

Cette oeuvre écrite par Joseph Morcel , professeur d'histoire, publiée sur le site internet de la commune de Saint Donan le 09/08/2019 est interdite de reproduction. Toute utilisation même partielle doit faire l'objet d' une demande auprès de son auteur.

Noms de lieux Donanais

Toponymie et Histoire

**... et autres études sur la
commune**

Les cours d'eau

[Le Gouët.](#)

[La Maudouve](#)

[Les autres rivières.](#)

Les ponts

Les fontaines

Les voies communales

[Les voies romaines](#)

Le Chemin des Morts

Le nom des villages

[Pays-d'en-Haut, Pays-d'en-Bas](#)

[Revenons à nos toponymes](#)

[Les villages par ordre alphabétique](#)

Essai de classement historique

[Sur l'origine du parcellaire](#)

[Passons à l'étape suivante](#)

[La couche bretonne](#)

[La couche française](#)

Des noms de parcelles

Des noms de personne

[Des champs qui portent la trace d'une activité humaine](#)

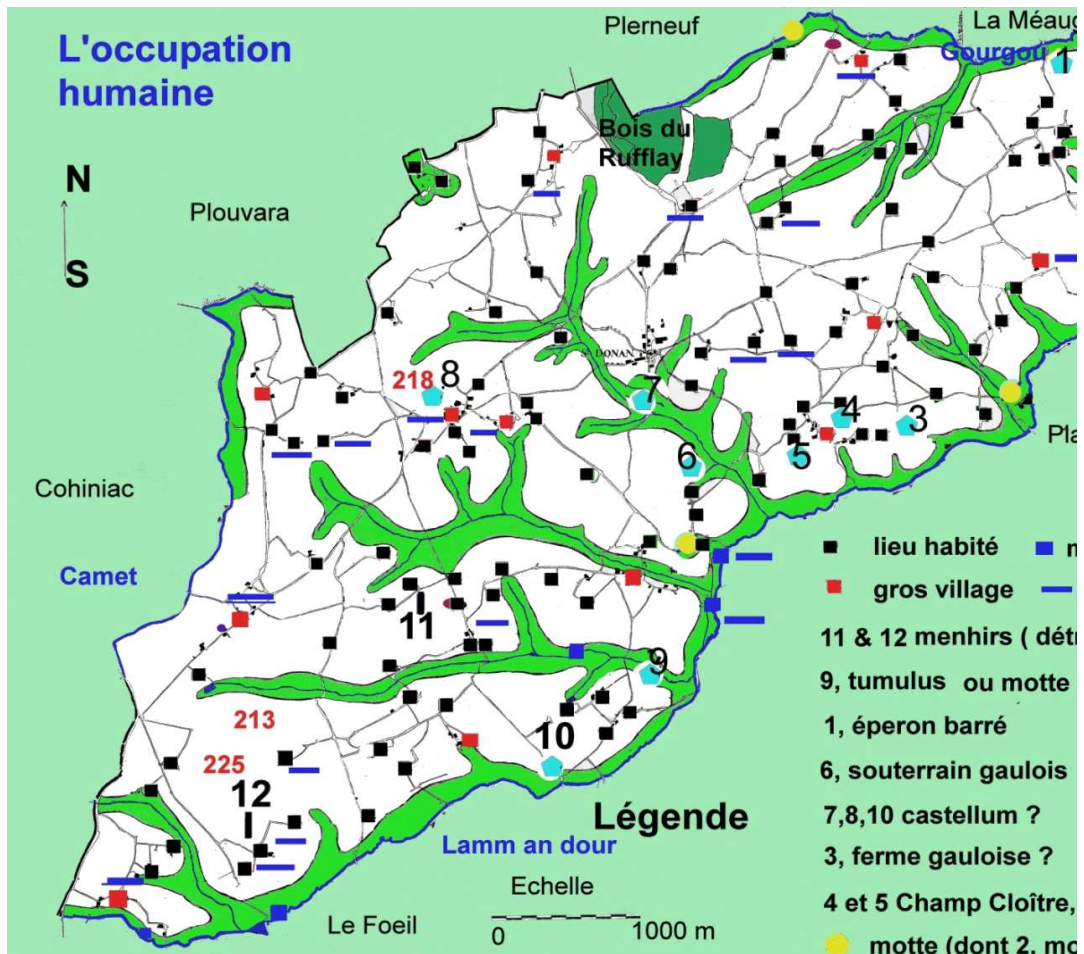
[Des noms d'animaux](#)

[D'autres noms de champs](#)

Le bourg

Bibliographie sommaire

Documents annexes



Saint-Donan ancien et...moins ancien.

L'étude des noms de lieux, la toponymie, permet de retrouver la trace de changements qui ont pu se produire dans une commune. Mais la chose n'est pas simple. Le chanoine Falc'hun, l'un des pionniers de la toponymie bretonne, notait naguère que *«les linguistes se heurtent souvent à des noms de lieux qui ne sont que des épaves aujourd'hui éteintes sur tout ou partie de leur ancien domaine, des débris parfois si mutilés, si déformés, qu'on ne peut les identifier, ni donc les interpréter en toute certitude»* Plus récemment, Bernard Tanguy, l'un des grands spécialistes actuels de la toponymie bretonne, écrit que *« La toponymie est l'étude de la forme des noms de lieux, de leurs transformations successives, de leur origine et de leur signification... La première fonction du nom de lieu est d'identifier, de distinguer. Dès sa naissance, il n'est plus qu'un signe, un repère dont la signification importe peu. Tributaire de la transmission orale, il l'est tout autant de la transmission écrite. Ainsi, toute graphie doit-elle être considérée avec suspicion.»*

Il faut donc savoir rester modeste. Cette étude donnera parfois autant de pistes que de solution au problème du sens des noms de lieux sur notre commune. C'est pourquoi, dès l'introduction, je fais volontiers mienne cette réserve de l'historien Shlomo Sand dans Comment le peuple juif fut inventé: «des erreurs ou des imprécisions seront probablement relevées pour lesquelles l'auteur sollicite par avance l'indulgence et il invite les critiques à contribuer, autant que possible, à (les) corriger.» Cette remarque est d'autant plus valable que, n'étant pas bretonnant, j'en ai été réduit à la consultation d'un dictionnaire ou d'une grammaire bretonne. Pour le gallo, par contre, je peux faire confiance à ma mémoire.

Tout semble simple de prime abord: on prend les noms de lieux et on recherche dans les nombreux ouvrages de référence qui existent, tant sur les mots français que sur les mots bretons. Les noms des lieux-dits de Saint-Donan n'étant pas spécialement originaux, on trouve généralement une réponse. Sauf qu'il faut bien remonter dans le temps pour voir si les toponymes actuels sont bien restés ce qu'ils étaient, et là, les surprises sont parfois grandes. Il faut tout remettre en question : Forville n'était pas toujours ainsi dite autrefois, la Ville Goro (qui n'est plus dans Saint-Donan) était la Ville Gouro, la Temperie était la Templerie, et Kerdeveaux Kerduault !

(Les textes anciens ne mettaient pas la ponctuation et les codes d'écriture que nous utilisons de nos jours. Je me suis efforcé de les respecter. Ainsi les toponymes en seront en le ou la et non en Le ou La. De même l'orthographe des toponymes n'était pas toujours fixe; et puis, comme on dit parfois il n'y a pas de faute dans les noms propres: "la fantaisie" était donc normale. Par ailleurs j'ai mis en italique les textes que je reproduis; de même je signale entre guillemets les termes en gallo.)

De plus, il faut parfois de la chance pour trouver l'origine d'un toponyme, et je voudrais en donner un exemple. Il y a quelques décennies, la commune acheta une parcelle de terre située au bourg et appelée à la matrice cadastrale « *L'Herbe Juan*. » Ce nom bizarre ne peut qu'interroger. On peut comprendre le terme herbe, mais qu'est-ce que ce Juan à la consonance très espagnole? Et pourquoi l'association de ces deux mots ? En effet, la règle commune c'est que nos anciens utilisaient des expressions qui, pour eux, avaient un sens. S'ils parlaient des Landes d'en Bas, c'est qu'il y avait aussi les Landes d'en Haut. De même le mot lande disait bien ce qu'il voulait dire. En remontant dans le temps grâce au cadastre, on s'aperçoit que ce même champ était auparavant dénommé « *L'Herbe au Jument* ». Certes, c'est déjà mieux: pris séparément, chacun de ces mots a un sens, mais accolés, c'est autre chose. De nos jours, jument est un nom féminin. Mais il n'en a pas forcément été de même autrefois. On a chez nous « *La Crésée de la Vieille Étang* ». La Fontaine écrivait dans une fable que l'on semait **la** chanvre; nos parents disaient «un vipère.» De plus le mot jument n'était guère utilisé, on disait autrefois "eune bête" ou "eune bête chevaline". Si l'on remonte plus loin encore au cadastre, le même champ était cette fois appelé « l'Erbe au Jément ». Il y a pourtant des constantes. Le mot Erbe porte encore l'orthographe qu'il avait parfois aux XII et XIII^e siècles, avant qu'on y ajoute un H qui est d'ailleurs inutile car pas prononcé. Mais la jument a disparu au profit du mot Jément. Il est partant évident que le sens premier de l'expression

n'est plus connu par les différents rédacteurs du cadastre.

Et pourtant, c'est bien l'expression la plus ancienne qui est la plus proche du sens du mot d'origine. Le terme ne peut se comprendre que si l'on a un bon dictionnaire de l'ancien français. Il y existe en effet un mot d'origine francique, c'est-à-dire germanique, le mot Herbergement ou Herbrégement. Il a donné aussi bien hébergement qu'auberge. Il existe toujours dans l'allemand actuel sous la forme Herberge, forme sous laquelle il existait aussi en vieux français au moins depuis le XII^e siècle. Tel héros du Livre du Graal indiquait l'endroit où il « herbergeroit », où il logerait. Mais cela ne veut pas dire que "l'erbergement"- autre écriture possible- de chez nous date de cette période. La Réformation de 1449 - une sorte de recensement des nobles et des propriétés nobiliaires - citait « *l'hébergement de la Ville Tano* ». (Il s'agit bien sûr de la Grande Ville Tano.) Ce terme était donc encore utilisé au XV^e siècle alors que le dictionnaire de Furetière, à la fin du XVII^e, ne le mentionnait plus. "L'herbergement" de Saint-Donan aurait donc pu être créé entre le XII^e et le XVII^e. C'est bien vague. Il va sans dire que les rédacteurs successifs du cadastre - le plus ancien remonte à Napoléon, on parle du Cadastre Napoléonien - ne savaient plus le sens premier du mot. Le rédacteur s'enquérant du nom du champ dont je parle s'entendait répondre : c'est l'herbe jément. Peu lui importait le sens de l'expression, il transcrivait comme il l'entendait, ou à peu près, le nom qu'on lui donnait. Or il faut savoir qu'en gallo "*eun-n jément*" (les termes gallos seront mis en exergue par des caractères différents de ceux du texte d'écriture normal) désigne une jument. "*Quand j'srons riche, j'aurons eun-n bét' de j'ment* ", disait Chino à sa Matoche. Plus tard, un autre rédacteur plus "savant" a francisé le mot jément et donc écrit jument ! Mais alors, ceci n'avait pas plus de sens.

Le mot Erbergement avait une signification qui pouvait varier d'une région à l'autre, mais aussi dans le temps. Au XII^e siècle, il désignait, comme en allemand moderne, un abri, un logis, donc une habitation. Ce pouvait donc être aussi bien une petite exploitation agricole gagnée sur la forêt qu'une hôtellerie en bordure d'une route, parfois une motte féodale. Éventuellement, le mot Herbergementum désignait aussi une motte, donc un "château-fort". Mais de maison, le champ appelé autrefois l'erbergement de Saint-Donan n'a gardé aucune trace. Les maisons du Moyen-Age n'avaient en effet pas de véritables fondations. Les constructions étaient en bois sur un muret de pierres à peine cimenté par de l'argile sous un toit en genêt ou en ajonc. Il serait de plus difficile de nos jours d'en retrouver la moindre trace d'habitation, car c'est sur cette pièce de terre qu'a été édifié le lotissement communal des Vallées. On peut aussi noter qu'un autre champ, appelé aussi "l'Ebergement" existait du côté du Chesnay. C'est encore la preuve d'un habitat disparu. Il est maintenant en Le Foeil, depuis la cession à cette commune d'une partie de Saint-Donan en 1951.

St Donan

On ne sait pas grand-chose du personnage qui a donné son nom à

notre paroisse puis, plus tard, à notre commune. Selon certains hagiographes, il était Irlandais, d'autres le croient Gallois ou Ecossais car onze églises écossaises sont dédiées à St Donan. On verra en toute fin d'étude une représentation du St Donan écossais. Mais il ne s'agit sans doute pas du même personnage, même s'il porte le même nom. Après tout, ce nom est typique de la toponymie. En effet, le terme "Donan" se décompose en Don, adjectif breton qui a le sens de profond, suivi du diminutif -an. Il existe à Bégard une rivière appelée Le Donan, et un Bois du Donan dans le Morbihan. Le toponyme existe aussi dans le Finistère et même au Canada où il existe un «Chemin de St-Donan». On trouve aussi à Saint-Donan une parcelle dite Le Pré Donan. Pour être honnête, je dois signaler qu'il y a au moins une autre origine possible pour le mot Donan. Celle que j'ai retenue cadrerait mieux avec mon propos, car à Saint-Donan, ce ne sont pas les vallées profondes qui manquent. Une autre hypothèse consiste à supposer qu'il ne s'agit pas de don-an, mais de don-nant. Mais ceci ne change pas le sens du mot, car -Nant, tiré du gaulois Nantos, a aussi le sens du latin Vallis, donc de vallon ou de vallée.

Pour revenir au personnage, on peut se poser la question : **St Donan a-t-il jamais existé ?** Les hagiographes ne sont guère précis. Dom Lobineau, un spécialiste en son temps, écrivait au début du XVIII^e siècle : « *Nous ne pouvons dire qui a été St Donan dont une paroisse du diocèse porte le nom, si ce n'est le saint abbé Donan, patron d'Achterlé en Ecosse, dont la fête est marquée au 17 avril et qui vivait vers l'an 640, comme nous l'apprend le père Ferrarius dans son nouveau catalogue des saints* ». Or, de nos jours, la date de la fête de St Donan se situe généralement en septembre, spécialement le premier dimanche du mois, au plus tard en octobre; les calendriers divergent. Cet écart dans les dates est sans doute bien la preuve que ce ne doit pas être le même personnage. Albert le Grand, pourtant auteur des *Vies des saints de Bretagne* ne le mentionne pas. Un moderne *Dictionnaire des saints bretons* donne au personnage plusieurs noms : Thonan, Tohtnan-Dicle, Honan, Onan. De plus, il affirme que « *cinq saints différents ont porté ce nom.* » De son côté, Bernard Tanguy écrit : « *il est très probable qu'il fut le premier titulaire de la chapelle Saint-Antoine (en Tressignaux), en breton Sand Anton.* » Il note d'ailleurs que St Antoine est fêté le 2 septembre, ce qui n'est pas la date normale où l'on fête ce saint. Et comme par hasard, c'est le premier dimanche de septembre que l'on fêtait St Gilles à Saint-Donan. A-t-on substitué St Gilles à St Donan ? Nous y reviendrons. On lira plus loin mon propos sur « le Chemin de Lanvollon » qui passe précisément aussi par Tressignaux.

Certains ont donc pensé que Donan pourrait être un moine irlandais, fondateur du monastère de l'île d'Eigg, dans les Hébrides, au nord de l'Écosse. Alors, il aurait péri en 618,- ou en 640- massacré avec 52 compagnons et sa trace ne s'expliquerait guère chez nous. Bernard Tanguy affirme encore dans son *Dictionnaire des communes des Côtes d'Armor*: « *Eponyme de la localité et patron de l'église, où il est statufié en prêtre, saint Donan demeure énigmatique... Il serait hasardeux d'y voir un saint irlandais* » à plus forte raison écossais. Il est possible, par contre, que Donan soit un compagnon ou disciple de Fracan, voire un membre de sa famille ou de son

clan. Certains affirment même qu'il était son frère. Quoiqu'il en soit, son nom est bien celtique. J'y reviendrai plus tard. Il faut rappeler que ces moines celtiques étaient des grands voyageurs et qu'ils se déplaçaient volontiers dans les pays frères, mais aussi dans toute l'Europe de l'ouest. On trouve ainsi St Maudez à Paris. Il est connu dans cette région sous le nom de St Mandé. St Donan, lui, aurait débarqué sur nos côtes au V^e siècle. Certains avancent la date de 428. Le fils de Fracan, Guénolé, a dû en effet fonder l'abbaye de Landévennec à la fin du V^e. L'abbé Joseph Martin, ancien recteur des Villages, croyait Donan Irlandais et frère de Rido, Couvran et d'autres qui ont encore leur nom dans des lieux-dits de Pordic, par exemple.

Mais il est plus probable que Donan fut disciple- donc contemporain- de St Briec. Si l'on en croit l'ancienne "Vita" de celui-ci, Brioc -ou Brieg- aurait, lors d'une seconde expédition, débarqué à Cesson puis se serait fixé sur le territoire déjà occupé par Fracan, qui a donné son nom à Ploufragan. Les Vitae, les Vies des Saints, ne nous apportent que peu de renseignements historiques et, de plus, elles ne sont guère fiables car écrites plusieurs siècles après la disparition de ceux dont les hagiographes racontent la vie. La Vie de St Briec a été écrite au XI^e siècle, en latin bien sûr, alors que la tradition rapporte que Brioc vivait au VI^e. Donan a donc dû arriver en Armorique comme beaucoup d'autres immigrants pendant la période de paix que l'on situe après 537. Brioc -ne dit-on pas "briochin" ? - la forme Brieg, du moyen-breton, serait plus récente - arriva, dit-on, avec plus de 80 compagnons. Après tout, Donan pouvait être l'un d'entre eux mais comme beaucoup d'autres, il n'est pas cité. Il aurait donc fait partie de la seconde immigration des Bretons. Le chanoine La Devison qui a écrit beaucoup plus tard une biographie de St Briec n'y mentionne pas Donan parmi les compagnons de Brioc. Bien sûr, les seuls témoignages que possédaient les hagiographes étaient oraux, et ils avaient été probablement fort enjolivés, puisque leurs héros avaient été proclamés saints par la croyance populaire. Ces vitae racontent avec force détails les miracles opérés par ces hommes de Dieu. J'en donnerai plus loin des exemples. C'est bien le cas de l'ouvrage du chanoine La Devison qui s'attache surtout à décrire la sainteté et les miracles de son héros. Le titre exact de son ouvrage daté de 1627 est suffisamment éloquent: La vie, les miracles et les éminentes vertus de St Briec. La canonisation de Donan est évidemment due à la ferveur populaire. Elle devrait donc être antérieure au XII^e. En effet, c'est à partir de cette époque que l'Eglise Catholique décida que seul le pape pourrait proclamer la sainteté d'un personnage, et pour parler de la Bretagne, St Guillaume, St Yves et St Clair furent les rares à avoir droit à cette consécration officielle en cette époque lointaine.

Pour essayer d'y voir plus clair dans la date d'arrivée de Donan, force est donc de s'en remettre à ce que l'on dit sur St Briec. Or les historiens modernes sont aussi à la peine que les anciens. Au XIX^e siècle, Jules Lamarre, dans son Histoire de Saint-Briec, s'interrogeait, puis penchait pour le V^e. Un siècle plus tard, le professeur André Chedeville, dans La Bretagne des saints et des rois, remettait en cause cette période, admise aussi pas Léon Fleuriot, et proposait plutôt le VI^e car il est dit dans sa Vita que St Briec retourna dans son pays natal pour juguler une peste. Or les historiens

pensent qu'il s'agit de la grande épidémie, bien historique celle-là, de 547-550. Dans l'ouvrage collectif *Histoire de Saint Brieuc et du pays briochin*, publié en 1991, Alain Droguet, appuyant cette thèse, note que « *La toponymie incite également à ne pas placer trop haut dans le temps la fondation de Saint-Brieuc, (la ville), qui, à la différence de Tréguier, ne fut pas le centre d'un plou mais fut établi à l'intérieur de celui de Ploufragan. Dans ces conditions, Saint-Brieuc a dû être fondé vers le milieu du VI^e siècle sinon dans le troisième quart de ce siècle comme l'a avancé R. Couffon.* » (In *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de St-Brieuc et Tréguier*). En clair, si St Donan était un disciple de St Brieuc, il a pu arriver avec lui au cours du VI^e siècle alors que, s'il était un disciple de Fracan, il arriva un peu avant. En effet, les historiens actuels estiment que Gwénolé, fils de Fracan, mourut entre 499 et 505. Or il naquit après l'arrivée de son père en Armorique. On peut donc raisonnablement penser que Fracan a pu effectivement émigrer dans le premier quart du V^e siècle. Ceci coïncide en gros avec la date de 428 annoncée par les historiens anciens. Mais il faut toujours se méfier car les immigrants bretons n'arrivaient pas en Armorique par vagues. Un immigrant déjà installé en Petite Bretagne pouvait donc en attirer un autre arrivant plus tard.

Selon certains, Donan aurait vécu avec Fracan au Terre-Jouan, (Les textes anciens n'utilisaient pas souvent de tiret entre les éléments d'un toponyme; je n'en mettrai pas pour les toponymes donanais) tout près de la voie romaine dont nous parlerons et que j'ai localisée sur une carte. C'est de là qu'il aurait évangélisé notre territoire. Celui-ci, comme celui de Ploufragan décrit dans la *Vita Sancti Winwaloei*, - Vie de St Guénolé -, devait être couvert « *de forêts et de halliers* ». C'est du moins ce que pense le moine Wrdisten, communément appelé Gurdisten, auteur de cette Vita, et qui reprend d'autres éléments plus anciens. C'est aussi une sorte de constante dans les récits des hagiographes qui ont écrit les vitae de saints bretons. St Maudez veut s'installer dans une île inhabitée, mais elle est tellement sauvage qu'elle n'est peuplée que de bêtes venimeuses. St Brieuc aussi doit surmonter les difficultés d'installation. Outre l'hostilité du possesseur du lieu, il y a celle du lieu lui-même. Voici, selon La Devison, qui s'inspire de l'ancienne *Vita Brioci*, la peinture que nos vieux légendaires nous ont laissé du paysage : « *Ce lieu n'estoit pour lors qu'une affreuse solitude et un profond désert qui n'auait pour tous bastimens que des boys, des rochers, des montagnes et des vallées, bref une vaste forest et pour hostes une infinité de bestes sauvages de diverses espèces... il trouve l'aër fort tempéré, doux et salubre, la situation agréable: il void le terroir arrousé de plusieurs belles fontaines...(il) regrette que l'industrie et le bonheur de quelques habitants n'a eu soin de le cultiuer.*» Les locuteurs du gallo ont reconnu le mot «arrousé», puisqu'il est toujours utilisé sous la forme -"érousé", alors que le français a adopté arrosé. On remarque aussi que ce texte ancien ignorait l'accent circonflexe puisqu'il écrivait "hostes", "forest" etc.

St Goulven, successeur de l'évêque St Pol de Léon, n'est pas mieux loti lors de son arrivée, sans doute aussi au VI^e siècle, en Létavia – tel était alors le nom de la péninsule armoricaine-; loin s'en faut. En effet, non seulement le rivage où abordent ses parents est couvert d'une épaisse forêt, mais de plus

ils n'y trouvent qu'une misérable chaumière habitée par une sorte de sauvage. Presque toujours, on a donc des constantes : le pays est peu peuplé et pas mis en valeur. Était-ce la réalité de l'époque, ou bien est-ce le désir de valoriser le travail du nouvel arrivant ? C'est cette dernière hypothèse qui est sûrement la meilleure. Les "Gaulois" qui peuplaient la Bretagne n'étaient pas à ce point des sauvages. Ils avaient bien défriché le pays et construit des routes permettant les déplacements. Les troupes de César n'auraient pas envahi aussi facilement la France si elles avaient dû se frayer un chemin dans une « vaste forest ». Les nombreuses fouilles effectuées dans la région l'ont prouvé. Elles ont profondément modifié le point de vue des historiens sur "nos ancêtres les Gaulois". Des fermes gauloises ont été découvertes ici ou là et parfois même des sortes de villes. Brioc est censé arriver en « un profond désert », ce qui n'empêche pas Rigwal, le "propriétaire" des lieux, lui aussi immigré depuis peu, d'être averti de l'arrivée de l'intrus et de menacer de le saisir ! Est-il nécessaire d'ajouter que ces "biographies" prouvent au moins que les relations entre l'île de Bretagne et la Bretagne armoricaine semblent fréquentes au moins aux alentours du VI^e siècle. St Brieuc par exemple fit plusieurs allers retours vers l'île de Bretagne. Qui ne connaît par ailleurs les pérégrinations de Brendan ?

Reprenant l'abbé de Garaby, Benjamin Jollivet écrivait en 1854 dans Les Côtes du Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département : « Saint Donan disciple de St Brieuc, habitait Ploufragan. Cet apôtre du christianisme prêcha la foi avec un zèle au-dessus de tout éloge, et fit un grand nombre de prosélytes parmi ces populations encore plongées dans les dégradantes pratiques de l'idolâtrie » mais il écrivait aussi : « La tradition le dit cousin et chapelain (donc prêtre) de Fragan.» Il ne serait donc pas disciple de Saint Brieuc? Un peu plus loin, Jollivet précisait même: «en 418, saint Donan, cousin-germain de Fragan, et originaire comme lui de la Grande-Bretagne, se réfugia avec ce dernier dans l'Armorique, et fonda sur les bords d'un vallon, près de la rivière de Gouet, une colonie chrétienne, qui donna à ce pays, alors couvert de bois, le nom de son chef.» Voilà qui est très précis, mais bien difficile à prouver! Dans une monographie sur Saint-Donan parue dans l'Annuaire des Côtes-du-Nord de 1849, l'abbé De Garaby pensait qu'il avait débarqué à Bréhat- confondu avec un autre lieu, Brahec en Langueux- et qu'il était «revêtu du caractère sacerdotal», c'est-à-dire prêtre. Mais lui aussi le disait cousin-germain de Fragan.

On peut supposer que la langue que parlait Donan était proche de celle des autochtones donanais de l'époque. Tous parlaient sans doute une langue encore voisine du gaulois. Certes, certains historiens supposent que celui-ci a déjà disparu au V^e siècle. Mais il n'est pas sûr que ce soit le cas dans nos campagnes. Faut-il rappeler que nous sommes au XXI^e siècle, que nous avons tous appris le français, et que pourtant plusieurs parmi nous continuent de parler le gallo dont certains mots remontent au XIII^e ou au XIV^e siècle, voire même au XII^e. Des historiens peuvent donc affirmer que le gaulois a pu se maintenir localement assez longtemps ne serait-ce que dans les termes usuels. Il en est de même dans la toponymie. De plus, il existe une souche de langue celtique appelée le brittonique. Celle-ci se subdivise en gaulois, gallois, cornique et breton. J'y reviendrai plus loin. Or Brioc était

Gallois. Ainsi, tous les immigrants bretons étaient donc celto phones. Dans ses commentaires sur la *Vita sancti Mandeti*, l'historiographe Arthur de la Borderie faisait remarquer que l'hagiographe du XII^e utilisait le terme Gweld, connu en gallois mais inconnu en breton où il est remplacé par Gwez, terme que j'ai trouvé à Saint-Donan sous la forme "Gouée". Il croyait donc que les émigrants de l'île de Bretagne devaient parler la même langue que les autochtones de Petite Bretagne. Les historiens s'accordent pour dire que le latin, véhiculé par les envahisseurs romains, ne devait pas avoir beaucoup de pratiquants dans une région si éloignée de Rome et que, de plus, il était éloigné du latin classique. C'est ainsi que certains de nos mots français peuvent dériver de ce latin populaire ou vulgaire. Il était surtout réservé à la classe aisée et parlé essentiellement dans les villes, sur les grands itinéraires ou sur les lieux où l'on faisait du commerce.

Il est possible que Donan ne soit pas toujours resté dans notre secteur puisqu'on retrouve apparemment sa trace ailleurs. (On trouve bien aussi au Canada « le Chemin St Donant », mais ce n'est pas la trace de celui de chez nous, bien sûr! (Les " Saint Donan écossais sont apparemment nombreux.)) Ainsi, Bernard Tanguy le dit éponyme Saint-Thonan, une commune du Nord-Finistère. On aurait en effet au XIV^e siècle l'écriture latine «S. Donnanus» Encore faudrait-il prouver qu'il s'agit du même personnage. Il est vrai que Brioc avait débarqué d'abord dans le Finistère-Nord, et donc peut-être aussi Donan. Je l'ai dit, les relations entre la Bretagne insulaire, - l'Angleterre -, et l'Armorique étaient fréquentes à cette époque. Bernard Tanguy signale qu'il existe par ailleurs un village de St Onan, en Plénée-Jugon. J'y reviendrai plus loin. Ce nom pourrait provenir d'une déformation de St Donan, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre personnage. Certains, dont de Garaby, croient aussi trouver sa trace à Paule où il existait une chapelle de St Anaon, autre nom possible, par déformation, de St Donan. On trouverait également trace d'un possible passage ou mieux d'un séjour de Donan à Tressignaux dans le nom de parcelles, dont «Liors St Donnan.» (Liorzh = courtil) Nous verrons que le courtil était le nom donné au jardin situé près d'une maison d'habitation; ici celle de Donan? Si, comme le note Bernard Tanguy dans l'ouvrage pré cité, St Donan a été le premier "patron" de la chapelle St-Antoine, dans cette commune, ceci est un argument supplémentaire sur l'origine galloise de Donan, car Sinniau, qui a donné son nom à Tressignaux, était d'origine galloise et disciple de Briec. Mais, alors que Sinniau est cité parmi les compagnons de Brioc dans la Vita de celui-ci, Donan, comme je l'ai signalé, ne l'est pas. Ce rapprochement avec Sinniau semble bien indiquer que Donan était du même clan que lui, et donc lui aussi Gallois. Ces prêcheurs des débuts du christianisme en Bretagne se déplaçaient souvent, et parfois fort loin. De Garaby notait encore que comme «*on n'a aucune trace de sa mort à Saint-Donan, il serait possible... qu'il se fût déterminé à porter le flambeau de la foi dans la Cornouailles, et qu'il y eût terminé sa laborieuse carrière.*» On trouve donc ici une donnée reprise par Bernard Tanguy s'appuyant sur l'inscription latine.

Selon les chroniqueurs du XIX^e siècle, par exemple de Garaby, « *St Donan est représenté en prêtre prêchant, dans l'attitude d'un prédicateur portant la parole. Cette statue, assez belle est placée sur le maître-autel du*

côté de l'évangile », donc à gauche de l'autel. Il y a bien une statue dite de St Donan à droite au sommet du retable de l'autel St-Gilles. «St Donan... représenté en prêtre prêchant» dit l'auteur, alors qu'on ne sait même pas si St Donan était prêtre. On le suppose, c'est tout. J'ajoute que ce n'est pas cette statue qui est au sommet du retable. Dans l'actuelle chapelle St Gilles, St Donan semble en tout cas représenté en moine cordelier, ce qui est pour le moins bizarre. Il pourrait donc y avoir confusion. Le saint installé au sommet du retable de l'autel St-Gilles, et figurant ci-dessous, serait plutôt St François d'Assise. De l'autre côté du même retable, et au même niveau, on a la statue de St Dominique. Or, ces deux saints sont précisément les fondateurs des deux grands ordres religieux mendiants du XIII^e siècle : les Franciscains et les Dominicains. Qu'ils soient ici associés est donc logique. Par contre, je ne sais s'ils l'étaient dans l'ancienne église de Saint-Donan, puisque le retable sur lequel ils sont actuellement installés a été en partie reconstitué au moment de la construction de la nouvelle église par le sculpteur briochin Le Goff. Le personnage sculpté ressemble donc curieusement à l'image de St François d'Assise et à la représentation de celui-ci sur certaines bannières de procession, telle celle de Plaine-Haute ou celle de Saint-Donan, et sur certaines statues comme dans la cathédrale de Tréguier. D'ailleurs, il convient de remarquer qu'il existe dans l'église actuelle deux vitraux historiés dans les chapelles latérales. Or l'un serait relatif à une vision de St François d'Assise, dans la chapelle St Gilles, et l'autre à une vision de St Dominique dans la chapelle de la Vierge. Alors qu'il était découragé par le peu de succès de sa prédication, la Vierge Marie apparut à St Dominique et lui recommanda la prière qui deviendra celle du rosaire récité avec un chapelet. Cet actuel vitrail s'inspire sans doute du tableau de 1706 de l'artiste Le Moene qu'on peut voir dans l'église. Ce tableau, restauré il y a quelques années représente la remise du Rosaire- le chapelet- par la Vierge Marie à Ste Catherine de Sienne et par l'enfant Jésus à St Dominique fondateur de l'ordre religieux des dominicains.

Pour en revenir au vitrail représentant la vision de St François d'Assise, il peut paraître curieux de constater sur un tableau la présence d'un personnage qui n'a rien à y faire : St François n'assistait évidemment pas à la "descente" du Christ de la croix. Mais les artistes de la Renaissance, par exemple, ne se gênaient pas pour faire figurer sur un tableau tiré de l'Ancien ou du Nouveau testament, des personnages contemporains de la composition du tableau, voir le peintre lui-même. Et curieusement, le musée des Beaux-Arts de Quimper possède une «Descente de Croix» de 1650 réalisée par le peintre Pieter van Mol. Or sur ce tableau figure un religieux ressemblant à s'y méprendre à St François d'Assise, mais c'est un autre François, de Paule cette fois, qui est représenté. L'auteur du vitrail de Saint-Donan connaissait-il ce tableau? Rien n'est moins sûr. Néanmoins, la confusion des deux St François est toujours possible. Ce vitrail et le fait qu'il y avait dans l'ancienne église une « chapelle du saint rosaire », si souvent mentionnée lors d'enterrement de nobles, semble donc indiquer que les deux statues sont bien celles de St François et de St Dominique. Il semble par ailleurs que le vocable "Chapelle St Gilles" du registre paroissial a remplacé

celui de « chapelle saint yve » signalée deux fois en 1652; ainsi « *jeanne teffot du villaige du bourg...fut enterrée dans la chapelle de St Yves.*» Or on ne trouve plus ensuite cette mention. Y eut-il modification dans la structure de l'église ou exaltation d'un culte, pourtant ancien, remis au goût du jour? (On voit en tout cas la relation entre ce changement et le tableau mentionné précédemment.) J'essaierai d'y voir plus clair ultérieurement... d'autant plus que je n'ai rien trouvé sur l'origine des vitraux dans les archives du conseil de fabrique. L'auteur du vitrail a tout simplement, lui aussi, représenté St Donan en habit franciscain!



Sur la statue ci-dessous, le personnage est vêtu de la robe brune à froc des Franciscains. C'est la robe dans laquelle on représente volontiers ces Frères Prêcheurs. L'influence de franciscains dans la statuaire de Saint Donan s'explique certainement moins par une dévotion particulière de nos anciens pour Saint François que par le rôle joué par les franciscains du couvent de Guingamp.. Il y a dans les églises bretonnes une constante dans la représentation des saints: chaque "type" de saint ayant son mode de représentation. St François avait choisi le vêtement plus simple porté de son temps. Comme les Franciscains le personnage ici représenté porte, en guise de ceinture, une cordelette qui descend jusqu'à terre. (D'où le nom de Cordeliers autrefois donné aux Franciscains). Les Franciscains se refusaient en effet à porter une ceinture de cuir jugée trop riche.

Fig. 1 Statue supposée de St Donan au sommet du retable de l'autel St Gilles dans l'église actuelle.

La tonsure fait le sommet du crâne très dégarni avec la houppe sur le front que l'on trouve dans les représentations de St François d'Assise. Les pieds sont nus, autre caractéristique des moines dits cordeliers qui allaient "tout deschaous". Les Carmes, religieux qui avaient une église à Quintin, étaient dits Carmes précisément "deschaus" car eux aussi allaient pieds nus. Par contre, le personnage esquisse un geste de la main droite qui peut éventuellement être interprété comme le geste d'un prêcheur, ce qu'était bien un franciscain. On est donc loin d'un «prêtre prêchant » comme le décrivent de Garaby et quelques années plus tard Jollivet, ce dernier

reprenant parfois mot pour mot ce qu'écrivait le premier !

Car, il est vrai, Donan aussi a prêché la bonne parole à nos ancêtres. Une autre statue de St François d'Assise, plus récente, se trouve d'ailleurs aussi dans l'église. Le saint y porte un livre dans la main gauche comme signe de reconnaissance, sans doute, alors que ce type d'ouvrage n'existait pas de son temps, loin s'en faut. Le nom du saint représenté ne figurant pas toujours sur la statue, le personnage est figuré avec un signe qui doit permettre de le reconnaître. Ainsi St Antoine a son cochon,- en réalité un porc, car dans ces temps anciens, un cochon était toujours un petit cochon-, St Roch a un chien et Ste Barbe une tour.. Les premières peintures officielles du XII^e siècle, une fresque de Cimabue par exemple, étaient déjà ainsi. Enfin, il convient aussi de rappeler que St Donan n'est pas le patron de notre paroisse puisque c'est à St Gilles que revient cet honneur. St Gilles avait d'ailleurs une chapelle qui lui était dédiée dans l'ancienne église, comme il en a une dans l'actuelle. Pourquoi donc avoir sculpté une statue en l'honneur de St Donan ? On ne devait plus lui rendre aucun culte officiel depuis longtemps. Par contre, pourquoi avait-on une chapelle St Gilles dans l'église puisque ce saint était le "patron" – celui auquel était dédiée l'église- de la paroisse ? Cela ne remonte-t-il pas au temps où le patron de la paroisse était bien St Donan ? Quelques parents ont pendant longtemps donné à leur enfant le prénom de Donan, ou Donand, comme on l'écrivait au XVII^e siècle. Les statues anciennes étaient le plus souvent peintes. On peut voir dans l'église l'exemple de la statue de St Laurent. Celle ci-dessus l'est aussi, même si les couleurs sont discrètes et bien dans le style franciscain.

Si donc il s'agit de St Donan, sa représentation est pour le moins anachronique. Les Franciscains ne sont apparus chez nous qu'au XIII^e ou au XIV^e siècle, ainsi à Guingamp où une chronique et un obituaire en latin mentionne : « *M^oIII^oXXX^o obiit nobilis vir dominus Guido de Britanniae conventus Minorum de Guingampo primus fundator.* » Ainsi, le couvent des frères mineurs- les franciscains- de Guingamp fut fondé avant 1330,- date du décès dudit Guy de Bretagne- soit plusieurs centaines d'années après l'arrivée de Donan. Toutes les représentations que l'on a de lui dans l'église sont donc pour le moins fantaisistes et anachroniques.

L'historien Hervé Martin note dans un chapitre de l'ouvrage *Fastes et malheurs de la Bretagne* que les prêcheurs, les Franciscains par exemple « *sont par excellence les pauperes Christi... Nous disposons sur ce point de deux témoignages intéressants. Tout d'abord un passage de la vie de St Hervé, rédigée au XIII^e s. où l'on constate une surprenante superposition de figures : l'ermite des temps héroïques ne s'y trouve-t-il pas campé sous les traits d'un moine mendiant, qui quête dans les meilleurs châteaux de Cornouaille pour rassembler les fonds nécessaires à l'achèvement de son couvent ?* ». On ne connaît pas les dates de vie de St Hervé, mais on sait qu'il était déjà l'objet d'un culte au Haut Moyen- Age. Il a pu se passer la même chose chez nous car le costume que portait Donan n'avait évidemment rien à voir avec celui d'un franciscain. De même, la tonsure, cette coupe de cheveu particulière des clercs, n'a, sur la statue de Donan, rien de celtique. « *Ce qui intriguait le plus les villageois*, écrit Jean Markale,

c'était la tête de ces moines errants : ils laissaient en effet flotter leurs cheveux sur leurs épaules, mais le devant du crâne était tondu en demi-couronne. C'était la tonsure spécifique des moines originaires d'Irlande et de l'île de Bretagne, tonsure dont ils avaient transmis l'usage à tous ceux de Bretagne armoricaine et qui scandalisait les continentaux habitués à la tonsure romaine, ronde, sur le sommet de la tête ». Encore faudrait-il que cette tonsure romaine ait existé à l'époque de Saint Donan, ce qui est tout à fait improbable. « Celle (la tonsure) de saint Pierre, qui consistait à ne laisser subsister qu'une couronne de cheveux autour de la tête rasée, n'est pas signalée avant le VI^e siècle. Saint Grégoire de Tours (mort en 594) est le premier à en faire mention » affirme le savant moine Dom Louis Gougaud dans *Les chrétientés celtiques*. Il y est donc impossible que Donan l'ait adoptée. La forme de la tonsure fut d'ailleurs longtemps une cause de dispute entre Rome et le clergé celtique. De son côté, plus récemment, Christian Guyonvarc'h remarque: « celtique (était) la tonsure obstinément gardée par les moines insulaires... C'est cette tonsure que le célèbre Saint Coloman de Luxeuil avait gardée en arrivant sur le continent, peut-être était-elle d'origine druidique ». En réalité, il est difficile de se faire une idée de la forme exacte de la dite tonsure; mais ce qui est sûr, c'est qu'elle était différente de la tonsure romaine. Certains émettent d'ailleurs l'idée qu'elle était plus ou moins déjà adoptée par les druides. Cela aurait au moins l'avantage d'expliquer pourquoi Rome n'en voulait pas.



Figure réaliste de St Coloman au musée de Navan

Comme Coloman et tous les moines celtiques, Donan devait donc être habillé d'une longue robe blanche. On a sur ce sujet le récit fait dans *la vie de St Patrick*. « Un jour qu'au lever du soleil il était près d'une source... les filles de Loégaire... roi d'Irlande et païen comme ses filles) vinrent pour se laver comme c'était la coutume des femmes. En voyant assemblés ces clercs en vêtements blancs, elles furent surprises et crurent que c'étaient des fantômes... » Bien sûr, après discussion avec elles, elles se convertirent et le texte précise : « elles reçurent l'Eucharistie de Dieu et s'endormirent dans la mort ; et on les plaça sur un lit couvertes de leurs vêtements... Quand les jours de deuil furent accomplis, on enterra les filles du roi près de la fontaine en une fosse ronde comme faisaient les païens ». Tous ces renseignements donnent une grande authenticité à ces parties du texte. Comme St Patrick vivait au début du V^e Siècle, il n'est pas interdit de

penser que ces pratiques irlandaises purent être introduites chez nous à la même époque.

Fig. 2: Représentation de St-Colomban au musée de Navan

Sur la représentation de St Colomban du musée de Navan, on devine bien la tonsure sur le devant du crâne alors que les cheveux sont assez longs à l'arrière. Il faut donc imaginer Donan comme un anachorète plutôt que comme un de ces moines dont le mode de vie « *les pousse à fuir les monastères, afin de pouvoir librement se livrer, dans la solitude, à des austérités dépassant de beaucoup celles de la règle...* » des monastères traditionnels de ces pays.

En tout cas, on a la preuve de l'existence des vêtements blancs des clercs et le rôle des sources. D'ailleurs, il n'est pas douteux que ce vêtement blanc était déjà celui des druides, comme en témoigne l'historien romain Pline L'Ancien qui périt lors de la fameuse éruption du Vésuve en l'an 79. Dans son *Histoire Naturelle*, il raconte le rituel de la cueillette du gui chez les Gaulois, et il n'y a pas de raison que penser que cela ne se passait pas comme cela dans les autres pays celtiques : « *Vêtu d'une robe blanche, le prêtre monte à l'arbre, coupe avec une faucille d'or le gui qui est recueilli dans un linge blanc.* » Ainsi, tonsure et vêtement blanc des prêtres devaient bien être d'origine druidique, ils avaient simplement été christianisés, phénomène que j'aurai encore à mentionner. Rappelons que la tonsure des moines celtes fut interdite par Rome qui imposa sa propre tonsure, au grand dam du clergé celtique. Cela provoqua une querelle qui se prolongea longtemps.

Pour être plus complet, je remarque que si Jollivet parlait d'un prêtre prêchant, l'historiographe briochin Gaultier du Mottay était plus précis. Dans son *Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonne* publié en 1857, l'historien citait les principales statues des églises des Côtes-du-Nord. Parlant de St Donan, il le disait disciple de St Briec et il affirmait qu'il était « *en soutane recouverte d'un rochet, prêchant ; statue du XVIII^e siècle.* » Il est bien évident que ce n'est pas non plus la statue de St Donan examinée ci-dessus qu'il mentionnait: on n'y voit ni soutane, ni rochet. Le rochet était, contrairement à la soutane constamment portée par les prêtres à cette époque, un "sur vêtement blanc", porté par certains prêtres lors de cérémonies religieuses. Inutile de préciser que rochet, soutane et surplis ont disparu de nos jours chez les hommes d'église. Enfin, lors de la construction de la nouvelle église le recteur Le Goff fit réaliser un vitrail relatant en trois épisodes la vie de St Donan. Le personnage y est bien représenté en moine franciscain comme le St Donan vu ci-dessus. C'est sans doute que l'abbé le Goff pensait bien que la statue était celle de St Donan.

L'origine de la paroisse de Saint-Donan

Il faut rappeler que la notion de "commune" ne date que de 1790. J'emploierai donc généralement le terme de paroisse, puisque c'est sous cette dénomination que notre commune fut d'abord connue. Les historiens s'accordent pour dire que « Saint Donnan », comme on l'écrivait parfois dans le passé, n'est pas une paroisse primitive, c'est-à-dire qu'elle ne fut pas créée au début de la christianisation de la Bretagne. Les premières paroisses fondées après les "invasions" bretonnes étaient en effet très vastes. Notre territoire n'était qu'une partie de la paroisse de Plévara ou Ploevra, selon la graphie du XII^e siècle. Cela explique sans doute que ses limites au droit de l'actuelle commune de Plouvara soient très imprécises et qu'elle ait une forme très allongée: environ 2 lieues $\frac{1}{2}$ lors de sa création. Plouvara avait environ 57 Km². Elle tire son nom du radical Plou, tiré du latin Plebs, le peuple. Ce radical est suivi du nom du fondateur de la paroisse, sans doute un certain Bara puisque par mutation, le B breton initial peut être changé en V. Les archives paroissiales de Saint-Donan ayant brûlé au XVII^e siècle, pour être précis en 1646, on en est réduit à des hypothèses sur beaucoup de points qui touchent l'histoire ancienne de notre paroisse. Ce n'est en effet qu'à partir de cette année qu'on dispose des registres de la paroisse de plus en plus précis au fur et à mesure des dispositions réglementaires.

J'incline à penser que la paroisse autonome de Saint-Donan fut fondée au XII^e siècle ou au début du XIII^e. Il y a à cela plusieurs raisons. La première, c'est que la population avait fortement augmenté en France – et en Bretagne - à la suite des progrès agricoles de cette période (charrue à soc, scie, collier d'épaule...) D'autre part, la Charte de Conan IV, duc de Bretagne, mentionnait la paroisse de Cohiniac en 1160. Or, Cohiniac faisait aussi partie auparavant de Plouvara. De plus, c'est en 1202 que fut fondée l'abbaye de Beauport dont dépendait Plouvara. Si Saint-Donan avait encore fait partie de Plouvara à cette époque, nulle doute qu'on aurait quelque part la preuve de sa séparation d'avec sa paroisse primitive. Or, si Plouvara est bien mentionnée comme dépendant de Beauport, l'abbaye n'aurait sûrement pas accepté sans rechigner de perdre une partie de son territoire et donc de ses revenus. Or on sait que la charte de la fondation de l'abbaye est de 1202 et que Cohiniac y est mentionnée; Quid de la paroisse de Saint-Donan? Rien ne dit qu'elle était déjà séparée de Plouvara. Certes, c'est sans doute en 1227 - d'autres disent en 1209 - que Geoffroy Boterel reçut de son frère une partie du Penthièvre, dont le territoire de Saint-Donan, où il s'installa peut-être au moins provisoirement. On suppose en effet qu'il habita, ne serait-ce que pendant un court laps de temps, au "Chastel Botherel". J'y reviendrai longuement à propos de ce lieu-dit. On peut donc penser que notre territoire était déjà autonome à cette date. Il est donc possible d'imaginer que la paroisse de Saint-Donan existait déjà ou fut alors fondée au détriment de Plouvara.

Le témoignage le plus ancien de l'existence de la paroisse de Saint-Donan que j'ai trouvé est la mention d'un certain « **Jehan de Saint Donan** ». Deux ouvrages du XIX^e siècle qui traitent de Tours et de Langeais mentionnent ce personnage. On apprend ainsi qu'il fut chargé, en 1356 ou

1357, de commencer l'édification des fortifications de la ville de Tours. Il n'était peut-être pas noble et propriétaire terrien, sinon son patronyme aurait repris le nom de sa propriété. A la même époque, un autre Jean était bien dit du Rufflay. Mais dans les documents du XIV^e ou XV^e siècle, on trouve de nombreux exemples de ces nobles qui ne portaient que le nom de leur paroisse accolé à leur prénom. Jusqu'au XVI^e siècle, tout individu avait en effet un nom, en réalité notre actuel prénom. Ce nom était suivi d'un qualificatif indiquant la fonction de la personne ou bien son lieu de résidence, de sa filiation ou d'une quelconque caractéristique. Il était Pierre l'Hermitte ou Pierre le Grand. Pour un chevalier on avait le nom suivi de celui de sa résidence principale: «Jehan du Rufflay», par exemple. Il suffit de lire les documents cités par Dom Morice ou de consulter la "monstre" – la revue des nobles- de l'évêché de Saint-Brieuc de 1469 (ou 1479?). On y cite par exemple «Jacques de Plédran», «François de Ploufragan», «Olivier de Hillion», pour ne s'en tenir qu'à des paroisses proches de la nôtre. D'autre part, on sait que Jehan de Saint Donan était «lieutenant du bailli», et que, pour son travail, il fut logé et qu'on lui alloua 200 écus, pour lui et ses deux archers. Etait-il ingénieur ou architecte comme le prétend un document le mentionnant parmi les architectes ? La mention de «lieutenant du bailli» ne fait pas de lui un membre de ce corps. Quoiqu'il en soit, comme il n'y avait en France aucune autre paroisse portant le nom de Saint-Donan, le personnage tire donc bien son nom de chez nous. Les mêmes sources signalaient qu'il fut envoyé au château de Langeais en 1358 avec des gens d'armes dont les dépenses montaient à 6 écus 10 s.10 d. (10 sols, 10 deniers). «Ces dépenses furent payées par Nicolas de Chevreuse, d'une importante famille de Touraine». A titre de comparaison, je signale que le même document nous apprend que Chevreuse payait trois "pippes" de vin plus de 10 écus. Le travail confié à notre "donanais" est bien la preuve de la reconnaissance de ses compétences. Une autre source lui donne d'ailleurs le titre de «*maître des œuvres de maçonnerie*» Quoiqu'il en soit, on est donc amené à penser que la paroisse dont Jean de Saint Donan était originaire existait bien dès la première moitié du XIV^e siècle. Il est même probable qu'il faut remonter plus loin dans le temps, comme tendrait à le prouver le nom même de Jehan de Saint-Donan. En effet, les spécialistes précisent que les noms accolés aux prénoms ne remontent qu'aux XII^e-XIII^e siècles. Ainsi, Jean, dit de Saint Donan, pouvait donc avoir des ancêtres eux aussi dits «de Saint Donan» et qui auraient vécu avant le XIV^e. Cela nous ramènerait alors bien au XIII^e, voire au XII^e siècle. Jean n'était pas devenu célèbre sans raison. Si vraiment il se vit confier la charge de travaux en Touraine, c'est qu'il était suffisamment connu. Peut-être d'ailleurs était-il déjà installé à Tours. Évidemment, tout ceci n'est qu'une hypothèse, d'autres que moi pourront peut-être la confirmer... ou l'infirmer ! La présence d'un donanais en Touraine ne doit d'ailleurs pas nous étonner. Plusieurs Gascoing originaires de Saint-Donan sont signalés en Poitou ou en Anjou – comme les Gascoing de la Musse en 1624, époque il est vrai plus tardive. J'y reviendrai plus loin.

Un historiographe du XIX^e siècle affirmait qu'il y avait à l'église « *une petite fenêtre à réseau quadrilobé du XIV^e s.* ». Cela suppose donc que Saint-Donan avait déjà une église gothique, au moins rudimentaire. Encore faudrait-il prouver que le style gothique était déjà fréquemment utilisé dans la

construction des églises bretonnes à cette époque. Si l'église était bien du XIV^e, cela laisse supposer aussi que Saint-Donan était bien alors paroisse indépendante. Mais il pouvait tout simplement s'agir d'une chapelle. J'ai bien quelques éléments qui, je pense, proviennent de l'ancienne église, notamment un fragment de meneau. Mais ce n'est pas suffisant pour permettre une datation. D'autres éléments ont été réutilisés, par exemple, dans le mur d'enceinte de la nouvelle église. Mais le reste a sans doute été éparpillé, parfois employé comme pierre de remblaiement après avoir été cassé. Dommage ! Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que la mention « *Sct donan* » figure bien dans « *l'enquête faite le 17ème janvier 1449 par guillo le mintier sen. (echal) de montcontour* », enquête qui cite le nom des propriétés nobles de Saint-Donan à ce titre dispensées des impôts appelés fouages

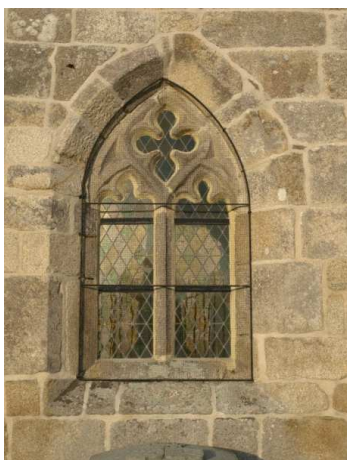


Fig. 3 : Fenêtre gothique du transept de l'ancienne église replacée au chevet dans l'actuel oratoire St Joseph

Il s'agit peut-être de la fenêtre mentionnée plus haut et qui est encore visible dans la photographie de l'ancienne église avant sa destruction (à droite, fig.10). Comme dans beaucoup d'églises, il existait à l'entrée du bâtiment une avancée sous laquelle on pouvait s'abriter, voire s'asseoir : il s'agissait donc d'un porche ouvert, dispositif assez fréquent en Bretagne. C'est la seule partie de l'église qui ait été conservée. A la destruction de l'église elle fut transformée en Oratoire St-Joseph, doté d'un autel. Côté est, on le devine bien, un mur été édifié pour clore le bâtiment restant. L'édifice est éclairé, côté est encore, par une fenêtre invisible sur la photographie ci-dessus. Cette fenêtre semble bien être la fenêtre gothique que l'on aperçoit sur le transept nord de l'ancienne église représentée plus loin.

L'allure de ce qui reste de l'église est bien celle d'un monument gothique et donc du XIV^e siècle. On distingue en particulier trois des quatre pinacles des quatre coins de l'édifice. Ils surmontent chacun une sculpture représentant sur la photo une tête de cochon au sommet d'un contrefort ; à l'angle opposé une tête de chien. Il faut à ce propos dire que, curieusement, les décorations des églises étaient parfois grotesques, voire cochonnes, ceci

sans jeu de mot ! Si les deux pinacles de l'entrée semblent bien être à leur place d'origine, les deux autres ont sans doute été rajoutés à leur place actuelle pour la symétrie. Comme on le devine, le contrefort de droite a aussi été rajouté et relié au mur existant. Tout se passe comme si on avait agrandi le portail de façon à y installer l'autel en pierre qui y est toujours et qui doit provenir de l'ancienne église. Alors où étaient ces deux pinacles puisqu'on ne peut pas voir le porche d'entrée de l'église sur photographie de l'église? (Fig.10) Peut-être a-t-on déplacés les pinacles situés à droite sur ma photo. Cela expliquerait le rajout précédemment signalé.



Fig. 4: Le " porta"- de l'ancienne église ou oratoire St Joseph et détail d'un pinacle.(NB: le mot «porta» est peut-être une survivance du breton «portal» qui pourrait lui-même l'avoir emprunté à l'ancien français!)

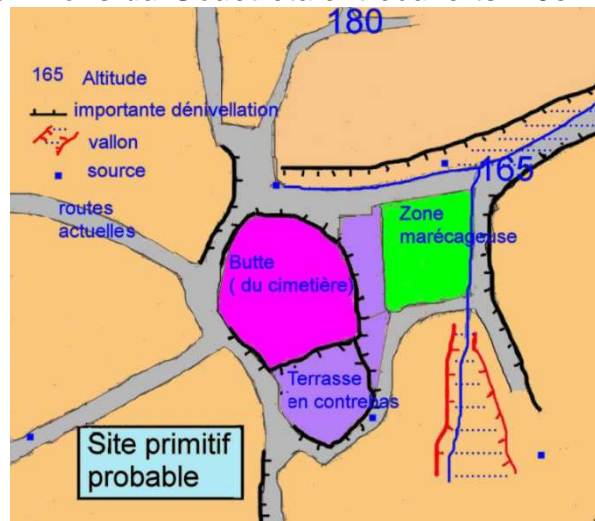
On trouve fréquemment ce type d'ornement sculpté dans de nombreuses églises ou chapelles bretonnes des XIV^e/ XV^e siècles dans le Finistère, le Morbihan mais aussi à la cathédrale de Saint-Brieuc. Par ailleurs on devine à droite de l'entrée ce qui devait être peut-être un bénitier. Mais les deux éléments qui le composent semblent bien disparates. Enfin, il faut signaler que le sol de cette entrée, et donc aussi de l'église, se trouvait en contrebas du sol du cimetière. J'évoquerai cette question plus loin car cela suppose un surélévèrent du cimetière primitif. Ceci se voit dans d'autres églises anciennes, à Plerneuf par exemple. A l'intérieur du portal, on voit encore les bancs en pierre si souvent présents dans les édifices anciens et

des boîtes à crânes étaient accrochées au mur. On peut aussi voir quelques pierres tombales également accrochées au mur. Enfin, l'édifice est surmonté d'une petite croix monolithe en granit.

Il est actuellement bien difficile de savoir la raison de l'implantation du bourg, le centre de la paroisse, à cet endroit. Pour ce qui est de la situation, le bourg est en effet à l'écart des axes routiers existants à l'époque de sa création : une voie romaine est-ouest de quelque importance et venant de Plérin passe à la Salle de Buhen et une autre, venant du "Riant" (de nos jours Le Rillan) et se dirigeant vers Lanvollon, passe très à l'ouest de l'actuel bourg. Le site semble d'autre part semble très défavorable : pas un seul espace plat favorable à des constructions faciles. On constate sur le croquis qu'il y a au moins une quinzaine de mètres de différence entre l'altitude du haut du bourg et du bas et que les différences de niveau sont parfois brutales, par exemple entre le secteur des Roselais et la zone de la Noë.

Une butte au centre du bourg a dû fixer très tôt l'implantation de l'église. Elle domine un terrain marécageux dont le nom a été longtemps gardé : "la Noë". Le bourg était traversé par deux ruisseaux dont l'un vient de la place de la mairie actuelle et l'autre du secteur de l'Etang Ravily. Ce dernier ruisseau coule au pied d'une butte très escarpée, sur sa rive gauche, puis dans un vallon. Ces deux ruisseaux sont maintenant canalisés et enterrés. Zone marécageuse, escarpement et vallon, tout cela fait obstacle à la construction à l'est de la butte centrale. Vers l'ouest, ce n'est guère mieux. Un nouvel escarpement se dresse tout près de la butte primitive. On y a construit depuis la nouvelle église. Et malheureusement, vers le sud, les terrains sont rares et très en pente en raison de la présence du ruisseau précédemment mentionné qui se jette dans le ruisseau du Fresne. On le verra sur le plan cadastral, il n'existait pratiquement aucune construction au sud du cimetière. J'évoquerai la parcelle dite la Butte, au confluent de ces deux ruisseaux et dont le nom peut faire penser à une implantation humaine très ancienne, sorte de site fortifié dont le nom n'est resté que dans celui de la vallée des Châtelets. Les constructeurs ont dû faire avec les mauvaises possibilités d'implantation. J'ai indiqué qu'à l'ancien confluent des deux ruisseaux du bourg, on est à 165 m; au nord du secteur des Roselais, on est déjà à 180. A l'ouest, l'actuelle église domine directement la partie centrale du bourg. Il est donc difficile de comprendre pourquoi un site aussi défavorable est devenu le chef-lieu de la paroisse. N'oublions pas que la butte centrale devait être assez vaste pour qu'on puisse y mettre une église et un cimetière. D'autre part, son sous-sol devait permettre l'ancrage de l'église alors que son sol devait être suffisamment profond pour que l'on puisse y creuser des tombes. Il est certain aussi que la présence de sources abondantes a pu jouer un rôle majeur. J'en ai fait figurer trois en plein bourg; s'y ajoutait, depuis une date indéterminée, le puits à balancier de l'actuelle rue des Tessiers, près du secteur des Roselais. Mais il est possible aussi que la butte qui servit de lieu d'installation à l'église encore présente à la fin du XIX^e siècle ait joué un rôle non négligeable. Y eu-t-il une implantation préhistorique ? De Garaby rapporte cet épisode du maire de Saint-Donan qui affirmait à Mgr Cafarelli, alors évêque de Saint-Brieuc, que l'édifice « était antérieur au christianisme ». Et de Garaby de s'interroger: «*Peut-être voulait-il dire qu'avant l'introduction*

de la religion de la charité, il y avait déjà là un de ces sanctuaires druidiques dont les environs du Gouët étaient couverts.» Je ne sais pas ce que pensait



le maire, mais le point de vue de Garaby est parfaitement plausible.

Fig. 5: Le site primitif possible du bourg et de l'église

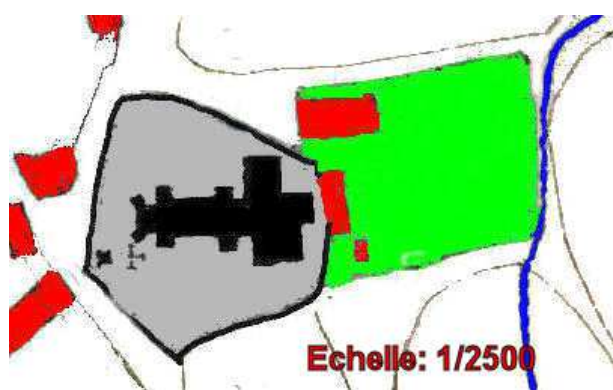
Le croquis permet d'imaginer ce que pouvait être le site primitif du bourg.

De plus une butte était un site de défense idéal. Encore faut-il être sûr que ce promontoire a bien gardé son allure d'origine. J'évoquerai ce problème en annexe à propos des épidémies. Est-ce là que, par la suite, le moine Donan s'installa ? Cette hypothèse aurait au moins l'avantage d'expliquer la présence de l'église et d'un village chrétien. Sans remonter à l'époque des druides, il est possible de penser au rôle joué par le moine Donan. Y avait-il un lieu de culte, y fut-il enterré ? Dans un tout autre domaine, il est possible d'envisager l'intérêt lié à la présence de nombreuses sources. Au XX^e siècle, il existait encore dans le bourg ou aux alentours immédiats de nombreuses fontaines. (J'en ai localisé cinq sur mon croquis.) C'était très intéressant car, au départ, point n'était besoin de creuser un puits. Plus tard, sans doute, au moins deux puits existaient : l'un dans la rue des Tessiers, dont je viens de parler, et l'autre dans les dépendances des Clos Briens.

J'ai indiqué la présence possible d'une sorte de terrasse au pied de la butte du cimetière, mais environ 5 mètres au-dessous du niveau du bas de celui-ci. C'est là que l'on édifia le presbytère, au XVIII^e siècle. Cette terrasse aménagée est encore en partie visible de nos jours. Mais il reste une incertitude. Cet aménagement fut-il réalisé pour construire le presbytère, celui-ci prit-il la place d'une maison existante ou bien fut-il aménagé dans une maison préexistante ? Ce qui est sûr, c'est qu'il y eut au moins un aménagement, comme le prouve le linteau autrefois situé sur la porte d'entrée : ce bâtiment ne datait que du XVIII^e. Ce linteau fut intégré dans le mur de l'esplanade de l'ancien presbytère... esplanade maintenant détruite. Quid de ce linteau daté ? C'était le seul souvenir matériel restant de l'ancien édifice.

Sur le croquis, réalisé d'après le cadastre de 1812, on voit bien à quel point les remarques faites précédemment ont joué un grand rôle. L'église se trouve pratiquement seule dans cette partie du bourg. Il n'y a aucune maison dans le secteur compris entre le presbytère et ses dépendances et les premières maisons du quartier des Roselais. Ce terme est d'ailleurs probablement, comme on le verra, dérivé du pluriel du breton Rozel désignant un coteau et non des roseaux.

Le cadastre n'est guère précis, ainsi sur le tracé de la venelle qui contournait le bourg par le sud. De même, il ne signale pas le ruisseau, aujourd'hui en partie canalisé, -que j'ai indiqué sur le croquis précédent-, ni les fontaines qui devaient pourtant bien exister. Il indique d'une seule couleur l'ensemble enclos paroissial/presbytère et dépendances de celui-ci alors que le presbytère et ses dépendances sont en contrebas. Grâce à l'échelle figurée, on peut mesurer approximativement les dimensions de l'ancienne église: à peine une quarantaine de mètres dans sa plus grande longueur. Il est évident que le bourg devait avoir sensiblement la même allure dans les siècles précédents, au moins pour ce qui est de la longueur. Tout au plus y a-t-il ici quelques constructions liées à l'accroissement de la population.



On peut penser que l'édifice fut agrandi, peut-être plusieurs fois. Jollivet affirme : « *la nef date du quatorzième siècle ; les bas-côtés sont de 1820* ». Ceci confirme les propos d'Ogée qui dit qu' « *elle (l'église) a été agrandie des deux bas-côtés* ». On retrouve ces mêmes affirmations chez Gaultier du Mottay.

Fig. 6: L'enclos paroissial d'après le cadastre de 1812

Dans une étude récente sur la "manufacture" des toiles "bretagnes", dont Saint-Donan faisait partie, un chercheur affirme que ces travaux eurent lieu entre 1775 et 1800. Il a constaté que de nombreux travaux de rénovation ou de construction eurent lieu dans les édifices religieux des paroisses de cette zone de production de la toile comprenant une bonne cinquantaine de paroisses ou trêves de cette époque. Cette zone toilière allait en gros de Boquého au sud de Loudéac, et Saint-Donan en faisait partie. Pour cet auteur, la fabrication des toiles a donc amené une certaine prospérité à mettre en relation avec 32 reconstructions d'églises. Pour notre paroisse, si l'on compare les deux plans, il semble bien, en effet, que la nef aussi fut élargie. Il est vrai qu'y eut certes quelques dégâts sur ces bas-côtés sous la Révolution. Par contre, vu son ancienneté, le bâtiment devait exiger des travaux de restauration. De plus l'augmentation de la population devait rendre

l'église trop exigüe. Cette augmentation peut évidemment être aussi mise en relation avec la fabrication des toiles, même si celle-ci ne profitait guère qu'aux commerçants de Quintin, pour notre région.

Les archives paroissiales du XVII^e siècle mentionnaient « *le portal* », mais aussi « *la porte du bénitier* » (au sud) et « *la porte de la chapelle St-Gilles* », de même que « *la chapelle du Rosaire* ». Celles-ci devraient correspondre aux deux excroissances, bien visibles sur le plan de 1812, de part et d'autre de la nef; la chapelle Saint-Gilles devait logiquement se trouver sur le flanc gauche de la nef, le côté de l'évangile. Les familles nobles de la paroisse y étaient enterrées sous l'Ancien Régime, au départ celle de la Ville Boutier puis celle du Chesnay et plus tard, celle du Rufflay. Au milieu du XVII^e siècle le registre paroissial notait l'inhumation de « *la metteiere du chesnaye* » dans cette chapelle. Dans les églises, le côté "noble", car réservé aux familles nobles et à leurs proches, était le côté où le prêtre lisait l'évangile lors de la messe, le côté gauche de l'autel puisque le prêtre lisait l'évangile dos au peuple. A Saint-Donan, la chapelle la plus noble était la chapelle St Gilles située dans le transept du côté gauche. D'autre part un escalier, aujourd'hui détruit, permettait un accès depuis la rue (près du presbytère). L'aspect ancien de la butte du était encore bien visible avant l'extension du cimetière au sud et la disparition du mur d'enceinte de l'enclos dans cette partie.

Sur le plan suivant (**Fig. 7**), réalisé à partir du cadastre de 1848, on distingue à gauche le plan de l'église à l'intérieur de l'enclos paroissial que constitue le cimetière. A droite on voit, comme dans le croquis précédent, le presbytère, le plus grand bâtiment parallèle à la rue et ses dépendances, en contrebas du cimetière et sur la terrasse dominant le jardin.

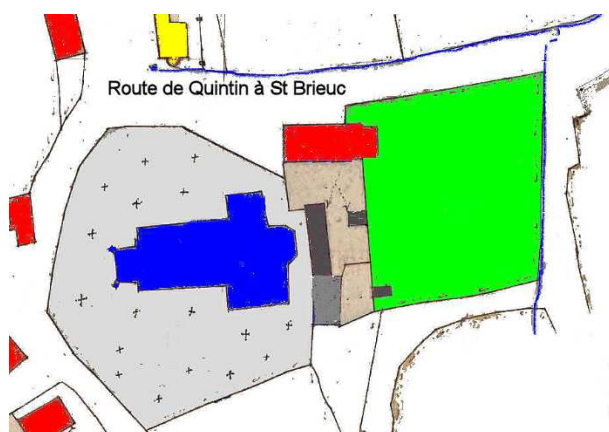


Fig. 7 : Le même enclos d'après le cadastre de 1848

J'ai représenté en bleu les édifices possédés par le "Conseil de Fabrique"
– généralement simplement dit la Fabrique- qui gérait les biens de la paroisse, en rouge les bâtiments privés, et j'ai colorié en jaune un des fours

du bourg. On voit bien qu'entre 1812 et 1848 il y a eu des modifications. Ainsi un nouveau bâtiment a été édifié dans la cour du presbytère, sur la terrasse mentionnée précédemment

Au passage, on a pu remarquer que le plan de l'église ci-dessus est différent de celui figurant au cadastre de 1812. En une quarantaine d'années, les modifications semblent avoir été importantes. D'ailleurs dans un document datant du XIX^e siècle, l'auteur, Gaultier du Mottay mentionnait : « *Eglise refaite presque en entier aux dix-huitième et dix-neuvième siècles : une nef, deux collatéraux, cinq travées, sans intérêt; elle n'a conservé qu'une petite fenêtre à réseau quadrilobé, ainsi que plusieurs statues en bois de la même époque* ».

Le registre paroissial mentionne trois "baptêmes" de cloches dans un laps de temps relativement court : l'un en 1703 pour une cloche, et l'autre en 1748 pour deux cloches et le troisième en 1752. (On trouvera une relation en annexe.) Faut-il les mettre en relation avec les agrandissements de l'édifice? Il est certain aussi qu'à la fin du XIX^e siècle, le "Général de la Paroisse", - le conseil paroissial gérant des biens de la paroisse-, insistait beaucoup sur l'aspect de délabrement de l'église qui justifiait, selon lui, la nécessité de construire un nouveau bâtiment. Il n'évoquait même pas la possibilité de restaurer l'ancien édifice. Il devait donc être en bien mauvais état malgré les transformations mentionnées précédemment. Il est vrai que, par ailleurs, l'accroissement de la population le rendait par trop exigü.

Le cimetière était séparé de la cour du presbytère par un haut mur encore visible en partie de nos jours. Une partie de l'enclos paroissial a été maladroitement modifiée lors de l'élargissement de la rue au droit de l'actuelle Place de la Mairie, une autre détruite plus tard encore lors de l'agrandissement du cimetière. En limite du jardin du presbytère, on voit sur le plan cadastral le tracé d'un ruisseau qui circule de nos jours dans une canalisation en partie souterraine. Le jardin était d'ailleurs encore très marécageux avant sa disparition. N'oublions pas que nous sommes dans le bas du bourg appelé la Noë. Sur le cadastre napoléonien, devant l'entrée de l'église, on peut voir l'emplacement de la croix du cimetière. Elle ne figure plus ici, pourtant les textes du XIX^e évoquent toujours la croix du cimetière.

La fontaine indiquée près du four a disparu ; le ruisseau qui en sortait et l'autre qui venait du secteur de l'Étang Ravily, sont maintenant canalisés. Si le jardin du presbytère semble plus réduit qu'en 1812, c'est que le nouveau cadastre notait bien que le presbytère et ses annexes n'étaient pas au même niveau que le jardin. Le terre-plein est encore visible de nos jours, même après la disparition du presbytère. Je ferai figurer ailleurs les principales fontaines qui devaient exister au bourg et qui ne figurent pas au cadastre.

Je l'ai dit précédemment, ce n'est donc qu'au XV^e siècle qu'on a la première mention sûre de **Saint-Donan comme paroisse**, c'est-à-dire comme territoire autonome. On trouve alors en particulier mention de Saint-Donan dans les "monstres". Ces sortes de recensements des nobles en font

régulièrement état. Ainsi en 1479.

Une paroisse bretonne autonome avait à sa tête un recteur, éventuellement aidé par un vicaire, appelé curé en Bretagne, et d'autres prêtres, le plus souvent originaires de la paroisse et dits «*prêtres de la paroisse*». (La "cure" de Saint-Donan était dite "à l'alternative", puisque le recteur était nommé soit par l'évêque soit par le seigneur du lieu). Or, le XV^e siècle n'est guère propice à la naissance de nouvelles paroisses en raison, par exemple, de la Peste Noire qui se traduisit par une importante diminution de la population en France, et en Bretagne, même si elle fut moins touchée. J'ajoute aussi qu'après le XII^e, on ne crée plus, semble-t-il, de paroisses, mais des "trêves", dont le nom commence souvent par Tré (Trégueux, Trémuson) et qui, elles, n'avaient que des prêtres desservants, ou curés, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas le titre de recteur. De plus la période des XIV-XV^e siècles est une période politiquement très troublée. Dans son article sur la toponymie dans le *Dictionnaire d'Histoire de Bretagne*, Bernard Tanguy écrit en substance que beaucoup de paroisses en Saint ou en Lok suivi du nom d'un saint datent de la période allant du XI^e au XIV^e siècle. Ce point de vue donnerait corps à l'hypothèse de la date de l'édification formulée précédemment par Jollivet. Je rappelle aussi que la paroisse fut la seule entité religieuse et administrative jusqu'à la Révolution de 1789. Après, on distingua la commune de la paroisse, même si elles avaient gardé le même territoire. Je parlerai donc le plus souvent de paroisse que de commune.

Mais, peu importe la date. Pour le toponymiste, la question est de savoir pourquoi l'on a donné ce nom à cette portion de territoire. La question est d'importance mais elle est sans doute insoluble. Il existe en effet à Saint-Donan un quartier appelé le Guicry. L'orthographe du lieu-dit n'a pas toujours été constante, mais sous sa forme actuelle, elle est logique. La traduction littérale en serait le village du chef, le Vicus du Rix. J'évoquerai plus loin la Bote au Tyran de ce quartier. Or, cette forme est l'exacte réplique du nom de la commune de Guiscriff, si l'on se souvient que le -ff final était amüi (pas prononcé). Curieusement, d'ailleurs, le registre paroissial a souvent, à la fin du XVII^e siècle, orthographié "le Guicriff" alors que la prononciation était bien le "d'guicry". De la même façon, à la même époque, le patronyme écrit Kerboeuf était prononcé "kerbeu", le F final étant amüi. Le RI était dans l'antiquité gauloise le chef. Tout le monde connaît AstéRix, le vaillant gaulois. Ailleurs, comme à Guiscriff, le vicus est généralement devenu une paroisse. On en a de fréquents exemples dans le Nord-Finistère. Or, chez nous, Le Guicry n'est pas devenu le centre de la paroisse, ou ne l'est pas resté. Par contre, j'évoquerai plus loin le toponyme «La Bote au Tyran» qui est localisé dans les environs du Guicry.

Où était donc l'église primitive de Saint-Donan puisque celle qui était dans le cimetière ne date pas des XII/XIII^e siècles ? Je l'ai dit, Jollivet la suppose du XIV^e. D'autre part, l'emplacement du bourg actuel ne correspond à aucune logique apparente. Il n'est pas sur un axe important car la voie "romaine" la plus proche passait au nord des Madrais d'en Haut. Longtemps, notre territoire fut très mal desservi par les axes routiers. La carte dite de Cassini, établie quelques années avant la Révolution de 1789 par les

ingénieurs Cassini, ne mentionnait aucune route traversant notre paroisse. On peut le constater sur le fragment de cette carte que je reproduis plus loin (Fig.39). De plus, après la grave inondation qui détruisit ponts et moulins sur Le Gouët en 1773, il était précisé dans un document qu'il est indispensable de reconstruire le pont de Ste Anne du Houllin, «*car il permet ... le passage de la route qui mène vers Saint-Donan*». Il est vrai qu'il n'était pas fait mention dans le rapport du pont, situé entre la Templerie et le Tertre Jouan, et qui avait dû aussi être détruit (Pont Heurtebise). Peut-on alors imaginer que le bourg correspond à l'emplacement où vécut, mourut et fut enterré St Donan ? Nul ne le sait, mais ce serait une explication.

Mais revenons encore au problème du nom donné à notre paroisse. **Qui a donné ce nom**, et pourquoi avoir donné le nom de St-Donan ? Ce nom est attesté semble-t-il dès 1469 puis 1480 sous la forme «Saint Donan», ce qui est curieux, car on attendrait plutôt «Saint Donan» trouvé en 1543, par exemple. Curieusement aussi, la paroisse finistérienne de Saint-Thonan, dont j'ai parlé, n'est pas non plus une paroisse primitive. C'est donc là aussi tardivement qu'elle a pris ce nom. Elle ne s'est en effet détachée de Plabennec, sa paroisse mère, qu'au XV^e siècle. Quel souvenir Donan avait-il donc laissé dans la mémoire collective de chez nous et d'ailleurs pour être ainsi honoré ? Il est vrai que si Donan était disciple de St Briec, il aurait pu débarquer avec lui d'abord dans l'Aber Vrac'h, dans le Finistère-Nord, mais mille ans plus tôt tout de même ! J'ai déjà évoqué cette possibilité. Rien d'étonnant alors de trouver un souvenir de son passage à Saint-Thonan. Or, là, les choses se compliquent, car hormis le fait que Saint-Thonan n'existait pas comme paroisse avant le XV^e siècle; on ne la connaît d'abord que sous l'écriture du nom latin: «S (anctus) Donanus». Plus tard, selon une mention plus tardive, on serait passé de S. Donnanus à «Sanctus Honanus», toujours en latin. Ce n'est donc que plus tard encore qu'on la connaît sous le nom français de «Sainctonan» puis «Saint-Thonan». Il est donc évident que ce St Thonan, dont l'existence n'est pas prouvée, - en tout cas, je n'en ai trouvé trace nulle part- semble n'avoir rien à voir avec notre St Donan. Et pourtant, il y a bien un air de famille car la prononciation est quasiment la même en français comme en breton. Car, bien sûr au XV^e siècle et en breton la différence de prononciation entre «Sant Donan» ou «Sant Thonan» est bien petite. Pour les gens du pays, leur paroisse était bien celle de Sant Thonan, en raison de la liaison, d'où le nom actuel de la commune. Ceci me ramène à ma question: St Donan a-t-il existé ? On sait en effet qu'il a bien existé un St Onen ou St Onan et que St Donan aurait aussi porté ce nom d'Onan ou Honan, comme affirmé dans le Dictionnaire des saints bretons. Tout ceci est bien confus: on a pu confondre un saint avec un autre. (J'ai signalé les nombreux noms associés à St Donan par exemple.) Or plusieurs centaines de "saints" bretons sont signalés dans ce dictionnaire, mais pas St Thonan. Quoiqu'il en soit, dans le meilleur des cas, et pour notre paroisse, il s'est quand même bien écoulé 5 ou 600 ans entre la mort de Donan et le fait de donner son nom à un territoire après l'avoir canonisé. Alors pourquoi ? Quant au rapport entre Saint-Donan et Saint-Thonan, les chercheurs de cette commune le trouveront peut-être.

Malheureusement, si des champs gardent le souvenir de moines, ils ne

sont pas au bourg : «le Clos moine» est situé près de la Brousselle selon Bernard Tanguy, «le Cloître d'en Bas» à la Ville Tano. De même, une cours de ferme de ce même village portait naguère le nom de «Champ Cloître». (Pour la très petite histoire, c'est là que je suis né!) Le moine Donan aurait-il résidé dans un de ces lieux ? Aucun ne mentionne son nom. Si ce n'est pas lui est-ce un autre moine ? D'ailleurs le terme actuel de cloître est-il synonyme de monastère au sens moderne ? Le sens primitif est seulement de terrain clos, du latin *Clastrum*. On sait par contre que les ermites étaient nombreux en ces premiers siècles du christianisme. Il ne faut pas imaginer les moines irlandais ou gallois comme ceux popularisés dans des images de la télévision. Leur monachisme était bien différent de celui établi par St Benoît ou d'autres en Europe continentale. Les moines irlandais vivaient dans des cabanes isolées du reste du monde, en bordure des bois, travaillant de leurs mains, parfois avec l'aide d'un disciple, et s'adonnant à la prière.

S'agissant du toponyme **Le Cloître d'en bas**, vu l'ancienneté de l'implantation de la Ville Tano, on peut supposer que l'on doit avoir affaire à un ancien *Ar C'hloestroù*, sans doute devenu *Cloestro*, comme en vannetais d'où serait issu en gallo "*Le Cloestre*" et aurait ensuite donné Cloître en français moderne. Le mot peut aussi venir du parler breton dit K.L.T., (Cornouaille, Léon, Trégor) *Kloastr*, pouvant donner directement Cloître en français en zone bretonnante : Le Cloître-St Thégonnec, par exemple. Il est de fait curieux de constater que, sur une photo satellite, on voit nettement, dans une parcelle qui est constituée pour partie de l'ancien champ appelé le Cloître d'en Bas, un remarquable cercle. Cette forme circulaire, qui a environ 50 mètres de diamètre, est un cercle presque parfait. La photographie a été prise en été, comme le montre les champs – hors image - dans lesquels la moisson vient d'être faite. (Pour accentuer les contrastes, la photo est ici en noir et blanc.) Les sites repérables par satellite ne peuvent l'être que dans certaines conditions. C'est ainsi que les images figurant ici ne sont plus visibles sur Géo portail au moment où je rédige ce texte. Il doit donc s'agir d'un fossé comblé. Ceux-ci sont parfois repérés par la photographie aérienne à l'époque la plus sèche de l'année. L'image ci-dessous a sans doute été prise durant l'été 2007 sans doute. L'épaisseur de terre étant plus grande dans le fossé comblé, cela favorise la pousse de l'herbe qui apparaît plus verte et plus drue. Mais, s'agit-il d'un cercle protohistorique ou de la limite de l'enclos dans lequel vivait un quelconque ermite comme le toponyme le laisse entendre ?

Le cercle érémitique supposé se trouve au centre de l'image. Sur le terrain, on constate qu'il se trouve sur un espace visiblement aplani, et à une quinzaine de mètres de la haie que l'on devine en haut et qui limite un jardin. (*A gauche, la bande sombre est un taillis et la zone claire une pâture*). Sur la photographie du dessous j'en ai tracé les contours approximatifs avec son ouverture en haut. Ils permettent de mieux voir le cercle du Cloître d'en Bas, cercle déformé du fait que la vue est légèrement oblique.



Fig. 8: Le Cloître-d' en-Bas sur une photographie satellitaire du début de ce siècle.

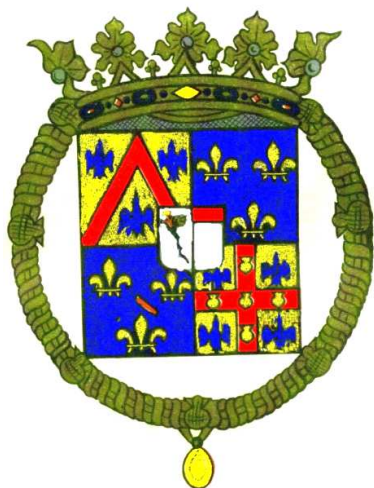
. L'archéologue spécialiste du Moyen-Age Joëlle Burnouf rappelle dans son ouvrage Archéologie médiévale que: « *Cette terre de remplissage n'aura plus jamais la même structure ni la même composition que les couches de terrain qui l'encaissent, l'empreinte en restera toujours...*» (Néanmoins j'ai constaté que cela n'est pas valable- sans que je sache pourquoi- pour des édifices plus récents ; Ainsi pas de trace des Briquières ou de la Fontaine Marion, fermes toujours habitées au XIX^e siècle.) En allant vers le haut de la photographie, on remarque aussi une trainée blanchâtre partant de la périphérie du cercle, discontinue, bordée d'une autre plus sombre et presque droite bien difficile à analyser. Était-ce le chemin d'accès ? On peut se le demander car il arrive, comme par hasard, à un endroit où le cercle est interrompu. De plus, il ne s'agit pas d'un fossé comblé, mais au contraire de quelque chose d'invisible à l'œil nu qui empêche la végétation de pousser correctement. L'actuelle entrée du champ se trouve tout en haut à gauche, en limite du taillis. Enfin, peut-être y a-t-il à droite, en limite d'une zone plus claire, deux étroites bandes parallèles qui pourraient aussi avoir un rapport avec un habitat. Le moine - si moine il y a (il y avait d'ailleurs souvent un moine et son compagnon) -, devait bien se nourrir et donc cultiver un lopin de terre ou élever quelques bestiaux. On en verra un autre exemple. Quant au "triskell" central plus foncé, il est aussi pour moi bien énigmatique.

Evidemment, rien de tout cela ne se devine pour quelqu'un qui traverse le champ. Seule une tranchée en travers de l'ancien fossé pourrait apporter une confirmation à mon hypothèse. Le problème se reposera plus loin. Bien sûr, ce type de fouille, qui ne serait pas une fouille de sauvetage, est interdit. Il est en tout cas intéressant de noter que dans un article consacré par l'historien Arthur de la Borderie à St Maudez, (Mémoires de la Société d'Emulation - 1890) l'auteur notait : « *On peut voir encore aujourd'hui dans l'île (Modez) deux de ces cellules circulaires... cellules isolées dont chacune était occupée par des moines...*» St Maudez a dû arriver en Petite Bretagne au VI^e siècle. Il est donc probable qu'on a ici affaire au même type de cellule, d'où le nom du champ. Il est facile d'imaginer, que, vu la dimension du cercle d'un diamètre, il s'agit bien de l'enclos à l'intérieur duquel pouvait avoir été

élevé le Menechti - ou Péniti - la modeste cabane du cénobite qui y vécut. Toutefois, à droite de la photo, on devine deux sillons de verdure parallèles coupés à angle droit par un autre. Cela pourrait correspondre à une cabane. Cette forme est identique à celle qu'on verra près de la Ville au Roux. Les moines celtiques ne vivaient pas en communauté, certes, mais ils avaient le plus souvent au moins un compagnon, ne serait-ce que pour faire une partie du travail nécessaire à la subsistance.

Pour revenir à l'origine du bourg, on peut penser que l'emplacement actuel, fixé là à une date indéterminée, s'explique par la présence de nombreuses sources. N'oublions pas la situation du bourg: la Noë, au bas du bourg est à l'altitude 165 alors que la Croix Thomas est à l'altitude 204, les Croix Neuves à 197 et les "*Feuës d'Etoupe*" au-dessus de Kergroix à 218. L'eau souterraine peut donc percoler naturellement vers le bourg. Il ne faut pas oublier le rôle que tenait la fontaine dans la vie des saints celtiques qui se sont installés en Bretagne continentale, source bien sûr souvent "miraculeuse", mais qui avait au moins le mérite d'exister. Quand on s'installe dans un pays "sauvage", je suppose que la première préoccupation est celle de trouver de l'eau. Je pense aux nombreuses fontaines dédiées à St Maudez. Plus près de chez nous, il y a la fontaine de St Briec.

Avant l'arrivée de l'eau courante, il existait encore dans le bourg au moins quatre ou cinq fontaines publiques. Presque toutes ont été comblées dans les années 50/60. Seule subsistait celle de la Noë au bas du bourg. Elle était encore visible au début de ce siècle, mais le doué, le lavoir, qu'elle alimentait avait malheureusement été déjà comblé. L'Histoire chez nous n'a guère d'importance pour nos conseils municipaux ! Des sources, il y en avait sur la place de l'actuelle mairie. Elle était naguère transformée en réservoir alimentant une pompe. D'ailleurs, lors des recensements du XIX^e siècle, l'actuelle Place de la Mairie était appelée Place de la Pompe. Une fontaine existait dans l'actuelle rue St-Gilles, et une autre dans l'actuelle rue St-Yves. C'est d'ailleurs la fontaine qui a donné son nom à l'actuelle rue St-Yves. Mais, la fontaine la plus connue du bourg était la Pisse Près. Malheureusement on ne sait où la localiser. Il pourrait s'agir de cette source autrefois située au bas de l'actuelle Place de la Mairie et qui est matérialisée sur le cadastre de 1848. Dans ma jeunesse, ses eaux s'écoulaient encore à l'air libre vers le bas du bourg.



Jusqu'à l'arrivée de l'eau courante, une pompe permettait de remonter l'eau d'une citerne qui avait aussi été creusée à une époque que je n'ai pu déterminer pour en stocker l'eau. Tout cela permettait d'alimenter en eau potable une partie la population du bourg. Les puits ont toujours été rares dans le bourg, sans doute parce que les sources ne l'étaient pas. (Il en existe néanmoins un à l'intérieur d'une maison dans le rue St Gilles.) Un curieux puits à balancier existait aussi dans l'actuelle rue des Tessiers jusque dans les années 60. Le puits lui-même se trouve maintenant sous la rue. Un autre existe à l'intérieur d'une maison de la rue St Gilles; il n'était sans doute pas à l'intérieur à l'origine .Des travaux récents aux Clos Briens ont permis d'en mettre à jour un autre. Je reviendrai sur les puits car ils ne sont sans doute pas tous de très haute antiquité.

Fig. 9: Maîtresse-vitre de l'ancienne église

Toujours en relation avec l'église, l'historien Le Noir de Tournemine a publié dans *La Seigneurie de Crénan* la représentation du vitrail ci-dessous. Peut-on y déceler un indice de la date de construction de l'église primitive et donc de la création de la paroisse? En théorie, il est logique de penser que les vitraux ont été mis en place lors de la construction de l'église. Mais est-ce bien le cas ? J'ai dû modifier les couleurs des armes pour les rendre conformes au blason des seigneurs cités, mais pas celles de la couronne ducale et du collier. D'autre part, Le Noir ne dit pas d'où provient le document qu'il reproduit et dont il dit qu'il a été relevé en 1660 sur la maîtresse vitre de l'ancienne église. De plus il indique en dessous «XV^o siècle».

. Sur le vitrail on peut voir en particulier les armes de grands seigneurs pour lesquels Le Noir de Tournemine ajoute les commentaires suivants:

Au I : les de la Trémoille, dont les armes sont : « *d'or au chevron de gueules (rouge) accompagné de trois alérions d'azur* ».

Je précise que l'aigle, ou alérion, était, disait-on alors, le roi des animaux. Il ne figurait donc que dans le blason de seigneurs de haute lignée. En réalité, l'alérion est un oiseau fabuleux tout droit sorti des légendes dont on était friand au Moyen-Age. Au XII^o siècle, on croyait à l'existence du Prêtre

Jean à la tête d'un royaume fabuleusement riche, mais chrétien, et qui, du fait de sa position quelque part au sud (sans doute en Ethiopie), pouvait aider les chrétiens d'Occident à récupérer les territoires conquis par les musulmans en les prenant en tenaille. On fit donc circuler une lettre que le Prêtre Jean aurait envoyée à l'empereur Frédéric Barberousse, lettre dans laquelle il décrivait les habitants et les animaux – tous plus bizarres les uns que les autres - de son royaume. Y figurent donc les alérions qui, dit encore le texte, *ont maîtrise sur tous les oiseaux du monde ; ils sont couleur de feu – ce n'est pas le cas ici! - leurs ailes sont tranchantes comme le fil de l'épée. Le plus petit alérion est plus grand qu'un aigle. Il n'y a qu'un couple au monde. Nous avons ainsi appris comment ils se multiplient. Lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante ans, ils pondent deux œufs qu'ils couvent pendant soixante jours. Une fois le terme passé, ils ont deux poussins....»*

Au II : Bourbon St Pol: « *d'azur à trois fleurs de lys d'or* ». (Louis Ier de Bourbon était le petit-fils de Louis IX ou St Louis) Au III : d'Orléans Longueville: « *d'azur à trois fleurs de lys barré d'un bâton de gueules* ». Au IV : les de Laval: « *à la croix de gueules armée de coquilles d'or, aux quatre cantons chargés d'un alérion d'azur* »

Sur le tout : de Montferrat : « *d'argent au chef de gueules accosté* »; de Visconti : « *d'argent à la guivre ondoyante d'azur engoulant un enfant de gueules et couronnée d'or* »

Malheureusement, les renseignements que j'ai pu glaner, sur Internet en particulier, ne confirment pas toujours son point de vue. Je m'en expliquerai donc dans mon commentaire.

Comme le montre le blason, les deux familles Visconti et Montferrat semblent alliées. Le Noir précise bien que les blasons sont "accostés"; ils sont en effet côte-à-côte, mais séparés par un trait vertical. Il s'agit donc sans doute de deux moitiés de blasons ainsi mis en raison de leur de leur place en abyme – au centre- sur l'ensemble. Ces deux familles sont d'origine italienne. La couleuvre engoulant un enfant s'explique par la légende qui voulait qu'un Visconti aurait tué une couleuvre en passe d'avalier un enfant. Il n'y a pas que l'enfant qui soit dur à avaler... !

Le blason des Visconti est dû au fait que Louis d'Orléans, frère cadet du roi fou Charles VI, avait épousé Valentine Visconti, une princesse milanaise (Le réalisateur italien Lucchino Visconti était un lointain descendant de cette illustre famille). Il était par ailleurs arrière-grand-père d'Anne de Bretagne, sa fille Marguerite - grand-mère d'Anne donc - ayant épousé le frère cadet du duc de Bretagne Jean V. Elle donna naissance à François II, duc de Bretagne et père d'Anne. Louis d'Orléans mourut en 1407, quant à Charles, il était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt de 1415. Mais le blason des Visconti s'explique sans doute ici par le fait que Tristan du Perrier avait épousé Isabeau de Montauban. Or, elle était la fille de Guillaume et d'une autre Visconti, Bonne. Tristan du Perrier avait hérité de son grand-père du fief de Quintin en 1421. Il mourut en 1482, deux ans avant sa femme. Le blason des Visconti sur le vitrail ne peut donc être antérieur au mariage de

Bonne, et donc de la première moitié du XV^e siècle. Je précise encore que Louis d'Orléans était le père de Charles d'Orléans, lui-même père de Louis XII, dont on sait qu'il épousa Anne de Bretagne. Louis d'Orléans fut assassiné en 1419, mais sa femme lui survécut.

Avec le blason des Montferrat, nous sommes encore dans l'histoire de Bretagne au temps de la duchesse Anne. C'est en effet en 1508 qu'Anne d'Alençon épousa le marquis de Montferrat, d'origine italienne lui aussi. Or Anne d'Alençon était une descendante de Jean IV de Montfort, duc de Bretagne après le Traité de Guérande de 1363. La fille de Jean IV, dite Marie de Montfort Bretagne, avait en effet épousé Jean d'Alençon à la fin du XIV^e. Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans ces généalogies! D'ailleurs, pourquoi le blason des Visconti est-il sur cet ensemble d'armoiries associé à celui des Montferrat ? Le mariage du duc d'Orléans remonte à 1389. Le nom de Visconti devait avoir disparu en France depuis longtemps... encore que, nous le verrons, les femmes mariées ont longtemps porté leur nom de jeune fille. Les deux familles ne sont donc pas contemporaines des autres familles mentionnées. Bien sûr, une étude généalogique plus affinée pourrait infirmer mon point de vue.

On peut constater aussi que deux autres blasons sont presque identiques, sauf que l'un est barré d'un bâton. Pour les héraldistes, il y a une brisure. En principe, celle-ci indique que la famille dont le blason porte le bâton est une branche cadette. L'aîné de la famille se réservait le blason en tant que « chef de nom et d'armes ». Les familles Bourbon-St Pol et d'Orléans-Longueville étaient de la plus haute noblesse française. La présence au III du blason des Orléans-Longueville s'explique par le fait que les Dunois étaient comtes de Dunois et Longueville mais avaient droit au nom et armes des Orléans. Le comté de Dunois fut acquis par Louis I^{er} d'Orléans. Il passa à son fils naturel Jean, devenu Comte de Dunois. Ses descendants portèrent ensuite ce nom. L'un vivait à l'époque de Charles VIII et fut ainsi mêlé à l'histoire d'Anne de Bretagne.

Le blason des Bourbon-St Pol - au II - semble moins se justifier. Il semble en effet être celui du roi de France depuis Charles V : « *D'azur aux trois fleurs de lys d'or* ». Néanmoins, si l'on suit le point de vue de Le Noir, on peut expliquer la présence des Bourbon par le fait que Pierre, sire de Beaujeu, épousa Anne de France, la fille aînée de Louis XI. Il obtint alors le titre de Duc de Bourbon. Anne de France, plus connue comme Anne de Beaujeu, joua un rôle considérable dans l'histoire de France à l'époque où son frère Charles VIII était roi. Plus intelligente que son frère, elle avait une grande influence sur lui. Elle contribua aussi et surtout au mariage de Charles avec Anne de Bretagne. Mais les Orléans ont d'autres raisons de figurer sur l'armorial. En effet Louis fut contraint d'épouser la fille de Louis XI, Jeanne de Valois, sœur de Charles VIII. Mais à la mort de Charles VIII, décédé sans héritier en 1598 – il a eu d'Anne de Bretagne cinq enfants tous morts en bas âge, elle-même n'ayant alors pas vingt ans lors de son mariage - Louis d'Orléans, fils de Charles, devint roi sous le nom de Louis XII. Il fit tant et si bien que le pape, le célèbre Borgia, corrompu et dépravé s'il en est, déclara nul le mariage de Louis avec Jeanne de France (Cette malheureuse Jeanne

n'était pas, c'est le moins que l'on puisse dire, paraît-il, aidée par la nature... Elle n'en fut pas moins proclamée sainte). Le pape ne vit non plus aucune objection au mariage de Louis avec Anne de Bretagne. Louis appelait lui-même Anne «ma cousine ». Et pourtant, ce même pape avait déclaré nul le mariage de Charles VIII sous prétexte que sa femme était sa parente au quatrième degré de consanguinité !

Anne de Laval, fille de Nicolas de Monfort-Laval, dit Guy XVI, épousa en 1521 François - aussi appelé Louis - de la Trémoïlle. Cela explique sans doute la présence au III du nom de la Trémoïlle. Guy XVI était le fils de Guy XIV mais surtout de Jeanne du Perier, comtesse et héritière de Quintin. C'est donc lui le nœud de l'affaire puisque la paroisse de Saint-Donan dépendait alors de Quintin. Ce grand seigneur avait donc de nombreux titres : Comte de Monfort, de Laval, de Quintin, baron de Vitré... vicomte de Rennes ... «et autres lieux», comme on disait alors. Je précise que ce Montfort-Laval n'avait rien à voir avec les Montfort que je mentionnerai à Billiet. Le fait que Guy de Monfort-Laval, se maria quatre fois ne facilite pas forcément la compréhension de sa généalogie. Une autre de ses filles, Catherine, avait épousé en 1518 Claude sire de Rieux. Ce dernier était d'ailleurs aussi un descendant du duc de Bretagne. Or les Rieux – en particulier Jean qui fut régent du duché de Bretagne pendant la minorité d'Anne - et les La Trémoïlle ont joué un grand rôle juste avant ou à l'époque d'Anne de Bretagne. Louis de La Trémoïlle – dont la grand-mère était Marie de Rieux- commandait par exemple les troupes lors de la célèbre bataille de St-Aubin-du-Cormier, mais c'était les troupes... du roi de France ! Il était fréquent à l'époque qu'un grand seigneur soutienne l'un puis le trahisse pour l'autre en toute bonne conscience..., moyennant quelques compensations sonnantes et trébuchantes, bien sûr! Louis II de La Trémoïlle avait épousé en première noce Gabrielle de Bourbon-Montpensier. Celle-ci était proche parente de Charles VIII. Cela explique donc les armes figurant autrefois dans l'église : « *D'azur au trois fleurs de lys d'or au bâton de gueules péri en bande chargé d'un croissant d'argent* ». Or, Le Noir les attribue aux Orléans-Longueville. Il pourrait donc plutôt s'agir des armes des Bourbon-Montpensier.

Et je me pose donc à nouveau des questions. D'abord que vient faire cette série de blasons de familles nobles très importantes dans une aussi petite église ? L'église remonterait-elle à ce début du XVI^e siècle, à l'époque où ces familles jouaient un grand rôle, -en particulier financier dans ce cas - ou bien est-ce seulement un blason qui y a été alors inséré ? Et si oui, pour quelle raison ? Est-ce le désir de la famille ducale, la volonté de Jeanne du Perier, la seule volonté d'un grand seigneur "fondateur" –financier principal- ou de celle du "général" de la paroisse de Saint-Donan ? Qui en est le financeur ? Il est certain que toutes ces grandes familles sont peu ou prou liées aux Rohan. Jeanne du Perier, héritière de Quintin, épousa en effet en seconde noce Pierre de Rohan, le frère de Jean de Rohan qui n'était rien moins qu'un des nombreux prétendants à la main d'Anne, la fille du Duc, et ce, d'autant plus qu'il était aussi prétendant au titre de duc pour avoir épousé Marguerite de Bretagne, descendante du même ancêtre qu'Anne, Jean de Montfort. Malheureusement, le blason des Rohan ne figure pas sur l'armorial représenté ci-dessus. Ce n'est donc pas un Rohan qui est le "fondateur de

l'église. La succession au titre de duc de Bretagne était fort complexe et plusieurs prétendants avançaient leurs pions, en s'appuyant au besoin sur le roi de France qui ne cherche, lui, qu'à s'emparer de la Bretagne, le meilleur moyen étant d'épouser la duchesse.

Au sommet des armoiries on peut voir en effet la couronne ducale et autour le collier de St-Michel. L'ordre de St-Michel fut fondé en 1469 par Louis XI. L'historien briochin Georges Minois signale dans un ouvrage consacré à Anne de Bretagne que le duc de Bretagne François II refusa d'être fait chevalier de l'ordre pour pouvoir mieux conserver son indépendance. Comme il mourut en 1488, on peut en déduire que le blason ici représenté est contemporain du duc ou postérieur à cette année. Il serait donc au mieux de la seconde moitié du XVI^e siècle puisque postérieur à 1469. Ceci nous ramène donc au temps d'Anne de Bretagne, donc de Charles VIII et de Louis XII dans l'histoire de France. Mais là, nouvelle difficulté: le titre de chevalier de l'ordre de St-Michel n'était jamais décerné à une femme. Alors cela fait-il allusion à l'un de ses maris, Charles VIII puis Louis XII ? Ce n'est pas possible. Anne redevint duchesse de Bretagne à la mort de Charles VIII et Louis XII ne pouvait prétendre au titre de duc de Bretagne, du moins du vivant de sa femme. La présence de tous ces nobles sur les armoiries de Saint-Donan semble en tout cas prouver qu'ils faisaient corps autour de la duchesse.

Le pendentif en or suspendu à une coquille représentait St Michel terrassant le dragon. Il fut remplacé à la fin du XVII^e siècle par une croix, laquelle ne figure pas ici. La date de 1660 mentionnée par Le Noir est donc tout à fait plausible. J'aurai d'ailleurs l'occasion de parler cette curieuse série d'enterrements dans l'église en 1664. Cette date pourrait donc correspondre à la fin de travaux d'agrandissement de l'église. Mais ceci nous amènerait bien après Anne, à une époque où la Bretagne faisait partie intégrante de la France et où le titre de duc de Bretagne a disparu... D'autre part, le collier primitif était constitué de 23 coquilles St Jacques en or. La représentation semble donc ici encore fantaisiste. De plus, les armes des Orléans-Longueville et des Bourbons St Pol ne sont pas non plus exactement ce qu'elles devraient être. Mais il faut reconnaître que les blasons d'une même famille ont pu évoluer dans le temps. C'est par exemple

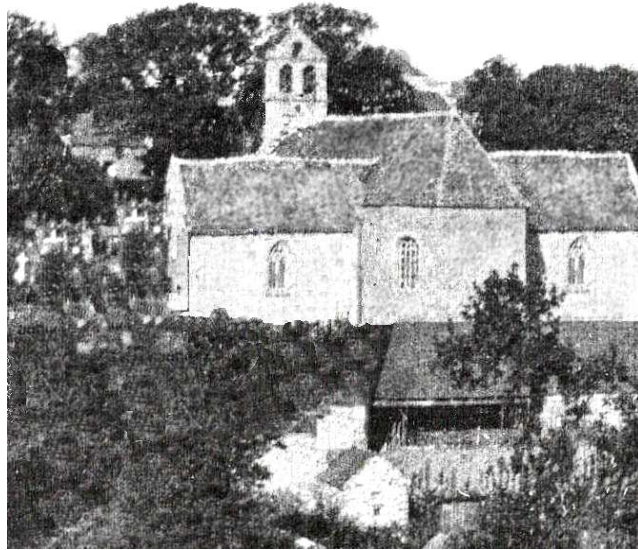


Fig. 10 : L'ancienne église

(Faute de mieux, j'ai reconstitué la partie gauche de la photo à l'identique de la partie droite. Mais, on l'a vu sur le plan cadastral, les deux transepts n'étaient plus identiques. Sur la photographie ci-dessus, le bas-côté sud serait celui des années 1820, date de la dernière grande modification de l'église. Il figure au cadastre de 1848. On verra en fin d'étude une photographie montrant ensemble les deux églises. D'autre part, on voit bien ici que le toit des maisons situées dans la cour du presbytère arrive bien au niveau de cette partie du cimetière.)

J'ai cité précédemment le point de vue de Jollivet sur la date de construction de l'église. Sur ce document, on ne voit pas bien où placer la maîtresse-vitre examinée précédemment. Elle ne peut être au chevet de l'église visible ici puisqu'il est plat et aveugle. Force est donc de la placer ailleurs, donc sur le transept gauche ou, mieux encore, sur le transept droit qui fait face au sud. Le vitrail était donc ainsi mieux mis en valeur et éclairait un peu mieux l'édifice.

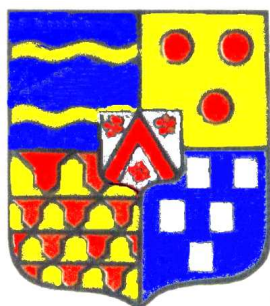
S'il est vrai que sur la photo, la fenêtre de droite (en fait transept gauche ou chapelle St-Gilles) semble bien de style gothique parce qu'ogivale, celle du chevet semble en plein cintre donc romane et plus ancienne. Encore faudrait-il que, pour une église de campagne, les constructeurs se soient vraiment préoccupés du style à la mode de leur temps! Si tel était le cas, on aurait donc la nef primitive et deux chapelles latérales postérieures. C'est certainement la fenêtre de droite sur la photo de l'église qu'on peut encore voir sur la façade sud de l'oratoire St Joseph.(**Fig. 4**) Quant à la fenêtre du transept opposé, elle n'est que virtuelle car sur la photo dont est tirée cette image, la base du transept est cachée par le bâtiment de l'école catholique de garçons dans les dépendances du presbytère, bâtiment sans doute construit en 1825, date de l'arrivée d'un frère instituteur pour cette école pour qui le logement fut construit. On pourrait alors en conclure qu'une partie au moins de l'église est antérieure au XIV^e siècle. La présence d'une fenêtre romane ou gothique ne saurait suffire à elle seule à dater l'édifice. D'ailleurs, l'église actuelle est bien de style roman et... du XIX^e siècle! D'autre part, on

sait que le réemploi de pierres d'un édifice détruit était fréquent. C'est le cas dans l'actuelle église de Plaine-Haute par exemple: le portail de l'ancienne chapelle St Méen a été intégré dans l'actuelle église. Que de châteaux en ruine et de maisons abandonnées ont servi de carrière. Cela a aussi été le cas pour cette église. J'en ai moi-même retrouvé des morceaux, y compris des pierres de l'intérieur du bâtiment encore blanchies, lors de la restauration d'une maison qui avait brûlé à l'époque de la destruction de l'ancien édifice. Les comptes de la Fabrique du XIX^e siècle mentionnaient d'ailleurs à plusieurs reprises des dépenses de blanchiment.

Les bâtiments du premier plan visibles ici sont en contrebas de l'enclos paroissial, dans la cour du presbytère, celui de droite étant directement appuyé sur le haut mur toujours visible qui le soutient. Comme on le constate, on ne voit pas de trace des pinacles actuellement en place sur l'oratoire St-Joseph. Le porche devait donc être notablement plus bas et en avant du clocher, comme je l'ai dit.

Le clocher était assez semblable à celui que l'on voit encore dans les communes qui ont conservé leur église ancienne, à Plerneuf en particulier et dans des églises trégorroises. Les cloches, non visibles sur le document, sont celles qui remplacèrent les cloches d'origine et qui furent installées à deux reprises au XIX^e siècle. Il semble donc bien y avoir deux cloches, et peut-être une plus petite au-dessus. En effet en 1728, ce sont deux cloches qui sont baptisées, mais, en 1748, on baptisa une nouvelle cloche dont il est précisé qu'elle fut « nouvellement fondue ». A quoi fait allusion cette remarque ? Cette nouvelle cloche s'ajoutait-elle aux deux autres ? Je rappelle que le nombre de cloches fut longtemps réglementé. De Garaby mentionne que l'église de Saint-Donan en comptait bien trois avant sa destruction. On trouvera en annexe la relation de la bénédiction des cloches de 1748.

Finalement, le bilan de cette analyse ne nous apprend donc pas grand-chose sinon que les armoiries se rapportent plus à l'histoire de Bretagne et à ses protagonistes qu'à la modeste église de Saint-Donan. Il y a toutefois l'exception des de Laval, comte de Quintin et des la Trémoille, seigneurs dudit lieu, vicomtes et ducs de Thouars, princes de Tarente et de Talmont, et autre lieux, bien sûr !



Quant à la date, si cette maîtresse-vitre a bien été posée lors de l'édification de l'église, on peut affirmer que celle-ci ne saurait remonter au-delà de la date de 1488. Nous sommes à l'époque du gothique flamboyant, or certains éléments des fenêtres semblaient bien être gothiques. Mais, comme le vitrail a pu aussi être posé lors des travaux effectués plus tard - au XVII^e siècle par exemple -, les approximations et les erreurs peuvent

laisser penser à cette solution. Mais qui a financé l'œuvre ?

Fig. 11: Verrière de l'ancienne église du côté de l'évangile (J'en ai ravivé les couleurs)

Parfois, dans les églises du XIX^e, on trouve le nom du financeur par cette mention : «don de ...» Ici rien de tel. On est d'ailleurs souvent bien en peine de trouver l'architecte d'un bâtiment ancien, à plus forte raison d'un vitrail. Et puis, pourquoi l'indication de tous ces nobles totalement étrangers à la paroisse?

Le deuxième vitrail ci-dessus, également reproduit par Le Noir, donne encore quelques indications, mais aucune réponse satisfaisante. D'abord, pourquoi cette localisation dans la chapelle St-Gilles, alors que c'était au départ celle du Chesnay et qu'il s'agit du blason familial de femmes mariées à des du Rufflay ? Il faut rappeler que la famille noble qui avait prééminence dans la paroisse disposait du droit de mettre ainsi sa marque sous la forme d'un vitrail, d'un blason. Mais la famille du Rufflay avait supplanté celle du Chesnay, celle des de Keremar successeurs des Gascoing. L'autre explication serait que la maîtresse-vitre était bien dans le transept droit.

Pour ce qui est de la tentative de datation de l'église ancienne, je ne retiens ici que les éléments que la verrière contient. On note tout d'abord la présence à Saint-Donan de la famille La Tousche-Limouzinière. La Limouzinière est de nos jours une commune des environs de St-Philibert-de-Grand-Lieu en Loire-Atlantique. On voit par là que les nobles pouvaient se marier avec une personne originaire d'une région très éloignée. Je signale aussi au passage que l'on trouve dans cette commune un enfeu des Rieux dont j'ai eu l'occasion de parler. Les armes des de La Tousche se trouvent au II et sont « *D'or à trois tourteaux de gueules* ». Le Noir note que Jean du Rufflay, marié à une La Tousche-Limouzinière est présent à la montre de Goëlle en 1543, mais décédé avant 1548. Encore une fois, si le blason a bien été intégré dans une fenêtre au moment de l'édification de l'église, cela nous ramène au mieux dans la première moitié du XVI^e siècle.

Le blason des Languéouez, « *fascé ondé d'or et d'azur* », nous donne encore une indication car en 1547 « *Pierre (du Rufflay) et Perrine de Languéouez sieur et dame de la villeauroux (sont) décédés* ». J'y reviendrai. En tout état de cause, le vitrail qui montre leurs armes ne peut donc avoir été posé qu'au mieux dans la première moitié du XVI^e. C'est aussi à cette époque que fut bâtie l'église de La Méaugon toujours debout, elle. Dans un blason fascé on comptait un nombre pair de bandes horizontales de couleurs différentes. La représentation est donc ici très fantaisiste. Elle l'est aussi pour d'autres blasons par exemple celui des de Robien.

Si donc on s'en tient aux renseignements fournis par ces deux vitraux, on aurait une construction, ou mieux une reconstruction partielle de l'église, au plus tôt au XVI^e siècle. On a du mal à imaginer en effet que deux vitraux aient été rajoutés après coup dans une église déjà bâtie. Ceux qui finançaient un vitrail tenaient à le faire savoir. Dans l'actuelle église de Saint-Donan, on voit le vitrail offert par le recteur de l'époque, l'abbé Le Goff, et celui financé

par le vicomte de Castellan, -alors maire- associé à son épouse; ils vivaient bien à l'époque de la construction de cette nouvelle église. Certes, on pourra me faire remarquer que le sculpteur sur bois a bien représenté les blasons des anciens nobles locaux sur les stalles du chœur, mais lui était payé pour le faire. Les armes de l'évêque et du pape sont celles de ces hauts dignitaires qui vivaient lorsque fut édifiée l'église. En clair je pense qu'une partie au moins de l'ancienne église a pu être aménagée au XVI^e siècle, le reste étant plus ancien.

Cela donnerait raison à Jollivet. En effet, lors de la destruction de l'ancien édifice, il fut décidé de garder l'ancien porche. On le ferma et il fut doté d'un autel. Il prit alors, comme je l'ai dit le nom d'oratoire St-Joseph. Une statue de ce saint figure d'ailleurs encore dans l'actuelle église. Ce petit édifice permettait de dire la messe pendant la mise en place des structures de la nouvelle église. Or le bâtiment restant a des éléments qui peuvent faire penser à un édifice gothique. On a vu précédemment ce portail et l'agrandissement d'un pinacle d'angle. On peut donc s'y reporter.

Tout d'abord, on voit que le portail est ogival, donc bien de style gothique. Mais il y a surtout les quatre pilastres qui encadrent l'oratoire St-Joseph. Les pilastres sont disposés aux quatre angles. Leur fonction était d'alourdir les contreforts sur lesquels ils sont posés. Ils sont identiques à ceux que l'on trouve dans de nombreuses églises ou chapelles du Finistère ou du Morbihan : Locronan, Kernascléden ou plus près de chez nous à la cathédrale de Saint-Brieuc où on en voit à l'extrémité des arcs-boutants. Or, tous ces édifices sont de la première moitié du XV^e siècle. Comme la partie est du bâtiment a été reconstruite, on peut supposer que seuls les deux pilastres de l'entrée sont restés à leur place d'origine. Ce qui est sur la figure 4, la photographie de droite est un agrandissement qui permet de mieux voir l'un de ces pilastres et surtout le cochon qui le supporte. Or là encore, nous sommes bien dans le style des constructions gothiques. Le côté est orné d'une fenêtre gothique, invisible ici, mais provenant de l'une des chapelles du transept visible sur la photographie d'ensemble. Le porche orné de voussures est bien de style gothique et, à l'intérieur de l'édifice, on peut remarquer les arcs en tiers-point également significatifs de l'art gothique. Le sommet du porche est surmonté d'une petite croix monolithe sans doute d'origine. On peut noter aussi que le sol de l'église, en tout cas celui du porche, se trouve en dessous de celui du cimetière. On a le même phénomène dans les églises anciennes du voisinage, à Plerneuf comme à La Méaugon.

A ne s'en tenir qu'à ce qui est resté sur place de l'église ancienne, on peut donc penser qu'elle était bien gothique. Toutefois, il y a dans l'église actuelle un élément qui semble contredire cette hypothèse, c'est le tabernacle de l'ancien maître-autel inséré de nos jours dans le retable de la chapelle St-Gilles. On peut le voir sur la photographie (Fig.12), qui ne présente que la partie haute qui nous intéresse. Le tabernacle est le réceptacle dans lequel est conservé le ciboire contenant les hosties consacrées. Or cet ensemble ne correspond en rien au style des églises romanes ou même gothiques. Il s'inscrit au contraire dans le style de ce que l'on appelle la Contre-réforme. Luther ou Calvin avaient beaucoup critiqué le faste de l'Eglise dite catholique

et fondé le protestantisme. Or la nouvelle religion dite protestante ne réussit pas à s'implanter partout. Au contraire, l'église catholique réaffirma sa doctrine par le Concile de Trente. Elle chercha dès lors à impressionner les fidèles par la surabondance du décor des églises, ce que rejetaient les Protestants. Qui n'a vu les remarquables églises du Nord-Finistère et leurs noms moins remarquables retables sculptés et colorés. On retrouve dans ce qui devait être le tabernacle du maître-autel de l'ancienne église de Saint-Donan des éléments qui le situe au mieux au XVII^e siècle, donc bien à l'époque de la Contre-Réforme.



Fig. 12:Tabernacle de l'actuel autel St Gilles, vue oblique

On a en effet un condensé des éléments caractéristiques de ce mouvement artistique appelé le Baroque. A la différence de ce que l'on voit dans les grands retables finistériens du Léon, par exemple, celui-ci n'a pas été peint ou doré, mais simplement ciré. Plus près de chez nous, on peut admirer le retable récemment restauré et doré de la chapelle de Seignaux à Plouvara. On remarque d'abord ici la présence de ces colonnades torsées à chapiteaux, dont certaines sont animées de guirlandes. Nous sommes bien dans le baroque et donc au mieux au XVII^e siècle. Rappelons-nous le célèbre baldaquin du Bernin à St-Pierre-de-Rome et ses colonnes torsées si éloignée des colonnes classiques imposées par Louis XIV dans la colonnade du Louvre. On peut reconnaître encore des grappes de raisin, un symbole biblique bien connu. Comme souvent dans les grands retables, ces colonnes sont disposées deux par deux pour la symétrie. Un deuxième élément est constitué par la floraison de petites sculptures en tous genres. Ces moulures en bois sculpté supposent un travail évidemment remarquable car long et difficile à exécuter. Tout l'espace est occupé.

Le sculpteur, s'inspirant de ce qu'il a vu ailleurs, a multiplié les exemples du décor baroque. On peut reconnaître en bas, de part et d'autre, des rinceaux. Dans des niches sont sculptés des personnages en ronde bosse. On a ainsi au sommet la tête d'un personnage barbu, Dieu, et en bas

le Christ, maître de l'univers qui tient dans sa main un globe terrestre. Et puis il y a ces têtes de bébés joufflus, parfois ailées, si caractéristiques de ce que l'on trouve dans l'art baroque. Enfin, que dire de ces sortes de pinacles constitués de deux ou trois boules superposées, le tout surmonté de pots à feu? Ces derniers sont d'ailleurs typiques du style dit classique, donc postérieur au baroque. Chacun sait que l'on a qualifié de classique l'art, la musique et la littérature de l'époque de Louis XIV. Qu'on y ajoute les oves et les petites balustres bien visibles et curieusement disposées en haut et l'on a presque fait le tour de ces éléments décoratifs si caractéristiques d'une époque artistique. De plus, il faut signaler, comme je l'ai noté, que René Couffon, dans une étude sur les Eglises et chapelles des Côtes-du-Nord, affirme que ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle que l'on mit le tabernacle sur l'autel. C'est bien le cas ici et que l'on édifia autour un retable de grande dimension allant parfois jusqu'à obstruer une fenêtre. Effectivement, mais je ne sais s'il y a relation de cause à effet, on a pu remarquer sur la photo de l'église que celle-ci a une abside aveugle comme c'était le cas dans l'ancienne église du Foëil. Il pouvait donc y avoir un retable, mais évidemment pas celui vu ci-dessus.

En résumé, on peut être assuré que ce tabernacle n'est pas gothique et qu'il n'a pas été réalisé avant le début du XVII^e siècle. La date de 1660 que donnait Le Noir pour dater le vitrail qu'il présentait dans son ouvrage s'avère donc exacte. Alors, l'église datait-elle de la seconde moitié du XIV^e ? L'autel fut-il rajouté au XVII^e ? C'est probable, comme il est probable enfin que le tabernacle était inséré dans un élément plus grand, un retable, ce qui pourrait expliquer l'absence de fenêtre au chevet de l'église. De plus, il reste toujours une interrogation: personne dans le passé lointain n'a signalé cet autel, mais personne ne l'a fait non plus dans un passé récent. S'agirait-il d'un monument transféré depuis un édifice détruit? Et si oui, à quelle date? Ceci n'enlevant rien à la description que j'ai faite.

Ce tabernacle est maintenant posé sur la table de l'ancien autel St-Gilles. D'après une légende, ce personnage serait né à Athènes, mais il aurait vécu en ermite dans le midi de la France. Il s'était installé dans une grotte et une biche lui fournissait le lait dont il avait besoin. Or cette biche fut poursuivie par les chasseurs d'un roi wisigoth qui la blessèrent ainsi que son maître. C'est cet épisode qui est sculpté sur le devant de l'autel. Pour obtenir son pardon, le roi offrit à l'ermite un terrain pour y bâtir un monastère. Quant à St Gilles, il est, sur sa statue, représenté en abbé. On ne peut le confondre avec St Loup, dont la statue figure sur le même autel car l'évêque St Loup est coiffé d'une mitre. D'autre part, dans la représentation officielle, la crosse d'un évêque était tournée vers l'extérieur, celle d'un abbé vers l'intérieur. Elle devait donc être sur la tête du personnage. St Gilles fut extrêmement populaire, il est le patron de nombreuses églises. La légende, qui date du X^e siècle, mentionne d'ailleurs que St Gilles, qui vivait au VII^e, pria à Aix-la-Chapelle pour obtenir que Charlemagne, qui vivait lui un siècle plus tard, soit pardonné d'une grave faute. On n'était pas à un anachronisme près en ces temps anciens. Tout comme St Gilles, St Loup était dans certaines paroisses honoré contre... la peur évidemment.

A noter aussi - mais cela ne nous donne, pas plus que les représentations précédentes, aucune indication sur la date recherchée - que l'on peut voir sur le retable au-dessus de l'autel St-Gilles une statue ancienne de Ste-Marguerite. Marguerite née à Antioche, donc bien loin de Saint-Donan, aurait été martyrisée pour les mêmes raisons que Ste Barbe. Je dis «aurait» puisqu'elle ne figure plus au calendrier des saints catholiques. Elle aurait reçu dans sa geôle la visite d'un dragon qui n'était autre que le diable. Celui-ci l'avalait tout entière. Cela permit à la sainte de faire dans le ventre du dragon un signe de croix. Elle fut alors délivrée, cela ne l'empêcha pas de mourir plus tard martyre en 175. Elle n'avait donc rien d'une sainte bretonne. Le dragon à ses pieds est précisément ce qui permet de la reconnaître. La statuaire ancienne utilisait fréquemment un signe permettant de savoir quel était le saint ou la sainte représentée lorsque le nom ne figurait pas. Dans le cas présent, l'utilisation de la peinture permet aussi de supposer l'ancienneté de la statue. C'est aussi le cas de la statue de la Vierge et de celle de St Laurent. Le registre paroissial de Saint-Donan notait ainsi qu'un défunt fut enterré près de «*l'autel St Lorans au bas de l'église proche le porche.*» Il est facile de deviner que cet autel devait être dans une des excroissances bien visibles sur le plan de 1812. (Fig. 6) Quant au culte rendu à Ste Marguerite, on peut l'expliquer par le fait qu'elle était invoquée entre autre, pour les accouchements difficiles. C'est peut-être la raison du culte qui lui était encore rendu bien loin de chez elle. En Bretagne elle était aussi invoquée pour d'autres raisons. Le registre paroissial de Saint-Donan notait par ailleurs qu'un défunt fut enterré près de «*l'autel St Lorans au bas de l'église proche le porche.*» Il est facile de deviner que cet autel devait être dans une des excroissances bien visibles sur le plan de 1812. (Fig. 6) St Laurent, d'origine romaine, fut, quant à lui, brûlé sur un gril de fer. Il était donc tout indiqué pour guérir du "feu de St Laurent" (le zona). A la fontaine St Laurent de Boquého, par exemple, il était invoqué pour la guérison de toutes sortes de "brûlures".

Je viens de dire que le tabernacle surmonte aujourd'hui l'autel St-Gilles. Mais où était sa place originelle ? On pourrait supposer que l'autel – donc la partie basse- se trouvait dans la chapelle St-Gilles, celle qui était la plus "noble " de l'église. Elle raconte en effet un épisode de la vie du saint. Or, une chapelle ne pouvait pas avoir de tabernacle puisqu'il devait se trouver sur l'autel situé dans le chœur, le maître-autel. Mais, on le sait, le retable la chapelle St Gilles fut réalisé pour la nouvelle église par le sculpteur briochin Le Goff. Selon moi, Elie le Goff – sans doute le père de l'un des trois frères morts à la guerre de 14-18 qui ont leur rue à Saint-Brieuc - dut réutiliser le tabernacle de l'ancienne église qu'il posa sur l'autel St Gilles de l'ancienne église également. Il y fit place à Ste Marguerite et aux deux statues de St Dominique et St Donan (?). Il y a encore une autre donnée qui peut s'ajouter aux arguments évoqués précédemment: c'est la présence de la « chapelle du saint Rosaire ». On voit dans l'église actuelle qu'un retable fut également construit à la dimension de la chapelle du rosaire. Il y a tout lieu de penser que l'autel de cette chapelle était précisément celui de l'ancienne chapelle du "saint rosaire." Certes, St Dominique était depuis longtemps décédé, mais le culte du Rosaire faisait bien partie de l'arsenal mis en place après le Concile de Trente pour contrer le protestantisme. On se souvient que celui-ci refusait le culte des saints et de Marie. La Contre-Réforme en développa au contraire

le culte. Le culte marial prit de l'ampleur dans les villes en particulier avec la création des confréries du Rosaire dans les années 1635 et suivantes. Il n'y pas de raison pour qu'il n'en ait pas été de même dans les paroisses rurales. J'en ai d'ailleurs trouvé des exemples dans les Côtes d'Armor actuelles. Ainsi à Plérin et Allineuc précisément dans les mêmes années pour cette dernière. Et tant pis pour St Yves. Je l'ai signalé, si en 1652, le registre paroissial parlait encore d'inhumation dans la chapelle St Yves, il n'y fait plus allusion plus tard, alors que la citation de la chapelle du Saint Rosaire est fréquente. C'est sans doute bien la preuve de la modification de l'édifice: on a profité pour en changer le nom. L'existence de cette chapelle St Yves pourrait éventuellement prouver que l'église ne remontait pas au-delà du XIV^e siècle puisque Yves Hélory ne fut canonisé qu'en 1347, sauf que la chapelle qui chapelle qui portait son nom au XVI^e pouvait avoir existé antérieurement avec un autre vocable.

Enfin un autre argument plaide encore en faveur de travaux effectués vers 1660, c'est un épisode qui se situe en 1663-64. A cette période, entre septembre 1663 et la fin avril 1664, tous les enterrements furent systématiquement faits dans l'église. Cela représentait quand même 23 inhumations à l'intérieur du bâtiment, dont, il est vrai 5 jeunes enfants. C'est là un événement sans précédent et sans suite. Habituellement, surtout jusqu'à cette période, on ne comptait guère à cette époque qu'un ou deux enterrements par an à l'intérieur de l'édifice. Il faut donc imaginer que de nombreux emplacements furent trouvés cette année-là. De plus, durant les travaux, on ne pouvait sûrement pas enterrer dans l'église. On peut alors penser à la fin des travaux dans l'ancien bâtiment gothique. Ces travaux se traduisirent par l'extension de l'ancien édifice, et partant, la réduction du cimetière. Par ailleurs, comme les mariages ou les baptêmes eurent toujours lieu à l'église durant la période des travaux supposés, c'est bien que la nef et le chœur étaient toujours accessibles.

En 1663-64 il s'agissait sûrement de la fin de l'extension de l'une ou l'autre des chapelles, voire des deux. Lors d'un enterrement, en 1660, il est précisé qu'il a lieu «avec la permission du sgr du Rufflay... dans la chapelle du saint rosaire l'une de celles de ladite église paroissiale.» Or je n'ai pas trouvé auparavant la dernière précision et après elle disparaît. Il est donc probable qu'après l'agrandissement du transept sud, la dénomination de la nouvelle chapelle prit la place, à cette date, de celle de « chapelle St-Yves » qu'on ne mentionne plus ultérieurement. D'ailleurs, toujours à propos d'une inhumation, il est dit qu'elle eut lieu «dans la chapelle du Rosaire près du tronc de St Yves ». Celui-ci est donc resté en place à l'entrée de la nouvelle chapelle. A l'origine, la chapelle St Gilles était celle du Chesnay. Mais elle passa aux seigneurs du Rufflay sous la dénomination chapelle St Gilles-St Loup puisque le seigneur du Rufflay y avait prééminence, comme indiqué dans l'aveu cité en annexe. Ces aménagements permirent, outre l'agrandissement de l'édifice, la pose de nouveaux vitraux et du nouveau maître-autel, vu précédemment aussi. L'extension d'un édifice existant n'était pas chose rare à l'époque. On peut en voir un exemple dans l'église de Plouagat dans laquelle les travaux ne furent jamais terminés. Il devait en être ainsi chez nous. La survivance du porche gothique de l'église trouve ainsi sa

justification.

L'église ancienne aurait donc eu plus de deux cent ans lors de sa destruction. On comprend qu'elle ait été en mauvais état. Les instances paroissiales ne cessaient de le répéter au XIX^e siècle. Bien peu de bâtiments de cette époque survivaient au début du siècle dernier, du moins dans leur état originel.

Avant l'église du XIV^e, il est donc possible qu'il y eût au bourg actuel un lieu de culte: une église, une chapelle ou un oratoire. Mais on ne trouve évidemment pas trace d'un quelconque changement dans le registre paroissial puisqu'il est trop tardif.

J'ajoute que ce n'est pas parce que l'on ne sait pas où était situé le bourg primitif de Saint-Donan – s'il n'était pas à l'emplacement actuel – qu'il faut s'imaginer qu'il était entre la Ville au Roux et l'Isle Mulon ! Il y existe en effet une parcelle de terre appelée de nos jours "le Bourg". Il s'agit sans doute là d'une déformation d'un vieux mot breton Bour, avec le sens de butte, d'éminence. Comme pour la Maudouve, l'assimilation à un mot français était facile. Enfin, je ferai remarquer aussi que l'on n'est guère plus renseigné sur l'origine de la ville de Saint-Brieuc que sur celle de Saint-Donan. Personne ne semble savoir quand la ville a pris le nom de ce moine gallois. Personne ne sait non plus pourquoi ni quand on a fait de Briec le premier évêque de Saint-Brieuc, ce qu'il n'était pas ! La ville de Saint-Brieuc faisait apparemment partie de la paroisse primitive de Ploufragan avant de s'en détacher à une date inconnue.

Quant aux travaux réalisés aux XVIII^e et XIX^e siècles, il est finalement difficile de savoir en quoi ils ont consisté. Rien ne l'indique au registre paroissial. Le plan cadastral montre seulement qu'ils eurent lieu avant la révision dudit cadastre, donc, au plus tard, dans la première moitié du XIX^e. Ils durent faire perdre à l'église son cachet puisque le texte que j'ai cité précédemment dit qu'elle était «sans intérêt» lorsque l'auteur la décrit. Mais est-ce qu'il la vit? Il est curieux en tout cas que même le tabernacle présenté plus haut n'ait pas été mentionné.

Les chapelles

Selon les historiographes du XIX^e siècle il en existait au moins huit sur le territoire de Saint-Donan. Il s'agit de celles de Lorchant, du Chesnay, de Villeneuve, de Sainte-Catherine, - de Launay, du Rufflay et de Kermarec (sic). Celle de Launay était dédiée à St Maudez (Saint *Maodé*). Les archives attestent aussi de la présence de la chapelle de la Ville au Roux et de celle de la Ville Boutier. Soit au total neuf. On voit que toutes ces chapelles étaient en relation avec un manoir, une maison noble. Plusieurs ont totalement disparu, surtout les chapelles domestiques: la Ville au Roux, Kermarc (sic), la Ville Boutier. Mais plusieurs chapelles indépendantes ont aussi été détruites: Launay, Sainte Catherine, Villeneuve dite Chapelle Ste Marie. Il ne subsiste

donc que les chapelles de Lorchant, du Chesnay et du Rufflay; les deux premières étant en très mauvais état. Quant à la chapelle St Loup, mentionnée par René Couffon, et dont on trouvera mention à propos du Rufflay, il s'agit, à n'en pas douter, de la chapelle St-Gilles/St-Loup qui se trouvait dans l'église paroissiale. J'en parlerai plus loin. Le saint évêque de Sens, dont la statue se trouve toujours dans l'église sur l'autel St-Gilles, était en effet honoré avec St Gilles, ils étaient fêtés le même jour. Il est bon de remarquer que presque toutes ces chapelles sont dans le Pays d'en Haut, à l'exception de celle de la Ville au Roux et de celle du Rufflay.

La chapelle du Grand Chesnay subsiste, mais en très mauvais état. Je ne sais à qui elle était dédiée. Pourtant, dans le Bulletin de la Société d'Emulation de 1939, René Couffon a publié un «Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier.» Dans l'article concernant Saint-Donan, il affirmait que la chapelle du Chesnay était détruite. Or, il existe toujours une petite chapelle au Chesnay, « dans le jardin » comme mentionné dans un texte ancien. Elle est située à l'est du château neuf. De deux choses l'une, ou bien Couffon s'est trompé, ou bien la chapelle primitive du château a bien été détruite et la chapelle actuelle a été construite depuis 1939, ce qui est bien improbable. De la Messelière qui, on le verra, est venu plusieurs fois à Saint-Donan trente ans plus tôt, l'affirmait aussi. Il faut dire d'ailleurs que les historiographes anciens ne se gênaient pas pour faire des emprunts, plus ou moins exacts, à leurs confrères. Le cadastre de 1812 indique d'ailleurs bien une chapelle approximativement à l'emplacement de la chapelle actuelle. J'ai pu y voir encore, il y a une vingtaine d'années, les armes des Le Gascoing sur le devant de l'autel. Ce serait bien une preuve de son ancienneté. Par contre, il est vrai qu'aucun bâtiment ne figure au cadastre de 1848, du moins en tant que chapelle. Ogée aussi disait la même chapelle disparue, mais c'était au milieu du XIX^e siècle. La chapelle actuelle aurait donc pu être reconstruite après 1905, sans doute au moment de l'édification du nouveau château. Celui-ci date de 1898. Il fut en partie construit à l'emplacement de l'ancienne métairie du château. On aurait alors réutilisé l'autel de cette chapelle primitive puisqu'il porte le blason sculpté des Gascoing, comme j'ai pu le voir il y a quelques années.

Comme la chapelle de Sainte-Catherine, celle du Chesnay fut dotée d'une fondation. Un des prêtres de la paroisse recevait chaque année quelques subsides, en particulier une rente en seigle, en échange d'une messe dite dans la chapelle. N'oublions pas que le seigle était plus cultivé que le blé au Pays d'en Haut. Le premier prêtre titulaire de cette fondation que j'ai pu noter est Missire Pierre Auffray. Ce prêtre était chapelain de la chapelle St-Gilles vers 1664. Il recevait pour cela «*20 boisseaux de seigle mesure rase de St-Brieuc, 1 boisseau d'avoine, et poule et... 5 sols.*» (Le boisseau mesure rase de Saint-Brieuc valait 2 décalitres 62 de nos mesures soit environ 1/5 de moins que la mesure comble de la même céréale). Cette petite somme d'argent liquide semble dérisoire. (Le sol- la monnaie- étant alors la 1/20^e partie de la livre.) Est-ce alors pour que la fondation doive faire un compte rond ? Il est évident que ces «prêtres de la paroisse» devaient obligatoirement exercer un métier, et vivre le plus souvent dans leur famille par exemple. Il est précisé que Pierre Auffray devait dire une messe au

Chesnais si les Gascoing y séjournèrent. Cela veut donc dire qu'ils s'en absentèrent. Je suppose que l'acte précédent fut reconduit à l'identique par Claude de Keremar, le nouveau propriétaire du Chesnay en 1655. A la mort de Pierre Auffray, la fonction de chapelain fut exercée par Jacques Morvan, rarement mentionné dans les registres paroissiaux. Je ne sais de quel hameau de la paroisse il était originaire, mais il était contemporain d'Yves Morvan, alors métayer du "Chesnais" et l'un des seuls de son temps à savoir signer au registre paroissial. Il fut sans doute remplacé par Jean Morvan. Enfin, en 1747, le chapelain était Missire Joseph Thébault.

La chapelle de Lorchant C'est, avec celle du Rufflay, la seule chapelle encore visible sur la commune. Elle est sans doute à mettre en relation avec le manoir de Kergault situé à proximité. Celui-ci fut en effet propriété de la famille de Brangais. On notait dans les archives paroissiales le « *manoir de brangais kergault* ». L'édifice est peut-être aussi à mettre en relation avec la fontaine située également tout près. Nos ancêtres rendaient volontiers un culte aux divinités des fontaines. Le lieu aurait donc été christianisé par la suite.

Ci-dessous, la façade de la chapelle de Lorchant, - à l'est - avec sa porte ogivale, son œil-de-bœuf et son clocheton. La forme de cette porte et la date de construction de l'édifice sont-elles une preuve de l'ancienneté de la nef de l'ancienne église de Saint-Donan dont j'ai déjà parlé ? La cloche, visible à droite de la porte d'entrée, ne fut pas installée dans le clocher. A l'arrière, le chevet, non visible, est droit. Il fut agrémenté d'une verrière obstruée depuis longtemps. On ne peut que regretter l'état d'abandon de l'édifice qui menace ruine, et qu'on ne peut évidemment plus utiliser.



Fig. 13:

La chapelle de Lorchant

Au début du XX^e siècle encore, le recteur Le Goff fit organiser une procession à Lorchant pour demander à la Vierge Marie le retour du beau temps. Comme celui-ci était revenu avant la procession, il organisa tout de même celle-ci... mais pour remercier la Vierge de son intervention ! Il notait aussi que la procession fut très suivie. On remarque, près de la chapelle, la croix monolithe élevée entre elle et la fontaine. La chapelle actuelle a pu prendre la place d'une autre plus ancienne, puisqu'elle ne date que du XVII^e siècle. De plan rectangulaire, elle fut fermée pendant la Révolution puis à

nouveau ouverte au culte en 1805. Mais la croix date-t-elle de la même époque ? Cela se pourrait vu son aspect. Beaucoup de manoirs avaient une chapelle privative. Ce n'est donc que plus tard que la chapelle dépendit du château du Chesnay. Selon une des nombreuses légendes de notre commune, il y aurait d'ailleurs eu un M. de Lorchant habitant au Chesnay.

J'ai dit qu'il fallait sans doute mettre la chapelle en relation avec le manoir de Kergaut. En effet, lors du mariage en 1704, avec « écuyer » Joseph Robert, de Mathurine Guyto, dame de Kergaut, la cérémonie eut lieu, avec autorisation spéciale de l'évêque, dans la chapelle de Lorchant. La bénédiction nuptiale fut donnée par Missire *Jacques Morvan précédemment signalé*. Il se dit « *prêtre de la paroisse de Saint Donan commis du sieur recteur* ». Plus tard, lors de la bénédiction de la cloche, ce sont les Rouxel de La Ville Hamonet, dits aussi de la Villeblanche, qui sont cités. Au XVII^e siècle, on les disait « sieurs de brangais-kerhaut ». On retrouve cette famille aux Noës et à Villeneuve. En 1730 le registre paroissial portait cette mention : « *a été bénite la cloche de la chapelle de notre dame et de Saint Mathurin de lorchant et lui été imposé le nom de Marie-Françoise Ambroise par écuyer François Noël Rouxel seigneur de la Villeneuve Botrelle en Saint Donan et dame Marie-Anne de Carho-Taillard... présent le recteur de Saint Donan, Monsieur de Villeblanche* ». (L'orthographe employée par moi utilise des majuscules, ce qui n'était pas encore de règle au XVIII^e siècle). Monsieur de Villeblanche n'est pas le recteur, mais le sieur de la Villeblanche, fils du sieur de La Ville Hamonet et sans doute le père de François Noël évoqué par ailleurs). La cloche porte donc un double prénom féminin car le prénom du parrain est féminisé.

En 1728, deux cloches furent bénites à l'église paroissiale. Pour l'une « *a été imposé le nom de Marie Anne Rollande* » puisque la marraine était Marie Anne Le Vicompte du Gourlay et le parrain Rolland Claude de Keremar; la seconde se vit imposé le nom des « Yvonne Marie », puisque son parrain était le prêtre Yves Hellio. Par contre l'autre prénom n'était pas celui de la marraine, mais sans doute de la Vierge Marie. On a remarqué que le registre paroissial dit que François Rouxel est « seigneur de la Villeneuve Botrelle. » Le titre est prétentieux et l'expression "Villeneuve Botrelle" bien énigmatique pour la dernière mention. C'est à partir de cette notation que certains auteurs du XIX^e ont affirmé que Villeneuve appartenait aux Botherel, ceux qui auraient possédé le Chastel-Botrel. Quant à Marie Anne Le Vicompte du Gourlay, elle habitait aussi à Kergaux en 1728. (On trouve le nom du lieu-dit sous diverses orthographes, tant il est vrai que seule comptait la prononciation : "Thergaou")

Marie-Anne Rouxel avait épousé un Taillard, sieur du Fonteny (Saint-Brandan), mais de la famille des de Kerho ou Carho. On voit aussi que le texte du registre paroissial parle de « la chapelle de Notre Dame et de St Mathurin ». Celui-ci dut être le premier titulaire de la chapelle : sa statue y figurait, apparemment pas celle de la Vierge. Dans un document d'archive, il était signalé que Pierre et Nicolas Robin exploitaient « *une tenure proche la chapelle St Mathurin de Lorchand* ». Le premier patron de la chapelle, St Mathurin, naquit au III^e siècle dans le diocèse de Sens. Il était très populaire

dans toute la France au Moyen-Age. Ainsi c'est dès le XIII^e siècle que des chapelles lui furent consacrées en Bretagne. On lui attribuait de nombreux miracles en particulier concernant la guérison des fous et des possédés du démon. Il était aussi prié pour l'apaisement des maladies nerveuses et des maux de tête. Dans les Côtes-d'Armor, il est encore particulièrement honoré à Moncontour où l'on peut voir un buste de lui et où il est le "patron" de l'église. Dans le Morbihan, à Quistinic, il est honoré sous le nom de St Matelin. Mais cela ne nous explique pas pourquoi dans nos régions on donnait le diminutif de Mataou ou Matoche à celui ou à celle que son parrain avait prénommé Mathurin ou Mathurine. Par ailleurs, est-ce vraiment le hasard qui a fait qu'on rendait un culte à "Lorchand" à celui qui fut enterré à ... Lorchant, dans son pays natal ? La question mérite d'être posée. St Mathurin avait aussi la particularité de guérir de la folie. Il était donc très populaire à Paris, non parce que le nombre de fous était plus élevé qu'ailleurs, mais par ce que c'était le saint guérisseur de la maladie le plus proche de la capitale. On pouvait donc, de Paris, se rendre sur sa tombe dans la petite ville du Gâtinais où il était enterré pour implorer St Mathurin. Mais encore une fois, le culte du saint est aussi à mettre en relation avec la Contre-Réforme car St Mathurin fut proposé comme le modèle du prêtre. Les prénoms de Mathurin et Mathurine furent très utilisés aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les statues anciennes de St Mathurin, de Ste Anne, et de Ste Philomène, autrefois présentes dans la chapelle, ont sans doute été récupérées par les anciens propriétaires. Elles n'étaient plus dans la chapelle les dernières années où elle était encore ouverte pour le pardon.

On peut s'étonner de trouver au registre paroissial la mention du "baptême d'une cloche", surtout celle d'une petite chapelle. On ne trouve en effet que rarement mention de bénédiction d'une croix. Peut-être faut-il remonter au Moyen-Age pour trouver une explication. A cette époque, les croyances ou superstitions païennes étaient encore nombreuses et l'Eglise (catholique) s'efforçait d'y mettre fin. Ainsi en est-il de Guillaume d'Auvergne, maître en théologie de l'Université de Paris, puis évêque de cette ville en 1228. Il connaissait bien les textes de magie alors diffusés en Occident. Il entreprit donc de condamner ce qui était condamnable et de christianiser ce qui pouvait l'être. Et c'est le cas des cloches car, écrivait-il, *« si les cloches, qui de toute façon n'ont ni forme ni nature animale, reçoivent lors de leur consécration ou bénédiction la même vertu qui fait que les orages et les éclairs ne pourront rien endommager dans les régions où aura été entendu leur son... on ne peut douter que toutes ces vertus soient divines... »*. Voilà qui est clair, les cloches une fois "baptisées" reçoivent un pouvoir non plus magique mais divin. Il arrivait d'ailleurs plus tard encore que l'on fasse sonner les cloches sans interruption tant que durait l'orage, au grand dam des cloches et du clocher! Mais, s'il est vrai que les historiens pensent généralement que ce qui se pratiquait ici se faisait aussi là, je ne saurais affirmer que c'était aussi le cas à l'église de Saint-Donan ou à la chapelle de Lorchant. Guillaume d'Auvergne semble le croire puisqu'il parle de « la même vertu ». La tradition du "baptême" de cloches perdure donc, mais l'origine de la tradition est évidemment perdue depuis longtemps.

La chapelle de Sainte-Catherine, qui a aussi disparu, est la seule qui

semble avoir donné son nom à un lieu-dit ...à moins que la chapelle ne porte le nom du lieu-dit ! On en verra plus loin l'emplacement sur un extrait du cadastre de 1812. (fig. 54) C'est messire Louis le Gascoing, originaire de la Ville Boutier, et également prêtre, mais hors de la paroisse, qui fonda en 1504 une chapellenie dédiée à Ste Catherine et St Clair. Ceci ne manque pas de m'interroger: où était la chapelle primitive dédiée à Ste Catherine? Ce Elle fut vendue en 1809 et détruite. Ainsi, elle figure encore dans la carte de Cassini, mais pas avec le signe d'une chapelle en ruine.

L'historiographe De Garaby a raconté l'épisode de la procession organisée par Marie Pirio en l'honneur de St Clair. Une famille Pirio vivait encore à la Croix au Corre au XVIII^e siècle. La jeune fille aurait vu la statue du saint dans la cour du presbytère. Le recteur voulait s'en débarrasser car elle n'était pas belle. Marie l'ayant vue cria au scandale, ameuta la population et décida de la remettre à sa place à la fontaine de St Clair. Mais un aveugle revendiqua l'honneur de porter la statue. De Garaby pense que c'était la statue de St Clair, évêque de Nantes. Celui-ci serait mort à Réguiny, dans le Morbihan, en 96. L'eau de la fontaine de St Clair avait peut-être, depuis très longtemps, la particularité – du moins le croyait-on - de guérir les maladies des yeux. Et qui, mieux que St Clair, pouvait permettre aux malades d'y voir clair ? A Réguiny, précisément, on trempait le chef de St Clair dans l'eau de la fontaine, et cette eau était distribuée aux malades: « *les infirmes, principalement ceux qui ont des maux d'yeux, reçoivent tous les jours du soulagement* », affirmait au XVII^e siècle Albert le Grand, le moine historien. Or, c'est bien, un aveugle qui revendique le droit de porter la statue, et ce n'est peut-être pas par hasard. L'épisode pose encore un problème: selon le récit de Garaby, « *un oratoire tout juste assez grand pour le recevoir vient d'être construit par nos soins au village dont une partie garde son nom* » aurait affirmé Marie Pirio. Cet oratoire a disparu, s'il fut effectivement construit! De Garaby parlant des villages de la paroisse mettait ensemble Saint-Clair et la Rue d'à Bas, tout près de la (fontaine) Couverte. C'est donc de ce côté qu'il faudrait le chercher, sauf que de Garaby doit faire erreur. Il date l'événement de 1848 or il écrivait sa monographie de Saint-Donan en 1849. Marie Pirio était née au Clos de l'Isle et lors de son décès en 1873, elle avait 82 ans, était dite ménagère, célibataire et habitait à la Chambre.

Pour Ste Catherine, on pourrait aussi s'interroger, car il y en a plusieurs saintes Catherine, dont celle que fêtent les catherinettes. Mais c'est l'association St Clair-Ste Catherine qui doit nous orienter. En effet, tous les deux passent pour guérir les maladies des yeux. Mais il est vrai qu'une Ste Catherine passait aussi pour guérir les coliques des enfants. Il faut vraiment savoir à quelle sainte se vouer ! Avec St Clair, on a un cas, parmi beaucoup d'autres, où le nom du saint engendre la fonction, d'après la croyance populaire: St Clair permet aux malvoyants de voir clair. On a là un des nombreux cas du sens métonymique d'un terme. De même, St Méen guérissait ceux qui "portaient la main." Il était tout indiqué pour guérir de la gale et les maladies de peau. Ste Catherine était donc sans doute Catherine d'Alexandrie, Santez Katell, et non la plus connue, Catherine de Sienne. Le culte de Ste Catherine d'Alexandrie fut propagé au XVI^e siècle, comme celui de Ste Anne et de Ste Barbe, par les ordres mendiants. C'est sans doute elle

qui était l'une des voix de Jeanne d'Arc. «*Il convient de ne pas oublier, note l'historien Jean Favier dans son Pierre Cauchon, que si Jeanne a beaucoup cité Catherine d'Alexandrie, c'est précisément parce que cette sainte purement légendaire mais très connue par la Légende Dorée était alors très populaire comme en témoigne à travers toute la chrétienté des dizaines de statues, de vitraux, de fresques, de tableaux et d'enluminures.*» J'ajoute que depuis, Catherine d'Alexandrie a été retirée du calendrier des saints admis par l'Église catholique. Les disciples de St François d'Assise, les franciscains, par exemple ont joué un grand rôle dans l'éducation religieuse de la jeune Anne de Bretagne. Et ceci nous ramène à la statue de St Donan dont j'ai parlé. Ste Catherine passait pour guérir les maladies ophtalmiques, au moins en Loire-Atlantique. Ceci peut conforter l'association avec le saint évêque de Nantes. Comme "deux sûretés valent mieux qu'une", mieux vaut associer deux saints guérisseurs ! Mais, ces trois saintes étaient aussi protectrices contre la mort sans confession et sans communion. N'oublions pas que les registres paroissiaux mentionnaient fréquemment des cas de mort subite. L'intervention de ces saintes était donc fort utile. St Clair, l'autre guérisseur, était né en Grande-Bretagne et s'était réfugié en Normandie. Il a donné son nom à Saint Clair sur Epte. Et c'est là que nous revenons aux Gascoing, car ils étaient, paraît-il, originaires de Normandie. Alors, est-ce à eux que l'on doit l'introduction du culte de St Clair ? Selon la tradition, St Clair, l'évêque de Nantes, était bien invoqué pour les troubles de la vue; de même le St Clair de Régigny, qui est peut-être un troisième St Clair, puisque, outre le crâne de Régigny, il en existe un autre à Nantes!

«*Célébrons par de pieux cantiques Saint Clair qui donne aux aveugles la clarté*» proclamait une hymne latine du XV^e siècle. Quoiqu'il en soit, l'existence d'une fontaine "miraculeuse" a peut-être justifié l'implantation de la chapelle qui fut dotée d'une rente importante de 120 boisseaux de seigle au bénéfice d'un prêtre. Il s'agit sans doute du boisseau mesure de Quintin. Mais la mesure variait selon que l'on mesurait du "fourment", de "l'avène" ou du "seille". Comme il s'agit de seigle, le boisseau valait 40 livres et demi. (Livre-poids, évidemment). Pour le blé, c'était 27 livres. On saisit toute la difficulté de l'interprétation des mesures de l'Ancien Régime. Non seulement elles variaient d'un produit à l'autre, mais de plus elles n'étaient pas mêmes d'une ville à l'autre. Cela ne manquait pas de poser des problèmes pour Saint-Donan puisque les mesures de Quintin différaient de celles de St Brieuc.

La chapellenie de Ste Catherine existait encore au moment de la Révolution comme en témoigne le registre paroissial car : «*Louis Jouan prêtre et titulaire de la Chapellenie de Sainte Catherine âgé de trente six ans et muni des sacrements mourrut au fourgernio – remarquez le nom du lieu-dit - le trois janvier mil sept cens quatre vingt douze et le quatre son corps fut inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse.*» On voit par là que le culte semblait toujours pratiqué en cet endroit pendant la Révolution. Mais qui finançait alors le chapelain? Louis Jouan fut donc un des nombreux prêtres donanais qui vivaient au XVIII^e siècle. Comme d'autres, il n'avait pas de charge officielle, donc pas de revenu assuré. La création d'une chapellenie était donc une aubaine pour un prêtre jeune et pauvre. Plus âgé, un prêtre

pouvait avoir un revenu fixe en tant que curé, et plus tard encore comme recteur d'une paroisse. Alors que les historiens signalent une baisse de recrutement du clergé en ce siècle, notre paroisse ne fut pas touchée. Il est vrai que c'était une paroisse rurale. Les idées du Siècle des Lumières ne furent guère s'y propager. On aura aussi noté l'orthographe hésitante du rédacteur du registre paroissial, le fait que l'on n'enterre plus dans l'église – j'y reviendrai -, et le fait que l'on parle encore de paroisse malgré la création des communes. Ce n'est qu'à partir de 1792 que fut obligatoire le registre d'Etat-Civil que nous connaissons. Notons aussi que la culture du seigle était une particularité du Pays d'en Haut. Les terres plus riches du Pays d'en Bas permettaient la culture du blé. Ceci était encore noté au XIX^e. Concernant Louis Jouan, on remarque qu'il n'était que chapelain de Sainte-Catherine, qu'il vivait sûrement dans sa famille au Four Jarnio et que comme beaucoup, de ses contemporains, il mourut jeune. Ce n'était malheureusement pas rare à l'époque.

Il reste des points obscurs : Louis Le Gascoing avait en effet fondé ce que l'on appelle une chapellenie, donc avec une dotation de messes à dire par le chapelain (le prêtre desservant la chapelle). Or, Frottier de la Messelière pense qu'il s'agit de la chapelle de La Ville Boutier, car il affirme, parlant cette dernière : « *Une chapellenie en l'honneur de Ste Catherine et de St Clair y avait été fondée* ». Ceci explique qu'on ne trouve pas au cadastre la moindre trace d'un village de Saint-Clair. Il confirme en cela le sieur Lymon de la Belleissue qui, dans son Journal, signale la fondation « *de la chapellenie de Sainte-Catherine et de Saint-Clair dans la chapelle dudit lieu de la Villeboutier.* » Y aurait-il donc eu deux chapelles qui auraient porté le même nom? Ou alors il faut admettre qu'après l'abandon de la chapelle de La Ville Boutier, on aurait construit une autre chapelle portant le même nom, mais dans un autre endroit. Le plus probable, c'est que si la chapellenie fut bien fondée à la Ville Boutier, le chapelain n'avait pas obligation d'y célébrer des offices. Il pouvait donc exercer à Sainte-Catherine et il n'y avait pas de chapelle à la Ville Boutier. On peut d'ailleurs remarquer que de Garaby qui vivait avant Frottier ne cite pas la chapelle de la Ville Boutier dans sa liste des huit, mais « *celle de Sainte-Catherine au village de la Croix.* » J'y reviendrai.

Une autre interrogation demeure: pourquoi une parcelle de terre près de Sainte-Catherine est-elle appelée le « Clos Ste-Claire » ? Si c'est bien Sainte Claire, la démonstration précédente s'effondre. Et pourtant, en 1748, c'est bien la statue de Saint Clair qui est portée en procession. Alors y a-t-il eu confusion, ou s'agit-il d'une erreur du cadastre ? C'est probable, car il faut savoir qu'autrefois on écrivait aussi bien St Claire que St Clair. On le trouve d'ailleurs avec cette graphie dans les archives paroissiales. Un gratte-papier quelconque a donc pu féminiser le nom. On peut remarquer que Ste Claire et Ste Catherine de Sienna ont vécu dans des temps proches du XVI^e siècle, que Ste Catherine était peut-être célèbre même en Bretagne, en raison du rôle qu'elle a joué au XV^e dans les visions de Jeanne d'Arc, toutes choses qui rendent aussi possible leur association dans le cas qui nous préoccupe. Ce qui est certain, par contre, c'est que la chapelle disparut au début du XIX^e. Elle ne figure plus au cadastre de 1848 alors que le chapelain vivait encore

vingt ans auparavant. A-t-elle été détruite parce qu'elle était en ruine, ou parce qu'elle n'avait plus de raison d'être : plus de chapelain et une certaine déchristianisation liée à la Révolution ? Certains penchent pour la première solution. Il reste enfin une dernière interrogation : où doit-on localiser la fontaine de St Clair ? Un habitant du quartier, dont les ancêtres étaient déjà à Sainte-Catherine au XVIII^e siècle, m'a affirmé qu'il n'a jamais connu de fontaine à Sainte Catherine. Alors est-ce celle de la Croix ou celle de "la Couverte" ? D'ailleurs, une autre interrogation subsiste : où placer un lieu-dit Saint-Clair qui ne figure nulle part au cadastre ancien ? De plus, pratiquement aucun habitant de Saint-Clair n'est mentionné au registre paroissial. J'y reviendrai.



La chapelle du Rufflay doit donc avoir été dédiée à Ste Barbe si l'on en juge par la présence à proximité d'un «*Grand Clos Ste Barbe*». Mais il aurait pu s'agir aussi de la chapelle St Loup, puisque dans un document cité en annexe, il est dit que le seigneur du Rufflay a prééminence en cette chapelle... sauf que j'en ai parlé comme étant l'une des chapelles de l'église paroissiale!

Fig. 14:La chapelle du Rufflay dans son état actuel (Comme on le constate, elle est à cheval sur le mur d'enceinte, en limite de la propriété bâtie.)

De son côté, René Couffon, déjà cité, affirme bien qu'une chapelle St Loup était mentionnée en 1540; il la dit désaffectée. Si elle existait, il ne dit pas où elle se trouvait. Si, comme il l'affirme, elle fut désaffectée après 1540, le culte et la statue de St Loup ont pu être transférés dans l'église. L'aveu cité en appendice indique bien que les du Rufflay ont «*prééminence dans l'église paroissiale... et dans la chapelle de Saint-Loup*». Si le «et» n'est pas en trop, il y aurait bien eu une chapelle St Loup distincte de l'église paroissiale. Mais là encore on se heurte à un problème car il n'y a pas qu'à Saint-Donan que les cultes de St Gilles et St Loup sont associés. Ils devaient donc l'être avant 1540. Les deux saints avaient-ils donc des lieux de culte séparés? Tout cela est très bizarre!

Le chevet est en forme de demi hexagone et éclairé par deux fenêtres latérales de style roman. Il n'est pas sans rappeler par sa forme et la disposition des fenêtres celui de l'ancienne église de Saint-Donan. Néanmoins, c'est le lanternon décorant la façade qui permet de donner une idée de datation. En effet, ce type de décor n'apparaît en Bretagne que dans les églises et chapelles du XVII^e siècle. On en a des exemples dans les églises du nord-Finistère, à Pleyben, St Thégonnec et autres.

Quant au culte de Ste Barbe il remonte au XV^e siècle. De Garaby disait la chapelle dédiée à Ste Catherine, ce qui n'est pas non plus impossible compte tenu des liens de parenté entrant les Gascoing et les Rufflay. Couffon fait la même remarque. Mais, dans ce domaine, on ne sait guère à quel historiographe se fier car on trouve les mêmes affirmations, parfois erronées chez plusieurs d'entre eux! Comme il existait déjà une chapelle dédiée à Ste Catherine, il semble très peu probable qu'il y en eût deux dans la même paroisse. La chapelle actuelle est une chapelle castrale située pratiquement dans l'enceinte du manoir, mais séparée du bâtiment principal. On peut se reporter au plan figurant au cadastre de 1812 que j'ai reproduit à propos du Rufflay. Celui qui fut peut-être le dernier chapelain du Rufflay, Missire Oger, « mourut en sa maison des Madrais » en 1773.

Le Rufflay appartenait alors à M. de Portmartin qualifié de « *seigneur fondateur* » puisqu'en l'occurrence, il finançait, entre autre, l'exercice du culte de ce prêtre. Il avait aussi prééminence dans l'église en tant que successeur des du Rufflay.

Le professeur rennais André Mussat, historien de l'art, notait ainsi dans Arts et cultures de Bretagne que « *Le second élément nouveau dans ces constructions (du tournant des XVI/XVII^e siècles) réside dans le couronnement non par une flèche mais par un dôme flanqué et couronné de lanternons...* » Certes, il n'y a pas ici de vrai dôme, mais le lanternon y est bien, et il est même double, comme cela passait souvent : un petit lanternon en surmonte un plus grand. Il est évident que nous sommes loin ici de la modeste chapelle de Lorchant. Toutes deux semblent dater du même siècle, mais la richesse du fondateur n'est pas la même. Et, de plus, ici on est au courant de ce qui se fait de mieux ailleurs.

La chapelle actuelle – avant restauration- devait donc dater au mieux du XVII^e siècle. Comme Ogée signalait en 1847 que « *des huit chapelles que possédait jadis cette paroisse, il ne reste que celle de Lorchant,... et les ruines de celle du Rufflay* », mais de son côté et dans les mêmes années de Garaby signalait « *la chapelle du Rufflay encore conservée.* » Qui croire, d'autant plus que Couffon, en 1939, dit la chapelle en ruine?

Saint-Brieuc et ses environs eurent à souffrir, comme toute la Bretagne, des ravages des Guerres de la Ligue. La ville de Saint-Brieuc fut victime de la famine et plus encore peut-être de la peste. A la fin du XVI^e, tout achat de lin et de filasses, en provenance de Quintin ou de Châtelaudren, fut interdit pour cause de peste. Puis il y eut la série de "pestes" - nom que l'on donnait souvent à toutes les épidémies - du XVII^e: 1601, 1607, 1622, 1627 à 1629

pour n'en citer que quelques-unes. A Saint-Brieuc toujours, et dès le XIV^e, l'hôpital St-Gilles devait être bien utile.

Le culte de St Gilles, quant à lui, a été introduit au moment des premières croisades. C'est en effet de Saint-Gilles-du-Gard,- aujourd'hui bien loin de la mer- que se s'embarquèrent les premiers croisés. Mais il est certain aussi que St Gilles passe, de nos jours, pour avoir joué un grand rôle dans ce qu'on appelle la Réforme Grégorienne, cette sorte de reprise en main de l'église par la papauté au XI^e siècle. Rien d'anormal alors que son culte ait été introduit un peu partout pour cette raison. Un Brangais aurait ainsi édifié une chapelle en l'honneur de St Gilles en Plaintel. On croit savoir que Geoffroy Boterel participa à la première croisade de St Louis en 1248. De nombreux petits seigneurs bretons durent aussi faire le voyage avec lui. Ceci peut expliquer cela.

L'aide de St Gilles pour la guérison des peurs fut sans doute plus précieuse que celle de Ste Barbe, car elle n'a paraît-il jamais existé ! C'est en tout cas pour cette raison qu'elle ne figure plus, depuis 1969, parmi les saintes du calendrier romain. Mais après tout, il n'y a que la foi qui sauve ! On peut néanmoins toujours voir sa statue dans l'église de Saint-Donan. Ste Barbe est représentée appuyée sur une tour, celle dans laquelle elle fut enfermée par son père. Elle tient dans sa main la palme du martyr. Barbe naquit dans une famille païenne, et comme, son père ne voulait pas qu'elle épouse n'importe qui, il l'enferma dans une tour. Mais Barbe était chrétienne et au grand dam de son père elle refusa le prétendant païen que son père voulait lui imposer. Fou de rage, il la fit supplicier et finalement la décapita lui-même. C'est alors qu'un violent orage éclata qui foudroya le bourreau ! Ste Barbe, dont le culte s'est développé en Bretagne au XV^e siècle, était donc naturellement invoquée contre la foudre :

« Quand le tonnerre tombera, / Ste Barbe te protégera. »

N'est-elle pas devenue la patronne des pompiers ? Enfin, il convient de signaler que Ste Barbe était aussi invoquée pour la protection qu'elle assurait contre la mort subite. En ces temps où celle-ci est souvent constatée dans les registres paroissiaux, son intervention ne semble pas avoir été très efficace!

Les autres chapelles ne sont plus connues que par leur nom, car, ou bien elles ont disparu, ou bien leur trace est peu visible. Toutes dépendaient d'une maison noble. On sait qu'il y en avait une à **Launay**, sous le vocable de St Maudez. Elle figure encore sur la carte de Cassini et sur le cadastre de 1812. On en verra la localisation (fig. 70) sur le fragment de cadastre de 1812 que j'ai fait figurer à propos de Launay. Elle était en effet distincte du manoir. Il y en avait aussi une à **la Ville au Roux**, et une à **Kermarc'h**. Elles étaient sans doute à l'intérieur du bâtiment. La chapelle de Kermarc'h, disparue de nos jours, avait encore, selon de Garaby, un chapelain en 1735. Il s'agissait de Missire Jan Tillaut. Comme de Garaby était prêtre, on peut penser qu'il était bien renseigné, sauf qu'il vivait bien longtemps après son confrère. Je serai amené à revenir sur le curieux problème de Kermarc'h. Je n'ai pas trouvé trace de cette chapelle, Jan Tillaut, lui, était bien réel. Il faisait

partie des "prêtres de la paroisse" à cette date, mais le registre paroissial ne lui donnait pas le titre de chapelain de Kermarc'h. De plus, à l'époque où vivait Jean Tillaut, il n'y avait pas de noble à Kermarc'h. Qui donc aurait pu financer une fondation? Une hypothèse consiste à imaginer que Jean Tillaut était chapelain des Keremar du Chesnay et non de Kermarc'h. Mais cela non plus, je ne peux l'affirmer. Quoiqu'il en soit il ne reste aucune trace de chapelle ni à la Ville Boutier, ni à Kermarc'h d'autant plus qu'il devait s'agir de chapelles domestiques.

La chapelle de « la villeauroux » existait encore au XVII^e siècle puisque les archives paroissiales notèrent alors le décès d'un prêtre de la paroisse qui y avait célébré la messe quelques temps avant sa mort : « *Missire henry allaire prestre de la paroisse de saint donnan du village de Kergroix mourut le 24^o may (1666)... son corps fut enterré en l'église parrochiale de saint donnan en la naiffve d'icelle il dit la messe le dimanche 13^o may en la chapelle de la villeauroux* ». (Au passage, je signale que j'ai trouvé un autre Missire Allaire, prénommé Maurice qui, lui, était recteur de Saint-Donan en 1638. Il ne figure pas dans les décès de Saint-Donan après 1646, il devait donc plus être recteur lorsque brûlèrent les archives paroissiales.) La chapelle est encore en partie visible à gauche après avoir franchi le porche. Il s'agissait donc d'une chapelle "domestique " pour l'usage privé du propriétaire et de sa famille élargie. La chapelle était peut-être plus vaste que de nos jours car selon l'actuel propriétaire, une partie a peut-être été transformée en écurie.)

Ce texte me permet de faire quelques remarques. Les registres de cette période n'indiquaient ni l'âge, ni la filiation du défunt. D'autre part, le rédacteur de ce temps ne connaissait ni les majuscules ni la ponctuation. Certes les textes étaient rédigés en français mais avec des termes parfois encore proches du latin : saint que l'on sent proche de sanctus ou parrochiale, peu éloigné du latin "parrochia", la paroisse. Le nom de celle-ci est donné avec deux N: Saint Donnan. Contrairement à ce qui se passe encore de nos jours, les prêtres ne vivaient pas alors dans un presbytère, mais dans leur maison. Il est vrai qu'ils devaient exercer une activité autre que celle de prêtre pour leur permettre de vivre. Enfin, il n'est pas rare que des gens soient enterrés dans les églises, en particulier les prêtres. J'y reviendrai plus loin.

Retour à **la chapelle Saint-Loup « désaffectée »**, selon Couffon. Seule une statue ancienne de ce saint provenant de l'ancienne église et exposée dans l'église paroissiale actuelle rappelle peut-être sa présence: le saint porte mitre et crosse, ce qui permet de constater qu'il est évêque, surtout si la crosse est bien tournée vers l'extérieur. Encore une fois, je n'ai pas trouvé trace de cette chapelle, mais j'ai évoqué la possibilité qu'il s'agisse simplement de la chapelle St Gilles/St Loup de l'église. Mais alors comment pourrait-elle être désaffectée? Couffon affirme donc la «*chapelle St Loup désaffectée, mentionnée en 1540.*» Il est vrai que l'aveu de 1540 cité en annexe note que les du Rufflay ont «*prééminence dans l'église paroissiale au chanceau et dans la chapelle St Loup*». On doit donc supposer que ce sont bien deux bâtiments distincts. Or nous avons vu par ailleurs que les du Rufflay avaient prééminence dans deux endroits de l'église: dans le chœur et dans la chapelle St Gilles-St Loup. Mais, comme à cette époque ET était une conjonction de coordination, la chapelle St Loup devait donc être dans

l'église, comme le chanceau. De plus, même si les du Rufflay disposaient dans l'église d'une chapelle privée, Anne du Rufflay fut tout de même enterrée dans le chœur de l'église. D'autre part, [l'aveu de 1540-1777](#), plus tardif, ne cite plus que les « *prééminences et droits de tombe dans la paroisse de Saint-Donan.* », ce qui est bien vague alors qu'il est supposé reprendre les prérogatives de l'aveu primitif de 1540. Le même aveu parle de « la fête de St Gilles et St Loup. » Ainsi, on peut supposer que la chapelle St Gilles était parfois nommée chapelle St Loup le premier étant d'ailleurs le seul fêté à Saint-Donan au XIX^e siècle.

On connaît aussi l'existence de **la chapelle de Villeneuve** bénite en 1721 comme l'atteste le registre paroissial : « *Marc Morin, recteur de Lanfains... déclare à qui il appartiendra avoir béni, tant la croix posée sur le grand chemin conduisant de la maison noble de Villeneuve, située sur la paroisse de Saint Donan, à Quintin, que la chapelle, cloche et ornements propres pour desservir ladite chapelle pour y célébrer la sainte messe. Les parrains de ladite cloche : noble homme François Aumon, chirurgien royal à Quintin et marraine demoiselle Marie-Anne Rouxel, dame de Carho, à laquelle a été donné le nom de Jeanne-Françoise, et en présence de tous les soussignants, Robin, recteur de Saint-Donan...* » Elle était dite chapelle Ste Marie, ce qui semble prouver qu'à l'époque, celle de Lorchant était toujours dédiée à St Mathurin.

Nous avons déjà trouvé cette "demoiselle" -je veux dire Marie-Anne Rouxel- à propos de la bénédiction de la cloche de Lorchant. Marc Morin est en fait Marc Morin de Portmartin, de la famille du propriétaire du Rufflay. Quant au « noble homme » François Aumon, il porte un titre réservé à celui qui vit comme un noble sans avoir le droit au titre et les avantages qu'il confère. Il semble qu'il vivait à Villeneuve même puisque qu'une de ses filles, décédée en bas âge, fut enterrée dans la chapelle du Rosaire de l'église. Il avait épousé une demoiselle Gardon. D'où sans doute le nom de la cloche qui n'est celui du parrain ni celui de la marraine. Il faut donc sans doute penser à Jeanne Gardon. Cette famille bien implantée à Saint-Donan a en particulier laissé son nom à une parcelle: « la Côte Gardon » située au bourg, sur la route de l'Hôtel d'en Haut. Des Gardon ont en effet habité au bourg et tout près à la Croix Cadio. Marie Crepet, Madame Gardon mère, est qualifiée de « *demoiselle* » mourut à la Croix Cadio. Claude, son époux, était lieutenant de la milice de Saint-Donan et Nicolas, son fils, était qualifié de « sieur ». A une époque où le service militaire obligatoire n'existait pas, Louvois créa en 1688 une sorte d'armée de réserve, la milice, à laquelle étaient astreints, par tirage au sort chez les hommes de 20 à 40 ans. Comme bien on pense, le tirage au sort était sélectif: les paysans ne pouvaient bénéficier d'exemptions. La milice de Saint-Donan servait surtout à la défense côtière, à Pordic, en l'occurrence. La chapelle de Villeneuve servit au culte au moins jusqu'en 1793. Elle fut plus tard transformée en écurie, puis en four à pain. Elle a été récemment intégrée dans une maison d'habitation alors qu'à l'origine elle était nettement distincte de la maison noble de « Villeneuve ». Autant dire qu'elle a disparu totalement.

Les croix

Elles étaient au moins aussi nombreuses que les chapelles: de Garaby signalait «**huit croix monumentales**»: la *Croix Neuve*, la *croix de mission du Rufflay*, la *croix de la Ville Perdue*, la *croix Thomasse*, la *croix Cosson*, la *croix Artebise* ainsi que celle du cimetière- il ajoutait la Croix de Jean Morvan,- «*détruite.*» Il est curieux de constater qu'il ne signalait ni la croix de Sainte Catherine, ni celle de Lorchant, ni la Croix du Pont qui existent toujours, -et qui existaient sans doute depuis longtemps si on en juge par le lieu-dit du même nom- et le fait que ce sont des «croix monumentales». D'autres n'ont pas toutes survécu tant elles devaient être modestes. Et pourtant, je l'ai dit, nos aïeux n'en voyaient pas puisque, pour eux, croix se prononçait cré. La prononciation gallèse existe encore sous ces formes. La toponymie garde le souvenir des certaines croix dans des noms de parcelles. Le plan cadastral de 1848 en localise encore plusieurs. J'en évoquerai aussi en microtoponymie. Faut-il rappeler qu'il n'y avait plus de croix au village de la Croix, ni à celui de la Croix Cadio. Le mot croix peut d'ailleurs ne désigner qu'un croisement. Une parcelle du Pays-d' en-Bas s'appelle le Clos des Croix. (Y en avait-il plusieurs et où?) Le carrefour des Croix Rio existe bien, mais pas la croix. Curieusement une croix du même nom existait à Trémuson. Seul subsiste le souvenir de certaines croix sous le nom d'une parcelle de terre. Au Pays-d' en-Bas également, on trouvait « la Croix Pierre ». S'agit-il d'un nom ou, plus probablement, d'un prénom ?

Quant à « la Croix Amette », elle doit sans doute son nom à Jean-Baptiste Amette qui fut recteur de Saint-Donan dans la seconde moitié du XVIII siècle, puisqu'il signait le registre paroissial jusqu'en octobre 1791. Après, soit durant la tourmente révolutionnaire, son nom disparaît. Comme il était d'origine noble, il fut peut-être obligé d'être discret. Je n'ai pas pu trouver s'il émigra Néanmoins, à sa mort, après la Révolution, il était indiqué au registre d'état-civil, qu'il était « *recteur de la paroisse* ». Mgr Caffarelli, le nouvel évêque post révolutionnaire, le confirma en effet dans son ancienne fonction. J'ai indiqué qu'il était d'origine noble. En effet Jean-Baptiste Amette était né à Saint-Brieuc et fils aîné du sieur Amette de Saint-Just, avocat à la Cour. Je pense qu'il émigra à Jersey durant la Révolution. En tant que prêtre et fils de noble, il avait ses raisons. Des demoiselles Amette, dont une religieuse, moururent à Saint-Donan après la Révolution. «*Demoiselle Jeanne-Marie Amette*», qui est souvent marraine à Saint-Donan, était une sœur cadette de Jean-Baptiste. Ce Jean-Baptiste Amette avait sûrement une solide instruction comme son écriture très assurée le prouve. Il mourut en 1805. (J'ai noté que parmi les témoins de son décès figurait Y. l'Hôtelier de K/grée (sic)). Chez d'autres ecclésiastiques, l'écriture laisse beaucoup à désirer, pour ne pas dire plus ! Les prêtres étaient bien sûr les mieux à même de promouvoir l'érection de croix.

La **Croix-Rouge**, quant à elle, était proche de Bout de Ville. Elle est encore localisée au cadastre de 1848 au carrefour de la route des Frots et de celle menant au Vau-Morel. Parfois, elle devient la Croix Thépot, comme à la matrice cadastrale, ce qui paraît plus logique que Croix-Rouge. L'association St-Donan-Nature, dans son topoguide, a repris le nom de **la Croix Aubry**,

mais aucune croix n'y subsiste plus. Je n'ai pas trouvé trace du patronyme dans le registre paroissial, commencé je le rappelle en 1646, la croix d'origine devait donc être plus ancienne. Il est inutile de chercher **la Croix Jean Morvan**, elle a disparu depuis longtemps. Elle fut édifée au carrefour de la route de Saint-Brieuc et de celle qui mène au Buchon. Elle aurait été abattue par la tempête avant 1848. Seul le socle est encore visible au carrefour. Elle doit sans doute son nom au prêtre Jan Morvan. Celui-ci est noté en 1688 comme l'un des quatre prêtres de la paroisse. Il l'est encore vingt ans plus tard, mais son écriture est alors peu assurée. De même a disparu, du moins à son vrai emplacement, la croix qui avait été édifée sur le point le plus élevé de la commune, la bosse des Ardaïs. Comme on peut le deviner pour la Croix Jean Morvan, ou la Croix Aubry, certaines croix gardent le nom de celui qui les fit édifier. Il en va sans doute de même des autres suivies d'un nom propre que je n'ai pas pu localiser précisément.

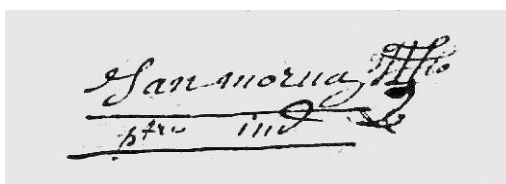


Fig. 15: Signature de Jean Morvan au registre paroissial

Missire Jan Morvan n'avait pas de charge officielle à la paroisse de Saint Donan: il n'était ni recteur ni curé. Il n'avait donc en principe pas droit au partage du revenu de la paroisse. Lorsqu'il officie, il indique donc qu'il est prêtre et qu'il a l'autorisation du recteur. Il perçoit donc alors une "rétribution". Pour les cérémonies religieuses, le recteur percevait une certaine somme. La somme, le casuel, variable selon les années, était partagée entre les prêtres qui avaient officié. Sur cette signature, il précise même qu'il est «prêtre ind.» (... igène???) , c'est-à-dire originaire de la paroisse. Il était au plus chapelain du Chesnay. Sa signature est assez caractéristique de l'époque. Pourquoi a-t-il édifé une croix au Pays d'en Bas ? Il pouvait aussi être originaire de ce secteur. Plusieurs Morvan étaient encore signalés à la Transonnais sous l'Ancien Régime et le nom y fut encore porté jusque dans les années 80, je veux dire 1980. Le patronyme est attesté dès 1241 sans que l'on sache bien son sens. On peut toutefois identifier le radical Mor comme équivalent du mot breton Meur, grand.

Beaucoup de croix, et c'est aussi vrai pour les précédentes, sont édifées à des carrefours. Elles sont un point de repère, à une époque où n'existaient pas de poteaux indicateurs, mais aussi un rappel au voyageur: la route n'est pas toujours sûre, n'oubliez pas de prier en chemin. On peut constater par exemple que trois de ces croix ont été édifées en limite de paroisse. Ce n'est sans doute pas un hasard, même si je ne peux affirmer leur ancienneté. Depuis la réforme grégorienne du XI^e siècle, la paroisse était une unité religieuse importante. En Bretagne, le recteur, le chef de la communauté chrétienne, était ainsi un homme de toute première importance. Les limites de sa juridiction devaient donc être indiquées clairement. D'autre part, on ne peut que constater que plusieurs de ces croix sont installées au

bord des antiques voies romaines: celles dite la Croix Châtel,- ou Croix du Pont-, la Croix Rio et la Croix Aubry répondent à ces deux critères. Mais la Croix du Rufflay, la Croix Heurtebise, la croix de La Ville Tano furent aussi édifiées, à des dates diverses au bord de voies romaines. Pour plusieurs croix, cette implantation est peut-être due au hasard, sauf que cela souligne l'importance de ces axes dans le passé.

Par ailleurs, il faut rappeler aussi que les croisées des chemins étaient, de tous temps, l'objet de superstitions. L'Église s'est d'ailleurs rapidement attachée à les faire disparaître avec plus ou moins de succès. Un passage des Dits de saint Pirmin,- ce dernier étant mort en 753- le rappelle : « *N'adorez pas les idoles, les pierres, les arbres, les lieux retirés, les sources ou les croisées des chemins... N'accrochez pas aux croisements des chemins... des membres humains ; ces pratiques sont inefficaces pour rendre la santé* ». Certes, il s'agit là d'une directive prise hors de la Bretagne, mais il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas eu chez nous les mêmes superstitions. D'ailleurs Jean, l'évêque de Saint-Brieuc, rappela encore dans ces temps anciens qu'il était interdit d'enterrer les morts au pied des croix des carrefours. Et comme on ne supprime bien que ce que l'on remplace, les croix ont certainement pris la place de pratiques plus anciennes.

On doit par ailleurs noter la présence des croix sur les hauteurs, celle des Ardaïs, la « Croix Cosson », la « Croix Thomas », ou celle des Croix Neuves et même l'ancienne « croix Aubry. » Faut-il rappeler qu'en gallo une croix se dit « *eu-n' cré, ou eu-n' croè* », comme en breton vannetais. Un document ancien relatif à Guingamp mentionnait le monastère de « Sainte Crééz ». Au XVI^e siècle on avait la même écriture à Saint-Brieuc. Et pourtant Guingamp était bien en zone bretonnante à l'époque. Comme dit plus haut, certaines croix semblent indiquer la sortie ou l'entrée dans la paroisse. C'est le cas de la « Croix Rio », de la « Croix du Pon » t ou de la **Croix Aubry**. La Croix Rio qui figurait encore au cadastre de 1812 pourrait tirer son nom du patronyme Rio ou Riou. Une famille Rio vivait encore à la Ville Tano au XVII^e siècle. Le nom est un diminutif de RI dont nous avons déjà vu la signification. Ce terme est à rapprocher de celui de La Venelle des Champs Rios, au Pays d'en Haut encore, avec un curieux pluriel très espagnol. En fait le terme Rio est fréquemment associé à un autre, comme à Ploufragan où l'on note les Prés Rio. A noter que Rio ou Riou- était au départ un vieux nom de baptême du pays vannetais.

La croix du Rufflay actuelle fut édifiée par le propriétaire du lieu, Charles Cartel, en 1822 à l'occasion d'une mission comme indiqué sur le socle en pierre travaillé qui supporte la croix. Les missions étaient autrefois très fréquentes. C'étaient des jours de prédications visant à raffermir la foi des catholiques d'une paroisse. Des missions paroissiales avaient donc lieu périodiquement. J'en évoquerai une autre à l'occasion d'un décès. Le cadastre de 1812 ne signale pas de croix au Rufflay à cette époque, mais on vient de sortir de la Révolution: certaines croix ont pu être mises à mal à cette époque fort troublée. Par contre le retour de la royauté lors de la Restauration a évidemment favorisé aussi le retour de la religion catholique. La croix primitive, s'il y en avait une, pouvait aussi avoir été en bois; c'était souvent le

cas. Je précise que la croix fut implantée à un carrefour, non pas fait par la large avenue actuelle mais celui d'un chemin qui rejoignait la route de Plerneuf. L'avenue actuelle a en effet utilisé une partie de l'ancienne voie, le reste a été intégré plus tard à un champ labouré par le cultivateur riverain. La Croix Cosson (ou croix l'Hôtelier) a sans doute été édifée – ou mieux, réédifiée- par Jean Baptiste l'Hôtelier, le fils du maire de Saint-Donan de l'époque de la Révolution.

La **Croix Cosson** doit sans doute son nom à Dom Sylvestre Cosson, un prêtre du village voisin de Kergrois et originaire de Saint-Donan qui y exerçait son ministère au milieu du XVII^e siècle, donc sous Louis XIV. Il mourut en 1668, comme l'atteste le registre paroissial : « *Missire sylvestre cosson du village de kergrois mourut le cinquième de mars... son corps fut enterré dans le cœur de l'église parrochiale du côté gauche... en dessous la chère du prédicateur.* » J'ai déjà noté que les chaires devinrent à la mode vers cette période (J'ai surligné le mot «dessous» qui explique sûrement le toponyme Ville Soubzaine)

Fig. 16: Signature en 1661 de Sylvestre Cosson au registre paroissial

. De même, il est probable que la Croix Robin portait le nom de missire Robin, autre prêtre de la même époque. L'un, prénommé Guillaume, devint d'ailleurs recteur de Saint-Donan.. La Croix Cosson actuelle n'a évidemment plus rien à voir avec la croix primitive qui devait aussi être en bois.

Fig. 17 : Signature de Thomas Theffot au registre paroissial

(Cette signature alambiquée est caractéristique de beaucoup d'autres de l'époque au registre paroissial.)

Quant à **la Croix Thomasse**, elle pourrait encore tirer son nom d'un autre prêtre exerçant à Saint-Donan au milieu du XVII^e siècle encore, mais l'actuelle croix en pierre devrait dater du XVIII^e. Les registres paroissiaux mentionnent en effet à plusieurs reprises le rôle de Dom ou Missire Thomas Theffot peut-être originaire de Gouéno. A l'occasion de la mort d'un autre Thomas Theffot de ce lieu, missire Thomas apporta la communion au mourant mais ne fut pas chargé de le confesser. Cela devait donc être gênant si c'était son père. Par contre lui apporter la communion était un acte

de piété familiale. De nombreuses familles Theffot vivaient également chez nous à cette époque.

Le prénom Thomas se prononçait peut-être donc Thomasse. Il ne faut pas oublier que le breton fait sonner toutes les lettres : le mot Soudard (soldat) se prononce donc "soudarde", Bugale se prononce "bugalé". De même l'andronyme Amette peut être la prononciation bretonne du mot Hamet que l'on trouve encore dans la région. En était-il de même de Thomas? Auquel cas cela pourrait trahir une origine ancienne. Cela n'empêcherait évidemment pas la croix actuelle de dater du XVIII siècle. Mais on peut aussi supposer que l'on accordait le patronyme Thomas à croix, un substantif féminin, car on trouvait autrefois à Saint-Brieuc La Porte Thomasse, terme dont la construction est identique. On avait aussi des toponymes construits de cette façon : la Porte Robine, la Porte Bochée. A la réflexion, c'est peut-être cette hypothèse qui est la bonne puisque toutes les autres croix portent un nom d'homme. Évidemment, cela ne résout aucun problème, car à la base, il y avait bien un Thomas !

Ainsi, beaucoup de croix, en particulier les deux croix dominant le bourg, la Croix Cosson et la Croix Thomas auraient été édifiées à la même époque que la Dom Pierre, quelques années après la Croix Morvan et la "Glaume" Auffray. La croix de bois, aujourd'hui disparue (il n'en reste que le soubassement) du Carrefour de la Vieille Étang, à la Ville Tano, est la seule dont je sois sûr qu'elle était une croix votive. En effet, fut dressée, selon ma mère, née à la Ville Tano, d'une mère elle-même originaire de ce lieu-dit, à la suite du vœu d'un charretier dont la charrette avait bourdé à cet endroit. Sa charrette étant repartie, le charretier fit bien élever une croix. Elle était donc en bois et encore visible vers les années 50 du siècle dernier. Les croix les plus proches du bourg servaient de "terminus" aux processions, qu'il s'agisse des Rogations ou du "Grand Sacre" (la Fête-Dieu), pour la « Croix Thomasse » en particulier. Un reposoir y était édifié pour la cérémonie d'adoration de l'hostie sainte lors de la Fête-Dieu.

La grande croix de Sainte-Catherine, toujours en place, aurait été édifiée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle - détruite, je le rappelle avant 1809- peut-être après la terrible épidémie de choléra de 1832/1833. Mais j'ai aussi trouvé la date de 1822. Si en 1822, le nombre de décès ne fut pas supérieur à celui d'une année "normale" (62 morts), il y en eut 9 en novembre, puis 15 en décembre, c'est le nombre des enfants qui étonne : 17 sur 24, pas loin des trois quarts. Et bien sûr, l'épidémie ne s'arrêta pas en décembre. Elle se poursuivit au moins jusqu'en mars 1823. Pas étonnant que cet épisode dramatique ait frappé les esprits. Un généreux donateur, de la Ville Gabé semble-t-il, aurait alors fait édifier cette croix commémorative. Toutefois, l'année 1824 marqua sans doute aussi les esprits puisque sur le total des morts de l'année, plus de 45% étaient des enfants de moins de 12 ans.

Le cadastre de 1812 indiquait toujours l'emplacement de ce qu'il appelait «*La Croix de bois de Ste Cathérine.*»(Sic) Elle était située au débouché de la voie romaine venant du Pont Sua et n'avait donc rien à voir

avec la croix actuelle. Comme le relatent les archives paroissiales, la « Croix Heurtebise », - Hertebise ou Artebise-, a été réédifiée en 1915 avec des morceaux pris ici ou là, en particulier dans l'ancienne croix Jean Morvan et dans l'ancienne croix du cimetière. Quant au Christ, il fut sculpté à l'occasion de son édification ou de sa réédification. J'y reviendrai à propos du village de la Croix Heurtebise. La croix de Villeneuve daterait aussi de l'époque de la première guerre mondiale. Elle en remplaça une autre qui avait été renversée par une charrette. L'inscription est malheureusement de plus en plus difficile à lire : « *O crux ave, spes unica* » (Salut, ô croix, notre unique espoir). La commune possède aussi une croix autrefois édifiée sur un terrain privé, et donc par un propriétaire privé, au Vau Martin. Reste à trouver le bon emplacement pour la redresser. Il s'agit d'une grande croix sortie des ateliers du lannionais Hernot. Elle est du même type et du même sculpteur que de nombreuses autres, telle celle que l'on trouve dans l'ancien cimetière de Plerneuf. Hernot avait une sorte de marque de fabrique qui permet de reconnaître ses croix: la position des pieds du Christ. Environ un millier de croix et de calvaires seraient sortis des ateliers Hernot à destination du monde entier. (Ces croix sont souvent des croix dites à bosse, en réalité à "boce", du nom du bubon caractéristique de la peste.) Celle-ci est datée de 1886, ce qui situe approximativement la date de son érection. Mais pourquoi et par qui fut-elle installée à cet endroit ? Je ne peux le dire. J'ai lu que Jean-Marie Gélina ne le savait pas non plus. On l'a vu, des écrits du XIX^e siècle signalaient aussi de « *La croix du cimetière* » qui a donc également disparu. On ne la voit d'ailleurs plus sur la carte postale des années 1905. Celle qui est visible semble être une croix de bois provisoire, en tout cas disparue depuis. Avec ces dernières croix, nous avons largement dépassé l'Ancien Régime!

Il subsiste donc de nos jours 7 croix en pierre debout : celles de Lorchant, de Villeneuve, la Croix du Pont - ou croix Châtel -, la Croix Thomas, la Croix de Sainte-Catherine, la Croix Heurtebise et celle des Croix Neuves. Cette dernière porte la date de 1769. En réalité, c'est l'ancienne croix des Ardaïs autrefois édifiée sur un des points culminants de la paroisse et non mentionnée par de Garaby. Même si le village s'appelle maintenant les Croix Neuves, il semble bien pourtant qu'il n'y eut jamais qu'une seule croix, le hameau lui-même s'écrivant tantôt «la Croix Neuve», tantôt «les Croix Neuves». A ces croix de pierre, parfois légèrement sculptées, il faut ajouter celles dont le fût est en bois à la Croix Cosson et au Rufflay.

Pour terminer sur ce sujet, il faut rappeler que ces croix ne sont pas forcément à l'endroit de leur implantation première et qu'elles ne sont pas toutes non plus dans leur aspect originel : les croix de bois ont été refaites, les croix de pierre déplacées et recomposées. Je l'ai évoqué pour la croix des Ardaïs élevée aux Croix Neuves à la place d'une autre victime d'un " accident de la route". La Croix Heurtebise - *qui n'est pas à son emplacement primitif et dite en gallo "les crés tébiss"*- réutilise, comme je l'ai dit, des morceaux de la Croix Jean Morvan. De même, la Croix-Thomas a changé d'emplacement au gré du déplacement des routes.



Fig. 18: La croix de Lorchant à proximité de la chapelle

On aperçoit à la croisée de cette croix monolithe un peu branlante une sculpture difficilement analysable : un cœur dans un cercle ? Comme la chapelle, la croix était séparée du reste du hameau de Lorchant, comme de celui de Kergaut. Elle était au carrefour des routes menant ces villages. Par contre, elle ne marquait pas, comme de nos jours, l'entrée dans la paroisse de Saint-Donan.

Mais, que sont devenues les croix qui ne sont plus connues que par des noms de parcelles? Nous en retrouverons donc quelques-unes dans les noms des champs sans doute situés à proximité, mais l'on ne sait rien de leur emplacement ni de leur date d'érection. Au passage, on aura noté aussi que la croix porte parfois un prénom (Pierre, Thomas), parfois un nom de personne (Croix Morvan, Croix Cosson, Croix Thépot), encore que les premiers soient aussi des prénoms anciens liés aux apôtres du Christ, et devenus nom de famille. De plus, je ne suis pas sûr que le cadastre ait raison quand il cite la Croix Roblin. Il existe en effet plusieurs parcelles de terre où il est question de Croix Robin, parfois avec la transcription Robbin. Ce doublement de consonne peut avoir amené au nom Roblin. On a en effet des champs qui utilisent ce patronyme Robin: la Croix Robin d'en bas, la Petite Croix Robin et surtout le curieux toponyme de la Croix Robin des cinq chênes. Il s'agit là du nom du champ qui se trouve juste au croisement du Chemin de Soraie et du Chemin des Morts. En logique, la croix qui se trouvait à ce carrefour devait donc être implantée à gauche quand on empruntait le chemin des Morts. Au moins trois prêtres de la paroisse ont porté ce patronyme de Robin. Le plus ancien est Louis décédé en 1671. La date donnée, 1655, correspond bien à l'époque où furent édifiées les autres croix. Il y eut aussi Guillaume, déjà signalé, qui mourut au « presbîtere » en 1729, ainsi que Pierre, mort lui en 1752 à 44 ans. De Garaby évoque ce personnage haut en couleur... et en voix. L'un des trois a pu faire édifier la croix qui porterait son nom. Par contre je n'ai trouvé nulle part le nom Roblin.

C'est aux Croix Rio – encore un pluriel, alors qu'il n'y eut sans doute jamais

qu'une seule croix- que se place un de ses épisodes fantastiques dont se régalaient nos anciens. Un soir de noces, comme le cidre venait à manquer, le jeune marié voulut aller en chercher. Arrivé aux Croix Rio un peu éméché, il se mit à danser avec un groupe de lutins. Leur sabbat terminé, les lutins décidèrent d'emporter notre jeune marié aux Îles Canaries. Ils l'y font remplir quelques pichets de vin et le ramenèrent aussi vite auprès de sa belle. Il raconta son histoire aux convives de la noce. Pour preuve de son aventure, et pour s'excuser de son retard, il leur servit le vin qu'il avait rapporté. On peut trouver tous ces récits dans la monographie de l'abbé de Garaby sur Saint-Donan, et plus facilement dans l'ouvrage de Benjamin Jollivet.

Les cours d'eau

Il peut paraître curieux de n'aborder que maintenant l'aspect physique de Saint-Donan, au lieu de commencer par une présentation du territoire de la commune. Mais, outre que ce n'était pas vraiment le sujet de mon étude, il faut rappeler que son entité fut d'abord religieuse. Nos ancêtres subissaient les avantages et les inconvénients du relief ou de la nature du sol. C'était pour eux normal. La religion devint par contre le ciment de la communauté villageoise.

Néanmoins, deux cours d'eau ont profondément marqué le paysage de notre territoire. Ils ont creusé de profondes vallées. On en retrouvera le tracé sur des cartes topographiques que je n'ai pas éprouvé le besoin de reproduire ici. Le moine Donan n'était donc pas dépaysé avec toutes ces vallées profondes. Nous sommes ainsi séparés de Ploufragan par une vallée qu'on ne franchit plus qu'au Pont-Noir et à celui de Sainte-Anne du Houllin. De même une autre profonde vallée nous isole de Plaine-Haute. Il n'existe ainsi plus de pont charretier utilisable de nos jours entre le Pont-Noir et le Petit-Moulin et plus loin le pont situé juste avant le Pont du Châtel. (Au fait quel châtel puisqu'il n'y en a aucun à proximité?) Sur une distance moindre, une troisième vallée nous sépare aussi de La Méaugon. De nos jours le Gouët et même une partie de la Maudouve et du Gourgou ont disparu dans le lac.

Le Gouët

On explique encore parfois que l'origine du mot viendrait du latin Sanguis, le sang. C'est en effet l'explication que donnait un abbé de l'abbaye de Landévennec, dont le fondateur était Guénolé, fils de Fracan. Le moine Wrdisten ou Gurdisten, qui s'inspirait de documents plus anciens, racontait la Vie de St Guénolé. Il fut ainsi amené à parler de Fracan, son père, et donc du Plou de Fracan, Ploufragan. Mais ce récit ne nous éclaire guère sur la région d'origine de Donan. Gurdisten raconte que Fracan « *parcourant les alentours* (de l'endroit où il avait débarqué) *et y découvrant un domaine qui n'était pas petit, de la taille d'un « plou »* (le plou était une paroisse primitive de vaste dimension, ce qui était aussi le cas de Plouvara et de Ploufragan) *partout entouré de bois et de taillis, depuis lors appelé du nom de celui qui le trouva, et fécondé par les eaux d'un certain fleuve appelé proprement « Sang »*, il

entreprit d'y habiter avec les siens ». J'ai mis exprès en exergue ce membre de phrase pour signaler que Gurdisten n'avait évidemment jamais vu le territoire dont il parlait, et donc le Gouët non plus. Ce fleuve est trop incrusté dans le paysage pour pouvoir féconder la terre sur le plateau. On peut donc aussi avoir beaucoup de doute sur le nom qu'il nous proposait, même s'il est vrai qu'un mot vieux-breton Gouët signifiait sang. En vannetais sang se dit d'ailleurs toujours Goed et la rivière Goeh. La confusion était facile.

On retrouve le nom à peu près identique dans le toponyme Poul-Goad, la mare de sang. Certes, des légendes racontent qu'il y aurait eu au Vieux-Bourg-Quintin, comme on disait alors, des combats sanglants. Mais de là à ce que le sang ait teinté les eaux du Gouët, il y a un fleuve que je ne saurais franchir ! Néanmoins, le chanoine La Devison évoquait au XVII^e siècle dans son histoire de St Briec les sacrifices sanglants en l'honneur des divinités païennes qui auraient pu colorer le fleuve. Il aurait vraiment fallu un abattoir ! Par ailleurs le récit de Gurdisten n'est pas antérieur au IX^e siècle; il fut sans doute écrit vers 880 puisque c'est à cette époque que vivait Wrdisten.

Le mot Gouët n'est donc pas d'origine latine mais gauloise ou bretonne. La linguiste bretonne Henriette Walter, dans Le français en tous les sens, rappelle en effet très justement que « *les noms des cours d'eau sont généralement les plus anciennement attestés* ». Le terme Gouët entre d'ailleurs dans la composition de toponymes situés hors de Bretagne dans des régions aussi diverses que la Bourgogne, la Haute-Savoie, la Loire ou les Charentes-Maritimes par exemple.

. Un simple logiciel de toponymie en donne de nombreux exemples. Albert Deshayes fait remonter l'origine de Gwazh, avec le sens de ruisseau en K.L.T., au vieux-breton Guoaeth que l'on trouvait plus tard sous la forme Guaeth, puis Goeth au XII^e siècle ou encore Goez. Par ailleurs, On trouve assez souvent la graphie Goët pour désigner l'actuel Gouët. La prononciation est très voisine, on a d'ailleurs le même phénomène avec le Goëllou, parfois écrit Gouello. On voit que la prononciation de Gouët est très proche de Goeth. Un petit aparté pour rappeler qu'on divise le breton en trois langues des anciens évêchés de Cornouaille, Léon, Trégor- le K.L.T- et en Vannetais. En toponymie, même en Finistère, on trouve la trace du terme vieux-breton: Tran Gouez, voire Tra Ouez. Gwezh - est à rapprocher du Gouessan (selon l'écriture du XIX^e siècle), sans doute avec le diminutif -an. Si au XIII^e, on avait la graphie Goissant, cela ne change rien à l'affaire puisque la prononciation gallo devait être Gouessant, Oi étant prononcé Oué comme dans le "roué de France". Le Gouëdic – Gouët +ic- a sans doute la même origine, avec le sens de petit ruisseau, ou petit Gouët. Le terme était parfois orthographié Gouédy, ce qui est aussi la prononciation gallo. On dit la "*rue de Gouédy*" en gallo. Ainsi, le mot viendrait bien du vieux-breton Goed, le ruisseau, à rapprocher du vannetais Goeh qui a le même sens. A noter qu'on dit en gallo "*le Vaou de Gouè*", proche de la prononciation vannetaise, pour le quartier du Vau de Gouët à Quintin, Une autre graphie bretonne donnait «Goez». On trouve aussi l'écriture «Goueh», avec la même prononciation. Il existe aussi dans le pays de Dinan un ruisseau appelé Le Gouëff. Dans ce cas, la terminaison serait amuïe. J'aurai l'occasion de revenir sur d'autres

toponymes issus de cette racine Goed.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que l'étang du "chastel" de Launay, en Saint-Donan, était appelé l'Étang de Gouët. Cet étang a disparu, mais le nom se retrouve dans celui d'une parcelle. Or le manoir de Launay n'était pas situé sur le Gouët, loin s'en faut: il en est éloigné d'au moins quatre kilomètres à vol d'oiseau. Le toponyme " l'Étang de Gouët" ne peut donc tirer son nom d'une quelconque proximité avec le fleuve appelé lui aussi Gouët. Plus curieux encore, Jean Martin, dans Toiles de Bretagne, note l'existence d'une métairie du Gouët-d'à-Bas à Trévé, près de Loudéac. Voilà qui nous éloigne fortement des rives de notre Gouët, et qui prouve, s'il en était besoin, que gouët était bien un nom commun. Ceci ne peut donc que renforcer l'hypothèse d'un nom breton qui ne doit rien au sang avancé par Gurdisten.

Il existe au moins une autre donnée significative, on la trouve de nos jours au Bodéo. En effet, dans cette commune on a un lieu-dit appelé Le Gouët, mais aussi un autre appelé Argouet, ce qui est précisément la forme en breton du même toponyme, sauf qu'il y a eu agglutination de l'article Ar et du substantif Gouët. Cette même appellation figure sur la carte de Cassini dans le secteur de Plouézec/Lanloup. D'ailleurs l'origine de Goëlo vient-elle de Goed, le sang, comme je l'ai lu, ou de Gouet? On a donc parfois remplacé l'article breton par l'article français, preuve que l'on ne connaissait plus le sens du toponyme. Or Le Bodéo a abandonné le breton au moins deux siècles après Saint-Donan, soit vers 1400. Et pour être complet, on a aussi dans cette commune un autre lieu-dit appelé Le Vieil Argouët. Une famille noble, originaire du Bodéo et dont des descendants vécurent à Saint-Donan, portait d'ailleurs le nom de Guillard du Gouët. Un du Rufflay de Saint-Donan épousa, nous le verrons, une demoiselle Kergoët ou Kergouet (Ker+Gouet). Curieusement, je serai amené à reparler du substantif Goed à propos d'une partie de la route de Plerneuf autrefois appelée le chemin des Vesses.

Il faut rappeler que le Gouët a joué un rôle historique important, puisqu'il a servi d'abord de frontière entre les Osismes à l'ouest et les Curiosolites à l'est. De plus, comme le rappelle Louis Pape dans son étude sur La Civitas des Osismes, «*cette vallée du Gouët marque fortement le paysage par sa profondeur, c'est une véritable limite naturelle qui a servi de limite d'archidiaconé de Lanfains à la mer* ». Le Gouët sépare donc naturellement Ploufragan de Saint-Donan, surtout maintenant qu'il a été transformé en lac dans cette partie de son cours.



La Maudouve, "la *Maoudouve*", affluent de rive gauche du Gouët prend sa source dans le secteur de la Ville Goro. Elle sépare donc notre commune de celle du Foeil, puis de celle de Plaine-Haute.

Fig. 19: "Lamm an dour" sur La "Maoudouve"

Son bassin versant, bien que s'étendant sur ces trois communes, est surtout alimenté par des ruisseaux nés sur Saint-Donan puisque presque toute l'eau de la commune descend vers la Maudouve et, très accessoirement, vers le Gourgou, le Gouët et le Leff. Le nom Maudouve nous oblige aussi à nous interroger. D'abord, il faut signaler que le cadastre de 1848 ne l'appelle pas ainsi depuis sa source. Il donne à son cours des noms différents car la Maudouve n'est d'abord qu'un modeste ruisseau.

L'explication du nom propre la plus simple serait d'y voir un sens français : la mauvaise douve. Le radical mau- a bien actuellement le sens de mauvais. C'est cette solution qu'adopte Claude Bourel dans son étude sur L'Hydronymie du Gouët et de ses affluents. Mais elle se heurte à plusieurs difficultés. La première vient du fait que seul ce cours d'eau porte dans le secteur un nom français, alors que les autres ont des noms bretons, même le petit Gourgou. La seconde, c'est qu'on ne parle "français" chez nous qu'au mieux à partir du XII^e siècle. Cette rivière n'aurait donc pas eu de nom auparavant ? Ceci est impensable surtout quand on connaît son rôle dans la séparation entre Saint-Donan et Plaine-Haute. Dans le domaine de la toponymie, on ne peut que souscrire à l'affirmation de Venceslas Kruta qui écrit dans Les Celtes que « *Le problème majeur de l'utilisation des toponymes est la fixation de la date à partir de laquelle ils ont été rattachés à un endroit déterminé. On considère généralement que les noms des éléments particulièrement importants du paysage, notamment des fleuves, sont les plus anciens...* ». On voit donc qu'il rejoint le point de vue d'Henriette Walter cité plus haut. V. Kruta était directeur d'études de protohistoire de l'Europe à l'école pratique des hautes études à la Sorbonne. Il savait de quoi il parlait.

Il faut donc chercher à expliquer le terme "Maudouve" par un ou plusieurs mots bretons qui auraient ensuite été assimilés à du français en raison d'une prononciation approchée. Ainsi -douve doit provenir du

substantif breton Dour, l'eau, ce qui, somme toute, est logique pour une rivière. Or on a, dans le Finistère, un lieu-dit qui peut nous éclairer : Lamandour. Ce mot se décompose en Lamm an Dour. Il y aurait donc eu agglutination et suppression d'un M, ce qui n'a rien d'anormal. Le premier terme, de nos jours orthographié Lamm, a le sens de chute, de cascade. Il est du masculin. Dans le toponyme, l'article défini qui traduit le, la, les, est bien an devant un D. Le sens donnerait donc : la chute d'eau, ou la petite cascade. On connaît les Chaos du Gouët. Or la lecture d'une carte topographique montre clairement que la pente de la Maudouve est supérieure à celle du Gouët. Le ruisseau qui devient la Maudouve prend sa source aux alentours de 170 mètres; à son confluent avec le Gouët, la rivière n'était plus- car son confluent a changé du fait de la retenue d'eau du Gouët- qu'à l'altitude 85. Environ 9 kilomètres séparent la source du confluent. Il est vrai que la rivière serpente parfois paresseusement alors qu'ailleurs son cours s'accélère.

On aurait donc eu une fausse coupure qui aurait d'abord donné la Mandour. On peut noter que sur la commune, une parcelle porte le nom de Pré du Mandouve - le mot est donc masculin, comme Lamm,- et une autre la Mandouve du Meurtel. Les noms manuscrits laissent planer le doute sur l'orthographe exacte. Ces parcelles portant l'appellation Mandouve ne sont d'ailleurs pas toutes situées sur la rivière du même nom, en particulier les Mandouves localisés entre les Noës et le Petit Brangais. Dans les deux cas, une racine Man a bien été gardée. Frottier de la Messelière, au XIX^e siècle, parlait d'ailleurs de « *la Mandour* », et avant lui de Garaby.

Dans son dictionnaire, Ogée cite en Plaine-Haute « *le moulin de la Mandour* ». C'est aussi la solution adoptée en 1849 par De Garaby, sauf qu'il parlait, lui, de « *la Maudour* ». On voit donc que l'on est passé de -an à -au, ce qui n'est pas rare en toponymie: nous avons parlé de St Maudez, or j'ai signalé que dans la région parisienne, la prononciation est St-Mandé. Cette graphie est restée très près du texte original en latin qu'est la Vita sancti Mandeti. Une Carte des bassins et des rivières des Côtes-du-Nord réalisée en 1962 par La Division des Etudes Spéciales positionne toujours « *le Mandouve* » au masculin. Où l'auteur est-il donc allé chercher ce nom, sinon dans la réalité ? De même, dans sa Géographie Historique des Côtes-du-Nord, J. Rigaud citait en 1890 le ruisseau appelé « *Mandour* » comme affluent du Gouët, avec le Quemper, le Guerdic ou le Quelleneuc, toutes rivières à la consonance bien bretonne.

Bien sûr, il faut toujours se méfier des noms qui figurent au cadastre. Ils ont pu être déformés, comme je l'ai montré. Mais il y a quand même beaucoup de convergences. On aurait donc l'évolution suivante : Lamm an Dour, puis Lammandour, la Mandour, la Maudour, la Mandouve enfin la Maudouve. Ce nom, pour un Français, a un sens que n'avait pas Mandouve. On peut aussi remarquer qu'en pays bretonnant, la plupart des cours d'eau sont des masculins, ainsi le Trieux, le Blavet, le Gouët, le Scorff. Seule de son importance, la Maudouve est actuellement du féminin. Jules Verne, lui aussi, citait l'Amandour, encore une autre graphie -d'ailleurs avec une fausse coupure-, comme l'une des rivières affluentes du Gouët non pas dans Le

voyage au centre de la terre, mais dans une petite géographie des Côtes-du-Nord datée de 1879 à laquelle il a participé. Reste à savoir quand on a commencé, à Saint-Donan comme dans les communes voisines, à parler de la Maudouve. Le mot est ainsi écrit sur le cadastre de 1812. Mais un acte notarié du début du XX^e siècle parlait bien du Pré de Maudouve – sans article - et non de la Maudouve.

Le fait que les historiens du XIX^e signalaient la Mandour ne veut pas dire que l'on en parlait encore breton à cette époque car ils ont dû utiliser des documents plus anciens. Le cas de la Mandour n'est donc pas une exception. Le passage de Lammandour à la Mandouve, puis à La Maudouve est un cas classique d'attraction paronymique : on a remplacé un mot dont on ne connaît plus le sens par un mot qui était plus familier au parler du moment mais qui n'a pas du tout le même sens. On a un bon exemple avec Le Croissant de Perros à Brélévenez-Lannion qui a remplacé un ancien Kroaz-Hent ou encore avec le quartier de Robien à Saint-Brieuc, un ancien Roc'h Bihan. Plus près de nous, qui ne connaît le Rocher de Goéland de Ploufragan où le volatile du même nom n'a rien à voir : il s'agit en effet de la déformation d'un ancien Roc'h Uhellan, mot qui signifie petite hauteur. A Saint-Donan même, un probable ancien Kroaz Hent est devenu la Croix Chemin, avant de devenir le Creux Chemin, ce qu'il n'est d'ailleurs pas! On se rappelle aussi que le Kroaz Hent de Lannion était devenu le Croissant de Perros car situé sur cette route.

Les autres rivières

Le Gourgou a lui aussi une consonance bretonne, mais le sens n'est pas clair. Le ruisseau qui porte ce nom est en réalité formé de la rencontre de deux ruisseaux : celui de la Ville ès Bray, - ou Ville ès Bret- qui sépare Saint-Donan de Plerneuf, et celui de La Ville-Guénomard qui sépare Plerneuf de La Méaugon.

On ne peut d'ailleurs pas être totalement sûr de l'orthographe du nom, comme nous l'avons vu pour la Maudouve. Le cadastre de 1812 écrit : «ruisseau de Gourgotte». La racine Gour est un terme vieux-breton fréquemment utilisé dans les noms d'homme. Il traduit une origine guerrière. On ne voit donc pas pourquoi il serait employé pour désigner un ruisseau. Par contre, le mot ne se retrouve pas en moyen-breton. Ce serait donc la preuve de l'ancienneté de la dénomination de la rivière. Alors, quel sens donner ? Il y a bien à Trébédan un Launay-Gourgouhou, mais le terme est aussi bizarre

Certes, l'ancien mot français Gour existait bien. Il désignait cette sorte de creux qui se forme au déversoir d'un étang. Mais je ne sais s'il fut utilisé en Bretagne, surtout dans les temps anciens. La terminaison - de même que l'association - pose problème, à moins d'y trouver une déformation du vieux-breton Goed. Certains pensent que Goed a pu, ici ou là, être prononcé Goud, pourquoi pas Gou ? Mais ceci n'est qu'une hypothèse car la prononciation ne s'y prête pas. On a, dans le Morbihan au moins un lieu-dit Kergou, mais je n'en connais pas le sens; Gou étant un synonyme du préfixe latin Sub, (sous) cela ne semble pas convenir puisqu'il n'est pas un préfixe. Par contre Albert Deshayes définit Gour comme un préfixe augmentatif. Mais si c'est le cas ici,

de quoi est-il augmentatif puisque je ne sais pas le sens de Gou!

On pourrait aussi penser au breton moderne Gourgouilh qui a le sens de (faire) glouglou. Il est plus adapté pour une rivière, mais son existence n'est peut-être pas prouvée en des temps très anciens. Enfin le mot breton actuel le plus proche est Gourgous, attesté au XVII^e siècle, mais, s'il a le sens de gorge, c'est celle de l'homme, pas celle de la rivière. De plus, il faut se souvenir qu'en breton les finales des mots sont prononcées : on aurait donc Gou-se pour le terme évoqué plus haut et ici Gourgou-se. On est loin de la prononciation locale. D'autre part, on cite au moins un cas où la racine Gour viendrait de Gouver, qui a le sens de ruisseau.

Une origine française comme celle adoptée par Claude Bourel est donc peu probable. C'est oublier que le mot breton vient lui-même d'un mot français. Cela revient donc à dire que Le Gourgou n'aurait pas non plus eu de nom qu'à partir du XII ou du XIII^e siècle, période de la formation des mots romans. On voit mal alors nos ancêtres donner un nom breton à une rivière alors qu'ils ne parlent sans doute plus eux-mêmes le breton. De plus, le toponyme n'est pas propre à la Bretagne. On le retrouve aussi bien dans le département de La Manche que dans les Bouches-du-Rhône ou dans d'autres départements sous la forme Gourgout ou Gourgoux. Cela ne change rien si la prononciation est la même. Il convient donc encore une fois de rechercher une racine celtique. C'est ce qu'avait fait le chanoine Falc'hun. Dans Les noms de lieu, Nouvelle méthode de recherche en toponymie celtique, petit opuscule publié dans les années 70 du siècle dernier, il montrait que des toponymes bretons se retrouvaient dans des noms de lieu bien loin de la Bretagne. Comment ne pas être frappé par la similitude avec l'occitan Gourgon qui a le sens de gouffre ? Je rappelle d'ailleurs que le ruisseau ne porte le nom de Gourgou que dans sa partie basse, celle précisément où il est le plus encaissé.

De plus, le lieu-dit Launay Gourgouhou m'amène à faire encore quelques considérations. La commune de Trébédan se trouve près de Dinan, donc en pleine zone depuis longtemps gallèse. Jean-Yves le Moing affirme dans Les noms de lieux bretons de Haute Bretagne que Trébédan ne compte que 10,6 % de toponymes d'origine bretonne. Donc, en reprenant son mode de calcul : $1000 \times (1+0,1)$, l'abandon du breton s'y situerait aux alentours de l'an 1100. Il est alors clair que la racine "gourgou" est antérieure à cette date. Cela peut donc nous ramener à un terme de vieux-breton, ou, au moins, moyen-breton. (Cette remarque semble encore une preuve que le breton était encore utilisé chez nous avant l'an 1100.) Je signale d'ailleurs que le gallo de Saint-Donan utilisait un certain nombre de mots déformés d'origine bretonne.

Enfin, et c'est le sens le plus probable, il faudrait voir une racine ancienne Gour qui signifie fond, partie basse. On aurait alors le sens de fond de ruisseau. Or, il existe une forme très voisine par le sens, le ruisseau du Parfond-de-Gouët, qui n'a rien à voir avec le Gouët puisqu'il sert de limite entre les communes de Pordic et Plérin. Le mot Parfont, déjà utilisé en vieux français du XIII^e siècle, vient tout droit du latin Perfundum. Au début du XVI^e encore, un chancelier faisait dire au roi qu'il « *a parfundement pensé à la*

requeste que luy fistes ». Parfont a donc bien le sens de profond. Ainsi, avant son déplacement à son emplacement actuel, l'ancienne abbaye du Val-de-Grâce à Paris portait le nom de "Val Parfon."

Le terme Gourgou semble donc bien être un terme de vieux-breton. Le mot serait dérivé d'un ancien Goure qui avait le sens de gouffre. Le Gourgou coule bien dans un creux ! Curieusement, il y avait sur la commune une parcelle de terre nommée Kergouhan, cet ancien Kaer serait donc suivi de Gouh et du diminutif -an. Mais je n'ai trouvé nulle part ce mot Gouh. Il faut donc penser à une fausse graphie car on trouve ailleurs le toponyme Kergouan dans lequel Gouan est une forme mutée de Kouan, la chouette, le hibou, que nous trouverons plus tard. Au passage, on peut noter que le village - aujourd'hui en le Foeil- de la Ville Goro était autrefois dit la Ville Gouro, donc avec encore la racine Gour. Elle avait sans doute un sens différent, nous le verrons.

La plupart des autres ruisseaux portent aussi un nom. On peut noter au passage que le gallo parle toujours de ruset que certains font dériver d'un vieux-breton ruzel, le vieux français utilisant ru ou rui. La terminaison -el est bien prononcée -è en gallo. Parmi les plus bizarres, je retiens "*Le Ruset des Mines*". De quelle mine peut-il être question ? Nous ne sommes pas à Trémuson. Aucun historien n'a jamais parlé de mine chez nous. Par contre, il faut se souvenir que le mot breton Maen, Men, la pierre, peut être localement prononcé mine, comme pour l'ancien donjon de "Coat-Min" et détruit il y a quelques années par le propriétaire d'une carrière. On avait à Bégard le menhir de Min Hir. Le sens pierre, carrière, paraît donc correct. Ce serait le ruisseau des pierres ou de la carrière de pierres. Le substantif Mine désigne bien en toponymie une carrière. Il en va de même en breton car le terme Min existe avec le même sens et la même prononciation, bien sûr. On l'aura compris, plus on entre dans le domaine de la microtoponymie, plus la compréhension devient ardue, car un nom peut avoir été déformé par le seul propriétaire d'un champ par exemple.

Les ponts

Les cours d'eau étant nombreux, les ponts l'étaient aussi. Il n'est donc pas question de tous les mentionner mais on en trouvera plusieurs localisés sur des cartons dans le cours de cette étude. Les plus importants permettaient bien sûr le franchissement du Gouët ou de la Maudouve. Certains ponts portent un nom de personne: le Pont de Clément ou de Maudouve, le Pont Briend ou "*Pont Berrien*" en gallo. Je reviendrai sur ce patronyme à propos du lieu-dit les Clos Briend. (S'agissant du Pont de Maudouve, j'ai remarqué que dans sa liste des moulins sur la Maudouve, Oger cite, en amont du Moulin de La Ribote, le «moulin de Mandoure» Je situerais volontiers ce moulin auprès du pont qui a le même nom, à une nuance près, Oger garde à peu près le nom primitif.) D'autres ponts ont le nom du village près duquel ils sont construits : Le Pont de La Ribote, de Colvé et du Petit Moulin. Il y a des ponts qui évoquent la caractéristique du

lieu où ils sont installés. Ainsi en est-il du Pont de la Noë, du Pont des Noes ou de celui de la Côte, qui n'est d'ailleurs pas au village de la Côte, mais près d'une parcelle en côte à la Chesnaye. Le pont de la Maroche permet de franchir ce ruisseau. Certains autres ponts évoquent l'histoire humaine ou économique. C'est le cas du Pont du Moulin sur le Gouët entre la Temperie et Le Tertre-Jouan sur le cas duquel je reviendrai. J'ai, aussi trouvé à la date de 1855 mention d'un individu décédé près du Pont-Neuf sans que je sache s'il s'agit de ce pont ou plus probablement de celui connu sous le nom de Pont-Noir. On trouvait aussi Le Pont du Châtelet - nous disons maintenant des Châtelets -, le Pont de la Métairie. Curieusement, celui-ci n'est situé auprès d'aucune métairie. Il faut se souvenir que l'actuelle route de Saint-Donan à Plaine-Haute est relativement récente. S'agissant du pont du Châtelet, comment ne pas s'étonner. Pourquoi avoir donné ce nom à un pont sur une rivière située dans une profonde vallée? On peut se reporter à la carte du bourg (Fig.117). Un "château" était plutôt sur un point haut. Cette appellation s'explique donc certainement par une chose maintenant oubliée. Je la mettrais volontiers en relation avec « la Butte », cet éperon rocheux qui domine la vallée. La Butte serait bien un site défensif, donc le qualificatif "châtelet" se justifierait de même que le profond chemin d'accès à cette Butte.

Le Pont ès Nonnes, sur la route du Foeil, rappelle, quant à lui, la légende de cette nonne qui mystifia le diable. D'un signe de croix elle le précipita dans la Maudouve - et non dans le Gouët, comme l'écrit Jollivet - ce qui ne manqua de déclencher les moqueries des autres démons. Ce type de légende est fort ancien et doit remonter au moins au Moyen-Age. A cette époque, le diable n'était pas le Satan tentateur imposé par l'Eglise par la suite. On pouvait donc se moquer de lui. C'était donc un "bon petit diable"! On le verra encore à propos du "*Pertu au diab'*" ou de Colvé. Par la suite, que de "sorcières" finirent sur le bûcher pour leur soi-disant "commerce avec le diable". Enfin l'ancien Pont-Noir, aujourd'hui noyé sous les eaux du lac, tirait peut-être son nom de la couleur de ses pierres. Il existe en effet d'autres ponts qui portent le même nom, comme d'autres sont dits Rouges, sans doute pour la même raison. Il est à remarquer que Le Pont-Noir ne figure sur les cartes et les cadastres du milieu du XIX^e siècle, ni pour Saint-Donan, ni pour Ploufragan pour la simple raison qu'il n'existait pas alors. (Voir ma remarque antérieure). Il y avait juste un pont dit «Pont du Gourgou» sur la dite rivière et mentionné au cadastre de La Méaugon. Mais cette commune était en réalité contrainte de franchir le Gouët au Pont des Isles sur la route de Saint-Brieuc. Les noms de quelques autres ponts restent plus mystérieux. Quel sens trouver à Pont-Bobinas sur le Gourgou. Albert Deshayes fait dériver le patronyme Bobinec d'une racine bretonne Bobin, elle-même tirée de Bob, personne qui dodeline. Mais je rappelle que l'on connaît, au moins en gallo, l'expression "il est tout bob", il est tout bizarre. Mais Bobinec n'est pas Bobinas et quel rapport avec le fil? Il y a aussi le problème du Pont-Sua («Pont-Suha» au cadastre napoléonien) sur le ruisseau des Mines. Il pourrait toutefois s'agir du Pont-Suhard puisque la déformation gallo fait que l'anthroponyme Torchard est prononcé *Torchâ*. On avait autrefois l'important lieu-noble de La Roche-Suhard à Trémuson. Suhard est bien un andronyme,

mais il n'a rien de breton, sauf à y voir la forme bretonne Suard: Sudhard, la dernière partie signifiant fort ce qui convient bien pour l'ancienne maison noble de Trémuson. En ancien français et en gallo *eu-n' hard* est un lien dont la particularité est précisément d'être solide. On trouvera plus loin la localisation des principaux ponts de la commune, tels qu'ils figuraient au cadastre de 1848. Il y avait aussi le Pont de la Planchette sur le ruisseau du même nom. Mais comme il y avait aussi une habitation portant ce nom, il est difficile de savoir qui a donné son nom à l'autre. Suhard est bien un andronyme, mais il n'a rien de breton, sauf à y voir la forme bretonne Suard: Sudhard, la dernière partie signifiant fort ce qui convient bien pour l'ancienne maison noble de Trémuson. En ancien français et en gallo "*eu-n' hard*" est un lien dont la particularité est précisément d'être solide. On trouvera plus loin la localisation des principaux ponts de la commune, tels qu'ils figuraient au cadastre de 1848. Il y avait aussi le Pont de la Planchette sur le ruisseau du même nom. Mais comme il y avait aussi une habitation portant ce nom, il est difficile de savoir qui a donné son nom à l'autre. On voit bien la grosse pierre centrale sur laquelle reposent les demi-éléments du pont. Ce pont fait partie évidemment du patrimoine intercommunal car on ne sait qui l'a mis en place. Je précise que le pont était assez facilement atteint côté Saint-Donan. On y accédait par un remarquable chemin creux, de nos jours abandonné comme d'autres, car très humide. Côté Plaine-Haute l'ancien chemin a d'ailleurs été planté et le tracé piétonnier actuel ne l'a que partiellement repris. C'était le seul pont charretier depuis Le Pont dit du Moulin au-dessous de La Templierie, sur l'ancienne route menant à Saint-Brieuc.)

On voit bien la grosse pierre centrale sur laquelle reposent les demi-éléments du pont. Ce pont fait partie évidemment du patrimoine intercommunal car on ne sait qui l'a mis en place. Je précise que le pont était assez facilement atteint côté Saint-Donan. On y accédait par un remarquable chemin creux, de nos jours abandonné comme d'autres, car très humide. Côté Plaine-Haute l'ancien chemin a d'ailleurs été planté et le tracé piétonnier actuel ne l'a que partiellement repris.

C'était le seul pont charretier depuis le Pont dit du Moulin au-dessous de la Templierie, sur l'ancienne route menant à Saint-Brieuc. (Une des grosses pierres du pont a été remise en place par la commune de Saint-Donan bien après ma prise de photo.)



Fig. 20: Le pont de la Métairie

On voit bien la grosse pierre centrale sur laquelle reposent les demi-éléments du pont. Ce pont fait partie évidemment du patrimoine intercommunal car on ne sait qui l'a mis en place. Je précise que le pont était assez facilement atteint côté Saint-Donan. On y accédait par un remarquable chemin creux, de nos jours abandonné comme d'autres, car très humide. Côté Plaine-Haute l'ancien chemin a d'ailleurs été planté et le tracé piétonnier actuel ne l'a que partiellement repris. C'était le seul pont charretier depuis le Pont dit du Moulin au-dessous de la Templierie, sur l'ancienne route menant à Saint-Brieuc. (Une des grosses pierres du pont a été remise en place par la commune de Saint-Donan bien après ma prise de photo.)

Le pont de la Métairie fut sans doute installé sur la seule route qui permettait de rejoindre Plaine-Haute avant la création de celle passant par la Ville Tano (– la Grande –) et le pont du Petit-Moulin. L'autre possibilité, plus en amont, était le pont de Colvé. Le plus curieux, c'est que le cadastre napoléonien ne signalait ni pont, ni route d'accès au pont de la Métairie, alors qu'en 1840, le cadastre de Plaine-Haute, lui, signalait bien le pont et une route d'accès passant près de La Ville-Glâme (Une approche toponymique hâtive traduit parfois ce nom par Ville-Guillaume. Pour ma part je refuse cette solution car la prononciation gallèse est bien Glâme et non *Glaoume*, prononciation gallo de Guillaume. Il suffit de se rappeler par contre que l'anthroponyme Glâme ou Glame existait autrefois, chez nous par exemple). Alors, ou bien le pont a été construit entre 1812 et 1840, ou bien il n'était accessible que de Plaine-Haute, ou bien il y a eu un oubli. C'est évidemment la solution à retenir. La route d'accès et le pont figurent d'ailleurs bien sur le cadastre de 1848. Il est donc difficile d'admettre qu'il n'y avait ni pont ni voie d'accès en 1812, surtout que sur le terrain celle-ci est très nette : comme il s'agit d'un vrai chemin creux sur une partie du trajet, on voit mal comment il aurait été creusé en si peu d'années. D'ailleurs, un curieux événement, sur lequel je reviendrai, et qui s'est passé aux Briquières en 1752, indique bien qu'il était facile de venir de Plaine-Haute à Saint-Donan à cette date par ce chemin.

Pour ce qui est de l'époque de construction du pont, on doit penser au Moyen-Age. En effet, la technique utilisée ne ressemble pas du tout à celle des Romains. J'ai vu d'autres ponts identiques à celui-ci, que l'on dit du

Moyen-Age. On peut aussi se poser la question de savoir d'où viennent ces blocs de plusieurs tonnes et comment ont-ils été transportés et installés là ? Des géologues confirmés pourraient sûrement définir le type de roche utilisé- du granit, certainement- et, partant, permettre une localisation approximative du lieu de leur extraction. Il n'est sans doute pas besoin de chercher très loin, tant les affleurements rocheux sont nombreux entre Le Petit-Moulin et le "Rocher Sonnant". Quant au nom Pont de la Métairie, il faut sans doute faire le rapprochement avec la Métairie de la (grande) Ville Tano. Ce lieu-dit était autrefois un lieu noble et les nobles s'arrogeaient volontiers des droits du genre droit de péage, le droit de trépas. Il est évident que vu la dimension et le poids des pierres qui le constituent, le pont ne fut édifié que par une autorité qui pouvait mobiliser un personnel important. Pour ce qui est du



mode de transport, c'est encore une autre affaire, pour qui connaît la difficulté d'accès au lieu.

Fig. 21: "Poncel" sur La Maudouve

Il n'est pas facile de nos jours de comprendre l'utilité d'un tel ponceau uniquement piétonnier de nos jours- et peut-être cavalier - entre Saint-Donan et Plaine-Haute. Côté Saint-Donan, on ne pouvait y accéder que par une voie en forte pente partant de la Bigotais d'en Bas. De plus, près de la rivière, le fond de la vallée est vraiment de la "*bouillace*"; ce mot issu du vieux français Bouace, bien sûr, avait le sens de boue.

D'autre part, il n'y a ni d'un côté, ni de l'autre de la Maudouve de villages à proximité. Or il a bien fallu ériger ce pont et donc sans doute retirer les pierres du bord de la rivière ou des environs où elles sont très nombreuses.

Le franchissement du Gouët entre Ploufragan et Saint-Donan se voit sur l'extrait du cadastre ancien de Ploufragan ci-après. On peut y remarquer plusieurs choses concernant notre commune. D'abord on y voit la localisation du Tertre-Jouan. Certains historiographes pensent en effet que le moine Donan y résida dans la maison – qui n'a rien à voir avec l'imposant manoir du début du XIX^e siècle - qui appartenait à son "parent" Fracan. D'autre part, il est bon de rappeler que le premier manoir du Tertre-Jouan fut peut-être fondé par la famille Rufflay. Un Budes épousa une du Rufflay, comme nous le verrons plus loin. En 1427, on signalait Olivier du Rufflay et sa mère

comme propriétaires du Tertre-Jouan et, en 1440, Silvestre du Rufflay, propriétaire de La Morandais. Par la suite le manoir appartient longtemps aux Budes dont un représentant posséda «*la Croix Cadiou.*» Jusque-là, les Budes étaient à Lespinac, l'Epinaud, Lespinard ou, en gallo "L'Epina".

On peut suivre par ailleurs le tracé de la voie romaine –ici en noir- qui passait à l'Echaussée, un nom caractéristique du passage d'une voie romaine. On remarque bien à cette occasion que les voies romaines dans notre région sont loin d'être les "viae" toutes droites d'Italie lorsque le tracé se heurte à une difficulté aussi grande que le franchissement d'une vallée. J'ai repris l'expression notée au cadastre : «*Chemin vicinal de Saint-Donan* ». On peut voir aussi le «*Pont du Moulin*» qui permettait de franchir le Gouët. Mais avec deux particularités selon le cadastre: le fleuve devait être franchi en deux fois. Un premier pont permettait d'accéder à une des îles qui furent réalisées pour créer le bief alimentant la roue du moulin. Celui-ci était donc sans doute au fil de l'eau, et non, comme celui plus connu du Petit-Moulin, où l'eau arrive par-dessus. Par contre, et curieusement, le cadastre ne fait pas figurer de pont sur le bief, ou bié comme dit en gallo. (Encore un mot du vieux français conservé en gallo). Or un pont devait bien exister. Un texte de 1533 signalait que Françoise de Saint-Gilles, dame de Téhillac, cédait à Jacques Budes, «*la moitié du Moulin-Neuf, sur la rivière du Gouët, près du Pont Heurtebise*».

Selon ce document, le pont franchissant Le Gouët était donc le Pont-Heurtebise et non Pont-du-Moulin comme indiqué au cadastre. Il y a donc une imprécision ou une erreur quelque part puisqu'au cadastre ci-dessus, le moulin n'est pas sur Le Gouët mais sur le bief.

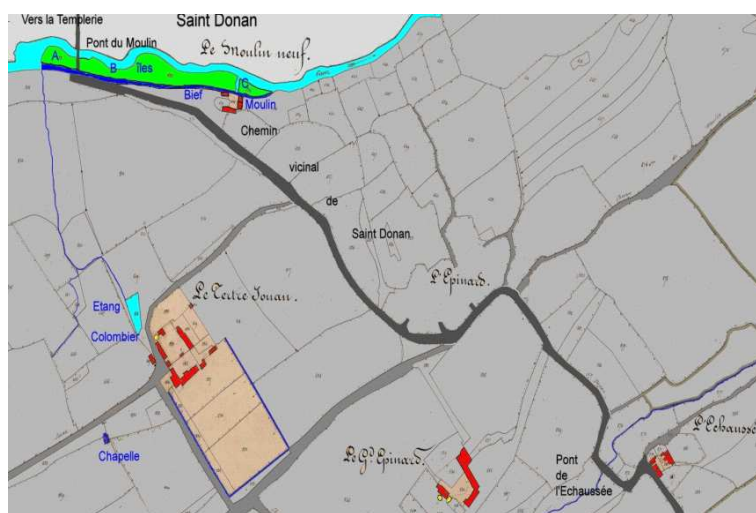


Fig.22: Le franchissement du Gouët entre Ploufragan et Saint-Donan

Entre 1553 et 1812, beaucoup d'eau a coulé sous le pont; le nom primitif a pu être oublié. Alors, l'était-il autrefois? En tout cas, c'est bien le pont qui permet de franchir Le Gouët qui, au cadastre de 1848 de Saint-Donan, est appelé «*Pont du Moulin Neuf*».

Comme les autres, ce pont fut sans doute détruit lors de la catastrophique crue du Gouët de 1773 lorsque, à la suite de pluies torrentielles, la digue de l'étang de Quintin se rompit. Il est en effet signalé alors que le Pont de St-Barthélémy fut également détruit : il fallait franchir le fleuve sur une planche. L'histoire a retenu que l'évêque de Saint-Brieuc qui se rendait à Châtelaudren - où une autre rupture de digue, plus catastrophique encore, eut lieu au même moment - réussit fort à propos, en se jetant dans le fleuve, à sauver un enfant tombé à l'eau. L'autre pont est bien dit au cadastre de Saint Donan, comme je l'ai rajouté ici, Pont du Moulin (Neuf). Il était dans un tel état que dès 1815 que le conseil municipal de Saint-Donan fut contraint de voter une somme de 90 Fr.- or, bien sûr-, pour le réparer.

On voit sur l'extrait de cadastre renseigné (**Fig.23**), que l'accès au pont, côté Saint-Donan se fait par un chemin (en réalité un fragment de voie "romaine" étudiée par ailleurs) qui bénéficie de la présence d'un vallon - en vert- qui rend la descente moins forte. Le village de la Temperie est à l'altitude de 125, sensiblement la même que celle de Tertre-Jouan.

Le Pont-Noir actuel étant à l'altitude 94, on peut estimer que les ponts autrefois étaient aux alentours de l'altitude 85, soit une dénivellation d'environ 50 mètres, c'est-à-dire une pente d'environ 15 % .On voit bien par ailleurs que Le Moulin Neuf était installé sur un bief, d'où la présence probable de deux ponts. Je signale en effet par ailleurs le décès de cet individu mort « *entre le Pont Heurtebisse et la Transonnais* ». Or ceci semble confirmer le texte précédemment évoqué: le pont Heurtebisse se trouvait sur le Gouët, comme vu précédemment sur le Gouët, et c'est bien lui qui, au cadastre, est devenu le «pont du Moulin». On distingue à droite la partie alors la plus peuplée du village de la Temperie, partie dont les maisons sont totalement en ruine de nos jours. Pourtant sur le cadastre on distingue au moins sept habitations. L'autre moitié du village, de l'autre côté de la route, n'en avait que trois à la même époque, mais elles étaient apparemment toujours habitées.

Le croquis permet de faire quelques remarques. Tout d'abord, on peut voir en vert les parties basses sillonnées ou non par des ruisseaux. Sur le "plateau" on peut signaler que si des champs ont des contours irréguliers, plusieurs ne sont que des sortes de lanières très étroites dont je serai amené à reparler. Quant à la voie romaine, au milieu du croquis, elle n'empruntait pas le long talweg situé à gauche et sans doute trop humide mais passait entre les deux hameaux déjà appelés à tort la Temperie, les maisons de droite ont d'ailleurs à peu près totalement disparu.

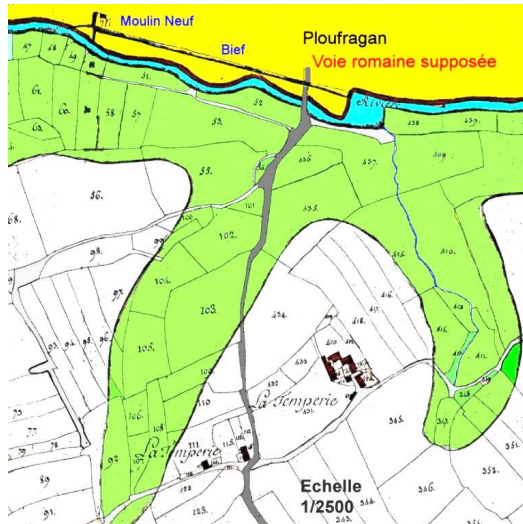


Fig. 23: Franchissement du Gouët, côté Saint-Donan, d'après le cadastre de 1812,

On peut noter la présence de nombreuses parcelles au bord du Gouët. Il s'agissait sans doute de prairies naturelles. Elles permettaient de récolter du foin, mais aussi aux vaches de s'abreuver à une époque où il n'y avait pas d'eau dans les étables. Le parcellaire est très divers, même s'il semble que les champs de fond de vallée sont plus grands. D'autre part, on peut constater que certains de ces clos n'ont aucun accès à un chemin. Comment étaient-ils desservis s'ils n'étaient à un seul exploitant? On voit ici aussi ces parcelles longues et étroites sur lesquelles je m'interrogerai ultérieurement: N° 93 à 96 ou 415 à 418.

J'en profite pour signaler que je n'ai trouvé aucun moulin sur le Gouët côté Saint-Donan alors qu'il y en avait plusieurs sur Ploufragan et même sur La Méaugon, comme Le Moulin-au-Chien, près de l'actuel Pont-Noir, Le Chien en question étant d'ailleurs un propriétaire noble du moulin. Un autre Moulin-aux-Chiens existait à Plouvara près du manoir de Kernier. Dans l'inventaire des biens des du Rufflay cité en annexe, il est fait mention de « *l'emplacement du Moulin au Roux* ». S'agit-il d'un ancien moulin à eau situé près de la Ville au Roux... ou ailleurs?

Les fontaines

Elles étaient naturellement nombreuses. Le sol granitique étant imperméable, chaque village pouvait posséder son point d'eau, source ou vraie fontaine plus ou moins aménagée, tout au moins tant que des puits ne furent pas creusés. Certaines fontaines ont disparu, comme le village voisin. Beaucoup subsistent encore, mais peu ont un nom propre. Certaines semblent porter un nom d'homme, d'autres un nom de saint. Dans le premier cas, ce pourrait être le patronyme de son créateur. Dans le second, on peut penser que la fontaine passait pour avoir des eaux "miraculeuses".

Je citerai tout d'abord la Maroche près de la Roche Longue. Elle peut tirer son nom du féminin de l'andronyme Marot ou Maros. Il y avait, par

exemple, le bedeau et la bedeauche, et sur la commune, les anciens se rappellent de Cottério et de la Cottérioche. Les femmes prénommées Mathurine étaient appelées Mattoche. Le terme Maroche peut donc avoir été construit de la même façon. Mais, cela pourrait aussi être un diminutif, une petite mare, car le mot n'est pas inconnu ailleurs en France. Un ruisseau y porte par exemple ce nom, comme à Saint-Donan. Cela rend donc hypothétique l'explication donnée plus haut. Faut-il y voir un terme ancien? Faut-il remonter au gallo-roman ou carrément au celtique? Je ne peux l'affirmer. Mais l'explication par le seul sens du gallo de Saint-Donan ne peut sans doute pas suffire. Qu'un terme se trouve dans deux endroits n'a rien d'extraordinaire; la combinaison des lettres de l'alphabet n'est pas infinie. Mais si le même mot se retrouve un peu partout, cela ne peut être le seul fait du hasard. Il y a bien une origine commune. La Maroche de Saint-Donan alimenta un moment le château d'eau communal lors de la mise en place d'un réseau de distribution d'eau courante.

Au Pays-d'en-Haut encore, la fontaine du château de Launay existe toujours. Elle porte le nom de fontaine St-Maodez, ou St Maudez, *St Maoudé* en gallo -. Ce saint d'origine irlandaise vivait au VI^e siècle. Il était très populaire : au moins quarante chapelles lui étaient dédiées en Bretagne. Deux hagiographes ont raconté sa vie, l'un au XI^e siècle, l'autre au XIV^e. Tous les deux lui attribuent de nombreux miracles. Son hagiographe du XIV^e en raconte un qui peut expliquer ce rôle de thaumaturge. Comme il était fils de roi - d'Ybernia, précise le texte latin, donc d'Irlande - Maudez devait succéder à son père et donc épouser une charmante princesse. Seulement voilà, il était moine et sans doute même abbé. Alors, il demanda conseil à Dieu. Il se trouva alors miraculeusement affecté par lui d'une lèpre qui lui couvrit le corps d'ulcères hideux ce qui découragea la princesse et les seigneurs qui voulaient le faire roi. Mais bien sûr, la menace passée, Dieu lui fit recouvrer la santé. Toutefois, pour éviter d'être à nouveau fait roi, il préféra s'enfuir en Petite Bretagne. Il s'installa avec quelques compagnons à l'île Modez en Trégor. Là, les miracles se poursuivirent. Ainsi, notre saint débarrassa l'île des très nombreux serpents dont elle était littéralement couverte. Selon une tradition, pour obtenir la guérison de leur plaie purulente, comme les furoncles, ou "*cleus*" en gallo, les gens allaient jeter des clous dans la fontaine. On trouvera plus loin une explication, parmi d'autres, de cette curieuse coutume. C'est sans doute pour cela que St Maudez était titulaire de nombreuses De La Borderie fontaines un peu partout, car son culte se répandit bien au-delà de la Bretagne.

De la Borderie cite le texte original - traduit du latin - que l'on appelle La première Vita sancti Mandeti raconte que : « *des brigands... voulurent se désaltérer et envoyèrent l'un d'eux avec un cheval quiet un baril pour prendre de l'eau à une fontaine dédiée à St Maudez. Sans descendre de cheval, leur messenger jeta son baril dans la source pour le remplir... de la source une flamme s'élança qui brûla en un instant le baril, le cheval et le cavalier* ». Et bien sûr les autres bandits firent leur "mea culpa" : « *Quod videntes, praedones mirabiliter stupefacti, relicta tota praeda, quida nudis pedibus humiliter ad oratorium sancti Maudeti, lugentes et gementes et ejus misericordiam implorantes, perrexerunt...* ». Et St Maudez vient de faire un

nouveau miracle. Le saint fit en effet plusieurs miracles ayant rapport avec une fontaine, car tout le monde a compris, tant le français est resté près du latin ! De son côté, le savant moine Albert Le Grand, dans le langage de son temps précisait : « *je ne veux obmettre icy le miracle continuel que Dieu opère en vertu de ce grand Saint encore présent; c'est que la terre de cette Isle (l'île Modez) sert d'Antidote et remède souverain contre les morsures et piqueures des serpens et toutes sortes de bêtes venimeuses ; l'usage est qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'expérience de cette de cette merveille se void tous les jours* ». En réalité cette habitude n'était pas réservée à la terre de l'île Modez; On obtenait le même résultat avec de la terre prise dans une chapelle consacrée à St Maudez ou au pied d'une statue du saint. D'où, sans doute, la multiplication des chapelles et des fontaines où l'on honorait le saint pour son pouvoir de guérisseur. Si les chapelles sont bien répertoriées, il n'en va pas de même avec les fontaines; j'en ai donc pas fait un inventaire complet.

La modeste fontaine de Launay existe donc toujours en bordure de l'ancien Étang de Gouët; elle a visiblement été refaite en utilisant des pierres prises ici ou là. D'autre part, même si les habitations de la Fontaine Marion ont disparu au XIX^e siècle, on peut toujours voir la fontaine entourée de pierres dans le vallon séparant l'ancien hameau du domaine du château du Chesnay. Il est probable que cette fontaine devait être utilisée aussi par le quartier de La Porte-Robine, d'où l'existence d'un joli chemin charretier qui menait à la fontaine et d'un commun sur lequel elle fut édiflée. J'ai inclus en annexe une photographie aérienne qui montre la présence d'une ancienne occupation humaine, sans doute une ferme gauloise près de ce point d'eau. Cela tend à prouver d'une part que la fontaine, ou en tout cas la source, était utilisée depuis longtemps, et que d'autre part un village nouveau a dû s'installer sur un site ancien, sans que l'on sache s'il y a un hiatus entre les deux occupations. Mais on sait qu'il y a souvent une longue permanence de l'occupation humaine en un lieu, surtout s'il y a un point d'eau. Au Pays-d'en-Haut, toujours, on peut encore voir deux fontaines très différentes l'une de l'autre.

Je ne saurais en effet oublier la fontaine de Villeneuve enchâssée dans un mur et en partie creusée dans la roche en place. Au près de la fontaine, on peut encore voir une auge en pierre comme il y en avait tant dans les campagnes. Ces auges servaient en particulier d'abreuvoir pour le bétail. Quant à la fontaine de Brangais, autrefois dans un commun, elle a été reconstruite lorsque la commune a cédé le terrain à un riverain à la fin du XX^e siècle. Au Pays-d'en-Haut toujours, on peut aussi voir la fontaine de la Croix. Elle servit pendant un temps à alimenter le château d'eau communal. Au Pays-d'en-Haut, encore, la fontaine dite la Couverte existe toujours. Elle est toujours couverte et alimente un lavoir de nos jours utilisable. Encore une fois, le tout se trouve dans un commun puisque fontaine et lavoir étaient à la disposition de tous. La Bouillonnais dispose aussi d'une fontaine, un simple creux en contrebas de la route.

Au bourg, deux fontaines portaient un nom: la Pisse-Pré, la plus ancienne, et "la St-Yves". La première était sans doute celle qui sourdait au

bas de l'actuelle place de la mairie près de l'actuelle boulangerie. On avait par la suite installé une réserve d'eau souterraine et une pompe. D'ailleurs, lors des recensements du début XIX^e siècle, l'actuelle Place de la Mairie était appelée Place de la Pompe. Dans ma jeunesse, il existait encore un fossé bordé d'arbres qui descendait vers le bas du bourg. Je l'ai fait figurer sur le plan du bourg. Ce nom était également porté par le Moulin de Pisse-Pré à Douvenant en Saint-Brieuc. On peut aussi imaginer que son débit était faible, on aurait alors la Pisse Près. Dans les deux cas, l'expression paraît triviale. Le mot pis, désignant l'urine, est un mot de l'ancien français, ce qui ne veut pas dire que la fontaine existait déjà.

La Glaôme Auffray, au Pays d' tient son nom de celui qui la fit construire en 1606, le prêtre Guillaume Auffray (En gallo le u de "au" est généralement rendu par quelque chose approchant le aou: *chaou* = chaud) Ce prêtre aurait peut-être habité à la Ville Tano. En cas, il devait être originaire de la paroisse, car il y possédait apparemment, hors de la Ville Tano, un champ dit le Clos Guillaume Auffray. On mentionnait encore des Auffray à la Ville Tano au milieu du XVII^e. Mais ledit Guillaume dut décéder entre 1606 et 1646, car on ne trouve pas trace de lui dans les archives paroissiales. C'est la fontaine de la commune la plus monumentale et la mieux conservée. Dans la pierre du milieu on distingue bien le calice du prêtre et le missel, et non un bonnet carré comme je l'ai vu écrit par un historien local reprenant sans doute Jollivet. Mais il est curieux de constater que dans son étude sur Saint-Donan, De Garaby parlait aussi d'un «bonnet carré». C'est bien la preuve que cet historien n'avait jamais vu la fontaine lorsqu'il en parlait en 1849 car il était prêtre et même chanoine honoraire. De plus, il n'aurait pas confondu un rectangle avec un carré, car le bonnet carré, il le connaissait pour le porter au moins pour les offices religieux: c'était la barrette, coiffure déjà portée par les clercs au Moyen-Age, et, de plus, le bonnet carré des prêtres n'avait pas du tout cette forme... rectangulaire !

On le voit, la fontaine est en pierres de grande taille appareillées pour former un triangle. Est-ce un symbole de la Sainte Trinité ? Etant nichée dans un creux,- on y accède par un escalier- elle s'adosse directement à la terre. *Il semble qu'il n'y ait jamais eu besoin de la refaire, bien que les pierres ne soient pas scellées, peut-être même à cause de cela. A ma connaissance, elle n'a jamais passé pour être miraculeuse, mais elle a au moins l'avantage de ne jamais tarir. La fontaine primitive doit donc remonter bien avant qu'elle ne soit restaurée ou construite par Dom Guillaume.*



Fig. 24: " La Glaôme "

(Guillaume) Auffray"

Rappelons aussi que la fontaine porte le nom d'un homme dont on sait qu'il était prêtre: le missel et le calice rappellent le statut d'ecclésiastique de Guillaume Auffray. Par ailleurs, comment ne pas se souvenir que certaines années se terminant en -6 avaient une connotation eschatologique. Est-ce seulement une coïncidence ? On peut rappeler aussi que l'ancienne ferme de la Porte ès Gautier n'avait pas de puits, contrairement à la Porte ès Cosson. Il fallait donc aller "quérir"--- l'eau à la fontaine, pour les besoins domestiques et les animaux, et ce n'était pas une mince affaire, quand on sait la pente du chemin et la distance qu'il fallait franchir avec un ou deux seaux. Rappelons aussi que la fontaine porte le nom d'un homme dont on sait qu'il était prêtre: le missel et le calice rappellent le statut d'ecclésiastique de Guillaume Auffray. Par ailleurs, comment ne pas se souvenir que certaines années se terminant en -6 avaient une connotation eschatologique. Est-ce seulement une coïncidence ?

Comme la fontaine est en contrebas; on y accède donc par un petit escalier. Ceci ne facilitait pas la tâche du "puiseur" d'eau. En contrebas de la fontaine existait aussi un "doué" rudimentaire aujourd'hui disparu.

"La Glaôme" tient son nom de celui qui la fit construire en 1606, le prêtre Guillaume Auffray. Celui-ci aurait peut-être habité à la Ville Tano. En tout cas, il devait être originaire de la paroisse, car il y possédait apparemment, hors du village, un champ dit le Clos Guillaume Auffray. On mentionnait encore des Auffray dans le village au milieu du XVII^e. Mais ledit Guillaume dut décéder entre 1606 et 1646, car on ne trouve pas trace de lui dans les archives paroissiales. C'est la fontaine de la commune la mieux conservée.

La Saint-Yves était une fontaine située dans une sorte de venelle appelée elle-même la St Yves contournant en particulier le jardin du presbytère Elle devenue depuis la Rue St-Yves. St Yves est ce célèbre saint breton mort en 1303 et canonisé seulement quelques années plus tard. Là encore, la fontaine devait être antérieure au nom qu'elle portait. Elle a été supprimée lors de l'élargissement et la création de la Rue St-Yves à la fin du XX^e siècle. J'ajoute que depuis 2013 cette rue est intégrée dans la voie départementale qui traverse la commune. De plus, elle était située sous un

courtil qui jouxtait le cimetière. Mais c'était aussi le cas de la Fontaine de la Noë, située au bas de la place du bourg, donc pas loin du cimetière. Un lavoir fut ajouté à proximité au début du XX^e. On considérerait de nos jours ces sources comme étant particulièrement insalubres. Il est vrai que lorsque l'on devait enterrer une centaine de corps par an dans le cimetière, on peut s'interroger. J'ai signalé au début la présence d'une fontaine dans l'actuelle rue St-Gilles. Elle fut comblée lors de l'élargissement de la route menant vers Cohiniac. Insalubres certaines fontaines ? Certes, mais il n'est pas inutile de rappeler que St Yves passait parfois pour soigner les coliques et les entérites. Était-ce le cas à Saint-Donan, je l'ignore. Mais il y a bien une raison pour que l'on ait donné, chez nous, le nom du saint à une fontaine. Cohiniac fit de même. Il existait aussi la fontaine, également disparue de la rue St- Gilles.

Une autre fontaine importante était "**la Dom Pierre**", actuellement simplement cimentée. Elle est située entre le Clos Blanc et le Buchon et était utile à plusieurs villages. Elle est localisée sur le carton réalisé à propos de l'étude de ce hameau. La tradition ne dit pas de quel Pierre il s'agit, ni en quelle année il fit édifier la fontaine, mais il s'agit certainement encore d'un ecclésiastique, comme l'indique le terme Dom prononcé don. Or, il y avait un Dom Pierre Auffray dans le clergé paroissial des années 1650 et suivantes. A plusieurs reprises, le recteur Michel Ferchat, évoquait « Dom Pierre », sans plus de précision. C'est bien la preuve que pour les gens de son époque, il n'y avait pas de confusion possible. Ce Dom Pierre habitait le Buschon, tout près. On ne peut d'ailleurs qu'être frappé par la présence, attestée au cadastre ancien, d'une Porte aux Auffrets tout près du Buchon. (Ma mère parlait toujours de *la Porte ès Aouffrets* pour désigner une ferme, datant de la fin du XIX^e, et située au carrefour du Buchon). Dom Pierre Auffray fut titulaire de la chapelle de Lorchand. Le registre paroissial notait que « *Missire pierre auffray prestre de la paroisse de saint donnan du village du buschon mourut... son corps fut enterré en la chapelle saint gille vis à vis la porte d'icelle du costé de l'évangile* ». La chapelle St-Gilles était bien celle des seigneurs du Chesnay. Elle était située dans le transept gauche de l'église, côté noble. Elle l'est toujours dans l'église actuelle. On apprend donc ici, que la chapelle St-Gilles avait une porte donnant sur l'extérieur. Quant à l'enterrement du côté de l'évangile, le côté noble de la chapelle, cela semble logique pour un prêtre.

Dans le registre paroissial un prêtre était qualifié de « Missire » - à la différence d'un noble qui était dit messire- ou de « dom ». Le fait que Pierre Auffray y soit dit « prestre de la paroisse » veut dire qu'il n'y avait aucune charge officielle, il n'était pas curé, nous dirions vicaire de nos jours, ni recteur. Pierre Auffray, chapelain de Lorchant, percevait juste une rente payée par les seigneurs du Chesnay. J'ai évoqué précédemment les avantages en nature perçus par le chapelain du Chesnay. Je ne m'aventurai pas à dire combien cela pouvait représenter tant les valeurs varient selon les pays et selon les produits mesurés. Je rappelle par exemple que le boisseau de Quintin valait 27 livres en froment, 20 en avoine mais 40,5 en seigle (La livre de Quintin était un peu plus forte que celle de Saint Briec). On peut d'ailleurs s'étonner par l'emploi de la mesure de Saint Briec, et pas celle de

Quintin puisque Saint-Donan a toujours dépendu de cette dernière seigneurie. Je pense que le recteur versait à un « prêtre de la paroisse » une certaine somme à chaque fois qu'il lui confiait le soin de faire un mariage, un baptême ou un enterrement. Le registre paroissial notait bien que le recteur l'avait autorisé à le faire (; pour le curé, cet exercice était de droit). Ses revenus étaient donc aléatoires. Ainsi, vivant dans sa famille ou près de celle-ci, le prêtre devait aider aux travaux des champs.

« Dom Pierre » est cité lors de la mort d'un habitant de « la Bigottaye » : il pouvait certifier que ledit mort était « *décédé comme subitement* ». Il n'avait pu donc lui administrer les derniers sacrements, mais l'avait vu mourant et pouvait en attester. Il vivait donc bien dans sa famille dans le quartier. C'est donc très certainement son prénom que les gens ont donné à la fontaine. Cette fontaine ne devait pas être très ouvree, en tout cas ce qui en reste n'a rien de remarquable. Le lavoir situé près de la fontaine est l'un des seuls, avec celui de la Couverte, encore visible sur la commune. La machine à laver le linge a favorisé la disparition de la plupart d'entre eux. Celui du bourg, créé dans une parcelle dite la Noë et qui fut "enterré" par le maire Louis Bidault.

J'ai fait figurer plus loin la signature très appliquée de Françoise de Langle, femme de Claude de Keremar. Ce n'est pas le cas de celle, particulièrement "alambiquée" de Dom Pierre Auffray. Même si les prêtres n'avaient pas une extraordinaire culture, c'est le moins que l'on puisse dire, ils savaient au moins lire, écrire et comprendre le latin. En plus de dire la messe en latin, plusieurs rédigeaient encore le registre paroissial en latin au milieu du XVII^e siècle.

Fig. 25 : Signature de Dom Pierre Auffray

Bien qu'elles ne portent pas de nom propre, je voudrais aussi citer la fontaine de la Croix Cadio et celle de la Transonais. La première alimentait sans doute un routoir, et il y a aussi un champ appelé le Routoir près de la seconde.

Il subsiste encore bien d'autres fontaines : celle du Vau Martin, appelée Fontaine St-Martin, une petite fontaine dans la lande près du Pont ès Nonnes, ainsi que celle de Lorchant déjà citée, un simple creux au niveau du sol. On peut aussi voir celle du Pré Jouan alors que toute trace d'habitation a disparu. Il en existait aussi une près du Clos Terquy et au carrefour de la Vieille Etang au bas de la Grande Ville Tano. Près du Haut de la rue, proche

du Champ du Chêne, on pouvait enfin trouver la Fontaine de la Coudre.

Souvent ces fontaines étaient associées à des lavoirs ou doués, terme sans doute issu d'une racine Dou- ou Doue- qui avait le sens de source. Il en était ainsi par exemple à la Glaume Auffray, et à la Dom Pierre. Au bourg «le "doué" de la Noée » comblé à la fin du XX^e siècle, ne datait que du début du même siècle. On le devait à l'intervention d'un recteur de l'époque auprès du propriétaire noble étranger à la commune. Il semble qu'il n'en existait pas d'autre auparavant, ce qui est tout de même curieux. Mais peut-être que les lavandières allaient à la rivière. La fontaine précitée de la Grande Ville Tano et une autre près de la (petite) Ville Tano en possédaient également un doué. On peut encore voir l'ensemble de la Couverte. Des sources, nombreuses sur la commune, ont d'ailleurs pu dans le passé servir à approvisionner des maisons ou des hameaux. Elles peuvent aussi en partie expliquer l'habitat dispersé déjà mentionné. On peut les retrouver grâce aux cadastres anciens. Des noms de champs comme le Clos de Fontaine, près du Tertre Huet, ou le Champ de la Fontaine sont des marqueurs probables de la présence, à un moment donné, d'une fontaine. (Dans le premier cas, il pourrait s'agir d'une traduction littérale du breton.) Il est bon de signaler que le cadastre de 1848 localise toutes les sources des ruisseaux de la commune. Beaucoup de sources étaient aménagées en fontaines ou au moins en abreuvoirs pour les animaux.

Il existait bien sûr d'autres fontaines très modestes qui n'ont guère laissé de souvenir dans l'histoire ou le patrimoine local, surtout que certaines ont été comblées comme près de l'Ardillais, de la Grande Ville Tano ou de la Ville Tano. La fontaine ouvragée ci-dessous s'appuie contre le talus qui surmonte un champ. Ici, on a construit une sorte de porte qui semble faite d'éléments disparates. Comme la Dom Pierre, elle n'est pas datée.



La Porte-ès-Pommeret

Fig. 26: Fontaine de

Le creusement de puits a évidemment rendu de grands services dans une zone d'habitat dispersé, comme c'est le cas à Saint-Donan et par là

même condamné certaines fontaines collectives. On sait que de nombreux puits existaient dès le Moyen-Age dans certaines régions. Lors des fouilles sur le site de l'Age du Fer de la commune de Paule, on a même mis au jour un puits de 18 mètres de profondeur. De même, plusieurs puits ont été découverts à Trégueux lors des importantes fouilles récentes et datés de la même période. Mais je ne saurais dire qu'il en existait chez nous dans ce temps reculés. Ainsi, de quand date celui de la Ville Boutier ou de la Ville Tano ? Sont-ils contemporains de l'édification du manoir ou postérieur? Je penche pour la première solution. Un manoir se devait d'être autonome. Le percement d'un pur, comme on dit en gallo, dans des roches aussi dures que celles que l'on trouve en Bretagne, avec les moyens de l'époque, est en soi un véritable tour de force. Il fallait, grâce au sourcier, détecter la présence d'eau souterraine, en estimer la profondeur puis effectuer le creusement. Ce n'était pas chose facile. Des puits furent certainement creusés à une époque beaucoup plus tardive puisque le registre d'état-civil signale qu'un homme décédé était "puisatier", selon l'expression actuelle.

Faut-il remonter aussi loin que le Néolithique, époque durant laquelle se fixa l'habitat ? L'historien Jean Guilaine l'a constaté, pour des régions autres que la nôtre il est vrai. Dans son ouvrage sur Caïn, Abel, Otzi, L'héritage néolithique, il écrit que « *Sans eau, pas de vie. Toutes les implantations humaines néolithiques ont été fondées près des points d'eau, sources, rivières, lacs etc... La meilleure façon de se procurer de l'eau de qualité consistait toutefois à creuser des puits... Il est donc vraisemblable que des puits ont accompagné les premières installations villageoises et ce, même si l'archéologie a rarement démontré leur présence.* » Il est d'ailleurs intéressant de constater que, comme pour les puits de nos régions, « *le diamètre de ces puits était réduit : 1 m en général tout au plus. Les passées d'eau pouvaient se trouver entre 5 et 7 mètres... Il fallait trouver le moyen des descendre dans ces puits et d'en remonter. Les puisatiers savaient aménager dans la paroi des encoches pour pouvoir sans trop de difficultés effectuer ces va-et-vient verticaux* ».

Ce que Jean Guilaine a signalé pour les puits du Néolithique est encore vrai pour les puits de nos régions : on voit souvent les sortes de boulines ou encoches qui permettaient aux puisatiers de descendre et remonter. La profondeur d'un puits est souvent aux alentours de 7 mètres et le diamètre est rarement de plus de 1 mètre, même s'il arrive que l'ouverture ait été faite plus grande pour permettre un travail plus facile, le diamètre du trou ayant été ensuite réduit par l'édification d'un parement en pierres. S'il est certain que de nombreux puits furent creusés sur la commune, je ne saurais dire à quelle époque ils le furent et donc si on peut remonter au-delà de l'Age du Fer où l'existence de puits a été prouvée en Bretagne.

Dans le secteur des Ville Tano, par exemple, il en existait encore 7, -un chiffre qui n'a rien de symbolique-, dans ma jeunesse, mais deux avaient été abandonnés pour des raisons que j'ignore car les habitations voisines étaient toujours habitées. Il est vrai que les puits creusés dans la cour des fermes pouvait fournir de l'eau insalubre, en particulier s'ils avaient été creusé près d'une étable, d'une soue à cochons ou d'un tas de fumier, toutes choses qui

se devaient d'être dans la cour de la ferme. J'ajoute que le même secteur était doté de 5 fontaines et d'au moins un ruisseau permanent. Cela peut expliquer l'importance ancienne des habitations. Comme dans le cas des fontaines, le microtoponyme le Clos du Puits, traduit la présence d'un "pur" – version gallo- d'un puits à un endroit donné. J'ajoute une remarque à propos du puits à balancier de l'actuelle rue des Roselais. A ma connaissance, il devait être le seul de ce genre, les autres étant généralement équipés d'une manivelle actionnant une poulie qui permet de remonter l'eau grâce à seau accroché au bout d'une chaîne. Il a disparu au XX^e siècle lors de la modification de la rue.

Les voies communales

Les voies "romaines "

Il n'y avait pas chez nous ces voies romaines entièrement droites que l'on découvre ailleurs. Nous sommes loin de Rome. D'autre part, l'occupation romaine n'a pas été aussi importante que dans d'autres régions (Les quelques découvertes d'objets romains découverts à Saint-Donan ne prouvent pas qu'ils appartenaient à des habitants du lieu). Et, surtout, la topographie ne se prête guère à la rectitude des voies. En Bretagne, les voies, dites romaines, sont donc souvent des voies gauloises éventuellement empruntées ou réaménagées, au moins sur les itinéraires importants par les "Romains", en réalité, le plus souvent, leurs "alliés". On a, sur celles-ci, d'ailleurs retrouver quelques bornes miliaries. Rien de tel bien sûr pour Saint-Donan.

Un premier axe peut être signalé.

Il a été décrit en particulier et, sans doute pour la première fois, dans la seconde moitié du XIX^e siècle par l'abbé Audo. Celui-ci était alors recteur du Vieux-Bourg-Quintin. Dans les Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord de 1874, il reproduisait une communication qu'il avait faite au Congrès de cette société. Il signalait « *un nouveau tronçon de voie romaine partant de Boissières en Plérin, traversant la commune de la Méaugon et passant à Kergrée en St Donan. De ce point, la voie se dirige vers le village de Ste Catherine de Lorchamp, touche La Ville Neuve, traverse la route de Cohiniac à Quintin, allant en ligne droite vers le Vieux-Bourg pour se souder à la voie de Corseul à Carhaix près du village de St Damard dans le Haut-Corlay à un kilomètre de l'hippodrome de Kergolio.* » Audo reprend la prononciation gallo de Kergroix, mais il se trompe évidemment sur le village de Sainte-Catherine qui n'a rien à voir avec Lorchant.

Sur la carte modifiée de Saint-Donan en 1812 j'ai indiqué le tracé probable des voies romaines, dans la mesure où le tracé primitif a été respecté au cours des âges. On devine l'aspect plus ou moins rectiligne de ces axes car, bien sûr, le franchissement des vallées obligeait à des modifications. Comme déjà dit, il est évident que les premiers habitants,

parfois qualifiés de Celtes, n'avaient pas attendu les Romains pour faire des routes. D'ailleurs, comment les armées romaines auraient-elles pu faire 15 ou 20 kilomètres par jour lors de la conquête de la Gaule s'il leur avait fallu se tailler un chemin dans la forêt gauloise supposée ? J'ai indiqué en trait continu bleu le tracé de Audo et de Couffon et en pointillé le tracé qu'ils proposaient par le Quartier et le Clos Lochet. On peut remarquer qu'aucune des voies ne passe par le bourg. Leur présence n'a donc pas été à l'origine de l'implantation du chef-lieu de la paroisse. Celle-ci serait donc postérieure à l'époque gallo-romaine. Je rappelle que Saint-Donan n'était pas une paroisse primitive puisqu'elle dépendait de Plouvara et qu'elle n'avait donc sans doute pas d'église

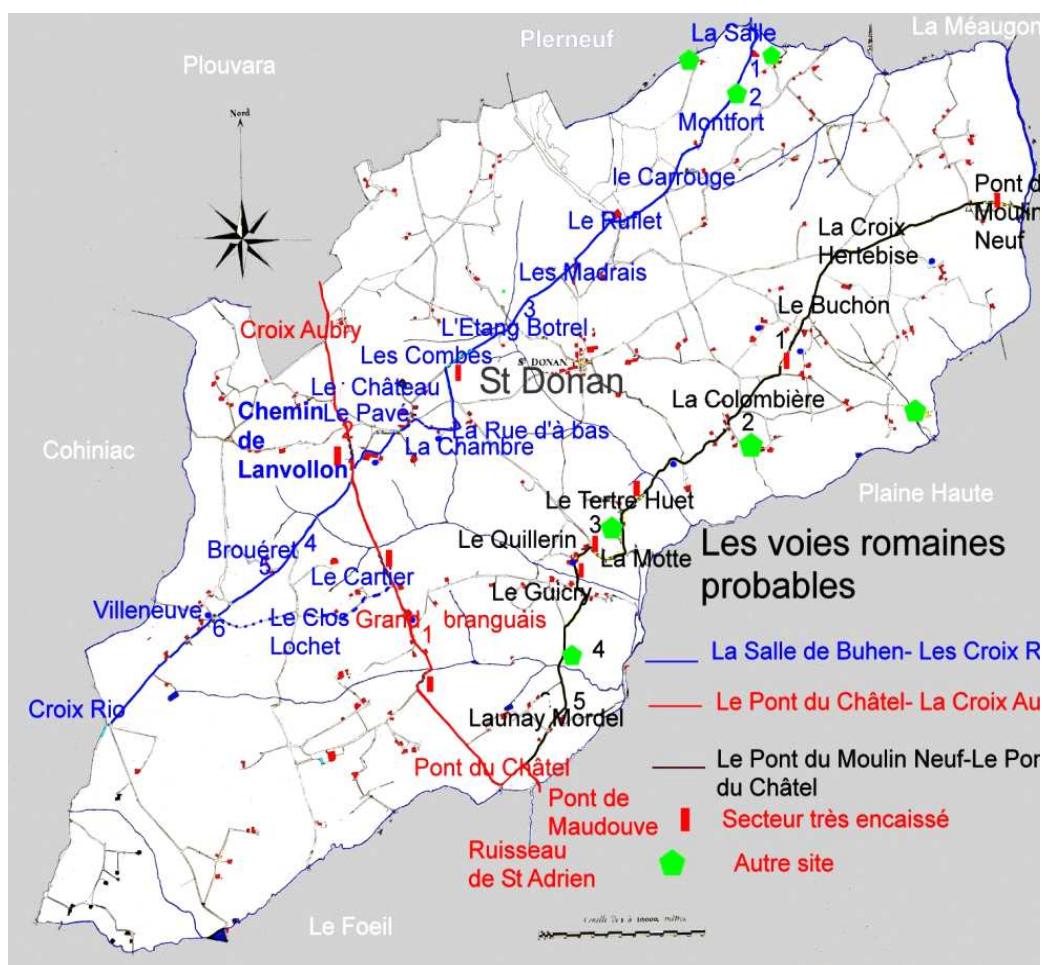


Fig. 27: Les voies "romaines" probables sur Saint-Donan

En 1945, René Couffon a consacré un article aux voies romaines intitulé : Le carrefour de Quintin. Pour la voie passant par Saint-Donan, il traçait l'itinéraire suivant : «*Le Sépulcre, Trémuson, L'île Brient (La Méaugon), La Salle de Buhen, Le Carrouge, L'Etang Botrel, la Rue d'en Bas, Ste Catherine, le Quartier, Villeneuve, puis limite de St Donan vers Cohiniac* ». La voie partait du pont des Boissières en Plérin, ou plutôt, elle y faisait jonction avec un autre axe. Mais cet itinéraire me laisse perplexe pour la partie entre le

Quartier et Villeneuve. En effet, le tracé suppose un coude à angle droit au niveau du Tertre ès Pies, ce qui n'est guère compatible avec les soi-disant voies romaines rectilignes. Mais de plus, on ne voit pas pourquoi une voie de quelque importance venant du Quartier s'arrêtait au Tertre ès Pies. En effet, le tracé actuel, qui se poursuit vers la Lande Suzanne, ne figurait pas au cadastre napoléonien. La route passant devant le Quartier ne devait donc avoir qu'une importance toute relative, même si, du Clos Lochet, un chemin continuait vers Villeneuve.

Les Romains aimaient entourer leur villa de buis, en latin Buxum, d'où est venu le toponyme Boissières. Une boissière est un endroit où l'on trouve du buis, lequel est très utile car très dur; il permettait par exemple de réaliser des cuillères. On retrouve donc ce nom un peu partout dans la toponymie. Il signale en général une implantation romaine. Ainsi doit-il en être aussi chez nous puisqu'il existe plusieurs champs appelés les Boissières près de Launay Mordelles. Mais attention, tous les champs baptisés de ce nom ne sont pas forcément la preuve qu'il y avait là autrefois une villa romaine. C'est en particulier probable si le champ se trouve loin de tout chemin. C'est le cas de l'un des exemples figurant sur le carton reproduit à propos de la Nouette.

La voie venant de Plérin devait donc arriver à la Salle de Buhen en passant par L'Île-Brient et le Four-de-la-Rue en La Méaugon et Le Gué en Plerneuf. Le terme Salle- de même que Rue- est un toponyme qui signale souvent le passage d'une voie romaine ou la présence d'un bâtiment ancien, une motte par exemple, ce qui est le cas ici. Il pourrait s'agir d'un dérivé du latin Via Rupta : la route s'arrête. Ce serait donc l'équivalent d'une halte, parfois près d'un ruisseau, d'une fontaine, comme à la Rue de Brangais. Le mot ne désigne donc pas la route, mais une parcelle. Il s'agit d'ailleurs de terrains de quelques ares simplement. Ainsi en est-il, à la Salle ou à Villeneuve. « *Vieux comme les rues* » affirmait un dicton de La Ville-Daniel. Toutefois il convient de signaler que rue, tiré du bas-latin Ruga, peut aussi avoir le sens de route, de chemin. Cela explique peut-être que l'on trouve en breton le terme Ru, dans Penn-ar-Ru, par exemple à Brélévenez.

Pour ce qui est de la partie propre de l'itinéraire sur Saint-Donan, je voudrais ajouter quelques commentaires et critiques. De la Salle de Buhen, la voie remontait donc vers La "Crésée" aux Moines, qui était peut-être le Carrouge dont parle Couffon. Près de la Salle, on trouve des indicateurs de la présence d'une voie antique. D'abord sans doute le toponyme lui-même. En bordure de route, un champ est curieusement appelé au cadastre le Clos à rue d'en haut - (1 & 2 - de la carte) Il s'agit sans doute du Clos de la Rue d'en haut car on retrouve ailleurs ce toponyme Clos de la Rue en bordure de route. Un autre champ qui jouxte le précédent s'appelle, lui, est le Château d'en Bas. Il s'agit là encore d'une expression que je signalerai ailleurs le long de cet axe. C'est, sans doute, la traduction du mot Castellum, terme qui désignait un site défensif protohistorique. On retrouvera le mot par la suite. Après, la route grimpait une côte liée à une dénivellation qui trahit la présence d'une faille. Elle passait auprès de Monfort – de nos jours Billiet Monfort. De Monfort, on a une vue plongeante sur la voie jusqu'au ruisseau de la Ville ès Bret que sert de limite entre Plerneuf et Saint-Donan et qui est

plus en aval est appelé le Gourgou. Le Château d'en Bas pourrait donc trouver ici sa signification, du moins si Montfort a bien un sens étymologique. J'y reviendrai à propos du lieu-dit Billiet Montfort.

Selon les historiens qui ont parlé de cette voie, elle se prolongeait vers l'Etang Botrel par le Carrouge, un toponyme qui traduit encore la présence d'une voie romaine. Or, si le premier lieu-dit est bien connu, je n'ai pas trouvé trace du dernier. Toutefois, il semble logique, comme je l'ai dit, de le situer à l'emplacement de l'actuelle Croisée au Moine. De plus, le village le plus proche est appelé Billiet Corouge. Comme le nom propre Corouge existe depuis longtemps, il a pu remplacer Carrouge dont le sens aurait été perdu. D'autre part, les Templiers étaient appelés les Moines Rouges, alors y a-t-il eu substitution ? Si c'est le cas, le phénomène est ancien. Ni Carrouge, ni Croisée au Moine ne figurent au cadastre de 1848 alors que beaucoup de carrefours sont renseignés.

Après la dure montée de Montfort, la voie romaine passait au Rufflay puis, par le Chemin de Seine, gagnait l'actuelle route de Plouvara. La localisation du manoir du Rufflay ne doit donc sans doute rien au hasard. On sait aussi que près de la Salle de Buhen se trouvait une motte, et, peut-être avant elle, un tumulus. Ce ne devait pas non plus être dû au hasard. J'en ferai plus loin une analyse détaillée. La portion de voie près du Rufflay portait donc au cadastre de 1848 le nom de «Chemin de Seine», une expression curieuse qu'il est difficile d'interpréter. Faut-il y voir une allusion au fait que la voie allait d'ouest en est et donc vers la rivière de Seine ? Je doute que celle-ci ait eut une telle importance dans ces temps très anciens. D'ailleurs, le toponyme Seine se retrouve dans d'autres régions en France, seul ou en association. Le terme devait donc avoir un sens qui n'avait pas de rapport direct avec le fleuve du même nom. Henriette Walter a noté la richesse du français pour la seule prononciation "sain": sein, seint, saint, seing... Il en va de même pour le féminin saine: scène, et en ce qui nous concerne: Senne, Seine, et pourquoi pas Seyne, un toponyme très présent en France. A Saint-Donan, Il convient de noter que plusieurs parcelles – qui elles ne sont pas sur la voie romaine- portent des noms de consonance identique : «le Blos de Seine», «le Marais de Senne». Il faudrait donc plutôt penser à un terme d'origine celtique. Le seul mot que j'ai trouvé dans un dictionnaire du breton actuel est Sen. Le même substantif masculin existait en ancien français avec le sens de chemin. Il existe à Yffiniac une Ville-Sénan qui pourrait bien être de la même origine, un -an diminutif ayant été ajouté.

Alors Sen avait-il un autre sens en vieux-breton ? C'est probable car j'ai trouvé le sens de vieux, ancien. Il est curieux, en tout cas, de faire remarquer que le géographe romain Pomponius Mela notait dans un de ses ouvrages que « *Séna, dans la mer britannique en, face du littoral des Osismes est célèbre par l'oracle d'une divinité gauloise dont les prêtresses, consacrées par une virginité perpétuelle, sont au nombre de neuf ... et on les croit douées du pouvoir singulier de soulever les mers et les vents par des formules magiques.* » Cette remarque, datée de - 43, prouve bien que le terme peut remonter à une période fort ancienne, plus ancienne même que le breton. De Séna, il est facile de passer à senne, comme du substantif féminin

latin porta on est passé en français à porte et de rosa à. rose. Mais ceci n'éclaire pas l'origine du toponyme donanais, pas plus que cela n'explique pourquoi Séna est devenu Sein, un mot qui n'a qu'un vague rapport non plus avec le nom breton de l'île, Enez Sun. Par contre les habitants de Sein s'appellent bien des Sénans. Le rapport avec Séna semble évident. Toutefois, pour poursuivre mes élucubrations, le rapport entre la prononciation bretonne Enez Sun-n et Senne peut plus facilement se comprendre.

Comme il existe actuellement un Mont-de-Senne dans le Pas-de-Calais, il y a donc de bonnes raisons pour que l'orthographe de chez nous soit aussi Senne. Alors, Senne serait-il synonyme de hauteur ? Ici ce serait justifié d'autant plus que si le Blos de Seine se trouve bien au bord de la voie romaine, le Marais de Senne, lui, ne l'est pas. Ce marais était situé sur l'ancienne route de Plouvara passant par le Rufflay, mais assez loin du manoir. Il faut en déduire que c'est tout le tronçon de voie allant alors vers Plouvara qui était appelé Chemin de Senne. Il voisine avec le Marais des Landes. Mais ni l'un, ni l'autre ne sont de nos jours des marais. Senne était-il donc le nom désignant un quartier, ou a-t-il un rapport avec la route qui longe ces parcelles ? Plusieurs localités hors de Bretagne sont appelées Senneville, à rapprocher de La Ville-Séna – tiens revoilà séna!-signalée plus haut. Faut-il y voir un rapport ? Ce sont des hypothèses parmi d'autres, mais je ne peux malheureusement les vérifier. J'ajoute qu'il existe aussi plusieurs communes curieusement appelées Sennevoy, puisque senne signifie chemin et que "voy" est issue du verbe vieux-français voyer qui avait le sens de conduire, guider, ce que fait bien un "sen". Le dictionnaire français moderne définit aussi bien "la voie expresse" que "la voirie"

Pour certains anciens de la commune, la portion du Chemin de Senne bordant les Madrais était *Le chemin du Hâle*. Il faudrait alors penser à une parcelle de terre sur laquelle on faisait *hâler*, c'est-à-dire sécher au soleil la toile ou le chanvre. Mais je ne connais aucune blandirie dans les parages. De plus le secteur des Madrais ne se prête pas du tout à la culture du lin, d'ailleurs très peu cultivé chez nous. Je n'ai trouvé aucun microtoponyme rappelant la culture du lin. Par contre il y a plusieurs allusions à la culture du chanvre sous la forme par exemple de la Terre à Chanvre. Enfin, faut-il rappeler qu'en gallo "*haler*" veut dire tirer. Les bœufs devaient beaucoup haler la charrette pour grimper la dure côte venant de l'actuelle route de Plouvara. C'est amusant de faire ce rapprochement, même s'il n'explique rien ! Ces dernières hypothèses me semblent totalement inacceptables au regard de la toponymie.

En réalité, le nom donné à un chemin, comme je l'ai montré, s'expliquait par des aspects plus faciles à comprendre : le Chemin du Clos de l'Hôtel, le Chemin du Clos Cheval, la Venelle des Prés ou celle des Champs Glémet étaient faciles à trouver pour un paysan. Mais où pourquoi serait-il allé mettre le chemin de la pluie ou du hâle ? Or le terme « Le Halle » est le nom d'un champ situé près des Madrais, pratiquement en bordure de l'antique voie et en bordure d'une petite route aujourd'hui disparue. Le toponyme est du masculin. Faut-il rappeler qu'on parle toujours d'un hall de gare. Un terme

anglais, certes, mais que nos voisins nous ont emprunté dans le passé. Or on est ici près du Rufflay. La famille qui portait ce nom fut bien la famille noble la plus importante de la paroisse. Ainsi, c'est bien du Chemin du Halle qu'il s'agit.

On verra que dans l'aveu de Jean du Rufflay il est bien mentionné le droit lié à une foire. J'ai localisé la parcelle dite le Halle sur un croquis en annexe. Le ou la Halle devait donc être la cohue signalée dans l'aveu précédemment mentionné. En ancien français, Halle était un substantif féminin et désignait une salle, de conseil en particulier, donc au service du seigneur du coin. Deux remarques s'imposent encore. Le cadastre de 1848 n'a retenu le nom ni du Chemin de Lanvillon, ni celui du Chemin du Halle. Dans le premier cas, il note Chemin de Sainte-Catherine et, dans le second, le Chemin de Seine. Il faut donc penser que les deux expressions locales sont plus anciennes et oubliées car toutes deux font appel à des choses depuis longtemps disparues. La voie romaine venant de Plérin n'a été signalée qu'à la fin du XIX^e siècle, et le tracé de celle de Lanvillon était ignoré avant que je ne tente, dans ce travail d'en proposer l'itinéraire. Il est toutefois probable que la notion de Chemin de Seine était connue car elle menait au Blos de Seine. Le géomètre du cadastre a sans doute trouvé plus simple de ne pas donner deux noms à deux tronçons de route qui se prolongeaient. Il a aussi pu se tromper car il n'était évidemment plus sur place.

Comme je l'ai laissé entendre, on devrait donc écrire Chemin de Senne. On a employé le nom du fleuve faute de connaître le mot Senne dont la prononciation est strictement identique. Quant au chemin qui passe près de l'Etang Botrel en prolongement du Chemin du Halle, c'est le Chemin Chiota. Au départ de celui-ci, après le franchissement du ruisseau qui, en aval, porte le nom de ruisseau du Fresne, on trouve encore un marqueur de voie romaine: c'est La Rue de l'Etang Botrel. Je n'ai pas trouvé de nom pour le ponceau qui enjambe le ruisseau. La Rue de l'Etang Botrel était un commun, propriété collective (3 bleu). Ce serait donc l'équivalent d'une halte près du ruisseau. Le mot ne désigne donc pas ici non plus la route, mais une parcelle.

Plus loin, une habitation portait naguère le nom de Chiota. On peut y voir la déformation -on devine pourquoi- de Chotard, un nom d'homme. Le gallo a la particularité de ne pas toujours prononcer toutes les syllabes d'un mot : On disait "*le Bouays Bossâ*", mais on écrivait Bossard. La prononciation du R est en particulier souvent omise en fin de mot. Le ruisseau de La Ville-Guénomard est bien "*le ruset de la Ville Guénomâ*". Chotard est aussi le nom d'un pont des environs de Quintin. Seulement voilà, là aussi, le nom local retenu par les anciens était Pont-Chieutard ! (Ogée, lui, parle du moulin de «Chote») Ce pont fut rétabli au cours du XVII^e siècle, ce qui prouve son ancienneté et celle du nom Chotard. La maison dite *Chiotâ* figurait encore aux cadastres anciens. Elle était habitée autrefois par une famille dont je tairai le nom car dans ma jeunesse scolaire on donnait encore le surnom de "chiotâ" à un camarade de classe qui portait le nom de cette famille dont il descendait. Bien sûr, le surnom évoquait pour nous autre chose qu'un

toponyme ! L'habitation, aujourd'hui disparue, se trouvait sur la gauche après le carrefour évoqué ci-dessous.

Peu avant Chiotard, la voie obliquait brusquement à gauche au Carrefour des Combes. Or cette expression semble bien indiquer que la voie "romaine" était en réalité une voie gauloise. Le mot Combes est en effet un pluriel tirée du gaulois Cumba, avec le sens de creux et c'est presque toujours sous la forme plurielle qu'on le trouve, ici ou ailleurs. A Ploufragan, toutefois où il est qualifié de carrière. Or, qui dit carrière, dit creux, et c'est bien le sens du mot car il signifiait vallée, creux, on signalait le lieu-dit La Combe, mais c'est le seul exemple que j'ai trouvé. C'est un toponyme très fréquent des Charentes au Midi-Pyrénées en passant par le Poitou et le Limousin. Curieusement on ne le trouve plus guère en Bretagne, même dans la région gallèse. Toutefois, un champ près de la Bigotais porte aussi ce nom, mais au pluriel, à la matrice cadastrale. Quant au mot "carrefour", il s'explique naturellement par la bifurcation de la voie.

Le "*Chemin-Chiota*" est particulièrement creux. Si donc le terme combes a été gardé, il doit dater d'une époque où l'on parlait encore, ou tout au moins, l'on comprenait le gaulois (Il est toutefois possible que le terme gaulois ait été interprété comme un pluriel latin : Cumba aurait été interprété comme le pluriel de cumbum, un terme inconnu du dictionnaire latin. Il semble donc que la soi-disant "voie romaine" passant au carrefour des Combes fut d'abord une voie gauloise. Ce coude prononcé et le nom qui lui est associé semblent bien indiquer que la voie passait ensuite comme l'indiquent Audo et Couffon, par la Rue d'à bas. Si l'on retient cet itinéraire, le castellum qui a donné son nom au lieu-dit le Château ne semble plus avoir de raison d'être puisqu'il ne surveille plus la route. Ce qui est sûr, par contre, c'est que le "castellum" est bien sur une hauteur, à 218 m. et donc est un site facile à défendre, au moins côté est. D'ailleurs, la route venant en ligne droite du Carrefour des Combes est contrainte d'obliquer à gauche en arrivant au pied de l'obstacle. On verra un détail du secteur sur le carton relatif à Kergroix.

L'itinéraire décrit par Couffon continuait donc par la route qui mène au Pré Tison et à la Rue d'à Bas pour revenir vers Kergroix en faisant un coude prononcé. Si donc elle passait bien par la Rue d'à Bas, elle décrivait un arc de cercle Celui-ci peut s'expliquer par la présence de la fontaine, dite de la Couverte, et peut-être d'un village gaulois qui pouvait lui être associé. La fontaine est, de nos jours encore, située sur un commun. Cela traduit son importance. Elle est aussi associée à son lavoir. Aucune autre fontaine digne de ce nom n'est visible de nos jours sur le tracé de cette voie romaine.

Après Kergroix, la route passait au Pavé, encore un mot caractéristique qui rappelle que les voies romaines étaient parfois pavées. En réalité, le terme signifie souvent que la route était assez empruntée pour être damée. Ce devait être le cas ici. Les tronçons pavés étaient très rares en Bretagne. La voie passait ensuite derrière la Chambre, un terme que j'expliquerai, puis à Sainte-Catherine. Contrairement à Audo, René Couffon pensait que la route passait ensuite par le Quartier. C'est logique puisque,

selon lui, elle suivait bien le tracé d'une voie romaine, au moins jusqu'au Tertre ès Pies. Mais il s'agit d'une autre route romaine, celle qui vient du Rillan. Il n'a pas imaginé en effet que cette portion de voie romaine pouvait se continuer. Il montrait ainsi qu'il ignorait l'existence de la voie le Rillan-Lanvollon dont je parlerai plus loin.

On ne voit pas bien, de nos jours, comment du Clos Lochet, on peut arriver à Villeneuve en ligne droite. Par contre le cadastre napoléonien indique que la route qui débouche au Carrefour de la Petite Clôture, près du Clos Lochet, se prolongeait presque en ligne droite jusque Villeneuve par le Chemin des Clôtures, un chemin de nos jours bien embroussaillé. Néanmoins, comme je l'ai dit, l'itinéraire le plus probable semble Sainte-Catherine/Villeneuve, puis les Croix Rio. Le carrefour qui permet de la route du Foeil d'atteindre Brouéret étant autrefois le carrefour de la Clôture, du nom du champ voisin.

Sur le tracé, dans le secteur de la Croix/Sainte-Catherine, on peut aussi se poser deux autres questions. Le toponyme Chambre indique bien une courbe. Mais à la Chambre, il y a un virage avant et un autre après. Alors, question : la voie romaine empruntait-elle le chemin creux piétonnier que les promeneurs connaissent bien, ou bien passait-elle par le Carrefour du Champ des Roches, par l'actuelle Rue du Chêne ? Après tout, même si la maison est assez récente, rien n'indique que la parcelle dans laquelle elle a été construite ne portait pas auparavant le nom de Rue, ou de Run. Ce terme désignant une colline a parfois évolué en rue. La seconde interrogation porte donc sur le tracé après Sainte-Catherine. On peut certes suivre l'itinéraire proposé par Couffon. Mais curieusement, au droit du pont de la Planchette, une butte surmontant le vallon portait au cadastre le nom de Château d'en Bas, -encore un -(4). On pourrait donc encore y voir un ancien castellum d'où l'on pouvait surveiller le gué de la Planchette, lui-même situé sur la voie romaine. De plus, même si on ne peut pas tout expliquer par la toponymie, j'ai encore noté la présence d'un Clos de la Rue (5) juste avant d'arriver à Brouéret. Or ce lieu-dit se trouve bien avant la jonction du Chemin des Clôtures avec la route menant à Villeneuve (6). Ce fait va donc dans le sens de la voie directe : Sainte-Catherine, Pont de la Planchette, Villeneuve.

A Villeneuve j'ai déjà signalé «la Rue». C'est, de nos jours, le nom d'un jardin et non, comme déjà dit, de la route. Au passage, on pouvait sans doute se rafraîchir à la fontaine de Villeneuve, bien que celle-ci ne soit pas exactement sur l'itinéraire. C'est dans ce secteur de Villeneuve précisément que la voie était la plus droite. Si on regarde sur une carte, on peut voir que le parcours était sur Saint-Donan assez rectiligne. Cet axe – en bleu sur ma carte - est très reconnaissable: il traverse la commune en diagonale de droite à gauche, donc schématiquement d'est en ouest, mais, comme on le voit en ignorant le bourg. Celui-ci n'existait donc pas alors. Bien sûr, la voie continuait au-delà des Croix Rio par le territoire de Cohiniac pour rejoindre une autre voie romaine, celle de Quintin à Châtelaudren. Elle se poursuivait au moins jusqu'à Laniscat. Mais je rappelle que ni cet axe, ni les autres ne figurent sur la carte de Cassini. Toutes devaient donc avoir depuis longtemps perdu de leur importance. Elle ne desservait en effet aucune localité.

Pourquoi la signaler ?

D'autres voies n'ont, à ma connaissance, jamais été identifiées.

C'est encore la toponymie qui nous aide. **Le premier de ces chemins**, en noir sur le croquis, partait, pour ce qui concerne Saint-Donan, de «L'Echaussée» en Ploufragan. Ce terme rappelle l'existence d'une voie romaine. On y trouve la racine d'origine romaine "Chaussée" que nous employons toujours pour désigner la route. On a ailleurs un Chemin-Chaussé. On la trouvait ensuite au Tertre Jouan. (fig. 22) Les historiographes affirmant que Fracan et Donan y habitèrent, Le Tertre-Jouan était sûrement desservi par une route. Le tronçon actuel entre L'Echaussée et le Pont Noir est évidemment plus récent puisque ce pont n'existait pas. La voie romaine explique sans doute l'implantation plus tardive du "château" du Tertre-Jouan. Puis la route franchissait le Gouët, peut-être à gué, près de l'endroit appelé le Pont Heurtebise, plus tard le Pont du Moulin Neuf, ou et remontait vers Saint-Donan par la Templierie pour arriver à la Croix Heurtebise. Elle se prolongeait par le Buchon. Sa trace est à nouveau signalée par les noms de parcelles près du Clos Blanc, la Grande Chaussée et la Petite Chaussée du Chemin (1 noir). On en verra l'emplacement sur la carte que j'ai mise à propos du Buchon.

Nouveau signal près de la Colombière où le carrefour est encore appelé par les gens du quartier "la Rue", et le champ voisin le Clos de la Rue (2 noir). Une petite parcelle de la rue de la Colombière a une superficie de quatre ares. Elle était jadis terrain communal, comme souvent pour les autres "rues". A quelque distance de la Colombière, la maison des Salles trahit encore la présence d'une voie romaine. De là, la voie en question descendait pour franchir "le ruset" du Fresne au pont de la Noë et remontait par un chemin creux typique par le Tertre Huet pour arriver près du Quillerin en passant par la Motte – d'où sans doute la localisation du lieu fortifié- puis elle rejoignait la Bouillonnais et directement le Guicry d'en Bas par une route actuellement abandonnée. Plus loin, elle devait franchir le ruisseau des Mines, ruisseau qui coule dans un profond vallon, sur lequel fut plus tard édifié le Pont de la Côte. Cette portion de route l'amenait au Guicry d'en Bas puis à Launay Mordelle, où nous retrouvons les Boissières déjà nommées (5). Elle rencontrait à la Croix Châtel une autre voie romaine dont je vais maintenant parler.

Bien sûr, ce tracé est le plus probable. Mais la toponymie à elle seule ne saurait être une preuve absolue. Paraphrasant les doutes d'un historien quant à l'utilisation des légendes, je dirais donc que mon récit est forcément provisoire et qu'il peut être invalidé ou confirmé par des recherches incessantes ! La présence d'une parcelle dite la Tullière, et celle, m'affirmait mon père qui habita non loin, de débris de tuiles, pourrait être un autre élément de preuve. Deux indices permettent encore d'accréditer le tracé ancien de cette voie. D'abord, près du Tertre Huet (3), la présence d'un

souterrain gallo-romain datant d'environ 300 ans avant notre ère, obligatoirement associé à un village, qui pourrait être contemporain d'une voie...gauloise. Mais en (4), les historiographes du XIX^e siècle ont vu un tumulus protohistorique, peut-être réutilisé, dont je parlerai à propos de Launay. Toutefois, cette hypothèse d'abord avancée n'a pas été confirmée. N'oublions pas non plus le site, sans doute du Moyen Age, de la Motte. La présence d'une voie romaine pas loin n'était pas négligeable.

Le deuxième itinéraire à signaler est en rouge sur la carte. Il présente l'originalité d'être cette fois en gros nord-sud, de Plaine-Haute à Plouvara et d'être aussi plus court. Mais, comme les autres, il semble totalement étranger à la commune : il ignore complètement le bourg de Saint-Donan comme celui de Plaine-Haute, comme s'il leur était antérieur.

Certains des documents ou ouvrages que j'ai pu consulter font mention d'une route probable allant de la voie romaine passant près du Rillan, en Saint-Brandan, vers une autre route : la voie de Plérin à Lanvollon. Mais le tracé en est, au mieux, tout juste suggéré par une amorce de trait au départ de Lanvollon par exemple. Certes, Bernard Tanguy signale bien à Lanvollon « *une autre voie (que celle qui vient de Plérin) venant de Quintin, qui par Penlan, se dirigeait vers l'embouchure du Trieux* ». Mais ce ne saurait être celle que je propose. Dans *l'Atlas d'histoire de Bretagne*, le même Bernard Tanguy et son collègue Michel Lagrée mentionnent en pointillé un itinéraire très imprécis car il s'agit, signalent-ils, d'un « *tracé à préciser.* » Mais, encore une fois, je ne saurais dire s'il s'agit du tracé que je propose. De son côté, *L'Atlas Historique de Bretagne* de Roger Hervé et Yann Poupinot, indique une route allant de Fines (Lanfains) à Pomaritum, mais rien en partant du Rillan cette fois. N'oublions pas que Fines passe pour la pointe extrême de la limite nord du territoire des Vénètes.

Les cartes anciennes mentionnent que Pomaritum était un important nœud de communication. De nombreuses voies romaines s'y croisaient. Ce lieu ne peut être que Lanvollon. D'ailleurs, si l'on accepte mon hypothèse, la voie partant du Riant arrivait bien aussi à Pomaritum. L'orthographe du lieu-dit que je viens d'utiliser peut sembler anormale, et pourtant c'est certainement celle qui est la bonne: j'ai pu constater en effet qu'alors qu'il n'y a que 4 lieux-dits Le Rillan, dont deux pour le même lieu de Plaintel/Saint-Brandan, il y a en France plus de 40 lieux-dits qui comportent le terme Riant. Comme on les trouve essentiellement dans l'ancien pays de langue d'oïl, on ne saurait voir dans le terme seulement une racine bretonne. Il faudrait donc remonter à une origine celtique ou gauloise, comme l'aurait dit Jules César. Mais ceci ne nous apprend rien sur l'origine du mot ni sur l'importance ancienne du carrefour du Riant. La statue du "dieu au maillet" prouve en tout cas l'antiquité du lieu. En Bretagne, le toponyme "riant" ne semble attesté que dans le Morbihan, même si l'on a le village de Penhoët-Riant à Merdrignac. J'en veux pour preuve l'existence du quartier dit Le Riant à...Riantec! Le terme serait donc ignoré des autres dialectes bretons que l'on dit plus tardifs.

L'itinéraire que je suppose longeant, au moins sur une partie, Le Leff

sur sa rive droite, cette voie n'avait donc aucun cours d'eau important à franchir. Les anciens de Saint-Donan, au moins ceux du voisinage, parlaient du "**ch'min de Lanv'lon**", le chemin de Lanvollon, pour désigner une portion de chemin creux de quelques centaine de mètres au Pays-d'en-Haut, près de Sainte-Catherine. C'est donc encore la toponymie qui nous permet de constater que cet axe était aussi une voie "romaine" de quelque importance puisqu'elle devait relier le Riant à Lanvollon, précisément. De nos jours, il faut beaucoup d'imagination pour saisir cette importance passée. Sur la commune, la voie se dirigeant vers Lanvollon est parfois assez large, comme du côté de Launay, mais le tronçon qui a gardé le nom de loe Chemin de Lanvollon est particulièrement étroit et creux –preuve sans doute de son ancienneté et de son rôle passé- entre Sainte-Catherine et le CD 45 par exemple. (A ce propos, il convient de signaler qu'il n'y a pas eu de remembrement sur la commune. Ainsi des chemins, creux ou pas, ont été heureusement conservés.) La question se pose aussi ailleurs, bien sûr. On sait que dans l'antiquité, "Le Riant" de Saint-Brandan était un carrefour important sur la voie reliant Corseul, capitale de Coriosolites, à Carhaix, capitale des Osismes. Le territoire de ces derniers venait, selon Louis Pape, jusqu'au Gouët. La voie Le Rillan-Lanvollon -encore faut-il démontrer son existence!- était donc le premier axe nord-sud important de leur territoire. Ceci n'est pas sans intérêt car la création de la route et son entretien ne posaient pas de problème "administratif" puisque la voie était entièrement sur le territoire des Osismes. Cela ne veut pas dire que créer ex-nihilo une voie romaine n'était pas en soi un exploit. Comment les "ingénieurs" de l'époque pouvaient-ils établir une liaison routière au si "droite" entre deux points si éloignés?

Partant du Rillan, l'itinéraire devait être celui de la route qui mène actuellement vers Plaine-Haute jusqu'au Gouët. Mais l'axe primitif n'était pas destiné à desservir l'actuel bourg de cette commune puisqu'il obliquait à gauche aussitôt après le franchissement du Gouët. Comme Saint-Donan, Plaine-Haute n'est pas une paroisse primitive, l'actuel bourg ne devait être qu'un simple hameau de quelques maisons. Il est évident que voie antique et paroisse primitive ne sont pas contemporaines. Simplement, la présence d'une voie préexistante favorisait les échanges et facilitait l'implantation d'un hameau un peu plus important que les autres qui, de ce fait, devenait le centre de la circonscription religieuse,-disons le bourg-, nouvellement fondée. Nous en verrons d'autres exemples sur le tracé que nous recherchons. Le franchissement du Gouët, à l'actuel Pont-Jacquelot, devait aussi se faire à gué ou par un modeste pont en bois. Le fleuve n'est alors ni très large, ni très profond. Par contre, l'accès à la vallée depuis le Rillan n'est pas sans poser problème: le tracé de la route en témoigne. Plus vers l'est, les difficultés de franchissement sont encore plus grandes car le Gouët coule dans une vallée très encaissée. Tous ceux qui sont allés à Sainte-Anne-du-Houllin ou aux Chaos du Gouët savent combien la vallée est alors profonde. (Rappelez-vous la remarque de l'historien Louis Pape sur la vallée du Gouët). Or au Pont-Jacquelot, elle est relativement large et peu encaissée. Après le franchissement de la vallée, la voie remontait par Saint-Eloi – "*Saint Tlè*" en parler gallo- où il y eut aussi un manoir pour passer au carrefour du Tronc de là elle se prolongeait et atteignait la Maudouve. Ce tracé est relativement

rectiligne. On peut le suivre sur Plaine-Haute, ne serait-ce que sur une carte au 1/2500: le Rillan, le Pont-Jacquelot, Le Tronc, Carfot, ancienne maison noble.

Après Carfot, le coude que fait la route actuelle pour franchir la Maudouve peut s'expliquer par la présence d'un petit ruisseau venant du village de Saint-Adrien. Même s'il n'était pas un obstacle majeur, mieux valait l'éviter. Le cadastre ancien de Plaine-Haute indique clairement le tracé d'un chemin qui relie directement l'ancien bourg de la paroisse à la voie romaine près de Carfot. Après le passage de la rivière, la route passait sur le territoire de Saint-Donan près de l'actuelle Croix du Pont. (Je l'ai dit, près de cette croix se trouvait une habitation du même nom). Cette croix porte aussi le nom de Croix Châtel. Elle est édiflée à proximité d'un pont, lui-même appelé «Pont du Châtel» au cadastre napoléonien, un toponyme que l'on trouve aussi par exemple à Plouider en Finistère. Ce pont permet à la «Petite Route de Quintin» du cadastre de franchir la Maudouve en direction du Foeil. Bien sûr, le mot «Châtel» fait penser à celui de château, puisque c'était son écriture ancienne. Mais aucun document n'évoque la présence d'un château à cet endroit, et il n'y en a jamais eu. Par contre, tout près du pont s'élève une hauteur naturelle que l'on a pu assimiler à un castellum, une sorte de petit «fort» sans doute d'origine préhistorique, -peut-être réutilisé plus tard-, mais ceci reste à prouver. Cette butte dominait «la Mandour» et pouvait en surveiller le passage, qu'il se soit fait par un gué – ce qui devait être le cas - ou sur un pont. La route venant du Riant atteignait à cet endroit à un carrefour à angle droit la voie romaine passant par Launay. Cela peut laisser supposer que les deux routes ne datent pas de la même période. Mais il faut savoir aussi que le ruisseau, le «*russet de Saint-Dreïn*», le ruisseau de Saint-Adrien, venant de Plaine-Haute, se jette dans la Maudouve entre le Pont de Maudouve et le Pont Châtel. Il est probable que le centre bourg ancien de Plaine-Haute était à Saint-Drien (ou à St Armel). Ce vieux saint breton, St Rien ou St Drien, vivait au V^e siècle avait la particularité de guérir les maux de ventre des petits enfants. Par la suite il a été confondu avec St Adrien, un saint plus «catholique». La voie romaine n'était pas si loin surtout qu'une desserte menait directement au secteur Saint-Armel/Saint-Adrien. Cela peut expliquer que la voie romaine ne desservait pas, comme je l'ai dit, l'actuel bourg de Plaine-Haute. La route du Rillan évitait donc de traverser le ruisseau. Elle lui était un moment parallèle, d'où peut-être la forme du carrefour. Mais il est vrai que la circulation de l'époque était limitée. Les croisements à angle droit n'étaient pas alors source d'accidents de la circulation.

Sur Saint-Donan, après le franchissement de la Mandour et après le «castellum» (???) du châtel, la voie était assez large et rectiligne. (Un marcheur peut le constater puisqu'elle est utilisée actuellement -après un fastidieux débroussaillage- sur toute sa longueur par un chemin de randonnée.) Cette voie est d'ailleurs aussi encore appelé au cadastre «Chemin du Pont Châtel». Plus tard, elle permettra la desserte du lieu noble supposé de Kerlan et le «château» tout proche de Launay. Plus loin, au droit de la Porte Robine, la voie était très encaissée et ne permettait pas le passage, même de chariots romains ! Mais, il y a quelques années, le

bulldozer est passé par là. Il convient de remarquer que c'est avant ce qui était naguère un chemin creux qu'un chemin venu tout droit du Chesnais atteignait la route de Lanvillon. Ainsi, c'est encore un "manoir" qui profitait de la présence de la voie romaine. On peut donc supposer que celle-ci était encore praticable au XVI^e siècle date de construction de ces maisons nobles. Ce chemin venant du Chesnais est parfaitement visible au cadastre de 1848. Au passage il permettait, près du manoir, l'accès à la chapelle du château. De nos jours, avant la Porte Robine il disparaît dans le bois car une autre route passant près de Kerdeveau fut réalisée pour le "confort" du châtelain.

Il est logique de signaler le même axe vers Lanvillon à la Rue de Brangais. (1 rouge). Encore une fois, le terme désigne non la voie, mais une minuscule parcelle de terre. Elle jouxtait une autre parcelle tout aussi petite, mais contenant une fontaine. Ainsi, celle-ci avait une double utilité : elle permettait aux voyageurs et à leur monture de se désaltérer et, plus tard, elle servait au manoir de Brangais. On constate donc une nouvelle fois la présence d'une maison noble près de la voie romaine. C'était aussi le cas à Villeneuve, au Rufflay, à la Salle, voire à la Motte. D'autres maisons nobles, même plus éloignées, étaient reliées à la voie romaine par un chemin direct: la Ville au Roux et l'Isle Mulon, la Ville Suzaine et la Ville Boutier. On peut noter aussi que jusqu'à il y peu de temps, la Rue de Brangais était toujours dans le domaine communal : c'était, je l'ai dit, un commun. C'est je pense intéressant de le noter. C'était une extraordinaire survivance de l'histoire de notre commune. D'autres "rues" communales, sont également de très petits champs. A Villeneuve, c'est un jardin, comme je l'ai dit. Je ne sais si ce système est fréquent dans d'autres communes.

Au-delà de l'ancien lieu-dit le Tertre ès Pies, la route se prolongeait par un curieux dispositif très encaissé, mais malheureusement en partie obstrué de nos jours par des restes de la destruction de bâtiments modernes. La voie semble se diviser en trois parties : l'une au centre, étroite, comme un passage pour les animaux, ou pour un ruisseau, et de part et d'autre une voie plus large, comme une voie charretière. C'est une disposition rare qu'il conviendrait de conserver comme un élément du patrimoine local. Après le Pont Sua, (Suha, ou Suhard ?) la route remontait vers Sainte-Catherine où elle croisait l'axe venant de Plérin. Au passage, je fais remarquer qu'une pièce de terre proche intègre le terme de Pont Chouan. C'est donc peut-être le vrai nom du pont appelé au cadastre le pont Suard, (?) Sua du fait de l'amuissement.

Après Sainte-Catherine, la voie était à nouveau très étroite et encaissée. C'est encore un vrai chemin creux, et c'est pourtant la seule partie à avoir gardé le nom de "ch'min de Lanv'lon!" (2). Ce nom est resté dans la mémoire des anciens bien que ne figurant pas au cadastre. Quelques centaines de mètres plus loin, le « Chemin de Sainte Catherine », c'est son nom au cadastre ancien, débouchait au Carrefour du Clos Merlet sur la route menant actuellement de la Rue du Chêne à la Croix Aubry. A partir de son débouché sur l'actuelle route goudronnée, la voie romaine a retrouvé de l'importance puisqu'elle a été goudronnée. Du carrefour du Clos Merlet, elle se prolongeait donc vers la Croix Aubry en passant par le carrefour des

Quéramblais. Le toponyme Merlet se retrouve dans d'autres communes comme à Ploufragan, sur la route de Saint-Brieuc, ou à Trémuson. A Saint-Donan, tout près, on a aussi La Lande Merhet. Or il y a eu des dénommés Merhet dans le Pays-d'en-Haut de la commune .Y a-t-il eu confusion? Non sans doute. Ici Merlet devait bien être un patronyme. Ainsi, sur Saint-Donan, on voit bien l'itinéraire: la Croix Châtel, le Grand Brangais, Sainte-Catherine puis l'ex Croix Aubry. Un coup d'œil sur une carte au 1/25000 suffit pour s'en convaincre.

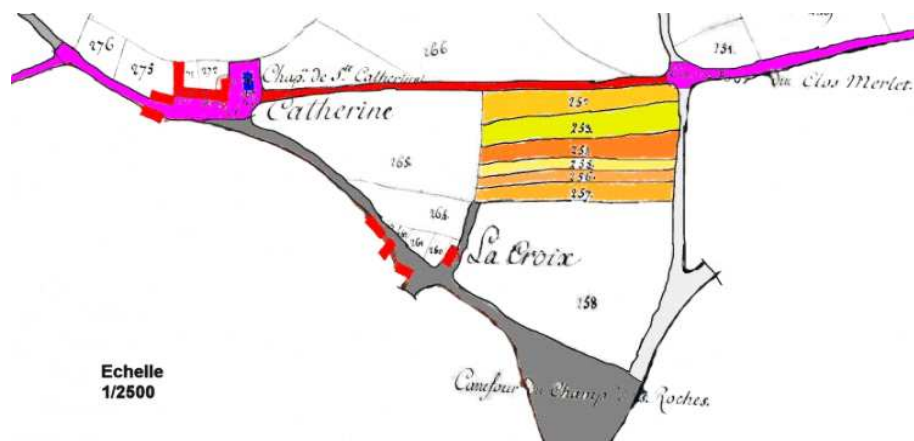


Fig. 28: Le Chemin de Lanvallon (Fragment du cadastre complété)

Le tracé en trait rouge est celui du Chemin de Lanvallon. Il est dans la droite ligne de la voie qui vient du Pont du Châtel et il est prolongé par celle qui mène vers la Croix Aubry. On a en gris foncé le tracé de la voie venant des Boissières et son hypothétique passage par le carrefour du «Champ des Roches».

Remarquez le curieux parcellaire en lanières –aujourd’hui disparues– que j’ai colorié. Il s’agit sans doute de ces champs sans talus peut-être appelés Réages, que l’on trouve en particulier sous la forme « les Longs Réages », par opposition aux autres réages qui devaient être généralement courts. Dans son Dictionnaire du monde Rural, l’auteur, Marcel Lachiver définit un réage comme étant « *un ensemble de parcelles ouvertes à longs côtés parallèles et de mêmes dimensions parfois réunies sous un même nom de lieu-dit* ». C’est bien le cas ici pour les parcelles 251 à 257. Il est possible qu’il y ait déjà eu une évolution dans le paysage se traduisant par la disparition de nombreuses autres parcelles réunies pour ne faire que le numéro 258. Toutes ces micro-parcelles ont disparu de nos jours. Elles sont un indicateur intéressant des conditions de travail dans les siècles anciens. Il est probable que ce type de découpage remontait au moins au Moyen-Age. J’en ai signalé près de la Templierie. Il pouvait aussi s’agir de courtils exploités par les habitants de la Croix au Core. J’en donnerai ailleurs une autre explication possible car il pourrait s’agir d’une gaignerie ou champagne. Ces termes apparemment propres à la région bretonne sont sans doute l’équivalent des Réages, un terme plus général. Un chemin d’exploitation

proche du Quillerin porte le nom de Longs Réages, réages non visibles au cadastre de 1812. Encore un signe de l'évolution?

On note aussi la présence d'une seule demeure entre Sainte-Catherine et le carrefour du Champ des Roches. Le village actuel de la Croix – on le verra plus loin - est, de nos jours entièrement du même côté de la route. Il ne figure donc pas entièrement sur ce fragment de parcellaire qui s'arrête à la route. Par contre, on ne voit pas trace de l'habitation de la Rue du Chêne au carrefour du Champ des Roches puisqu'elle n'existait pas encore. (Faut-il rappeler que, pour un paysan, une roche était un caillou dans son champ; il lui fallait souvent en ramasser!)

La chapelle de Sainte-Catherine est bien indiquée, mais toutes les habitations de l'époque sont à sa gauche, donc au sud par rapport à elle. On ne voit pas non plus trace d'une quelconque fontaine à Sainte-Catherine/Saint-Clair, alors que la légende (?) locale a retenu l'histoire de Marie Pirio qui y conduisit une procession pour remettre à sa place la statue de St Clair récupérée au presbytère de Saint-Donan. Alors n'est-ce pas plutôt à la fontaine près du village de la Croix qu'elle remit la statue, ou encore à la Couverte ?

Passé Saint-Donan, après le tronçon du Chemin de Lanvollon que je viens de décrire, la voie primitive est, de nos jours, entièrement réutilisée par des routes communales et atteint, presque en " ligne droite", le bourg de Plouvara. Mais, le tracé supposé n'est pas, pour moi, clairement établi. Je pense néanmoins qu'il s'agit de l'actuelle route passant par Crimpelet pour atteindre le bourg de Plouvara. Au-delà, l'antique voie devait se prolonger vers Lanvollon. Il faut se rappeler que Plouvara -comme Plélo- est une paroisse primitive. Il est donc logique de penser que le chef-lieu de cette paroisse devait profiter de la présence d'une route préexistante. Ce qui est vrai pour Plouvara l'est aussi pour Plélo. Il reste à trouver le tracé exact. Une étude approfondie de la toponymie permettrait sans doute d'y voir plus clair. La seule certitude, pour moi, c'est que la voie romaine passant au "Chemin de Lanvollon" venait du Rillan et se terminait bien à Lanvollon. Ce chemin devait bien sûr faciliter les relations entre le moine Donan et celui qui était peut-être son "cousin", Sinniau qui a donné son nom à la paroisse de Tressignaux qui fut dans le passé appelée «Tressinau». (Signalons, après Bernard Tanguy, qu'il existait, près de la Porte es Pommeret, en Saint-Donan, des parcelles appelées les Signaux, encore un lieu-dit disparu à rapprocher de Seignaux et de Sinniau.

N'ayant ni la volonté ni la possibilité de faire une analyse "scientifique" du tracé de la route au-delà de la limite de Saint-Donan, le tracé que je propose est évidemment plus problématique. Néanmoins, partant du principe que la voie romaine était le plus rectiligne possible, je pense qu'après son passage au bourg de Plouvara la voie devait aboutir près de "La Braguette", carrefour situé de nos jours sur l'autoroute vers Brest. Poursuivant des recherches toutes théoriques, comment ne pas constater que la voie venant de Plouvara devait atteindre Plélo en ligne "droite". Le cadastre ancien de cette commune est de 1836 et donc la route, toujours sur le territoire de Plélo passait près de lieux nobles de l'époque moderne comme La Ville Ballin

– un lieu noble construit sur un site gallo-romain- mais aussi près de La Guerche, un toponyme évidemment peu fréquent en Bretagne. La voie Le Riant/Lanvallon devait donc passer près de La Braguette, un lieu-dit qui semble humoristique mais qui n'est pas rappeler les "brages" que portaient nos ancêtres bretons. Après ce lieu-dit une voie rectiligne à travers bois selon l'ancien cadastre amenait à «La Croix de la Comtesse.» De là elle pouvait rejoindre Tréguidel ou gagner Lanvallon puisqu'elle faisait sa jonction avec l'actuelle route Saint-Brieuc/Lanvallon. Or il existe en France au moins 80 endroits qui portent cette mention de "comtesse" et jamais il n'est mentionné ni le prénom ni le nom d'une soit disant personne. De plus, ce nom se trouve aussi bien en pays de langue d'oc qu'en pays de langue d'oïl. (A Saint-Quay par exemple). Il s'agit donc d'un toponyme très ancien que, faute de mieux, je qualifierai de celtique. Ma première idée était donc que la route vers Lanvallon passait par «La Croix de la Comtesse» avant d'atteindre le carrefour sur l'actuelle D 6. Ce chemin aurait donc pu desservir l'actuel village de Saint-Blaise -et sa chapelle-, puis le manoir de La Ville-Andon – je vais en reparler- enfin l'importante demeure noble de "Saint-Bihy".

Mais, il suffit donc de se reporter à l'ancien cadastre de Plélo pour y trouver une route -presque rectiligne -encore une!- et bien sûr nord/sud - dite «Chemin de Lanvallon à Plélo.» Or il existe encore en Plélo d'autres marqueurs qui renforcent l'idée que la voie romaine ne passait pas par La Croix-Comtesse. Encore une fois, l'implantation, -très postérieure, bien sûr – de demeures nobles importantes près de la route semble indiquer son intérêt. De plus près de la voie romaine, on trouve la mention de «La Ville Andonnée» de nos jours Ville-Andonnet. Or Francis Favereau, dans son ouvrage « Celticismes Les Gaulois et nous » affirme qu'Andon – et donc aussi ses variantes- est «*un étymon attesté dans une inscription gallo grecque*». Le terme se décompose dit-il en un préfixe privatif an- complété par un mot qui donne le sens de profond. Un autre spécialiste parle de source. Et curieusement, lorsque, en début d'ouvrage, je me suis penché sur St Donan j'ai déjà mentionné que le nom du personnage avait cette racine «Don» avec sans doute le sens de "creux, profond". Donc comment ne pas comparer le terme Andon avec le terme Donan: seul le préfixe chez l'un est devenu un suffixe chez l'autre. Mais je ne sais si -an placé à la fin du terme a le même sens. Ce qui est certain c'est que le personnage de Donan avait bien une origine celtique – je l'ai dit il devait être Gallois- et donc un patronyme tout aussi celtique. La présence d'un toponyme celtique près d'une voie gauloise n'a donc rien de choquant.

Sur la commune de Tressignaux, l'itinéraire le plus probable – il est nord/sud- portait le nom au premier cadastre de «Ancienne route de Châtelaudren à Lanvallon.» Au nord de Tressignaux, la voie atteignait le hameau de La Corderie. En général, un lieu appelé La Corderie était un village de lépreux. (J'expliquerai plus loin pourquoi.) Si c'est le cas ici, il est logique qu'il soit à cheval sur deux paroisses, loin du bourg, lieu le plus peuplé. Je rappelle aussi la remarque de Bernard Tanguy qui a signalé à Tressignaux des parcelles dites Liors et Liorzou Sant-Donnan. Il pense aussi «*qu'il est très probable qu'il (Saint-Donan) fut le premier titulaire de la chapelle Saint-Antoine...le lien entre Sinniau et Donan semble confirmé*»

poursuit-il. De son côté, l'historien local Joseph Darcel signale qu'une voie romaine passait à Saint-Antoine (en Tressignaux). Or la voie venant du Riant que je suppose, passe bien par le village. J'ai d'ailleurs déjà évoqué précédemment le rapport possible entre la chapelle de ce lieu et le moine Donan. Pour compliquer les choses, si Bernard Tanguy mentionne une parcelle dite "Les Signaux" (pourquoi ce pluriel?) à Saint-Donan, comme il fait remarquer que la chapelle de Seignaux à Plouvara était autrefois dite «ecclesia Sancti Siniani», l'église de Saint Sinniau. St Sinniau était, dit-on, un disciple de St Briec. Si donc Sinniau était un parent ou un confrère – en tout cas un contemporain- de Donan, celui-ci serait-il donc aussi débarqué avec Brioc, venant de Cardigan en Pays de Galles. Donan serait donc gallois. Avec des si...!

En clair, «le Chemin de Lanvollon» de Saint-Donan est bien, pour moi, une preuve de l'existence d'une voie Le Riant/Lanvollon. Je laisse à des chercheurs passionnés le soin d'approfondir ma proposition d'itinéraire.

J'ajoute que, de nos jours, la modeste voie romaine antique doit être devenue entre Plélo et Lanvollon, une route départementale, la D 79). Il convient de noter que cette partie de la voie romaine évitait tous les obstacles car dans tout cette portion qu'elle restait parallèle au Leff qui coule sur sa gauche. Au passage, je l'ai fait remarquer, aucune voie romaine ne desservait l'actuel bourg de Saint-Donan, -confirmation qu'il ne s'agit pas d'une paroisse primitive- comme je l'ai noté à propos de celle-ci. Ceci ne fait que compliquer les recherches sur son implantation à cet endroit. Tout au plus, peut-on remarquer qu'il se trouve à peu près au centre de la commune. Mais est-ce suffisant ? Après tout, on ne sait ni quand, ni pourquoi l'actuel bourg est devenu le chef-lieu de la paroisse. Bien sûr, tout ceci devrait être vérifié sur le terrain. Malheureusement, nous l'avons dit, les voies romaines de peu d'importance ne comportaient ni secteur pavé, ni borne milliaire, alors que cela pouvait être le cas sur les grands axes. On a donc que peu de chance de trouver des preuves tangibles du passage des Romains. Quelques pièces de monnaie perdues par les légionnaires romains seraient les bienvenues ! Mais les légionnaires "romains" n'ont sans évidemment jamais empruntés nos routes pourtant dites "romaines". "On ne prête qu'aux riches" affirme le dicton. Les seuls témoignages fiables sont donc ceux provenant de la toponymie, mais ils sont généralement rares. J'avoue n'avoir pas fait de recherches sur les autres communes, mais même sur Saint-Donan je n'en ai guère trouvé.

En conclusion de cette étude sur les voies romaines de la paroisse, je voudrais rappeler leur rôle dans l'implantation des maisons nobles. Certaines de celles-ci sont en effet au bord de la voie. Ainsi en est-il de la Salle, ou du Rufflay au Pays-d' en-Bas. Mais c'est aussi très net pour le Pays-d'en-Haut avec la Motte, Brangais ou Ville Neuve. D'autres sont un peu plus éloignées, mais toutes -à une exception près, Kergaut- ont un accès direct à la voie romaine, que ce soit la Ville au Roux, la Ville Tano, Launay ou la Lande Suzanne pour ne citer que quelques de ces demeures liées à de grandes familles de la paroisse et à des époques différentes. Ainsi, et quel que soit l'ancienneté de la maison noble, le rôle d'une voie antique semble

déterminant. Il semble donc probable que beaucoup de ces voies romaines étaient encore praticables lors de la construction de plusieurs demeures nobles dont nous aurons à préciser la date d'édification dans l'étude toponymique. Enfin, hasard de l'histoire, beaucoup de ces voies romaines ont trouvé une nouvelle vie avec la mode des chemins de randonnée. Des tronçons remarquables sont facilement reconnaissables et souvent empruntés. C'est l'occasion de signaler le rôle des bénévoles de l'association Saint-Donan-Nature qui ont beaucoup donné de leur temps et de leurs bras pour débroussailler ces anciens chemins abandonnés depuis longtemps faute de se trouver à proximité de lieux habités.

L'actuel CD 45.

La route départementale N°45 qui traverse notre commune de part en part, va de Saint-Brieuc à Bourbriac, mais je n'en connais malheureusement pas la période de création. Elle n'a pas toujours emprunté chez nous l'itinéraire actuel et, bien sûr, son tracé actuel ne devait pas exister sous l'Ancien Régime. Je suis donc bien sorti de mon sujet! Tout d'abord, les donanais qui souhaitaient se rendre à Saint-Brieuc devaient le faire avec des moyens de déplacement réduits, au mieux, une charrette à cheval. L'itinéraire le plus court était donc le meilleur. Et le plus court était encore la voie romaine à partir de la Croix Heurtebise, tout au moins. Cet axe avait sans doute peu d'importance puisqu'il n'est pas noté sur la carte de Cassini établie dans les années qui ont précédé la Révolution. L'inconvénient du tracé était que la vallée du Gouët est très encaissée et la pente, à la descente vers le fleuve, comme à la remontée, fort "roide".

Il fut donc décidé, au XIX^e siècle, de tracer un nouvel axe passant à proximité de la Ville au Roux. Mais cet axe n'est pas celui que certains d'entre nous ont connu avant les modifications récentes. En 1812 encore, aucune route ne rejoignait la Ville au Roux au Pont Noir. Celui-ci, bien sûr, n'existait d'ailleurs pas avant la création du nouveau tracé. Ce dernier faisait un coude à angle droit au niveau de la Ville au Roux et passait par "*le Pertu au Diab*" où, selon la légende, le diable fut encore floué. En gallo, un "*pertu*" est un trou. C'était la «Route Neuve de Saint-Brieuc» du cadastre de 1848. Mais celui-ci ne fait pas figurer le Pont-Noir puisqu'il n'était pas encore construit. Par contre j'ai signalé qu'un individu fut trouvé mort en 1855 près du Pont-Neuf. Comme les témoins étaient de la Ville au Roux et de l'Isle Mulon, on peut supposer qu'il s'agit bien du même, sauf qu'il peut y avoir eu confusion avec le Pont du Moulin-Neuf! Les relevés nécessaires à l'édification du cadastre de 1848 furent évidemment effectués plusieurs années avant sa rédaction définitive. Il n'y avait pas non plus à cette date d'accès à cet éventuel pont depuis L'Echaussée. Plus tard, le tracé fut à nouveau modifié. Le nouveau tracé est celui que la plupart des donanais ont connu. Il passait près de la Ville au Roux. Le virage qu'il faisait a été en partie supprimé lors de dernières modifications de la route dans les années 1980.

Une autre modification importante eût également lieu au-delà du bourg

après 1848. Elle donna naissance à un tronçon de voie appelé en gallo "*le Ch'min Neu*". Le Chemin-Neuf avait la même fonction que la Route Neuve : diminuer la pente avec deux conséquences, l'allongement de la distance et la multiplication des virages. Ce Chemin-Neuf part de la sortie du bourg vers Cohiniac et arrive à la Croix Cosson, en empruntant durant quelques hectomètres un morceau de l'ancienne voie romaine. Il permettait ainsi d'éviter, au prix de plusieurs virages, la très dure double côte du Frêne.

La route de Plaine-Haute a aussi subi des modifications. Le cadastre de 1812 n'indiquait pas l'existence d'un pont au Petit-Moulin, et pour cause, la route venant du bourg de Saint-Donan s'arrêtait à la (Grande) Ville Tano. On le verra sur le fragment de cadastre que j'ai utilisé à propos de la «metterie» de la Ville Tano. Rappelons que cette demeure était celle d'un noble. Il était logique, dans l'esprit du temps, qu'aucune route ne traverse son domaine. Nous avons vu la même chose à la Ville au Roux : une route en impasse amenait au manoir. Les seules voies d'accès vers Plaine-Haute devaient donc emprunter soit le Pont de La Ribote, soit ceux de Colvé, soit le Pont de la Métairie en passant par le Clos Terquy et la Ville Tano (d'en bas). Par la suite, une route fut ouverte. Partant du pont du Petit-Moulin ou de La Métairie (de Bien-Assis), elle montait tout droit vers la (Grande) Ville Tano. Là, elle contournait largement les habitations. Ce chemin très large a été en partie réutilisé par un sentier ouvert à l'initiative de Saint-Donan-Nature.

La création de cette nouvelle route doit se situer entre 1812 et 1848, car la route modifiée figure au cadastre de cette dernière date. La route de Plaine-Haute au Petit-Moulin existait avant puisque le moulin tournait déjà au moment de la Révolution, au dire du dernier meunier. Elle passait par La Ville Glâme. Elle figure ainsi au cadastre de 1840 de Plaine-Haute. C'est donc plus tard encore que le tracé actuel de la route fut réalisé côté Saint-Donan, sans doute encore pour supprimer la forte pente de la montée vers la Ville Tano.

Le chemin des morts, en gallo "*le ch'min des môs.*"

Cette petite voie, de 6 à 700 mètres de long, part du Pont du Châtelet et serpente pour atteindre le carrefour de la Croix Robin – le cadastre dit Roblin-sur le chemin de Sorais. Ce point de départ - ou d'arrivée dans ce cas - du chemin existe toujours, mais il n'y a plus de croix depuis longtemps car elle ne figure déjà pas au cadastre de 1812, ni même sur celui plus précis de 1848. Sans doute était-elle en bois. Quant à la voie, il s'agit d'un chemin actuellement presque parallèle à l'actuelle VC1.

Le carton ci-dessous est établi à partir du cadastre de 1812. Seule une partie de la route menant autrefois au bourg a gardé au cadastre de 1848 le nom de Chemin des Morts. Mais c'est bien la totalité de cette voie qui portait ce nom spécifique puisque c'était alors le seul chemin menant du Quillerin au bourg depuis la croix Robin; l'autre solution étant de suivre le Chemin de Sorais qui rejoint la route de Cohiniac à la Croix Cosson.

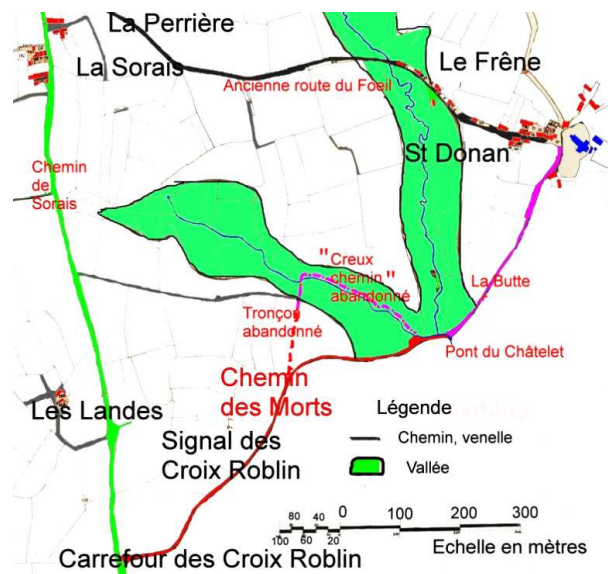


Fig.

30 : Le Chemin des Morts

La dénomination Chemin des Morts n'est pas une originalité car on en rencontre dans d'autres communes bretonnes : La Harmoye, par exemple, a aussi un «Chemin aux Morts», *"le chemin es môs."* Mais le Chemin des Morts de Saint-Donan a la particularité, sans doute rare, d'être resté intact sur une grande partie de son parcours.



Mon ancien collègue Daniel Giraudon, dans un ancien numéro de la revue *Ar Men*, définissait ce type de chemin comme « *celui par lequel on conduit le défunt à sa dernière demeure. Primitivement, il était sans doute le seul qui menait à la ferme.* »

Fig. 31: Le Chemin des Morts dans la partie creuse et sèche, abandonnée depuis longtemps, sauf depuis son utilisation comme chemin de randonnée.

« *Sacré de longue date par le passage des enterrements, affirmait pour sa part au début du XX^e siècle, le folkloriste abbé Duine, un prêtre d'Ille-et-Vilaine, ce chemin doit leur rester affecté. On eût cru commettre un sacrilège en conduisant un homme à sa dernière demeure par une autre voie que celle où l'avaient précédé ses pères. ... Le convoi funèbre devait suivre la route que le mort suivait pour aller à la messe* », telle était donc la croyance mentionnée en Ille-et-Vilaine. . Sans doute en était-il de même chez nous. Mieux valait suivre la tradition que d'être importuné toutes les nuits par le mort que l'on n'a pas conduit au cimetière par le Ch'min des Môs ! Au besoin, si le chemin était impraticable, le cercueil devait même être transporté à dos d'homme!

Une tradition consistait à déposer à l'entrée du chemin des morts une petite croix pour tout mort que l'on conduisait à sa dernière demeure par ce chemin. A la fin de l'année, ces croix étaient retirées. Ne serait-ce pas la preuve de l'existence aussi chez nous de cette superstition, dénoncée par le texte que j'ai précédemment cité, qui consistait à déposer des ossements humains aux croisées des chemins. Après tout, quoi de plus normal que de déposer des ossements à l'entrée d'un chemin des morts, et plus tard des croix. De nos jours, lors d'un enterrement religieux, le convoi funèbre entrant à l'église est toujours précédé par le porteur de la croix. En ce qui concerne le remplacement des ossements par une croix, il faut rappeler que les ordres des empereurs romains chrétiens, comme ceux de l'Eglise Catholique, n'appelaient pas à la destruction systématique de tout ce qui était païen, mais à son remplacement par un acte chrétien, selon le vieil adage: «on ne supprime bien que ce que l'on remplace». J'ai déjà évoqué l'interdiction d'enterrer les morts au pied des croix de carrefour.

Le tracé figuré en pointillé rouge est le premier itinéraire. Cette partie du chemin était très encaissée et sans doute inutilisable en cas de pluie. La route longeait en effet un ruisseau temporaire à peu près à sec seulement en période très sèche. Il fut donc décidé, d'abandonner le chemin creux et de réaliser une nouvelle portion de tracé passant en terrain sec. Le tracé primitif, très net sur le terrain, était déjà abandonné au début du XIX^e siècle, donc sans doute dès avant la Révolution, car il ne figure pas au cadastre napoléonien. Le tronçon modifié y figure bien, par contre. Il a toutefois la particularité de n'avoir apparemment jamais été empierré. De plus, il n'est pas délimité précisément par une douve ou un talus. De nos jours on ne le devine donc plus que parce qu'il aboutit à une brèche à ses deux extrémités. La présence d'une venelle venant du Chemin de Sorais que l'on voit sur le carton prouve bien le tracé originel abandonné du Chemin des Morts. Elle permettait aux habitants des Landes Hériou ou de la Sorais de se rendre au bourg.

Dans *Le Chemin de la Mort*, Anatole le Braz écrivait, après quelques lignes sur les petits chemins bretons : « *Plus tard, on construisit des routes meilleures et les anciennes furent abandonnées des vivants. Mais les morts, c'est-à-dire les convois funèbres continuèrent d'y passer. On eût cru commettre un sacrilège en conduisant un homme à sa dernière demeure par une autre voie que celle où l'avaient précédé ses père, grand-père, vieux-*

père (bisaïeul), doux-père (trisaïeul) et tous ses aïeux de temps immémorial. Ces chemins, désormais fréquentés par les seuls enterrements reçurent le nom de chemins de la mort (Hent ar maro). Malheur au propriétaire assez mal avisé pour vouloir interdire sur ses terres l'accès de ces voies sacrées. En hiver, quand ces chemins étaient défoncés par les pluies, on prenait par le champ voisin pour franchir le mauvais passage (C'est bien ce qui a dû être fait à Saint-Donan). De là, tant de sentiers longeant les vieilles routes, dans la campagne bretonne... De là, tant d'échaliers aux marches de pierre, encastrés dans le talus, pour en faciliter le passage...».

On voit que la tradition en pays breton est bien la même qu'en pays gallo, et Saint-Donan ne devait pas échapper pas à la règle. Le texte d'Anatole le Braz permet aussi de supposer qu'il n'y avait pas qu'un seul chemin de la mort par commune. Chez nous, en tout cas, celui-ci est bien le seul à avoir gardé le nom.

On retrouve le type de croyance liée au Chemin des Morts dans toute la Bretagne, mais aussi dans les pays celtiques, en Irlande comme au Pays de Galles. La localisation du Chemin des Morts de chez nous est-elle une indication sur l'emplacement d'un ancien cimetière, voire d'une ancienne église ? Cela est en tout cas le cas en Irlande.

Il convient aussi de s'interroger sur l'aspect historique de l'utilisation d'un chemin des morts. Malheureusement, je n'ai trouvé aucun renseignement fiable sur le sujet. Quand a-t-on commencé à l'utiliser, quand et pourquoi ne s'en est-on plus servi ? La dernière partie de l'interrogation semblerait inutile. Il est logique de penser que le chemin des morts a été abandonné après la réalisation de la nouvelle route de desserte des villages de cette partie du Pays-d'en-Haut. Mais ce n'était pas forcément le cas puisque les morts qu'on conduisait à l'église avaient suivi le chemin des morts dans leur jeunesse pour s'y rendre, en particulier pour leur baptême, comme le montre la citation d'Anatole le Braz. Ce qui est sûr aussi, c'est que le tracé du chemin été bien étudié. La coupe transversale en, fait foi .En effet à partir de la Croix Robin, la voie longe sur sa gauche des parcelles en surplomb et sans talus. Au contraire sur sa droite le chemin est bordé d'un imposant talus dont la base est visiblement au niveau des champs qui le bordent à droite.

On peut donc aussi imaginer, qu'après la construction de la nouvelle route menant vers le Guicry, on aurait réservé le vieux chemin au transfert des corps vers l'église de Saint-Donan. Or la nouvelle route n'existe pas encore au cadastre de 1848. Le Chemin des Morts y est pourtant bien répertorié, nom à l'appui. Le tracé de la voie existait déjà sur le cadastre de 1812, malheureusement, il ne comporte pas le nom des routes. En tout cas, le tracé a toujours servi à délimiter une section du cadastre. La tradition de Chemin des Morts sur cette route remonte donc bien au-delà du XIX^e siècle.

Enfin deux constatations s'imposent : aucune habitation n'était construite à proximité de ce chemin. D'autre part, aucune entrée de champ ne venait troubler la ligne continue et parallèle des talus plantés d'arbres vigoureux. Ce n'est sans doute pas un hasard. Ceci confirme la remarque d'Anatole le Braz. De nos jours, ce chemin creux est à nouveau emprunté par

le sentier de randonnée qui suit l'ancien tracé du Chemin des Morts.

Après cet aperçu sur un chemin original, revenons aux autres voies. A la limite de la commune, le croisement, sur la route de Cohiniac entre celle-ci, le Chemin de la Lande au Marquis et la route qui va vers le Bois Bossard, portait le nom de «Creux Chemin» au cadastre de 1848, sans doute la même. Il est très probable qu'il s'agit là d'une transcription erronée: «croix chemin» n'avait plus de sens, «creux chemin» en avait un, au moins apparent puisque le chemin n'est pas creux! En 1812, la maison située à cet endroit était appelée la Rue du Croix Chemin. (Pourquoi ce masculin et pourquoi le terme "rue" que nous avons jusqu'ici trouvé associé à une voir romaine, sinon parce que "croix" a remplacé "creux"?) Or nous sommes bien à un carrefour, et le terrain qui entoure la demeure était petit et situé en plein milieu de ce croisement de routes. D'autre part, il existait à La Méaugon, par exemple, une habitation appelée «la Croix Chemin». Or, elle aussi était située à un carrefour. Ce type de toponyme est d'ailleurs tout spécialement présent dans les Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, les départements qui ont abandonné le breton les premiers. J'ai retrouvé cette dénomination «creux chemin» dans d'autres paroisses du pays gallo sur la carte de Cassini. L'évolution fut sans doute la même. Il s'agirait donc bien d'une traduction littérale du toponyme breton Kroas Hent.

Au passage, on aussi peut s'interroger sur l'origine des chemins creux.(Il n'existe ni explication, ni même repérage de ceux-ci sur Saint- Donan., mais ils semblent plus nombreux au Pays-d' en-Bas.) Une partie du Chemin des Morts en est un bon exemple. Il est particulièrement creux dans la partie basse qui rejoignait le Pont du Châtelet. Ces chemins creux sont souvent très humides, voire impraticables en hiver. On comprend facilement que certains furent abandonnés. En cette saison, un vrai ruisseau coule dans le Chemin des Morts comme dans d'autres. Je pense par exemple à celui qui descend vers le Pont de la Métairie ou à celui qui descend vers le Pont du Château Botrel depuis la Bigotaie. L'association Saint-Donan-Nature l'a débroussaillé il y a quelques années. On peut donc penser que nos ancêtres utilisaient ces vallons pour circuler à pied. Mais les creux chemins ne sont pas tous parcourus par des ruisseaux, même en hiver. Il est évident que s'il existe, le ruisseau est pour quelque chose dans le creusement du chemin.

Certains chemins creux sont comme taillés dans la roche en place. Le passage à pied ne suffit plus pour expliquer leur largeur. Il est possible de privilégier le passage répété d'animaux, des bovins par exemple. Il faut aussi penser au passage de chariots même rudimentaires qui ont élargi le passage. Le bandage métallique des roues de charrettes a sûrement laissé son empreinte. Lorsque les prestations - ces corvées sur les routes que connaissaient nos parents ou grands-parents - n'existaient pas, le chemin creux n'était jamais empierré et donc s'approfondissait de plus en plus. Quoi qu'il en soit, il a fallu des siècles et des siècles pour façonner ces chemins... et un quart d'heure à un bulldozer pour les combler.

Ces chemins creux font partie de notre héritage. Sachons en conserver quelques-uns ! Le Chemin-des-Morts mérite de l'être. Un léger entretien suffisait à le transformer en un agréable sentier de randonnée. Saint-Donan-

Nature s'y est employée. Plus un chemin creux ne devrait disparaître sans au moins l'accord préalable du conseil municipal, encore que la décision de celui-ci ne soit pas toujours judicieuse. Une fois que le mal est fait, il est toujours difficile de revenir en arrière, même si la loi le permet. Ici, le tracé initial était resté intact avec une double particularité: en partant de la Croix Robin, sur sa gauche, le chemin se trouve en contrebas des champs. Il pourrait s'agir du phénomène dont je parlerai plus loin, le rideau. Les talus, s'ils existaient, ont disparu. Par contre, sur sa droite, le chemin est entièrement protégé des terres labourables par un large et haut talus continu, au moins tant qu'il n'est pas devenu un véritable chemin creux. Ainsi, sur toute sa longueur, Le chemin ne pouvait desservir aucun des champs qu'il longeait. C'était bien un "Chemin des Morts".

D'autres voies portaient aussi des noms.

A commencer par "**Le ch'min**" **des Bœufs** nom donné à une portion de la route actuelle vers Plouvara au départ du bourg. C'est l'actuelle rue du 11 Novembre. Rappelons au passage que l'ancienne route vers Plouvara passait par les Clos Briens et bifurquait à gauche au Rufflay. La côte des Clos Briens devait être trop dure à monter, d'où la déviation par le Chemin des Bœufs.

Le chemin des Frots traverse une zone de terres de mauvaise qualité. Ces terres sont peu propices à la culture : ce sont des frots ou fraus. Ajoutons que les anciens parlaient pour cette zone de «*la gare des fraos*». Il s'agit, sans doute, d'une déformation d'un breton Garh ou Garzh, qui peut aussi donner garde, comme dans les Gardes près de Brangais ou dans La Garde-Jolie, en Plaine-Haute, avec le sens de haie, clôture.

Le chemin de la Lande au Marquis, que j'ai localisé ailleurs sur un carton (Fig. 34), doit avoir aussi subi une déformation du même genre. C'est toujours la fameuse attraction paronymique qui fait que l'on a tendance à remplacer un mot dont on ne connaît plus le sens par un autre à prononciation très voisine. On passe ainsi d'un nom breton à un mot français qui lui ressemble ou a la même prononciation. J'ai évoqué le fait à propos de Lamm an dour devenu La Mandouve. Il faut sans doute voir ici le mot breton Markes, qui signifie marais. On avait, à l'époque de la Révolution, un château appelé «Le Marquès» à Plounévez-Moédec. On a aussi un lieu-dit «Marquaize» qui n'est autre que la prononciation bretonne du précédent. Or le breton Marquez donne bien localement Marquiz. L'attraction était facile. Le pluriel breton était d'ailleurs Marquiziou. On comprend la confusion. Les champs qualifiés de marais sont nombreux dans ce secteur très plat du Pays-d'en-Haut. On pourra les voir dans la partie du cadastre que j'ai développée plus loin. Un champ, près de l'ancien Caboto, est appelé «le Marquis». On voit mal un paysan dénommer son champ le comte ou le baron. Le nom du champ devait bien avoir été donné en raison de sa particularité : il devait être très humide, voire marécageux. On trouve dans la région d'Audierne un village dit Poul (la mare) ar Marquis qui semble bien indiquer que l'on devait

avoir chez nous Lann ar Marquis. On trouvait à Guingamp une Ruelle du Marquis qui pourrait évidemment avoir la même origine. Il faut rappeler qu'en gallo les variantes locales sont nombreuses. Il en est de même en breton. La grammaire bretonne – moderne bien sûr- que j'ai consultée affirme que l'article devant un mot commençant par L est Al. Cela dut être le cas pour le Tertre Pellan, mais pourquoi trouve-t-on ailleurs des Pen ar Lan, par exemple?

On trouve la forme gallèse "*le Marchix*" avec le même sens. Le terme Marchix est d'ailleurs d'origine gallo-romaine et il est très proche de notre moderne Marquis. Un autre champ porte le nom de Courtil Marquer. On a aussi à Saint-Brandan un lieu-dit La Lande du Marquet, expression, on le constate identique à celle de Saint-Donan. Mais il faut toujours se méfier de l'évolution d'un terme. Le breton moderne Marquer, signifiant marqueur (de bétail par exemple), ne semble guère convenir. On peut ici, par contre, faire le rapprochement avec un ancien Marquay, terme qui désignerait un grand bois. Ce pouvait être le cas à Saint-Brandan, sauf que dans le passé on avait ici aussi le terme la «landemarquer». Mais, il n'est pas sûr que cette interprétation possible soit la bonne. En effet, Marquet peut aussi une autre graphie de Marquez, car on trouve aussi ailleurs cette forme d'écriture. Le parler breton pouvait varier d'une région à l'autre, l'écriture aussi et surtout son abandon rend possible ce type de fantaisie. On aurait donc une forme identique à celle de Saint-Donan, à ceci près qu'ici on a Marquis et là Marquet. Il est bon cependant de signaler que le nom propre Marquer a existé dans le passé. J'en ai trouvé au moins un au XVII^e siècle à Trédaniel par exemple. On pourrait donc l'avoir aussi chez nous. Il serait commode pour expliquer le Courtil Marquer signalé ci-dessus. De nos jours encore, on peut trouver à Pléhédél un village de Kermarquer, un autre à Saint-Martin-des-Prés et un champ dit Park Kermarquer. Mais ceci ne nous éclaire pas beaucoup sur le sens de Marquer en toponymie. Michel Priziac, dont les ouvrages sont cités en référence, soulève aussi le problème, mais sans trouver de solution.

La venelle des Courtieux Bihan, au voisinage du Quillerin, est un bon exemple de l'assemblage d'un mot français et d'un mot breton. Le premier terme est en effet le pluriel du mot français courtil désignant un jardin potager clos. Le second mot est breton et signifie petit. L'expression petits jardins suppose donc l'existence d'au moins une habitation qui a disparu depuis longtemps; seul subsiste le chemin qui devait y mener. Faute de certitude, je ne l'ai pas localisé l'emplacement sur la carte des lieux-dits disparus. A noter que nous utilisons toujours l'expression court (de tennis) qui a la même origine que courtil. Le mot venelle désigne un chemin étroit et pas toujours empierré, souvent réservé au passage des bovins.

Le chemin des longs Réages, est une venelle qui permet de contourner le Quillerin. L'expression fait peut-être allusion à la présence d'un long champ divisé en parcelles non limitées par des talus. Ce serait alors l'équivalent des Méjous du pays bretonnant: des champs non clos dans un ensemble clos. Si les parcelles étaient trop petites, il était évidemment peu souhaitable, voire impossible, de les entourer d'un fossé et d'une douve. Le

Dictionnaire de l'ancien français de F.Godefroy traduit le mot réage par raie, sillon; Il ajoute que c'est une «*pièce de terre renfermée des deux côtés entre deux sillons profonds pour la séparer d'une autre.*» Il précise encore que la parcelle est «plus longue que large». On peut aussi imaginer que ce type de parcellaire date d'une époque où les champs n'étaient pas encore systématiquement cernés de talus, puisque l'on ne sait pas trop à quelle époque remonte l'habitude de clôturer les champs. D'ailleurs le dictionnaire d'ancien français de Godefroy est censé donner le sens de termes existants vers l'an mil. Plus tard quelques cailloux fichés en terre servaient de ligne de partage. Enfin, il faut rappeler que les paysans de l'époque étaient très nombreux et leur propriété très petite. On a vu un exemple de réages à propos du Chemin de Lanvollon. On en verra un autre exemple près de la Ville Basse. Curieusement, au cadastre de 1848, le chemin est appelé "Chemin des Noés Réages", ce qui n'a guère de sens. J'ajoute que le chemin partait du **Chemin de Sorais**. Cette voie est située en terrain relativement plat, ce qui peut expliquer qu'elle soit assez rectiligne. Mais on doit aussi remarquer qu'elle servait de liaison directe entre deux voies romaines. Fait-elle aussi partie de cette catégorie ? On est en droit de penser, vu la traduction de Godefroy, que les champs appelés la Longue Raie, à la Ville Tano comme au Clos de l'Isle, sont à ranger dans la catégorie des réages.

Le nom de **la Mare ès Bouillons** ne figure sur aucune carte, mais il me plait de rappeler l'existence de cette portion de chemin située à la Ville Tano, près des Salles. Nous sommes dans un endroit légèrement creux où l'eau avait autrefois beaucoup de mal à s'écouler. Ce n'est guère mieux de nos jours, mais la route a été heureusement surhaussée et goudronnée. Elle est maintenant sèche, "le *bouillon*" a disparu.

Il est évident que je ne peux malheureusement pas reproduire exactement ni le nom ni l'itinéraire de toutes les venelles ou ruelles qui existaient sur la commune. Beaucoup ont disparu, et avec elles le souvenir de leur nom. On en retrouvera sur les cartes détaillées que j'ai faites avec leur emplacement approximatif. Pour terminer sur les routes, n'oublions pas le carrefour de la **Crésée aux Moines**,- parfois la "*Crésée au Moine*",- la Croisée aux moines. Est-ce là l'origine du nom ? Il s'agit encore d'une terminologie que l'on ne retrouve pas au cadastre. On ne sait d'ailleurs comment écrire moine, au singulier ou au pluriel. Pourquoi un carrefour portant ce nom ? Il est vrai qu'il y a d'autres noms rappelant le souvenir des moines sur notre commune sans que l'on sache pourquoi. Cela ne fait qu'ajouter de la difficulté à une interprétation des noms de lieux déjà difficile. Je l'ai dit, un carrefour cité par René Couffon était autrefois appelé le Carrouge. Ce terme désignait encore un lieu en rapport avec une voie romaine, un carrefour. Mais parfois Carrouge devient Carrefour Rouge, avec allusion aux moines rouges, les Templiers. S'agit-il d'une allusion de ce genre à la Crésée aux Moines, ce croisement se trouvant sur une voie ancienne par où transitaient peut-être les Templiers pour se rendre à Cohiniac où ils possédaient un pied-à-terre, une " *Elemosina*", une aumônerie en langage de templier?

Il convient aussi de remarquer que la plupart des carrefours de la commune avaient un nom : Carrefour du Champ des Roches, des Quéramblais, de la Vieille Etang, des Petites Landes, Croisée de la Noë du Pommier, les Quatre Chemins... J'en citerai quelques autres à propos de tel ou tel village. Le nom donné à un carrefour pouvait en effet être aussi celui du lieu-dit le plus proche. C'était un point de repère remarquable à une époque où les déplacements se faisaient essentiellement à pied ou en voiture à cheval, laquelle pouvait être tout simplement une charrette. Si les carrefours avaient souvent un nom, les voies communales en avaient souvent un également. Certains de ces noms doivent encore être bien connus des gens du quartier voisin. Mais, pour les autres, les confusions sont possibles : le Chemin des Noës ne menait pas aux Noës et celui de l'Isle à l'Isle Mulon, car des Noës et des Isles, il y en avait plusieurs sur la commune. De même, ne cherchez pas le Chemin de la Côte près de ce lieu-dit: il se trouve, je l'ai signalé, près de la Chênaie ! Au cadastre de 1848, les mentions de chemins et de venelles sont particulièrement nombreuses. Ainsi, tous les chemins qui menaient aux différents villages avaient un nom, mais parfois aussi ceux menant à des champs. Les moins importants de ces axes étaient des ruelles ou des venelles. Il est évidemment possible que le cadastre n'ait pas tout noté.

Il m'a semblé intéressant de faire figurer l'emplacement approximatif des nombreuses venelles et chemins de toutes sortes que nos anciens ont connus et baptisés de noms qui leur semblaient caractéristiques. Pour cela j'ai réalisé deux cartons, l'un pour le Pays-d'en-Haut, l'autre pour le Pays-d'en-Bas. Sur chacun j'ai fait une localisation très approximative de ces chemins. La liste n'en est pas exhaustive, d'autant plus que j'ai exclu tous les noms de chemin qui portaient l'indication «chemin de...à...» Le canevas est toujours tiré du cadastre napoléonien. Par contre, le nom des chemins est pris dans le cadastre de 1848, beaucoup plus détaillé que le premier. Il n'est évidemment pas sûr que tous les noms de chemins y soient bien répertoriés. Mais la liste en est déjà longue. La distinction entre chemin et venelle n'est pas aisée à faire. Un chemin est souvent ouvert aux deux extrémités, ce n'est pas toujours le cas pour la venelle, généralement moins large. On pourrait donc supposer qu'un chemin est une "*cherrière*", alors que la venelle était trop étroite pour être un chemin charretier. Mais ce n'est pas toujours le cas. D'autre part, il existait bien sûr de petites venelles qui ne portaient pas de nom au cadastre, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'en avaient pas : "*la V'nelle des prés*" près des Salles en est un exemple. Certaines de ces voies ont disparu au cours des temps, même si sur la commune il n'y a pas eu de remembrement. Une voie inutilisée ne le reste pas toujours pour le riverain surtout que la voie était limitée par un talus : route + talus = nouvelle surface à cultiver ! Selon la longueur de la venelle, cela n'est pas négligeable. On trouvera ci-dessous le nom de la plupart de ces chemins ou venelles.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur l'existence de chemins qui, de nos jours ne mènent pas à un village ou à une maison. Beaucoup, de ce fait étaient abandonnés et inutilisables parce qu'ils étaient envahis par les ronces en particulier. Depuis, après un bon débroussaillage par les courageux de Saint-Donan-Nature, certains ont pu être utilisés comme

chemins de randonnée. Au Pays d'en Haut, il existe par exemple une venelle, non débroussaillée dans le prolongement de la route venant du Quartier. J'en ai parlé comme pouvant faire partie de la voie romaine évoquée par Audo, avec toute la réserve qui s'impose, sur le tracé de l'antique voie romaine passant par l'actuelle Sainte-Catherine.

Commençons par le Pays-d'en-Haut

On peut constater d'abord que sur la partie qui correspond à peu près au Pays-d'en-Haut, on avait près de 40 chemins ou venelles qui portaient un nom particulier figurant au cadastre. Le découpage de la commune que j'ai dû faire est tel que certains secteurs figurent avec le Pays-d'en-Haut alors qu'ils n'y sont pas. On a ainsi, près de Fortville, en 1, 2 et 3: le Chemin des landes, le Chemin du Clos de l'Hôtel et la Venelle du Champ de la Roche et tout près la Venelle du Grand Chêne. En 4, on a le Chemin de Seine.

Plus loin, une habitation portait naguère le nom de Chiota. On peut y voir la déformation -on devine pourquoi!- de Chotard, un nom d'homme. Le gallo a la particularité de ne pas toujours prononcer toutes les syllabes d'un mot : On disait "*le Bouays Bossâ*", mais on écrivait Bossard. La prononciation du R est en particulier souvent omise en fin de mot. Le ruisseau de La Ville-Guénomard est bien "*le ruset de la Ville Guénomâ*". Chotard est aussi le nom d'un pont des environs de Quintin. Seulement voilà, là aussi, le nom local retenu par les anciens était Pont-Chieutard ! (Ogée, lui, parle du moulin de «Chote») Ce pont fut rétabli au cours du XVII^e siècle, ce qui prouve son ancienneté et celle du nom Chotard. La maison dite *Chiotâ* figurait encore aux cadastres anciens. Elle était habitée autrefois par une famille dont je tairai le nom car dans ma jeunesse scolaire on donnait encore le surnom de "*chiota*" à un camarade de classe qui portait le nom de cette famille dont il descendait. Bien sûr, le surnom évoquait pour nous autre chose qu'un toponyme ! L'habitation, aujourd'hui disparue, se trouvait sur la gauche après le carrefour évoqué ci-dessous.

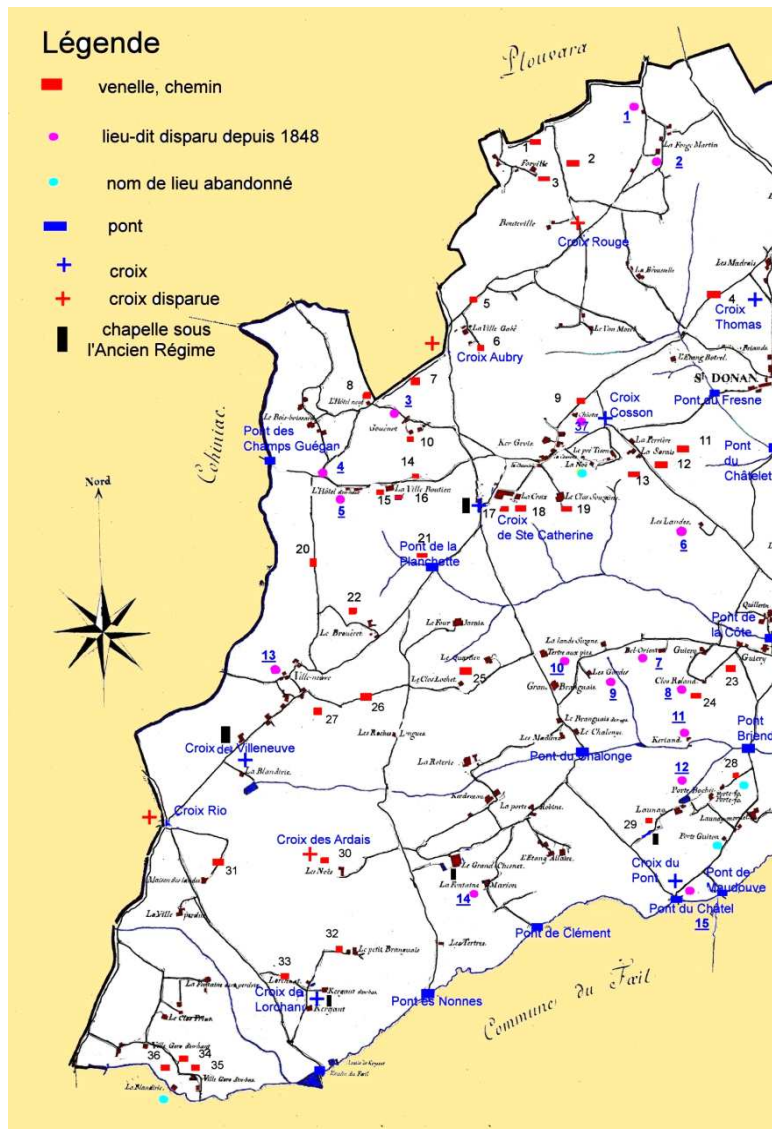


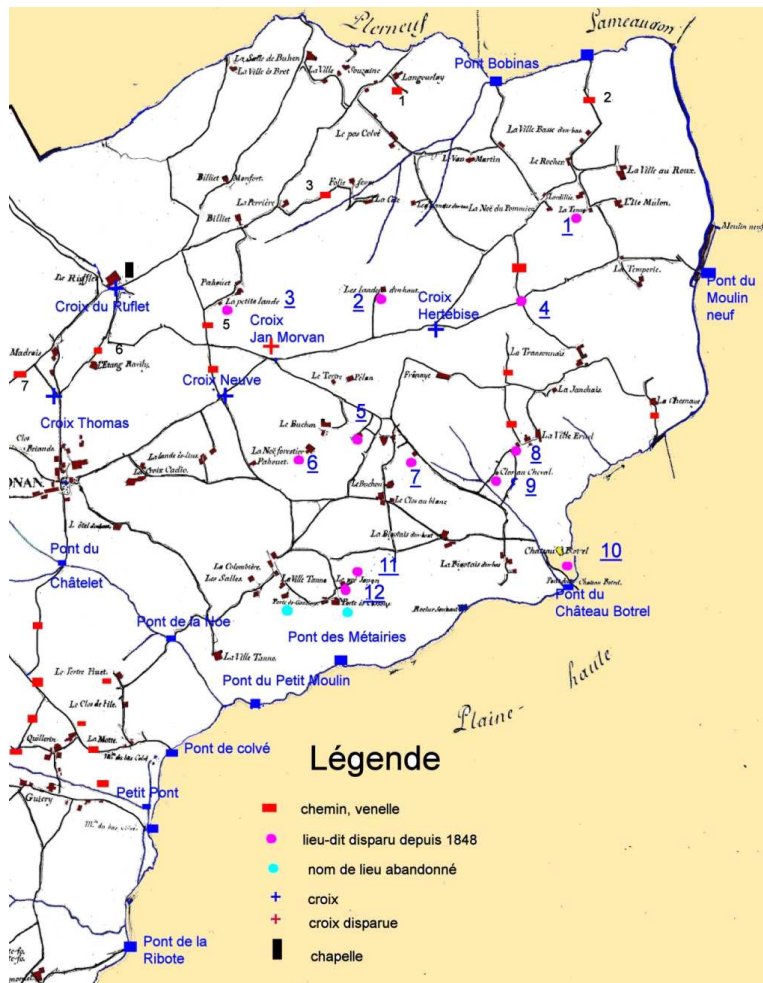
Fig.32 : Chemins et venelles du Pays-d'en-Haut

Dans le secteur de la Ville Gabet, on a en 5 à 7 le Chemin des Frots, le Chemin des Clôtures qui sert sur toute sa longueur de limite avec Plouvara, mais aussi la Venelle des Vergers, la Venelle des Petits Champs et la Venelle des Champs d'en Bas. En 9, c'est le Chemin Chiota et à proximité (sans numéro) la Venelle des Champs Glémet. En 10, c'est la Venelle de la Fontaine, près de Gouéno. Dans le secteur de la Soraie, on note ensuite, en 11, 12 et 13, la Venelle de la Grande Perrière, la Venelle des Landes au Roux et la Venelle du Champ des Noës. Près de la Ville Boutier, on trouve en particulier (14, 15, 16) la Venelle des Bignons, la Venelle du Bouillonnet et le Chemin de la Chênaie qui ne mène d'ailleurs de nos jours à aucune chênaie!

Dans le secteur de la Croix se situent la Venelle de la Petite Lande, la Venelle des Guernuchets et la Venelle des Brégeons ('*bergeons*' en gallo) (17, 18, 19). En 20, c'est Le Chemin de la Lande au Marquis, sur lequel se greffe la Venelle de la Lande Merhet (22). L'origine du patronyme est peut-être à chercher dans le substantif breton Merc'h qui a le sens de fille, bru.

Près du pont de la Planchette, la Venelle des Quartiers Connet (33 (En breton, Kon est le pluriel de Ki et veut dire les chiens). Près du Guicry, on avait le Chemin de la Fontaine aux Crapaux et la Venelle des Prés Courcoux (23, 24) et, près de la Lande Suzaine, la Venelle des Clossiaux (sans numéro).

Près du Clos Lochet, on trouvait la Venelle de la Clôture Morin et le Chemin de la Clôture, dont j'ai déjà parlé, alors que plus près de Villeneuve, on trouvait le Chemin de la Maroche qui menait à cette fontaine et à nouveau le Chemin des Clôtures. Dans le secteur de Launay, c'était le Chemin des Noes et, plus à l'ouest, la Venelle de la Rue de la Chapelle (28 et 29). On montait vers les Ardais par le Chemin des Clos d'en Haut (30). Près de la Maison des Landes (Corlay de nos jours), en partant de la Croix Rio, on pouvait suivre le Chemin des Basses Landes (31) et, près du Petit Brangais, on localisait le Chemin de l'île (32) dont le nom s'explique par la présence d'un champ appelé l'île. On peut aussi signaler près du Grand Chesnaye la Venelle de la Fontaine Marion, lieu-dit disparu de nos jours. (N° 14 bleu) Avec les derniers numéros, on est dans le secteur de la Ville Goro, donc en dehors des actuelles limites de la commune : le Chemin d'en haut, le Chemin d'en bas, Le chemin de la Lande du Gué, et le curieux Chemin de Villeneuve à la Casse aux Lièvres. On peut y voir une très petite maison ou cabane, car c'est le sens ancien de l'ancien français Casete donné comme un diminutif de Case, mot tiré du latin casa qui a le sens de cabane, de chaumière; Ceci supposant que le terme est ici postérieur à l'utilisation du breton. Mais, on trouve bien à Langueux l'équivalent avec le toponyme La Case.



Et maintenant, le

Pays-d' en-Bas

Fig. 33: chemins et venelles du Pays-d'en-Bas

La situation est curieuse. Il ne subsiste en effet au cadastre de 1848 que quelques rares noms de chemins, à peine une douzaine. La carte ci-dessus indique clairement un grand déséquilibre de part et d'autre du Ruisseau du Fresne. Or, il faut savoir que les gens du Pays-d'en-Bas, de la Ville Tano par exemple, considèrent que ceux qui vivent au-delà du "Rusef" du Frêne sont du Pays-d'en-Haut. Le ruisseau est donc, en quelque sorte, la frontière des deux pays. Au nord du bourg, par contre, la frontière est toute virtuelle : Boutdeville est-il au Pays-d'en-Bas ou au Pays-d'en-Haut ? Je ne saurais le dire. Fortville est bien au Pays-d'en-Bas... semble-t-il !

On peut constater d'abord que sur la partie qui correspond à peu près au Pays-d'en-Haut, on avait près de 40 chemins ou venelles qui portaient un nom particulier figurant au cadastre. Le découpage de la commune que j'ai dû faire est tel que certains secteurs figurent avec le Pays-d'en-Haut alors qu'ils n'y sont pas. On a ainsi, près de Fortville, en 1, 2 et 3: Le Chemin des

landes, le Chemin du Clos de l'Hôtel et la Venelle du Champ de la Roche et tout près la Venelle du Grand Chêne. En 4, on a le Chemin de Seine. Par contre, il est curieux de constater qu'une douzaine de noms de chemins étaient signalés au Pays-d'en-Bas alors que j'en ai dénombré 8 pour la petite superficie comprise entre le ruisseau du Fresne et le territoire étudié précédemment. Est-ce que les chemins n'avaient pas de nom ou bien ont-ils été indiqués par les rédacteurs du cadastre?

Commençons par le nord, en limite de Plerneuf. Le cadastre de 1848 plaçait près de Langourlay le Chemin de la Pâturage d'en Haut. Celui-ci rappelle bien l'importance de l'élevage. Le Chemin de Laulne – l'Aulne bien sûr – passait à la Ville Basse et près du Rocher, la petite Venelle des Quartiers. Le Chemin Nicolle menait à la Folie Fevrée. On retrouve, en (7), Le Chemin de Seine, tandis qu'une sorte de rabine menant de l'Etang Ravily au Rufflay était le Roquet de l'Etang, terme qui caractérise bien cette montée. Ce Roquet de l'Etang est qualifié de «lande» au cadastre de 1848. Cette expression laisse supposer que le chemin n'était plus véritablement utilisé. Le 8 est le Chemin des Tertres, bien connu des randonneurs. Je localiserai dans des cartons le Chemin du Clos Cheval, et, près du Rocher, la Venelle des quartiers. Dans le secteur de la Ville Ruelle on avait le Chemin des Perrières et le Chemin des Touches. (Sans numéros) Le (5), une fraction de l'actuelle route de Plerneuf, avant la Croisée au Moine, est Le chemin des Vesses. Ce dernier mot, curieux et au pluriel, semble bien remonter aux temps les plus anciens car il est assez répandu dans d'autres régions de France – également sous la forme plurielle -. Alors s'agit-il d'un mot d'origine gauloise ? Dans un article publié en 1880, un linguiste briochin affirmait que le terme pourrait venir d'une racine "Ouès" qui traduisait selon lui la présence de l'eau, sous forme de ruisseau par exemple. Or le toponymiste Michel Priziac, dans Au nom de nos villages, constate aussi que Gwez- autre forme de Gwazh- peut donner Oas, Oues, ar Oues: Traou Oas à Plouec ou Tra Ouèz à Cléder. Il cite aussi des formes comme Tran Voëz dans le Finistère. Ouez, Vouez, sont évidemment des expressions très proches de Vesses.

Le Chemin des Vesses se trouve en zone très plate et humide. Certains champs voisins ont été drainés et une douve a été faite sur le Chemin des Ruettes pour évacuer l'eau. De plus, nous sommes ici sur une ligne de partage des eaux, l'écoulement des eaux n'en est pas facilité. On a donc un phénomène de diffluence: deux petits ruisseaux s'en vont vers le Gourgou, alors qu'un autre se dirige vers le bourg et donc la Maudouve. Une maison des années 75 du siècle dernier a été construite sur une parcelle appelée au cadastre le Marais et on trouvait tout près l'étang de Billiet aujourd'hui disparu. Par ailleurs on peut également constater que l'on trouve la racine Ouès dans le G-ouessant. Cette origine pourrait se retrouver dans G-ouet et expliquer ainsi la présence de nombreux toponymes en Gouet en Bretagne ou ailleurs que j'ai précédemment signalés. Ainsi se trouverait confirmé le sens originaire de Goed: le ruisseau

Le Pour en finir avec le Chemin des Vesses je signale que dans son analyse du patronyme Kergoat, Albert Deshayes en vient à la forme Kergouet qui lui ressemble. De même Bernard Tanguy voit dans Hengoat un ancien

Hengoad, mais il note qu'en 1380, la paroisse s'appelait Hengoët. Tous les deux pensent donc à une racine Coat. Albert Deshayes penche pour une origine gallèse car il a constaté que le toponyme est fréquent en Haute-Bretagne aussi bien dans les Côtes d'Armor qu'en Morbihan. En réalité, si en Côtes d'Armor on trouve de nombreux Cargouët, on n'en trouve aucun dans le Morbihan, -donc en pays de parler vannetais-, où tous les toponymes sont en Kergouët. Mais s'agit-il vraiment d'un toponyme tiré de Coat, le bois? Quelle est en effet l'origine du toponyme La Ville Orgouet à Plédran? Le Kerrouet de Saint-Gouéno ne peut-il pas être un ancien Ker Gouet? Nous sommes en pleine zone gallèse, les noms d'origine bretonne peuvent avoir été très déformés. La réponse est donnée par Jean-Yves le Moigne qui signale que ce Kerrouët était dit Cargoit en 1279. Il faut se souvenir que le son "Oi" ou "Oy" français était prononcé "Ouè" en gallo: Moi devenait localement 'Mouè', à Saint-Donan, le nommé Pierre Urvoy était dit "Pierre Urvouè". De même, les anciens paysans fêtaient la fin des "mouèssons", "les r'colailles", preuve encore une fois que Oi était bien prononcé Ouè et Cargoit, Cargouè. Le toponyme semble donc bien lié à Gouet. Ceci va donc dans le sens de ce qu'avance Michel Priziac. Evidemment on ne voit pas bien comment on a pu passer de Gouet à Vesse; par contre il est relativement plus facile de passer d'Ouè à Vesse. En toponymie, on peut s'attendre à tout!

Mais il va sans dire que, dans le cas du Pays-d'en-Bas comme dans celui du Pays-d'en-Haut, d'autres noms pouvaient être donnés à des venelles et n'ont pas été répertoriés au cadastre, ainsi la Venelle des Prés déjà mentionnée qui desservait les Salles et se prolongeait, notamment jusqu'à la fontaine et au lavoir du secteur disparu de Ker an Draou. Ces noms étaient bien sûr à usage restreint, et il arrivait donc que seuls ceux qui les utilisaient en connaissent le nom.

Le nom des villages

On ne peut qu'être impressionné par le nombre de lieux-dits disparus. Je les ai représentés sur une carte récapitulative, du moins ceux pour lesquels j'avais quelque certitude. Plusieurs figuraient encore au cadastre de 1812 ou même de 1848. Certains ont disparu de mémoire d'homme. Dans ma jeunesse j'entendais parler de Théophile de la Pilate par exemple. Plusieurs lieux-dits ont disparu dans la seconde moitié du XIX^e siècle, disparition sans doute liée à celle de l'artisanat des toiles. J'ai cité aussi les Landes Hério d'où était originaire le grand-père d'un homme de ma génération. D'autres figuraient encore dans les registres d'état-civil, bien après la Révolution. Dans les années 1850 et suivantes, des lieux-dits comme le Pré Jouan, les Briquières, la Fontaine Marion, ou la Fosse au Poulain étaient encore habités. On signalait aussi le lieu-dit de la Côte du Pont que je n'avais jamais trouvé auparavant.

Certains ne figurent parfois plus que sous le nom d'un champ, comme nous avons vu le cas pour "l'Ebergement". Ils sont donc localisés approximativement : c'est le cas pour Les Madrais ou les Salles- autres que

ceux que l'on connaît- dont le souvenir n'est gardé que par le nom d'une parcelle. Parfois même je n'ai pas trouvé trace de l'emplacement du lieu-dit. Je pense, entre autres, au Clos Forgeron ou à Tournebride. Le registre paroissial donnait encore au XVII^e siècle le nom des habitants de ces demeures. Il est possible que "Tournebride" soit à mettre en relation avec une propriété nobiliaire d'avant la Révolution de 1789 comme le suggère M. Priziac: le propriétaire du cheval était reçu au château, les chevaux et domestiques non. J'en reparlerai. D'autres habitations ou hameaux subsistent mais ont changé de nom. Le cas le plus typique est celui de l'Hôtel d'en Haut du Pays-d'en-Haut. Dans le passé, on avait eu le même phénomène avec la Croix Chemin devenue - peut-être après reconstruction de l'habitation - le Point du Jour. Je ne sais où placer la Tenue Basset- le dernier mot étant un patronyme- Elle appartenait à Alain de Keremar et située près de la Forge Martin. Il ne reste pas non plus de la Tenue au Part, près du Petit Brangais. Le substantif "part" est sans doute à rapprocher du vieux-breton Par qui avait le sens de parcelle, partie. Où placer le Clos Boscher à localiser près du Chalonge ou encore de la Porte de Maître Gardon au Quillerin où se trouvait un fournil? J'aurai l'occasion de parler de beaucoup d'exemples en étudiant le nom des hameaux de la commune. Ce sera aussi le cas des fermes du bourg dont je parlerai à propos du chef-lieu de Saint-Donan. Il est intéressant de remarquer aussi que la plupart des habitats disparus se situent dans la zone que l'on peut appeler le sud de la commune. Il s'agit du secteur le plus proche des vallées du Gouët et de la Maudouve, donc le plus accidenté. Or il devait aussi être le plus peuplé, et ceci pour des raisons qu'il reste à éclaircir : terrains plus faciles à labourer, de meilleure qualité, sources plus abondantes ?

La disparition de certains toponymes s'explique parfois aussi par un phénomène d'agglutination. C'est le cas pour certaines habitations du Buchon ou de la Ville Tano : les maisons existent toujours, mais elles ont pris le nom du hameau près duquel elles se trouvent. Déjà, dans le passé, on signalait le décès d'une personne «près le villaige de gouéno», sans citer le nom de l'habitation. Lorsque, dans les années 1680-1690, le registre paroissial signalait 22 décès et 13 mariages à Kergrois, il faut envisager le village au sens large : la Couverte, la Noë, la Rue d'à Bas, le Prétizon, la Chambre et le Pavé devaient être compris. D'où la difficulté de faire des statistiques précises. Que comprenait le hameau de Kerduault où, dans les mêmes années, on notait 8 décès et 4 mariages alors que de nos jours il ne reste qu'une habitation à Kerdevaut ?

Il faut rappeler quelques chiffres tirés des travaux de l'historien nantais Alain Croix. Vers 1667, la densité de population à Saint-Donan devait être de moins de 25 habitants par kilomètre carré; en 1696 elle se situait entre 50 et 75. Avec des erreurs probables dans les dénombrements, cela représente environ un doublement de la population. Ogée la supposait entre 75 et 100 habitants au kilomètre carré vers 1770. Mais, nous le verrons, on peut penser à une diminution de la population dès l'époque de la Révolution. Si nous comparons à la population actuelle, il est évident que bien des habitations ont disparu. De plus, au lendemain de la Révolution, le registre d'état-civil, mentionnait que tel ou tel défunt était «propriétaire d'une moitié de maison.»

Cela explique qu'il soit difficile de chiffrer le nombre de feux sur la paroisse en comptabilisant les maisons figurées au cadastre. Le nombre d'habitants par maison était bien supérieur à ce qu'il est actuellement où l'on n'a guère que les parents et les enfants en bas-âge dans l'habitation. Autrefois, il n'était pas rare de trouver le grand-père, la grand-mère, les parents, des frères et sœurs de l'un ou de l'autre, et les nombreux petits-enfants. On disait encore il n'y a pas si longtemps qu'un tel avait vécu en gendre (chez ses beaux-parents)

Pour les archéologues, la dispersion de l'habitat était de règle en Bretagne dès les temps les plus anciens. Si on transpose à l'échelle locale, on peut donc penser que le bourg a pris la suite d'un ancien hameau et que tel ou tel hameau actuel est lui-même sur le site d'un habitat ancien. Mais ceci ne peut être démontré sans des recherches approfondies. Ce sont celles que mènent ces archéologues lors de fouilles de sauvetage avant des travaux routiers ou ferroviaires par exemple. Ces recherches préliminaires sont obligatoires. On a vu celles de Trégueux récemment; un peu avant, celles de Trémuson, et puis celles menées en Ille-et-Vilaine sur le tracé de l'Autoroute des Estuaires. Dans d'autres régions, c'est le passage du futur T.G.V. qui a été à l'origine de fouilles de sauvetage. Chez nous, il n'y a rien eu d'équivalent. Il faut donc se contenter d'hypothèses. A charge pour les générations futures de les confirmer ou de les infirmer. J'en montrerai des exemples.

Pour l'étude des toponymes, je reprends ici l'habitude qui consiste à appeler village ce qu'ailleurs on appelle hameau. A Saint-Donan, l'habitat est encore largement dispersé : les hameaux sont nombreux et à l'intérieur d'un hameau les habitations sont elles-mêmes souvent nettement séparées les unes des autres puisqu'il s'agissait souvent de fermes. Cela peut en partie s'expliquer par le caractère rural de la commune. Les fermes ont besoin d'espace. Mais d'autres communes, pourtant rurales, ont de nos jours un habitat groupé.

“*Païs d'à haout et païs d'a bas*”

La première étude qui s'impose à propos de Saint-Donan est celle que suscite l'opposition entre le” *païs d'à haout et le païs d'à bas*”. Cette opposition est fort ancienne puisque le recteur l'employait déjà dans le registre paroissial au XVII^e siècle. Il est vrai, tout d'abord que la paroisse était alors plus allongée que ne l'est actuellement la commune : pas moins de 9,5 Km à vol d'oiseau dans la plus grande longueur, donc du NO au SE. (Deux lieues et demie selon les anciennes mesures). De nos jours, la distance entre les extrêmes est encore d'environ 9 Km. Cette forme allongée distingue d'ailleurs notre commune des communes voisines qui ont une forme disons plus ramassée. Ce n'est pourtant pas cet étirement qui semble avoir frappé d'abord les anciens, mais l'opposition entre une partie haute et une partie basse. La ligne de partage est bien sûr théorique : pour simplifier, je l'ai dit, on peut retenir le petit ruisseau du Fresne qui se jette dans la Maudouve en amont du Petit-Moulin et qui prend sa source au nord du bourg. Celui-ci est schématiquement situé au centre de la commune.

Une première opposition entre les deux pays semble d'origine historique. En effet les seuls menhirs que l'on ait répertoriés sont principaux monuments très anciens que l'on signale se trouvent au Pays-d'en-Haut, je veux parler des monuments mégalithiques dans le secteur le plus au sud de la commune. Certes, ils ont tous disparu mais les témoignages des historiens sont formels. Certains menhirs ont encore été vus et décrits au XIX^e siècle: il en est ainsi de la présence attestée d'un dolmen au Quartier. Tout se passe donc comme si la présence d'un menhir à Lorchant ou tout près, d'un autre au Quartier, et sans doute aussi d'un autre à la Roche Longue, prouvait que le Pays-d'en-Haut était occupé au moins dès le Néolithique, c'est-à-dire il y a plus de 6 000 ans, alors que le Pays-d'en-Bas ne l'était peut-être pas. Mais ceci n'est qu'une hypothèse. D'autres menhirs ont pu exister et être détruits, comme l'ont été ceux du Pays-d'en-Haut. Dans l'Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes du Nord A.L.Harmois signalait de nombreuses destructions de ces monuments mégalithiques, en particulier au XIX^e siècle. Malheureusement, l'arrondissement de Saint-Brieuc ne figurait pas dans son inventaire. Il est donc inutile de chercher une cohérence dans leur localisation. Inutile de penser qu'ils étaient disposés en ligne vers le coucher du soleil au solstice d'hiver comme je l'ai vu imprudemment avancé pour des menhirs de communes voisines. Ici les menhirs sont trop éloignés les uns des autres. Ce que nous ne pouvons pas faire, il est impensable que les hommes préhistoriques aient pu le réaliser.

Pour ce qui est de l'opposition haut/bas, la carte ci-dessous, réalisée à partir du cadastre de 1848, indique quelques altitudes de points caractéristiques. Au Pays-d'en-Bas, on peut voir qu'un seul point, au Rufflay, dépasse 200 m. Or, dès le franchissement du ruisseau du Fresne, il faut grimper pour atteindre un premier point haut important au pied de l'actuel château d'eau, l'ancienne hauteur des " *feüs* d'Etoupe " à 218 m. Je rappelle que c'est sur cette hauteur que se trouvait le castellum qui a donné son nom au Château. Les points d'altitude égale ou supérieure à celle du Rufflay sont nombreux. Le point culminant de la commune actuelle sur la bosse des Ardaïs atteint même 225 m, ce qui est le record de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc. On a une altitude plus forte près de la Ville Goro : 238 mètres. C'est probablement de ce constat qu'est née, en partie, la distinction entre Pays-d'en-Haut et Pays-d'en-Bas, même si tout le Pays-d'en-Haut n'est pas aussi élevé comme on peut le constater, en raison surtout de la présence de la vallée de la Maudouve et de ses affluents.

Mais il existe une autre opposition ancienne signalée par les historiens du XIX^e siècle: celle d'un Pays-d'en-Haut pauvre, condamné à la culture du seigle, contrastant avec un Pays-d'en-Bas, riche grâce à la culture du blé. De Garaby notait en 1849 que « *toute la commune produit du blé noir, la partie d'à bas donne du froment, celle d'à haut du seigle* ». Il va sans dire que le blé était plus intéressant financièrement que le seigle. Je l'ai dit, ce n'est sans doute pas sans intérêt de constater que le chapelain de Sainte-Catherine était rémunéré en seigle. Or le rentier de la seigneurie de Crénan donnait en 1649 quelques chiffres « *L'aprécis du seigle est à trente soul. L'avoine à vingt-quatre soul. Le fourment à quarante huit soul.* » Cette statistique n'a bien

sûr qu'une valeur relative car les prix ont beaucoup varié dans le temps. En 1764, j'ai trouvé les valeurs de 5 livres et 10 sols pour le froment et 4 livres pour le seigle. Les prix ont certes augmenté, mais l'écart reste constant. Ainsi, le seigle valait en général entre les deux-tiers et les trois-quarts du froment.

A travail égal, revenu bien plus faible. L'étude du cadastre de 1848 fait bien pressentir cette dualité : les zones de lande, en jaune sur la carte, étaient beaucoup plus étendues au Pays-d'en-Haut. Cela traduisait sûrement une différence de qualité des sols. J'en parlerai plus loin. Il semble bien aussi que l'emprise de la noblesse locale propriétaire des terres était plus grande. Les fermiers étaient donc, dit-on, nombreux à l'ouest, les propriétaires exploitants à l'est. La carte suivante rappelle que les manoirs étaient en effet plus nombreux au Pays-d'en-Haut. La présence des nombreuses chapelles manoriales en témoigne.

La seule exception semble être pour Kermarc'h qui n'était plus maison noble à la veille de la Révolution, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne le fut jamais. Bien sûr, d'autres propriétaires nobles pouvaient avoir des terres sur la paroisse. Plusieurs propriétés nobiliaires n'étaient plus tenues dès le XVII^e siècle que par des métayers. Ce dernier terme était à l'origine dit "mottoyer", car le mottoyer était le fermier de la motte, donc du château. De là découle sans doute une certaine jalousie entre les deux pays: ceux d'en haut reprochant à ceux d'en bas d'être plus riches.

Néanmoins, je peux dire que ma famille maternelle était originaire du Pays-d'en-Bas et qu'elle n'est devenue propriétaire de sa terre qu'en 1913, lorsque la propriétaire - «Madame Marie... de Polignac veuve de Monsieur Louis...Marquis du Plessis d'Argentré», - selon l'acte de vente, décida de vendre 9 fermes du Pays-d'en-Bas. Il faut dire que la duchesse de Praslin, propriétaire de la seigneurie de Quintin au moment de la Révolution, possédait encore 900 convenants (ou fermes) après la suppression des privilèges. La vente de 9 fermes par ses successeurs ne devait donc pas les priver beaucoup. En tout cas, cela fit 9 "riches" propriétaires d'un coup au Pays-d'en-Bas. Mon grand-père, qui avait épousé une demoiselle Le Coq de la VilleTano, se trouva ainsi, dans un premier temps, à la tête d'une exploitation de 5 hectares et 97 ares en 33 parcelles, soit en moyenne moins de 18 ares par parcelle. Lorsqu'il acheta la ferme d'une voisine, son exploitation s'agrandit certes, mais la surface excédait à peine 10 hectares en 57 parcelles de 18 ares en moyenne chacune, y compris les secteurs de côtes, de landes et de prés. La moyenne n'a donc pas changé C'était la norme à l'époque comme par le passé. C'était le lot de beaucoup de ces riches propriétaires du Pays-d'en-Bas ! La situation de 1848 n'était évidemment pas forcément celle de l'Ancien Régime, mais il faut savoir que l'évolution du paysage agricole et des techniques culturales a été extrêmement lente jusqu'à la révolution agricole que nous avons vécue au milieu du XX^e siècle. Il y a donc gros à parier que la taille des champs du Pays-d'en-Haut comme du Pays-d'en-Bas était encore plus faible sous l'Ancien Régime.

Il est encore une opposition que je voudrais signaler. On oppose généralement la Basse-Bretagne, - parlant breton-, à la Haute-Bretagne parlant gallo. A Saint-Donan, ce fut sans doute l'inverse. Je pense que le breton se maintint mieux au Pays-d'en-Haut. Le secteur était plus proche de la frontière linguistique comme on le verra sur la carte Fig. 106. On peut en juger par la persistance plus grande des toponymes bretons, du moins avant leur déformation: Kergaut, Brangais, (anciennement Brangolo), Lorchant, (Loch'an), le Guicry, Kergroix, (Ker er Groes ou Ker ar Groaz) Cabolo, Colvez, Gouéno, Brouéret, Kermarc'h?, le Quillerin mais aussi Kerduaut, et sans doute des toponymes à moitié francisés comme Ville Neuve, un ancien Kernevez, la Ville Goro, anciennement Gouro, la Ville Gabet, la Ville Tano ou la Ville Boutier, un ancien Kerboutier, pour ne citer que ceux qu'on peut penser authentiques

Ces toponymes sont à mettre en regard des rares lieux-dits restés bien bretons au Pays-d'en-Bas comme Langourlay, même si l'on peut penser à d'anciens Ker ar Rohou et pour la Ville au Roux et Ker Uhel pour la Ville ès Ruelle et à quelques autres dont je parlerai par la suite.

Il faudrait sans doute ajouter des noms de parcelles encore assez nombreux au Pays-d'en-Haut: les Combrans (?), la Lande de Penhouet, le Marquis, l'Ecoubleg, (écouble+eg, probablement le suffixe qui sert à donner une idée d'abondance; mais ne s'agit-il pas plutôt de l'Etoubleg?) Beautorio, (Bot+ Rio? à rapprocher de La Côte Boto à Ploufragan), le Pré du Blos, le Quernuchet au Coq, le Clos Remelec, la Bassalus, les Mandouves, les Perigans, la Quilleusi, Cabolo, le Faven, Gardio, les Gardes, la Prée de Kernoë, le Guchet, Barcan... tous noms qui semblent bien avoir une origine bretonne.

Au Pays-d'en-Bas, en cherchant un peu, on trouve aussi la Lande au Quellec, le Meuret, les Combes, le Pas Colvé, Alleg, en réalité une autre écriture de Halleg, un collectif signifiant saule(s), donc une Sauldraie. Je note à ce propos que la toponymie a adopté cette forme qui n'est pas sans rappeler qu'en gallo, un saule est "*eun'n saoute*". On trouve aussi Le Chardronnoux, la Bote, le Pré Donan, Calerdeuc, etc...

Je tenterai par la suite d'expliquer quelques-uns de ces mots. Mais le bilan est beaucoup plus léger et beaucoup encore moins certain quant à l'interprétation que pour les noms des hameaux.

Je n'ai pas parlé des bois et des prairies indiqués sur la carte. Les premiers étaient encore présents, souvent plus sous la forme de taillis que de véritables bois, - le cadastre les indiquait par des lettres «b/t» abrégant les termes bois/taillis, rarement «b/f» bois/forêt - près des anciennes maisons nobles. D'abord au Rufflay où le bois est en réalité composé de deux parties : Le Grand Bois curieusement séparé du Bois de Terre Neuve par une longue et étroite bande en herbe. Cette séparation est antérieure au cadastre de 1848. A la limite de Plouvara, le bois prend le nom des Bois Noirs. Mais on trouve aussi des bois à la Ville Tano et près de l'Isle Mulon et de la Ville au Roux. Dans ces deux derniers cas, il s'agit de bois situés sur les zones en pente bordant la Maudouve et le Gouët. La microtoponymie signale par

ailleurs le nom des champs qui rappellent la présence ici ou là de taillis ou de bois disparus. On en a un exemple dans le document cité en annexe et relatif aux possessions du Rufflay.

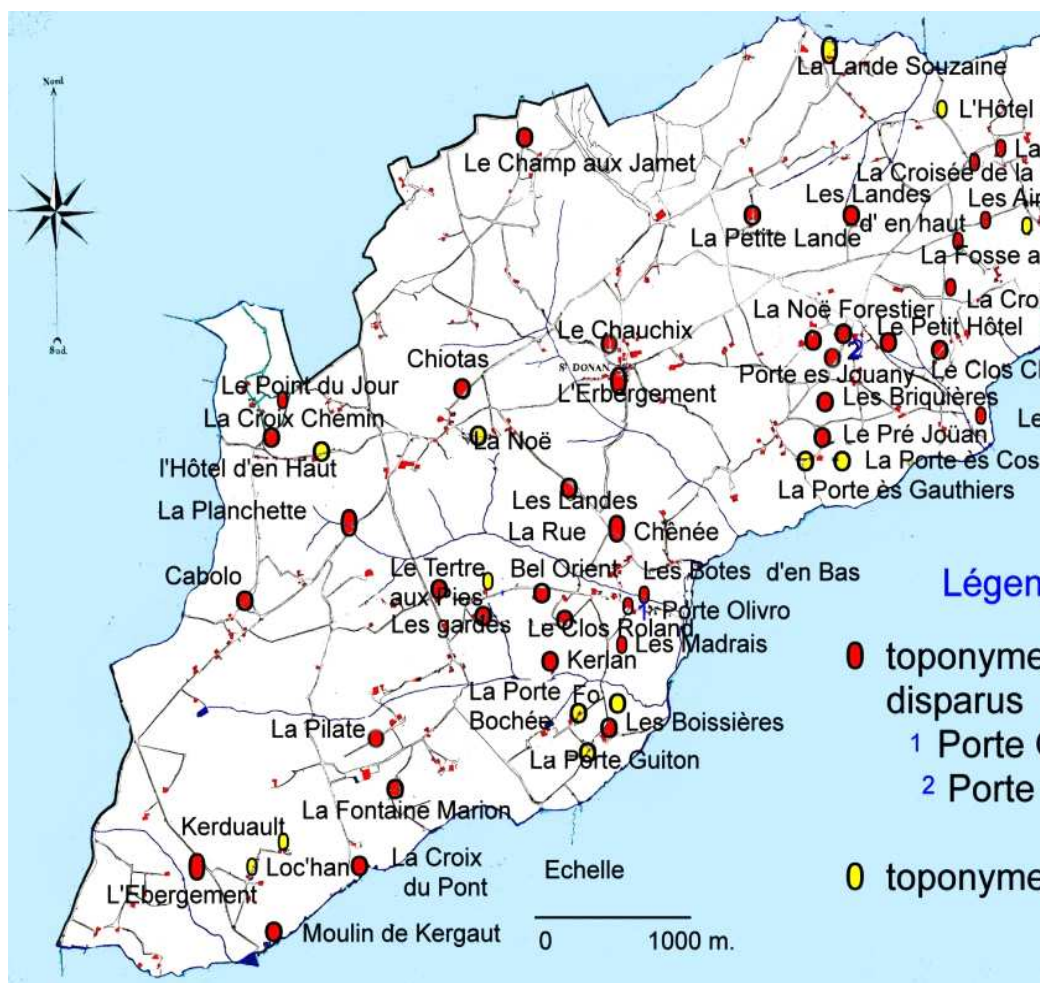


Fig. 34 Principaux lieux-dits disparus

Je reprendrai dans les autres cartons les mêmes couleurs que sur le carton 35 : le blanc pour les terres cultivées, le jaune pour les landes, le vert clair pour les pâtures, le vert pour les prairies où l'on peut faire du foin et le vert foncé pour les bois et les broussailles. Sur le fragment du cadastre recoloré de 1848 figuré ensuite, on peut voir un peu plus en détail la section qui va de la limite de Cohiniac à l'ouest au Carrefour des Roches, l'actuelle Rue du Chêne à l'est. Comme la carte précédente, ce carton doit être assez représentatif de la situation sous l'Ancien Régime tant l'évolution dans le

domaine agricole était lente.

Sur la carte, on peut mieux saisir l'importance des zones de landes que j'ai coloriées en jaune. Selon une statistique portant sur l'année 1836, seulement 30% des terres de la commune étaient réellement cultivées. On peut aussi voir que l'habitat y est très rare et donc peu dispersé; il en était encore ainsi au cadastre napoléonien. C'est bien la preuve d'une grande difficulté de la mise en valeur du secteur. On pourra l'opposer à un autre secteur pris cette fois au Pays-d'en-Bas. On le trouvera à propos du village de la Bigotais. Je reparlerai de la disposition des champs en arête de poisson. Le système est très visible le long du Chemin de la Lande au Marquis, entre le chemin et Cohiniac. On a au nord la route qui mène à Cohiniac et au sud-est la route des Croix Rio au bourg. L'ensemble se présente comme un plateau entre 190 et 200m d'altitude, avec un seul vallon, celui du Ruisseau de la Planchette

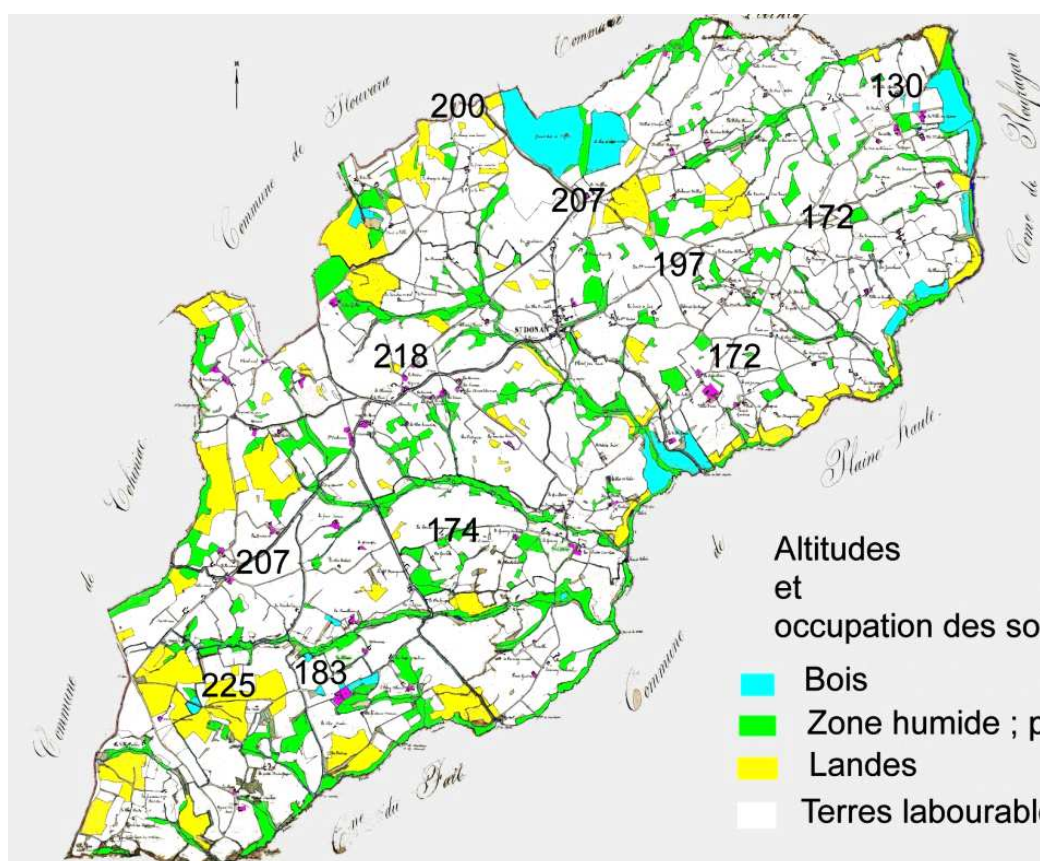


Fig. 35: L'occupation du sol au XIX^e s. , d'après le cadastre de 1848

Quant aux prés et prairies, ils sont bien sûr localisés dans les parties basses et humides le long des très nombreux ruisseaux qui sillonnent notre commune et y rendent la circulation si difficile. Pratiquement tous ces ruisseaux sont des affluents de la Maudouve ou du Gouët. Seul un petit cours d'eau se dirige vers le nord et donc vers Le Leff. Mais il n'a que peu d'empreinte sur la topographie car il est peu important et en limite de commune : il s'agit du Camet, autrefois appelé ruisseau de Cohiniac. Comme

bien on pense, il est situé en Pays-d'en-Haut et son origine bretonne ne fait pas de doute: le terme tire son origine du breton Kamm ou Camm – que nous avons vu à la Chambre - qui signifie ici tortueux. On trouve ce nom dans d'autres communes, par exemple à Tréméloir où il est aussi celui d'un ruisseau. C'est encore une preuve de l'origine bretonne des noms des cours d'eau de chez nous. Il faut remarquer que si ce toponyme se retrouve dans d'autres lieux des Côtes d'Armor et en Bretagne bretonnante, il est aussi présent dans plusieurs régions françaises. Il est particulièrement fréquent dans le Sud-ouest et aux environs de Lyon. De plus, il est parfois associé à un autre nom: ainsi Le Ruisseau de Camet. De plus on le trouve parfois sous la forme Camette, comme si le mot d'origine était bien orthographié Camet et la prononciation Camet-t. J'ai noté que ce toponyme existait aussi à Plaintel par exemple.

Sur le carton ci-dessous, le vert le plus clair indique les pâtures, c'est à dire les prés non fauchés, et généralement de petite surface. On trouve des prés, fauchés ou non, le long des ruisseaux. On peut aussi remarquer l'absence totale de bois. Par contre la lande occupe une place importante. Bien que les obstacles naturels soient inexistant, l'habitat, très dispersé, est entièrement en bordure de route à la périphérie de la zone, mais en trois hameaux de quelque importance, sauf la Ville Boutier et, sans doute, Brouéret (ici Brouaret). Quant à la forme des champs, elle est assez régulière, le pays étant assez plat. J'en montrerai des exemples à propos du village de Gouéno. Entre le Chemin de la Lande au Marquis et le ruisseau de Cohiniac, ils ont tous une ouverture sur le chemin. On peut aussi voir la curieuse disposition en étoile des parcelles auxquelles on accède par la Venelle des Bignons. Le fait que le secteur soit tout entier en lande a favorisé cette disposition: il suffisait d'un seul chemin d'accès. Puisque le secteur n'était pas cultivé, on n'avait pas à se tracasser de trouver une forme permettant la culture. On voit à droite le Chemin de Lanvollon, ici appelé Chemin de Sainte-Catherine.



Fig. 36: L'occupation du sol au XIX^e siècle : l'exemple plus détaillé d'une partie du Pays-d'en-Haut

Il est à noter que cette portion de cadastre semble corroborer tout à fait les affirmations des géographes comme Etienne Juillard cité par Antoine Follain qui formule une sorte de règle selon laquelle « *la superficie des terroirs est en gros inversement proportionnelle à la fertilité de leurs sols.* » Ce qui revient sans doute à dire qu'un secteur pauvre est moins peuplé qu'un secteur riche et que les fermes y sont moins nombreuses.

Il va sans dire que la pauvreté relative du Pays-d'en-Haut ne saurait s'expliquer par l'histoire ou un certain atavisme des habitants de ce secteur face à dynamisme des gens du Pays-d'en-Bas. En réalité, la pauvreté du Pays-d'en-Haut, condamné à cultiver du seigle alors que le Pays-d'en-Bas pouvait cultiver du blé, s'explique tout simplement par des données géologiques. Saint-Donan fait partie d'un ensemble plus vaste, le Massif Armoricaïn. Les roches qui constituent le sous-sol de notre commune sont donc ce qui reste du grand plissement dit hercynien. Cette montagne pré-primaire a ensuite été arasée pour donner un relief quasiment plat, ce que les géographes appellent une pénéplaine pour laquelle ils retiennent aussi la notion de "relief en creux" en raison de l'obstacle constitué par les vallées. La vallée du Gouët qui nous sépare de Ploufragan en est un bon exemple. Mais localement un autre phénomène est intervenu: l'intrusion dans des roches préexistantes de lave venue des profondeurs de la terre à plusieurs milliers de degrés. Ces roches plutoniques se sont refroidies lentement en se cristallisant donnant la roche dure que nous connaissons, le granit. Or il existe un énorme bloc granitique, maintenant en surface, qui s'étend de Bourbriac à Quintin et au-delà puisqu'on connaît le granit de Saint-Carreuc ou de Plaintel et les Chaos (granitiques) du Gouët. Ce batholithe a complètement modifié la structure des roches qui l'entourent créant ce que l'on appelle des roches métamorphiques.



Fig. 37: Carte géologique de la commune (source: Géoportail)

Or ceci est parfaitement visible sur un carte géologique et il n'est pas besoin d'être un spécialiste pour constater que les roches qui constituent le sous-sol du Pays-d'en-Haut sont différentes de celles qui constituent le Pays-d'en-Bas. Il est vrai que nous ne sommes pas ici au cœur du batholite intrusif. Cette carte géologique montre la quasi-totalité de la commune depuis le Camet à l'ouest, jusqu'au Gouët à l'est et depuis le Chesnay au sud jusqu'à la limite nord de la commune au nord. Elle est tirée d'un document de L'IGN publié par Géoportail. Les éléments de détail ne sont naturellement pas toujours lisibles. Mais, même pour un néophyte, il est évident que Saint-Donan est divisé en deux par la nature. Le seul point commun c'est que les roches qui constituent le substrat de notre commune sont des roches de nature plutonique, donc d'origine granitique, indiquées en couleur chaude. Seuls les secteurs du bourg et de la Folie ont en couleur froide. Il s'agit peut-être d'une roche d'origine volcanique. Sur une carte géologique, les différentes roches sont ensuite désignées par une ou plusieurs lettres, grecques ou françaises. Certaines donnent une indication de l'âge de la roche dans les grandes périodes géologiques. Ainsi le granite pur est suivi du gamma grec, -notre G-, traduit sur la carte par un signe ressemblant au Y. Mais la lecture est compliquée par la présence de plusieurs signes pour la même roche; celles en O seraient de l'Ordovicien, celles en S du Silurien, par exemple. Il reste néanmoins que toutes ces roches sont de l'époque primaire ou pré-primaire, reste du grand plissement dit plissement hercynien:

Le Pays-d'en-Haut n'est constitué que de trois ensembles compacts de

roches homogènes, hormis quelques îlots comme à Villeneuve ou du Chesnay à Launay et, bien sûr, la butte dominant Kergrois. (Celle des Ardaïs, formée de quartzite, n'est pas visible sur la carte.). Une ligne de discontinuité géologique est bien visible dans le paysage en particulier dans le secteur allant de la Croix Aubry à Kergrois. On a ainsi l'Hôtel Neuf à l'ouest et en contrebas à l'est la Ville Gabet. A l'est du bourg, au contraire, le Pays-d'en-Bas est constitué d'une sorte de patchwork de roches diverses et la couleur dominante des blocs du Pays-d'en-Haut ne s'y retrouve pas. Les couleurs y sont généralement nettement plus chaudes. De plus, une grande ligne de discontinuité partant de Pahouët Billiet et se dirigeant vers la Bigotais crée une zone de rupture en juxtaposant des roches de natures différentes. C'est particulièrement net entre Pahouët Billiet et le Tertre Pellan. On voit aussi cet alignement de roches dures si visible pour le promeneur dans la vallée de la Maudouve, du Petit Moulin au Rocher Sonnant. Ces "sillons" en noir sur la carte sont totalement absents dans le secteur granitique du Pays-d'en-Haut. Il est d'ailleurs évident que le cours de la Maudouve est directement lié à ces affleurements rocheux. Tous les promeneurs qui ont eu l'occasion de longer la Maudouve sont passés au pied du Rocher Sonnant. Il s'agit d'un bon exemple de ces roches très dures, mais qui ne sont pas du pas du granit. D'autre part c'est dans ce secteur du Rocher Sonnant que l'on voit le mieux sur le sol ces gros blocs, signes évidents des chamboulements aux époques des derniers interglaciaires lorsque le sol jusque-là gelé a dégelé.

On peut se souvenir que le réchauffement climatique actuel a été l'occasion de découvertes en Sibérie de nombreuses défenses de mammoth, voire de mammoths entiers enfouis jusque-là dans un sol marécageux transformé plus tard en "pergélisol" gelé sur plusieurs mètres. Les glaciologues citent pour les régions alpines au moins cinq grandes périodes glaciaires, portant le nom de rivières allemandes, les dernières étant celles de Mindel, Riss et Würm et donc, entre chaque, de longues périodes interglaciaires. Certes la France n'a jamais été recouverte par un inlandsis du genre Groenland, mais la Bretagne devait être, à ces périodes froides, couverte d'une végétation du type toundra puisque la plus grande partie des Iles Britanniques était sous une épaisse calotte de glace. La Tamise se jetait alors dans l'Océan Atlantique au large de Brest après avoir reçu sur sa rive gauche La Seine et peut-être Le Gouet, La Manche n'existant pas. Ceci nous renvoie à des temps fort anciens – au moins 20 000 ans-qui ont quand même vu vivre des hommes comme ceux de Neandertal ou même les premiers Homo Sapiens, nos ancêtres directs. Ainsi, c'est bien la nature qui a créé l'opposition ancienne entre nos deux "pays". Depuis, l'utilisation de techniques agricoles identiques et d'engrais chimiques a sans doute rendu le Pays-d'en-Haut aussi riche que le Pays-d'en-Bas.

Les noms de lieu

Pour cette étude proprement dite des noms de lieu, je n'aurais pas dû

avoir beaucoup de problèmes. Les travaux sur les toponymes sont en effet très nombreux et les noms de lieux de Saint-Donan semblent rarement originaux. Or cette dernière remarque est importante. En effet, en se reportant aux cadastres anciens, on s'aperçoit que des changements de noms sont intervenus.

Sur la carte ci-dessous on constate que les maisons nobles étaient plus nombreuses au Pays-d'en-Haut: l'empreinte de la noblesse était donc apparemment plus forte. Il en va de même pour l'implantation des chapelles. La seule qui pose problème est celle de Kermarc'h. On y signale bien un chapelain, mais pas de noble, au moins à partir du XVII^e siècle. De même, je parlerai du problème de la chapelle supposée de la Ville Boutier dans mon article sur ce lieu-dit. Il est évident que l'on peut repérer les chapelles extérieures aux manoirs, pas celle de l'intérieur d'une habitation. On remarque aussi autour du Rufflay la fréquence des métairies nobles. (N.B. J'ai conservé l'écriture du cadastre. On voit bien que l'on écrivait Lande Suzaine, mais déjà Ville Suzanne).

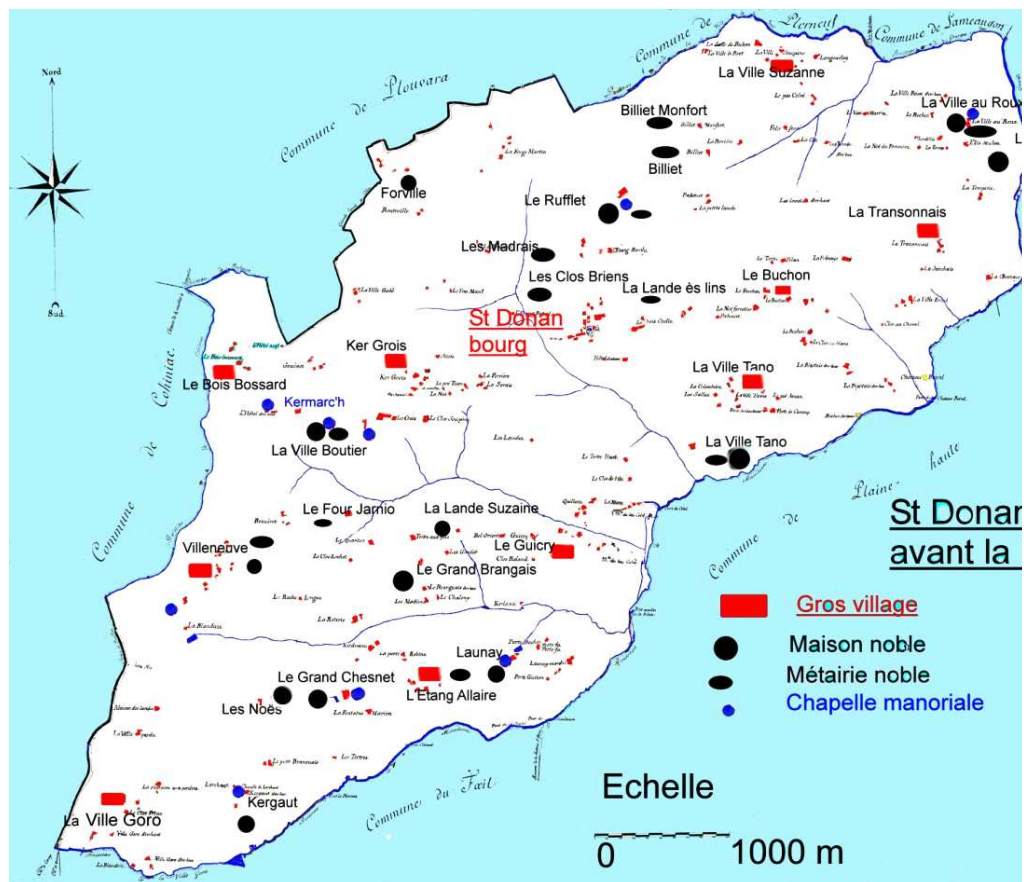


Fig. 38 : La paroisse de Saint-Donan avant la Révolution

J'en viendrai ultérieurement à un essai de classement de l'ancienneté des villages. Mais, je l'ai dit, il semble bien que d'ores et déjà on peut dire que de nombreux villages sont toujours à l'emplacement où ils ont été créés, et pour certains cela pourrait remonter à l'Age du Fer. « *L'idée que les paysages se sont transformés brutalement entre 950 et 1050 – bref autour du fameux An Mil- est une idée pratique, belle mais sans doute fausse* » affirme le professeur Laurent Feller spécialiste du Moyen-Age et professeur à Paris-I. Un autre médiéviste note de son côté que « *La trame de base du paysage, du parcellaire, de la voirie, hérite beaucoup plus nettement que l'habitat de l'époque préhistorique. L'essentiel se met en place à l'âge du fer.* » Il ajoute : « *on a beaucoup de mal à décrire ce à quoi pouvait ressembler nos campagnes en l'an mil.* »

Une archéologue et chercheuse à l'Inrap appuie ces points de vue confirmé par la science : «*La palynologie (l'étude des pollens) montre que les territoires sont défrichés depuis l'âge du fer.* » Et pourtant les grands défrichements sont souvent datés des XI^e et XII^e siècles. Si défrichements il y eut, ce n'était pas une forêt primaire qui disparaissait, mais une forêt secondaire qui avait poussé sur des zones déjà défrichées dans le passé puis abandonnées. L'abandon récent des fonds de vallée prouve que ceux-ci peuvent être en quelques décennies colonisés par une végétation de lande ou arbustive. Je l'ai signalé, des espaces appelés « landes » au cadastre napoléonien sont maintenant des bois. Il semble donc qu'il peut y avoir une très longue pérennité dans la plupart des implantations des villages qui existent encore de nos jours.

Revenons à nos toponymes

La population de Saint-Donan a toujours été très dispersée et les villages nombreux. Au recensement de 1946, leur nombre était voisin du nombre actuel. On en comptait encore 105. Au cadastre de 1812, j'en ai noté au moins 125. On signalait en effet à cette époque la présence de lieux-dits qui ont disparu depuis. J'en ai localisé sur la carte. Ainsi au Pays d'en Haut, les Gardes, Cabolo, la Croix Chemin, le Point du Jour, Chiota, la Fontaine Marion, le Moulin de Kerlan, Bel Orient, la Pilate, la Croix du Pont du Châtel, Tournebride, la Côte du Pont près du Pont de la Côte, etc... Au Pays-d'en-Bas, ont disparu, entre autres, les Briquières, le Pré Jouan, la Noë Forestier, le Haut de la Rue, le Clos Cheval, la Croisée ès Jans, la Fosse au Poulain, la Porte aux Auffrets, les Landes d'en Haut, les Aires, la Coudre au Roi, la Tenue (près de l'Ardillais), la Petite Lande, le Clos Burlot etc... Au bourg, plusieurs fermes portaient un nom spécifique alors que le bourg n'était qu'un gros village bien moins important que de nos jours. J'y reviendrai à propos du bourg précisément. Tous ces noms cités, ou presque, se trouvaient encore au cadastre napoléonien. Certains ne sont déjà plus au cadastre de 1848.

C'est bien évidemment à mettre en relation avec une diminution de la population et la "désindustrialisation" de la commune. La disparition progressive des tisserands et des filandières en témoigne. On a sur ce point les témoignages écrits des recensements du XIX^e siècle. J'ai fait figurer sur une carte l'emplacement approximatif des hameaux disparus. Il faut dire que, le plus souvent, il n'existe plus la moindre trace visible. Ce qui restait des édifices a été récupéré pour en construire d'autres. Seul subsiste parfois au cadastre le positionnement d'une petite parcelle correspondant à la cour et/ou au courtil attenants à la maison; ainsi en est-il aux Briquières ou à la Lande Herio. Ainsi, les pierres des maisons des Briquières furent récupérées pour construire ou améliorer les bâtiments du Clos Terquy après la mort du locataire.

Mais il est évident que d'autres hameaux ont disparu bien avant. Je l'ai évoqué précédemment. D'ailleurs comment expliquer le toponyme les Madrais, les Salles, l'Erbergement, ou les Courtieux Bihan pour des champs qui n'ont rien à voir avec les actuels Madrais ou Salles, par exemple. De même, les nombreuses Boissières du Pays-d'en-Haut devraient correspondre à des habitats aujourd'hui disparus. Qu'en est-il du Château d'en Bas, alors même qu'il ne subsiste aucune trace d'une quelconque mesure, ou de la Planchette, dont le nom est maintenant uniquement celui d'un ruisseau ? De même, où placer le Chauchix, Tournebride, le Clos Forgeron ou la Porte ès Jouany, encore mentionnés au registre paroissial, mais pas au cadastre de 1812?

Dans certains cas, la maison existe toujours, mais c'est le nom ancien qui a disparu. Il en est ainsi de la Porte au Cardinal (le Clos Blanc), de la Porte ès Cosson et la Porte ès Gautier (la Ville Tano), par exemple, ou de la Noë, encore appelée Noë Guichard, près de la Couverte. Dans certains cas, nous le verrons, ce nom "ancien" n'est pas si ancien. Pourquoi, de même, la disparition, au Pays-d'en-Haut, du toponyme Hôtel d'en Haut alors que le village existe toujours sous un autre nom. Il semble aussi qu'il y ait eu plus de maisons à disparaître au Pays-d'en-Haut qu'au Pays-d'en-Bas. Dans certains cas, la disparition semble rapide. Inversement, on peut aussi noter la création de nos jours de quelques noms de lieux-dits dans des emplacements nouveaux, mais le fait est rare : la Landelle, Bellevue par exemple.

De plus, quel classement peut-on faire dans les types d'habitat? Au milieu du XVIII^e siècle, le registre paroissial en mentionnait plusieurs. Le plus simple à reconnaître était «le village.» Il s'agissait bien sûr d'un hameau comportant plusieurs habitations. Mais le registre notait aussi qu'un tel habitait «à la maison de...» On peut donc supposer qu'il s'agissait d'une maison isolée. Pour certaines cela ne fait pas de doute: il en est encore ainsi de nos jours. Pour certaines, le nom même a disparu comme «Chiotas» ou «les Bricaires». J'ai ainsi repéré une bonne vingtaine de ce type de «maison», sans que je sache si elles n'étaient habitées que par une seule famille. A «la maison de la chambre», par exemple, le registre signalait le décès d'un prêtre, mais dans les mêmes années le décès d'une autre personne. Ces gens vivaient-ils ensemble ou dans la même maison? Un autre type était donné par les

demeures mentionnées simplement par le nom du lieu-dit, sans que l'on sache encore une fois s'il y avait une ou plusieurs habitations, ainsi Billiet ou la Roche Longue. Il y avait aussi la « maison noble » habitée bien sûr, au moins au départ, par une famille noble. On les retrouvera au cours de l'étude suivante, sauf pour « la ville esbray » où, dans mon étude, je n'ai jamais repéré de noble. Enfin, dépendant de la maison noble, le registre signalait « la métairie », sachant qu'il pouvait y en avoir plusieurs, comme au Rufflay.

Le fragment de la carte de Cassini ci-dessous permet de voir comment on représentait Saint-Donan à la fin du XVIII^e siècle. La carte avait été établie avant 1789 par les ingénieurs Cassini mais elle ne fut publiée qu'à partir de 1815 pour cause de Révolution. On voit bien les principaux éléments du relief en creux de notre territoire et la différence entre le nord et le sud de la paroisse. Celui-ci est plus découpé puisque situé plus près de la Maudouve et de ses affluents. La carte utilisait un signe pour indiquer l'originalité du lieu-dit, mais cela n'est guère visible : tel signe indiquait une chapelle, tel autre un château ou une gentilhommière (Folleville), tel autre un monument en ruine, tel autre encore une croix (la Croix Rio sans doute). Même avec la légende, il est difficile d'y voir clair. On peut pourtant deviner la différence entre les hameaux (la Ville Gabé, Gouéno) et les maisons isolées (le Quartier, Brangais), pour m'en tenir à des exemples pris dans le Pays-d'en-Haut.

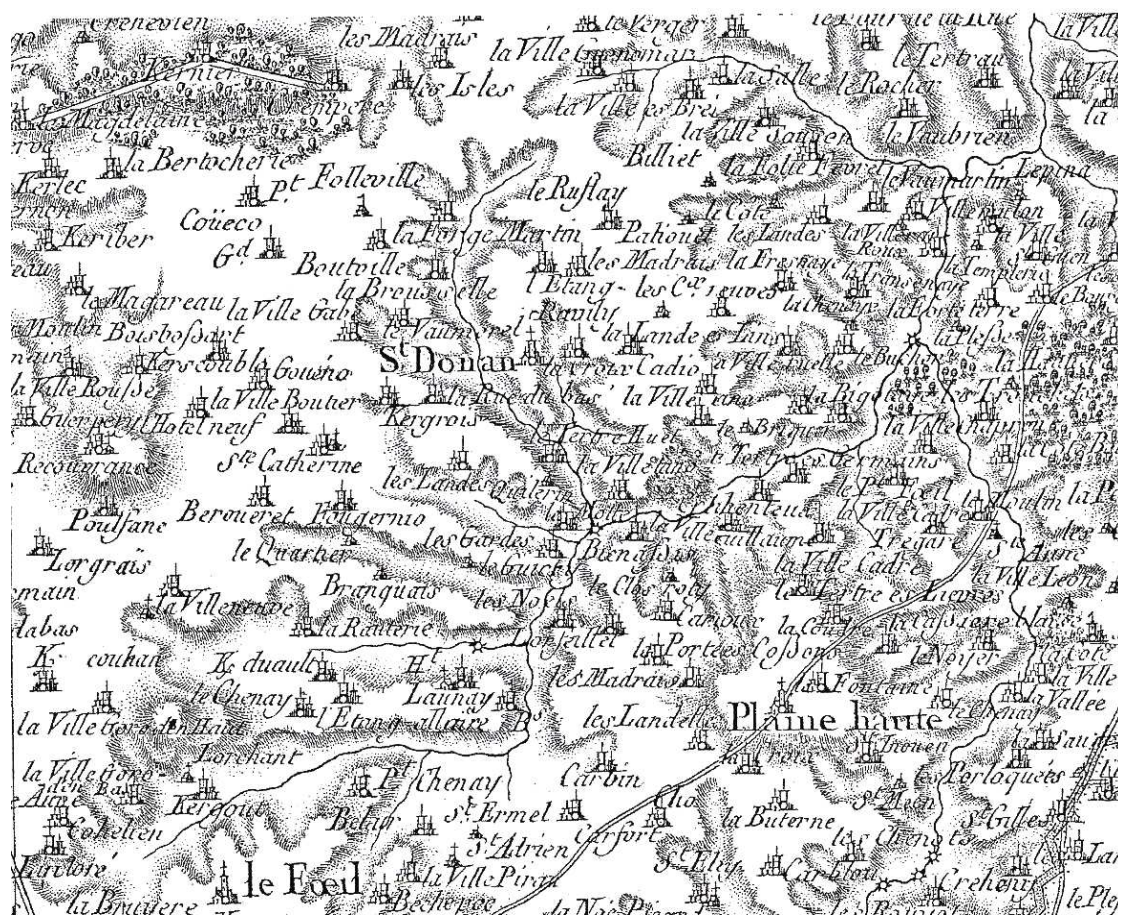


Fig. 39: Fragment de la carte de Cassini

Sur les rivières, on voit nettement les moulins (indiqués par une roue dentée) -au moins certains - par exemple le moulin situé au confluent du ruisseau du Frêne et de la Maudouve est celui de Bien-Assis en Plaine-Haute, plus connu sous le nom de Petit-Moulin. Par contre Colvé ne figure pas, ni en temps qu'habitation ni en tant que moulin, celui de Kergaut non plus, car, bien sûr, la carte ne localise pas tous les écarts d'une paroisse. Au nord de Launay, il s'agit du moulin de Kerlan. Un autre moulin, indiqué sur le Gouët, est le moulin de Bressin, en Ploufragan, alors qu'on n'a pas localisé celui dit Le Moulin Neuf. Était-il déjà disparu? On distingue assez bien les chapelles externes: celle de Villeneuve, de Lorchant, -près de Kergout (sic)-, de Launay et sans doute celle de Sainte-Catherine. Le signe du Chenay, avec son oriflamme indique un château.

Au sud du mot Folleville, le signe semble indiquer une gentilhommière, mais ce n'est pas clair. Comme je l'ai déjà dit, on ne remarque aucune route importante coupant notre commune. L'église est placée près du nom de Saint-Donan. On remarque bien aussi que l'habitat est dispersé : plus de 50 lieux-dits sont localisés, parfois très approximativement. Le Buchon et la Ville Ruelle sont intervertis et la Chenaye est bien loin de son implantation réelle. Enfin, tous les lieux-dits ne sont pas indiqués : les Noës, la Soraie pour n'en citer que deux. Les toponymes sont en général correctement orthographiés et les erreurs rares: « Ville Mulon », « Kergout ».

La **carte 40 est la carte actuelle**. Elle donne la localisation de la plupart des villages de notre commune. Sa lisibilité n'est pas bonne, mais il est facile de se procurer un plan identique. Elle montre aussi l'opposition entre le Pays-d'en-Haut et le Pays-d'en-Bas. Celui-ci a en particulier un chevelu de routes nettement plus important. Il n'y a pas ici ces grands espaces vides que l'on trouve au Pays-d'en-Haut, par exemple entre le chemin de Sorais et l'ancienne voie romaine qui de Brangais menait à Sainte-Catherine et au-delà. Il y a donc moins de villages au Pays d'en Haut. Au-delà du bourg, on voit se multiplier les voies en cul-de-sac : les Pritiaux, le Petit Brangais, le Clos Nicol, l'Étang Allaire, le Chalonge etc. Au Pays-d'en-Bas, les voies sans issue sont surtout liées à une topographie très défavorable en raison de l'encaissement du Gouët et de la Maudouve. Elles sont donc très nombreuses: il suffit de venir chercher quelqu'un à la Ville Tano.

Les noms de lieux qui subsistent de nos jours à Saint-Donan, et qui sont authentiques, peuvent donc être un intéressant élément de datation. Il faudra donc essayer de les débusquer. Certains sont facilement identifiables. D'autres ont été déformés, comme nous l'avons vu pour la Maudouve. Pour plus de simplicité, je m'en tiendrai à une analyse dans l'ordre alphabétique. La recherche en sera facilitée pour les éventuels lecteurs. On doit noter aussi qu'il existait parfois des lieux qui portaient le même nom, parfois même dans

le même secteur de la commune.

Il faut également noter la variété des noms de lieux car nous sommes dans une zone d'habitat dispersé. Cette variété ne veut pas dire originalité, car on retrouve souvent les mêmes noms dans les communes voisines en pays gallo. Nos ancêtres choisissaient pour leur habitat un nom qui leur semblait caractéristique du lieu où ils s'installaient. Le finistérien Pierre Flatrès, ancien professeur de géographie à la Sorbonne, notait : « *En Bretagne, il serait peut-être possible de retrouver des systèmes partiels valables localement, mais ceci demanderait des enquêtes longues et difficiles. Mais la richesse de la toponymie bretonne dans le domaine de la géographie physique n'en demeure pas moins frappante. On appréciera particulièrement la variété peu commune des termes relatifs aux lieux humides ainsi qu'aux eaux courantes et stagnantes* ». Ceci est également valable chez nous.



Fig. 40: Les principaux villages de l'actuelle commune de Saint-Donan

On note aussi des modes qui sont pour nous un élément de datation appréciable. Ce nom répondait à une logique. Il était lié à une particularité du terrain (le Haut, la Fontaine, la Noë), au nom de celui qui l'avait créé ou y avait habité (la Porte ès Gauthier, la Sorais), à la végétation (la Chesnaie), à

la particularité de la construction (la Salle), à la religion (la Croix), aux conditions de circulation (la Croisée), au type de culture (le Clos à l'orge, la Terre à Chanvre). Le toponyme nous permet ainsi d'avoir une idée de la date de la création de la première résidence. On retrouve en particulier des noms d'origine bretonne.

La carte 40 est la carte actuelle. Elle donne la localisation de la plupart des villages de notre commune. Sa lisibilité n'est pas bonne, mais il est facile de se procurer un plan identique. Elle montre aussi l'opposition entre le Pays-d'en-Haut et le Pays-d'en-Bas. Celui-ci a en particulier un chevelu de routes nettement plus important. Il n'y a pas ici ces grands espaces vides que l'on trouve au Pays-d'en-Haut, par exemple entre le chemin de Sorais et l'ancienne voie romaine qui de Brangais menait à Sainte-Catherine et au-delà. Il y a donc moins de villages au Pays d'en Haut. Au-delà du bourg, on voit se multiplier les voies en cul-de-sac : les Pritiaux, le Petit Brangais, le Clos Nicol, l'Étang Allaire, le Chalonge etc. Au Pays-d'en-Bas, les voies sans issue sont surtout liées à une topographie très défavorable en raison de l'encaissement du Gouët et de la Maudouve. Elles sont donc très nombreuses: il suffit de venir chercher quelqu'un à la Ville Tano.

Les choses sont en réalité très compliquées quand on remonte dans le temps. De nos jours, on peut encore confondre la Perrière située au Pays-d'en-Haut, et la Perrière du Pays-d'en-Bas d'où la précision : la Perrière Billiet et parfois la Perrière d'en Bas. Autrefois, plusieurs noms de lieux identiques coexistaient : deux Hôtel d'en Haut notés au cadastre de 1812 et au moins quatre lieux-dits la ou les Landes, avec ou non un qualificatif !

De plus des noms actuellement utilisés ne sont pas mentionnés au cadastre napoléonien, encore moins dans les registres paroissiaux anciens. Le recteur qui les rédigeait était censé connaître sa paroisse. Il y vivait depuis plusieurs années. Cela ne l'empêchait pas d'écrire le nom du lieu de plusieurs façons, parfois sur la même page! On trouve au registre paroissial «l'estangallaire», «l'estanc allaire», «l'estancgalair», etc... Le nom de lieu était toujours écrit sans majuscule et souvent sans intervalle: «la villeauroux» «la villegabé», «les vauxmartin». Il ne faudra donc pas s'étonner si l'étude portant sur les noms de villages donne plusieurs interprétations du même nom. Plus on cherche, et plus on s'aperçoit que les recherches sont compliquées et parfois vaines.

Les villages par ordre alphabétique

N.B. Dans l'étude des hameaux au cas par cas, je signalerai par ce signe *, les lieux-dits attestés dès le début du XVI^e siècle : ils appartenaient à des nobles qui figuraient dans des réformations, souvent dès le XV^e. Comme on a pu le constater, on ne trouvera pas de – entre les termes, sauf dans le nom du village en tête du paragraphe. Je rappelle que les anciens textes n'en mettaient pas. De même, on le voit ci-dessous, les anciens textes ne mettaient pas de majuscule aux lieux-dits.

En effet en 1449 sont cités- toujours sans majuscule- que kergault, folleville, billiet, le rufflay, la ville au roux, kergrois, la soraye, la fresnaye, la ville tanou, la lande, brangol et la villeboutier. En 1513 s'y ajoutent l'isle

mulon, le guycrois, le four (?), le four jarno et quelques autres dont les noms sont illisibles. En 1535, la liste s'allonge avec la salle, la ville souzaine, le pré jouan, les clos briand et quelques autres dont je n'ai pu déchiffrer les noms. On les retrouvera en annexe

Comme je l'ai écrit au début de ce travail, la toponymie n'est pas une science exacte. Il m'arrivera donc de formuler des hypothèses que d'autres pourront contredire, par exemple sur l'origine de tel ou tel toponyme : a-t-il une origine bretonne ou une origine "française"? Le terme est-il breton venu du français ou gallo venu du breton? Le choix effectué est le mien, c'est tout. D'ailleurs, quel était précisément le breton parlé à Saint-Donan quand les noms de lieu ont été adoptés? Il m'arrive dans cette étude de signaler des mots issus du parler vannetais. Pourquoi, par exemple, nos anciens dont les champs sont entourés appelaient-ils ceux-ci des "*Fossieux*"? Ce pluriel peut tout simplement être le pluriel vannetais de Fos puisque ce pluriel, trouvé dans un lexique du vannetais du début du XX^e siècle, était, comme par hasard, Fozieux! Comme on admet qu'il n'y a pas de faute dans les noms propres, cela est aussi vrai pour les toponymes. On verra d'autres cas d'utilisation du vannetais puisque les historiens supposent que le "pays" vannetais venait au moins jusqu'à "Fines", c'est-à-dire Lanfains.

Les Aires Thomas sur le chemin de Soraie. Tous les anciens paysans parmi nous connaissent "*l'ér*", cette partie plus ou moins plane de la cour de la ferme sur laquelle avaient lieu les battages surtout quand ils se faisaient aux fléaux ou à la gaule. C'est sur l'aire que l'on édifiait naguère les tas, c'est-à-dire les tas de gerbes destinées à être battues par la machine à battre. Le toponyme se retrouve dans le nom de quelques parcelles. A noter cependant que le mot est ici au pluriel et associé ici à un nom propre, sans doute celui de la personne à qui appartenait cette aire ou ces aires ou qui y a bâti sa maison. On peut se rappeler qu'au XVI^e siècle encore, le mot aire désignait un endroit vide autour d'une maison. D'ailleurs, même si l'aire faisait partie des terrains de la ferme, ceux-ci n'étaient pas véritablement la cour de la ferme où les animaux domestiques avaient leur sortie à l'air libre. Dans les temps anciens, les battages se faisaient au fléau. Il fallait au préalable stocker la récolte quelque part, puis la battre: pourquoi pas sur "Lér" un terme du parler vannetais qui a justement le sens d'aire à battre? Pour ce qui est du pluriel, il pouvait fort bien y avoir plusieurs endroits vides, ce qui peut expliquer le pluriel, d'autant plus qu'il y avait ici les Aires Thomas d'en bas et les Aires Thomas d'en Haut. Reste à savoir si l'habitation dite l'Aire a été construite sur un endroit vide, ou si c'est la construction qui a fait le vide autour. Mais on peut remarquer aussi que le mot peut être confondu phonétiquement avec un autre qui a la même prononciation: le mot Erre qui signifie chemin, toutefois, cela semble peu probable. Alors que les toponymes Aire ou Aires sont assez fréquents en France, je n'en ai pas trouvé en Erre. Certains toponymistes mettent d'ailleurs ces Aires en relation avec la fréquente existence d'un placître près d'un cimetière.

Le cadastre de 1848 notait encore la présence de la maison des Aires sur l'ancienne route de Saint-Donan à Saint-Brieuc, donc sur l'ancienne voie

romaine, entre la Croix Heurtebise et la Templerie. La présence de deux lieux du même nom explique peut-être qu'on ait accolé à l'un le nom de son "propriétaire". Par ailleurs, on peut aussi constater l'existence d'un lieu-dit Les Aires du Rillan, en Plaintel. Le mot est également au pluriel, comme dans les autres lieux-dits, et c'est bien ce qui m'intrigue. Pourquoi l'expression est-elle toujours au pluriel. Seconde question, pourquoi Aires suivi comme chez nous d'un nom propre, alors qu'ailleurs on peut avoir un qualificatif: Les Vieilles Aires, Les Grandes Aires, Les Basses Aires? Enfin, dernière interrogation, pourquoi Aires se retrouve-t-il dans l'ensemble de la France? Comme le toponyme est en plus grand nombre en pays de langue d'oc, il faudrait chercher une racine ancienne que je ne connais pas. Faute de mieux, je propose encore une autre solution: "aire" n'aurait pas le sens mentionné ci-dessus. En effet, en ancien français, "aire" avait plusieurs sens, ceci n'avait rien d'original, beaucoup de termes avaient ainsi plusieurs sens. Donc ici, j'ai trouvé le sens de place, soit à peu près l'origine vue plus haut. Mais le substantif avait aussi le sens de terroir ou de champs. Pas étonnant alors qu'on trouve le terme un peu partout. Si le mot est au pluriel, c'est que les champs étaient plus ou moins nombreux. Dans une autre analyse, je signale que ce toponyme existe ici ou là, à commencer par La Méaugon. "Les Champs" aurait-il donc remplacé "Les Aires" terme plus ancien? La présence des Aires au Riant (j'emploie exprès la véritable orthographe du mot), pourrait le faire penser. Mais ceci n'est encore qu'une hypothèse parmi d'autres!

Pour compliquer les choses, il faut préciser qu'une parcelle de terre située pas loin porte le nom de Bel Aires Thomas. Or le terme Bel Air est souvent le nom donné à un lieu-dit situé sur une hauteur, ce qui n'est pas loin d'être le cas des Aires Thomas. Y a-t-il eu par la suite confusion et adduction du nom propre Thomas au lieu-dit Bel Air ? En tout cas, je n'ai trouvé la mention de ce lieu-dit qu'à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le recteur pouvait fort bien, auparavant, noter tout ce secteur comme faisant partie du village de Kergroix. Enfin, le cadastre de 1848 notait un champ dit «les Haires Thomas» situé le long du Chemin des Morts ; il n'est pas spécialement proche des Aires Thomas. Comme c'était un point de repère, le géomètre auteur du cadastre a pu préférer le nom, (mal orthographié) du village à celui du champ, mais c'est bien le seul cas.

L'Ardillais, est prononcée en gallo "*l'ardillée*". Ce terme évoque la présence d'un terrain argileux donc humide car particulièrement imperméable. C'est bien le cas ici. Il y avait une fontaine à proximité et la maison domine toujours une prairie naturelle dans un creux. Le mot "*ardille*" est toujours utilisé en gallo pour parler de l'argile. Or le mot argile existe en français depuis le XII^e siècle. C'est assez dire que le gallo a la vie dure, à moins que le lieu-dit ne soit du XII^e. Dans le registre paroissial, on trouve parfois des expressions parlées. C'est le cas pour le lieu-dit « l'ardillée » ou « lardillée ». Le toponyme se trouve sous cette forme au registre paroissial au XVII^e siècle de même qu'au cadastre ancien (fig. 65) N'oublions pas que "*l'ardille*" servait de liant dans la construction : torchis des madrais et construction des murs des maisons avant l'utilisation de la chaux ou du ciment. D'autre part l'ardille était indispensable pour quiconque souhaitait

greffer des arbres fruitiers, et parfois aussi pour soigner les petits cochons. (Comme on vient de le voir les toponymes à finale -ais ou -aie, celle-ci est rendue par -ée en gallo.)

Belorient, situé près de Brangais, est un lieu-dit qui a disparu, comme beaucoup d'autres, dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il figurait donc encore au cadastre de 1848. On y retrouve la racine Bel, qui a le sens de briller, que l'on trouve aussi dans Bel Air. La hauteur du même nom près de Moncontour est bien connue.

La Bigotaie, ou Bigotais*, est en gallo "*la Bigotée*", comme écrit à plusieurs reprises au registre paroissial. Comme dit précédemment, ce toponyme devrait correspondre à une ferme créée au XII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque des grands défrichements consécutifs à l'augmentation de la population. Le surnom Bigot qui peut être à l'origine du toponyme et de l'andronyme semble venir d'un juron anglais By God. Il s'agit d'un surnom injurieux adressé aux Normands au XII^e. Il faut rappeler que c'est aux alentours du XIII^e siècle que, selon les spécialistes de l'onomastique, on ajouta au prénom un surnom. Celui-ci devint ainsi le nom de famille que nous portons toujours. Le patronyme Le Bigot est attesté à Ploufragan au XVI^e. Une famille Le Bigot était propriétaire entre autre de La Ville Moysan et de La Ville Bily. Pourquoi pas de la Bigottaye ? Dans la partie gallo de la Bretagne, on trouve de nombreux toponymes qui sont en fait des patronymes auxquels on a ajouté le suffixe -ais ou -aye. La Bigotaie en est un exemple. Nous retrouverons plus loin le patronyme Le Bigot, à Saint-Donan cette fois. On peut aussi faire dériver le nom du mot "bigot" désignant un piquet, une cheville.

Sur la carte ci-dessous dressée toujours à partir du cadastre de 1848, on peut voir que les landes (en jaune) sont quasiment inexistantes dans cette sous-section du cadastre. D'ailleurs, aucune habitation n'y a jamais porté le nom de lande, sauf peut-être le Tertre Pellan dérivé de Pen al Lan. La seule zone où la lande - au sens du cadastre - subsiste, est celle des fortes pentes le long des prés qui bordent la vallée de la Maudouve que l'on voit au sud, en limite de Plaine-Haute. Ces pentes sont de nos jours largement boisées. Ceci est un phénomène fréquent en Bretagne lorsque les landes ne sont plus exploitées.

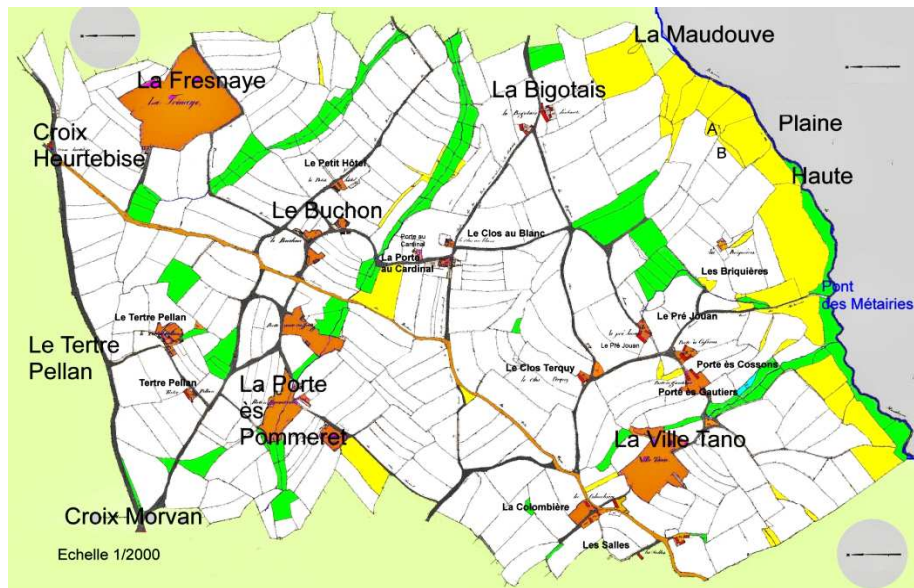


Fig. 41: L'occupation du sol au Pays-d'en-Bas dans le secteur La Bigotais / La Ville Tano dans la première moitié du XIX^e siècle.

NB. En mauve localisation des principaux villages dont le détail figurait en marge. Comme indiqué, le nord se trouve à gauche. Les parcelles A et B correspondent à celles que j'étudierai plus loin parce qu'elles posent problème.

Comme précédemment, les zones vertes correspondent généralement aux prairies de fond de vallée. Quant aux champs, ils ne semblent pas être disposés selon un schéma précis : certains sont parallèles à une route, d'autres perpendiculaires. Le seul cas où les champs semblent disposés en arête de poisson est celui de la voie qui allait du Buchon à la Ville Ruelle en passant par le Petit Hôtel. Il s'agit d'un secteur assez plat, ce qui peut expliquer la disposition régulière des champs presque tous cultivés. On est évidemment frappé par le nombre de parcelles: rien que dans le secteur délimité par les chemins allant du bas de la Colombière à la Bigotais et passant par le Clos Terquy d'une part et le Clos Blanc de l'autre, on en compte plus d'une vingtaine. D'autre part, rien que sur ce carton, 6 noms de lieux-dits ne sont plus utilisés. On peut aussi remarquer que le pont sur la Maudouve est ici dit "Pont des Métairies", mais l'expression n'était pas celle des gens du quartier. Pour eux, c'était bien le Pont de la Métairie.

Le toponyme Bigotais est cité en 1661 à l'occasion du mariage à Saint-Donan d' «*escuier yves du pelineuc sieur de la bigottay et de la ville chapron et d'yzabeaux artur dame de la bouessière* ». C'est en 1469 qu'un premier – dans ma liste- Olivier du Pelineuc épousa l'héritière de la Ville Chapron Tiphaine de la Roche. C'est donc depuis cette date que le titre de «*sieur de la Ville Chapron*» se transmet dans la famille. Je remonte volontiers à Jacques car celui-ci avait épousé une demoiselle Péronnelle le Gascoing. De leur union naquit entre autre Nicolas qui épousa Anne de la Rivière. Leur héritier fut Yves marié à Marie de Suasse dont je parlerai à propos de la Ville au Roux. Marie fut enterrée à Plaine-Haute en 1651. Il est toutefois précisé

qu'elle était «*dame de la Ville Chapron demeurant au lieu noble de la Bigottaye.*» Son mari étant décédé en 1650, Marie vivait donc chez son petit-fils. En effet Marie de Suasse avait donné naissance à Olivier dit «sieur de Saint Eloy» en Plaine-Haute. Lors de son premier mariage à Saint-Brieuc, on cite parmi les assistants d'Yves Olivier, sieur de Saint-Eloy et Yves «*ayeul paternel sieur de la ville chapron*». Mais, le nom de la Bigotais était déjà mentionné dès 1656 lors du prisage des biens de Marie le Voyer où Yves du Pelineuc était cité en temps qu' «*héritier principal et noble de défunte damoiselle Jeanne des Nos, sieur de la Bigotais, écuyer*». Les Le Voyer, dont Yves héritait à la mort de sa mère, furent propriétaires en particulier de La Ville Daniel dont le remarquable manoir est toujours visible.

J'ai parlé du premier mariage du sieur de la Bigotais. En effet, il avait épousé à Saint-Brieuc en 1650 Louise Ruffelet dame de La Fontaine-Blanche. Mais lors de ses obsèques à Plaine-Haute en 1658, elle est dite «*demoiselle Louyse Rufflay dame de la bigotaye*» décédée à La Ville Chapron. Il est vrai que les du Rufflay sont plus connus à Plaine-Haute que les du Ruffelet. Quant à Isabeau Artur, elle est sans doute née à Plérin en 1618. Elle avait donc environ 43 ans, âge fort avancé lors de son second mariage mentionné plus haut. C'est son premier mariage qui explique son titre de «*dame de la Bouessièrre*» hérité de son union avec le sieur de La Bouessièrre de Launay. Ceci renvoie à l'étude que je fais à propos de Launay. Yzabeau était fille de Nouel Artur qualifié «d'honorable homme» - un titre qui ne fait pas de lui un noble- et de Marguerite Favigo, un patronyme très porté dans la région briochine dans ces années-là. C'est en 1695 que mourut la dame de La Ville Chapron. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église de Saint-Donan «*par permission de Mr de la morandais*» avec le prénom d'Elizabeth. Elle aurait donc vécu 77 ans. D'autres du Pelineuc vivaient d'ailleurs à cette époque à la Bigotais, ainsi «*noble Robert du Pelineuc demeurant en la maison de la bigotaye*» enterré à Plaine-Haute en 1659. Il était le fils d'Yves et de Marie de Suasse ; de même Jane, sa sœur, -donc tante d'Yves- qui fut enterrée dans l'église de Saint-Donan en 1664. La même année on signale Jacquemine, dont je n'ai pu établir la filiation, qui exerçait la fonction de matrone, et qui en tant que sage-femme dénonce le père d'un enfant né hors du mariage. Elle avait épousé un certain Yves Cosson qui, bien sûr, n'était pas noble.

On peut supposer que la demeure ici mentionnée est la première maison du village de la Bigotais d'en Haut, demeure dont l'ancienneté ne fait pas de doute. Mais, comme souvent, la maison ancienne – si elle date de cette époque - fut transformée en débarras au bénéfice d'une maison nouvelle. De plus, on trouve près de cette ancienne ferme, le champ dit « Le Jardin du Four.» Cela peut être un indicateur, mais pas une preuve: le cadastre de 1812 positionne bien un four, mais dans les dépendances des maisons se trouvant de l'autre côté de la route.

Billiet* n'est pas précédé de l'article "Le". Ce type de nom de lieu fort ancien laisse supposer que le nom est bien d'origine bretonne. Le propriétaire du début du XVI^e, voire du XV^e siècle, a gardé le nom que possédait déjà sa propriété. Parfois, il a aussi pu le moderniser en traduisant le terme en

français. On remarque que, de nos jours, le mot Billiet est toujours associé à un autre. Il y a Billiet Corouge, Billiet Montfort, Pahouët Billiet. Le toponyme figure dans des documents anciens mais sous une orthographe différente : il s'écrit alors indifféremment « bylly », « billi », ou « biliet » et même « billet » et « le billet ». En 1535, le Bylly – avec l'article - appartient à Jehan du Rufflay. A cette époque le Y est encore très utilisé : on écrivait en effet « le deuxième may », « louys son mary ». A noter que malgré la présence de deux L, le nom est bien prononcé "Biliet". Au XVII^e siècle, le recteur notait souvent la qualité de « *métairie noble* » pour Billiet, comme pour Montfort. Les habitations n'étaient donc plus que de simples fermes dépendant directement d'un manoir noble, ici certainement Le Rufflay. Dans le dernier cas de Billiet Corouge, le lieu-dit peut tirer son nom du patronyme Corouge fréquent chez nous dans les registres paroissiaux d'ancien régime.



Donner le nom de la personne qui résidait en un lieu était commode pour désigner un lieu-dit. Nous retrouverons ce phénomène.

Fig. 42: Billiet-Monfort et Billiet-Corouge, (l'andronyme n'étant pas noté au cadastre)

(J'ai reproduit dans ce travail un certain nombre de cartons tirés en particulier du cadastre de 1812. Je rappelle que les curieux ont intérêt à se reporter aux cadastres de 1812 et 1848 consultables en mairie ou bien sûr à aller sur Internet)

Billiet est à rapprocher de toponymes présents à Ploufragan: Le Château Bily, La Ville Bily. Il pourrait donc faire penser à un nom d'homme. Un Bily fut abbé de l'abbaye de Redon, un autre évêque de Vannes au X^e siècle. Ce nom propre est en effet un nom de personne vieux-breton. Il était très usité entre le VIII^e et le X^e siècle. Il viendrait de la racine Bel-, briller, et évoquerait le feu avec une terminaison en -y. On a ailleurs le toponyme La Billiai, la propriété du nommé Billy. On a dans le Morbihan la commune de Billiers dont la prononciation est voisine de Billiet. Dans ce cas, il s'agit donc bien du nom Billy. On pourrait imaginer la même orthographe chez nous, sauf, encore une fois, qu'il n'y a pas d'article et qu'on voit mal un lieu-dit être appelé seulement Dupont ou Durand ! Il est aussi possible de trouver au toponyme une racine Bili- avec le sens de galets encore que le lieu ne s'y prête guère. Le toponyme Bilien associé à un autre terme se trouve ailleurs en France. Il n'est pas sans faire penser au singulatif Bilienne ou Billieg: le lieu abondant en galets. Encore faut-il les trouver ici! Quant à Une autre hypothèse est plus plausible: le toponyme Billiet pourrait venir d'une racine bretonne Bil- terme vieux-breton, qui a le sens de hauteur, de petite butte. On

est à l'altitude 199 aussi bien au carrefour de la route de la Salle et de Plerneuf – il y a d'ailleurs de nos jours une borne géodésique - qu'à Pahouët Billiet qui se trouve en effet sur un point haut puisque l'on ne cessait de monter lorsque l'on venait de la vallée du Gouët.

Dans l'association plus récente Pahouët Billiet, le premier terme est bien d'origine bretonne. Il faut y voir un ancien Penhouet, dérivé de Penn-Coët ou Penn-er-Coët, "le bout du bois" en breton vannetais, (bois du Rufflay ?). Il est à remarquer que le cadastre napoléonien ne connaissait encore que des noms simples qui ont sans doute été complétés par la suite pour éviter les confusions : il mentionnait Billiet, Pahouet. On trouvait néanmoins «Billiet-Montfort ».

Le carton ci-dessus est tiré du cadastre de 1812. J'y ai ajouté quelques éléments comme l'occupation du sol en 1848 - dans la mesure où les parcelles sont restées inchangées, ce qui est généralement le cas - et la localisation de l'étang et de la voie romaine étudiée précédemment. D'autre part j'ai indiqué sur le carton la présence de prairies (en vert) et de landes (en jaune). Celles-ci sont figurées d'après le cadastre de 1848, car pour une fois, les parcelles étaient restées intactes entre 1812 et 1848. On peut le constater, comme au Pays-d'en-Bas en général, la lande est rare.

A noter aussi, la présence en bordure de route d'un petit bâtiment que j'ai fait figurer en jaune et qui était un four. On avait de nombreuses formes identiques sur la commune sur le cadastre de 1812 et sur celui de 1848. Or il faut remarquer qu'en principe, la possession d'un four était réservée, avant la Révolution, aux nobles qui disposaient du droit de ban. Comme souvent, le four était dans un bâtiment isolé. Il devait en effet servir à tous les gens du village - autrefois moyennant redevance- et non à un seul boulanger. Mais, nous ne sommes plus au Moyen-Age, le droit de ban a perdu de son importance. Certes, un four existait presque toujours près des anciens manoirs. C'est le cas ici, à Brangais, à la (grande) Ville Tano ou à la Ville Boutier. Mais les fours apparaissent trop nombreux au cadastre de 1812 pour avoir été construits après la disparition des droits féodaux en 1789. C'est donc que beaucoup de villages disposaient déjà d'un four collectif, ce qui explique, je le rappelle, leur construction à l'écart des autres bâtiments. La raison du four collectif tient évidemment à la difficulté de le chauffer: il fallait beaucoup de bois, et donc une fois le four allumé, il fallait que le maximum de gens puisse en profiter, ceux-là même qui avaient fourni le bois bien sûr. Certes, grâce aux talus le bois n'était pas rare, mais chaque paysan n'avait qu'une faible surface de terres... et de talus. Les anciens se souviennent encore des énormes "gâches" de pain de 6 ou 12 livres que les boulangers de campagne faisaient. Le pain se conservait mieux. Ce type de fabrication existait peut-être déjà aux temps anciens où le particulier ne pouvait prendre sa voiture automobile pour aller chercher sa baguette! Le four n'était donc allumé qu'au mieux une fois par semaine. Que le droit de ban soit au seigneur est une chose, la nécessité d'un four collectif en est une autre qu'il appartienne au seigneur ou pas.

Sur la droite, on distingue l'étang, aujourd'hui disparu, auquel on pouvait

accéder directement depuis Billiet. Il fut creusé dans un vallon et alimenté par un ruisseau. Il faut rappeler l'importance des obligations religieuses dans ces temps anciens et entre autre, celle de ne pas consommer de viande tous les vendredis et durant la période du Carême. Cet étang était donc en réalité un vivier. D'autres sont encore visibles au cadastre de 1812 près de maisons nobles comme à Launay ou au Chesnay. Il est donc probable que la parcelle dite "la Vieille Étang" à la Ville Tano était le vivier de la maison noble. Comme à Launay, sa digue supportait une route. Au contraire, l'étang de Billiet était de ceux qui avaient nécessité le moins d'aménagement du fait du site naturel et de la présence de l'eau. D'autre part j'ai indiqué sur le carton la présence de prairies (en vert) et de landes (en jaune). Celles-ci sont figurées d'après le cadastre de 1848, car pour une fois, les parcelles étaient restées intactes entre 1812 et 1848. On peut le constater, comme au Pays-d'en-Bas en général, la lande est rare.

C'est Billiet Montfort que l'historien Le Noir de Tournemine présentait comme étant le Billiet d'origine. Mais il semble que cela soit une erreur car, dans ce cas, le vivier serait très éloigné de la propriété nobiliaire. Billiet Corouge et Billiet Montfort étaient bien mentionnés au cadastre de 1848. Mais, un acte de décès du milieu du XVII^e siècle indiquait que le défunt habitait « *la metterie noble de monfort* ». Cela prouverait au moins que si Monfort était le site initial, il avait été abandonné par le propriétaire noble. Monfort occupait – et occupe toujours - une position intéressante car il permettait de surveiller la voie romaine venant de l'est. Il a ainsi pu être le site initial occupé. On note, près de l'actuel Billiet (Corouge), le champ appelé le Jardin du Four. On peut voir le four sur le plan de 1812. Enfin, une parcelle située encore près de l'actuel Billiet-Corouge, porte bien le nom de « l'Étang de Billiet » : c'est le vivier signalé plus haut.

Billiet Montfort se trouve en bordure de la voie antique et sur une hauteur pour qui vient de la Salle. Cet emplacement pourrait ainsi expliquer le qualificatif "montfort", sauf que des de Montfort ont dû habiter à Billiet. Comme je l'ai dit, un Montfort était bien signalé parmi les nobles de Saint-Donan en 1479; ainsi que lors de la Réformation de 1513 où l'on mentionnait « *Tristan de Montfort, fils de Jean* ». Mais sur l'original, le lieu d'habitation est illisible, si bien que certains y voient "le Jonc", d'autres "le Four", en tout cas, pas Billiet.

A la [Monstre de 1543](#), on signalait « *Tristan Montfort, présent par Louys son fils en archer.* » (Monstre était sans doute prononcé "montre": de nos jours encore, on montre un objet, mais on fait une démonstration de son utilisation). Habitaient-ils à Montfort ? Rien n'est moins sûr car des Montfort ont aussi été propriétaires de la Ville Tano; mais c'était bien avant. Déjà, lors de la monstre de 1479, il était noté pour la paroisse de Saint-Donan la présence de « *Jean de montfort en brigandier, (donc armé d'une brigandine) sallades, dagues, épée, arc et lui aurait été enjoint d'avoir trousse.* » Évidemment, cela ne nous apprend rien sur son "herbergement". D'autre part, ce texte est sorti d'un document plus important relatif au « *rolle des gens nobles de la réformation de 1513...y est compris acte de tutelle à Bertrand de Montfort.* » Il s'agit donc du document prouvant la noblesse de cette famille de Montfort. Or, lors de la

réformation de 1669, les de Montfort avait été déboutés, et les "fautifs" condamnés à une amende. Les radiés de la liste de la noblesse firent appel de la décision et le Conseil D'État, -mise en ligne par Tudchentil- leur rendit leur titres en 1672. Pour justifier de leur ancienne situation, ce fut François de Montfort qui se fit le porte-parole de la famille. C'est ainsi que dans les attendus justificatifs, on évoque les de Montfort de Saint-Donan.

Jean de Montfort, le plus ancien mentionné vivait donc en 1479. Il est sans doute descendant en ligne directe d'autre Jean figurant en 1420 dans la liste des nobles étant intervenus pour obtenir la libération du duc de Bretagne alors prisonnier de Charles de Blois. (Mais, un généalogiste signale à Saint-Donan au XIII^e siècle, donc bien avant dans le temps, une certaine Elisabeth née en Angleterre, mariée à un anglais et qualifiée de Baronne). Ce Jean était le frère de Guillaume ancêtre, lui, de François mentionné ci-dessus. Comme c'est ce dernier qui porte réclamation, il ne fait état que de sa propre généalogie. Par contre, dans les arguments qu'il avance, on trouve mention des de Montfort de Saint-Donan. En complétant par les montres, on aurait donc la généalogie suivante: Ollivier, l'ancêtre commun aux deux branches de la famille, puis Jan, suivi de Tristan, lui-même suivi de Louis et Pierre qui est celui qui nous intéresse. En effet, les documents fournis par François font état à plusieurs reprises de ce Pierre. On apprend ainsi qu'il est en 1551 « *fils héritier principal et noble dud. (dudit) Tristan.*» La décision du Conseil d'État ayant rendu à ce dernier son titre d'écuyer, son fils l'est aussi redevenu. Ainsi Pierre n'était que le cadet devenu héritier à la mort de son père et de son frère toujours vivant en 1543. Dans les preuves fournies au Conseil D'État, Pierre de Montfort est d'abord qualifié de « *sieur des billes* », lieu-dit curieux, sauf si l'on pense qu'il suffit de remplacer le "s" par un "t" pour rétablir la vérité. (N'oublions pas que la réclamation a lieu deux siècles après). Plus loin Pierre est bien dit « *sieur de billet.*» J'ai signalé que l'actuel "Billiet" était parfois ainsi orthographié. Le document fourni par François fait état en 1554 d'un « *acte de foy et homage randue par noble homme Pierre de Montfort fils aîné et principal héritier de feu Tristan de Montfort son père.*» Or, on verra dans le tableau en annexe sur les nobles en 1513 que Tristan est dit posséder "le Four". La localisation est pour le moins bizarre. Par la suite, Pierre de Montfort procède, je ne sais pourquoi, à plusieurs ventes de ses biens: en 1560, en 1563 puis en 1566, conjointement à cette date avec sa sœur Julienne. En 1567, c'est un -ou plusieurs -« *autres actes passés devant nottaires entre*» Pierre et son frère Gilles; il est probable que ce dernier céda ses biens à son frère. Enfin le document atteste de l'existence d'un « *contrat de vante fait par nobles homme Louis de Montfort de sa part et portion de la maison noble et ancienne de Billet.* » Je ne sais pas qui est ce personnage,- un autre frère, peut-être mais j'ai retenu qu'il vend sa part de terrains (?)- et de la maison familiale dont il dit- autre remarque intéressante,- qu'il s'agit d'une « *maison noble et ancienne.*» On a ainsi la confirmation que les de Montfort vivaient bien à Billiet. De plus leurs biens devaient être de quelque importance puisque Pierre décide d'en vendre. J'ai dit « *les de Montfort* » puisqu'il devait y avoir Pierre et au moins un frère et une sœur. Par ailleurs, j'ai trouvé dans un autre document que les de Montfort « *avaient un tombeau et un enfeu dans l'église de Saint-Donan sous la statue de St Sébastien.*» (Selon moi, il doit s'agir plutôt de la statue, qui existe toujours, d'un autre martyr, St Laurent, dont

l'autel était au bas de l'église.)

Il convient de remarquer qu'au XVII^e siècle le registre paroissial des décès distinguait parfois simplement «monfort », -qualifié de « maison noble » ou de « metterie noble »-, du lieu-dit « billiet monfort ». Il crée ainsi la confusion, car en principe une maison noble était habitée par un noble. Le plus souvent, les documents précisaient bien: «maison et métairie noble» pour tel ou tel manoir. Pour conclure sur les de Montfort de Billiet, ils semblent avoir disparu au XVI^e siècle.

Tout cela semble donc bien indiquer que le Billiet historique des du Rufflay était bien, en réalité, Billiet Corouge. Il peut très bien n'y avoir eu aucune filiation avec Monfort. Ce qui est certain, c'est que le lieu-dit existait bien au XVII^e siècle. Cela semble confirmé par le cadastre napoléonien qui indique un chemin assez large partant de Billiet (-Corouge) pour rejoindre l'étang. Celui-ci devait donc bien être le vivier des du Rufflay, et Billiet (-Corouge) leur possession noble. Bien sûr, celle-ci devait être très modeste. S'agissait-il d'ailleurs d'un manoir ou d'une simple métairie? Par ailleurs, le Rufflay ne semble pas avoir eu de retenue d'eau suffisamment importante, faute de ruisseau, pour qu'il puisse y avoir un vivier. Celui-ci était donc fort utile. L'épisode de la fourniture de poisson à Anne du Rufflay raconté plus loin semble conforter cette hypothèse. Comme son homonyme de Billiet Monfort, Billiet Corouge était qualifiée au registre paroissial de «métairie noble» sauf qu'en 1688, le même registre signalait un décès à la «*maison noble de billiet corouge*». C'est donc postérieurement que l'habitation n'est plus qu'une simple métairie, à ceci près qu'une métairie pouvait déjà être associée à la maison noble. Mais, on le constate, le registre paroissial n'est pas toujours fiable. Sur le cadastre de 1812 elle est simplement «Billiet».

L'association actuelle Pahouet Billiet aurait été adoptée postérieurement, peut-être pour éviter la confusion avec l'actuel Pahouët les Coq car le cadastre de 1812 localisait deux Pahouet, le registre paroissial, lui, ne connaissait non plus qu'une expression. Il va sans dire que le cadastre ne peut à lui seul être totalement fiable. S'il notait Billiet, cela ne veut pas dire que les gens de l'époque ne parlaient pas, eux, de Pahouët Billiet.

J'ajoute que, pour compliquer les choses, on a aussi, comme je l'ai dit, l'écriture ancienne « **le** Billet ». C'est peut-être pour cela que le mot actuel est écrit avec deux L, tout en se prononçant comme s'il n'en avait qu'un. Mais on ne peut guère faire confiance ni aux manuscrits anciens, ni à ceux qui les interprètent. Enfin, dans ma jeunesse, il arrivait aussi qu'on parle du "*P'tit Billiet*", ce qui ne simplifie pas les choses.

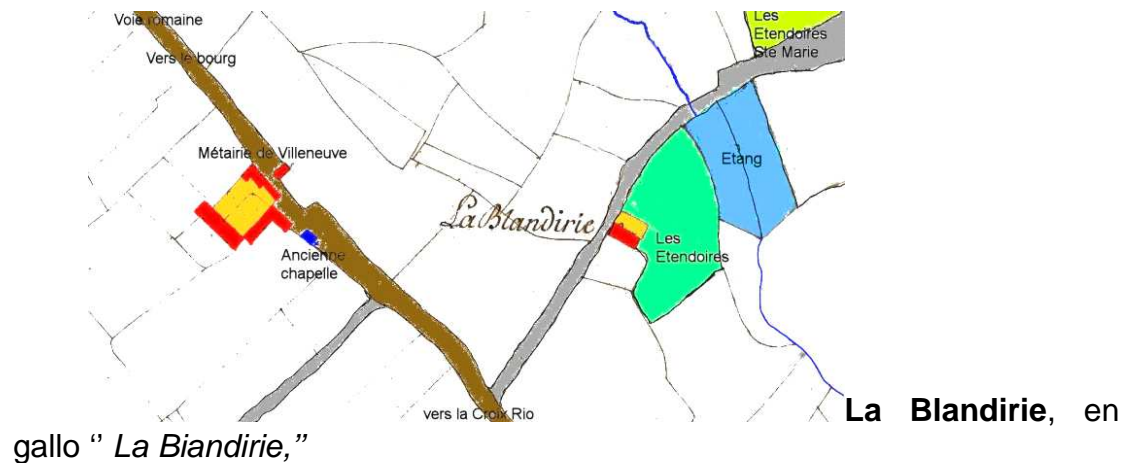


Fig. 43: La Blandirie et Villeneuve; extrait complété du cadastre napoléonien

L'extrait du cadastre napoléonien (**Fig. 43**), colorié et renseigné, montre en effet le peu d'importance de la maison du blandissier – ou blanditier - et par contre l'étendue de l'étang qui, curieusement, recouvre deux parcelles numérotées. Appartenaient-elles à deux propriétaires lors de la mise en eau? C'est bien ce que le cadastre semble suggérer qui a repris un titre de propriété beaucoup plus ancien. (J'ai supprimé les numéros de parcelles car c'était ceux de 1812.) Cela semble bien indiquer aussi la création artificielle – et relativement récente pour l'époque- de cet étang. Si le ruisseau qui en sort est figuré, celui qui l'alimente ne l'est pas. Je pense qu'on peut le deviner sur le cadastre au tracé irrégulier des parcelles.

Sur la gauche, le long de la voie "romaine" déjà citée, on distingue les premières maisons de Villeneuve, en particulier l'ancienne maison noble, devenue la Métairie de Villeneuve, et la chapelle du manoir de ce village. Le fait que la cour soit divisée en deux parties peut expliquer qu'il est difficile de savoir s'il n'y avait qu'une ou deux familles nobles en même temps, ou au moins la maison noble et la métairie noble. Le lieu a pu aussi être divisé par la suite. La chapelle - en bleu - semble toujours servir de lieu de culte, comme le montre la couleur du bâtiment au cadastre et la présence de la croix à l'extrémité de la chapelle. J'ai parlé précédemment du baptême de la cloche de la chapelle. En réalité, il semble qu'elle soit désaffectée depuis 1793; dans sa monographie, de Garaby signalait qu'en 1849 elle était transformée en four. Par contre l'actuelle croix de Villeneuve, dont j'ai également parlé, n'est pas indiquée à son emplacement actuel, au bord de la route, au carrefour après la chapelle et du même côté que celle-ci, en allant vers la Blandirie. Elle l'est sur le cadastre de 1848.

Le terme blandirie désigne un endroit où l'on blanchissait la toile. On trouvait d'ailleurs aussi «la Blanchirie de Villeneuve». Les termes à finale en -erie, ou comme ici en -irie, traduisent une activité ou une profession. Nous en avons des exemples avec une boulangerie, une parfumerie ou une charcuterie. Jean Martin écrit, dans Toiles de Bretagne, qu'il y avait à Saint-Donan trois blandiries possédées d'ailleurs par des personnes étrangères à la paroisse. L'un d'entre eux était un certain Richard qui en avait d'autres

ailleurs. Le cadastre napoléonien localise celle-ci, une autre près de la Maudouve non loin de la Ville Goro, en Le Foeil de nos jours, la troisième, non indiquée, se trouvant sans doute dans le même secteur.

On trouve dans la microtoponymie près de la Blandirie de Villeneuve des noms caractéristiques de l'activité de blanchissage de la toile : l'Étang où l'on mettait la toile à tremper, les Etendoires et les Etendoires Ste Marie où l'on étendait la toile pour la faire sécher et blanchir sur pré. Bien sûr, les terres réservées au blanchiment des toiles étaient loin d'être les meilleures. Au début du XX^e siècle, *les lavandières "mettoient – prononcé mettint- cor lou buée à hâler su' l'herbes' pour bianchi' lou linceux."* C'était bien avant les lessives qui lavent plus blanc que blanc! La Blandirie dépendait de la propriété noble de La Noë Sèche jusqu'à sa vente en 1853. Or, et ce n'est pas un hasard, il existait aussi une "blanchirie" de toile à La Noë Sèche. La même année, on notait la vente du Quartier qui dépendait aussi de La Noë Sèche, toponyme qui signifierait "lieu mouillé sans eau". Il est à remarquer que si, dans le registre paroissial, le métier de blanchisseur ou blanditier était assez souvent employé pour une personne de la Ville Goro, je ne l'ai pas trouvé pour quelqu'un de la Blandirie actuelle de Saint-Donan. On peut donc imaginer que l'activité de cette «blanchirie», la blandirie de Villeneuve n'était pas très importante dès le XVII^e siècle ou bien que le travail était fait par des blanchisseurs venant du secteur des Ville Goro ou même de Brangais. Quant à la demeure de la Blandirie, on le constate au cadastre, elle était fort modeste.

Le Bois-Bossard. Le toponyme est ainsi orthographié au cadastre de 1848; en gallo c'est '*le Bouée Bossâ*'. Il doit tirer son nom de la présence d'un bois aujourd'hui disparu situé sur une bosse, la hauteur toute proche. En vieux français, on avait la forme Boussard. C'est sous la forme de « bois bossard » que l'on trouve le nom propre dans les registres paroissiaux du XVII^e siècle, parfois avec l'écriture «bouays », mais toujours suivi de Bossard. Le Bois Bossard était autrefois un gros village, car les mentions de naissances ou de décès sont nombreuses. La forme gallo, "*le Bouée Bossâ*", est donc l'équivalent de ce que l'on disait et écrivait encore au XVII^e siècle: le mot bois était noté «bouays» dans les textes français. D'ailleurs, le mot est toujours utilisé par les musiciens des pays anglo-saxons puisque certains jouent de l'Oboé, terme qui est l'exacte reproduction du "*haout bouée*" gallo. Le "*haout bouée*" étant, comme chacun sait le sureau; évidé celui-ci était utilisé dans ma jeunesse pour faire des "*pétouères*", et pourquoi pas, des flûtes. On note que la forme "Au" de haut est prononcée comme une diphtongue, le U ayant à peu près le son OU. Les diphtongues existaient d'ailleurs en ancien français, alors qu'en français moderne elles sont rares.

L'extrait du cadastre de 1812 que je fais figurer appelle quelques commentaires. D'abord, je l'ai réorienté sensiblement le nord en haut, comme cela se fait de nos jours. J'ai indiqué en rouge des renseignements qui ne sont pas au cadastre et en noir des renseignements concernant le quartier. D'abord, on voit que le cartographe a bien orthographié « Bois Boissard ». Mais a-t-il vraiment raison ? Il faut rappeler que si le géomètre est bien venu sur place, l'auteur du cadastre, lui, reproduit sans doute le mot qu'il croit lire.

Ainsi, il note la demeure de « la Rue du Croix Chemin ». Or dans la matrice cadastrale il est écrit « le Creux Chemin ». Une des deux expressions est forcément fautive. Dans ce cas, ce ne peut être que la matrice cadastrale puisque Croix Chemin est la traduction littérale du breton Kroaz Hent. Saint-Donan n'était d'ailleurs pas la seule paroisse à avoir ces toponymes. La carte de Cassini en donne d'autres exemples en zone gallèse. En comparant cet extrait à celui du cadastre de 1848, j'ai d'ailleurs remarqué que ce nouveau cadastre a remplacé le nom de la maison par Le Point du Jour, encore un toponyme que l'on trouve ailleurs, à Saint-Brieuc, par exemple. Ce toponyme était caractéristique des lieux-dits situés sur un versant est, celui où le soleil se lève. Ce n'est pas le cas ici ! L'extrait de 1812 permet de positionner l'autre Hôtel d'en Haut de la paroisse. Je reviendrai sur la mystérieuse disparition du toponyme et non du village. Toujours en comparant les deux extraits de cadastre, on voit que le village du Bois Bossard s'est, en 1848, enrichi d'un four. Vous avez pu remarquer enfin l'aspect assez lâche du village : le Bois Bossard est constitué en fait de quatre sous-ensembles.

La contraction de la finale générale d'un mot, l'apocope, est fréquente en gallo; ainsi en est-il de Bossard devenu Bossâ : on parle du « *couver* » de la marmite au lieu du couvercle, d'une bobine de fi au lieu du fil, d'un « *voleu* », et non un voleur, du « *r'nâs* » et non du renard. Il en va de même en toponymie : on dit « Cohinia » et « Pierneu », non Cohiniac et Pierneuf ; un dénommé Boisard est en gallo « Bouézâ » et, je l'ai déjà noté, un Torchard, « Torchâ », comme parfois écrit au registre paroissial, de même un œuf devient un eu. (Curieusement, pourquoi en français dit-on un œuf et au pluriel des « eux » ? On a la même chose avec le bœuf). Au XIX^e siècle, j'ai aussi trouvé la forme le « Bois Boissard ». Le terme boissard désignait un forestier ou... une mesure à grain. On connaît le terme boisseau.

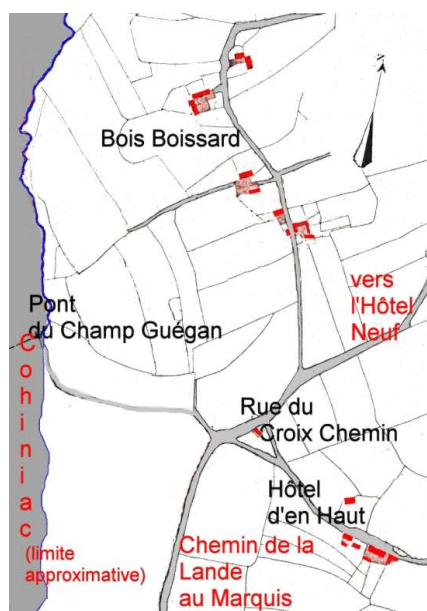


Fig. 44: Le Bois " Boissard"

au XVIII^e siècle

La route de Cohiniac est celle qui passe par Le Pont du Champ Guégan. Le pont permet le franchissement du Camet, ou ruisseau de Cohiniac, qui sert de limite

entre les deux

Il est donc possible que ce mot Boissard ait été attribué à quelqu'un qui fabriquait ces mesures ou qui exerçait le métier de forestier. Mais, comme je l'ai dit, la prononciation locale actuelle est bien le "Bouée Bossâ"; or dès le XVI^e, l'andronyme Boisard était bien écrit «Boezard». Boisard devait donc être prononcé "boésâ". On ne peut donc retenir une origine du toponyme issue de boissard. Cela m'amène à une dernière hypothèse. En effet, le mot Bossard est un anthroponyme signalé au moins depuis le XIII^e siècle. On aurait donc bien eu la forme «Le Bois Bossard », du nom du propriétaire, comme on a au Foël Le Bois Rouxel, à Saint-Brieuc Le Bois Boéssel et le patronyme Boisgélén en raison de la présence en ce lieu d'une famille qui en avait pris le nom breton francisé

La Bouillonnais, en gallo "*la Bouillonnée*", peut tirer son nom de plusieurs origines. Au passage, on a noté la constante : les noms français féminins en -ais adoptent en gallo la prononciation -ée. La solution la plus simple consiste à dire qu'il s'agissait de la propriété du dénommé Bouillon. Je l'ai signalé, on prit l'habitude au XII^e siècle d'ajouter la terminaison -ais ou -aie à un nom propre. Pour désigner la ferme de M. Sor, on parlait de la Sor-aie, etc. L'écriture n'avait aucune importance, d'où la finale en -ay, -aie ou -ais (et en gallo en "-ée"); seule la prononciation était utile. Ceci explique qu'on ne retienne pas de faute pour les noms propres, surtout en toponymie. Toutefois, ce patronyme ne semble pas fréquent, en tout cas de nos jours, et je ne l'ai trouvé qu'en 1858, jamais dans les registres paroissiaux anciens.

Mais "*La Bouillonnée*" peut aussi tirer son nom d'un endroit particulièrement "*bouillonoux*", comme on dit en gallo, un endroit plein de boue. On a bien la forme bretonne Bouillen, pluriel Bouillennou qu'on traduit par boubier. Mais cette hypothèse ne tient guère pour qui connaît l'emplacement de l'ancienne ferme de la Bouillonnée. L'implantation sur un versant de vallée n'est guère favorable au développement d'un boubier tel qu'il donnerait son nom à une ferme. Mais, ici comme ailleurs, l'actuel lieu-dit n'est pas forcément à l'endroit où se situait la première implantation. Je l'ai dit, le mot boue vient du gaulois Bouillen - que l'on retrouve en breton - et sans doute aussi le mot bouillon utilisé en gallo pour désigner la boue. On a en Morbihan un village dit Bouillennou. Les toponymes en Bouillen, proches du gaulois, sont très fréquents en zone bretonnante. Mais il faut reconnaître que "*Bouillonoux*" et Bouillennou sont phonétiquement très proches.

Reste enfin une autre hypothèse, une origine bretonne. Je connais personnellement un champ appelé "le Bouillon". Or il est particulièrement sec. C'est de la "*p'tite t'erre*" comme disaient les anciens paysans. C'est tout à fait le type de terre de genêts à balai, plus proche de la terre à lande que de la terre à blé. Pourquoi alors avoir appelé ce champ de ce nom incongru ne correspondant en rien à la réalité ? On pourrait donc faire appel ici au vannetais Bouillonou signifiant les genêts, selon Henri-François Buffet- dans En haute Bretagne-. Ce terme serait aussi plus vrai pour la Bouillonnais. Les deux prononciations sont à peu près identiques. Il était facile de passer de l'une à l'autre en la francisant. Il s'agirait donc d'une attraction paronymique.

On en trouve d'autres exemples.

Les noms d'origine vannetaise ne sont sans doute pas légion chez nous en toponymie, mais on peut noter Le Mané à Ploufragan qui est l'identique de Mené que l'on trouve généralement dans les Côtes-d'Armor. Je rappelle que le territoire dit Le Vannetais devait atteindre Lanfains (Lan Fines); nous ne sommes pas très loin de cette commune. François Falc'hun pensait le vannetais relativement proche du gaulois. Mais cette opinion est de nos jours controversée. Le K.L.T.- parlé des diocèses de Cornouaille, Léon, Trégor- aurait été plus influencé par le breton de la Bretagne insulaire. Le vannetais est bien, maintenant, reconnu comme plus archaïque que le KLT, il se rapprocherait du gallois, lui-même admis comme le brittonique le plus archaïque. Des termes vannetais peuvent donc exister dans des régions en principe de KLT. D'ailleurs, de quoi dépendait vraiment Saint-Donan, qui n'était ni dans la Cornouaille, ni même dans le Trégor mais en Goëlle, une région aux limites fort imprécises? On en a la preuve avec de mots du langage quotidien du gallo: des termes visiblement d'origine bretonne ne semblent pas figurer dans le dictionnaire du breton actuel. Le terme "*Rieu*", par exemple, qui désignait le feu de la St Jean, vient d'une expression vannetaise qui n'a rien à voir avec les rayons du soleil, comme l'a proposé Claude Bourel, mais bien avec « er ioh coet », le tas de bois (nécessaire pour faire le feu): er ioh par déformation aurait donné Rieu. Pahouet vient bien de Pen (er) Coet, en passant par Penhouet et on a la localité de Plancoët au nord de la Bretagne, preuve que le vannetais peut avoir influencé le parler local. Les paysannes préparaient autrefois une "*brannée à lou*" cochons. Le mot "bran" sortirait tout droit du vannetais Brenn avec le sens de son, de farine. Encore une fois, il faut rester prudent avec l'origine des mots: le vannetais et le KLT ont sûrement évolué dans le temps. Le seul obstacle, et il est de taille, c'est que, comme souvent en toponymie, le risque d'erreur est grand : je n'ai trouvé le nom au registre paroissial qu'à partir de 1777. Le lieu-dit faisait-il auparavant partie du Quillerin ? C'est fort possible, ce qui n'empêchait peut-être pas le nom d'exister.

Bouteville est l'orthographe utilisée lors du recensement de 1946. Mais cette expression est fantaisiste. En gallo, on prononce "*Boud'vil*". On est très près de la réalité, car il s'agit sans doute de la traduction au mot à mot de l'expression primitive bretonne Pen Ker, le bout du village ou le village du bout (Penn -ar ou -er -Ker): bout de ville. Mais cela n'explique pas le pourquoi de ce choix : quel village ou quel bout. Peut-être faudrait-il donc mieux voir le sens de village du bout puisqu'il est en limite de commune et des terres labourables, dans un secteur de landes et de marais, au moins autrefois. Il serait donc logique de penser à la traduction de penker donnée autrefois dans les actes notariés : « issue ». «Boutdeville», comme parfois transcrit, était bien en effet au bout d'une voie sans issue. Ce toponyme a été gardé dans d'autres communes, ainsi à Langueux ou à Tréveneuc, pour ne citer que des communes des Côtes d'Armor

Brangais* est encore un nom d'origine bretonne, mais dont la forme ancienne a disparu. La prononciation gallo est approximativement "*Bronquée*" trouvée aussi au registre paroissial. Cette prononciation

présuppose évidemment la présence du U après le G; or le patronyme est souvent dans le passé écrit comme dans le titre. Un nommé Brangol – logiquement sans U- est mentionné dans la Réformation de 1449. Il fait donc partie de la noblesse de l'époque. Un Brangais, nom sous lequel est connue la famille, possédait d'ailleurs l'ancien manoir de Brézillet à Ploufragan. Les armes des Brangais se trouvent encore dans la chapelle St-Gilles de Plaintel. Les Brangais de Saint-Donan sont dits « d'ancienne extraction » dans les réformations du XVII^e siècle; on peut remonter dans la famille au moins jusqu'au XV^e. L'orthographe du nom propre a varié dans le temps : en 1449, c'est donc Brangol. Mais en 1513, on notait l'existence de Geoffroy Brangael. On trouvait aussi la forme Branguiol. Ainsi on citait en 1449 «*Geffroy Branguiol en son hébrégement de Kergaut*», preuve que des Brangais avaient déjà quitté Brangais.

En 1480, on citait donc « *Louis Brangol* ». Or, c'est Brangol qui est le plus proche de l'origine du nom. Le patronyme est en effet issu de Brangolo, un toponyme que l'on trouve ailleurs sous cette forme, à Plaintel par exemple, et ce n'est pas par hasard. La première partie, Bran, est la forme vannetaise de Bren, tirée du vieux-breton bren, la colline. Golo avait le sens de lumière ou de lumineux et c'est aussi la forme vannetaise. Et c'est bien en Morbihan que l'on trouve le plus de Brangolo, au moins une douzaine. Cela tendrait à confirmer le rapport entre certains noms de lieux-dits de Saint-Donan et le vannetais. C'est aussi l'explication ci-dessus que donne Bernard Tanguy pour l'origine du nom de la commune de Bringolo. (Ailleurs on aurait la forme Golou qui a évolué en Golo, comme Cadiou a évolué en Cadio). On peut donc traduire Brangais par Clairmont ou Clermont, forme plus moderne. Le nom de famille Brangais vient donc du lieu d'implantation d'un manoir, dont des restes sont encore visibles, en bordure de la voie romaine déjà mentionnée. L'abri à charrettes situé à l'entrée de l'actuelle ferme remonte certainement à ces temps anciens. Et, nous l'avons vu, ce n'est pas un hasard. On trouve dans la microtoponymie du voisinage des termes significatifs d'un manoir tels que le Jardin du Four (seul un noble avait droit à un four banal, au moins au Moyen Age), le Clos de la Salle, - n'oublions pas que Brangais est installé sur une voie romaine- la Plesse. Un plessis désignait un enclos formé de branches entrelacées. Les animaux y étaient parqués pour la nuit. L'évolution du nom en Brangais vient sans doute de la manie de francisation des noms propres dans les familles aisées à l'époque où le français a commencé à être introduit. Il en est de même pour d'autres toponymes. Le manoir était défendu par les Gardes, lieu-dit tout proche disparu après 1848. Le toponyme Garde avait en ancien français le sens de métairie. Il est la "traduction" française- en réalité une attraction paronymique, les deux mots se prononçant de la même façon- du breton Gard, lequel désigne une maison construite à l'entrée d'un manoir, ce qui était bien le cas ici. On a la même chose à Plaine-haute où La Garde Joly était proche des manoirs du Clos (au) Rosty et de Bien Assis. Mais garde pourrait aussi tiré du breton garhz donnant garh avec le sens de haie, celle-ci étant bien une protection. (J'ai déjà mentionné la "gare des fraos" de saint-Donan.)

Le lieu-dit Brangais est certainement antérieur au XV^e siècle car c'est à

cette époque que les nobles ont commencé à prendre le nom de l'endroit où ils s'étaient installés : Louys devenait «sieur de X.» en l'occurrence ici sieur de Brangais. Le patronyme est donc tiré du toponyme. Lorsque Louis Brangol – on retrouve bien le toponyme Brangolo - figure à la montre de 1480 – une sorte de revue militaire du Moyen-Age il est porteur d'une arme appelée paltoc. Il a un revenu de 12 livres. Il faut rappeler que le duc de Bretagne François II avait publié en 1466 une ordonnance concernant l'équipement des nobles. Il était précisé que l'équipement tenait compte du revenu du noble

Plus il était riche, plus son équipement devait être important. Louis Brangol était donc un petit noble puisque le coût de la ration alimentaire d'une famille est en ce temps-là estimé à 6 livres. Environ 80% des nobles étaient d'ailleurs de petits nobles disposant de moins de 50 livres de revenu. Ce n'était peut-être pas suffisant pour vivre, mais les nobles pouvaient toujours travailler leur terre sans déroger, c'est-à-dire sans perdre leur titre de noblesse. Par ailleurs, la présence d'un noble lors de la convocation à une montre était obligatoire. J'en veux pour preuve ce rappel figurant dans la « monstre générale des nobles anoblis et tenentz fiefs nobles, et subjects aux armes de l'évesché de Tréquier(1481). On y lit que «*tous les autres nobles, ennoblis, femmes déguerpiés (veuves)...qui ne sont pas comparus... soient jugés défailantz par lesdits commissaires, et leurs héritages saisis et mis en la main du duc.*»

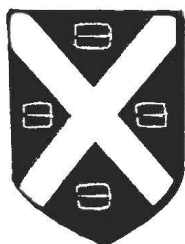


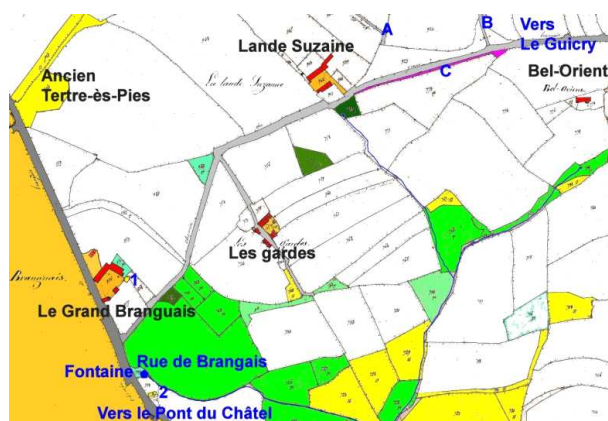
Fig. 45: Blason des Brangais

Les Brangais furent donc reconnus nobles d'extraction pour neuf générations entre 1449 et 1667 au moins. Leur blason était «*de sable (noir) au sautoir d'argent accompagné de quatre fermoirs de même*». On peut évidemment s'étonner que la couleur noire soit dite de sable, celui-ci n'étant que très rarement de cette couleur. En réalité le terme viendrait du russe "sabeline" (je n'en garantis pas l'orthographe!) qui désignait la martre zibeline dont la fourrure très recherchée est de couleur noirâtre. Le patronyme Brangais était encore porté chez nous au milieu du XVII^e siècle, mais pas au lieu-dit Brangais. Je l'ai dit plus tard on signalait en effet des Brangais à Launay avant leur disparition de la paroisse.

La branche aînée des Brangais fut fondue en 1440 dans les Charpentier ou Cherpentier. Sevestre figure à la montre de 1479. "*Cherpentier*" est encore la prononciation en gallo du métier. Les Brangais eurent plusieurs enfants dans une famille, seul l'aîné héritait du titre du père et de la propriété familiale. C'est ce qui se passa ici: une Brangais ayant épousé un le

Charpentier, elle garda la propriété familiale en tant qu'héritière principale. Les autres Brangais durent s'installer à Kergault. On trouve donc à Brangais les Le Charpentier de Kergonan cités en 1515 et 1535, mais pas à la monstre de 1543. La famille pourrait donc avoir alors totalement quitté Brangais. Il n'est pas dit en effet que les Charpentier étaient «défaillants», donc absents. En 1543, par contre, Geoffroy Brangays était défaillant à la montre du Goëlle (en tant que seigneur de Kergaux). En ce XVI^e siècle, cette absence ne portait plus guère en général à conséquence. Comme dans le cas des Brangais, le nom Charpentier peut être une francisation du breton Le Calvez.

On note aussi à Brangais les Le Forestier, issus des Le Forestier de Kerahuis, (Boquého). Eonnet possédait «la lande souzaine» en 1449. Mais, j'ai aussi trouvé que Couvran, un manoir de Pordic, était en 1535 propriété d'un Sieur de Kerahuis. Les Forestier tenaient Couvran au moins depuis le milieu du XV^e siècle. Est-ce ce sieur qui succéda aux Charpentier à Brangais, ou un descendant d'Eonnet? Le nom était toujours porté à Brangais au milieu du XVII^e siècle. Mais Brangais n'était plus alors qualifié de maison noble, comme la Ville Boutier ou Kergaut, par exemple. On peut noter que l'on trouvait aussi trouvait chez nous la Noë Forestier, près de l'actuelle Porte ès Pommeret, un toponyme caractéristique des défrichements du Moyen-Age. Il convient de signaler aussi que si le patronyme Brangais a disparu assez tôt chez nous, ce n'était pas le cas dans d'autres paroisses, ainsi à Pordic ou à Plérin. Parmi les autres propriétaires de Brangais, De Courcy mentionne Moro « *sieur de la Ville Berno... de Folleville et de Brangays* ». Nous le retrouverons au «Petit Brangais»; il y a sans doute eu confusion chez de Courcy.



On a aussi les Rouxel. On signale ainsi l'existence, en 1453, d'un Rouxel marié à Olive Brangais. Mais ils n'habitaient peut-être pas à Brangais. Plus tard c'est le mariage du sieur Louis - d'autres disent François - Rouxel de la Ville Hamonet, en Tréméloir avec Péronnelle Branguays sans doute vers 1580. Vers 1535, Guillaume, «sieur de la Ville Hamonet» avait épousé Caterine Geslin. Je rappelle que dans l'écriture, je reproduis autant que possible les noms propres tels que je l'ai ai trouvés; d'où les variantes. A l'époque, certaines familles Gélin étaient considérées comme nobles. A la monstre de 1543, pour Tréméloir André Rouxel, «sieur de La Ville Hamonet» était «*présent à pied et receu pour sa pauvreté*»; c'était donc un tout petit noble. Les Rouxel furent néanmoins reconnus vraiment nobles lors de la Réformation de 1669. La plupart des Rouxel de Saint-Donan continuèrent de porter le titre de «sieur de La Ville

Hamonet». Le titre de sieur désignait sous l'Ancien Régime un noble qui n'avait pas le titre plus important de seigneur. En particulier, il n'avait pas le droit de justice, alors que les du Rufflay, par exemple, l'avaient. Le fondateur apparent de la dynastie de Saint-Donan fut Olivier «noble homme» né à Saint-Donan vers 1623. Il pouvait donc être le fils ou le petit-fils de Louis et Perronnelle. Il se maria en 1651 avec Aliette Gicquel ou Gériquel; le nom diffère selon que l'on prend le patronyme de naissance ou du décès. Le couple eut plusieurs enfants – au moins six- dont Marie morte âgée de quelques jours et née à Brangais. Elle fut « enterrée dans leur enfeu » indiquait le registre paroissial en 1655. Or seuls les nobles reconnus comme tels et établis dans une paroisse depuis longtemps pouvaient ainsi avoir un enfeu à eux dans une église. C'était donc bien le cas des Brangais. (L'enfeu était généralement un tombeau dans l'épaisseur du mur de l'église; nous le verrons, avoir un enfeu était un privilège réservé à un noble.)

Fig. 46: Brangais et La Lande Suzaine

Des autres enfants de ce premier mariage, je retiens surtout Fiacre, que l'on retrouvera à Villeneuve, et Gilles décédé en 1679 et dit «*sieur de Brangais-Kergaux*», ce qui peut laisser supposer qu'il était installé à Kergaux alors que par ailleurs il était mentionné aux Noées. Mais, c'est bien à Brangais que mourut Aliette Gériquel l'épouse d'Olivier Rouxel. Aliette était originaire de Boquého où elle portait le patronyme de Gicquel. A la mort d'Aliette en 1673, Olivier se remaria avec Mathurine Touzé et beaucoup plus jeune que lui puisqu'elle était mineure : elle avait donc moins de 25 ans et lui sans doute au moins cinquante puisqu'il était né avant 1623. De ce mariage naquirent de nombreux enfants. Au total Olivier eut eu moins douze enfants dont la moitié mourut à la naissance ou en très bas âge, en particulier sans doute six filles. Comme souvent, sur les registres on trouve bien la date de naissance, mais, pour des raisons diverses, pas toujours celle du décès.

Du second mariage naquit entre autre Olivier, «écuyer», et non plus seulement «noble homme», né en 1674 et «*sieur de la Ville Hamonet et des nogouées* ». Celui-ci épousa en 1724 Marie-Reine de Rainnes dite «dame de Porte Neuve» en Plédran. Il quitta alors la paroisse pour s'installer à Ploufragan où l'un de ses fils est dit «sieur de Launay», du nom de la propriété des de Rainnes. Un autre Olivier, naquit en 1688, l'année du décès de son père à l'âge d'environ 65 ans. Comme Mathurin, un autre fils, «sieur du Clos Neuf» vivait à Plerneuf, le seul homme de la famille vivant à Saint-Donan était donc Fiacre que nous retrouverons à Villeneuve.

Sur le document 46 établi d'après le canevas de 1812 où l'occupation du sol ne figurait pas pour le reste, la structure agraire n'a guère varié. Il devait donc y avoir terres labourables, landes, prairies et bosquets dans ce secteur comme indiqué sur le carton. (A noter, ce qui devait être des réages à l'est des Gardes). Brangais se trouve donc à proximité immédiate de la voie romaine Le Rillan-Lanvollon indiquée en gris foncé. Du manoir, une route menait directement à la Lande Suzaine, autre manoir.

Un four est localisé en 1; un autre – en 2- se trouvait près de la fontaine

dont j'ai parlé à propos de la Rue de Brangais. Evidemment rien ne dit qu'ils existaient tous les deux avant la Révolution. De la source qui alimente la fontaine part un ruisseau visible en bas du croquis. J'ai par ailleurs localisé l'emplacement de l'ancien Tertre ès Pies dont la demeure existait encore au cadastre de 1812. On voit tout près le début de la route menant au Clos Lochet en passant par le Quartier. On voit aussi la localisation de deux hameaux disparus de nos jours : Bel Orient et les Gardes. (J'ai déjà évoqué le terme Gardio qui pourrait avoir la même racine). Ce que le document ne permet pas de voir correctement, c'est la parcelle C, très étroite, rectiligne et très allongée en bordure de la route du Guicry. Il pourrait encore s'agir d'un champ de cordier. J'en montrerai plus loin un autre exemple. Le A correspond à une venelle dite curieusement Venelle de la Fournaise. En B, c'est la Venelle des Clossiaux, ce dernier terme étant, faut-il le rappeler, le pluriel de closset,- ou closset- diminutif de clos.

C'est dans ce secteur que l'on devine aussi sur une photographie satellitaire la trace d'un cercle en partie détruit par la route actuelle, cercle identique à celui du Cloître d'en bas. On le verra en annexe. On peut remarquer enfin que la route actuelle va du Guicry d'en haut au Clos Lochet, alors qu'il n'y avait pas autrefois de liaison directe : venant du Guicry, la route s'arrêtait à Brangais où elle rejoignait la voie romaine venant du Pont Châtel. On voit, près du Tertre es Pies l'amorce d'une route qui, selon certains, était la voie romaine venant des Boissières et qui aurait passé par Le Quartier.

On mentionne aussi à Brangais, la présence dans la seconde moitié du XVII^e siècle de «*Olivier Losties, sieur de Branguays*». Olivier Losties avait épousé en 1683 Jacqueline Le Coniac née en 1657, fille de Charles, sieur de Trébua au Bodéo. Charles descendait lui-même en ligne directe de Henry, fondateur de la "dynastie" des le Coniac de La Longueraye en Cohiniac. Olivier était le père de Joseph, avocat, et, entre autre, sénéchal de Quintin. Pierre pouvait donc être de cette famille. Je signale aussi que pour compliquer les choses, les textes anciens citaient indifféremment le nommé Coniac et le nommé Coniat, puisque c'était le même individu. Le registre paroissial du Foeil signalait le décès en 1736 de «*noble homme pierre lhostie, sieur de Branguais* » dont je n'ai pas trouvé trace par ailleurs à Saint-Donan. J'ai par contre trouvé la mention de Lostie ou Losties. Il s'agit sans doute d'un membre de la même famille, un fils peut-être.

En 1782, le registre de Saint-Donan indiquait le décès à «Branguayes» de Renée Sauvaget, dame de la Boissière «*épouse en son vivant de messire Alexis François Hemery de la Boissière* ». (Nous trouverons une autre famille de la Bouessière à Launay). Renée-Françoise Sauvaget s'était en effet mariée à Quessoy. Du couple naquirent de nombreux enfants, dont Gillette qui épousa Charles-Pierre de la Pallière, écuyer, que nous retrouverons à Villeneuve. Les Hémerys avaient le même blason que les de Keremar et les Courson du fait d'une alliance avec les premiers nommés. On signalait aussi à Brangais des Hamon, sans doute descendants d'une famille de la maison noble du Costier – ou Koster- en Le Vieux-Bourg-Quintin. Ainsi, en 1785, le registre notait à Brangais le décès d'une dame Hamon de la Boissière. Les deux familles de La Boissière devaient donc habiter à Brangais en même

temps comme auparavant les Rouxel et les Losties. On trouvait déjà une famille noble portant ce nom de Hamon dès le XV^e siècle. Mais rien ne dit qu'il y ait une quelconque parenté. On constate par contre que le toponyme Boissière fut utilisé par plusieurs familles. Cela ne simplifie pas les recherches. (J'ai évoqué ce nom à propos des de Yves du Pelineuc à la Bigotais.) Je donnerai plus tard un autre exemple de cette difficulté liée au fait qu'un noble qui portait déjà un nom le remplaçait souvent par celui du lieu où il s'installait. Il en était ainsi pour La Belleissue que des Lestic rajoutaient à leur nom. Ils étaient qualifiés de «sieurs de La Belleissue», un lieu-dit situé à Etables, tout en habitant Saint-Donan. Le toponyme Belleissue était assez répandu. Ainsi, le sieur Lymon, dont je parlerai était «sieur de Belleissue», mais ce dernier lieu-dit n'avait rien à voir avec l'autre.



Moro

Il ne reste pas grand-chose du manoir primitif de Brangais sinon la disposition des bâtiments autour d'une cour carrée et sans doute le logis à charrettes que j'ai mentionné situé et qui semble dater du XV^e siècle.

Fig. 47 : Un blason des Moro

NB: Le blason des Moro que l'on voit sur la figure 47 a évolué dans le temps. C'était un phénomène courant même à l'intérieur de la branche aînée de la famille.

Le Brangais historique est bien sûr l'actuel Grand-Brangais. Il existe en effet un autre lieu-dit appelé lui Le **Petit-Brangais***. Il s'agit sans doute d'une "fille" du Grand-Brangais, c'est-à-dire d'une terre appartenant à une des familles ayant hérité du manoir de Brangais. Dans un inventaire du XVII^e siècle, «le Petit Brangais» était qualifié de « *lieu et maison noble de brangais moro* ». En 1727 encore, un homme décédé était dit demeurant au même «lieu et maison noble de brangais moro». On y trouve donc le nom des Moro, alliés des Brangais, dont le souvenir reste de nos jours dans des noms de parcelles: le Grand Tertre Moro, la Coste Moro. (Remarquez l'écriture ancienne: "coste" et non côte.) Deux tenues - deux fermes - existaient alors près du Petit Brangais et devaient en dépendre. Ces Moro sont sans doute de la famille dont le nom revient à Saint-Donan pour Forville par exemple. Par contre, je ne saurais affirmer que les Moro possédèrent aussi le Grand Brangais. Le Petit Brangais est par ailleurs assez éloigné du Grand.

Les Briquières. La prononciation gallo est, ici, comme souvent, difficile à rendre. C'est d'ailleurs peut-être la déformation de Bricaires citées dans le texte ci-dessous. Il s'agit là d'une habitation disparue de nos jours et qui était située au sud de la commune, près du Pré Jouän, également disparu. On peut en voir la localisation sur le [carton de la Bigotais](#) (Fig. 40). Les deux habitations étaient elles-mêmes proches de la Porte ès Cosson à la Ville

Tano d'en bas, à proximité du chemin menant au Pont de la Métairie. C'est aux Briquières que se passa l'énigmatique affaire suivante. En effet « *le troisième jour du mois d'aoust de l'an mil six cens cinquante et six Marie Françoise présentée par Catherine de la Porte sage-femme de cette paroisse laquelle a déclaré, ainsi que François le Cocq qu'elle a été trouvée aujourd'hui entre cinq et six heures du matin dans la courre dudit François le Cocq demeurant au lieu et maison des Bricaires en cette paroisse par Jacques Budet journallier domicilié de la paroisse de Plaine-Haute et Noëlle le Cocq fille dudit François persistant (paraissant?) être âgée d'environ trois semaines à un mois sans qu'on connaisse le père ou la mère...* »

Il y a d'autres relations d'enfants déposés sous le "porta" de l'église, mais pourquoi en cet endroit éloigné de tout ? Le bébé a été déposé durant la nuit et la ferme est isolée; le cadastre de 1812 n'indique même pas de chemin y menant. Mais on peut se demander si le dit François le Cocq n'a pas quelque chose à voir là-dedans ? Etait-il le père de l'enfant? Mystère. De même pourquoi avoir recours aux services d'une sage-femme puisque la fillette était déjà née depuis « environ trois semaines » ? Cela donnait-il plus de poids au témoignage de François le Cocq ? La jeune Marie-Françoise, elle porte donc naturellement le prénom de son découvreur. J'ajoute qu'elle fut recueillie par un voisin, et qu'elle mourut quelques mois plus tard. Qu'une mère sans ressource cherche à se débarrasser d'un nouveau-né n'avait peut-être rien d'extraordinaire à l'époque, surtout si, comme on disait naguère, elle était fille-mère. Mais ici le bébé a déjà plusieurs semaines, voire un mois. Comment alors la mère a-t-elle pu l'abandonner sans que cela se sache ? Un bébé qui a vécu plusieurs semaines a dû laisser quelques traces quelque part. Quelques voisins devaient bien être au courant. Évidemment, le registre paroissial n'avait pas à mener l'enquête. Toujours est-il, comme on l'a vu, l'enfant ne put pas être rendu à sa mère.

On cite un autre "fait divers" survenu plus tard et concernant les Briquières : il s'agit de l'assassinat d'un séminariste par le dénommé Cario habitant aux Briquières. Nous sommes en pleine tourmente révolutionnaire et le séminariste en question venant de Guingamp souhaitait rejoindre Sainte-Anne du Houllin où un prêtre réfractaire disait parfois la messe. Mais il s'est pour le moins égaré. Apercevant la ferme isolée des Briquières, il s'y rend et compte sa mésaventure au "brave" Cario qui l'écoute attentivement puis propose de le mettre sur le bon chemin. Le séminariste marche devant, sans se douter que la pelle dont Cario s'est emparé est pour lui. En effet profitant de sa position Cario assène au jeune homme un bon coup de pelle qui le tue net. Il ne reste donc ensuite qu'à enterrer le cadavre, ce que Cario fait sur le champ dans la douve du chemin. Inutile de dire que notre donanais n'était pas un chaud partisan des prêtres réfractaires. Cette histoire, je l'ai trouvée dans un ancien bulletin communal. Jean-Marie Gélin l'y contait d'après le témoignage de sa grand-mère qui la tenait de sa grand-mère. Selon son récit, le jeune homme fut enterré dans le cimetière de Saint-Donan, chose que je n'ai pu constater tant le registre d'état-civil des années 1793-94 est incomplet. En ces années très troublées, cela peut se comprendre.

Le toponyme Bricaires ou Briquières pourrait être une fausse graphie du

breton Briker que l'on trouve d'ailleurs sur le registre paroissial. Ce nom peut se traduire en français par ponceur, assez proche du verbe français Briquer : frotter avec une brique. Si l'on admet l'idée que la finale -ières indique "un lieu où il y a", et si le toponyme est exact, on aurait ici un lieu où il y a des briques. Et pourquoi pas des tuiles ? On pourrait aussi y trouver le patronyme Briker que l'on trouve aujourd'hui sous la forme Le Briquer, mais cette hypothèse est peu probable. De plus, il faut signaler que le toponyme existe ailleurs qu'en Bretagne – où je n'ai d'ailleurs trouvé que celui de Saint-Donan – y compris en pays de langue d'oc, et trois fois sur quatre au pluriel toujours sous la forme Les Briquières. Ce ne peut être un hasard. Y eut-il une fabrique de briques, comme ailleurs une fabrique de tuiles à La Tullière ? Pourquoi pas ? Mais Albert Deshayes, dans le Dictionnaire étymologique du Breton cite le mot Brik, ou brique en vieux français, qui avaient au XII^e siècle le sens de morceau. Alors reprenant ce sens, n'y aurait-on pas trouvé des débris, des morceaux de quelque chose ? Cela fait beaucoup d'hypothèses, mais pas de solution ! Et encore, j'ai passé une origine fantaisiste venant du gallo ; dans cette langue, les briques sont le pantalon ! "*T'es t'i mal briqué, mal hanné*"; donc très mal habillé. Néanmoins, nous sommes tout près du curieux site indiqué par ailleurs comme étant sûrement très ancien. Beaucoup de choses ont pu se passer depuis et les premiers occupants des Briquières ont pu y trouver des choses qui les ont intrigués. Mais on ne peut refuser la possibilité du sens que Marcel Lachiver donne pour le Quercy, donc en pays d'oc, «un enclos d'une ferme réservé au bétail ou à des cultures délicates». Cette hypothèse est sûrement la bonne pour les Briquières du sud de la France. L'est-elle pour Saint-Donan ?

Brouéret se dit en gallo "*Bérouéret*". Cette prononciation ne facilite pas la compréhension de l'origine du nom, car on ne sait à qui se fier. Les registres paroissiaux notaient aussi bien « broueray » que « beroueray » ou des orthographes proches. Le toponyme a été souvent écrit différemment, preuve que la prononciation posait problème. La carte de Cassini localisait « Beroueret » alors qu'à peu près à la même époque le cadastre napoléonien notait « **Le** Brouéret », bien que cette forme ne soit pas confirmée par la prononciation locale mentionnée plus haut. Cela fait déjà deux différences. Dans un cas, l'absence de l'article Le dans le parler habituel semble indiquer une origine bretonne alors que l'article suppose une forme romane. Il existe un terme breton Berrou qui est un diminutif de Berr, qui lui a le sens de court. Le terme Ret, lui, est identique à un mot vieux-breton signifiant cours d'eau ; un autre toponymiste lui préfère le sens de gué. Mais Brouéret n'est pas près d'un éventuel ancien gué sur le ruisseau de La Planchette.

Dans le cas de Brouéret, on pourrait penser à l'utilisation de la racine Bré. Mais, comment passer de bré à brou de Brouéray ? Si le premier terme est bré, il faut l'associer à la notion de colline. Le préfixe ber – obtenu par métathèse de bré - se retrouve à Saint-Brieuc dans Berrien, avec le sens de plateau élevé. Alors Beroueret est-il un "lieu situé sur un plateau élevé au-dessus du gué" du ruisseau de la Planchette ? Le pont qui porte le nom de ce ruisseau semble venir d'une habitation aujourd'hui disparue appelée aussi la Planchette. C'est peu probable. Quoi qu'il en soit, il subsistera un doute dans l'une comme dans l'autre hypothèse. Je laisse chacun maître de son

interprétation. J'ajoute que la métathèse du passage de bré à ber est fréquente en gallo. Il suffit de penser à *"la guernouille"*, ou à *la "perrière"* : faut *"pas t' fér' perrier"*. Mais, dans *la berouette*, c'est le français qui a tout faux car "berouette", vient du vieux français Beroué tiré du latin tardif Birota. Il en va de même dans cette phrase gallo : *"le pâtour"* (du latin Pastor, dont le français a fait pasteur). Je signalerai plus loin le décès d'un «pastoureau») compte ses *"berbis"* (du latin Berbix). Ainsi certains n'hésitent pas à dire que la métathèse existe non pas en gallo, mais en français. On trouve en effet ce type d'inversion dans l'ancien français. Ainsi, au XIII^e siècle, dans les aventures du Graal, l'auteur parlait des «Bertons » et de « la Bertaigne », il mentionnait aussi par exemple le mot «perrière», cité ci-dessus, mis pour prière. Le gallo semble toutefois avoir multiplié l'usage de la métathèse. Au quotidien, on dit en gallo que l'on est le *"merkerdi"* ou le *"venderdi."*

A mon avis, il faut donc mieux envisager une métathèse dans le cas de *"beroueret"*, car il existe plusieurs villes portant le nom simple de Brou-, ou le nom composé Brouage. Nous sommes près de la forme «Broueray» du milieu du XVII^e siècle. Alors, hasard ou origine commune, donc vraisemblablement celtique ou romane ? Il y aurait donc bien un vieux mot brou. Reste encore une hypothèse avec la même racine : Broueret pourrait être la forme gallo de Brouerel ou Brouehrel, la dernière partie du mot étant un nom propre. La terminaison –el française donnant en gallo -et. Il suffit de penser à *"Corbet"*, *"Ouésset"*, (Corbel, Oisel). On le voit, les interrogations sont parfois plus nombreuses que les réponses. Cela laisse des espoirs aux futurs chercheurs.

La Brousselle - parfois noté « la broussette ». (En gallo, *"la broussette"* est la mâche.) Dans le registre paroissial on trouvait la forme «brouxel» ou « broussel ». Ici, pas de métathèse. Il faut sans doute faire remonter ce nom à l'ancien français "brocelle" qui avait le sens de bois, de taillis. Je rappelle que le français moderne a souvent rajouté un -u après un -o: de Tot, il a fait Tout, mais gardé l'adjectif total, comme de Por il a fait Pour, et d'une Joe – terme gardé en gallo - il a fait une joue. En gallo actuel, on parle d'une broussée d'épines et on dit que *"quand i' chait de la piée et qu'on 'ée d'hôs, i vaout mieux se brousser que d'rester se fér' fiencer."* Si l'on admet que le toponyme reprend un terme d'ancien français, on pourrait donc penser que la création de la Brousselle remonterait au Moyen-Age, sauf que le terme a pu continuer d'être employé bien plus tard.

Le Buchon

Le village du «Buschon» a été curieusement placé sur la carte de Cassini. Mais, le même dictionnaire note aussi que le mot avait parfois le sens de clôture. Il cite à l'appui un texte en ancien français provenant de l'abbaye de Boquen et daté de 1303 :« *sus la desevrance de la cloture et du buchon de la vinne esdis religious.*» On reconnaît certes la préposition "sus", mise pour "sur" et qui est encore utilisée en gallo; par contre le terme "desevrance" qui avait le sens de séparation, voire divorce, a disparu du vocabulaire actuel. Le mot «religious» nous rappelle que le gallo a gardé de nombreux termes anciens (mais pas religious) en –ou alors que le français

les donne en –eu: “*labourous, chantous, chassous*”. C’était autrefois l’un des grands hameaux du Pays-d’en-Bas: Il comportait en effet six sous-ensembles. Vous les reconnaîtrez sur l’extrait modifié du cadastre napoléonien. Il y en a maintenant encore quatre. Le mot évoque bien sûr la bûche, donc le bois, mais sous la forme de buissons. Pourtant, le Dictionnaire d’ancien français de Godefroy, par exemple, ne retient pas cette acception. Comme de nos jours, un terme avait plusieurs sens possible, ici, par exemple vase à boire, ce qui ne convient guère ou nom de lieu, ce qui ne dit rien sur le sens.

Faut-il rappeler qu’un des jurons favoris des charretiers des siècles passés était «*bon diou*» ou «*nom de diou de bon diou*» juron suprême d’un charretier très en colère! Ce dernier terme n’est pas très éloigné de la prononciation du latin “*deus*”. “*Diou*” pouvait donc être localement la prononciation de dieu, d’autant plus qu’ici ou là, on prononçait “*diu*”. Les dictionnaires d’ancien français en citent beaucoup d’autres. Un autre quidam de ma connaissance jurait lui, au siècle dernier, d’une autre façon: «*nom de bleu*». Quel drôle de juron. Pourquoi pas nom de jaune ou de vert? En réalité, le brave homme ne le savait sûrement pas, son juron était totalement identique à l’autre, et sans doute aussi ancien. Il remonte encore à l’ancien français ou “*bleu*” avait tout simplement le sens de “*dieu*”! Heureusement, il existait une forme atténuée: il suffisait de jurer «*nom de d’la*» ou «*vingt d’la* », mais il s’agit bien d’un juron ayant la même origine: en atteste le «*vingt*» à rapprocher des formes précédentes. Ceci tendrait à prouver que le gallo a bien gardé en français moderne des formes anciennes modifiées. “*Vinne*”, quant à lui, évoque bien sûr le vin, mais en ancien français, le terme était l’un de ceux que l’on utilisait pour désigner la vigne. Ceci explique qu’il est ici question de «*cloture*». On sait qu’il existait des vignes en Bretagne, des toponymes en témoignent, et les moines devaient bien produire eux-mêmes leur vin de messe. Comme le courtil, la «*vinne*» avait une place à part, il devait être protégé par une clôture.

Est-ce que le toponyme Buchon aurait eu alors le sens de clôture? Ce n’est pas impossible, car si on trouve le mot dans plusieurs régions de France, y compris dans le sud-ouest de langue d’oc, c’est quand même dans les actuels Côtes d’Armor, et plus précisément dans la partie gallèse, que le toponyme est le mieux représenté: sur 24 toponymes que j’ai pu répertorier, 12 sont dans notre département. On peut citer, outre Saint-Donan, Trémuson, Trégueux, et plus loin vers l’est Langast ou Plouguenast où Buchon est associé à un patronyme comme “*Le Buchon Rouxel*” ou à un qualificatif comme dans Maubuchon. Ainsi “*buchon*” pourrait bien avoir le sens de “*clôture*”, terme que nous avons trouvé à Saint-Donan et qui aurait donc remplacé le terme ancien oublié dans le langage courant, mais pas en toponymie.

Sur la figure 48 ci-dessous les trois parcelles, qui signalent la probable présence de la voie romaine – ici colorisée en rouge - sont situées au nord-ouest, le long de la voie, en remontant de la Colombière vers le Buchon: la Grande Chaussée, la Petite Chaussée du Chemin, la Chaussée d’en haut. Les Signaux (plusieurs parcelles portent ce nom) dont j’ai parlé au début de

cette étude se trouvent près de la fontaine "monumentale" dite ici du Buchon (près de l'actuelle Porte ès Pommeret). Le N°1 correspond à la Grande Chaussée et le N°2 à la Petite Chaussée du Chemin, la Chaussée d'en haut se trouvant en arrière du 2, donc pas directement sur la voie. Ici encore, la disposition des champs n'obéit à aucune règle apparente. L'explication ne peut être trouvée que sur le terrain. Ainsi les champs sont parallèles au chemin du Clos Cheval car ils sont au même niveau que lui; ce n'est pas le cas près la Noë Forestier car le chemin est un chemin creux. Les parcelles ne pouvaient donc être desservies par cette voie

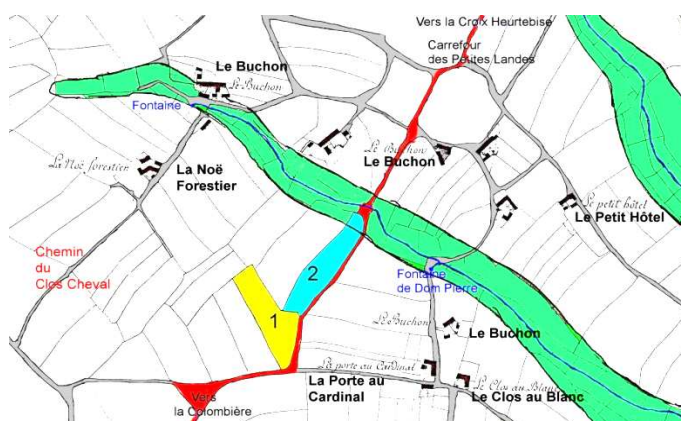


Fig. 48: Le

secteur du Buchon d'après le cadastre de 1812

Il, est d'ailleurs curieux de constater que l'on trouve à Saint-Donan « le Chemin des Clôtures» - que l'on suit au cadastre de Villeneuve au Clos Lochet- et dans une autre commune un «Chemin des Buchons». Bien sûr, "comparaison n'est pas raison", comme dit la sagesse populaire, mais il y a pour le moins là une remarquable analogie. Si donc on retient cette hypothèse, on peut en tirer deux conclusions. D'une part, le hameau du Buchon pourrait remonter aux grands défrichements des XII°/XIII° siècles. D'autre part, le toponyme étant en langue française, il traduit au moins l'affaiblissement du breton, sinon sa disparition, au Pays- d'en-Bas dès le XII° siècle au moins. Par contre rien ne nous éclaire sur l'origine du toponyme. On sait que les anciens se servaient d'une caractéristique d'un lieu pour appeler leur demeure. Mais quid du nom choisi? Si au Buchon, il y a bien une demeure; elle pouvait éventuellement être entourée d'une clôture, une haie par exemple. Au Pays-d 'en-Haut, je n'ai pas constaté la présence d'une demeure. Ce seraient donc des champs clos – par un talus, une haie,- au milieu de d'autres qui ne l'étaient pas. En somme un petit espace bocager dans une zone de champs ouverts.

Il semble bien que l'on ait donné, au XVIII° siècle, ou plus tard, des noms différents aux sous-ensembles évoqués ci-dessus. En effet à proximité se trouvait le village, répertorié celui-là depuis plus longtemps, de «la Noë Forestier», le S n'étant pas prononcé comme il ne l'était pas dans le vieux mot Forest et bien sûr dans la moderne forêt. Le lieu-dit tirait son nom du fait qu'il était la demeure –ou la propriété- du dénommé Forestier. Dès 1652 des Forestier habitent bien au Buchon, pas à la Noë Forestier. Le toponyme ne fut donc adopté que plus tard. Mais qui se souvient de la Porte Boscher, ou de l'Osté Matoche que je n'ai pas su situer précisément. (Ils étaient

mentionnés par le recteur Le Goff au début du siècle dernier.) Matoche était le diminutif de Mathurine et bien sûr Osté – prononciation gallo - est mis pour Hôtel. A moins que ce soit l'Osté Matoche qui serait devenu le Petit Hôtel, ou l'inverse ! Bien sûr le S n'est pas non plus prononcé. Dans le même secteur, j'ai trouvé au XVIII^e une Porte ès Jouany que je ne n'ai pu localiser précisément.

Le toponyme «Porte ès Pommeret» n'apparaît qu'au cadastre de 1848 et à la même époque à l'état-civil. Il semble donc bien que l'on ait, à partir du XVIII^e, donné des noms précis à des habitations qui jusque-là n'en avaient pas. J'ai localisé la curieuse fontaine, toute proche, adossée au talus comme La Glaôme Aouffray.

Certains de ces lieux-dits ont totalement disparus. Selon les recherches de l'ancien recteur Le Goff, en partant de la ferme du Clos Blanc dont les bâtiments existent toujours, on avait, au début du siècle dernier, tout d'abord la Porte aux Cardinal, puis l'Osté Matoche, peut-être le petit bâtiment récemment restauré. Après la Dom Pierre, on trouvait sans doute la Porte es Jouany, puis le Clos Boscher mentionné au XVIII^e siècle. (Et donc sans doute devenu la Porte Boscher) Je n'ai pas trouvé ces noms au cadastre, mais dans une étude du début du XX^e siècle sur les noms de lieux de l'abbé le Goff. Quant à « la Porte aux Auffrets», elle était située près de «La Porte aux Pommeré». On peut remarquer que la logique ne semble guère respectée : tantôt on a aux, tantôt ès, la forme galloise. Le Petit Hôtel était, comme on le voit sur la carte, situé sur une petite route menant au Clos Cheval et à la Ville ès Ruelle. Enfin la Coudre au Roi est à localiser près de la route qui mène à la Croix Heurtebise. La Coudre est une forme originale. Le plus souvent on a la forme le Coudray. Pour en finir avec ce village, on peut s'interroger: pourquoi a-t-on parfois "aux" et parfois "ès"?

Le Chalonge est un terme qui rappelle un différend ayant amené un conflit en justice. On trouve le mot en ancien français sous la forme challenge. A Plédran, on a l'écriture «Challonge». Un secrétaire de mairie du XIX^e siècle l'écrivait parfois « Le Chat longe » ; pauvre bête ! (Il s'agit bien sûr du chat, pas du secrétaire de mairie !). En tout cas le recteur de Saint-Donan notait au XVII^e « la maison du chalonge ». Cette affirmation me laisse perplexe. On pourrait penser qu'elle était employée lorsqu'il n'y avait qu'une seule maison. Or cela ne semble pas le cas au Chalonge à cette époque. Le lieu-dit est situé au bord de l'ancienne voie romaine et domine la vallée du ruisseau de la Maroche juste au-dessus de l'ancien étang de Kerlan. (Au cadastre orthographié Kerland)

La Chambre, en gallo *la "Chomb"*, est située, elle aussi, en bordure de la voie romaine venant de Plérin, précisément, du pont des Boissières, voie signalée précédemment, et qui passait au Pavé. Cette route décrivait ici une courbe prononcée. Le toponyme vient d'une racine Kam qui donne Cambo, d'où vient le mot chambre. Il s'agit donc d'un faux ami qui n'a rien à voir avec le sens actuel du mot. Il y existait autrefois à la Chambre plusieurs demeures, dont au moins une ferme, pourtant j'ai aussi trouvé l'indication «la maison de la chambre». Il est vrai qu'une maison pouvait héberger plusieurs familles.

Cela m'amène à faire remarquer qu'il existait d'autres exemples de lieux où plusieurs fermes coexistaient : la Ville Boutier, la Salle, le Pré Jouan, -parfois Pré Jouä-, par exemple. Il fallait bien faire vivre les nombreux habitants de la commune. Le bourg lui-même n'était que relativement peu peuplé et les fermes y étaient nombreuses.

Le Champ du Chêne ne pose pas de problème particulier. Le lieu-dit a dû prendre le nom d'un champ où la ferme fut bâtie. En gallo, c'est "*le champ du "chén'n"*". Le chêne était fréquent en Bretagne, mais celui qui a donné son nom au village devait avoir un caractère particulier, la taille par exemple. On en trouvera plus loin la localisation sur un fragment de section du cadastre. Le nom est attesté au mieux depuis le milieu du XVIII^e siècle car je ne l'ai pas trouvé auparavant. Mais ses habitants pouvaient bien être comptés comme faisant partie de La Forge Martin toute proche. Évidemment, le toponyme pourrait aussi venir de l'anthroponyme Duchêne, mais cela me semble peu probable. On a ailleurs des toponymes associant le terme Chêne à un autre, un nom propre par exemple.

A proximité, plus loin vers Plouvara se trouvait le Champ aux Jamets ou Champ aux Jumelles, selon les cadastres. Le premier terme semble plus correct car Jamet est un patronyme encore en usage. Il s'agirait d'un diminutif d'origine biblique issu de Jacob, après quelques transformations évidemment ! Il ne reste aucune trace du lieu habité. On peut noter toutefois la forme apparemment moderne du toponyme : le cadastre notait bien Aux et non Es Jamets. Mais qu'en était-il de la prononciation locale ?

Le Château, en gallo "*le chatiaou*", ne garde pas le souvenir d'une ancienne demeure seigneuriale, mais celui d'un castellum implanté sur la butte couronnée autrefois par les feüs d'Étoupe, des hêtres abattus lors de l'implantation de l'actuel château d'eau. De castellum, petit site défensif - sans doute préhistorique ou gallo-romain - on est sans doute passé chez nous du breton Kastell, -parfois C'hastel-, au français ancien Castel ou Chastel puis à château. Il est vrai que c'est le même terme chastel qui, par évolution de la langue française, a donné le mot château au sens moderne du terme. Il est arrivé fréquemment que les termes d'ancien français en –el aient au pluriel une forme en –eaux ou -iaux. Or c'est la forme autrefois au pluriel qui a été gardée en français moderne : un chapel, des chapeaux, un chastel des châteaux, un coustel des couteaux. Par contre, on parle bien d'un chapelier, d'un coutelier ou d'un châtelain. Pourquoi ce passage à une forme qui semble plurielle alors que l'on a gardé en gallo "*Le Châtè*" pour Châtelaudren ? On en verra la localisation du Château à propos de Kergrois. (Fig. 68)

Le Château Botrel*, en gallo, "*le Chatiaou Botrai*." Comme dans le cas précédent, le gallo a donc gardé ici, on se demande pourquoi, l'équivalent du pluriel gallo de Châtèl. En logique on devrait avoir "*le Châtè Botrè*". Même s'il a disparu, ce lieu-dit mérite une mention particulière. C'est le seul toponyme dont on soit sûr qu'il existait au XIII^e siècle. Selon les historiens du XIX^e siècle, il devait en effet déjà exister lorsque Geoffroy Boterel s'y serait installé sans doute en 1227. La date en est fort imprécise, de même que celle du

partage du Comté de Goëlo en sa faveur. L'historiographe Dubuisson-Aubenay par exemple pensait que la subdivision eut lieu entre 1215 et 1226. C'est en effet en 1214 – ou 1220- que Pierre Mauclerc confisqua le Penthièvre à Henry, frère aîné de Geoffroy dit aussi Geffrey; prononciation oblige! Ce prénom serait d'origine germanique : il associe dans une de ces langues les termes Dieu et Pays. Il est d'ailleurs toujours employé en Grande-Bretagne qui l'a sans doute importé de France! Privé du Penthièvre, Henry prit le titre de Henry d'Avaugour. C'est lui qui partagea ses biens avec Geoffroy son cadet. Geoffroy dut associer à son prénom le nom Boterel porté par ses lointains ancêtres. Boterel avait un blason « *de gueules à la croix de Toulouse cléchée d'or et pommetée de mesme.* ».

En réalité, l'historique du château est très douteux. Le château-fort pourrait avoir été construit par Alain, comte de Penthièvre, père de Geoffroy. Alain descendait d'Eudes frère du duc de Bretagne Alain. L'histoire du comté de Penthièvre étant fort embrouillée, il ne saurait être question pour moi de la résumer ici. Pour simplifier, les historiens ont retenu que dans la succession d'Eudes on trouve au moins trois Geoffroy Botherel seigneurs de Lamballe! Les trois fils d'Eudes s'étant partagé le domaine familial, chacun se trouva nanti d'un domaine et d'un titre afférent. Ainsi Alain, le père de Geoffroy, - celui de Saint-Donan- descendait d'Alain le Roux qui, lui, reçut le comté de Richemont en Angleterre. Son frère, le premier Geoffroy Botherel hérita de Lamballe et Etienne de Guingamp et Tréguier. A la suite de divers épisodes compliqués qui ne concernent pas le Château Boterel, Alain avait reconstitué presque entièrement le domaine familial. Or, à la fin du XII^e siècle le Comte Henry, père d'Alain, possédait au moins 7 "châteaux", dont le Château Boterel qui portait déjà ce nom. Château Boterel pourrait donc tirer son nom de l'un des trois Geoffroy Botherel. Alain mourut sans doute en 1212 après avoir hérité en particulier des biens de son neveu, le dernier Geoffroy Botherel comte de Lamballe. Que le lecteur se rassure, l'histoire n'a retenu que trois Alain dans l'histoire du Penthièvre de cette époque: Alain Le Roux, son frère Alain le Noir et cet autre Alain. De plus les domaines de l'un passaient à l'autre si bien que le même personnage peut avoir, selon le moment, un titre qu'il n'avait pas jusque-là. Ainsi Alain, le dernier en date, eut alors droit au titre de comte de Penthièvre et par conséquent il possédait Château Botrel. L'origine du Château Botrel pourrait donc remonter au XII^e siècle et pourrait bien devoir son nom à l'un des Geoffroy Botherel cités plus loin, et qui, pour simplifier, furent dits comtes de Lamballe. Cela nous ramènerait alors au XI^e siècle.

Donc, pour revenir à notre Geoffroy Boterel – cette orthographe n'est pas meilleure, elle me permet simplement d'éviter la confusion- il était donc le fils d'Alain comte de Penthièvre et le frère cadet de Henry, héritier légitime. Comme celui-ci n'avait que 7 ans à la mort de son père, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, en s'appuyant sur une des clauses de l'Assise du Comte Geoffroy - du nom du duc de Bretagne qui la fit,- en profita pour s'emparer en 1220 d'une partie des biens du défunt Alain. On constate bien l'imprécision de la date qui par un autre historien était 1214. Le malheureux Henri ne garda donc que le Goëlo et 3 forteresses dont celle d'Avaugour dont il prit le nom. Déjà, le roi Philippe-Auguste lui avait enlevé sa promise pour la marier à

quelqu'un d'autre, et pour finir, c'est donc après 1220 qu'Henri céda à son jeune frère une partie de son domaine, soit le pays de Quintin. Je l'ai dit, les historiens n'ont pas pu préciser la date exacte du partage dont Geoffroy Boterel a hérité : 1209 ou 1226 selon Frottier de la Messelière; la première date étant évidemment fausse.

Dans une étude intitulée Châteaux des baillies de Penthièvre et Tréguier, publiée dans le Bulletin de la Société d'Emulation de 2009, Ch. Amiot apporte quelques précisions car, écrit-il, le « *Château Botherel, à Saint-Donan, vaste ouvrage à motte et basses-cours multiples, bien que n'apparaissant pas dans les sources avant la fin du Moyen Age, pourrait être attribué au lignage comtal. Son toponyme correspond en effet à un qualificatif porté par plusieurs membres du lignage depuis Geoffroy Botherel I, fondateur de Lamballe cité en 1083, son neveu Geoffroy Botherel II comte de Lamballe et Penthièvre et le petit-fils de ce dernier Geoffroy Botherel III comte de Lamballe.* » Et il ajoute, mettant en doute certaines affirmations précédentes : « *Un autre Geoffroy Botherel dont le lien est à prouver avec les descendants du comte Eudes apparaît comme premier seigneur de Quintin au début du XIII^e siècle. C'est à lui qu'on attribue, sans preuve véritable Château Botherel comme ayant précédé le château de Quintin* ».

Concernant Quintin, Ch. Amiot précise que « *les seigneurs de Quintin, qui n'apparaissent sous ce nom qu'en 1283, descendraient de Geoffroy Botherel, frère d'Henri d'Avaugour mort en 1274. Cependant dès 1202, il est question d'une mesure de Château-Neuf de Quintin.* » Ch. Amiot est donc en accord avec les affirmations précédentes, même si, encore une fois il y a des imprécisions sur la date de la mort d'Henri. D'autre part, si plusieurs auteurs affirment, sans preuve véritable, que Geoffroy Boterel participa avec son frère à la croisade de 1248, aucun ne mentionne la date de son arrivée au château de Saint-Donan, ni celle de son départ pour Le Château Neuf de Quintin. D'ailleurs y a-t-il jamais habité? On peut en douter puisque l'on sait qu'il n'est pour rien dans le nom du château. Si ce n'est pas Geoffroy Boterel qui habitait au chastel qui porte le nom de Boterel, qui était-ce, avant après?

Le Chastel Botrel fut bâti sur un éperon rocheux à proximité du confluent tout proche de la Maudouve et du Gouët. On l'a vu, les sites défensifs étaient nombreux le long du Gouët. Fut-il construit ex-nihilo, ou prit-il la place d'un ancien éperon barré ? Les techniques modernes permettront peut-être de le découvrir plus tard. De la vallée, le château était imprenable car il la dominait de façon impressionnante Le Gouët et la Maudouve coulent ici à une altitude inférieure moins de 80 m. (Le Gouët est à 81 m en amont de Sainte-Anne-du-Houllin); le fort était aux alentours de 140 et la pente fort "roide" puisque la dénivellation est au moins de 50 m. J'ajoute qu'il faisait peut-être – tout dépend de sa date de destruction- face à un autre manoir important, celui de la Ville Chapron, en Plaine-Haute. Celui-ci était à la même altitude, mais il était plus éloigné de la vallée. De plus, comme c'était souvent le cas, le chastel était protégé côté accès, donc au nord, par un talus et un fossé. Ces deux éléments sont toujours visibles de nos jours. N'était la présence avérée du château, le site se présente de nos jours plutôt comme un éperon barré dont le fossé subsisterait toujours. Le fut-il autrefois ? Ce

n'est pas impossible. (On a l'exemple de l'éperon barré de la Ville au Roux.) N'oublions pas que les vallées étaient des axes de pénétration. Les surveiller était indispensable. N'oublions pas non plus que lorsque le moine Brioc débarqua, il faillit être bouté hors du territoire par Fracan possesseur des lieux.

Selon Le Noir de Tournemine « *Geoffroy n'avait donc guère tardé, une fois maître de son patrimoine, à venir habiter Quintin chef-lieu de la nouvelle seigneurie, ancien bailliage du Goëlle. On sait que les titres de l'époque l'appellent Chasteau-Neuf de Quintin par opposition peut-être avec l'autre « Chasteau Boterel », jadis siège du bailliage et abandonné par Geoffroy, pour cause de ruine, ou simplement d'adoption d'une situation plus centrale et en même temps plus stratégique* ». On ne sait donc pas quand Geoffroy abandonna le chastel, mais on sait que lorsqu'il dut participer à la croisade de St Louis; il était déjà à Quintin. En témoigne la romance, tardive il est vrai, sur la fondation des Cordeliers à Dinan par Henry d'Avaugour qui termina sa vie dans ce monastère. Un auteur y évoque la croisade de 1248 et la présence de Geoffroy à cette croisade. Le narrateur d'un poème cite

« *Entre les autres chevaliers de grand nom/Monsieur Geoffroy Boterel de Quintin.*»



Fig. 49: La situation du Château Boterel et du Rocher Sonnant d'après le cadastre de 1812

On voit bien la situation sur un promontoire dominant Le Gouët, mais aussi qu'à l'époque de la Révolution toute trace d'habitat, sur la motte comme au voisinage, a disparu. Ceci peut justifier la disparition des voies d'accès.

Si donc le chastel fut abandonné avant cette date parce qu'il était en ruine, c'est bien parce qu'il avait été construit quelques décennies auparavant. C'est ainsi qu'en 1874 Gaultier du Mottay signalait les « *ruines du château de Botherel, XII^e siècle, dont il ne reste que les fossés.* » De nos jours, on construit aussi des maisons en bois, elles ne tombent pas en ruine tout de suite ! Car, bien sûr, ce chastel était construit selon la norme de son temps. Ce devait être un château entouré, côté nord, d'un fossé sans eau, d'une palissade en bois et peut-être d'un donjon en bois également. Le Noir de Tournemine le voyait comme un « *nid d'aigle blotti dans ses remparts de terre (signe d'antiquité extrême) réputé jadis imprenable* ». La représentation que j'ai fait figurer à propos de la Motte (Fig. 74) serait donc aussi

parfaitement à sa place ici. Le [cadastre napoléonien](#) étant à l'échelle de 1/2500, on voit sur l'extrait figurant plus loin que les dimensions de la motte sont très réduites. Pourtant on a vu le point de vue d'Amiot pour qui c'était «un vaste ouvrage à motte et basses-cours multiples.» Il est vrai que les basses-cours n'étaient pas forcément dans l'enceinte du château.

On ne sait donc pas à quelle époque, ni par qui, le château fut définitivement abandonné. Le Noir de Tournemine cite le fait plus ou moins légendaire suivant : « *A en croire certain récit, ce Fort Boterel aurait été canonné au temps de la Ligue, (NB, donc vers la fin du XVI^e siècle) du lieu-dit « Bassin des Pâtures »... par les soins des sires de Launay-Mordelles, et sa châteleine fort âgée, pour échapper à l'ennemi, se serait jetée d'elle-même et noyée à la « Fosse Madame »... dans la rivière alimentant les douves du Castel ruiné ».*

On devine l'embarras de Le Noir, car, dans le texte précédent, il dit le château abandonné par Geoffroy Botherel pour cause de ruine – donc au XIII^e siècle - et ici il dit qu'il fut attaqué au XVI^e. Ogée précisait dans le Nouveau dictionnaire de Bretagne: «*On dit que ce château fut détruit à l'époque de la Ligue, par les seigneurs de Launay, et l'on montre au sud-ouest, sur une éminence, une enceinte entourée d'un fossé, et qu'on dit avoir été le lieu d'où ils le canonèrent.*» Mais pour qui connaît les lieux, ce type de canonnade est totalement impossible ; et d'ailleurs, que, vient faire le seigneur de Launay dans l'affaire et lequel ?

Je n'ai trouvé aucune mention de faits historiques se passant à Saint-Donan à cette époque. L'historien Hervé Le Goff qui a publié un gros ouvrage sur La guerre de la Ligue en Bretagne n'y fait mention ni de Saint-Donan, ni d'un quelconque personnage de cette paroisse. D'autre part, il resterait à trouver cette "enceinte", car le sud-ouest, c'est vague. Néanmoins, ce pourrait être cet enclos circulaire entouré d'un talus – et non d'un fossé- que j'ai mentionné près des Briquières. Sur le croquis, ce site se situe un peu à gauche et au-dessus du Rocher Sonnant. De plus, la période fut tellement troublée que ce type de fait n'est pas impossible. Le brigandage, et le pillage, souvent sans rapport avec la Guerre de la Ligue, étaient chose courante. Ce fut le cas pour La Fontenelle déjà mentionné. Il n'est pas impossible que nos ancêtres aient associé château et enceinte dans la même légende : l'un et l'autre posait problème. D'autre part, il est évident que la Maudouve ne pouvait pas alimenter les douves du château. Il est construit sur un éperon, et s'il y a bien, visible encore, une douve elle ne pouvait en aucun cas être alimentée par la Maudouve. D'ailleurs Le Noir doute de l'authenticité de l'épisode mentionné plus haut, « *le château ci-dessus dénommé ne figurant d'aucune manière... ni dans les requêtes du XV^e s. ni dans celles du suivant. La destruction remonte donc à une époque plus lointaine... ou aux révoltes des Penthièvre furent durement punies comme on le sait.*» Néanmoins, selon lui, le Château Botrel est mentionné dans le rentier de la seigneurie de Crénan en 1469 ainsi que dans "l'Aveu" du comte de Quintin en 1464. Pour moi, le doute subsiste! D'ailleurs cela ne veut pas dire qu'il était habité par un noble, ni même habitable.

Les historiens modernes ne doutent pas, eux, de sa présence. Il figure bien dans l'Atlas Historique de Bretagne de Roger Hervé et Yann Poupinot par exemple. Frottier de la Messelière localisait déjà «Botherel» dans sa carte sur les voies romaines et fortifications des Côtes-du-Nord. Par contre je n'ai trouvé aucune trace d'une occupation du château postérieure à Geoffroy Botherel dans l'aveu du château de Quintin de 1664, le Château Botrel était « *à Pierre de Crénan par afféagement et en doit payer par chacun an 4 livres 4 sols* ». Ceci ne nous renseigne sur le propriétaire afféageur! Afféager consistait à vendre une partie des terres nobles d'un fief à charge de redevances pour l'acquéreur. Ogée donne aussi une description du château – ou de ce qu'il en reste - que l'on peut lire dans ce dictionnaire à propos de Saint-Donan. Il y est mentionné : « *la place et chasteau Botrel avec le lieu et aplacement, terres et bois qui en dépendent à présent tenu noblement par Me Pierre de Perrien, seigneur de Crénan.*» Comme il est question de « *place... lieu et aplacement* », il faut imaginer que des bâtiments existaient bien encore à cette date puisque le texte mentionnait « la place et château ». On peut aussi en déduire que, dans le passé, le Château Botrel ne se réduisait pas au seul château puisqu'il était fait mention « des terres et bois qui en dépendent.» D'ailleurs un château en ruine n'aurait intéressé personne. Ainsi, Le Noir de Tournemine citait «*Le Château Botrail, à présan à peti Jan le Coc Lesné, doit maintenant toutes les rentes deüs pour le Château-Botherel.*» Ces rentes, précisait-il, consistaient en «*seigle... fourmant... poule... chapons... argent* ». Il y avait donc bien des terres labourables et au moins une ferme dans l'ancienne possession, mais de seigneur, aucune mention. On retrouve dans le mot fourmant, la métathèse bien connue, le terme étant mis à la place de froment, métathèse que l'on trouvait déjà dans des textes du XV^e siècle. Il n'y a pas si longtemps, les anciens disaient encore qu'ils avaient semé du «*bié neir*» et du «*fourment bian*», du froment blanc. Les rentes mentionnées dans le texte devaient provenir de la métairie du château – encore qu'on voit mal de nos jours où elle pouvait se situer - puisqu'elles sont payées par un roturier. Il peut bien sûr aussi s'agir de rentes provenant des terres dépendant jadis du château et maintenant propriété du seigneur de Crénan. Des ruines du château pouvaient subsister – encore que celui-ci devait être, comme je l'ai dit, dès l'origine construit en bois - car, selon un aveu de 1692, il est signalé « *la pièce de terre du Chasteau-Botrel dans laquelle sont les vieilles mazières et pierres en monceau d'une maison joignante à un chemin.*» Il ne doit donc pas s'agir des restes du château. Cela pouvait être les restes de ses dépendances comme ceux de la ferme citée ci-dessus, par exemple; il est bien fait seulement mention d'une maison et d'un chemin. Je l'ai dit, celui-ci avait déjà disparu à l'époque où le cadastre napoléonien fut réalisé. Toutefois, cette disparition n'explique pas la légende de l'attaque du château à l'époque de la guerre de la Ligue. Dans le Dictionnaire d'Ogée, il est écrit que le rédacteur tiendrait cet épisode d'un curé (vicaire) de Saint-Donan appelé Urvoy. (Il s'agit sans doute de ce prêtre originaire de Saint-Donan qui devint par la suite supérieur du séminaire de Tréguier.)

Le Château Botrel était encore signalé en 1711, mais il ne devait plus s'agir que du lieu-dit privé depuis longtemps de son château. Plus tard, on trouve par au registre paroissial la mention, en 1757, de «*boulangers*

demeurans au Chatel Botrel»; il s'agit sans doute en réalité d'une famille habitant au lieu-dit «Le Château Botrel.» Drôle d'endroit pour installer une boulangerie, sauf que, bien sûr le boulanger pouvait avoir ici sa demeure et exercer son art ailleurs. En tout cas, on ne voit plus aucune trace à la fin du XVIII^e siècle, ni celle de la maison d'un boulanger ni celle d'une ferme, ni même celle d'un chemin, mentionné dans le texte, et proche du château. Alors, qui se trompe? Le cadastre de 1848, pourtant plus précis que celui de 1812, ne positionne même plus le Château Botrel (Sauf une vague esquisse sur le plan général de la commune). Selon un témoignage, un chercheur aurait trouvé des preuves d'un incendie au Château Botrel: des ardoises "calcinées". Il est évident ce ne sont pas des ardoises qui prouveraient que le château fut détruit par un incendie car, s'agissant certainement d'un fort en bois, je doute qu'il ait été couvert en ardoise. Par contre ces traces peuvent fort bien être celles d'un incendie bien plus récent, après 1757, par exemple.

Le diminutif Boterel vient de Bot et désignait en vieux-français le crapaud. Le nommé Boterel, premier du nom, pouvait donc être couvert de pustules. Il pourrait s'agir d'un surnom donné, à l'origine, à quelqu'un de pas très beau ou pas très sympathique. Le patronyme Botherel, on l'a vu, était déjà porté depuis longtemps par les seigneurs de Penthièvre, les lointains ancêtres de Geoffroy. Le nom propre est bien connu chez nous, sous la forme Botrel ou Botherel. La présence pas très loin du chastel d'une parcelle appelée La Côte de L'Étang Gilles peut laisser supposer que le châtelain disposait, comme souvent, d'un vivier, un étang permettant l'élevage de poisson. On sait que celui-ci était indispensable dans ces temps anciens, ne serait-ce qu'en raison de l'interdiction de manger de la viande en particulier le vendredi et pendant le Carême, soit les quarante jours avant Pâques. Mais le paysage n'a pas gardé trace de l'étang lui-même qui dut rapidement se combler et être transformé en pré.

Comme nous l'avons dit, l'emplacement du château, sur un promontoire dominant la vallée de la Maudouve, interdit de penser qu'il existait une douve remplie d'eau, comme dans certains manoirs de plaine. Néanmoins, un talus et un fossé sont encore nettement visibles. On peut les situer entre l'ovale formé par la motte et le renseignement que j'ai ajouté, le Château Botrel. Vers l'ouest, le château était aussi protégé par une vallée et un ruisseau bien visible sur cette portion du cadastre. On y note « le Pré du Châtel ». Ce dernier terme est bien caractéristique de l'ancienneté du château. Celui-ci pourrait bien avoir disparu ou avoir été détruit du XVII^e siècle. A noter aussi, le petit pont du Château Botrel aujourd'hui disparu.

On voit bien l'origine de la description du site par Frottier de la Messelière : « *(le) château Botrel, forteresse dont l'emplacement est encore reconnaissable entre le ruisseau dit de la Mandour et un ravin où coule un ruisseau dit du Château* ». Vous l'avez remarqué, Frottier parle aussi de la Mandour.

L'association St-Donan-Nature a rouvert il y a quelques années le chemin creux,- en réalité une venelle visible sur le carton ci-dessus, partant du carrefour menant à la Bigotais d'en Bas et aboutissant à ce ponceau dit

Pont du Château Botrel. C'est le chemin qu'empruntaient les gens du qui se rendaient à pied à Sainte-Anne du Houllin pour le pardon en passant par La Ville Chapron. Vers le milieu du XX^e siècle, il existait toujours un ponceau sur la Maudouve. D'autre part, du carrefour qui mène à la Bigotais d'en Bas part un chemin qui aboutit à la Ville ès Ruelle, mais il n'est plus utilisable actuellement, et c'est dommage car c'est un chemin creux remarquable, côté Ville ès Ruelle, et digne d'être protégé. On en emprunte une partie lorsque l'on va de la Ville ès Ruelle au Château Botrel. Un sentier, aménagé il y a quelques années, part de l'ancien chemin creux Ville ès Ruelle/Bigotais. Après un coude à angle droit, il suit une "ruette" longeant un talus, mais aboutit dans une lande. Était-ce par-là que l'on accédait au chastel, c'est possible. Mais, comme on le voit, aucun chemin ne figure plus au cadastre napoléonien. Comment donc faisait ce boulanger que j'ai mentionné ou ce paysan dont j'ai aussi parlé ? Autre mystère, où le châtelain s'approvisionnait-il en eau ? S'il recueillait l'eau de pluie, comme c'était probable, il faut espérer qu'il pleuvait souvent ! Toutefois, au nord du chastel, on voit des terres dont certaines étaient certainement labourables sur une sorte de terre-plein, rien ne s'oppose à ce qu'il y ait eu une habitation ou un chemin. Des venelles ou des habitations utilisées bien plus tard ont totalement disparu de nos jours sans laisser la moindre trace.

Le croquis remanié d'après le cadastre de 1812 montre aussi l'emplacement du fameux Rocher Sonnant qui surplombe la Maudouve de plusieurs mètres. C'est sans doute un ancien Roc'h Sonn ou Sonnan. On voit en vert les versants des vallées et les zones humides de celles-ci.

Le Chesnay* ou Chesnet - ce terme convient d'ailleurs mieux- est un collectif. Le second collectif est donné par le suffixe –et, du latin – etum : "le lieu où il y a", ici, des chênes. Bien sûr, le S n'est pas prononcé. Des champs portent aussi ce toponyme. Le nom parfois donné est Le Grand Chesnay ; il existe en effet un Petit Chesnay au Foeil. La découverte au Chesnay en 1855 de quatre haches préhistoriques pourrait laisser penser à une occupation du lieu dès le Néolithique. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Des haches ont pu être disséminées par la suite. J'en ai vu une à Saint-Donan, de même origine, qui servait dans le passé de pierre à affuter, les gouges en particulier. Une des haches du Chesnay était en diorite dont le centre de fabrication était sur une hauteur de Plussulien. Il y avait en effet déjà du commerce entre des lieux fort éloignés. Ces haches devaient, au Néolithique, s'échanger contre des marchandises car leur utilisation pour un usage de coupe était très limitée. J'ai aussi signalé la présence, près du Chesnay, d'un lieu-dit Hébergement, aujourd'hui disparu mais signe d'un habitat du Moyen-Age.

Le Chesnay serait une ancienne templerie des chevaliers de Malte. Est-ce là l'origine du lieu-dit le Grand Chesnay ? Jollivet affirme dans Les Côtes du Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département, qu'il existait dans le passé un couvent au Chesnay. Il raconte en tout cas l'histoire de la nonne du Pont ès Nonnes dont j'ai précédemment parlé. Y a-t-il pour lui un lien entre les deux ? C'est peu probable vu l'affirmation qui suit. Il raconte en effet l'histoire malheureuse de ce moine qui se serait tué lors d'un accident de cheval : «*Un des supérieurs (du couvent)*,

entrant à cheval dans la cour (du château), tomba et se brisa la tête sur une pierre que l'on montre encore ». Ceci pourrait corroborer l'affirmation qu'il s'agissait d'un couvent de Templiers ou d'Hospitaliers de Jérusalem qui prirent leur suite après la dissolution de l'Ordre du Temple. On sait en effet que ces moines étaient des moines-soldats.

Il est intéressant de noter que les réformations anciennes de 1449 ou de 1513 figurant en annexe, ne mentionnaient aucun noble au Chesnay. La propriété ne semble pas alors avoir alors une grande importance. Aucun noble y habitant ne figurait non plus dans les montres du XV^e siècle.

Il est partant curieux de trouver la requête de Robert-François Gascoing qui, en Nivernais, vers 1770, refusait de payer la capitation - un impôt en principe payé même par les nobles- car il est de notoriété publique, affirmait-il, que tous ses ancêtres étaient nobles. Il déclarait qu'il possédait la généalogie de sa famille depuis 1473. A cette date, il mentionne Pierre le Gascoing, écuyer, seigneur du Chenet, et qui avait, selon lui, épousé Jeanne Bourrée, fille d'André Bourrée, écuyer, seigneur de Saint-Bedan. Il est évident que tout cela ne s'invente pas. On constate enfin que certains de ces Gascoing se disaient toujours «seigneurs du Chesnay» alors que leurs ancêtres en étaient partis depuis longtemps. Robert le Gascoing commet toutefois une petite erreur car les seigneurs de Saint-Bedan, –propriétaires du manoir du même nom-, étaient des Bouessel. Pierre le Gascoing avait donc épousé Jeanne Bouessel ou Bouexel. Mais, selon une autre généalogie non vérifiable, il serait né vers 1445 et aurait épousé vers 1470 Jeanne du Rufflay. Y a-t-il confusion de patronyme pour Jeanne? Selon cette même généalogie, Pierre était le fils d'Alain le Gascoing, or une Jeanne du Rufflay était sans doute la grand-mère de Pierre. Pierre aurait donc épousé une autre Jeanne du Rufflay. Ce Pierre le Gascoing ne figure pas dans la généalogie pour la Ville Boutier. Il devait être un cadet de famille. Son frère aurait donc conservé la Ville Boutier et Pierre aurait hérité ou acheté le Chesnay. Quant à savoir pourquoi un Gascoing de Saint-Donan s'installa aussi loin, je ne le sais pas. Par contre des Gascoign sont signalés bien avant dans le centre de la France. D'autre part si j'ai signalé que si des Gascoing se disaient toujours «*sieurs du Chesnay*», ils avaient pourtant gardé le blason des Gascoing de la Ville Boutier rappelé ci-dessous. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que des Gascoing étaient bien au Chesnay depuis au moins le XV^e siècle. Le Chesnay ne devait donc pas avoir d'importance à cette époque. Ce qui est indéniable aussi, c'est que des relations existaient encore bien longtemps entre le Chesnay et le Poitou. J'en veux pour preuve cet échange de biens entre les Keremar de Boischâteau et les Gascoing de la Musse. Il est de plus avéré que les Keremar de Kerstanguy ont acheté en 1590 le lieu noble du Guerny à Allineuc jusque-là propriété des du Rufflay. Gascoing, du Rufflay, de Keremar: le monde des nobles de Saint-Donan est bien petit, j'aurai à en parler.

Le propriétaire noble, en l'occurrence Gilles le Bigot, qui détient encore le Chesnay en 1514, n'y habitait sans doute pas. A cette date, Gilles le Gascoing est signalé à la Ville Boutier. En 1536, on signale Louys au Chesnay en même temps, sans doute, que Gilles le Bigot. Louys pourrait

donc être un descendant ou frère cadet de Pierre. Ce serait donc ce Louys, ou l'un de ses descendants, qui aurait fait édifier le château-vieux du Chesnay, puisqu'il est admis que ce château remonterait au moins XVI^e siècle et serait dû aux Gascoing. D'ailleurs, si l'on en croit Pierre le Gascoing, il y avait bien une demeure au Chesnay au XV^e. Mais ce n'est sans doute pas le château représenté ci-dessous. En 1536, Louys le Gascoing, seul, était mentionné au Chesnay. Or il doit être mort avant 1543 car à la montre du Goëlle ce sont ses "hoirs", ses héritiers, qui sont présents. On peut noter que le terme était autrefois prononcé "heir", prononciation qui explique que nous ayons de nos jours des héritiers ! D'ailleurs on trouvait bien aussi l'orthographe «Heir».

Les armes des Gascoing sont sculptées sur le devant de l'autel de la petite chapelle construite en marge du château. Dans l'inventaire qu'il faisait des monuments de Saint-Donan, Gaultier du Mottay les signalait aussi dans le château. Il mentionnait des «*écussons parmi lesquels ceux des Gascoings* ». Cela corrobore l'hypothèse de la création du château par Louys. Nous verrons, à propos des de Keremar, qu'ils se disaient propriétaires du «Chesnay Gascoing». Le blason des Gascoing était : «*d'or au chevron de gueules (rouge) accompagné de trois quintefeuilles de même* ». (En héraldique, on trouve le terme gueules tantôt au singulier, tantôt au pluriel.) La quintefeuille, nom populaire de la potentille, est un motif décoratif à cinq pétales pointus. Je l'ai reproduit plus loin à côté du blason des du Rufflay. La famille Gascoing était peut-être originaire de Normandie. Mais pourquoi alors ce nom qui rappelle plutôt la Gascogne ? Nous retrouverons la famille plus en détail à la Ville Boutier. L'historien De Garaby indiquait que Louis le Gascoing habitait à «la Chesnaye ». Il s'agit d'une erreur car il le disait aussi possédant « la métairie du Chesnay ». Néanmoins, une fois au moins, le registre paroissial parlait de la Chesnaye comme d'une maison noble. A l'époque des Guerres de la Ligue, vers la fin du XVI^e siècle, le Chesnay était la propriété de François le Gascoing, sieur du Chesnay - mentionné plus haut - donc noble modeste qui n'a pas le droit au titre de seigneur. Il exerçait vers 1600 la charge de sénéchal de la cour de Châtelaudren. Cela peut expliquer que le "contrat" de missire Pierre Auffray prévoyait qu'il devait dire une messe au Chesnais si les Gascoing y étaient... preuve qu'ils n'y étaient pas toujours!

C'est en 1655 que René le Gascoing "vendit" Le Chesnay à Claude de Keremar (se reporter aux documents annexes). Claude, né en 1621, était le fils de Maurice et de Jacqueline Jardin. Maurice était alors seigneur de Boischâteau à Canihuel. Son père, Yves, marié à Jacqueline Poullain que nous retrouverons plus loin, était, lui, dit seigneur de Kerstainguy, Maurice était, quant à lui étant, «*seigneur de Boischâteau*» ce qui est de l'orthographe du second patronyme porté par les de Keremar de Saint-Donan. Ainsi Louis-Jean de Keremar était aussi dit de Boischâteau;(J'ai mis tous les "e" sans accent... et sans certitude!) Claude avait épousé Françoise de Langle. Celle-ci était la fille de Hiérome et de Bertranne du Roscoet. C'est grâce au travail des généalogistes que j'ai fini par trouver que Hiérome était écuyer dans la maison de Pierre de Quélen à Locminé. Comme bien on pense, il y avait à l'époque plusieurs Pierre de Quélen dans des lieux très éloignés les uns des autres, dont un propriétaire de Saint-Bihy en Plélo. Difficile de savoir au

service duquel était le père de Françoise de Langle. A tout hasard, j'ai noté que Françoise de Keremar décédée en 1587 avait épousé Olivier le Vicomte seigneur du Romain en Cohiniac et que leur fille avait épousé un de Kersaliou lui-même fils d'Anne de Quélen. Le Vicomte, Kersaliou, de Quélen, que de noms en rapport avec les Keremar.

Le fils de Hiérosme, Louis de Langle, ayant fait une demande pour obtenir confirmation de son titre d'écuyer, on peut suivre le cheminement de cette revendication lors de la Réformation de 1668. Le demandeur devait fournir le plus de pièces possibles pour appuyer sa demande. C'est ainsi que le dossier contient force preuves dont «*la huictième... un contrat de mariage de demoiselle Françoise de Langle aussy fille addict Hierosme et de ladite Roscouet avec François Conen sieur de la Villevesque, son espéré expoux le 7° octobre 1632.*» Le nom Conen ne nous est pas inconnu. Comme on, sait que cette Ville Evêque est à Pordic, on peut supposer que Françoise quitta Locminé où se trouvait le domicile familial pour s'installer à Pordic après 1632. Reste une interrogation: que signifie cette expression «son espéré expoux»? Est-ce une allusion au décès de François Conen mort prématurément en 1633? (Il faudrait y voir «son regretté époux») Il n'avait apparemment que 23 ans.

En tout cas, devenue veuve, avec un fils nouveau-né, Françoise ne se remaria en qu'en 1647 avec Claude de Keremar qui devait déjà être sénéchal du Goëllo. En 1648, Claude était signalé deux fois parrain à Châtelaudren. C'est d'ailleurs là que serait né le premier enfant du couple, Amaury, qui ne dut pas survivre. Deux filles, Guyonne et Marguerite, naquirent vers 1650 à Pordic. Le couple s'y était donc installé peut-être parce que Françoise y habitait (depuis le décès de son père en 1639 ?). En effet le registre paroissial de Pordic l'y signalait comme marraine plusieurs années avant son mariage. (D'autres de Langle étaient d'ailleurs présents à cette époque à Pordic, dont Guyonne marraine de la fille mentionnée plus haut). Lors d'un baptême à Pordic, il était fait mention de Françoise de Langle «*sénéchalle du Gouélou*». C'est ce qui doit expliquer la présence de Claude à Châtelaudren. En 1647 on mentionnait «*escuyer claud de queremart seneschal du comté de Gouelou*» - devenu plus tard Goëlo- lorsqu'il est parrain à Châtelaudren. Il prit sans doute la suite de Tristan le Moenne, «seigneur de Cléden et du Bas Cléden» qui était encore sénéchal de Châtelaudren en 1642. (Je parlerai de cette famille à propos de Launay.) Claude de Keremar était alors seulement qualifié de «*noble homme*», qualificatif qui prouve qu'il n'était pas noble à cette date. Mais on sait que l'on pouvait, dans certaines circonstances, gravir les échelons de la hiérarchie nobiliaire. Sa signature figure ci-dessous lors du baptême d'une de ses filles. Par la suite, Claude fut mentionné comme étant «*sieur de Boischâteau*», titre que porteront toujours ses descendants. En principe tout paroissien devait faire baptiser ses enfants, se marier et se faire enterrer dans sa paroisse. Mais pour les nobles, les exemptions étaient fréquentes, d'où, parfois, la difficulté de s'y retrouver. L'enfant a pu être baptisé au lieu de naissance de sa mère, par exemple, surtout si le père était absent lors de la naissance. Ce ne doit pas être le cas ici. Ce le fut pour d'autres de Keremar. Claude de Keremar dut échanger «*plusieurs rentes et immeubles à Allineuc,*

Cohiniac, le Foeil, Plaine-Haute Plouvara, Plerneuf, Quintin contre le Chesnay ». Cela donne une idée de l'importance de la propriété. Il vendit encore Les Villes Moisan-Beaumanoir, à Ploufragan à Jacques Drollon, sieur de Montescot. Le Chesnay resta propriété en ligne directe des de Keremar au moins jusqu'en 1812.

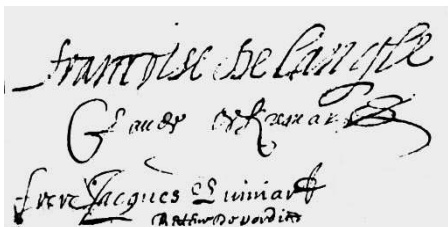


Fig. 50 : Signature de Claude de Keremar et de son épouse Françoise de Langle

lors du baptême de l'une de leurs filles à Pordic

La signature de Françoise de Langle est mal assurée. Ecrire grand simplifiait le travail de ceux ou celles qui n'avaient pas l'habitude d'écrire. Je rappelle que les signatures sont extrêmement rares dans les registres paroissiaux de l'époque, surtout celles des femmes. On trouve sur la carte de Cassini un hameau de Langle à Trédaniel. Le patronyme de Françoise vient certainement d'un nom de lieu comme celui-ci. Le toponyme Langle semble tiré d'une racine bretonne –Enk qui a le sens d'étroit, (val, passage étroit?). Toutefois, en raison de la présence d'une bonne vingtaine de lieux-dits Langle répartis sur l'ensemble de la France, il faudrait sans doute chercher une origine plus ancienne. Albert Deshayes suppose bien à Enk une racine celtique: Angh, avec le sens de serrer. Comme d'autres paroisses, en particulier Plouvara, Pordic dépendait de l'abbaye de Beauport. Le recteur signataire de l'acte porte ainsi le titre de «frère». Les moines de l'ordre des Prémontrés, dont dépendait Pordic, avaient en effet charge de paroisse contrairement aux moines des autres ordres religieux qui étaient cloîtrés.

Après la mort de Claude, c'est son fils, Alain, qui hérita du Chesnais. Alain était né en 1660. Il était le dernier des quatre enfants du couple Claude/Françoise. Ses frère et sœurs étaient donc décédés avant. Quant à Françoise, elle mourut en 1684 et fut enterrée dans l'église des Carmes de Quintin. Grâce à une dispense papale nécessaire pour consanguinité au 1/3 degré, Alain avait pu épouser sa cousine germaine Marie-Anne de Keremar, « dame de Kerstainguy ». Cette consanguinité au 1/3 degré s'explique de la façon suivant:

L'ancêtre direct : Yves, seigneur de Kerstainguy, (parfois Kertanguy)

Dont Jean, sgr de Kerstainguy

Maurice, sgr du Boischâteau

Dont Rolland, sgr de Kerstainguy

Dont Claude, sgr de

Boischâteau

Marie-Anne de Keremar

X

Alain de Keremar

(Ce principe est valable pour chaque cas simple au 1/3; mais les choses se compliquent si les géniteurs de l'un ou l'autre des mariés étaient eux-mêmes parents! Par ailleurs, on voit que c'est du titre possédé par Maurice que les Keremar de Saint-Donan s'honoraient. Je donnerai dans les documents annexes quelques précisions sur les de Keremar de Boischâteau à propos de Louis-Jean)



Fig. 51: les armes des de Keremar (... et de d'autres familles)

On peut voir les armes des Keremar – représentées ici en couleur – sculptées sur les stalles de l'actuelle église de Saint-Donan : « *D'argent à trois chouettes de sable becquées et membrées de gueules* » (donc bec et pattes rouges). Ce blason était aussi utilisé par plusieurs autres familles apparentées, aux Urvoy, par exemple que l'on retrouve aussi à Kerstainguy. (Gilles Urvoy, descendant de Gilles le Gascoing passé de la Ville Boutier à Saint-Bedan, ayant épousé Olive de Keremar). J'ai même trouvé à la fin du XVII^e siècle une Perronnelle le Gascoing qui blasonnait « *d'argent à trois chouettes de sable, membrées et becquées de sable* ». La différence est bien petite et ce n'est sans doute pas par hasard.

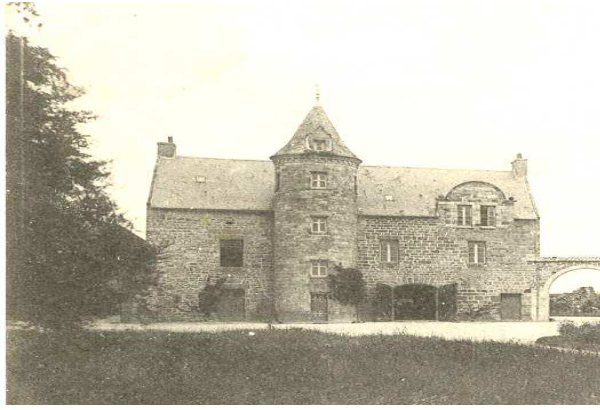
Le couple eut 13 enfants, et c'est l'aîné de la famille Roland-Claude, né en 1680, qui hérita de la propriété familiale. Plusieurs généalogistes se sont intéressés aux de Keremar, on pourra aisément se reporter à leur travail mis en ligne sur internet pour trouver leurs descendants. Il est à noter qu'Alain, mort en 1695, fait partie de la longue série des personnes décédées de « mort subite ». Il fut « *enterré en la chapelle st Gilles par permission de M. de la Morandais* ». (Voir [aveu en annexe](#).) Cette affirmation prouve qu'à cette date, le Rufflay est bien à la famille de la Morandais. Enfin, j'avais fait remarquer qu'en principe, la chapelle St Gilles était autrefois celle du Chesnay. Or, on le constate, en 1695 déjà, elle dépendait du Rufflay. Ou bien ce n'est plus le cas, ou bien il faut bien l'autorisation du "fondateur" de la paroisse pour être enterré dans une des chapelles de l'église. Roland-Claude épousa à Gausson en 1711 Pélagie-Françoise de Trémereuc. C'est d'ailleurs à Gausson que naquirent leurs premiers enfants morts jeunes. Le Chesnais passa donc à Marie-Anne-Michelle de Keremar, héritière de Roland-Claude. Elle épousa en 1740 Yves-Joseph du Bourne de Chef du Bois, puis le titre serait passé au moins dès 1756 à Louis-Jean dont je parlerai abondamment plus loin et [en annexe](#).

La dernière représentante à Saint-Donan des de Keremar fut Pélagie née en 1752. Elle hérita du Chesnais en tant que fille aînée de Louis-Jean.

Lorsqu'elle mourut en 1812, à l'âge de 59 ans, elle fut curieusement qualifiée au registre d'état-civil de «dame des Coguées» et le rédacteur de l'acte de décès, sans doute Yves L'Hôtelier, lui donna donc la profession de «*dame*», donc personne d'une certaine importance. Sous l'Ancien Régime, une «dame» était une noble, l'Hôtelier le savait. Il faut bien sûr voir dans l'expression «Coguées» une mauvaise transcription de Noguées, terme que je mentionnerai à propos des Noës. On voit que même des personnes nées dans la paroisse peuvent faire preuve de fantaisies dans l'écriture des noms propres, qu'il s'agisse des noms de lieu ou des individus. Dans ce cas, n'oublions pas que de plus Yves L'Hôtelier était originaire du Pays-d'en-Haut. A sa décharge, je crois pouvoir dire que le terme le plus fréquemment utilisé était déjà, comme de nos jours, seulement «Les Noées». On peut donc imaginer que Pélagie devait habiter aux Noës, alors que pourtant cette habitation n'était pas, dans le passé, signalée comme appartenant aux Keremar. Le fait qu'elle soit dite dame peut laisser sous-entendre qu'elle était rentière.

Quant à son fils, Jean-Marie de Castellan, il est dit à la mort de sa mère «*grand propriétaire*», terme à traduire encore par rentier du sol. Cela montre bien que la famille a réussi à conserver ses biens durant la période révolutionnaire. Pélagie était fille de Joachine, (ou Joachim), de Kersaliou et de Louis de Keremar mentionnés ci-après. On remarque qu'ici l'anthroponyme avait gardé une finale en –ou, alors que celle-ci avait souvent évolué en –O: Helliou, Helliou, Bocquehou, Bocqueho, Gouelou, Goëlo. J'aurai l'occasion de parler de Pélagie dans l'article que je consacre à son père, car elle fut emprisonnée avec sa mère à Saint-Brieuc à cause de lui. On peut d'ailleurs remarquer que Pélagie n'était pas l'héritière directe du château. En effet, en 1756 eut lieu l'«*inventaire des meubles et effects de deffunct messire Yves Joseph du Bourne vivant chef de nom et armes, chevallier, seigneur du cheff du Bois, Kerdinan et autres lieux...(et de) dame Marie Anne Michelle de Keremar dame de Cheff du Bois veuve dudit Cheff du Bois renonçant à la communauté de bien d'entre eux en qualité de tutrice generale de messire Louis Marie du Bourne fils aîné héritier ppal (principal) et noble dudit...(Suivent les noms des autres enfants)*». C'est donc à ce Louis-Marie du Bourne qu'aurait dû revenir le Chesnay. Ce ne fut pas le cas. Néanmoins, le Chesnay est resté dans la même famille durant plus de 350 ans. Pélagie épousa en 1784 Jean-Marie de Castellan comme on le verra [en annexe](#). Le Chesnay passa donc alors à cette famille et y resta.

Des Keremar étaient signalés dans les montres de 1543 à 1569, mais à La Garenne, au Bodéo. Un de Keremar épousa une Bouëssel (comme un Gascoing). Je l'ai signalé, la famille possédait aussi des biens à Trédaniel d'où était aussi originaire le mari d'Anne du Rufflay, d'où l'hypothèse précédente d'un mariage avec une «damoyelle» de Trédaniel. Les nobles étaient particulièrement nombreux dans le secteur de Moncontour, Hénon, Trédaniel, Quessooy.



Le plus célèbre des de Keremar de Saint-Donan est sans conteste « *messire jean de keremar chevalier de l'ordre roïal et militaire de St Louis capitaine des vaisseaux du roy... demeurant au château du grand chaisnay* », comme le notait le registre paroissial à propos de la naissance de plusieurs de ses enfants, par exemple en 1756 où il est signalé absent. En réalité, son prénom était Louis-Jean, d'où la mention précédente à l'état-civil. (On trouvera en annexe une biographie détaillée de ce personnage.)

Fig. 52: Le château-vieux du Chesnay

(La photo est tirée d'une carte postale du siècle dernier due au photographe portlouisien Laurent.) (Il existe actuellement deux châteaux au Chesnay. Le nouveau château, beaucoup plus grand que le premier, a été construit en 1898 par Georges de Castellan à proximité du château du XV^e siècle. C'est ce Georges qui avait épousé une de Parcevaux)



Fig. 53 Les armes des de Parcevaux et de Castellan. (Sculpture de Clisson pour les stalles de l'actuelle église.): «*D'argent à trois sangliers de sable 2 & 1*»; ces armes étaient celles des "Catélan" et datent du XV^e siècle. (L'orthographe ancienne du nom rappelle que le s à l'intérieur d'un mot n'était pas prononcé.)

Le blason ci-dessus figure sur le devant du banc situé avant le chœur, côté droit. On le voit aussi sur un vitrail, derrière l'autel, également avec celles de l'épouse de Georges, née de Parcevaux et originaire de Lannéanou. On y voit la devise des Parcevaux : « s'il plaist à Dieu ». La couronne qui surmonte les blasons ci-dessus est celle de comte, ce que les Castellan de Saint-Donan n'étaient pas à cette époque. Est-ce un emprunt

aux de Parcevaux ou s'agit d'une fantaisie du sculpteur ? Le blason de ceux-ci est : « *d'argent à trois chevrons d'azur.* »

C'est évidemment ce vieux château qui est mentionné ci-dessus. Cette partie du château est maintenant distincte du château neuf construit à droite du porche dont on voit l'amorce. Pour construire le nouvel édifice, il fallut détruire des bâtiments rajoutés au fil des ans et en particulier l'ancienne métairie du château. Ces bâtiments sont encore visibles sur cadastre napoléonien.

En 1874, l'analyse qui en est faite par Gautier du Mottay est la suivante: «*le château a encore la clôture de sa cour construite au XV^os. A l'intérieur du château, plusieurs ouvertures, portes et fenêtres surmontées d'accolades et d'écussons, parmi lesquels celui des Gascoing ; dans une des chambres, haute cheminée en granit avec pieds-droits et corbelets décorés de moulures prismatiques (XV^o s). A l'angle ouest meurtrière à arbalète destinée à défendre la porte de la cour. Elle présente dans sa partie ajourée un cercle surmonté d'une croix.*» Je ne sais ce qu'il subsiste de tout cela car, avant sa vente il y a une vingtaine d'années, le château avait subi pas mal d'outrages, et pas seulement celui du temps!

Comme on vient de le voir, jusqu'à la fin du XX^e siècle, le château fut la propriété de cette famille Castellan, de petite noblesse ; les de Castellan de Saint-Donan étant de la branche cadette. Le nom leur vient de la propriété de leurs ancêtres, Castellan, à Saint-Martin-sur-Oust. Trois de Castellan furent maires de Saint-Donan, Georges, de 1849 à 1852, un autre Georges de 1895 à 1905 et, de 1935 à 1961, Charles qui était vicomte. Par contre, la pierre tombale de son fils aîné indique qu'il est mort marquis. Le deuxième Georges et Charles n'étaient pas nés à Saint-Donan, mais en Ille-et-Vilaine. Les tombeaux des de Castellan se trouvent au chevet de l'oratoire Saint Joseph, donc à l'emplacement de l'ancienne église. C'est aussi là que repose Gilles, mort pour la France en Algérie, et plus jeune fils de la famille. Il était l'un des trois donanais tués au cours de cette guerre qui n'osa pas dire son nom pendant de nombreuses années.

Cette famille de Parcevaux mérite un petit détour. La Réformation de 1427 signalait Lancelot I^{er} le Chevoir, ou Chever. C'était un « noble homme », donc pas un noble, propriétaire de Quoitezlan (ou Coadélan) en Prat. Il avait épousé Marguerite, fille de Méryen de Kernevenoy, issue d'une branche des Kernevenoy que nous retrouverons. En 1584, c'est le décès de Lancelot III, lequel a épousé Renée de Coetlogon. Ils ont eu une fille, Marie, qui est donc l'unique héritière des biens. Mais la veuve de Lancelot épousa en 1587 Henri de Parcevaux, sire de Mézarnou. Les de Parcevaux étaient en effet propriétaires de ce domaine situé en Lannéanou dans le Finistère.

Or voilà que le tristement célèbre Eder de la Fontenelle, alors âgé de 24 ans, tomba amoureux de la toute jeune Marie (elle n'a en effet que 10 ans) et entreprit de l'épouser. Mais le mariage était impossible puisque, même aux yeux de L'Église; la fillette n'avait pas l'âge légal. La Fontenelle l'enleva donc et se réfugia avec elle à Douarnenez. Plus tard il put enfin l'épouser. Guy Eder de La Fontenelle est ce célèbre brigand qui, au temps de la Guerre de

la Ligue, avait mis, entre autres méfaits, en coupe réglée de nombreux châteaux. Or, il épargna les propriétés de celle qui devait être sa belle-mère ainsi que celles des Parcevaux. Il est vrai que des mauvaises langues (???) prétendent que la mère et le beau-père de la jeune fille ne firent rien pour empêcher l'enlèvement et même que c'est eux qui livrèrent la fillette à son prétendant âgé de 24 ans. On comprend mieux la chose puisque la Fontenelle aurait fait cadeau de 30 000 livres à sa belle-famille! Guy Eder de la Fontenelle fut finalement arrêté et exécuté en 1602, mais pour d'autres motifs que ses pillages, et Marie, son épouse, mourut, de chagrin, dit-on, quelques mois plus tard. Si le château de Mézarnou ne fut pas pillé par La Fontenelle, il le fut par un autre grand capitaine de l'époque de la Guerre de la Ligue. En effet, Yves du Liscoet, ami des Parcevaux, fut invité au château. Il se saisit du propriétaire et pilla le château. Parcevaux estima plus tard le préjudice à 70 000 livres (On calcule que la livre de l'époque de Louis XIV vaudrait environ 1 500 euros. Cela donne au moins une idée du montant du vol). Bien sûr, les de Parcevaux n'habitaient plus là à l'époque des de Castellan.

J'ajoute que c'est très certainement près du Chesnay, ou dans ses dépendances, qu'il faut placer le lieu-dit aujourd'hui disparu de «Tournebride». Le cadastre de 1812 ne m'a pas permis de la localiser. Ce toponyme est très fréquent; on en trouve plus d'une cinquantaine en France dont plusieurs dans les Côtes d'Armor, ainsi à Lamballe. Il semble toujours associé à la présence voisine d'un château. Cela se confirmerait ici. En effet le locataire du lieu-dit vers 1830 était dit «jardinier» et son frère qui était (aussi) «employé au Grand Chesnay» habitait «au Tetre», en de nos jours les Tertres, près du château. Cette maison était bien propriété du Chesnay.

La Chênaie, en gallo "*la Chénée*." Comme dans le cas précédent, le mot est tiré du gaulois Casso ou Cassanus utilisé aussi par le latin populaire, et comme les autres toponymes à terminaison en -ais ou -aie, il est au féminin. On avait le Chesnay et la Chênaie ici sans confusion possible. Mais il semble que la distinction entre le féminin et le masculin était fréquente: on avait ainsi La Coudraie ou Le Coudray dans des communes voisines. Cela prouve en tout cas l'importance et l'intérêt du bois de chêne dans le paysage ancien. Il s'agit donc encore un collectif, mais au féminin cette fois. On devrait donc avoir une terminaison en -et significative du collectif, du genre "*la Chesnet*". Comme le toponyme précédent, il peut être la traduction du breton Tannouet : le lieu où il y a des chênes. Mais une autre hypothèse consisterait à y voir le lieu-dit la Chénée. Ce serait conforme à la prononciation gallèse. Ce terme désignait une pièce de terre. Seulement voilà, on prononce bien localement "*la Bigotée*" pour la Bigotais, ou "*la Jonchée*", alors que l'on dit bien le Chesnay ou Launay, comme si on voulait insister sur la forme féminine en terminant le terme par une -e muet. Mais on dit aussi Bronguée bien que le mot ne soit pas précédé de l'article. Alors, Chesnaye ou Chesnée ? A vous de choisir.

Je l'ai déjà évoqué. Est-il possible qu'au XVII^e siècle la Chesnaye ait encore été une maison noble? Je l'ai dit, à la lecture de la réformation de 1513 de Garaby a vu : « Le Bigot, Louis le Gascoing, la Chesnaye ». Mais on sait par ailleurs que le Chesnay était aussi propriété Le Bigot avant de

devenir propriété Le Gascoing. A l'appui du fait que la Chesnaye ait pu être une maison noble, il y a que le registre paroissial mentionne qu'une dame Le Labour était dite habitant «la maison noble de la Chesnaye» et qu'elle fut enterrée dans l'église en 1688. Elle devait donc avoir une certaine notoriété. On ne dit pas, par exemple, qu'elle était métayère du lieu. Le prénom de Le Bigot n'est pas noté, mais il s'agit sans doute de Guillaume Le Bigot qui semble aussi avoir possédé la Soraye. En 1513, Guillaume Le Bigot était mentionné dans la réformation de l'évêché de Dol pour la paroisse de Saint-Hélen. Il était dit « seigneur de la Ville Bougault». Il était dit aussi que ce Guillaume était le fils de Guillaume. Ce dernier est peut-être mort dans ces années, car j'ai aussi noté que Le Chesnay était donné en 1514 comme appartenant aux héritiers de Guillaume le Bigot.

Le Chouan est sans doute un toponyme tiré du latin Cavagnas, la chouette, à moins qu'il ne soit issu directement du gaulois par le vieux-breton Couhann. Ce mot désignerait la chouette appelée hulotte. Pourtant Albert Deshayes penche plutôt pour un nom tiré de Kawann, la corneille, qui aurait évolué en chaon, puis en chat-huant et enfin en chouan. On a les cimes de Kerchouan à Lanfains, ce qui prouve sans doute que le terme existait bien en breton. Le lieu-dit donanais actuel est récent. Il ne figure pas en effet au cadastre napoléonien ni même au cadastre de 1848 dont j'ai fait figurer plus loin un extrait. Je ne l'ai pas trouvé non plus dans le registre d'état-civil de la même époque. L'origine bretonne pourrait donc paraître improbable. La maison était, il y a quelques décennies, une auberge ; elle a dû être construite pour cet usage. Cela expliquerait son allure bourgeoise : contrairement aux fermes anciennes, elle est située en bordure de route et est, de plus, dotée d'un étage. C'est d'ailleurs le même cas à la Rue du Chêne.

Je viens de signaler que le lieu-dit était récent. Pourtant, le registre paroissial notait bien l'existence en 1651 du « *villaige du chouan* ». Dans ce cas, l'origine bretonne du toponyme actuel pourrait se comprendre. Le recteur employait alors le terme "villaige" sans que l'on puisse savoir s'il s'agissait d'un hameau ou d'une maison car il notait aussi «le villaige du bourg». Comme le registre paroissial de l'époque distinguait «maison» et «villaige», on peut penser que la première était isolée et le village un hameau. Le village du Chouan aurait-il donc totalement disparu entre le XVII^e et le XIX^e siècle? Une maison seule peut avoir disparu, un ensemble de maisons, c'est plus difficile, sauf que des habitants ont pu choisir le nom du Rocher tout proche. Le nom serait-il alors resté quelque part, suffisamment fort pour revenir ? En tout cas rien n'indique que l'emplacement actuel est bien celui d'autrefois: aucune maison ne figure là aux cadastres anciens.

Le Clos Blanc se dit en gallo "*le Clos Bian*". Avec les toponymes en Clos, nous avons à faire à une série de lieux-dits qui ont les mêmes caractéristiques : ils ont tous été édifiés à la même époque, celle des grands défrichements des XII^e-XIV^e siècles, et ils sont tous isolés puisqu'ils correspondent à la mise en valeur de nouveaux territoires. C'est le cas du Clos Nicole, comme du Clos Rolland ou du Clos Souzain.

Pour le Clos Blanc, nous voilà encore confrontés à un problème ! Certes, le qualificatif blanc existe en toponymie, il désigne une terre en friche, parfois, en Bretagne, une terre consacrée, selon les cultes anciens. Mais le mot Clos désigne ici une exploitation agricole. On peut donc évoquer le nom propre M. Blanc, comme il y aurait M. Briens. On a d'ailleurs au cadastre de 1848 la mention « le Clos au Blanc », la ferme du dénommé Le Blanc. Mais dans les registres communaux, on trouvait aussi l'association «le clos beland». Dans ce cas il faudrait penser effectivement à un dénommé Belan, le nom est attesté chez les gaulois. Il faut d'ailleurs souligner que les toponymes dont le sens est difficile à trouver viennent parfois directement du gaulois, plutôt que du roman ou du breton. On peut noter aussi que le mot Belan a, en vannetais, le sens de genêt. On aurait donc alors le "clos aux genêts". La fondation d'une ferme appelée le Clos est bien postérieure aux Gaulois puisque le substantif clos est roman. Le breton moderne a utilisé le mot Klos avec le même sens. On ne peut donc, par cet exemple, tirer aucune conclusion sur la date de l'adoption du français. Enfin, la prononciation gallo du qualificatif blanc est bien "*bian*". Mais il était aussi facile de passer de belan à blanc et bian!

Or c'est aussi un toponyme que l'on trouve en pays bretonnant sous la même forme: Le Clos Bian. C'est une déformation de bihan, petit. A Ploufragan, on a d'ailleurs un Clos Bihan. (Mais comme on parlait aussi gallo dans cette paroisse, ce pouvait être aussi un Clos Bian, mis pour blanc.) La traduction littérale donne alors le Clos Petit, le qualificatif étant placé après. L'association de deux mots d'origine différente dans Clos Bian peut choquer le puriste, mais j'ai déjà cité chez nous les Courtieux Bihan, une forme identique, avec le "h" conservé et non prononcé. N'oublions pas que nos ancêtres ont dû être bilingues dès le XII^e ou le XIII^e siècle. On trouve en Trégor un lieu-dit Le Pont Bian dont l'origine bretonne est patente et où l'association français/breton rappelle celle de notre Clos Bian. Par ailleurs, il existe, pas loin du Clos Blanc, au moins une parcelle de terre appelée «les Clos Petits», et l'ex-voie romaine qui va de la Porte ès Auffrets à la Colombière est parfois appelée le chemin des Clos Petits. Le terme, employé aussi pour caractériser les champs, désigne bien sûr un espace fermé, par un talus par exemple. Une autre piste peut venir du fait qu'en breton blanc évoque, comme je l'ai dit, le sacré. Mais qu'y avait-il de spécial au clos pour qu'il devienne sacré ? Mystère. Il est vrai que ce sont les premiers exemples que j'ai trouvés dans les archives paroissiales avec «le Clos Souzen», bien caractéristique de l'époque de sa création.

Le Clos Blanc faisait-il au départ fait partie du Buchon ? C'est possible. Faut-il alors formuler l'hypothèse que le toponyme viendrait de la présence en ce lieu d'une famille Le Blanc. On sait que des Le Blanc vécurent à la Ville Tano et au Buchon au XVII^e siècle. Est-ce l'un d'eux qui donna son nom à son habitation ? C'est également possible, on a d'autres toponymes qui s'expliquent de la même façon. Enfin, il se peut aussi que le Clos Bian ait été francisé en Clos Blanc puisqu'en gallo les deux se prononcent de la même façon. En tout cas, le nom n'apparaît au registre paroissial que dans la seconde moitié du XVIII^e. Il semble que ce type de personnalisation ait été très fréquent à cette époque comme on le verra. Après tout Lochet est un

nom propre, comme Nicole ou Briens, pourquoi pas Le Blanc?

Les Clos Briens*, sont dits en gallo "*Les Clôe Berrien*". Cette fois, le terme est au pluriel contrairement aux autres lieux-dits en clos qui sont tous au singulier. Est-ce une bizarrerie ou bien le toponyme est-il logique ? Il y aurait alors eu, sans doute, deux lieux-dits près l'un de l'autre. Il peut encore s'agir d'une métathèse: à Saint-Brieuc on a la hauteur de Berrien. Cette terminaison en -ien est assez nombreuse en toponymie. Reste à savoir si ce n'est pas le gallo qui a gardé la bonne forme. Il arrivait aussi que l'on écrive « les clos Briand », comme en 1535 et encore au cadastre ancien. Il doit donc bien s'agir d'un nom d'homme. Le nom propre Briend est un vieux nom d'origine celtique, ce qui ne veut pas dire que la demeure remonte à cette époque. Le terme dérive de la racine celtique bri avec le sens de dignité importance. En gallo local, la prononciation est bien Berrien. Le donanais nommé "*Pierre Birrien*" était bien à l'état-civil Pierre Briend. Il est en vogue dès le XII^e siècle. Comme pour les autres "clos", sa création doit se situer vers le XIII^e, à l'époque des grands défrichements et de l'accroissement de la population. Ce qui est sûr, c'est que le lieu-dit existait en 1513, mais sous la forme «Le clos briens». Le singulier est plus logique puisque les lieux-dits en "Clos" sont établis en dehors des lieux déjà habités et d'ailleurs les autres sont tous au singulier. On a donc dû passer plus tard d'une forme au singulier à un pluriel, comme c'est le cas pour les Châtelets ou les Croix Neuves, autrefois notés au singulier. J'en évoquerai d'autres exemples. En 1513, le propriétaire noble en était Tristan du Tannou. Albert Deshayes penche pour un hypocoristique du terme Tan, le feu car écrit-il «le fait de s'activer au combat rendait le guerrier ardent comme le feu».

Pour revenir à l'origine du toponyme, je pense qu'on doit bien logiquement y voir la forme originelle Clos Berrien. Le suffixe -Rien vient d'un mot vieux breton Rian: RI + diminutif an?). On se souvient que j'ai parlé du village du Riant -qui devrait être ainsi écrit et- dont j'ai dit qu'on le trouvait dans tout le nord de la France. Ainsi, le vieux-breton aurait sans doute lui-même utilisé un terme plus ancien. Alors breton ou pas, toponyme se rencontre bien plusieurs fois en Morbihan à priori bretonnant: ainsi le quartier du Riant en Riantec! Comme déjà dit. D'ailleurs la prononciation bretonne du nom de la commune de Saint-Adrien est bien san-ndri-yan-n, selon Erwan Vallerie. (L'art et la manière de prononcer ces sacrés noms de lieu de Bretagne Albert Deshayes cite Berrien dans le Morbihan, forme tirée de Bren + Rien avec métathèse. Ce sens de hauteur s'applique parfaitement à la butte de Berrien de Saint-Brieuc, mais aussi aux "*Cloe Berrien*" puisque le lieu-dit est situé en pied d'une colline. On peut faire le parallèle avec la commune costarmoricaine de Plurien: Pl(o) u + Rien. A Saint-Brieuc, on a aussi La Rue Gourien (Gour+ien). Le suffixe -Rien entre dans la composition de nombreux mots. Il en va de même avec le radical Gour. Je pense au patronyme Kerrien, lui-même tiré du toponyme Ker Rien. Dans le même ordre d'idée, j'ai signalé "*le Ruset de St Drein*" de Plaine-Haute or on avait un St Drient au Folgoët, aussi mis pour St Adrien. En gallo, le prénom Adrien devient d'ailleurs Drien. On a déjà vu la paroisse de Saint Honan devenir Saint Hunan et je me suis interrogé sur Sant Onan qui aurait pu devenir Sant Donan. Le pari est osé! Dans les deux cas, on avait donc à l'origine un Sant

Rient, la consonne D facilitant la prononciation. Quant au passage de Drient à Dreint, il est pour le moins amusant de constater que l'adverbe Rien devient en gallo Rein: "y a rein-n à veir". Pour Saint-Donan, il s'agirait donc bien des "Clos Berrien" et non d'une métathèse de Brien. Le toponyme donanais traduirait alors l'ancienneté d'une demeure en cet endroit

Au XVII^e siècle, les Clos Briens ne sont plus qualifiés que de « metterie noble ». En 1670, un laboureur de 27 ans de ladite métairie, épousa la fille d'un laboureur de la « metterie noble des madray ». A priori, rien que de très normal, un garçon de Saint-Donan épouse une fille de Saint-Donan, comme c'est souvent le cas à l'époque. Sauf qu'en l'occurrence, c'est la fille d'un métayer qui épouse le fils d'un métayer. La situation de métayer était en effet alors très enviable. En particulier, les métairies reconnues comme telles, donc des fermes qui dépendent de maisons nobles, n'étaient pas tenues de payer certains impôts comme le fouage. C'est sans doute un conflit de ce genre qui provoqua en 1716 la protestation de Catherine Paulus, femme de Pierre Macé de La Morandais seigneur du Rufflay. Catherine de La Morandais prit dans une intervention «*le fait et cause de ses métayers ou colons contre les habitants de la paroisse de Saint-Donan*». De nos jours, vous trouvez encore des anciens qui vous diront que "Vochè (Yves) n'a pas terroué (trouvé) la métairie de biau temps" pour désigner quelqu'un qui n'a guère pu s'enrichir de son travail. Le sort de métayer faisait souvent des envieux. Rien de tel donc que de marier son fils avec la fille d'un autre métayer. La postérité héritera bien de l'une ou l'autre des métairies et des avantages qu'on en tire! La situation de maison noble, puis de métairie noble explique sans doute l'aspect plus cossu que gardaient les bâtiments des métairies.

Le Clos Cheval, lieu-dit aujourd'hui disparu, se trouvait près de la Ville Ruelle. Il figurait toujours au cadastre de 1848. Toutefois, ce nom m'intrigue. En effet le registre paroissial notait le décès en 1752 d'une certaine Louise Touhier au «Clos Sénéchal». Cette personne était sans doute de la famille du prêtre Guillaume Touhier qui assistait aux obsèques sans être le célébrant. Sept ans plus tard, le registre paroissial mentionnait la naissance au même endroit de Mathurine Allenic, fille de Jacques et d'Yvonne Ferchat. Or pour la naissance du second enfant de cette famille, les parents étaient dits habitants «la ville ruelle». Alors, ou bien la famille a déménagé, ou bien le registre a noté le village voisin de la Ville Ruelle comme nom de l'habitation. Cela se faisait parfois. Un habitant de la Colombière était dit habitant à la Ville Tano. Mais alors, pourquoi le toponyme Clos Sénéchal a-t-il disparu puisque le lieu-dit est devenu au cadastre «Clos Cheval» comme en témoigne le nom du lieu-dit où naquit en 1781 Donan Hélyary. C'est en effet bien au Clos Cheval que naquit ce Donan Hélyary qui joua un certain rôle dans l'histoire postrévolutionnaire de Saint-Donan et d'ailleurs. (Sur le carton du Buchon, on a pu voir le chemin –disparu de nos jours- du Clos Cheval, qui lui, menait à la Porte ès Pommeret.) En l'an IV, lorsqu'un Hélyary fut traduit devant les tribunaux pour chouannerie, ce ne devait pas être Donan, alors trop jeune, mais son père, Pierre. La famille dont il était le chef était alors unique à Saint-Donan.

Mon propos ne porte pas sur l'histoire proprement dite de la commune,

mais je signale que bien sûr d'autres donanais furent impliqués dans des affaires de chouannerie. Un certain Boyer, maître d'école fut arrêté en 1793 à Moncontour pour défaut de passeport. Maître d'école, cela veut-il dire qu'il y avait une école à Saint-Donan, pas sûr; à l'époque, un écolier était souvent un futur prêtre. Un maître d'école pouvait donc enseigner à plusieurs élèves à la fois sans qu'il y eût une vraie école. Le défaut de permis de circuler valut à Boyer d'être détenu « jusqu'à la paix » ce qui est loin d'être précis! Le Gal, un laboureur était aussi signalé car il fut jugé pour avoir acheté des cartouches et au moins à deux reprises pour chouannerie; cela arriva aussi à un tisserand du nom de Cosson et à deux Alleny, le père et le fils. Le patronyme Allenic était souvent cité au registre paroissial, mais la prononciation gallo était bien Alleny du fait d'un amuïssement. Un autre donanais du nom de Beaudouin fut aussi assigné devant les tribunaux pour non déclaration de fusil, mais je ne sais si le fait est à mettre en relation avec la chouannerie. Sous l'ancien régime, les roturiers ne pouvaient avoir de fusil, mais la Révolution étant passée par là, je suppose que le fusil servait surtout aux chouans pour autre chose que pour le tir au pigeon! Quant au meunier Le Gaudu, il eut plus de chance puisqu'il fut remis en liberté sous caution. D'autres comme Faverot (Favro sur le registre paroissial), tailleur, et Mariette avaient été incarcérés par décision du tribunal criminel et condamnés à 10 ans de fer pour attroupement à Saint-Donan en l'an II et l'an III. Pourtant Saint-Donan ne fait pas partie des communes où l'agitation contre-révolutionnaire fut particulièrement importante. Et bien sûr, il y eut la détention d'Yves l'Hôtelier après l'épisode que l'on sait. On voit par ailleurs que les motifs de condamnation liés à l'attitude antirévolutionnaire de certains sont multiples. Il faudrait au moins y ajouter le recel de biens d'émigrés et le fait de cacher des prêtres réfractaires- ce qui fut le cas à Saint-Donan- ou des nobles. Il faudrait ajouter à cette liste les exactions contre les prêtres jureurs. Mais celles-ci n'étaient pas toujours l'objet de plainte de la part de l'intéressé.

Pour ce qui est du dit Donan-Mathieux Hélyary, on sait qu'il habitait en 1826 à Plérin après son mariage à Saint-Brieuc. Lors de la naissance d'une de ses filles, il était noté «retraité». Il avait à peine 45 ans. On était bien jeune retraité à l'époque surtout si l'on était comme lui inscrit sur la Liste des pensionnaires de l'ancienne liste civile au titre de la Vendée et si l'on touchait une retraite de 300 francs, comme attesté en 1833. Sous la Restauration la royauté traitait bien ses anciens serviteurs. Comme Mme Hélyary était dite ménagère, donc mère au foyer, il faut croire que 300 francs suffisaient à faire vivre correctement une famille.

Le Clos de l'Isle est encore un toponyme français. La deuxième partie du nom permet de supposer que les deux termes sont bien de la même période. Le terme "isle" n'est pas une île au sens où on l'entend normalement de nos jours. On en a un bon exemple à Saint-Brieuc où la hauteur dominée de nos jours par la chapelle N.D. d'Espérance était autre fois dite «Rocher de St Père en l'Isle». Ce toponyme se retrouve souvent à l'intérieur des terres, comme à Plouvara ou à Plaine-Haute. Le mot est souvent orthographié à l'ancienne comme chez nous. Ceci prouve l'ancienneté de la mise en valeur. Il doit désigner une sorte de point haut au milieu d'un territoire humide. Certains y voient une inversion du breton lzel qui

désigne une zone basse et est tiré du gaulois Iselos. Cela pourrait expliquer l'existence de lieu-dit L'Isle même en territoire bretonnant, comme à Callac. Il peut d'ailleurs y avoir le sens d'Izel. Mais il est plus probable que le toponyme associe le terme clos au nom propre De Lille, Delile ou Delisle. Des familles de ce nom vivaient encore dans la paroisse au XVII^e siècle. Ce pourrait donc être le Clos Delisle.

Le Clos Lochet* résulte, comme les autres Clos d'une mise en valeur plus tardive que pour les toponymes en –ais ou –aie. Les terres mises en valeur devaient donc être de moins bonne qualité. Elles pouvaient être humides, donc plus difficiles à travailler, caillouteuses, peu profondes. Quant au nom propre Lochet, il devait être un sobriquet car il évoque la limace : le dit Lochet était peut-être un mou. Je rappelle que nos noms de famille étaient souvent à l'origine des surnoms liés à une quelconque caractéristique d'un individu, d'où les Le Grand, Le Tort, Le Roux pour ne mentionner que des noms français. Le mot peut aussi venir du vieux français loge, désignant une cabane, peut-être à travers le breton Loch. Les sabotiers, par exemple, vivaient dans de loges près des forêts et se déplaçaient d'une loge à une autre si besoin. Un fermier aurait donc habité dans une petite cabane. Albert Deshayes évoque aussi la possibilité que le breton Loch ait évolué en loge, une cabane qui pouvait servir aux cultivateurs le jour pour s'abriter et la nuit pour entreposer leurs outils.

Pourtant, un Lochet fut sieur des Noës et du Liscoët ou Liscoat. Et curieusement, Louise de Liscoët était, vers 1500, propriétaire du «Four Janvier» ou Jarnus (Le Four Jarnio). Mais je ne sais si tous deux ont un quelconque rapport, car il existait au moins une maison noble appelée Les Noës à Ploufragan et une autre à Quintin (en dehors de celle de Saint-Donan évidemment). Louise du Liscoët était la sœur de Bertrand qui, à la même époque, était qualifié de seigneur de Kernabat en Bocquého. On sait aussi qu'Yves du Liscoët guerroya dans la région au temps des Guerres de la Ligue. Contrairement à d'autres, il défendait officiellement le parti royal, mais il commit aussi de nombreux pillages et assassinats pour son propre compte. Ce qui est sûr, c'est que le lieu-dit est déjà ainsi appelé au XVII^e siècle. Le nom propre peut aussi venir de l'analogie avec la loche, un poisson blanc. Lochet pourrait donc aussi être un synonyme de Blanchet. Enfin, il est aussi possible que Lochet vienne du celtique Losk qui a le sens de brûlure ou brûlant, à travers le mot Losquet. Il existe en Morbihan un lieu-dit Clocheton qui serait dérivé de Losket et un Pont Losquet près de Plouaret.

Le Clos Nicole. Il semble s'agir cette fois d'un matronyme associé à Clos. Ce nom propre était sans doute celui du défricheur ou du propriétaire, une femme. La formation du toponyme serait donc identique au cas précédent. Encore une fois, le lieu-dit est isolé des autres lieux habités ; c'est une caractéristique que l'on a déjà vue. Pourtant il pourrait s'agir plutôt d'un patronyme que d'un prénom féminin. De nos jours l'anthroponyme Nicole – ou Nicol – est toujours porté à côté du prénom féminin. Curieusement, le cadastre napoléonien note «le Clos Hicot». Dans ce cas, le nom propre aurait ensuite été déformé. Mais les registres d'état-civil ne font pas état du nom Hicot. C'est pourtant avec ce nom que le lieu-dit est figuré sur la carte de

l'État-major de 1848. Il est vrai que celle-ci reprend les termes figurés au cadastre! Le nom propre Nicole ou Nicolle est un diminutif de Nicolas, saint très populaire au Moyen-Age. On trouve bien aussi le graphisme Nicole, par exemple dans le chemin qui mène vers la Folie et était le Chemin Nicole, selon le cadastre ancien.

Le Clos Rolland est disparu de nos jours, mais il était encore localisé au cadastre de 1848. On y accédait par une venelle depuis le Guicry d'en Haut. Le nom propre est bien connu comme étant celui du neveu de Charlemagne vaincu par les Maures. Selon Albert Deshayes « *le nom germanique Hrodland a été popularisé par la Chanson de Rolland et acclimaté en Bretagne au XI^e s.* » Est-ce encore un marqueur de la date de création du lieu-dit?

Le Clos Souzain, est encore, par son emplacement, caractéristique des toponymes en Clos puisque situé à l'écart des autres lieux habités. Il doit donc aussi son origine à un défrichement plus tardif. Mais pourquoi le Clos ? Est-ce la maison qui était cernée de protections ou bien la ferme s'était-elle installée dans un champ déjà entouré d'une haie ou d'un talus ? Dans ce cas, ce serait une preuve d'une structure déjà bocagère, au moins pour les courtils. Le qualificatif le laisse sous-entendre : l'adjectif souzain, parfois orthographié «souzen», voire «sousenne», est une déformation du vieux mot français Soubzain ou Souezin qui signifie d'en bas. Pourtant, le Lexique de l'ancien français de Godefroy affirme pourtant que "sousain" signifie supérieur, élevé. Ce qualificatif ne s'applique pas ici car le lieu-dit est totalement isolé et dans un creux. Comme la toponymie ancienne n'était jamais en contradiction avec la géographie. Ce serait donc "Le Clos d'à bas. Nous retrouvons cette expression à «la ville soubzaine» et dans Le Pont de Souzain à Saint-Brieuc. On voit mal un pont construit à l'époque ailleurs que dans un lieu bas. Mais il ne semble pas qu'il y ait jamais eu un "clos suzain", un "village du Clos d'à haut". Ce lieu-dit semble plus ancien que les précédents de par sa forme, puisque Clos n'est pas associé à un patronyme, mais à un qualificatif. On peut aussi s'interroger sur la forme le clos "sousenne" que l'on trouve parfois dans le registre paroissial. S'agit-il du souvenir d'une ancienne prononciation bretonne. Enfin, il convient de dire qu'au XVIII^e siècle, on trouve parfois la mention du Clos Susain, ce qui, vu l'emplacement du hameau, est un non-sens, suzain étant synonyme de haut, comme on le verra pour «la lande suzenne».

Le Clos Terquy semble tirer son nom d'un nom propre Terquy ou Erquy, car il y a sur la commune une parcelle dite le Champ Erquy. Il arrive souvent que la prononciation soit déformée. Dans le registre paroissial, le recteur note un décès au « Champ Terquy », tant il est vrai qu'en gallo un clos était un champ tout simplement. Je n'en ai pourtant trouvé qu'une mention. Comme dans les cas précédents, le Clos Terquy était à l'écart de toute autre habitation. On pourrait donc penser à une création des XII^e ou XIII^e siècle. Le nom pourrait être celui du champ sur lequel la ferme fut bâtie. Un individu du nom de Torquis fit au XIII^e une donation à l'abbaye de Beauport nouvellement créée d'une lande située à Coëco en Plouvara. Mais s'agit-il bien de Torquis ? La confusion entre le E et le O est possible dans l'écriture

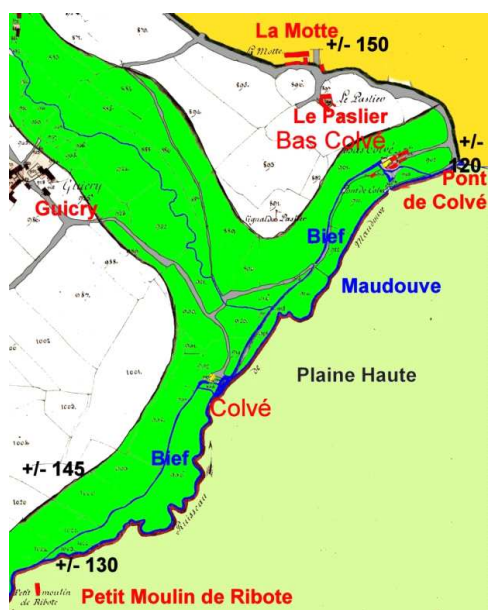
ancienne. On avait aussi un lieu-dit au nom très proche à Plaintel : il est devenu Le Pré-Toquis. A Saint-Donan, dans le registre paroissial, le patronyme Losties pouvait s'accompagner d'une signature Lesties ou inversement. Est-ce ce nom qui aurait été déformé? Ce qui est sûr, c'est que je n'ai pas trouvé de nom Terquy dans les archives paroissiales pour la période postérieure à 1646 et je n'ai trouvé le nom de lieu dans les archives qu'en 1782. Par contre, le patronyme était encore porté vers 1750, au Foeil par exemple sous la forme Treguy, et j'ai aussi trouvé, dans une autre paroisse, l'andronyme Trequy dès 1650. On le retrouvera à propos du Quillerin, le G et le Q ne sont pas faciles à distinguer dans les documents anciens. Il se peut donc que ce soit l'anthroponyme d'origine; il aurait par la suite subi une métathèse par déplacement du R. En gallo, on disait "*j'irons tertous*", -nous irons tous ensemble-, alors qu'en ancien français on disait trestot (ou trestout, avec adjonction du -U). Le toponyme a pu être utilisé chez nous lors de la création d'une ferme par le dénommé Terquy. Mais cela ne nous renseigne guère sur la date d'édification du Clos Terquy. On peut pourtant raisonnablement la supposer antérieure à 1650, pour la raison évoquée plus haut. Au cadastre de 1812, le lieu-dit ne comportait visiblement qu'une seule demeure.

La Colombière. Au XVIII^e siècle, c'était « la coulombière ». Ce nom rappelle bien sûr de nos jours la colombe, mais au XII^e le terme désignait notre pigeon. D'ailleurs, les grands nobles avaient le droit de posséder un colombier où ils élevaient des pigeons. Le mot pigeon désignait alors aussi le petit des animaux. Il existait aux XI^e et XII^e siècles de nombreux toponymes avec la terminaison en -ière. Cette finale, issue du latin *Aria*, désignait une aire, une zone, donc un endroit où il y avait, des pigeons. Dans ce cas, la présence d'un bois est probable. Comme le lieu-dit est séparé du village de la Ville Tano et qu'il date de l'époque où l'on commençait à parler français, on doit en conclure que la Ville Tano lui était antérieure et que son toponyme devait bien être Ker Tanou. (Il en va de même des Salles, aussi en marge de Ker Tanou)

La Colombière aurait pu être aussi le lieu habité, voire défriché, par le nommé Coulombus, Colombus, Coulomb ou Colomb, à condition toutefois que le patronyme soit déjà adopté à l'époque. Mais, la finale -ière semble l'exclure; on aurait eu plutôt une terminaison en -ais ou -aie comme dans la Soraie. Le hameau, constitué autrefois de plusieurs demeures, fut créé autour du carrefour de la Rue, un "commun" et près de la voie "romaine". Des historiens pensent que les défrichements au voisinage des lieux qui portent des noms en -ière s'expliquent par le fait que la terre était facile à défricher car relativement sèche. Ce peut être le cas. La Colombière se trouve sur une hauteur par rapport à la Ville Tano. Je rappelle aussi que le lieu-dit se trouvait précisément sur le tracé de la voie romaine déjà signalée et près de la Rue que j'ai déjà mentionnée. On trouvera plus loin un [carton sur ce lieu-dit](#).

Colvé* a une origine bretonne évidente. Il s'agit de la forme transcrite du breton Colvez, tiré d'une racine Gwez, les arbres, avec le sens de coudriers. D'autres pensent que le terme dérive du vieux-breton Coll-Guid,

mais toujours avec le sens de coudrier (Le mot noisetier n'est apparemment utilisé qu'à partir du XVI^e siècle). Évidemment, il faut faire confiance aux spécialistes, car le passage d'un terme à l'autre n'est pas très clair. En toponymie, c'est fréquent, je l'ai dit. On note encore cette forme «Colvez» lors d'un décès en 1824. A l'époque où l'on ne parlait plus breton, on avait chez nous, au Pays d'en Bas cette fois, un lieu-dit aujourd'hui disparu appelé «la Coudre au Roy» et une Fontaine de la Coudre. On peut remarquer que ce dernier terme a le sens de lieu planté de coudriers. Cela explique qu'on trouve parfois des lieux-dits la Coudraie. A noter qu'il a, depuis longtemps, existé deux Colvé : celui d'en Bas (le «Bas Colvé» du registre paroissial) et celui d'en Haut. Ce dernier est apparemment plus récent. Mais le cadastre napoléonien les appelle tous les deux le Bas Colvé.



Le moulin de Colvé – d'en bas, sans doute - fut un moulin banal, c'est à dire à caractère obligatoire – au moins jusqu'à la Révolution- pour les paysans désirant moudre leur grain. Cette obligation rendait suspect les meuniers qui, de plus, en période de famine souffraient moins que les autres. On comprend aussi toutes les chansons mettant en cause les meunières.

Fig. 54: Des moulins sur la Maudouve

Sur le document ci-dessus, inspiré du cadastre de 1812, j'ai fait figurer quelques données concernant les moulins sur cette portion de la Maudouve. D'abord, il faut remarquer que sur environ un kilomètre, on trouvait quatre moulins : deux côté Plaine-Haute, encadrant les deux moulins de Colvé. On peut rappeler aussi qu'il existait au moins deux moulins en amont : celui dit du Foeil et celui de Kergault. Il est vrai que la pente de la rivière est ici forte. C'est d'ailleurs un peu en amont de la Ribote que l'on trouve la mention du « Pré de Mandouve ». Près du moulin de la Ribote, la rivière coule à 133 mètres; au Petit-Moulin de Bien Assis, elle n'est plus qu'à 115, soit une dénivellation de 18 mètres sur environ un kilomètre. Ce qui frappe par ailleurs, c'est l'encaissement de la vallée à 15 à 30 mètres au-dessous du niveau des points hauts du plateau. Et plus on va vers l'est, plus

l'encaissement est fort. On est bien dans un type de relief en creux.

En ce qui concerne les moulins, tous les quatre fonctionnaient sur un bief- un "*biet*", en gallo- et étaient des moulins à grain (Le biez du Petit Moulin de Bien-Assis se trouve sur la rive droite de la Maudouve, donc sur la commune de Plaine-Haute et le moulin a la particularité d'être entraîné par une chute d'eau, non par le seul courant). Sur le carton, on voit bien les biez qu'il a fallu faire pour faire tourner les roues de ces moulins de Colvez. Chaque bief a au moins une longueur de plus 500 mètres. C'est dire le nécessaire travail de construction et d'entretien des biefs. Cette construction ne pouvait avoir été réalisée que par des corvées exigées par un propriétaire noble. J'en ai parlé à propos de K/lan. J'ai signalé que la pente de la Maudouve était responsable de son nom breton. C'est particulièrement vrai pour son cours supérieur: au Pont des Nonnes elle est à l'altitude 145, moins de 4 kilomètres plus loin elle n'est plus qu'à la cote 115. Ceci peut expliquer qu'entre le Pont de Nonnes et le Petit-Moulin, elle a pu entraîner 7 moulins: ceux du Foeil, de Chrechenic, de la Mandour, de la Ribote, les deux de Colvé, enfin le Petit-Moulin. En aval de ce lieu, aucun n'est signalé.

Colvé existait déjà en 1488. A cette date il était constaté que ce moulin et d'autres ne pouvaient fonctionner du fait des troubles graves qui opposaient, dans le pays de Quintin aussi, les partisans du roi de France à ceux du duc de Bretagne. Nous en reparlerons. Colvé -d'en- haut se trouvait sur une route qui permettait de rejoindre Plaine-Haute en passant par La Ribote; mais un chemin franchissait aussi la Maudouve au droit de Colvé d'en Bas pour se diriger vers Plaine-Haute. On voit le pont sur le carton de la Motte. Les deux moulins de Colvé étaient alimentés chacun par un bief sur la Maudouve. On remarque aussi qu'une voie mettait en relation les deux moulins. La pente obtenue était suffisante pour faire tourner la roue. S'il est vrai que Colvé fut parfois prononcé Corvé, comme je l'ai trouvé, nous aurions un exemple de dissimilation qui fait qu'un R remplace une autre consonne d'un mot, ici un L : nous avons le même cas avec Folville (ou folleville) devenu Forville.

De Garaby dont j'ai déjà parlé et qui a publié en 1849 une longue monographie sur la commune de Saint-Donan, a raconté plusieurs légendes reprises plus tard par d'autres auteurs, en particulier Jollivet. Il racontait ainsi cette histoire du diable qui se rendit à Colvé d'à Haut pour jouer aux cartes. Mais un joueur remarqua qu'il trichait et que, de plus, il avait des pieds de bœuf. Le diable fut donc contraint de s'enfuir laissant l'air empestant le soufre et jetant des flammes dans toute la maison. Terrifiés, les joueurs de carte, n'osèrent pas quitter la maison avant le lever du jour.

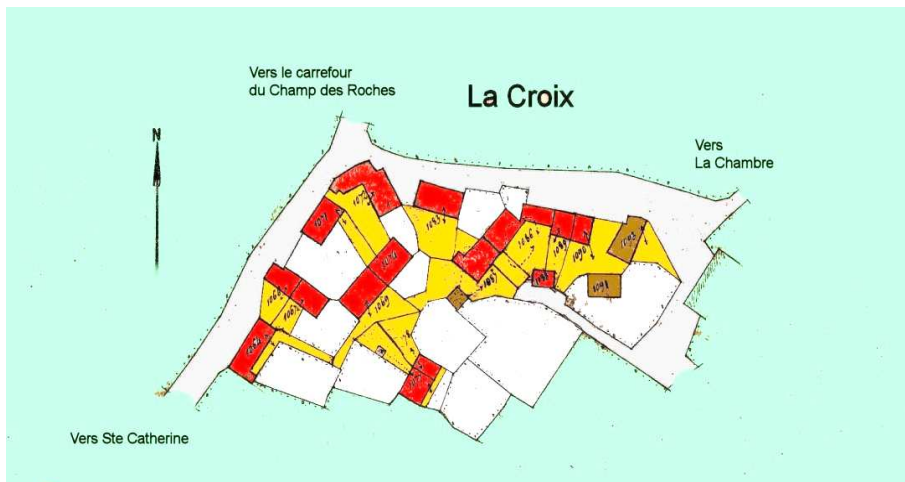
Il y avait à Colvé d'en bas plusieurs habitations. Un habitant du village fut en 1796 victime d'un fait divers qui défraya la chronique : il s'agit de Robert Quintin, assassiné dans des conditions curieuses. Le registre d'état-civil fait le récit des constatations officielles. Le voici tel qu'il est rédigé. J'ai respecté l'orthographe du document : «... *ledit jan baptiste et pierre quintin m'ont déclarés, que ledit robert quintin est mort ce matin – 27 juin 1796 vieux stile- dans une Lande proche les Landes corlay (ce qui indique que le village portait déjà parfois ce nom à cette date) d'après quoi mathurin hillion officier*

de police judiciaire: de ce quanton En a raporté procès verbal accompagné de ses assesseurs: déclarants que ledit robert quintin avait été tué par brigands inconu et pris chez lui à colvé...» (Signé «Guillaume Jouan officier publique »).

Selon une explication que j'ai lue, Robert Quintin aurait exécuté par des chouans pour avoir participé à l'assassinat du recteur constitutionnel de Plouvara Pierre Hervé quelques jours auparavant. Or, pourquoi des chouans auraient-ils assassiné quelqu'un pour avoir participé au meurtre d'un prêtre que tous les chouans avaient en horreur, un prêtre constitutionnel et marié ! D'autre part, il semble que le dit Quintin ne pouvait pas être à Plouvara à 20 heures, heure supposée de l'assassinat de Pierre Hervé, puisqu'il était à Colvé à 19 heures après avoir acheté un cheval pour son frère à la foire de Carestiemble. Mais la chose semble s'éclaircir un peu si l'on sait que les dits "chouans" firent irruption à Plouvara chez une malheureuse dame - peut-être la bonne de Pierre Hervé - d'où ils repartirent avec 24 livres en argent, 80 livres de lard, des vêtements et des chaussures. Il devait, comme à Saint-Donan, s'agir de bandits de grands chemins qui profitaient de cette période trouble pour se livrer au pillage sous prétexte de "bonnes actions". Le rapporteur met clairement en cause des « *brigands inconu* ». Jean Quintin, s'appuyant sur les dires d'un employé du moulin, essaya, mais en vain, de faire innocenter son parent. Malgré la présence de deux donanais comme assesseurs de Mathurin Hillion, la tentative échoua. Je serai malheureusement amené à citer d'autres crimes du même genre la même année, tous perpétrés par des brigands inconnus. Pour ne pas revenir sur un point, je signale que le registre d'état civil fixe l'heure de la mort le matin. Il s'agit bien sûr non de l'heure de la mort, mais de celle de la découverte du corps. D'autres Quintin sont dits « mouniers » à Colvé. J'ajoute que Pierre Hervé, bien que prêtre constitutionnel, fut arrêté lors de la Grande Terreur et emprisonné à Quintin, le motif indiqué étant qu'il avait acheté des biens nationaux, ce qui est pour le moins curieux. Ce n'est donc que plus tard qu'il fut assassiné.

La Côte doit tirer son nom de sa position à flanc de coteau et dans une montée. Le nom vient, peut-être, d'un mot breton ayant le même sens Kostez. Dans le passé, le lieu-dit fut parfois orthographié « Sur la Coste », puis bien sûr « la Coste ». En 1812, l'habitation n'était encore desservie que par la route passant par la Folie Febvrée.

La Couverte. Ce lieu-dit tire sans doute son nom de la fontaine située en contrebas, car de nos jours encore elle est couverte. Il doit donc s'agir de "la (Fontaine) Couverte". On dit bien la St-Yves ou la Dompierre. De plus, ce toponyme se retrouve dans d'autres régions de France, et dans le Midi sous la forme "la Font Couverte". Une fois au moins le registre paroissial note « la couverture », voire « la couvercle », ce qui ne nous en apprend pas plus. Il s'agit sans doute d'une fantaisie du rédacteur du registre.



La

Croix*, en gallo *'la Cré'*, parfois *'la crouès'* terme qui n'est pas sans rappeler la forme vannetaise Croez, terme sans doute tiré du vieux-breton Croes. Curieusement, ce gros village du Pays d'en Haut a été dans le passé appelé «la Croix au Corps ». Ma première remarque porte sur le fait que le lieu est, comme je l'ai dit, un endroit où il n'existe pas de croix de nos jours. C'est l'occasion de signaler que les croix actuelles ne sont pas forcément les croix d'origine. Sur le cadastre de 1812 ci-après, on voit seulement la «croix de bois de Ste Catherine». C'est peut-être la croix primitive du village de la Croix, en tout cas il est bien signalé qu'elle est en bois, donc périssable sous nos climats. D'ailleurs, le cadastre de 1848 ne la signalait plus. Il arrive souvent que le toponyme Croix soit un signe de la présence des Templiers, mais ce n'est pas forcément le cas chez nous. Leur présence n'a jamais été attestée à Saint-Donan, si l'on en croit Guillotin de Corson.

Fig. 55: Le quartier de la Croix vers 1800

On voit ci-dessus, le quartier de la Croix au cadastre napoléonien – colorié- à proximité du carrefour de Sainte Catherine déjà évoqué. Mais où donc était le lieu-dit Saint Clair? Sur ce document, comme sur le suivant, on voit bien que chaque demeure avait, son courtil.

On a du mal, de nos jours, à imaginer l'importance du village de la Croix que l'on voit presque dans son ensemble tel qu'il était au début du XIX^e siècle. Si l'on peut se fier aux numéros des parcelles du cadastre, il y aurait eu plus d'une vingtaine d'habitations dans cette partie du village.

Une de ces demeures était semble-t-il dotée d'un four. Je n'ai pas pu la faire figurer précisément. On peut remarquer aussi qu'il y a plus de courtils que de maisons. Chacune de celle-ci pouvait avoir plusieurs familles de locataires ou de propriétaires et quelques familles pouvaient avoir deux courtils. D'ailleurs, au début du XIX^e, après la Révolution, le maire devait indiquer lors d'un décès la situation financière du défunt et l'on trouvait ce type de mention : « a une moitié de maison » ou « a une moitié de petite maison ». D'autre part, au droit de Sainte-Catherine, les champs sont tous disposés de façon à être accessibles de la route. On peut noter aussi la

présence au cadastre de la curieuse appellation du "Clos Souzaine", non visibles ici. Celle-ci peut peut-être s'expliquer par le fait que l'on trouvait au registre paroissial la mention du « Clos Souzen », orthographe pour le moins bizarre et expression privée de sens. Ce peut-il alors que la prononciation ait été "clos souzenne", comme on le trouve parfois dans des toponymes du pays bretonnant ? A noter aussi, en bas du croquis, les deux sources ou fontaines. L'une a alimenté le Saint-Donan moderne en eau courante pendant quelques années, puis pollution oblige, il fallut trouver une autre source d'alimentation.

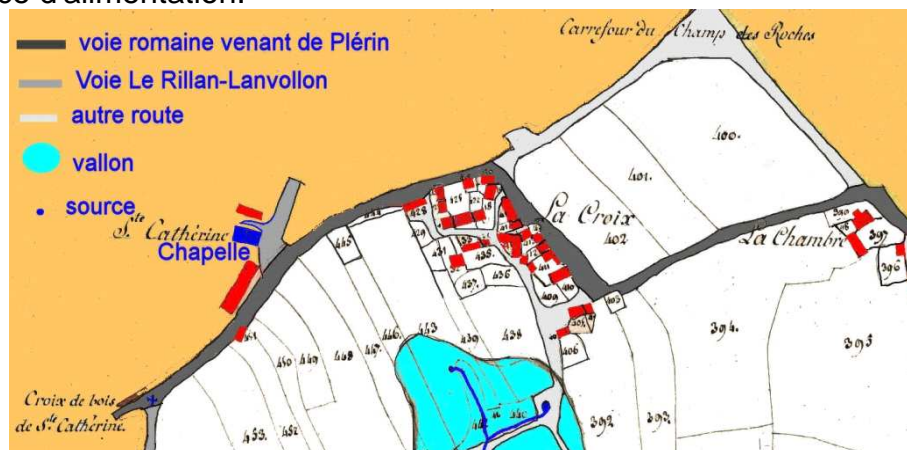


Fig. 56: Le même quartier vers 1850

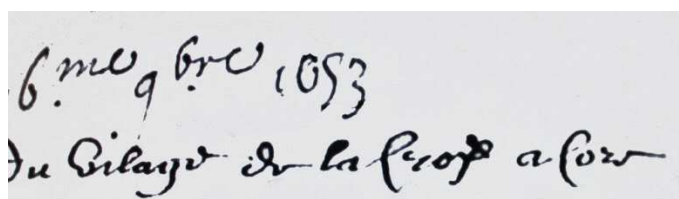
Le cadastre de 1848 étant plus précis, je donne ici le plan plus détaillé du village. Il y avait au moins quinze habitations sans doute habitées ; s'y ajoutaient deux maisons que j'ai mises en marron qui étaient peut-être en ruine. Elles ont en tous cas une couleur différente au cadastre. Il faudrait ajouter à cet ensemble d'autres maisons dont on voit l'amorce en hachures à droite du croquis. On retrouve bien la vingtaine de maisons. Ceci démontre que l'évolution en cinquante ans a été très faible. D'ailleurs, lorsque mon grand-père acheta sa ferme dans les années 1900, l'extrait de cadastre qui figurait à l'acte de vente était encore celui de 1848 ! Je signale que de nos jours, il ne reste dans ce fouillis de maisons aucune maison habitée. La seule qui le soit est en bas et à droite, donc n'est pas sur ce plan détaillé (Une maison a été construite en marge dans les années 60 du XX^e siècle).

On peut voir en noir l'itinéraire probable de la voie romaine venant de Plérin. Après être passée au Pavé, elle faisait bien un coude prononcé à la Chambre suivi de deux autres avant Sainte-Catherine. C'est ce mot chambre, synonyme de coude, qui doit sans doute nous guider. Nous sommes donc très loin des voies romaines rectilignes ! Un autre tracé, en gris clair, est celui qui passe par le Carrefour des Roches. Le coude y est tout aussi prononcé, mais ensuite la route est droite. De deux maux il faut choisir le moindre!

Comme il n'est pas possible d'imaginer que les gens qui vivaient ici étaient tous des paysans, il faut bien penser à d'autres activités. Certes, il devait y avoir quelques paysans. Selon une statistique publiée par Jean Martin et portant sur 40 fermes du pays de Quintin, 10 avaient moins de 1 ha et 13 moins de 2. Ainsi plus de moitié des exploitations n'avait pas 2 ha. Il devait en être de même chez nous. Et puis, il y avait des ouvriers agricoles,

des lavandières et des domestiques en tous genres, mais sans doute aussi de nombreux «tisserans» et de nombreuses filandières et probablement quelques mendiants. Dans le paragraphe sur les croix, je m'interrogeais sur le lieu d'habitation de Jean Morvan. J'ai fini par trouver qu'il habitait à la Croix lorsqu'il mourut en 1709.

Le cadastre napoléonien ci-dessus (**Fig.55**) signale donc une croix en bois au carrefour de la route menant vers la Foeil et de celle allant vers Brangais par le Pont Sua, c'est à dire au croisement des deux antiques voies "romaines". Selon un témoignage d'historien de la fin du XIX^e siècle, il y aurait encore eu à la Croix un socle de croix. Mais rien n'est dit, ni sur la date à laquelle il a été vu, ni sur l'endroit où il se trouvait. Par contre, le socle de la Croix de bois pouvait encore subsister à la fin du siècle et c'est sans doute à lui que fait allusion le texte du XIX^e. Les historiens sont unanimes à considérer l'ancienneté des villages dits la Croix, en Bretagne comme ailleurs. Ainsi, la Croix de Bois de Sainte-Catherine a bien pu être d'abord la Croix de Bois (de la Croix). Je rappelle que la chapelle de Sainte-Catherine ne remonterait sans doute qu'au XVI^e et c'est plus tard encore, qu'elle a pu donner son nom à une partie du village de la Croix. Si le socle mentionné ci-dessus est bien celui de cette croix, il a forcément disparu de nos jours, ne serait-ce qu'en raison de la construction d'une maison à ce carrefour dans la seconde moitié du siècle dernier.



6. me q bre 1653
du Village de la Croix a Core

Enfin, j'ai déjà signalé que le carrefour de la Croix était, dès l'Antiquité, un croisement, donc une croix, un « Croaz Hent », comme on dit encore en breton moderne. Enfin, une parcelle des parages porte le nom de «la Croix aux Coqs» ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion. Mais, encore une fois, il pourrait s'agir d'une mauvaise transcription. Toutefois on trouve la même *mention pour un lieu-dit de Plaintel*.

Fig. 57 : L'expression « La Croix a Core » au registre paroissial en 1653.

On voit sur la figure 57 la raison de ma remarque sur la facilité de confondre le e et le o, le premier étant en principe moins fermé que le second. Comment ne pas remarquer la différence entre le -e final de « 6^{me} » et celui de « village ». Par contre, le -e de de ressemble bien à la lettre de fin de core. Quant à la forme « la croix a Core », on la trouve déjà en vieux français : « Diex m'a fet compagnon a Job », écrivait au XII^e siècle le poète Rutebeuf. C'est toujours la forme utilisée en gallo. Pour compliquer le tout, il est vrai qu'en ancien français on trouvait notre corps écrit cors.

La deuxième remarque porte sur le nom ancien du village: «la Croix au Corps». Les registres paroissiaux mentionnaient bien, en effet, surtout à partir du XVIII^e siècle des gens qui vivaient à « la Croix au Corps ». Pour

compliquer les choses, le secrétaire de mairie du XIX^e notait lui, par exemple, que le témoin du décès d'une personne décédée à la Croix au Corps habitait, lui, à « la Croix », ou inversement. Quoiqu'il en soit cette expression, utilisée dès le XVII^e dans les registres paroissiaux, de « la Croix au Corps » est curieuse. D'abord, on ne sait si c'est un singulier "au Corps" ou un pluriel "aux Corps", et puis de quel corps s'agit-il? D'une représentation du corps du Christ sur une croix en bois ? Mais il est vrai que dans le registre paroissial, le rédacteur signalait le décès d'un certain «Le Corps», patronyme évidemment mis pour Le Corre.

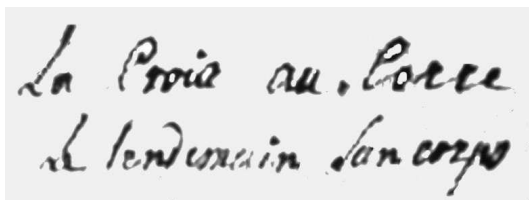


Fig. 58 : Ne pas confondre Corre et corps !

Cette mention au registre paroissial le prouve.

Mais il faut aussi évoquer quelques autres incertitudes. D'abord, il y a l'expression de «la Croix a Core» du registre paroissial du XVII^e siècle (**Fig. 57**). Les autres croix de St-Donan portent seulement l'indication Croix, suivie d'un nom propre : Croix Aubry, Croix Cosson, Croix Thomas. La Croix a Core semble avoir, elle, été édifée en souvenir d'un individu, ou par lui. Le patronyme existe toujours sous la forme Le Corre. Lorsque des donanais se rendaient naguère à Saint-Brieuc, ils passaient devant la Croix du Colonel aujourd'hui disparue. Il s'agissait sans doute bien d'une croix édifée en l'honneur de ce militaire. Une autre hypothèse consisterait à penser que la croix était la propriété du dénommé Core, par exemple parce qu'elle avait été dressée par lui sur un terrain lui appartenant. Les autres croix sont en effet sur des terrains communaux

Le nom du village au XVIII^e siècle résulte donc sans doute d'une mauvaise transcription due à une mauvaise interprétation : le substantif Corps prenant la place du nom propre Core que l'on trouve de nos jours écrit Corre ou Le Corre. Ce patronyme vient du moyen-breton Corr qui a le sens de nain. On devait donner ce surnom à quelqu'un de particulièrement petit. Chez nous, le toponyme « la Croix à Core » (le registre ne connaît pas les accents graves ou aigus) serait ensuite devenu « la Croix au Corre » - c'est l'expression utilisée par le recteur Julien Richard - puis « la Croix au Corps. » On trouve bien dans le registre paroissial au XVII^e, comme on le voit ci-dessus, l'expression « la croix a core ». En gallo, on parle de la femme à Mataou, et non de la femme de Mataou. Est-ce la même chose ? Sans doute, si j'en crois ce que j'ai dit précédemment. Au XVII^e, les recteurs qui rédigeaient les actes paroissiaux notaient bien « le corps fut enterré au "cemetery" ». Il ne peut y avoir de confusion. Comme on le voit sur le fragment de registre paroissial agrandi ci-dessus, le mot n'est pas facile à lire. La lettre finale de Cor ressemble plus à notre S qu'à un e! Au XVII^e siècle, il ne

pouvait donc y avoir de confusion

Comme au milieu du XVIII^e siècle que le recteur Richard indiquait clairement « la Croix au Corre », de même Jan Tillaut en 1743. C'est donc postérieurement à cette période que le passage de Corre à Corps a dû se faire. Sur une autre page du registre, on trouve l'un en dessous de l'autre les termes « core » et « corps ». Par la suite, non seulement Core est devenu Corps, mais **a** est devenu **au**, ce qui est encore moins compréhensible. Il s'agit donc sans doute d'un paronyme: les deux termes se prononcent de la même façon tout en ayant pas le même sens. Au XIX^e encore, le registre d'état-civil sans doute rédigé par le maire Yves Lhôtellier indiquait tantôt la Croix, tantôt la Croix au Corps et tantôt la Croix au Corre. Mais il y eut bien à la Croix une famille Le Corre dont les ancêtres ont pu donner le nom de la dite croix. On pourrait alors remonter avant le milieu du XVII. Enfin, j'ai déjà signalé que le carrefour de la Croix était dès l'Antiquité, un croisement, donc une croix, un Croaz Hent, comme on dit encore en breton moderne.

La Croix Cadio*

La "cré cadio" en gallo était notée « crouez cadiou » en 1513 et appartenait à Yves Budes. Il est donc évident qu'à cette période, c'est bien la forme vannetaise Crouez, et non la forme KLT Kroaz, qui était utilisée. On avait au Pays- d'en- Haut une Lande Cadiou ; j'ai dit avait, car le champ est maintenant dans le Foeil. Ici, on est donc passé de Cadiou à Cadio, phénomène déjà constaté, comme on est passé du patronyme Tanou à Tano. Ce phénomène est fréquent aussi bien en Trégor qu'en pays vannetais. (On trouvera plus loin une carte des parlers bretons). Certains pluriels bretons se terminent en -iou, mais ce n'est peut-être pas le cas ici, Cadiou étant un dérivé du terme vieux-breton Cad qui avait le sens de combat. Cadiou aurait donc le sens de combattant. On ne voit pas pourquoi il serait au pluriel, à moins que ce ne soit un diminutif.

Yves Budes appartenait à la grande famille des Budes, originaire du Plessis-Budes en Saint-Carreuc. La branche aînée, fondée par Guillaume Budes, seigneur d'Uzel, du Plessis- Budes et du Hirel, était installée au Tertre Jouan en Ploufragan. Yves Budes est en effet dit «seigneur du terre jouan » lors de la Réformation de 1513. Il est bien à cette époque compté parmi les nobles propriétaires de Saint-Donan. Yves Budes avait épousé une Anne du Rufflay en 1420, première du nom dans mon étude.

Cette affirmation montre la difficulté de s'y reconnaître dans les familles du Moyen-Age. Il y a intérêt à bien connaître les filiations et surtout les dates ; or ni l'une ni l'autre ne sont pas faciles à repérer pour quelqu'un qui n'est pas spécialiste. Par exemple ici, comment Yves Budes, marié en 1420, peut-il être présent à la réformation de 1513. Rien ne ressemble plus à un Yves qu'un autre Yves! De même cette Anne est évidemment différente de celle que j'évoquerai à propos du Rufflay. Il en va de même pour les Yves. Comme cela se faisait encore dans ma jeunesse, et qui était la règle sous l'Ancien Régime, le fils portait le prénom de son père, lequel portait aussi celui de son père etc... Les enfants autres que l'aîné portaient eux souvent le nom de leur

parrain ou de leur marraine. N'oublions pas que l'on disait autrefois qu' « un tel a nommé chez »... tant il est vrai que le parrain choisissait le nom de son filleul. Yves Budes, chevalier, - celui de 1513 - était le petit-fils de l'autre. Il avait épousé Jeanne de Poences et fut seigneur du Tertre Jouan en 1489. Il possédait donc aussi la Croix Cadio. Son fils aîné, Jacques, épousa Anne de Callac. En tant que fils aîné, il hérita du Tertre Jouan, et son frère cadet, Alain, obtint la Croix Cadio en 1536 - donc avant la mort de son père -, terre qu'il partagea avec son frère. On voit par là que les règles de succession, en principe très claires, pouvaient subir des entorses.

On remarque, sur l'extrait du cadastre de 1812 l'auteur a écrit « Croix Neuve » au singulier, de même que « Tertre Oger », alors que ces deux expressions sont de nos jours au pluriel. On trouvait aussi le pluriel Croix Neuves aux registres anciens. On peut aussi remarquer la forme incurvée de certaines parcelles alors que d'autres ont des limites bien droites. Il pourrait s'agir de champs mis en valeur à des périodes différentes. Les limites droites pourraient correspondre à celles de champs résultants de la mise en valeur tardive de landes.

On voit l'importance de la Lande es Lins et celle de la Croix Cadio. La maison noble où logeait le recteur devait être la première à droite du chemin, au-dessus du "a" de Cadio. Outre la fontaine, j'ai localisé le champ appelé le Routoir, en gallo "Le Routoué."

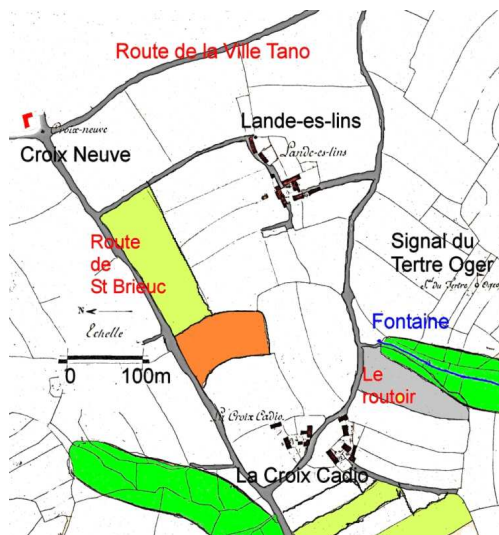


Fig. 59: Le secteur de la Croix Cadio

On l'a vu, le terme *Crouez* - ou *Kroez* -, encore utilisé en vannetais, est donc sans doute à l'origine de la prononciation "*crouè*" utilisée également en gallo. Un document du château de Crénan mentionnait le même terme en 1349. Au XIV^e siècle encore, le seigneur briochin du Boisboixel

prétendait posséder un morceau de «*la vraye Croez*» et, tant qu'il était quelques gouttes du sang du Christ! De plus, dans les textes en français cités par dom Morice pour le XV^e siècle, le terme est bien employé. La relation gallo/breton vannetais est donc évidente. Il est intéressant de noter que la prononciation gallo est restée ici très proche du breton ancien. Albert Deshayes écrit dans son dictionnaire que la forme Kroes, ou Croes, est issue du vieux-breton Croes. Au XV^e siècle, croix était orthographié Croes en breton. La forme Kroaz est-elle donc plus récente ? La première orthographe est en effet vannetaise alors que la seconde se retrouve dans les régions de parler dit K.L.T., donc de Cornouaille, du Léon et du Trégor, régions qui ont subi davantage le contrecoup de la deuxième vague d'arrivée des Bretons de l'île de Bretagne. Mais il faut reconnaître que la logique de la prononciation des mots gallos n'est simple. Nous l'avons vu, on dit "*eun'n cré*" pour une croix, car "*la crée*" est celle du "'co". Si on dit "*ma fei*" c'est peut-être parce qu'en vieux français foi était parfois donné par le mot Feiz. Je l'ai dit, le prénom Geffroy ou Geoffroy était en vieux français Geffrey, et François était Françoais. Allez comprendre.

Quant au nom Cadio, on voit la disparition du –ou final et son remplacement par –o est classique en pays où l'influence vannetaise semble plus forte de même que dans Le Trégor et Le Goëlo. L'utilisation du suffixe –ou en 1513, montre que le village est ancien, sans que l'on puisse en donner la date de fondation. Rappelons que le nom propre ne veut pas dire que le village soit de l'époque où le vieux-breton était encore parlé (avant le IX^e siècle).

Le registre paroissial notait le décès en 1654 de «*Missire andré le roux ancien recteur demeurant à la maison noble de la croix cadiot* ». Comme aux Madrais, on notera le rôle de la noblesse pour loger les prêtres avant "l'invention" du presbytère à la charge de la paroisse. Il est évident qu'il doit s'agir de la maison noble ayant appartenu à Yves Budes. Un Christophe Budes, prêtre, mourut à Saint-Donan en 1647. A cette période, le registre paroissial enregistrait les décès sans donner la filiation du mort. Peut-être était-il aussi de la famille des Budes de Ploufragan. Le seul Christophe Budes que j'ai relevé est un homonyme de celui-ci; il était marié depuis 1625. Les généalogies anciennes s'intéressaient surtout à l'aîné de la famille, celui à qui revenaient le titre et la propriété. Ainsi, je n'ai pas trouvé de suite à la généalogie de Alain Budes, le titre étant passé à François Budes qui vivait à la fin du XVI^e. Les cadets étaient donc rarement mentionnés, les filles encore moins. Seule, une recherche approfondie dans les archives paroissiales apporterait une solution, à condition toutefois de savoir dans quelle paroisse effectuer les recherches. Il est évident qu'il doit s'agir de la maison noble ayant appartenu à Yves Budes. C'est aussi à la Croix Cadio que vécut Claude Gardon, «*noble homme*» dont j'ai parlé à propos de la Côte Gardon, près du bourg. Je rappelle que Claude qui mourut en 1725, fut capitaine de la milice de Saint-Donan. J'ai relevé qu'à la mort de sa femme, «*demoiselle Marie Crépet*», en 1738; elle était dite habitant «*la croix cadiou*», preuve que la forme ancienne était encore parfois utilisée et fut enterrée «*dans la chapelle du saint rosaire*». Son frère, le «*noble homme*» Nicolas était dit «*sieur de la maison neuve*», lieu-dit que je n'ai pu localiser tant le toponyme

est fréquent. D'un autre côté, on note l'existence de Jan Gardon, dit «sieur de Vauruellan», - en Trédaniel, sans doute-, il avait épousé une demoiselle de Saint-Donan et mourut au Foeil en 1728. Il devait y vivre. Sa fille, dite «demoiselle de la ville bogard» épousa Pierre de la Pallière, sieur de Kergoff qui n'est pas inconnu pour nous. Il était sûrement apparenté à Claude, puisque Marie Crespet est signalée à son mariage.

La microtoponymie permet de supposer que l'eau qui coulait de la fontaine de la Croix Cadio servait à rouir le lin. Pourtant, curieusement, ce n'est pas le pré où coule le ruisseau qui est appelé le Routoir, mais un champ situé bien au-dessus de la fontaine et du ruisseau. Il devait donc y avoir près de la fontaine un doué où l'on faisait rouir le lin ou le chanvre qui était ensuite mis à sécher dans le champ plus haut. Un "doué", au sens de lavoir, existait d'ailleurs encore près de la fontaine. Je n'ai pas noté dans les parages de champs susceptibles d'avoir porté du lin ou du chanvre, mais ces plantes textiles pouvaient être produites sur de petites surfaces pour un usage familial. De plus, le lin arrivant chez nous des régions côtières n'était évidemment pas rouï. On pouvait aussi mettre le lin directement dans le ruisseau qui est en partie alimenté par la fontaine. Le champ appelé le Routoir devait donc plutôt être une sorte d'étendoir. La technique consistait à étendre le lin sur un champ. Il y subissait les effets conjugués de la pluie et de la rosée et du soleil ou du vent. Finalement, on pouvait séparer de la tige ce qui devenait la filasse. Mais le résultat était moins bon que si le rouissage avait eu lieu dans le ruisseau où l'on avait déposé les bottes. Par contre, cette technique était la moins polluante. Le problème du nom se retrouvera de façon identique avec un autre champ dit au cadastre le Routoir près de la Transonnais.

La Croix-Heurtebise, se dit en gallo *les "Crés Tébiss"*; on a donc alors aussi un pluriel. Pourquoi? Le nom propre oblige à quelques remarques. D'abord, le nom a été parfois orthographié par les auteurs du XIX^e siècle Artebise, Hertébise comme au cadastre napoléonien. Cette forme est plus proche de la prononciation gallo. D'autre part, on aura remarqué qu'en gallo le nom est un pluriel : les Crés, alors qu'il n'y a jamais eu qu'une seule croix. Comme dans les cas précédents, on pourrait croire que le toponyme est formé d'un radical, le substantif, croix et d'un andronyme, Heurtebise. Mais si le patronyme Heurtebise est encore porté de nos jours, je ne l'ai pas trouvé dans les archives paroissiales anciennes. L'existence dans le passé d'un pont sur le Gouët dit «Pont Heurtebisse» irait aussi dans ce sens. Mais les choses sont moins sûres.

En effet le patronyme Heurtebise est d'origine toponymique. Même s'il n'est pas très fréquent, on le rencontre dans de nombreuses régions. Au hasard, j'ai retenu la région du Nord, celle de Reims. Dans la région parisienne Heurtebise est le lieu d'une bataille qui, en 1814, opposa l'armée de Cambronne à une armée russe. On retrouve le toponyme en Charente-Maritime et plus près de chez nous à Montfort-sur-Meu. Selon le Dictionnaire de l'Ancien français, sous la forme "La Heurtebise", le terme désigne une ferme située sur une hauteur. D'autres documents précisent que la demeure est exposée au vent du nord (d'où, sans doute, la finale "bise"). L'emploi du

français nous permet de constater que le hameau ne remonte pas à l'époque où l'on parlait encore le breton. Faut-il rappeler que le lieu-dit donanais ne consistait encore en 1848 qu'en une seule demeure aujourd'hui inhabitée. Je ne l'ai d'ailleurs pas trouvé au registre paroissial, sauf sous la mention la Croix Heurtebise, et encore tardivement. Mais elle avait l'avantage d'être située au bord de la voie romaine. De plus, pour un étranger qui remontait de la vallée du Gouët, elle était en effet sur une hauteur. L'explication serait donc assez satisfaisante pour ce lieu. Originellement on devait donc avoir un lieu-dit Heurtebise et par la suite, on aurait complété par "la Croix", en raison de l'existence de celle-ci. (Curieusement, on a aussi une rue dite de la Croix Heurtebise dans la région parisienne!). Toutefois la solution pose quand même un problème: dans l'Yonne Heurtebise est le nom d'un ruisseau et, dans le paragraphe suivant, j'évoque le Pont Heurtebisse qu'on imagine mal situé sur une hauteur!

La croix ne se trouvait pas à l'emplacement actuel, mais près de l'ancienne maison de la Croix Heurtebise, au croisement des deux routes : celle se dirigeant vers la Ville au Roux et celle menant vers la Templerie. La croix, du moins la croix d'origine, pourrait être une croix votive. Le registre paroissial signalait en effet le décès en 1665 d'un certain « *jan bournet du village du buschon trouvé mort le seizieme de janvier... entre le village de la transonnaye et le pont de heurtebisse (et qui)...fut enterré ...au cimmetière de saint Donan proche la porte de la chapelle de saint Gilles* ». On a du mal à saisir l'endroit du décès, d'autant plus que la route venant du «pont de heurtebisse» qui devait sans doute permettre le franchissement du Gouët ne passait pas par la Transonnais. (L'existence de ce pont est attestée dans un document daté de 1553.) On peut donc imaginer qu'il s'agit du carrefour de la Fosse aux Poulains aussi appelé les Quatre Chemins. Un chemin, perpendiculaire à la voie romaine, prolonge le chemin des Clos Elouard et mène effectivement à la Transonnais. L'individu serait donc mort entre le pont et le carrefour. Cette remarque pouvant expliquer que le registre ne cite pas le Buschon, d'où est originaire le défunt et qui est situé sur la route qui vient en ligne droite du pont. La remarque vaut aussi pour l'absence de mention de la Croix Heurtebise, ce qui s'explique fort bien si la croix n'existait pas; de même aucune mention du lieu-dit Heurtebise. On vient de la voir, le registre paroissial ne précise pas la cause de la mort. De nos jours, il n'est pas rare de voir un bouquet de fleurs à l'endroit où une personne est décédée dans un accident de la route. Autres temps, autres mœurs: dans notre cas, on aurait élevé une croix en souvenir de Jan Bournet; c'est du moins mon hypothèse. Le décès eut lieu le 16 janvier. Jan Bournet a donc pu mourir du froid ou d'un malaise. On a d'autres mentions de gens trouvés morts hors de chez eux. Mais le décès parut sans doute naturel car le registre paroissial ne signalait pas d'enquête - c'était en général le cas lors de mort suspecte - puisque le défunt fut enterré le lendemain de sa mort. Autres questions, pourquoi, si Jan Bournet habitait au "Buschon", a-t-on élevé une croix en souvenir de lui approximativement à l'emplacement actuel. Enfin, est remarquable aussi, que le corps « *fut enterré au cimettière ... proche la porte de la chapelle saint Gilles* ». A défaut d'un enterrement dans l'église, mieux valait être le plus près possible de ses murs : l'eau ruisselant du toit pouvait aussi avoir un effet bénéfique pour le défunt. Mais cette remarque du registre paroissial montrer

que notre personnage ne devait pas être très important puisqu'il ne fut pas enterré dans l'église. Alors pourquoi élever une croix en son honneur, croix qui, d'ailleurs, ne porte pas son nom. Tout cela reste bien mystérieux

Autre interrogation, quel rapport y avait-il entre le Pont Heurtebise et la Croix Heurtebise? Ils étaient, certes, sur la même route, mais fort éloignés l'un de l'autre et, je l'ai dit, "Heurtebise" ne semble guère convenir à un lieu situé dans une "donan" aussi encaissée que celle du Gouët. Il faudrait donc imaginer une autre explication pour le mot donanais comme pour le ruisseau évoqué plus haut. Quant à l'unique habitation de la Croix Heurtebise, elle figure au cadastre de 1812, de même que la croix. (La croix actuelle, je l'ai dit, est plus récente: elle fut bénite en 1915.) Le registre d'état-civil signale d'ailleurs le décès en 1824 d'un habitant de la maison. Par la suite, lors de recensements, le propriétaire ou le locataire de la demeure était qualifié de «cabaretier». A la fin du XIX^e siècle, je signale que c'était Marie Bourel et son époux qui tenaient le cabaret. C'est cette dame qui fit "donaison"- au grand dam de ses neveux- à la paroisse d'une propriété sise à la Temperie. Cette donation procura à la paroisse l'argent pour l'édification du clocher de la nouvelle église. Enfin, je rappelle que c'est à la Croix Heurtebise que l'on situe une célèbre légende donanaise mentionnée plus avant

L'Étang Allaire La prononciation gallo est "*l'Etancalaire*". On trouvait d'ailleurs au XVII^e siècle la forme « letanqualaire » en un seul mot, preuve que la prononciation était déjà celle que l'on connaît encore de nos jours. C'était dans le passé, l'un des gros villages du Pays-d' en- Haut. Or, c'est la prononciation qui pose problème. Logiquement, on devrait prononcer l'étan allaire; on dit bien «l'étan ravily». Le rédacteur du registre paroissial écrit bien parfois «*l'estangallaire* », mais la plupart du temps on trouve des formes comme « l'estanc allaire ». Or cette forme ne justifie en rien la prononciation donanaise traditionnelle. La prononciation "létancalaire" s'explique donc mal. Sauf que le registre paroissial notait aussi parfois « l'estanc allaire » !

On trouvait aussi au registre d'état-civil de 1824 l'expression «l'Etang Calair ». En ancien français du XII^e siècle, on écrivait bien Estanc pour étang, le s n'étant pas prononcé. La prononciation locale se justifierait alors avec le nom propre Allaire. Mais cela peut aussi être le souvenir d'un ancien Stan ou Stang breton (qui n'a pas le sens d'étang, mais plutôt de marécage) où le G final est prononcé comme pour coller à la prononciation que nous connaissons encore. Comme l'Étang Allaire se trouve dans un creux, il n'est pas impossible qu'il y ait eu autrefois un étang, au moins un marécage de quelque importance. C'est d'ailleurs dans les parages que l'on trouve les parcelles appelées les Mandouves qui désignent bien un lieu mouillé. Il n'y a ici aucun ruisseau susceptible d'avoir une quelconque cascade. On peut donc penser que le toponyme a été donné à une parcelle à l'époque où Lamm an Dour était déjà devenue la Mandouve, mais pas encore la Maudouve; cette rivière n'est pas très éloignée de l'Étang Allaire



Fig.

60: L'Étang Allaire vers 1848

. Sur le carton du village, j'ai fait pivoter le croquis et mis le nord en haut. Contrairement à ce qui se fait de nos jours, les cadastres anciens ne plaçaient pas toujours le nord en haut. On en voit bien la disposition irrégulière des champs.

Sur le cadastre de 1812, on constate que la voie d'accès à l'Étang Allaire passe par la Porte Robine, ce qui est encore l'accès actuel ; c'était alors le seul. Le cadastre de 1848, pour sa part, indique en effet qu'une autre route semble avoir été aménagée. Elle part du voisinage du Pont ès Nonnes et atteint l'Étang Allaire en empruntant le bout de chemin visible en bas et à gauche sur ce fragment de cadastre, ce chemin se prolongeant pour atteindre Launay et donc la Croix Châtel. Cette voie devrait pouvoir être utilisée sur toute sa longueur comme sentier de randonnée puisqu'elle existe encore. Quelques aménagements devaient être faits lorsque l'ancien chemin menant à la Fontaine Marion fut cédé à un propriétaire riverain. Mais qui s'en souvient, alors que cela ne date que d'une vingtaine d'années ? Il y eut pourtant enquête administrative et conclusions à l'appui ! Le bénéficiaire du chemin à lui cédé devait par exemple édifier un talus en limite de son champ le long de la voie menant à l'Étang Allaire et la commune rendre le sentier praticable.

Le cadastre de 1848 montre quelques différences avec celui de 1812. Il ne comporte plus qu'une dizaine de bâtiments - en rouge -. Mais on est loin de la situation actuelle ou, en gros, ne subsistent que les bâtiments du groupe situé au milieu des trois. Si des bâtiments ont disparu, cela traduit une diminution rapide de la population dans ce village dès avant 1848. Par ailleurs, ce qui est noté ici comme un pré était un chemin en 1812, une venelle, sans doute. C'est la longue parcelle allongée verte au centre de l'image. Les parcelles en blanc sont les champs cultivés, celles en vert les pâtures et les prairies. Celles-ci sont plus vastes. Elles sont bien caractéristiques de zones humides. Les champs en jaune sont les landes; un bois apparaît en couleur foncée. (A ne pas confondre avec la route!) On voit que deux ruisseaux convergent vers le bas du village ; celui de gauche vient du Chesnay et de la Fontaine Marion. Nous sommes bien dans une zone humide. La bosse mentionnée ci-dessous est le secteur de lande tout à fait

en bas.

La prononciation du nom pourrait également être la preuve d'une toponymie ancienne associant Stank et Caler ? Encore faudrait-il que ce dernier substantif existait bien en breton. Il se pourrait alors que l'on ait affaire à une fausse graphie d'une expression mi-bretonne, mi-française. On a du côté de Loudéac un lieu-dit La Ville Calaire. En Morbihan, on a un Bos Calers, et à Plédran un Moulin Calaire. Ces écritures ne doivent évidemment rien à la prononciation: on ne saurait y voir le patronyme Allaire. Il faudrait donc chercher du côté d'une racine bretonne en Kar. Celle-ci a le sens de rocher. Je l'ai dit, il arrive fréquemment que le R soit transformé en L dans les toponymes. Or, si l'Etang Allaire est dans creux, il existe bien tout près une butte non cultivée et coiffée d'un petit bosquet. Est-ce là le Cal ? Il existait au Pays d'en Bas un champ appelé Calerdeux ; il est maintenant appelé "Le Cul Ordoux" ! Il pourrait s'agir d'un ancien "calerdeuc", le -eu d'un mot est parfois donné -ou en gallo : un rebouteux devient un " *r' boutoux*," un fumeur, un "*feumoux*". Dans une autre paroisse du Mené, on avait une Ville au Pêchoux, donc aux pêcheurs ! Je rappelle d'ailleurs que, dans les textes du XIV^e ou du XV^e siècle et même au-delà, les actuels mots en -eu étaient orthographiés -ou : valour, lour, seignour, monsour... la prononciation française devait sans doute en tenir compte.

Quant à Allaire, c'est un nom de famille encore porté de nos jours et qui pourrait avoir donné son nom à une paroisse morbihannaise. Il est attesté dès le IX^e siècle. Il peut venir d'un nom propre latin : Alarius. Il était porté chez nous au moins dès le XVII^e siècle. Et il a continué à l'être pendant longtemps. Il en va de même pour de nombreux noms de nos compatriotes, les hyllyon, l'hostellier, le cocq, paytra, sont des noms encore portés de nos jours, même si l'orthographe en a varié. Certains ont longtemps vécu dans les lieux où vivaient leurs ancêtres. N'oublions pas en effet que, sous l'Ancien Régime, des tenanciers étaient obligés de par le droit de mainmorte de vivre dans le lieu là où vivaient leurs parents. S'il n'y avait pas d'héritier, le seigneur s'appropriait en effet tous les biens du décédé. Ce droit ne fut supprimé que lors de l'abolition des privilèges, la fameuse Nuit du 4 Août 1789. C'est bien sous la forme l'Etang Allaire qu'on trouve le nom au cadastre de 1812. Mais celui-ci n'est pas toujours fiable. Ainsi, il notait le village de «la Ville Neuve», mais également «Ville Neuve» sans article.

L'Etang Botrel, en gallo "*l'Etang Botrai*". On trouve la forme « l'estant bottray » au registre paroissial du milieu du XVII^e siècle. C'était donc la prononciation gardée depuis en gallo. La présence à Saint-Donan au XIII^e siècle de Geoffroy Boterel a permis à certains historiens du XIX^e de supposer qu'il était propriétaire du lieu. Mais il n'y a rien d'anormal à voir en Botrel le surnom déjà indiqué. Un champ porte ailleurs le nom de "*chêne bottray*", Chêne Botrel. Le lieu se prêtait ici à la présence d'un étang (celui qui existe de nos jours tout près est récent). Notons au passage que la ferme, maintenant habitation, n'était autrefois desservie que par un chemin qui partait de la route située au nord, donc de la voie romaine, la route de Cohiniac passant, nous l'avons vu, par le Fresne. On a d'ailleurs à proximité du village la parcelle dite la Rue de l'Étang Botrel. Rappelons aussi que le

surnom Botrel était porté dès le XII^e siècle par les seigneurs du Penthièvre. Rappelez-vous l'existence à Lamballe du quartier du Botrai.

L'Etang Ravily a, on l'a vu, en gallo la même prononciation sans liaison. Comme dans le cas précédent, le lieu-dit ne tire peut-être pas son nom de la présence d'un étang. Etang n'est en effet pas une traduction du breton Stang, mais du latin Stagnum, terme que nous retrouvons dans l'expression eau stagnante. Il n'y avait donc pas forcément d'étang au sens où nous l'entendons maintenant. Le nom traduirait plutôt la présence d'un endroit humide. Encore une fois, le lieu s'y prête. Ravily est une autre forme de Ratbily qui est un nom propre vieux-breton. On sait qu'en breton, dans certains cas, le B évolue en V par suite d'une mutation. Nous avons déjà trouvé Billi à Billiet. Au registre paroissial, le lieu-dit est fréquemment noté «l'étang» tout simplement.

La Folie tient son nom d'un endroit où il y avait des feuilles, donc des arbres. La maison était autrefois dite «la Folie Feuvre, feuvré ou febvre». Le terme pourrait traduire la présence d'un forgeron à une époque donnée, ou au moins de quelqu'un portant ce patronyme.

La Fontaine-Marion un petit village disparu était autrefois situé entre le Clos Nicole et l'Etang Allaire ; il était encore habité en 1893. De nos jours, seule subsiste la fontaine du même nom, située en contrebas et dans un ancien commun. Comme je l'ai dit, la fontaine est encore desservie par une venelle venant du chemin menant à la Porte Robine. La Fontaine Marion fut en 1796 le lieu d'un crime dont on trouve trace dans le registre d'état-civil sous la plume de « *Guillaume Joüan officier publique* », rédacteur habituel du registre et, dit-il, élu pour ce faire. La famille Jouan compta de nombreux descendants à Saint-Donan.

Lors de la comparution dans la « maison commune » de la veuve et du « *vallet domestique* » du défunt, ceux-ci ont déclarés que « *ledit claud corrouge est mort à deux cens pas de sa maison où il a été conduit par jeans inconu et forçablement... nous soussignant membres de la municipalité de St Donan nous nous sommes transporté le vingt neuf dudit mois (de septembre) Environ midy pour faire la levée du cadavre dudit corrouge où nous avons remarqué qu'il avait la tête brisée du côté droit et nous avons trouvé son crâne auprès de lui du même côtés. Ensuite nous avons remarqué que toute sa gorge était couverte de san tué après quoi nous leur avons permis d'enlever ledit cadavre et de l'inhumer dans le cimétier de cette commune de St Donan et ci après avoir mandé christofle Lyard juge de pai du canton (Saint-Donan dépendait alors du canton de Plouvara et Christophe Lyard était notaire à Plouvara; on le retrouvera en annexe à propos du maire L'Hôtelier) qui a refusé de se transporté audit lieu de la fontaine marion et dans les champs ou ledit cadavre de claud corrouge a esté trouvé mort le même agé de quarante huit ans...» L'orthographe de Guillaume Jouan n'est pas très assurée, certes, mais il faut rappeler que 90% de ses contemporains ne savaient ni lire ni écrire.*

Voilà un crime affreux mais sans doute bien dans l'air du temps. Un crime en cette période, et même à Saint-Donan, n'est pas un cas isolé. Ce

qui étonne ici, c'est la violence du fait. Il semble que le mort ait été assommé, étranglé puis décapité. La Terreur révolutionnaire est certes officiellement terminée puisque Robespierre est mort depuis deux ans, mais les règlements de compte sont encore fréquents durant cette période du Directoire. Est-ce pour cette raison que le juge de paix refusa de se déplacer ou parce que la maréchaussée était inexistante? C'est d'autant plus curieux que Claude Corrouge était le premier magistrat de Saint Donan. On est en pleine anarchie, et l'ordre républicain est loin d'avoir été rétabli.

A propos du récit, il est possible de faire encore quelques commentaires. Tout d'abord, on peut signaler que le hameau de la Fontaine Marion était totalement isolé, entre le Clos Nicole et l'Etang Allaire. D'autre part, il devait y avoir plusieurs demeures. En tout cas le registre paroissial a signalé à plusieurs reprises l'existence de deux familles à la Fontaine Marion.

S'agissant du texte, on remarque aussi que « l'officier public » date la déposition de la dame Corrouge du 28 septembre, or il devrait employer la date du calendrier révolutionnaire obligatoire depuis 1793, année qui correspondait pourtant à l'An II. Officiellement le texte devrait être daté de vendémiaire de l'An V puisque l'an I du calendrier révolutionnaire débutait le 22 septembre. Il l'a fait dans d'autres documents en y faisant la correspondance avec ce qu'il appelle « l'ancien stile ». De même, bien que le système métrique soit officialisé depuis un an, il mesure toujours la distance en pas. S'agissant de Claude Corrouge - Corouge, selon les cas - le registre d'état-civil prouve qu'il avait une certaine instruction. En effet, alors que plus de 80 % de ses contemporains étaient incapables d'écrire leur nom, même maladroitement, lui savait le faire, et très correctement, comme s'il avait une certaine habitude de l'écriture. Il signait d'ailleurs « Claude Corrouge.» D'autre part, en compulsant les archives paroissiales, on s'aperçoit qu'il semblait jouir de l'estime de ses voisins. A plusieurs reprises, il a en effet été choisi comme parrain par ses voisins. Enfin, trois prêtres assistaient à la messe d'enterrement d'une de ses filles avant même qu'il ne devienne une sommité locale. Le fait est suffisamment rare pour être noté. Par ailleurs, le défunt devait jouir d'une certaine aisance. Celle-ci est signalée lors de la mort de sa femme : elle avait « du mobilier et du foncier », chose assez rare à l'époque où beaucoup de personnes mouraient « sans biens ».

Mais on sait par ailleurs que Claude Corrouge a joué un certain rôle dans la vie politique communale de cette époque. En 1790, il faisait partie, en tant qu'« officier municipal », de l'équipe dirigée par le maire Yves l'Hôtelier avec Henry Cosson, Roland Simon, Pierre Bertrand, Michel Cosson et le recteur Jean-Baptiste Amette. C'est en 1793 qu'il fut nommé maire en remplacement d'Yves l'Hôtelier, évincé pour l'attitude par trop royaliste des donanais lors du "référendum" de cette même année. Il a donc dû être partie prenante pour ou contre la Révolution. On connaît la position de la commune de Saint-Donan lors du référendum sur la Constitution de l'an III. Quinze donanais furent d'ailleurs enfermés dans les prisons briochines durant cette période trouble. Corrouge fut-il royaliste ? D'ailleurs, qui n'était pas royaliste dans nos campagnes avant 1789 ? On peut donc supposer que Claude Corrouge l'était. N'avait-il pas choisi la fille de « feu Ecuyer Joseph Marie du

Gourlay de la Ville Gallais », alors propriétaire de Kergault, pour être parrain de sa fille durant ces années. Il est vrai que les parents de Claude Corrouge devaient aussi habiter à Kergault.

S'agissant de sa mort, Hervé Pommeret précisait dans un long article du Bulletin de la Société d'émulation qu'après la reprise de la chouannerie en avril 1795, le général Hoche envoya en Bretagne des colonnes mobiles qui se livrèrent à des exactions. Pommeret ajoutait que les colonnes mobiles « *multiplient les visites domiciliaires, les perquisitions, les arrestations et aussi les vols, les pillages, les assassinats même provoquant les plaintes incessantes des autorités civiles...* » ou ce qu'il en reste doit-on dire. Pommeret expliquait encore que de « *nombreux crimes (qui) marquèrent la dernière semaine de septembre: assassinat près des Châtelets sur la route de Saint-Brieuc à Quintin de cinq volontaires sans armes... meurtre du maire de Saint-Donan Corouge arraché à son lit la nuit du 30 septembre et poignardé à sa porte... sont communément attribués par les autorités à des enfants perdus, déserteurs de l'armée ou de la marine, évadés du bagne de Brest ou même volontaires en maraude...* ». Les autorités, on l'a vu, ne cherchèrent semble-t-il pas à en savoir trop pour ce qui concerne l'affaire de Saint-Donan. "Enfants perdus", peut-être, mais en tout cas bien renseignés, sinon comment auraient-ils déniché l'habitation fort anonyme de leur victime? Ces colonnes mobiles étaient constituées par des troupes étrangères à la région – on cite entre autre le Bataillon de l'Ain - et pour elles, tous les bretons étaient forcément de chouans, donc des ennemis.

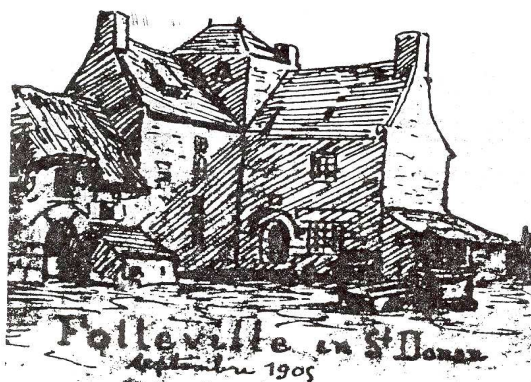
Le témoignage de la veuve qui parle de « jeans inconnu » prouve qu'il s'agissait d'un assassinat en bande organisée ; le lieu très isolé a pu faire le reste. Le compte-rendu ne permet donc pas de voir si Claude Corrouge fut assassiné parce qu'il était favorable ou défavorable à la Révolution ou pour d'autres motifs. L'hypothèse d'un assassinat par des chouans n'est pas non plus à exclure puisque Corrouge, maire durant la Révolution, n'était pas forcément hostile à celle-ci. On trouvera plus loin d'autres assassinats tout aussi curieux dans la même période. D'ailleurs à l'époque il semble que les Chouans n'étaient pas en reste dans ce domaine comme en témoigne l'assassinat de l'ancien curé de Plouvara Pierre Hervé. Comme on ne trouva pas de suspect, il n'y eut pas de procès. Le doute subsistera.

Il est curieux de constater qu'un historien local qui traite parfois de l'histoire de Saint-Donan a déclaré dans la presse avoir retrouvé la fontaine Marion près de laquelle Claude Corrouge fut assassiné. Or le récit authentique ci-dessus est formel : Claude Corrouge fut assassiné « *à deux cens pas de sa maison* » (donc à une bonne centaine de mètres) et « *dans les champs* ». Il ne peut y avoir confusion avec le secteur particulièrement humide où l'on peut voir la fontaine. Mais sans doute ledit "historien" ignore-t-il l'existence des anciennes habitations de la Fontaine Marion où vivaient plusieurs familles dont celle de Claude Corrouge. Celui-ci fut assassiné au lieu-dit la Fontaine Marion et non à la fontaine du même nom ! Nuance.

On trouvera en annexe une [photographie aérienne](#) d'un champ près de la Fontaine Marion. Elle montre sans doute l'existence en cet endroit d'une

ancienne ferme gauloise. La source dite aussi la Fontaine Marion a sans doute joué un grand rôle dans la création d'une ferme en ces temps protohistoriques. Cette supposée ferme prouverait aussi la pérennité de l'occupation humaine en un lieu depuis les temps les plus anciens.

La Forge Martin est située pas loin du bois du Rufflay. Le nom est attesté dès le XVII^e siècle sous cette forme. Pas étonnant que le nommé Martin y ait créé une forge, sans doute un bas-fourneau. Celui-ci était sans doute à mettre en relation avec la présence de bois abondante à proximité. Le Bois du Rufflay en est une survivance proche. Là encore, l'anthroponyme Martin n'a rien de breton. Il aurait été adopté en l'honneur du saint évêque de Tours qui vivait au IV^e siècle.



Fortville*.

Fig. 61: Le manoir de Folleville vu par Frottier de la Messelière en 1905

Le lieu-dit se retrouve dans les textes anciens sous des écritures différentes. Cela ne nous aide pas pour trouver l'origine du nom. D'ailleurs, est-ce bien Fortville ? D'autres lieux-dits portent actuellement ce nom ailleurs. Curieusement, ils sont tous situés aux alentours de Saint-Brieuc - donc en pays gallo-, à Ploufragan, à Hillion entre autres, mais avec l'article. On sait qu'il y eut des modes : des "La" ont pu être rajoutés. On sait aussi qu'en toponymie, la lettre R peut se substituer à une autre consonne, ici un L par un phénomène appelé rhotacisme ou dissimilation. Ainsi, la commune morbihannaise de Saint-Gérand était autrefois appelée Sant Jelan. De même, il est probable que Le Chréa'ch, et Le Pont du Chéra de Plédran ont la même origine. Ce doit être le cas ici. En effet, le registre d'état-civil notait encore «Folleville», parfois la Folleville dans la seconde moitié du XIX^e siècle. A Trédaniel, la carte de Cassini localisait Folleville, la même carte indiquait Forville à Plémy avant 1789.

On en verra d'autres cas et j'ai déjà signalé celui des Croix Neuves. Alors, est-ce «Folville » ou « Folleville » comme indiqué en 1513 et sur la carte de Cassini, et parfois aussi dans les registres paroissiaux du XVII^e siècle et dans certains registres d'état-civil au XIX^e ? J'ai aussi trouvé la

mention Folleville dans une paroisse voisine pour l'année 1596. C'est encore le cas à Trégomeur en 1690. Ce devait donc être le nom primitif chez nous aussi. D'ailleurs c'est sous cette forme qu'il figure au registre paroissial dès 1649. Alors s'agirait-il de la traduction d'un nom breton ou de la création d'un nouveau lieu-dit ? Le cadastre de 1812 emploie une expression, celui de 1848 une autre. C'était d'ailleurs déjà le cas au XVIII^e siècle au registre paroissial. On trouvait donc aussi la forme «la Folleville», ce qui ne nous aide guère non plus. On peut remarquer par ailleurs qu'on trouvait au registre paroissial de Hillion la mention Folleville et plus tard celle de Fortville. Je n'ai pas trouvé non plus de Folleville de nos jours dans cette commune.

Quant à l'origine du nom, on pourrait imaginer une ferme installée dans un endroit peu favorisé par la nature. Il fallait être "fol" pour s'y installer. A Saint-Donan, le lieu-dit en effet dans un environnement de landes et de marais. Il semble bien d'ailleurs que les deux formes Folleville et Fortville étaient employées à la même époque. Tout dépendait de la personne qui faisait au recteur état d'un événement. Ou bien s'agit-il de la ferme du dénommé Le Fol ? En réalité, si j'ai trouvé quatre ou cinq Fortville, il existe au moins, ici ou là, une quarantaine de Folleville – sans article- essentiellement dans les régions de langue d'oïl et aussi quelques Ville Folle. Ceci prouve bien que chez nous aussi il s'agissait bien de Folleville. Autre curiosité le lieu-dit Boutdeville existe toujours à Langueux, or, comme à Saint-Donan, il était autrefois voisin d'un Fortville aujourd'hui disparu.

Folleville, était une maison noble. Elle pouvait donc avoir été sinon fortifiée, du moins bien défendue, par un plessis, par exemple. Le manoir a certes perdu de sa superbe, mais il fut décrit par Frottier de la Messelière. Dans un article du Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord publié en 1940, Frottier notait en effet cette particularité du manoir : « *dans la plupart des manoirs des XV^e-XVI^e s. l'escalier se trouve dans une tour et est à vis...* (NB, c'est le cas à la Ville Boutier). *A la Folleville en Saint-Donan, il est à l'intérieur mais dans l'angle formé par deux corps de logis en équerre dont la toiture seule indique du dehors cette disposition particulière...* » On voit bien cette disposition sur son croquis du bâtiment reproduit ci-dessus. A droite on devine un puits et une auge en pierre.

A proximité du manoir se trouvait une pièce d'eau - servant sans doute de vivier - encore positionnée au cadastre de 1848. De plus, il arrivait que le registre paroissial note par exemple le décès d'une métayère de la «*métairie noble de Folleville*» par ailleurs inhumée dans l'église. On aura remarqué aussi que le mot Folleville ne comporte pas, chez nous, d'article, comme s'il résultait d'une traduction d'un terme breton. Dans ce cas, il faudrait chercher une racine fol, feuille, qui donnait en vieux breton ar Folléd, la feuillée, l'endroit où il y a des feuilles, et donc la folie. On rejoint donc le toponyme de la Folie analysé précédemment.

D'autre part, on s'accorde à reconnaître qu'en Bretagne les noms en – ville ont été utilisés par des populations bilingues français/breton. Le terme Ville pouvait d'ailleurs être placé avant ou après l'autre terme. Il n'existait alors aucune règle de syntaxe. On peut donc situer la date de création du

village aux alentours du XIII^e siècle, ou après en ce qui concerne Saint-Donan. Il n'est pas possible d'obtenir une datation précise. Le village était autrefois desservi par une route qui ne sert plus que de chemin de randonnée et qui part du bois du Rufflay et de la limite de la commune de Plouvara et par une autre plus directe qui arrivait près de la Croix Rouge.

«Folville» était, depuis 1449 au moins, propriété des Moro. Cette affirmation permet de dire que le nom ancien était bien Folville devenu Folleville puisque la dernière partie du terme est féminine. Louis Morou y est signalé à cette date. C'est bien la preuve de l'ancienneté du lieu-dit. En 1480, Eonnet Moro semblait présent à une monstre, une revue d'hommes en armes. D'autres le disent représenté par Bertrand Moro. (On le voit, le patronyme n'avait guère d'importance à l'époque. Nous avons déjà constaté que Cadiou, par exemple, est de venu Cadio.) Il avait un revenu de 40 livres - dans ces années, une propriété nobiliaire pouvait se vendre 4 000 livres -, était équipé d'une brigandine (sorte de cotte de maille ou cuirasse légère) et dit «archer». Ce titre, sans doute inférieur à celui d'écuyer, était porté par un petit noble en principe pas assez fortuné pour équiper un cheval. Il est vrai que nous sommes à la fin du XV^e siècle et que l'arc est maintenant une arme couramment utilisée dans les armées françaises. Fortville dépendait du manoir de Beaumanoir au Leslay. J'ai déjà parlé des Moro pour Brangais et le Petit Brangais. L'association des deux toponymes permet de constater que l'un est précédé de l'article, pas l'autre. C'est sans doute la preuve que Brangais est bien d'origine bretonne, pas le Petit Brangais dont la création serait plus récente. La famille Moro possédait de nombreux autres biens comme La Ville Billy à Ploufragan ou La Ville Bougault et La Ville Berno à Saint-Brieuc. Quant au revenu des Moro à Saint-Donan, il était bien petit. A la même époque, le roi de France offrait 1 000 livres à Louis de Rohan pour qu'il le soutienne dans sa lutte contre le duc de Bretagne. Les troupes de Louis de Rohan se distinguèrent dans les événements rapportés à propos de Colvé. En 1513, Folleville était tenue par un Louis Moro différent de celui de 1449. En 1535, c'est Jehan Boizard ou Boayzard – qui est toujours à peu près la prononciation gallo: '*Bouéza*' en raison de l'apocope - qui tenait le manoir; car sa mère était née Moro. Il mourut avant 1453, car il est dit dans la Montre du Goëlle de cette date: « *Les hoirs de jan boisart à cause de fief noble qu'ils tiennent comparus par françois marion en archer* ». Folleville était donc bien une propriété noble. Les héritiers de Jan Boisart, sans doute trop jeunes, étaient représentés à la montre par un homme armé en archer. C'est bien le signe de la noblesse du propriétaire. Il faut rappeler aussi que la présence physique à ces monstres était obligatoire sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la confiscation des biens. Le seigneur devait savoir sur qui et sur quoi il peut compter en cas de conflit et de quelles armes disposaient ses troupes. En cas d'impossibilité, le noble se faisait représenter. Mais, je l'ai dit, cela était surtout vrai aux XI^e et XIII^e siècles. La mention de François Marion me permet d'indiquer que le lieu-dit la Fontaine Marion pourrait donc aussi remonter à ces temps où le patronyme était porté à Saint-Donan. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Les historiens spécialistes du Moyen-Age penchent néanmoins pour l'ancienneté et la permanence de la plupart de nos villages.

On notait aussi la présence à «folville», voire «la follville», « d'escuier Jullien Robert ». Il était sieur de la Goupillière (en Plaintel) et se maria à Catherine le Gonidec. Ils étaient donc «seigneur et dame de la goupillière et de la forville» en 1669. On voit bien que l'expression Forville est déjà employée à cette date. Son fils, qui se prénomait aussi Julien et avait aussi le titre d'escuier, devait être un "chaud lapin" car le registre paroissial lui attribua, après enquête auprès de personnes dignes de foi - parmi elles la sage-femme – un rôle dans la naissance de "gemiaoux" «illégitimes» car, curieusement, un seul lui fut attribué ! Quelques années plus tard il est signalé géniteur d'un autre garçon né aussi d'une autre fille-mère. Selon l'habitude, le registre paroissial notait l'expression « *Pierre... advoué à escuier Jullien Robert, selon les dires de...* »

En 1701, Folleville était la propriété d'une demoiselle Prigent, « dame de La Folleville ». Cette personne était à cette date veuve de Pierre le Coniac, avocat au Parlement de Bretagne. Il était alors qualifié de «sieur de la Folleville.» Pour confirmer cette hypothèse du toponyme ancien Folleville, on a cette assertion du sieur Chassin, un noble quintinais. Évoquant quelques démêlés qu'il a eu avec sa cousine, il appelait cette dernière, peut-être malicieusement, «la Folleville». Cette cousine, Hélène Prigent était la fille de René, sieur de la Ville Orhan au Foil et de Michelle Uzille dame de Grandmaison. René Prigent avait par ailleurs épousé en premières noces Marie le Coniac; cela ne simplifie pas la recherche des relations familiales! Michelle Uzille avait, apparemment abjuré deux fois le protestantisme assez bien implanté à Quintin à cette époque. Son père était d'ailleurs huguenot, mais avait épousé une catholique. Une sœur de Michelle resta toute sa vie protestante. «Noble maître» Pierre le Coniac était descendant des le Coniac de la Longraye en Cohiniac. Il mourut en 1718 à Quintin où vivait le couple. Il est à remarquer que Pierre se qualifiait en 1684 de « marchand de Quintin». D'autres Le Coniac exercèrent d'ailleurs à Quintin cette profession très lucrative. Cela leur permit d'acquérir ou de se faire construire de belles demeures à Quintin ou dans les environs. Des Le Coniac possédaient, par exemple, l'imposant manoir de La Pommeraie au Foil; d'autres possédèrent par exemple Le Clos Rosty, La Ville Pirault. De son premier mariage avec noble homme Joseph Gicquel, sieur de La Brousse, Hélène Prigent n'avait eu qu'une fille, Marie-Ambroise. Elle avait épousé Thomas Feudé, sieur du Bourgneuf, décédé avant elle, et dont elle n'eut pas d'enfant. La propriété changea alors de main. Avant de mourir Hélène Prigent fit de nombreuses fondations en faveur d'établissements religieux de Quintin, dont la Collégiale où elle fut enterrée à sa demande en 1744. A sa mort, sa succession s'élevait à 14377 livres. Les Le Coniac n'étaient pas considérés comme nobles, malgré le blason qu'ils s'étaient donné, ceci n'étant pas interdit.

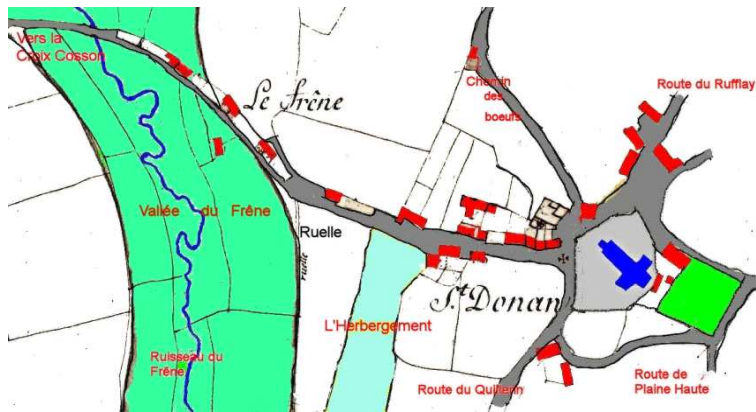
Pourtant c'est en 1703 puis en 1709 que Julien Robert fut père de ses enfants illégitimes. (A moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme; un autre personnage du même nom vivait à peu près à la même époque). Un Robert est toujours signalé à La Goupillière, mais faute de prénom, je ne sais si c'était Julien. De la relation précédente, il faut conclure que les Robert n'étaient que locataires du manoir de Folleville. Il pouvait en être de même dans d'autres manoirs que des nobles suffisamment fortunés pouvaient

louer. Peut-être avaient-ils les revenus de la métairie attenante ce qui pouvait en partie compenser leur location. Les Prigent, tenants du lieu, et sans doute aussi de La Ville Orhan, n'étaient pas considérés comme nobles, ayant été déboutés à la réformation de 1670. Néanmoins, Folleville est encore représentée avec le signe de gentilhommière sur la carte de Cassini et le registre paroissial cite à plusieurs reprises «la métairie noble de folleville.»

Le Four Jarnio*, en gallo "*le Four Janio*", était en 1513 «le Four Jarno» mais en 1535 il était dit «Four Jarnio». Sur la carte de Cassini il est noté «Fougernio», sans article, ce qui traduirait une origine bretonne. Dans les archives paroissiales, on trouvait aussi la forme «Four Gernio», les deux termes étant séparés. Le nom propre Jarno est attesté au moins au XV^e siècle. Quant à la forme Jarniou, d'où provient Jarnio, elle est au moins aussi ancienne. Tous deux sont tirés d'une racine du vieux-breton : *larn* à travers *Jarn* ou *Hoiarn*, racine que l'on peut traduire par l'homme de fer, le valeureux. Comme la demeure était une propriété noble, aux mains en 1513 de Jehan de Boisboexel, ou comme déjà dit, de Louise de Liscoët vers 1500, la présence d'un four ne pourrait qu'être que normale. Il y aurait eu aussi, dit-on, un porche à l'entrée de la demeure, porche aujourd'hui détruit. Les du Liscoët étaient originaires de Bococho (Boquého); d'où la prononciation "*Bocquo*" du gallo. Ils s'étaient rendus célèbres en adhérant au protestantisme et en combattant pour lui lors des Guerres de la Ligue. Louise était la sœur de Bertrand, né vers 1496, et seigneur de Kernabat au début du XVI^e siècle.

Si, à l'origine, le nom était tiré de Fou, il peut s'agir du mot vieux-breton, devenu Faou, le hêtre, ou du vieux français Fou, qui désigne aussi le hêtre. En tout cas, la traduction en gallo, qui aurait donné "*Feue*", le hêtre, n'a pas été adoptée ici. Il convient donc de retenir, ou bien le mot fou, qui attesterait de l'ancienneté de l'occupation, ou le mot français four qui est plus récent. En 1513, on trouve mention d'un autre lieu appelé «le Four», tenu par un autre noble, Tristan de Montfort. Il peut toujours s'agir d'une erreur, mais elle paraît improbable puisqu'il s'agit d'un recensement officiel des propriétaires nobles. Alors, y avait-il deux nobles au Four Jarnio et les Montfort ont-ils quitté Billiet pour le Four ? C'est possible. C'était souvent le cas, plusieurs familles, y compris des familles nobles, vivaient dans le même village, parfois sous le même toit. Le Four n'est plus signalé en 1535 alors que le Four Jarnio l'est. Cela ne simplifie pas les choses.

Le Frêne,



En gallo, c'est "le Frén'n". C'était un sous-ensemble important du «village du bourg». Cette partie du bourg tire son nom de l'arbre bien connu, mais l'arbre est seul, contrairement au cas suivant. Rappelons que ce village se trouvait autrefois sur la route départementale.

Fig. 62 : Le Frêne et la partie ouest du bourg à l'époque de la Révolution

Le plan ci-dessus, effectué à partir du cadastre napoléonien, permet de donner une idée de l'importance de la route du Frêne il y a deux cents ans. On peut se demander de quoi pouvaient bien vivre les gens qui habitaient dans cette portion du bourg. Je me suis déjà posé cette question pour le village de la Croix; on pourrait se la poser pour la Ville Tano et tous les autres hameaux de même importance. Tout au plus peut-on savoir par les archives paroissiales qu'au XVIII^e siècle il y avait ici au moins un « laboureur » parmi eux. Quand on connaît la topographie du site, on devine que sa ferme ne devait pas être grande, et les conditions d'exploitation difficiles. Comme dans les autres extraits de cadastre, les petites parcelles près des maisons doivent être des courtieux.

J'ai représenté l'église en bleu, le cimetière qui l'entourait en gris, et le jardin du presbytère en vert. Le presbytère - et ses dépendances - en rouge, se trouvait entre le cimetière et le jardin. La seule construction située sur le Chemin des Bœufs était l'ancienne mairie, dans le même bâtiment que l'école publique. On n'avait pas non plus de constructions dans la partie du bourg qui est située à l'angle que font la route du Quillerin et l'actuelle rue St Gilles. Je ne sais si, sous l'Ancien Régime, la route qui longeait le presbytère était déjà appelée la Rue du ruisseau Josse. Je n'ai pas trouvé, dans les registres paroissiaux, de noms pour les rues du bourg.

On peut aussi remarquer qu'une croix semble placée en dehors du cimetière, donc sur la route, mais le plan cadastral n'est pas très précis. Est-ce la croix dite du cimetière ? A cet endroit, en tout cas, il n'y avait plus d'indication de croix au cadastre de 1848. A proximité de celle-ci, on voit un alignement de maisons dont certaines n'ont été détruites qu'en 2011. C'est dire que l'allure que le bourg avait en ce secteur été bien peu modifiée en plus de 200 ans. Je rappelle par ailleurs que la route que l'on voit sur le plan est bien la route du Fresne, le tracé actuel de la route départementale n'ayant

été réalisé que dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

La Frênaie,* en gallo "*la Frénée*", s'orthographiait aussi «la Fresnaie», ou «la Fresnaye», avant que l'accent circonflexe ne remplace le –S – inutile puisque pas prononcé- dans le corps de certains mots. C'était aussi vrai pour le cas précédent. Contrairement à celui-ci, il s'agit ici d'un collectif : l'endroit où il y a des frênes. Le nom est donc un toponyme roman. Il est employé à partir du XIII^e siècle et tiré du latin Fraxinetum. Comme, les autres toponymes en –aie, il est féminin. Cette règle s'applique aussi bien aux noms communs qu'aux noms d'homme, dans la Soraie par exemple ou la Bigotaie. Selon l'Annuaire des Côtes du Nord, «la Fresnays» appartenait en 1449 à Guillaume Boessel, un petit noble dont on ne retrouve pas trace après à cet endroit. Il était sans doute apparenté aux Bouessel nombreux alors à Saint-Brandan.

Gouéno est encore un toponyme breton caractéristique, mais nous ne sommes guère renseignés sur son sens. En logique, le toponyme devrait faire référence à St Goueznou, disciple de St Pol-Aurélien qui fonda un monastère dans la commune finistérienne qui porte son nom : Gouesnou. Comme chez nous, le nom est utilisé seul. Chez nous aussi, le qualificatif saint a disparu, alors qu'il est conservé à Plélo sous la forme Saint Gouéno. A Saint-Barnabé on a La Ville Goéno. Mais on a aussi ailleurs Crec'h Gouéno ou Coat Guéno. Gouéno serait alors un qualificatif, et non un nom propre. Sur le cadastre de 1812, on peut remarquer qu'on indique le signal du « tertre Gouénot » et non Tertre de Gouénot. Tertre étant la traduction de Crec'h, Tertre Gouéno serait-il donc un ancien Crec'h Gouéno? Dans le secteur de Plouha, on trouve les falaises du Gouéno. Il est donc possible d'y trouver le mot breton Guéno qui a le sens de colline. Crec'h Gouéno serait donc une tautologie. On sait que le Gw- breton se transforme souvent en Gu-; la forme ancienne donnerait donc la prononciation actuelle. Nous avons vu à peu près la même chose à propos du Gouët.

J'ajoute que la topographie se prête facilement à cette interprétation: on est à peu de distance du hameau à une altitude 217 mètres alors que Sainte Catherine n'est qu'à l'altitude 190. Si le toponyme vient de Goueznou, on aurait donc l'évolution plusieurs fois constatée de -ou en –o comme du reste dans le Penthièvre où l'on a donc aussi la forme Gouéno. Le nom Gouéno, issu du vieux-breton, serait composé de deux parties ayant, l'une le sens de bataille, cri de guerre, et l'autre de connu, manifeste. Mais si c'est le cas, pourquoi avoir attribué ce nom à un lieu-dit? Par ailleurs, on connaît au moins un cas où l'on a pu expliquer Gouéno par Gwe (zen) nou, les arbres, et où –zen aurait donc disparu. Cela pourrait donc aussi être le cas chez nous. Par un phénomène habituel, on aurait donc eu la forme Gouéno. Le Gw-breton se prononçant gou on voit que cette hypothèse se tient. La microtoponymie a gardé le souvenir, près du lieu-dit, d'un étang aujourd'hui disparu: «la Venelle de L'Étang»

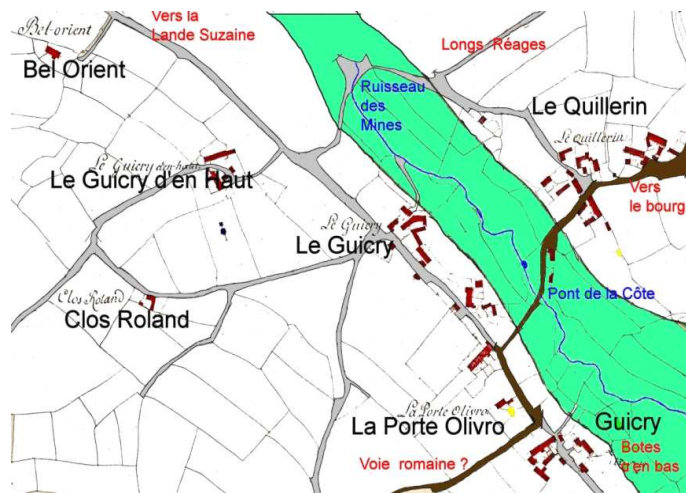
Sur l'extrait de cadastre colorié ci-dessus, on peut voir l'importance du village de Gouéno vers 1800. On dénombre au moins une douzaine de maisons (en rouge). Pour quelqu'un qui connaît la situation actuelle, ce

nombre est impressionnant puisqu'il ne reste qu'une habitation. Ce phénomène est à mettre en relation avec la diminution de la population dans la commune, diminution déjà signalée. Il est probable que les parcelles que j'ai coloriées en vert sont les courtils de ces habitations qui doivent par ailleurs peut-être disposer d'une cour (en orange). On voit en gris le chemin d'accès au village; il rejoignait la route venant de l'Hôtel Neuf. Le cadastre de 1812 indiquait, comme je l'ai fait, que l'on ne pouvait atteindre directement l'ancienne voie romaine à l'actuel carrefour de Quéramblais. (Ker an Bley) Seul, une sorte de chemin de traverse piétonnier semble mener à ce lieu. Le nom doit donc garder le souvenir d'une ancienne habitation. Tout à fait en bas, on voit l'amorce d'une voie qui y arrivait.



Fig. 63: "Gouénot" d'après le cadastre de 1812

La parcelle allongée et coloriée à droite est curieuse. Il est difficile de savoir si c'est une venelle, un champ de cordier ou autre chose. On retrouve ce type de parcelle étroite et allongée à plusieurs reprises sur le territoire de Saint-Donan. J'ai fait plus loin une étude plus détaillée du quartier de Gouéno à propos de la forme des champs.



Le Guicry* était encore un gros village du Pays d'en Haut, village où était signalée une propriété nobiliaire.

Fig. 64: Le Guicry d'après le cadastre napoléonien complété

NB : Le vert correspond au vallon du Ruisseau des Mines dont on ne voit pas le cours supérieur

On peut remarquer sur le carton (Fig. 64) la disparition de plusieurs lieux-dits: la Porte Olivro, le Clos Roland, Bel Orient, un toponyme sans article. De plus, la Côte du Pont, lieu-dit entre le Guicry et le Quillerin, ne figure pas, ni le pont de la côte que j'ai rajouté. Mais on voit aussi que la dénomination actuelle des Portes d'en Bas ne figure pas alors que des bâtiments existent. Par contre, les bâtiments sis dans la parcelle dite de nos jours Les Botes d'en Bas existent bien. Mais ici, ils portent ici le nom de Guicry. Il en va de même sur la carte dite de l'Etat-major de 1848 consultable sur Internet. On note aussi la présence d'un four près de la Porte Olivro, alors que le registre paroissial parlait d'un fournil au Guicry d'en Haut, fournil non répertorié au cadastre. Une famille Olivro était effectivement mentionnée au registre paroissial. C'est donc elle qui aurait donné son nom à son habitation et pas l'inverse comme c'était le cas dans le passé pour les nobles. Enfin, le village a sans doute été très tôt desservi par la voie romaine venant de l'Echaussée que j'ai précédemment signalée.

François Jocet était présent à la monstre du Goëlle en 1453. On précisait toutefois qu'il était «*présent à pied ayant espée, receu après avoir informé de sa pauvreté* ». L'orthographe des documents du XVI^e siècle était floue : notre Guicry était dit par exemple «le guicois» ou «le guiericq» en 1513. La maison noble du Guicry était en 1480 - et sans doute déjà en 1469 possédée par Guillaume Josses, petit noble qui n'avait qu'un revenu de 15 livres. Il parut à la montre armé d'une brigandine – il disposait donc d'un équipement défensif et offensif - et était qualifié d'archer. En 1513 le Guicry était dit à Jan Josses. En 1535, on trouvait François Josses, sans doute fils de Jan. La réformation de 1535 signalait aussi que le Guicry était tenu en douaire par demoiselle du Bodino sur laquelle je n'ai rien appris. Alors était-elle la mère de François encore mineur ? Le droit de l'époque permettait à la veuve,- la déguerpie, disait-on alors-, de bénéficier de son vivant de

l'héritage, de son défunt mari. Au Moyen-Age, la dénomination "archer" traduisait en principe que le titulaire du nom combattait à pied. Néanmoins, s'il accompagnait un chevalier, il devait lui-même, au moins dans le passé, posséder un cheval, lors des campagnes militaires liées au principe de l'ost. Mais lors des revues, les monstres, les chevaux ne sont pas toujours mentionnés. J'en reparlerai.

Au registre paroissial du XVII^e siècle, on distinguait «le guycry d'en haut» et «le guycry d'en bas». La prononciation galo donne *'le D'guicry.*» Comme dit plus haut, les archives paroissiales nous apprennent qu'il y avait un fournil au Guicry d'en Haut puisqu'un jeune marié y habitait. C'est peut-être l'indication que la maison noble ancienne se trouvait dans cette partie du village. Mais il semble qu'en Bretagne, dès les temps anciens, le droit de ban sur le four était assez lâche. Le registre paroissial nous fournit aussi le nom du propriétaire du fournil, en l'occurrence « jan giquel ». Il est curieux de constater que le nom Giquel a, malgré les apparences, la même origine bretonne ancienne que le nom Josse. Tous deux sont issus d'une racine lud. Ce patronyme josse est attesté dès le XII^e siècle. Le fait que le four appartenait à Jan Giquel semble donc bien être la confirmation de ce que j'avais pour Billiet: les fours ne sont plus obligatoirement la propriété d'un noble. Si donc il était encore propriété d'un noble, le fournil devait être affermé.

L'orthographe actuelle du toponyme n'est pas sans rappeler celle de nombreuses communes en Gui- du Finistère-Nord : Guimilliau, Guipavas, par exemple. Il est convenu d'y voir la traduction du mot latin Vicus, que l'on peut traduire par chef-lieu (de la paroisse). L'orthographe de Saint-Donan rappelle aussi évidemment celle de Guisriff qui, aux XI et XIII^e siècles, était écrit «Guyscry». L'origine du nom de la paroisse morbihannaise reste toutefois problématique. Curieusement, on trouvait souvent, - mais seulement au XVIII^e- au registre paroissial le terme écrit « guisriff ». Mais pourquoi pas avant, ou pourquoi alors ? Est-ce le fait d'un prêtre donanais féru de géographie et connaissant la petite ville morbihannaise? Le S et le FF final n'étaient donc pas prononcés. D'ailleurs, ils ne le sont pas non plus en breton dans la prononciation de Guisriff; les habitants de cette commune sont d'ailleurs des Guisrivites puisque Guisriff se prononce en breton gùiss-kri. On dit que le terme est amuï, ce qui est également fréquent en gallo : un bœuf devient un "beu" et Plerneuf, "*Pierneu*". La terminaison -ry du mot rappelle le mot breton Ri ou Rix, qui désignait un chef. Ainsi, le Guicry aurait donc été "le village du chef".

J'y reviendrai à propos du microtoponyme «Bote». La difficulté, c'est qu'on ne trouve de nom en Gui- que dans le Léon et à Guisriff. De plus, le Guicry de nos jours porte l'article, mais nous avons vu qu'autrefois ce n'était pas le cas, sauf sur la carte de Cassini. Le doute est donc grand. D'autre part, la localisation du Guicry du XV^e siècle est vague : «Guicry d'en haut» ou «Guicry d'en Bas» ou les deux. Le dernier nommé a l'avantage de se trouver plus près de la voie romaine déjà citée qui passait par le Quillerin, les Portes d'en Bas et la Nouette. Si le mot vient bien de -Guic, le bourg, le centre, le village du Guicry remonterait lui aussi à la période bretonne et est

donc fort ancien. Mais, faut-il, le localiser au Guicry d'en Haut, ou au Guicry d'en Bas ?

L'Hôtel-d'en-Haut. L'actuel lieu-dit, en gallo "*l'ôté-d'à-haou*", est sans doute ainsi appelé par opposition à l'Hôtel-d' en-Bas qui se trouvait aussi au bourg, au sud du cimetière agrandi, au carrefour des actuelles rue St-Yves et rue des Châtelets. (Une fois au moins, l'abbé Tillaut, que je mentionne par ailleurs, parle des « Otets d'à bas ». Curieuse expression pour l'emploi du pluriel.) Il est curieux aussi de constater que, ici comme ailleurs, le gallo a adopté une prononciation très germanique de "au" prononcé comme une diphtongue, a-ou. On dit un "*viaou*" (un veau), "*le haou*" (le haut), "*Glaoum*" (Guillaume), il fait "*biaou ané*" (aujourd'hui).

Un **autre Hôtel d'en Haut** existait autrefois presque en limite de commune vers Cohiniac, au-delà du manoir de la Ville Boutier. On en a vu la localisation sur le carton du Bois Bossard. Le mot hôtel désignait une maison qui se caractérisait, à l'époque de son édification, par sa grande taille; mais tout est relatif. Les maisons d'habitation étaient souvent très petites. Il faut aussi se rappeler qu'en gallo, "*l'ôté*" est la pièce principale de l'habitation paysanne. "*Enter' à l'oté*", disait-on à un visiteur connu (parfois aussi, c'était l'amusante formule "*enter jusqu'à d'dans*"). Le terme osté était déjà celui qu'on utilisait en vieux français. C'est encore une preuve que le gallo est bien du français authentique. Par opposition à "*l'ôté*", il y a souvent dans la maison une autre pièce parfois appelée "*l'à Bas*" ou "*l'en bas*", ou "*maison d'à bas*", surtout dans les habitations qui ne comprennent que deux pièces.

De nos jours, il est facile de localiser l'ancienne ferme de l'Hôtel d'en Haut près du bourg. Autrefois, on précisait par exemple « *l'hôtel d'en haut près de la maison noble de la Ville Boutier* » pour désigner le hameau du Pays- d'en-Haut. J'y reviendrai à propos de Kermarc'h. Au registre paroissial, on trouve fréquemment un forme bâtarde, « l'osté d'en haut ». Ce village important est bien mentionné à plusieurs reprises au registre paroissial ancien. Il figure aussi, on l'a vu, au cadastre de 1812. Or curieusement, il ne figure plus une trentaine d'années plus tard sur celui de 1848. Je tenterai d'expliquer plus loin la raison de la disparition de cet important village du Pays-d'en-Haut.

L'Hôtel-Neuf, en gallo "*l'ôté neu*", avec l'amuïssement précédemment signalé. Le toponyme était ainsi orthographié au cadastre ancien d'une paroisse voisine. Le nom de lieu doit sûrement sa forme à cette particularité : la maison était neuve. Autrefois, les maçons utilisaient souvent des pierres, voire des pans de mur d'une demeure plus ancienne pour en bâtir une neuve. C'est la raison pour laquelle beaucoup de traces de demeures encore habitées au XIX^e siècle ont totalement disparu. Les nouvelles maisons n'étaient donc pas entièrement neuves. Peut-être y avait-il aussi une maison dans le passé qui fut entièrement abandonnée ou démolie à l'emplacement de celle-ci. Comme dans le cas précédent, il s'agissait d'un "erbergement", mais le terme a changé. On remarque, sur le cadastre napoléonien qu'au début du XIX^e le débouché normal de l'Hôtel Neuf pour aller au bourg se faisait par le Chemin des Clôtures qui aboutissait à la Croix Aubry. Il en allait

donc de même pour la sortie de Gouéno. L'Hôtel Neuf se trouve tout à fait en limite de Saint-Donan et de Plouvara. Cette expression de « clôtures », dont j'ai parlé par ailleurs, a aussi été utilisée dans le secteur du Clos Lochet. Est-ce une preuve de l'existence d'un paysage bocager? De plus, cela ne nous donne aucune indication sur la date de mise en place d'un éventuel bocage.

L'Isle-Mulon*.

Le terme "Isle" désignait toujours un lieu humide, donc à priori un lieu bas. La demeure ici appelée « l'Isle » était donc construite sur une butte dans un lieu humide. Au Moyen-Age, une "isle" était un lieu d'accès difficile, donc pas seulement un lieu entouré d'eau. Le lieu-dit est ici installé entre deux petits ruisseaux, mais de là à y voir une île, il y a un pas. Néanmoins, il existe toujours une parcelle de terre qui porte au cadastre le nom de « Vivier », un étang, qui dépendait de la Ville au Roux. (Les deux maisons nobles étant très proches, - on se demande d'ailleurs pour quoi - il n'est pas facile de savoir qui possédait quoi. Le terme Isle est bien la preuve que le lieu était bien humide. La carte de Cassini note « Villemulon », le cadastre napoléonien « l'Isle Muton » ! Mais sur les documents paroissiaux du XVII^e siècle on trouvait parfois « l'Isle Milon ». Il s'agirait alors d'un nom propre. Ce pourrait donc être le nom du fondateur du lieu-dit. On sait que le nom propre Milon, diminutif d'Emile, existait déjà au XV^e siècle.

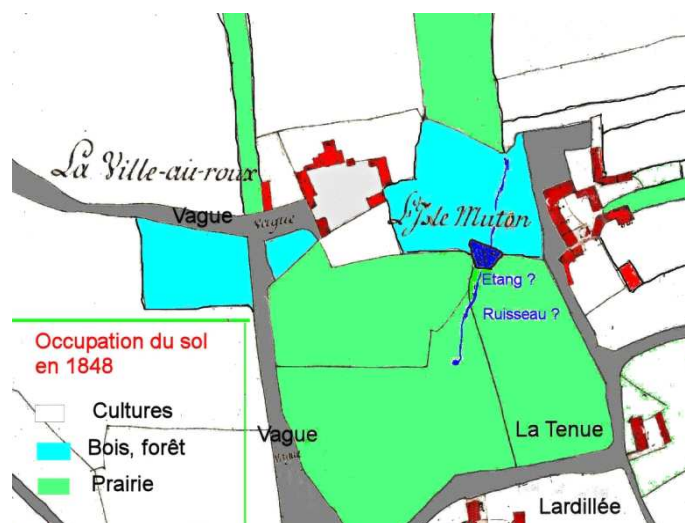


Fig. 65: l'Isle Muton (sic) et La Ville-au-roux au début du XIX^e siècle

Le plus souvent, le registre paroissial indiquait bien, comme de nos jours, « l'isle mulon ». Le substantif mulon était naguère très utilisé en gallo. Il désignait une petite meule de foin que les paysans faisaient sur le pré soit pour protéger le foin de la pluie, soit pour finir de le sécher car, selon le dicton, « le foin se fait en mulon ». On voit donc combien l'association île / mulon est malvenue.

Sur le fragment de cadastre de 1812 complété, pour l'Isle Muton comme pour la Ville au Roux, on peut noter l'importance des bâtiments disposés autour d'une cour presque fermée. Pourtant, alors que l'on parle dans les

textes anciens de « *maison et mettayrie noble de la ville au roux* », on ne mentionne pas toujours de métairie pour l'Isle Mulon : il devait donc y avoir plusieurs demeures indépendantes du manoir. Dans les deux cas aussi, comme à la (Grande) Ville Tano d'ailleurs, le manoir était desservi par une voie venant du bourg qui se terminait en cul-de-sac. Le cadastre note bien que la voie d'accès est « vague », comme je l'ai réécrit en noir car le tracé en est alors imprécis. Ce chemin vague mena, peut-être plus tard, au Pont-Noir en passant par le pertu" au diable. Je rappelle que le domaine public, (en particulier les routes) ne porte pas de numéro de parcellaire. Or ici les parcelles, autres que la route, avaient un numéro de cadastre. C'est en limite de la partie dite bois/forêt que se trouvait le "Bour", la butte, – disparue de nos jours- devenue le Bourg au cadastre.

En ce qui concerne le terme Isle, rien sur le cadastre ne semble le justifier, sauf que l'on est bien dans une zone humide occupée par une prairie et qu'il y avait un vivier. Sur l'original du cadastre, on distingue bien une amorce de vallée mais aucun ruisseau. S'il y avait bien un vivier, il n'est pas représenté en 1812 alors qu'un "étang" figure bien au cadastre de 1848. Il s'agit donc vraisemblablement d'un oubli... que j'ai arbitrairement réparé: j'ai fait figurer l'étang et le ruisseau qui n'étaient pas au cadastre de 1812. Celui-ci est, je le rappelle, moins précis que celui de 1848. Je précise qu'il s'agissait bien d'un vivier, car lorsqu'il fut curé on constata la présence de dalles au fond de "l'étang". (On avait apparemment le même phénomène pour l'étang de la Ville es Bret.)

Les bâtiments en bas et à droite étaient ceux de la Tenue, habitation de nos jours disparue. Tout à fait en bas, on voit une partie de l'Ardillais. Le mot est ici écrit en un seul mot et avec sa prononciation gallo : "*l'ardillée*". (Les termes et les couleurs ont été ajoutés par moi.)

L'Isle Mulon n'était pas mentionnée en 1449 comme maison noble. En 1469, comme l'indique le document figurant en [annexe](#), la paroisse comptait dix nobles et un seul était mentionné avec son lieu d'habitation : « Guillaume Conen villetano ». Par contre, plus tard, plusieurs défunts furent indiqués comme habitant à la « metterie noble de l'isle mulon ». C'est bien la preuve de la preuve de l'existence d'une métairie liée à un "manoir"

La maison de « l'Isle Mulon » était bien une maison noble car, en 1513, elle était la propriété de Gilles de Kervanneuc, Kerenneuc ou Kernaven ou Kereven - le texte original est à peu près illisible -. En 1535, on mentionne Sevestre de Kernanay et Thomine Robin, son épouse. On trouve au XIV^e siècle successivement N...- de nos jours ont écrivait X.-, puis Jean. C'était le frère de Thomine; à sa mort, elle hérita de ses biens. Dès 1449, on avait un Richard Robin à la Ville au Roux. Les généalogistes qui ont étudié les documents originaux ne s'accordent pas sur le possible nom propre Kereven. Il est probable que ces noms propres ont été déformés. Pourtant, en 1479, lors de la Montre de l'évêché de Saint-Brieuc, un de Kereven était mentionné à Pléhédél, preuve que le patronyme existait bien dès cette époque. (De plus, un village de ce nom existe à Plouvara. Il est très probable que c'est ce type de lieu-dit qui est à l'origine de l'anthroponyme. Mais le patronyme Kereven

résulterait peut-être ici d'une mauvaise lecture du texte. Il doit bien s'agir de Sylvestre de Kernévenoy, dont l'épouse était effectivement Thomine Robin. Quant à Kereven, on peut noter qu'un descendant de Sylvestre fut enregistré comme étant Philippe de Kernavanen! Ce nom est somme toute très voisin de Kereven et de Kernavanay ! Ceci peut expliquer les doutes sur le nom du propriétaire des lieux en 1513. Le prénom Sylvestre était en fait souvent dans les textes des XIV^e et XV^e siècles moins fréquent que celui de Sevestre.

Sylvestre de Kernavanoy, figurait dans la montre du Goëlle de 1543 comme «sieur de Kerhardy»; il était en effet le fondateur de la dynastie des Kernévenoy de Kerhardy en Plouha. (Les textes anciens ignorant l'accent, il m'arrive d'en mettre ou pas aux patronymes.) Lors de la même montre, mais pour Saint-Donan, c'était «charles de kernévenoy, présent en archer» qui était cité. Il était dit «sieur de l'Isle Milon». (On voit donc l'imprécision du toponyme à cent ans d'écart.) Il était donc contemporain de Jan du Rufflay et de Gilles le Gascoing. Sevestre, lui, était cité à Plouha dans la même montre. Bien que possesseur d'un important manoir, Sylvestre, lors de la montre signalée, n'est mentionné qu'avec la mention d'archer. Ce Sylvestre était le père de Charles et l'arrière-arrière-grand-père d'Anne de Kernévenoy. Charles qui est mort avant 1580 avait épousé Gilette le Vaïer –le Vayer ou Le Voyer- de la famille tenant la Ville-Daniel. Charles, leur fils, déclarait en 1631 qu'il avait vécu à L'Isle Mulon chez sa mère Gilette le Vaïer pour apprendre «le *language français*». On parlait donc breton à Plouha et français à Saint-Donan. Ainsi, les de Kernévenoy habitaient encore à l'Isle Mulon vers 1580. D'ailleurs, les relations Isle Mulon/Kerhardy perduraient puisque Jacques, fils aîné et héritier du couple Charles/Gilette, fit prendre du bois à l'Isle Mulon pour reconstruire Kerhardy en 1581.

Un document financier du XIV^e siècle signalait un versement à «la fille Marguerite de Kernevanay». Le prénom Marguerite était alors fréquent : les femmes invoquaient la sainte pour des problèmes de stérilité ou de grossesse. Mais, à Coëtlogon, l'eau de la fontaine Ste-Marguerite soulageait les maux de vertèbre. Ailleurs, son intervention était efficace pour guérir les plaies ou les ulcères. J'ai signalé la présence de la statue de la sainte sur le retable de l'autel St Gilles actuel. Par ailleurs le patronyme Kernevanoy était celui d'une quinzaine de familles, les Marguerite de Kernévenoy ou Kernévénéz furent nombreuses, ainsi celle qui avait épousé Tristan du Rufflay. Il faut donc être très prudent sur les généalogies de ces temps anciens. Rien ne prouve que cette Marguerite fût de la famille de celle de Saint-Donan, comme la Françoise ci-dessus n'était pas de la famille proche de Marguerite. Ce qui est sûr, c'est que le patronyme Kernévenoy, parti de Kernavanez en Saint-Clet, évolue pour finir au XVII^e siècle à Paris en Carnavalet, terme aussi employé à Guingamp dès 1618. Une famille portant le nom était en effet célèbre à la cour du roi Henri II. Nous l'avons vu, Charles de Kernévenoy, petit-fils de Sylvestre, était mentionné parmi les nobles de Saint-Donan en 1543. Il n'était pourtant que simple archer. Les documents anciens signalaient Jacques de Kernévenoy, fils du précédent, (né en 1560 et mort en 1591?) et dit « sieur de l'Isle MilonKerhardy ». Il avait épousé Marguerite Bizien du Léopard ou du Costang. Il n'est donc pas sûr qu'il ait vécu à l'Isle Mulon. Mais c'est bien des Kernévéné de Plouha qui étaient

propriétaires chez nous à cette période. Le sceau de la famille était « vairé d'or et de gueules, au franc canton d'argent, chargé d'hermines de sautoir ». Ces armoiries se trouvaient dans l'ancienne église de Saint-Donan, sauf qu'il manquait le franc-canton et donc les hermines. Alors, s'agit-il d'une erreur ou

d'une brisure ? Le vitrail est représenté dans l'article sur la Ville au Roux.

Fig. 66: Signature de «damoiselle Françoise de Kernavanay dame de L'Islemulon» au registre paroissial de Plouha

En 1647, Françoise de Kernavanay était dite « damoiselle Françoise de K/navanay dame de l'Islemulon » lorsqu'elle fut marraine à Plouha. On peut remarquer la prononciation du nom propre. Celui-ci s'écrivait souvent Kernévenoy, mais on sait qu'en gallo, le -oy se prononce -ai (d'où aussi l'écriture Kernévené qui rappelle bien le Kernevenez d'origine). Or, nous sommes sûrement ici en pays bretonnant. La dame vivait-elle alors à Kerhardy ? C'est probable puisque ses enfants naquirent à Plouha et qu'elle y mourut en 1707. En tout cas, c'était bien «Mulon » que Françoise de Kernavanay associait à Isle. A Plouha on n'avait aucune raison de mettre Milon car le rédacteur du registre paroissial ne connaissait sûrement ce lieu-dit que par ce qu'on lui disait. Le passage de Milon à Mulon a donc déjà eu lieu : «l'Isle Milon» de 1591 est donc devenue «l'Isle Mulon».

En 1663, la propriété de Kerhardy - et celle de l'Isle Mulon- échut à Anne « *filie légitime de nobles gens Jean de Kernévenoy et de Jeanne le Du sa femme sieur et dame de Kerhardy* » Son père était en effet décédé un an seulement après sa naissance. Elle épousa à 17 ans François Budes de Blanchelande, décédé en 1684, puis, en 1686, Claude de Taillefer, seigneur de Breteuil, parfois écrit comme en gallo "*Berteil*", en raison de l'inversion bien connue. Nous retrouverons cette famille à propos du Rufflay et j'en parle plus en détail en annexe. On y verra en effet le problème posé par son [mariage](#). Claude et Anne s'installèrent donc à Plouha où naquirent leurs enfants. L'Isle Mulon ne fut certainement plus alors qu'une simple métairie. Peut-être l'était-elle depuis longtemps car on ne trouve guère trace de nobles ayant vécu dans le lieu. Par contre le registre signale bien des familles roturières qui y ont vécu, et ce, avec des métiers divers. Il y avait donc plusieurs résidences à l'Isle Mulon comme d'ailleurs à la Ville au Roux.

La Jonchaie*, en gallo, *l'a Jonchée*". Le mot évoque bien sûr le jonc. Il est d'ailleurs possible que le nom ancien soit Le Jonc. Dans ce sas, elle appartenait à Tristan Montfort, fils de Jehan,- que nous avons signalé à propos de Billiet- à l'époque de la Réformation de 1513. Mais il y a un doute car d'autres généalogistes ont lu le Four ! Il n'est pas impossible qu'il y ait plusieurs familles nobles au même lieu-dit. C'était aussi le cas à Brangais par exemple. L'emplacement de ce lieu-dit près d'un vallon explique ce toponyme

de lieu humide. Avec l'orthographe «Janchaie», également fréquente au registre paroissial, on aurait un lieu où pousse l'ajonc, en gallo *'le jan'* ; néanmoins, on aurait dû avoir, comme dans d'autres communes - et, pour une parcelle au moins, à Saint-Donan -, la forme la Jannaie. Pourtant le carrefour très proche qui mène à la Ville ès Ruelle est bien *"la Crésée es jans"*, la Croisée aux Jans. Le terme Jannaie s'est transformé en la Jaunaie dans plusieurs communes voisines en raison de l'évolution en toponymie du -an vers -au, comme signalé à propos de la Mandouve devenue la Maudouve. Le patronyme Maujarret a, lui, donné Monjaret. Faut-il rappeler que de nombreuses fermes disposaient, il y a une cinquantaine d'années encore, d'une *'jaounette'*, une lande où en hiver l'on récoltait les *"jans"*. Le passage de Jannaie à Jaunaie et ' s'explique d'autant mieux que *'le jan'* a des fleurs jaunes, comme chacun sait. Les ajoncs étaient, dans les derniers temps, *"missés"* (hachés) à la machine à jans actionnée à bras, puis par un moteur, et donnés aux chevaux en hiver. Ils étaient autrefois pilés manuellement. Dans les deux cas, le lieu-dit tire son nom de la végétation locale au moment de la première implantation. Alors si le jan vous pique, vous choisirez la Janchaie, et si le jonc vous stresse (!!), optez pour la Jonchaie. C'est la forme Janchaie qui est adoptée le plus souvent dans les registres paroissiaux et c'est aussi ce qu'a retenu le cadastre napoléonien. Ce doit donc être la bonne.

Kerdevaut, en gallo *"tcherdevaou"*, est une déformation moderne du breton Kerduault. Ce toponyme figure encore sur la carte de Cassini sous la forme «K/duault». Il était bien noté Kerduault ou Kerduaux au XVII^e siècle ; il était encore «Kerduaux» en 1822 au registre d'État-Civil. Or sur le cadastre de 1848, il est devenu «Kerdevaux». On avait d'ailleurs déjà parfois les deux formes dans les registres paroissiaux du XVIII^e. Pourquoi cette évolution curieuse, comment est-on passé de Kerduault à Kerdevaux puisque les prononciations sont différentes? Cela peut en partie s'expliquer par la prononciation gallo : entre *"tcherdevaou"* et *"kerduaou"*, la différence semble moins nette qu'entre Kerdeveau et Kerduault.

Le K/ est, dans les actes notariés anciens, le diminutif de Ker. Le toponyme se décomposerait donc en Ker Du Ault ou Alt. Alt est la forme en vieux-breton qui a évolué en -aut en moyen breton. Cela nous donne une indication sur la date de création du lieu-dit: on parlait encore breton. On constate aussi que le déterminant est placé après le déterminé. Le déterminant "Du" signifie noir et le dernier terme a le sens de hauteur, colline. Il s'agirait donc du village "de la colline noire", avec allusion par exemple à la végétation de pins ou sapins. Le préfixe Ker vient du vieux-breton Kaer. Il désignait d'abord une maison forte, puis il a servi à désigner un village. Caer a pu, en zone gallo, donner Car-, comme dans Cartravers, Carestiemble - ou, comme chez nous, rester Ker. Curieusement, il n'y a en effet pas à Saint-Donan de lieu-dit en Car, alors que nous sommes si près de Plaine-Haute où les noms en Car sont nombreux : Carfot, Carbin, Carcaux, Carblou. Cela laisse supposer que Plaine-Haute est passée plus vite que Saint-Donan au français. Or certains historiens du XIX^e siècle affirment le contraire ! Comme le village de K/duault n'est pas sur une hauteur, on peut penser à celle, pas très éloignée, des Ardaïs dont le sommet est très boisé. Il

est vrai aussi que Kerduault se trouve sur une hauteur par rapport à la vallée de la Maroche toute proche.

On peut donc s'étonner de ce passage de Kerduault à Kerdeveaux qui ne semble répondre à aucune logique. Pourquoi est-on passé d'une forme bretonne à une autre bâtarde? Est-ce par corruption ou euphonie ? Sûrement par oubli du sens du toponyme. Toutefois cela n'explique pas pourquoi duault est devenu "deveau". Même si le terme récent est plus facile à prononcer, cela n'explique pas son adoption relativement tardive. On peut noter d'ailleurs que ni le patronyme Duault ni le toponyme n'a évolué en Deveau. Ce qui s'est passé au XIX^e siècle traduit bien la difficulté de savoir ce qui s'est passé au XVI^e ou avant.

Kergaut* Le hameau de "tchergaou" – Kergault, Kergaux, car l'orthographe en a varié - est en partie en le Foeil depuis 1951, au moins le secteur où fut bâti le manoir. Le lieu-dit, était une propriété noble – le terme est sans doute plus approprié que celui de manoir- ayant appartenu à une branche des Brangais. On parlait d'ailleurs au registre paroissial de « *escuier olivier brangol de la maison noble de Brangais-Kergaux* ». De nos jours, un ruisseau sert de limite communale : la partie nord du village, avec la chapelle de Lorchant - et à cause d'elle -, est restée en Saint-Donan, mais pas l'ancien manoir qui est maintenant dans Le Foeil. Saint-Donan a cédé environ cent hectares à cette commune : outre Kergaut, ont été cédés la Ville Goro, la Ville Perdue, le Clos Prido, la Fontaine au Perdrix et la Blandirie. Tous ces villages sont bien plus proches du bourg du Foeil que de celui de Saint-Donan. Je ne parlerai que de la Ville Goro car les autres lieux-dits étaient rarement cités dans le passé. Je signale quand même que la Fontaine aux Perdrix était au registre paroissial du XVII^e siècle dite « la Fontaine **au** Perdrix ». Mais il s'agit peut-être d'une faute d'orthographe. Le mot perdrix est resté voisin de Perdix qui désigne en latin le volatile bien connu. On a peut-être intercalé un R dans le mot. En tout cas les termes se terminant en -ix sont rares. Le plus connu est le substantif "prix".

Sur le fragment réorienté du cadastre de 1848, on peut voir le manoir de K/gaut (d'en haut), la chapelle de Lorchant (en bleu), la croix et la fontaine, l'étang, en réalité le vivier (remis en eau récemment). On constate aussi que l'ensemble du village autour de Lorchant était peu important. J'ai rajouté l'environnement paysager : deux bois ou taillis, des prés et des pâtures en vert plus clair, des champs cultivés en blanc. Par contre, il n'y a pas de lande. Le moulin de Kergaut, non représenté ici, se trouvait au sud le long de la Maudouve.

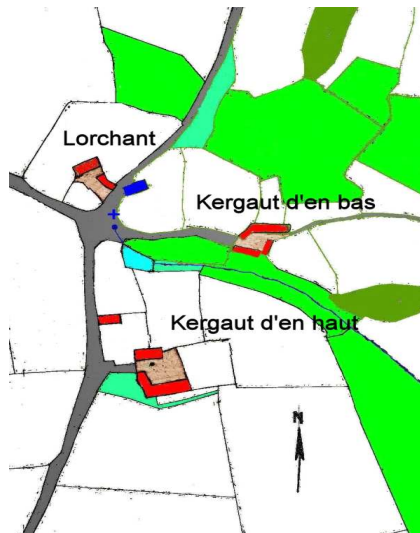


Fig. 67:

Kergaut et Lorchant

Kergaut est un nom d'origine bretonne mentionné au moins dès 1449. On peut encore y déceler l'ancienne racine Ker-. Sa traduction est à l'origine des nombreux hameaux en Ville du pays gallo. Dans les textes du Moyen-Age, les seigneurs parlaient d'ailleurs de leurs villes pour évoquer les hameaux ou villages qu'ils possédaient. Quant à -Gaut, ce pourrait être une orthographe erronée du vannetais go, avec le sens de Goff, le forgeron (er Go en vannetais). Des lieux-dits Kergo existent en Morbihan. C'est ce sens que Bernard Tanguy adopte pour un village de Landévant en Morbihan. On sait que les FF de la fin des mots sont souvent amuïs, c'est-à-dire non prononcés. Ce serait donc "la maison du forgeron". Mais cela peut être aussi "la maison du nommé Le Goff". Mais, à moins d'une erreur constante, le toponyme se termine toujours en -gaut ou -gault dans les documents anciens. De plus, la prononciation gallèse du patronyme, "*tchergaou*", n'est guère favorable à cette hypothèse. Gouéno est bien ainsi prononcé. On aurait donc la forme possible Gaud, issue du germanique Wald au sens de forêt, de bois. La forme serait alors bâtarde puisqu'elle associe un radical breton à une finale de l'ancien ou du moyen-français. Donc "la maison ou le village de la forêt." On peut aussi imaginer qu'il s'agit d'un ancien Kergoh, forme vannetaise elle-même issue de Kerkoz h tiré de Kercoz. Je me garde bien de trancher!

En 1449, le manoir était la propriété de Geoffroy, fils d'Olivier Brangol. Il était qualifié de noble. En 1480, Louis Brangol, descendant du précédent, disposait d'un revenu de 12 livres. Il assistait à la montre équipé pour l'ost : il est coiffé d'une salade (sorte de casque), et armé d'un paltoc (sorte de jacquette), un terme que l'on dit anglais et dont est dérivé le substantif gallo paletot, mot qui existait déjà en ancien français.

En 1513, Kergault semble passé à un de Castellou de Kergonan (aujourd'hui Castello - pluriel de castel - en Saint-Brandan). Mais un Geoffroy Brangaël est noté à Kergault en 1543. Geoffroy est bien un Brangais dont la famille on l'a vu aurait donc bien quitté Brangais avant cette date. Le cadastre de 1812 indique qu'il existait encore à Kergault plusieurs habitations. C'était

sûrement aussi le cas bien avant.

Plusieurs familles nobles pouvaient y habiter. Enfin signalons que s'il y eût bien, à Saint-Donan, une famille Hamon de Kergoff, aussi dite de Pallière, cette famille s'est installée trop tardivement pour avoir donné son nom au hameau. En 1787, vivait Jeanne de Pallière, fille d'écuyer Pierre, sieur de Kergoff et du Fonteny et de Marie-Jeanne Gardon, dame de la Ville Bogard (ou Boyard). Le père de Marie-Jeanne, Jan, était sieur de Vauruellan et originaire de Quintin et ne semble pas avoir vécu à Kergault. Les autres Gardon signalés par ailleurs sont de cette souche, en particulier Claude mort en 1725 à Saint-Donan.

En 1665, le registre paroissial signalait le décès à «Kergaux» de la petite Anne le Meignan âgée de 4 ans. A cette époque, le registre ne mentionnait pas le nom des parents d'un défunt. Toutefois, on peut penser qu'Anne était la fille de Claude le Meignan, et la petite fille d'Anne du Rufflay. Nous les retrouverons à la Ville au Roux. Ainsi, Claude le Meignan se maria en 1660 avec Anne Gendrot. Son frère Yves était marié depuis plus de 10 ans et de plus, en 1665, il était dit « sieur de la Ville au Roux et de Kermoal ». Les le Meignan étaient en effet originaires du lieu-dit Kermoello devenu Kermoal dans le Morbihan. Claude le Meignan dut donc habiter à Kergaut après son mariage. Par la suite Yves ayant hérité de la propriété de Kermoello, Claude était dit «sieur de la ville au roux».

Vers 1665 encore, Olivier Guyto, fils d'un autre Olivier, écuyer, sieur de la Ville Juhel en Saint-Brieuc, était également signalé à Kergaux. Le premier avait épousé en 1663 à Plérin Jacquemine Branguais. Jacquemine était elle-même la fille d'Olivier Brangais, lequel était «sieur de La Ville Juhel», car Jean, son père, avait épousé en 1603 Renée le Ribault, dame de la Ville Juhel. Jacquemine descendait donc des Brangais de Saint-Donan, installés à cette époque à Saint-Brieuc et à Plérin en particulier.

Mais les Brangayes – comme on l'écrivait parfois - ne devaient plus être propriétaires à Kergault. Olivier et Jacquemine eurent 10 enfants dont plusieurs naquirent et/ou moururent à Kergaut. Au XVII^e siècle toujours, on mentionnait au manoir une famille Lestic, «sieur de la Belle Issue». (La Belle Issue ici mentionnée est celle d'Etables). C'est l'occasion de rappeler que sous l'ancien régime, la présence de plusieurs familles dans une même cour était chose normale. En 1812 encore, le cadastre notait à Kergaut la présence de 4 habitations. Il devait en être de même dans le passé, ici comme dans les autres maisons nobles, et à fortiori dans les autres lieux-dits nobles de Saint-Donan. Mais les Brangais ne devaient plus être propriétaires à Kergault. Olivier et Jacquemine eurent 10 enfants dont plusieurs naquirent et/ou moururent à Kergaut.

Nicolas Lestic, dit «sieur de la Brousse», en Etables, avait épousé Mathurine Guyto née vers 1647. Lors de son mariage en 1676 à Plérin où elle habitait, Mathurine Guyto était dite «dame de Kergaut» or son père, toujours vivant, assistait au mariage. Cela peut laisser supposer qu'elle était héritière du manoir puisque les nouveaux mariés s'y installèrent bien, mais sans doute avec la famille d'Olivier Guyto. Je n'ai pas pu trouver de lien de

parenté directe entre Olivier, ci-dessus, et Mathurine. Mathurine avait sans doute hérité d'un bien de sa famille côté maternel en tant que fille de Mathurine Gendrot. Ceci explique probablement pourquoi le couple le Maignan-/Gendrot s'était installé auparavant à Kergaux. Comme les Guyto, Les Gendrot étaient originaires de Plérin. Les Guyto et les Gendrot n'étaient pas des nobles, mais des bourgeois, riches pour leur temps. Une estimation de l'héritage des Gendrot au XVII^e siècle permet de constater qu'ils possédaient environ 3 hectares de terres diverses: « *une prée... un placement et une petite maison contenant (un) sixième (de) journal* ». J'ai par ailleurs remarqué qu'un des champs s'appelait le Clos Rouault, et un autre les Fossés. Il doit bien s'agir du bocage. D'autres filles Gendrot se sont, dans les mêmes années mariées, avec des donanais. C'est le cas à la Ville au Roux et à Launay: Anne avait épousé Claude Le Maignan, en 1662 Louyse se mariait avec Gabriel le Moenne et en 1672 Mathurine épousait Nicolas Lestic. Elles n'étaient pas toutes sœurs, bien sûr. Les Guyto et les Lestic eurent plusieurs enfants nés à Saint-Donan. C'est sans doute dès leur mariage que les Lestic s'installèrent à Kergaut car les derniers enfants du couple Guyto/Brangays naquirent à Plérin. Il est certain que plusieurs familles nobles habitaient à cette époque à Kergaux, puisque l'on trouve en 1684 mention d'une Jeanne Louise le Vicomte, sans plus de précision toutefois.

Après la mort de Nicolas Lestic en 1688, Mathurine Guyto, alors "officiellement" âgée de 33 ans, épousa en 1691 Guillaume le Gaffric, également originaire d'Étables qui mourut en 1697. "Officiellement", car le recteur de Plérin ne savait pas son âge lorsqu'elle se maria : il lui fit confiance lorsqu'elle dit qu'elle était majeure. Personnellement, je n'ai pas pu trouver sa date de naissance. En 1691, pour son remariage, elle aurait donc 33 ans : 1691-33=1658. Comment pouvait-elle être majeure en 1676, sinon selon le Droit Canon ? Selon l'Eglise, les filles pouvaient se marier à 12 ans, âge proche de lui qui découlait déjà des canons de la Bible. L'âge légal du mariage, lui, était de 25 ans: le registre paroissial prenait donc bien soin de noter que la jeune mariée était « âgée de plus de vingt cinq ans », sinon il la disait « licentée de justice. » Les mariés continuèrent à vivre à Kergaux et eurent une fille Françoise-Thérèse. En 1704, nous l'avons vu, Mathurine, devenue veuve une nouvelle fois, épousa écuyer Joseph Robert, originaire de Cléguérec. Contrairement au commun des mortels, les nobles pouvaient donc se marier loin de chez eux.

Thérèse Le Gaffric, précédemment prénommée Françoise-Thérèse, épousa écuyer Claude Rolland de la Villeaucerne en Bothoa, au diocèse de Cornouaille et en pays bretonnant. Jusque-là, la filiation est relativement simple, mais, en 1736, Marie-Thérèse Rolland épousa Joseph-Marie du Gourlay de la Ville Gallais, originaire de Hénon, or elle était née en 1722 selon le registre paroissial. J'ai aussi trouvé mention en 1728 d'une Marie-Anne Le Vicomte du Gourlay, peut-être en réalité Le Vicompte. Du Gourlay, oui, mais pourquoi le Vicomte? (Sauf que Jeanne-Louise mentionnée plus haut devait donc aussi être une du Gourlay.) Elle serait quand même bien jeune. Toujours est-il que le couple eut sans doute 8 enfants, dont Joseph-Marie-Claude qui épousa Anne Le Champion et maintint ainsi Kergaux dans la famille. Il semble pourtant s'être "exilé" pendant quelques années

puisque une partie de ses enfants naquirent à Cléguérec, berceau, on l'a vu de la famille d'écuier Joseph Robert. Mais Anne Le Champion de Beauvais était elle-même originaire de Saint-Marcel, toujours dans le Morbihan. Revenu à Saint-Donan, Joseph-Marie y mourut en 1790. Ses filles, quant à elles, survécurent à la Révolution.

Après la mort de Joseph-Marie, Marie-Thérèse épousa « écuier François Noël de Crécholin » originaire de Quintin. Ils eurent au moins une fille que nous retrouverons à Villeneuve. Quant à François Noël – ou Nouel, forme bretonne et de nos jours encore prononciation gallèse - il « mourrut à sa terre de Kergaut » en 1773.

Après la Révolution le nom devint Dugourlay ; la particule avait donc disparu... pour reparaitre plus tard ! D'ailleurs, les filles épousèrent des paysans du coin, en particulier des Maujaret et l'une d'elle était qualifiée de « filandière ». Une autre épousa un « mounier ». Etre meunier est déjà un signe d'une certaine aisance, même si le droit de ban sur les moutures a été supprimé. Sans doute tenait-il le moulin de Kergaut. Grandeur et décadence ? Ceux qui connaissent Saint-Donan savent que le patronyme y existe toujours sous la forme Monjaret. Je l'ai évoqué précédemment. C'est sans doute une preuve que si les -an se transforment en -au dans Maudouve, le contraire se produit aussi. Le St Thuriau- ou St Thuriaff- ancien -de Quintin donne de nos jours la rue St-Thurian, mais les anciens parlaient toujours de « *la rue St Thuriaou* ». Ce qui est sûr, c'est qu'il est bien difficile de s'y retrouver dans les nombreuses familles qui habitèrent à Kergaut. D'ailleurs, ce n'est qu'au Chesnay que les choses furent simples : le manoir fut tenu par la même famille de 1655 à la Révolution. Je reparlerai de cette famille en annexe.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que les nobles de Saint-Donan étaient de petits nobles. Je l'ai évoqué à propos des montres effectuées au Moyen-Age. On a un autre témoignage avec le Rolle de la capitation de la noblesse de l'évêché de St Briec pour l'année 1720. Pour renflouer les caisses de l'Etat, Louis XIV avait créé un impôt appelé capitation sensé être payé par tous les français, et donc aussi par la noblesse. Or en 1720, seules cinq familles nobles de Saint-Donan y sont assujetties : « *Mr de Boischâteau de K/remart 16 livres ; Mr du Gourlay Robert 22 livres ; Mr de K/bignet le Viconte 6 livres (revoilà un le Viconte); Mr de Villeblanche Rouxel 6 livres 10 ; Mme de K/aron veuve et enfants 11 livres* ». En comparaison, Budes de Blanchelande payait 88 livres et la Comtesse de Plélo (Plaintel) 150. Toujours à titre de simple comparaison, j'ai noté qu'une jument et son poulain furent vendus à Langast 16 livres en 1731. 16 livres, c'est l'impôt dû par Boischâteau. A la même époque, un journalier agricole ne gagnait qu'environ 20 sols – donc moins d'une livre par jour. Les nobles étaient aussi imposés pour leurs domestiques: Boischâteau et du Gourlay devaient payer 2, livres 10 sols, par exemple. Ils étaient les plus imposés.

Je n'ai trouvé trace du lieu où habitaient les de K/biguet le Viconte à Saint-Donan à cette époque. (Il est vrai qu'ils pouvaient être propriétaires sans habiter Saint-Donan). Mais il y avait des signatures de Kerbiguet Le

Viconte dans la parenté des Guyto dans les actes paroissiaux. En 1711, Julien le Vicompte, «sieur de Querbiquet», assistait aux obsèques d'Alain le Moenne .Malheureusement, il n'était pas dit où il habitait. Plusieurs nobles ajoutèrent à leur nom celui de Kerbiguet. (Je n'ai pas non plus de lieu-dit du nom dans mon logiciel des toponymes dans les Côtes d'Armor, mais plus d'une trentaine dans les trois autres départements bretonnants.) Julien habitait donc peut-être à Launay. Mais on a vu que Julien Robert, sieur du Gourlay, était signalé en 1711 et Marie-Anne le Vicompte dame du Gourlay était vivante en 1728.) En tout cas, Jullien le Viconte était né à Hillion en 1674 mais c'était remarié deux fois à Ploufragan où il mourut après 1744. Lors de son second mariage il épousa Françoise Georgelin, fille de Jeanne-Anne le Maignan dont je ne sais si elle descendait des le Maignan de Saint-Donan. Comme de nos jours le propriétaire d'un domaine à Saint-Donan pouvait ne pas y habiter, mais payer les impôts afférents à sa propriété. J'ai constaté aussi, et c'est une particularité, Julien le Vicompte est le seul à n'être pas imposé pour ses domestiques, vu qu'il n'en avait pas. Quant à Mme de Keraron, il s'agit de Mathurine Guyto. On peut ajouter à cette liste le nom Mathurine Touzé, «veuve du sieur de La Ville Hamonet» (Olivier Rouxel), qui habitait alors à Quintin et qui était aussi imposée dans cette ville. Cette dame était sans doute toujours propriétaire des Noées Gouées. Elle mourut en 1720.

Le plus curieux, c'est que Morin de Portmartin, alors propriétaire du Rufflay, ne figurait pas sur la liste, or il était certainement le plus riche de la paroisse, tellement riche qu'il put sans doute se faire exempter comme beaucoup d'autres nobles! (Bien sûr, il pouvait être imposé ailleurs.) J'ai fait figurer en annexe deux aveux concernant [le Rufflay](#). On y verra que des 1450, les du Rufflay étaient de riches propriétaires, ce qu'était encore Morin de Portmartin leur successeur.

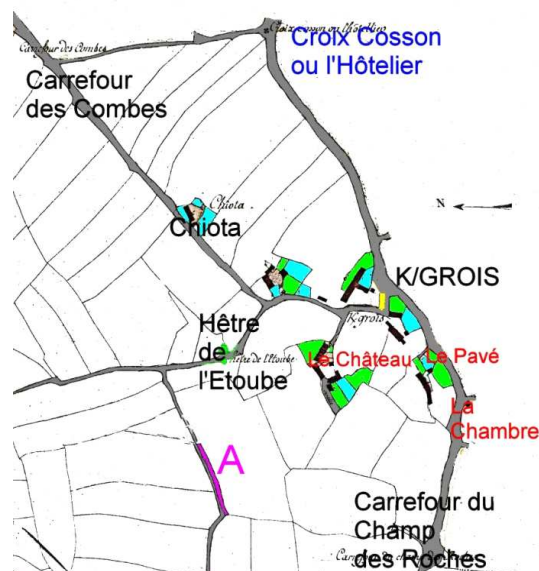
Le fait que Pierre Macé de la Morandais, aussi propriétaire du Rufflay, fut «maistre ordinaire de la chambre des comptes de Bretagne» n'est peut-être pas étranger à l'affaire. Le plus imposé était donc Robert du Gourlay (de Kergault). Il payait 22 livres et pour ses domestiques 50 sols. Mr de Villeblanche-Rouxel ne payait que 6 livres et 10 sols mais 1 livre et 10 sols pour ses domestiques qui étaient donc plus nombreux.

On peut remarquer aussi que la liste précédente ne comporte que 6 noms alors qu'il y eut au moins une dizaine de maisons nobles dans la paroisse. Il est donc évident qu'autour des années 1700, certains manoirs ne sont plus que des métairies nobles.

La maison noble de Kergault possédait un moulin à eau sur la Maudouve mais sans doute en partie alimenté par l'étang voisin. Un autre étang, figurant sur les documents anciens, mais situé maintenant sur la commune du Foeil, a été, comme déjà dit, remis en eau récemment. Il devait servir de vivier pour les nobles voisins. Le manoir de « Kergo » était noté en ruine dans un inventaire de la fin du XIX^e siècle. Ce Go est-il une erreur dans l'orthographe du mot où est-il le mot composé vannetais précédemment signalé, Kergo (ff)?

Kergrois* est prononcé en gallo "Tchergrée". Le village existait déjà en

1449. En 1513 Kergrois- ou au moins une partie- était la propriété de Marguerite du Rufflay, femme de Jehan Bouessel. Marguerite avait hérité de ce bien à la mort de Guillaume, son père. (On trouvera à propos de la Ville au Roux une généalogie des du Rufflay pour cette période lointaine.) Marguerite était dite « *dame de saint bedan keradric et karboureux* ».



Grâce à d'autres documents, on sait que Keradric était Kergrois, les erreurs d'écriture dans les textes anciens sont assez fréquentes. Il faut donc peut-être y voir un Ker-(ar)-Groas, le "Village de la Croix", alors qu'il n'y existe plus de croix de nos jours .

Fig. 68: K/Grois et le "Chemin Chiota"

(N.B. Les noms en rouge sont ajoutés par moi, et comme on le voit, le nord se trouve à gauche.)

On constate aussi que de Kaer, à Ker, et à Kar- dans Karboureux qui sera plus tard orthographié Car-: Carboureux, de nos jours, lieu-dit situé en Saint-Brandan. Je reviendrai sur ce toponyme à propos de la Ville Boutier et de Jean Bouessel, mari de Marguerite du Rufflay. Celle-ci était sans doute la sœur d'Henri qui possédait en 1512 « le manoir et métairie noble » de L'Hôpital de Gouët à Plaine-Haute et était "sieur de La Morandais". L'Hôpital de Gouët est de nos jours connu comme étant L'Hôpital, en Plaine-Haute. Dans le passé l'Hôpital de Gouët dépendait de l'ordre des Templiers, puis des Hospitaliers de St Jean de Rance, précisément, après la disparition des Templiers. La forme Kergrois semble prouver l'ancienneté du village.

A propos de l'extrait de cadastre de 1812 remanié que j'ai inséré ci-dessus, je voudrais faire quelques remarques. Tout d'abord, j'ai repris l'orthographe du nom de K/grois tel que figuré au cadastre. D'autre part, j'ai indiqué près de ce nom un bâtiment en jaune qui semble être un four. J'ai d'ailleurs remarqué que, sur le cadastre de 1848, il n'est plus indiqué là, mais dans une petite maison qui existe toujours, en bordure de route de Saint-Donan à Cohiniac. J'ai colorié une parcelle A dont la forme est originale. C'est un champ assez long, mais surtout très étroit, en bordure de route. Il s'agit sans doute d'un champ de cordier. Quant aux petites parcelles

coloriées près des maisons, elles semblent être des courtieux, (pluriel de courtil).

Mais le toponyme pose problème. En effet, si le nom actuel vient du KLT Kergroas, étant donné qu'en breton le terme est en principe prononcé Kergroasse, on devrait avoir le lieu-dit Kergroise -et donc en gallo "Kergrèse" et non "Kergré"- . Mais le toponyme peut aussi venir du vannetais Kergroès, en principe prononcé kergroèse. On sait qu'en breton les finales de termes sont prononcées : on a Le Bloas -se, Le Lan -ne. Mais alors pourquoi, en pays de parler vannetais, trouve-t-on actuellement de nombreuses fois le toponyme Kergroix ou, comme à Lorient, Kergroise et non Kergroèse? Mais, comme les choses ne sont jamais simples, Groix (l'île) se dit en breton soit "Groué", soit "Grouay". Ceci nous ramène aux nombreuses difficultés évoquées par Albert Deshayes en introduction de son Dictionnaire des noms de lieux bretons. En vannetais, la croix est souvent "Kroes", or c'était parfois aussi la prononciation gallo de chez nous: La "Crouais Cadio" est une forme assez proche, de même "la Crouais" Jean Morvan". Il est donc probable qu'il y ait eu une mutation du K en G, ce qui était courant : de Kerkroes, on serait ainsi passé à Kergroez, comme on a Lann-er-Groes. On comprend donc peut-être mieux la prononciation Kergrée, le O disparaissant, comme il disparaît dans Croez devenant Cré. On trouve aussi la forme Kergrée à Ploumagoar, près de Guingamp par exemple. Ce lieu-dit pourrait donc être un ancien Kergroix. C'est sans doute la même évolution que chez nous. Mais il se peut aussi que l'on ait bien eu un Kergroas donnant Kergroix, car on sait qu'en gallo un poids est un "pée", le choix donne "le choée", Béchepée, au Foeil semble venir de Bèchepoix etc...Mais alors pourquoi Croix est-il devenu "Cré" et non crée? Il y a de quoi y perdre son breton ou son gallo! Le toponyme du village de Kergrois – ainsi orthographié sur la carte de Cassini- est le seul du genre en Côtes-d'Armor alors que les Kergroix sont au moins une quinzaine en Morbihan. Alors la forme donanaise serait-elle issue du vannetais? Bien sûr, tout cela n'est qu'hypothèse. Mais comment faire autrement?

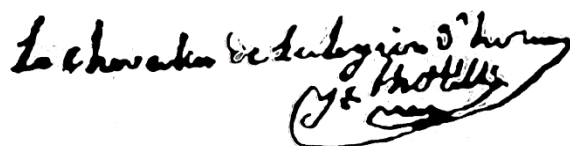
On sait que la profession de cordier était dans le passé réservée aux lépreux ou leurs descendants, les caqueux ou caquins. L'ordonnance du duc Pierre II en 1456 indiquait : «*au regard des caqueux, malornés et ladres quels doibvent être séparés des autres gens et doibvent demeurer es maladreries, vivre de mestier de cordage et de faire des mesures de bois à bled qu'ils pourront faire en leurs maisons et qui ont non obstant affermé héritage et y font labourage...*» Il est vrai que «*nos bretons se sont imaginés que tous les lépreux sont de race juive et les ont en horreur* » affirmait encore Dom le Pelletier en 1752. Les Juifs n'ont-ils pas crucifié le Christ ? Jusqu'en 1690, les caqueux devaient ainsi être enterrés dans un cimetière à eux situé hors du cimetière paroissial. C'était le cas de celui de La Corderie à Plérin. On peut d'ailleurs se demander comment les lépreux pouvaient préparer le chanvre et le corder ensuite, vu leur handicap.

Il y avait une vingtaine de maladreries dans le diocèse de Saint-Brieuc mais aucune à Saint-Donan. La plus proche étant la St-Ladre à Quintin, d'après les listes que j'ai pu consulter tout au moins, car le nombre de

maladreries a évolué dans le temps. Je n'ai pas non plus trouvé de trace d'une maladrerie dans la microtoponymie actuelle de la commune. Mais mes recherches n'ont peut-être pas été suffisantes. Il semble bien que l'Atlas d'Histoire de Bretagne en localise une au Pays d'en Bas. Il pourrait s'agir de celle dont j'ai entendu parler et qui aurait existé du côté du Clos Blanc ou du Pré Jouan. La présence de la voie romaine peut expliquer en partie sa localisation, mais aussi le fait qu'il n'y avait aucune habitation- autre que l'hypothétique maladrerie- entre le Buchon et la Colombière. La lèpre étant réputée contagieuse, mieux valait isoler les lépreux.

Bien sûr, les champs de cordiers de Saint-Donan n'ont rien à voir avec les lépreux. J'ai souvenir de cordiers, mais pas lépreux, bien sûr, qui travaillaient ainsi au bord de la route de Châtelaudren près de La Salle-Verte à Quintin, et de même à Baud. Un champ identique à celui-ci existait encore au Foeil, près de La Croix-Neuve avant le remembrement de la commune, car Bechepée était connu pour ses cordiers. Le métier de cordier devait être présent dans d'autres endroits sur la commune. Ici, cela semble évident. D'autres champs identiques existaient sur Saint-Donan. Mais pour que l'on puisse imaginer qu'il s'agissait de champs de cordier, il faut qu'ils soient facilement accessibles, assez plats et surtout bien rectilignes. Ce pourraient être le cas de champs repérés près de Bel Orient (secteur de Brangais) et des Landes d'en Haut, pas loin de la Croix Heurtebise ou à la Croix Morvan. J'en présente un autre près de l'ancienne Lande Hério. Toutes ces hypothèses sont difficilement vérifiables de nos jours. Enfin, tous les anciens se souviennent des " *feües*" d'Etoupe, les hêtres, qui coiffaient la colline du Château avant qu'on les fasse disparaître pour implanter un autre château, d'eau, cette fois.

On peut se souvenir aussi que c'est à Kergrois que naquit le célèbre maire de Saint-Donan Yves l'Hôtelier, dans la partie du hameau appelée Le Château. Il reçut sous la Restauration la Légion d'Honneur pour le fait suivant signalé par le rapporteur à la Convention. En effet, on lit dans les premières éditions de la Constitution de 1793, que « *Gossuin au nom de la commission chargée de recueillir les procès-verbaux des assemblées primaires annonce à la Convention que les quarante mille communes ont accepté l'Acte Constitutionnel, la seule commune de Saint Tonent (dans les Côtes-du-Nord) a demandé pour roi le fils de Louis Capet* ». On saisit l'ambiguïté du texte: Les 40 000 communes ont accepté la constitution, mais il y en a quand même une qui ne l'a pas fait! Sur la foi de cette affirmation, Lamartine cite ce haut fait de la commune de Saint-Donan dans son Histoire des Girondins. J'ai d'ailleurs remarqué que le texte que reproduit de Garaby n'est pas tout à fait identique. Il n'était sans doute pas pris à la même source. Il cite bien Saint-Donan, mais place la commune dans le canton de Plourhan. « *Saint-Donan, aurait encore affirmé Gossuin, forte seulement de 120 habitants ((votants?) est l'unique qui ait demandé le fils de Capet pour roi et le rétablissement du clergé ... (la délégation de) Saint-Donan ayant à sa tête un nommé Yves Lotelier pour maire s'est retirée après avoir usé de menaces et rédigé séparément un procès-verbal*».



C'est cela qui permet donc à Yves l'Hôtelier d'obtenir la Légion d'Honneur en 1824. En toute modestie, il signait d'ailleurs alors au registre d'Etat-Civil « Yves l'Hôtelier **Le** chevalier de la Légion d'Honneur ».

Fig. 69 : Signature d'Yves l'Hôtelier, vieillissant, au registre d'Etat-Civil.

En toute modestie, il est Le chevalier de la Légion d'honneur !

En réalité, les historiens qui ont parlé de l'affaire ont constaté que le député Gossuin, le rapporteur du projet à la Convention, était très optimiste. Faut-il rappeler qu'il n'utilisait ni téléphone portable, ni Internet ! De plus, il était évidemment très fier d'annoncer que la Constitution de 1793 avait été adoptée à l'unanimité des 40 000 communes de France. On peut être sceptique. Comment, de nos jours, accepter sans rechigner qu'on nous annonce qu'un référendum réalisé lors d'un vote démocratique a été "plébiscité" par 99,99 % des électeurs ? Nous crions à la manipulation. Pourquoi n'avoir pas la même attitude critique face aux affirmations de Gossuin ? Mais il faut rappeler que nous sommes en pleine période révolutionnaire. Les Montagnards viennent de procéder à l'arrestation des Girondins: toute opposition est muselée. Pour ce vote, les citoyens électeurs devaient se réunir en assemblée primaire, ce qui n'est pas nouveau, mais surtout le secret du vote n'était pas assuré. Dans ces conditions, on comprend qu'il n'y ait eu que 11610 réponses négatives sur l'ensemble de la France. Gossuin pouvait donc être fier: la constitution était adoptée par un peu plus de 1,8 millions électeurs. Sauf qu'il y eu quand même entre 4 et 5 millions d'abstentions !

On peut aussi s'interroger, pourquoi Gossuin n'a-t-il retenu que notre commune? Remarquons d'ailleurs qu'il ne citait pas Saint-Donan, mais « St Tonent » dans le département des Côtes-du-Nord. Il n'est donc pas si bien renseigné. Et puis, surtout, pour ne citer que le seul département des Côtes-du-Nord, les historiens qui se sont penchés sur le problème contredisent cette affirmation. François Cadic dans son Histoire populaire de la chouannerie cite Saint-Caradec et Trémorrel comme communes ayant refusé la constitution. Hervé Pommeret ajoute Trégomeur. Cela fait donc au moins trois autres communes pour le seul département des Côtes-du-Nord. Il y a gros à parier qu'ailleurs cela fut pareil, en Vendée par exemple. Il est donc incompréhensible que certains "historiens" affirment toujours que Saint-Donan fut la seule exception française. Par contre, il est possible que notre commune - en tout cas ses représentants - fut bien la seule à « *demandeur pour roi le fils de Louis Capet* ». Les motifs de refus de la Constitution étaient en effet très variés.

Hervé Pommeret, dans L'esprit public à la veille de la Révolution, rappelle aussi que le vote - par les seuls grands électeurs, donc les gens les plus riches - eut lieu à Plouvara. Or, cette commune était chef-lieu de canton, ce que Saint-Donan, commune plus peuplée, contestait. Il y avait 2429 habitants à Saint-Donan en 1793, nombre considérable,- à comparer au nombre d'électeurs cité plus haut- contre seulement 1747 à Plouvara La réunion fut apparemment houleuse et le compte-rendu final sans doute un peu orienté par les électeurs de Plouvara, peut-être hors de la présence des donanais. Par ailleurs, Pommeret rappelle que l'Hôtelier avait tenu le 18 août 1793 des propos qui contredisent ceux qui lui valurent la Légion d'Honneur. Selon Habasque, l'Hôtelier aurait écrit après la destitution de Louis XVI que « *ce jour – 10 août 1792- qui a vu le bannissement du royalisme devrait être le jour le plus chéri des français.*» L'Hôtelier et quelques autres furent incarcérés à la prison de Saint-Brieuc et libérés lors de l'attaque des chouans contre celle-ci. Il semble assez tôt être rentré en grâce puisqu'en l'An V – 1797 - il était président de l'administration du canton de Plouvara. Je laisse aux historiens le soin de trancher.

Quoiqu'il en soit, De Garaby signalait que « *l'homme est mort dans un âge avancé. Son chef a été religieusement déposé dans une reliquaire en bois (une boîte à crâne) placé au portail de l'église, avec une inscription rappelant que l'homme était chevalier de Légion d'Honneur* ». Il devait encore y être jusque dans les années 50 du siècle dernier. « *M. L'Hôtelier Yves veuf... né à St Donan... âgé de soixante dix huit ans... Profession laboureur... domicilié de K/grois*», lit-on dans le registre de l'état-civil. Yves l'Hôtelier signa d'abord comme marguillier au registre paroissial. Il était donc l'un des membres du "général de la paroisse" chargé d'administrer les biens de celle-ci. Comme homme politique, il fut d'abord adjoint puis maire en 1812 à la mort de Pierre Reux- lui aussi marguillier- jusqu'en 1830. Il est à remarquer que c'est la seule fois qu'au registre d'état-civil, le maire de 1834 emploie l'expression «Monsieur». Monsieur L'Hôtellier jouissait donc encore d'une grande considération.

Il est par ailleurs amusant de constater à quel point les convictions des hommes politiques étaient autrefois bien vagues. En effet, en mai 1812 on peut lire le compte-rendu de l'installation d'Yves l'Hôtellier car «*le sieur Yves l'Hôtellier, propriétaire, est nommé maire de la commune de St Donan...*». Lui et son adjoint, un certain «Charles le Prévost, officier retraité d'infanterie...ont individuellement prononcé en l'endroit le serment suivant: «*Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur*». Mais deux ans plus tard, encore en mai, le conseil municipal de Saint-Donan, toujours présidé par Yves l'Hôtellier, adresse à Louis XVIII une lettre de félicitation à l'occasion de son accession au trône. «*Les membres du corps municipal de Saint Donan...se réunissent pour vouer, au nom de tous, à votre personne sacrée et à votre auguste famille, amour, obéissance et fidélité...*» C'est comme un copié-collé de la lettre précédente! Et la lettre de rappeler que «*notre digne maire, qui est encore à notre tête, après avoir échappé heureusement à la persécution, Yves l'Hôtellier, demanda hautement aux factieux étonnés notre Religion et nos princes...*» Ce n'est pourtant pas ce rappel qui valut à Yves l'Hôtellier sa décoration puisqu'il ne la reçut que 13

ans plus tard. « *En 1827, note de Garaby, un commis, fouillant à Paris dans les archives, trouva la réclamation des gens de St Donan. On écrit à la préfecture de St Brieuc pour savoir si le maire...vivait encore...Le ministre de l'intérieur lui envoya l'étoile des braves.* » Le paradoxe est que cette «étoile des braves», à lui envoyée au nom du roi, est la légion d'honneur, de création napoléonienne, pour récompenser Yves l'Hôtelier de sa lutte contre la république durant la Révolution !

On trouvera en annexe de larges extraits du Journal des Débats relatifs aux démêlés de la commune de Saint Donan avec la Convention et donc Robespierre.

Kerlan, disparu après 1840, était "le Village de la Lande", bien qu'il soit situé au bord de la petite rivière de la Maroche sur laquelle était construit un moulin. (En réalité, le moulin tournait grâce à un bief alimenté lui-même par l'étang situé en amont au droit des maisons du Chalonge.) Ce pourrait être aussi "le village du monastère, de l'ermitage ". Ceux-ci étant souvent installés en un lieu isolé. Albert Deshayes note : «Lann : Lande, ajonc ; lieu sacré, enclos, est issu du vieux breton Lann monastère...». En logique, on devrait donc avoir la graphie Kerlann, mais on sait que la prononciation bretonne de Kerlan était identique à celle de Kerlan-n. Le toponyme est très fréquent dans les régions de langue bretonne. Par contre, je n'en ai dans la zone gallo. Le "Kerlan" de Saint-Donan est bien le signe d'un ancien parler breton chez nous.

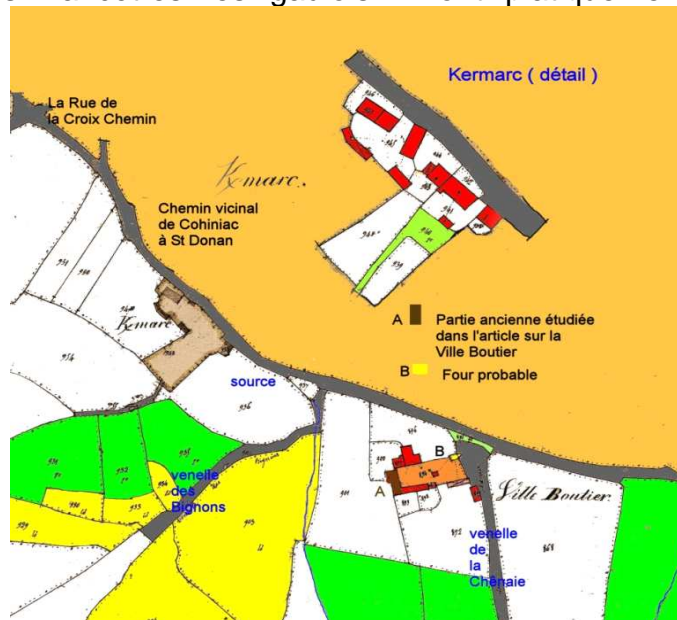
La carte de Cassini localisait bien Kerlan. C'est d'ailleurs sous cette forme que lieu-dit figurait au registre paroissial. Il figure toujours sur le cadastre napoléonien. Comme pour les moulins de Colvez, "*le bief*", comme encore dit en gallo. -J'ai constaté que le mot bief ne figure pas au Lexique d'ancien français de Godefroy que j'ai consulté-, avait certainement été creusé par ordre de quelqu'un qui avait autorité pour le faire et sûrement par corvées. Il faut dire que dans ce cas que, comme pour les "biets" des deux moulins de Colvé, le chenal mesure plusieurs hectomètres pour plus d'un mètre de large. (On peut relativement facilement accéder à celui du Petit Moulin qui a les mêmes proportions.) Les paysans dépendants de ce seigneur devaient ensuite obligatoirement utiliser le moulin banal de leur seigneur, moyennant finance, s'entend ! Après la vente de Launay que j'évoquerai plus loin, on signalait le mariage au diocèse de Vannes de « *écuyer Jean de Cadoré, sieur de Kerlan* ». Or ce Jean de Cadoré était l'ancien propriétaire de Launay. Le moulin devait donc bien dépendre de Launay, même si au cadastre de 1812 Kerlan paraît particulièrement enclavé sur le cadastre. (Je reviendrai sur le lieu-dit à propos de Launay.) Mais, en 1553 c'est un Forget qui est signalé à Kerlan. Les Forget étaient dits '*seigneurs de Kerlan, de la Fontaine-Blanche, de Kerfamélau, de l'Isle et de la Becque.*'

Le registre paroissial signalait un «mounier » mort à Kerlan en 1803, preuve que le moulin pouvait peut-être encore fonctionner à cette date. Il ne figurait plus en tant que moulin sur la carte de 1848 déjà mentionnée, mais il devait être toujours habité. On retrouve le souvenir de Kerlan dans le nom de parcelles orthographiées « Klan », voire « Clan!» I s'agit d'une mauvaise compréhension du K/, dont j'ai déjà dit que c'était une abréviation de ker.

K/lan =Ker Lan

Kermarc'h a la prononciation gallo "tchermar", très proche de la prononciation bretonne. Le roi Marc'h était, selon la légende celtique, le dieu à tête de cheval. Mais je ne pense pas que la légende bretonne ait pu influencer chez nous le choix du nom du lieu. Le toponyme a le sens de "village du cheval". Le terme Marc'h - Marh ou l'ancien Marc- vient du gaulois Marco qui avait précisément le sens de cheval, d'étalon. La forme primitive serait donc plus vraisemblablement Ker ar Marc'h, "le village du cheval". Toutefois, la forme vannetaise Marh simplifierait les choses en ce qui concerne la prononciation. En réalité, ce devait être le village de celui qui possède un cheval, donc "la Ville au Chevalier" comme il existe une Ville-Chevalier à Plouvara.

A côté de la graphie Kermar ou Kermarc'h, on trouve aussi celle de Kermarc, comme au cadastre de 1848 et bien sûr K/marc'h. C'est sous cette forme Kermarc que j'ai trouvé en 1855, et pour la première fois au registre d'état-civil, la mention du lieu-dit. Dans ce cas, ce serait en souvenir de l'évangéliste St Marc. Toutefois, la prononciation gallo de l'évangéliste est bien St mâr comme pour la chapelle de "Saint-Mâr" (Marc) à Tréveneuc. Des toponymes identiques sont signalés en zone bretonnante. Il n'est donc pas facile de savoir s'il s'agit du saint ou du cheval car, en raison de la christianisation, il y a peut-être eu substitution du saint au cheval. Je l'ai signalé, certains spécialistes pensent que, lorsqu'on ne peut pas expliquer l'origine d'un mot, il peut être intéressant de recourir au gaulois. Ce peut être le cas ici. Malheureusement nos «ancêtres les gaulois» n'ont pratiquement laissé



aucun texte. On ne connaît donc précisément que quelques mots passés dans la langue bretonne ou française.

I **Fig. 70: « K/marc » et « Ville-Boutier » d'après le cadastre de 1848**

Dois-je rappeler la supposée existence à Kermarc'h, jusqu'au XVIII^e siècle au moins, d'une chapelle – sans doute à l'intérieur du bâtiment - avec chapelain. Évoquant les chapelles de Saint-Donan, l'abbé de Garaby notait l'existence de celle de «*Kermare dont en 1725, Jean Tillan était chapelain*». Jean Tillan –en réalité Tillaut- était bien prêtre de la paroisse dans ces années, au moins jusqu'en 1744. De Garaby, qui était prêtre, lui aussi, était sans doute assez bien renseigné sur ses confrères, sauf que Jan Tillaut vivait un siècle avant lui. Néanmoins, son texte semble bien dire que Tillaut était chapelain, d'une chapelle sise à 'Kermarc'h. Le toponyme aurait donc été utilisé pour la chapelle à cette époque. Rien n'est moins sûr. Je l'ai dit, je n'ai pas trouvé mention d'un lieu-dit Kermarc'h avant 1848. Selon de Garaby, Jan Tillaut était chapelain donc desservant d'une chapelle. Or, malgré les fréquentes mentions de ce personnage dans les registres paroissiaux, je n'ai jamais lu qu'il fût chapelain. Autre problème, je n'ai jamais rencontré non plus mention d'une chapelle à Kermarc'h où je n'ai jamais non plus noté de noble susceptible d'avoir une chapelle dans ce lieu-dit. Or un chapelain, nous l'avons vu au Chesnay, touchait une "rente" pour le service "religieux" qu'il rendait au châtelain. Le noble possédant une chapelle avait ainsi un prêtre à sa disposition pour la messe du dimanche et parfois pour d'autres cérémonies.

On voit sur le carton détaillé de 1848 que le village de «Kermarc» comprenait alors plusieurs demeures. Sur ce plan détaillé il est d'ailleurs aussi bien difficile d'imaginer la présence d'une maison noble de quelque importance alors que l'on distingue au moins cinq numéros d'habitations. La partie orange, au-delà de la route de Cohiniac, figure sur une autre section du cadastre.

Certes, une certaine «Françoise de **Kermar**» avait épousé le seigneur du Romain en Cohiniac. Mais il doit s'agir d'une mauvaise interprétation du patronyme Keremar, puisque ce patronyme était prononcé Kermar. D'ailleurs, Françoise de **Keremar** avait bien épousé Olivier le Vicomte, sieur du Romain, avant l'an 1600 Cette Françoise-là n'était donc pas de Saint-Donan. Sur les registres paroissiaux, le nom propre était souvent écrit comme le rédacteur l'entendait: le patronyme Keremar était parfois écrit «Kermar», ce qui était la prononciation locale. Le lieu-dit Keremar, d'où est tiré le patronyme, se trouvait, à l'origine sans doute, Corlay. La prononciation gallo expliquerait ce passage d'un nom à un autre. Le nom de lieu semble bien être aussi un anthroponyme.

Ce qui aussi très curieux, c'est que le «Kermarc» du cadastre de 1848 et du registre d'état-civil n'est autre que «l'Hôtel d'en Haut» du cadastre de 1812 ! On a vu la localisation de ce toponyme à propos du plan du Bois Bossard. D'où vient ce changement ? Pourquoi avoir adopté au XIX^e siècle un nom breton dans une commune où on ne le parlait plus depuis plusieurs siècles? Ce qui est sûr, c'est que le terme Kermarc n'apparaît nulle part au registre paroissial avant les années 1830. Alors où était le «Kermare» de Garaby en 1725? Il est évident que dans cette substitution, il ne peut y avoir eu d'attraction paronymique. Le sens des termes n'a rien à voir non plus. Que s'est-il donc passé ? Y a-t-il erreur dans l'un ou l'autre des cadastres? Ce qui

est certain, c'est que, de nos jours, personne ne parle plus de l'Hôtel d'en Haut mais bien de Kermarc'h. On peut toutefois imaginer que Kermarc'h était écart proche du village ou mieux encore le nom de la seule chapelle. On peut aussi penser que Kermarc'h était le nom du seul manoir. Or je n'ai jamais trouvé dans le registre paroissial la moindre trace d'une famille noble. D'ailleurs, sur le plan détaillé de 1848, il est d'ailleurs bien difficile d'imaginer la présence d'une maison noble de quelque importance: on distingue au moins cinq numéros d'habitations. Peut-être Kermarc'h était-il donc une partie du village ou proche du village ou mieux encore le nom de la seule chapelle. Le cadastre de 1812 signalait la présence d'une maison isolée de l'autre côté de la route de Cohiniac. Était-ce la chapelle ? Tout cela demeure bien mystérieux pour moi, d'autant plus que la microtoponymie ne m'a été d'aucune aide.

La Landelle est un toponyme lié à une demeure récente mais il est tiré du nom d'une parcelle de terre. Le nom a donc été employé lors de la construction d'une habitation, dans la seconde moitié du siècle dernier. Il s'agit encore du diminutif d'un lieu-dit indiquant une mise en valeur des terres lors des grands défrichements des XII^e et XIII^e siècles. Comme lande, le mot est issu du gaulois Landa, peut-être avec le sens de zone boisée. Le terme semble désigner aussi un quartier sans bornes dans une parcelle plus grande. Son équivalent en zone bretonnante serait alors Méjou.

Les Landes-Corlay. Avec le toponyme lande, nous allons trouver plusieurs lieux-dits sur la commune. Le mot Lande désignait une terre non utilisée pour la culture, donc une lande au sens moderne, un taillis ou un bois. La lande n'était toutefois pas un désert. Elle était régulièrement exploitée. Il suffit de voir que de nombreuses landes étaient entourées de talus. On en tirait parfois des "*jans*" - des ajoncs- consommés par les chevaux en hiver, mais aussi de la litière pour l'étable, voire de quoi se chauffer. Ce lieu-dit était autrefois appelé au registre paroissial « la maison des landes », maison, car il ne devait y avoir qu'une seule demeure. Sur la carte de Cassini, comme 50 ans plus tard sur celle de l'état-major, c'était toujours «La maison des Landes». Elle était de plus isolée. Quant au mot Corlay, il peut désigner une personne. Une famille Corlay est en effet mentionnée aux Landes au XVII^e siècle. La présence de plusieurs lieux-dits en lande sur la paroisse amena sans doute les anciens à préciser.

En décomposant le nom propre Corlay, on obtient Cor, l'enclos, et Lé ou Lec'h, le lieu, l'endroit, terme venant du vieux-breton Legh. Est-ce "l'endroit où il y a un enclos" ? En tout cas, la présence de landes près du lieu-dit explique sans doute l'assassinat dans les parages de Robert Quintin.

En plus des Landes Corlay, on trouvait par exemple les Landes d'à Bas, Les Landes-Hério, Les Landes au Joly, mais aussi ou Les Landes d'à Haut. Ces trois dernières ayant disparu. Cela traduit en tout cas la forte présence sur la paroisse de ce type d'occupation du sol. L'emplacement des Landes au Joly – un andronyme, comme Hério- pose un double problème car le registre paroissial note parfois le lieu-dit au singulier, parfois au pluriel et, de plus on pourrait, s'attendre à une Lande ès Joly. Quant aux Landes

Hério, elles n'étaient mentionnées dans les registres paroissiaux, et encore après la Révolution, que sous le nom des Landes. En 1832, pour la première fois sont signalées les «Landes Erio». Plus tard, les recensements du milieu du XIX^e siècle les disent «Landes es Rio», forme logique, de même que le registre d'état-civil, par exemple en 1867. C'est donc plus tard qu'elles seraient devenues Herrio, par suite de l'homophonie. Je n'ai toutefois trouvé ni Erio, Rio, ni Herrio ayant habité en ce lieu, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a jamais eu. Le phénomène a pu être le même que pour la Porte Guitton et plusieurs autres. En tout cas, Rio et Herrio sont des patronymes bretons, Herrio ou Herriou étant un diminutif de Herry issu du germanique Haim (toit, maison) + Ric, (puissant). (Le patronyme Erio est sans doute une faute de transcription de toponyme par le rédacteur du registre d'état-civil). On pourrait penser à l'ancienne Petite Lande près de Pahouët (-Billiet) - en gallo "*La P'tite Lande*" - où habitèrent des Joly. Le toponyme Lande au Joly est utilisé au moins jusqu'à la Révolution.

Les Landes-d'en-Bas donne approximativement en gallo "*les landes d'à bas.*" Comme dans tous les cas, landes était plutôt prononcé "*londe*". Le lieu-dit porte ce nom, non pas parce qu'il est situé au Pays d'en Bas, même si c'est le cas, mais par opposition aux Landes d'en Haut, situées pas loin et aujourd'hui disparues. On accédait à celles-ci par une petite route qui débouchait sur l'actuelle route départementale, sur la gauche, un peu avant la Croix Heurtebise quand on vient du bourg. Quant à «la lande suzaine» du registre paroissial, elle était est située au Pays-d'en-Haut. Il n'y avait pas de confusion possible. Au XVII^e siècle, le registre paroissial notait simplement « les landes » et il ajoutait « près du village des vaux martin », ce qui est bien le cas.

La Lande-ès-lin, en gallo "*la londe élin*". On en a vu la localisation sur le croquis relatif à la Croix Cadio. Contrairement aux précédents, le nom est ici au singulier. Ce toponyme pose encore problème, bien qu'il soit facile d'y voir un lieu où on cultivait du lin. Sauf qu'en en toponymie, le "ès" précède en principe toujours un nom propre. De plus, la culture du lin n'a pas laissé de trace dans la microtoponymie, contrairement à celle du chanvre. Il est vrai que celle-ci était surtout réservée à une utilisation familiale. La culture du lin pourrait donc avoir été tardive. Les champs devaient déjà porter un nom. Sur la carte des surfaces consacrée à la culture lin pour 1836 publiée par Jean Martin, on constate que Saint-Donan figurait bien dans les communes produisant du lin, mais elle se situait au niveau le plus bas, soit entre 1 et 30 hectares, ce qui est bien vague. Une statistique plus précise faisait état de 30 ares. Cela devait aussi être la norme pour les siècles précédents. La paroisse faisait partie de la manufacture des toiles «bretagnes» au milieu du XVIII^e siècle dont l'activité fut décrite par le docteur Bagot dont je parlerai par ailleurs: "*Quarante paroisses situées dans la partie méridionale du diocèse (de Saint-Brieuc) s'occupent presque uniquement de la fabrication des toiles de Bretagne et cette espèce d'industries emploie au-delà de trente-cinq mille personnes occupées en temps de paix au filage, fabrication, blanchissage, apprêt et transport des toiles.*" Mais ceci n'a rien à voir avec la toponymie. Le nom de lieu Lande ès lin est bien antérieur.

A défaut de renseignement plus ancien je signale qu'au début du siècle dernier, les producteurs percevaient encore des subventions pour la culture du lin et du chanvre. Or la surface cultivée chez nous était toujours très faible : pour avoir l'aide de L'État, il suffisait souvent de 8 ou 9 ares. A titre d'exemple et pour 1911, la surface totale déclarée sur la commune était de 1,5 hectare. Le plus grand liniculteur était Louis Hillion, de la Porte Robine, avec 32 ares, même pas "un champ" (1/2 Ha). Les huit autres producteurs avaient entre 12 et 22 ares, soit guère plus qu'un courtil. Ils étaient aussi bien du Pays-d' en-Bas que du Pays-d'en-Haut. Cette année-là, on ne signalait d'ailleurs pas de lin à la Lande ès Lin. Il n'y en avait pas non plus en 1912. Le lin était apparemment cultivé dans les courtils où la qualité de la terre était meilleure. Il était toujours rouï sur place puisque, dans ces années, la mairie demandait aux producteurs de bien vouloir prendre connaissance l'arrêté préfectoral concernant le rouissage du lin « afin de ne pas s'exposer à subir une contravention ». Il faut dire que le rouissage dans les ruisseaux était, depuis longtemps, interdit pour cause de pollution de l'eau... mais sans doute l'interdiction restait-elle lettre morte. Pour la petite histoire, je signale que le recteur faisait encore en ces temps-là une quête au fil, survivance sans doute du temps où la filature et le tissage était très représenté chez nous. D'autre part, s'agissant du lieu-dit, il faut dire aussi que comme "ès" est en principe suivi d'un substantif pluriel, on devrait avoir la lande ès lins, ce qui n'est guère pensable. On cultive du blé, du chanvre ou du lin; la forme plurielle n'est pas utilisée. Il y a un autre argument que l'on peut avancer, c'est que la culture du lin en Bretagne ne remonte pas si loin dans le temps. Dans le pays de Guingamp, par exemple, elle semble avoir été installée après 1440. Cela voudrait dire que la création de la Lande ès Lin serait postérieure à cette date, ce qui est peu probable.

Il semble donc plutôt s'agir d'une mauvaise interprétation de termes bretons. On a un toponyme un peu identique sous la forme La Ville ès Lins à Pommeret, au pluriel cette fois dans l'orthographe actuelle. On peut donc, par exemple, expliquer l'expression par Lein, issu du vieux breton Blein qui désigne une hauteur. On aurait donc eu d'abord Lann al(ar) Lein, la lande de la colline. On a un Roc'h ar Lin à Saint-Mayeux, ailleurs un Lindily qui prouvent, s'il en était besoin, que Lein était bien prononcé lin. Le terme Lin figurait dans le Cartulaire de Redon qui, il faut le rappeler, n'était pas écrit en français. Mais on sait aussi que le mot vieux-breton Lin existait; il a pu évoluer en Lein, avec toujours le même sens de hauteur. Plus proche encore de notre Lande ès Lins, on a la forme inversée, Lein-al-Lan à Plouézec. On sait que selon l'époque de la création du lieu-dit, les termes pouvaient être inversés. On a vu le cas de La Folleville et de La Ville Folle, par exemple. Il y a bien ici les deux mots clés : hauteur et lande. On trouve par ailleurs plusieurs lieux-dits qui sont formés avec -lin comme déterminant : Crélin, Kerlin, Port-Lin et à Malansac simplement Le Lin. C'est bien Lin qui désigne en vannetais la plante textile. Il n'est donc pas forcément incongru de trouver des toponymes signalant son existence, comme ailleurs celle de La Vigne signale sa culture. Et puis il y a les nombreux toponymes en -lin comme Châteaulin, Plévin, Plomelin, Goudelin, Meslin. Tous de nos jours ont bien une finale prononcée -lin et non -linn mais ce n'est pas le cas en breton. On a alors Kastel-li-n, Plé-vi-n, Gou-dé-li-n, pour ce dernier on trouve l'écriture

«godeline» au début du XIII^e siècle. Il en va de même avec les noms des communes du pays gallo: Meslin ou Pleslin ont depuis longtemps perdu leur prononciation bretonne. Ceci est certainement vrai aussi pour les micro-toponymes de ce même pays gallo. Cela ne facilite pas la recherche puisqu'en théorie le terme breton Lin devrait se prononcer lin-n, la terminaison -in étant une liquide en breton. De nos jours le prénom breton écrit Alan est bien prononcé Ala-n, de même que l'on trouve le diminutif Allanic. Mais je n'ose m'aventurer sur ce terrain, la prononciation de ces Sacrés noms de lieu de Bretagne méritait bien un bouquin! Malheureusement, Erwan Vallerie s'en tient aux noms des communes.

On pourrait faire aussi appel au vieux-breton Lin qui désigne un étang, un marais. On aurait alors Lann-al-Lin. Le terme est utilisé dans Le Cartulaire de Redon avec ce sens. Et encore une fois la situation du lieu s'y prête. La Lande ès lin se trouve à mi-chemin entre les Croix Neuves et un zone très humide en contrebas, près de la fontaine de La Croix Cadio. A Pordic, donc aussi en pays gallo, j'ai noté l'existence du hameau de Kernelin, où mon journal a signalé la présence d'un lavoir. L'endroit est donc pour le moins pour le moins propice à la présence d'un Lin, d'un étang, plus tard transformé en doué. Il est aussi possible d'avoir un toponyme du genre la Lande Helin. On a dans les Côtes-d'Armor un lieu-dit Lanhelin, Helin étant un diminutif de Hael, un terme qui a soit le sens de magnanime, soit celui de mancheron de charrue! Ni l'un ni l'autre ne semble logique ici. Il est évidemment facile de passer de Lanhelin (une commune d'Ille et Vilaine porte d'ailleurs ce nom) à Lande ès lin puisque le "ès" est prononcé "é". On le voit, le passage du breton au gallo ouvre de nombreuses possibilités du fait de l'oubli du sens primitif du toponyme. Ce type d'évolution n'est pas une spécificité donanaise. On a par exemple à Maroué un ancien Langlamet, ainsi noté en 1423, qui est devenu La Lande ès Glamet. On peut aussi signaler ailleurs une Motte Riou qui au fil des temps est devenue La Motte ès Rieux. Or, dans ces deux cas, on ne peut évoquer le phénomène d'attraction paronymique. Cette évolution peut aussi être envisagée pour la Ville au Roux.

Mais, là où les choses se compliquent, c'est que les registres paroissiaux anciens notaient encore au milieu du XVII^e siècle « la lande ville ès lin » ou « la metterie noble de la lande ville es lins ». Nous retrouvons bien la lande... ès lin, mais pourquoi ce ville interposé ? Pourquoi ce mot a-t-il disparu ? En réalité, le toponyme actuel pourrait donc provenir de la francisation de Ker lann al lein. L'association lande/ville est une chose très bizarre que je n'ai trouvée nulle part ailleurs. Par contre le toponyme Kerlan existait bien chez nous, pourquoi pas Kerlann al lein ou Kerlann Hélin. Dans ce dernier cas, le mot serait plutôt à prendre au sens de lieu sacré. Il est probable que l'actuelle Ville ès Lin de Pommeret était aussi, dans le passé, un Kerlin. Il faut aussi rappeler que le passage de la prononciation bretonne à la prononciation française réserve de nombreuses surprises. Ainsi, l'actuelle Plumelin, en Morbihan, se dit en breton Plé-rin. Plus près de nous, Senven-Léhart se dit en breton zé-non-n!

Pour ce qui est de l'expression « métairie noble » des registres paroissiaux, il n'y a rien d'impossible. La ferme a pu être un manoir avant le

XVII^e siècle et donc appartenir à un noble qui n'habitait pas sur place aux XVII^e et XVIII^e siècles, car je n'ai pas trouvé mention d'une maison noble au même lieu à cette époque. La Lande ès Lin était encore dans ma jeunesse un village de plusieurs habitations, mais d'une seule ferme qui devait donc être celle qui fut la métairie noble. Les bâtiments, récemment restaurés, avaient en effet – et ont encore – un cachet particulier. Nous avons vu le même phénomène avec les Clos Briens et sans doute les Madrais. Des Méheux vécurent à la Lande ès Lin. Il est probable que c'est l'un d'entre eux qui fut maire de Saint-Donan au XIX^e et mourut à 48 ans. Sa tombe est toujours visible dans le cimetière. Par ailleurs, j'ai aussi lu que des Méheux de Saint-Donan répondirent à l'appel du gouvernement et furent s'installer en Algérie au XIX^e siècle.

La Lande-Suzanne* est attestée en 1449. Elle était autrefois alors appelée simplement «la lande». Elle a appartenu en particulier à Eonnet le Forestier, comme signalé dans la Réformation de 1453. Presque cent ans après, La Lande était toujours aux le Forestier. Cette famille était originaire de Kerahuis en Bocquého, comme déjà dit. Elle posséda aussi, à des dates diverses, entre autres, le Boishardy (en Bréhand -Moncontour), Le Vaulorin en Trédaniel et Couvran en Pordic. D'autres Forestier étaient aussi installés au XV^e siècle au manoir de La Pommeraie, en le Foeil. Quant au terme Suzanne, il s'agit encore d'une mauvaise transcription du qualificatif Suzaine issu de suzeraine. Ce type de mauvaise transcription est apparu assez tardivement. Dans ce cas précis, le registre d'état-civil des années 1870 utilise tantôt «Lande Suzaine», tantôt «Lande Suzame». On a d'ailleurs eu dans le passé au registre paroissial l'écriture « la lande suzeraine » qui dit bien ce qu'elle veut dire. C'est donc "la Lande d'en Haut".

J'ai mis en annexe une curieuse [photographie satellitaire](#) de la trace de fossés comblés qui semble encore la preuve que la Lande Suzaine a dû être occupée dès les temps anciens. Je m'en expliquerai.

«La lande» était habitée, à la veille de la Révolution, par des Hamon. On y signale, entre autres, la mort en 1793 de Michelle de Longrais-Hamon alors très âgée. Trois ans plus tard, celle qui était sans doute sa sœur n'est plus indiquée que comme étant Renée Hamon, puisqu'elle était dite fille de Jean de Longrais-Hamon et qu'elle est décédée «dans son domicile de la Lande Suzène. » Il faut imaginer que la disparition de la particule est bien due à la Révolution. On peut noter aussi que les signatures des membres de cette famille pouvaient varier. C'était d'ailleurs fréquent pour d'autres nobles. On trouvait aussi la forme sans doute plus correcte pour l'époque de Hamon de la Longrais, comme il y avait les Hamon du Koster -devenu Costier- et les Hamon de Kergarf. Je signale au passage que Cécile-Françoise de Keremar, une sœur de Claude, avait épousé Guillaume le Gonidec de Kergarf dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Dans le cas qui nous préoccupe, il faut noter qu'un Hamon de Kervers était fils d'un Hamon de Longrais, lui-même père d'un Hamon de Kergarf ! En 1763 décéda à la Lande un M. de Longrais-Hamon. Tous les patronymes de cette famille sont, dans les documents anciens, précédés de Longrais. Quant

à Kergarf, le patronyme tire son origine de Karf, ou ar C'harv, le cerf, qui devient parfois Le Carf, voire Le Carphe. Pierre de Kergarf épousa à Hénon Julienne-Olive Rouxel, fille de feu François-Noël Rouxel « seigneur de La Villeneuve » et décédé au bourg de Saint-Donan en 1765. Julienne a donc droit au qualificatif de « demoiselle de la Villeneuve ». Mais dans le journal d'un noble quintinais, en 1777, on lit que «*M. de Longrays Hamon de la Lande en St Donan a épousé une*» (demoiselle) «*Rouxel de la Villebranche*» (Sic). On voit qu'au XVIII^e siècle, encore, on ne se préoccupe guère des patronymes. Les Hamon de Kergarf eurent plusieurs enfants dont l'un mourut aux Aires-Thomas, preuve de l'existence de ce lieu à cette date. Il devait encore être en nourrice bien qu'il eût 11 mois. Il est vrai qu'après le nourrissage au sein, l'enfant pouvait être élevé au biberon. Il pouvait donc rester assez longtemps en nourrice. Ceci n'était pas sans intérêt compte-tenu du rythme des maternités de certaines mères de famille.

Faut-il rappeler que les enfants étaient à cette époque nourris au sein durant une longue période. Au passage, comment ne pas s'interroger: pourquoi une femme prenait-elle une telle charge ? Bien sûr, elle devait avoir un bébé du même âge. Mais il faut aussi se souvenir que de nombreux enfants mouraient à la naissance ou dans les premiers mois. Pour ne donner qu'un exemple, j'ai pu constater qu'en 1662 il y eut 61 baptêmes, donc autant de naissances. Or, sur 31 enfants qui moururent avant l'âge de 10 ans, 11 ne dépassèrent pas l'âge de six mois, et 7 ne vécurent que quelques jours. Cela faisait beaucoup de mères « norrices » potentielles, sauf que malheureusement, certaines mères mouraient en couche. Enfin, il ne faut pas oublier que la nourrice percevait une petite rémunération de la part de la famille forcément aisée des parents de l'enfant. En ces temps difficiles c'était souvent indispensable. Cela semble bien confirmer ce que j'ai dit plus haut: les familles riches recouraient à des nourrices, et on le voit, parfois longtemps. Quant aux décès d'enfants en nourrice, on peut en expliquer parfois par le fait que les femmes qui acceptaient d'être nourrices comptaient parmi les plus défavorisées. Des historiens en signalent même qui étaient mendiantes.

Deux des fils de Pierre de Kergarf se distinguèrent pendant la période révolutionnaire durant laquelle ils combattirent dans les armées royalistes de Bretagne. Paul naquit à Saint-Donan en 1782 et mourut en 1840. Dès 1794, il était volontaire dans le bataillon chouan de Plaintel. Il avait à peine 12 ans ! Il fit toutes les guerres dans l'armée catholique, ce qui lui permit de gravir les échelons de la hiérarchie militaire puisqu'il avait en 1800 le grade de capitaine. Il reprit du service après la chute de Napoléon. Il devint ainsi capitaine d'infanterie à Rennes et capitaine de la Légion des Côtes-du-Nord en 1819. Ses états de service lui permirent d'obtenir la croix royale de la Légion d'honneur en 1816. Il fut donc le premier des gens de Saint-Donan à être décoré dans cet ordre. Mais il est vrai qu'il avait alors quitté la commune.

Son frère François-Pierre-Marie fut un peu moins précoce car il ne s'engagea dans les troupes royalistes qu'à 15 ans ! Il était né en 1778. Il épousa Thérèse-Joseph-Marie de La Villéon de Portmartin. Après son mariage, on le trouve comme sergent dans l'armée du bien connu Boishardy.

Plus tard il devint successivement sous-lieutenant puis lieutenant. Pris les armes à la main, il fut emprisonné à la prison de Saint-Brieuc puis libéré. Il choisit alors de s'exiler. Mais lui aussi reprit du service après la Révolution ; il eut alors le commandement de 12 paroisses. Sa présence est ainsi signalée dans de nombreux coups de main des troupes royalistes dans la région de Saint-Brieuc, comme à Plédran ou à Saint-Julien.

On peut trouver une biographie détaillée de ces deux donanais grâce au site des généalogistes Généanet.

Langourlay est un lieu-dit du Pays-d' en-Bas visiblement d'origine bretonne. Il peut s'agir soit de la lande –Lann- du dénommé Gourlay, soit de l'ermitage, -Lan-, (du gaulois Lanos) du nommé Gourlay (Il faut rappeler que les deux termes bretons se prononcent de la même façon). On sait que les ermites étaient des personnes qui vivaient retirées du monde. Ce type de monachisme était prôné au début de la propagation du christianisme dans nos régions. Les moines des monastères celtiques n'avaient pas la vie communautaire que l'on pratique dans les abbayes contemporaines. J'ai déjà évoqué la racine Gour à propos du Gourgou, avec le sens de "homme". Albert Deshayes définit cette racine comme un préfixe augmentatif. Elle est beaucoup mieux indiquée ici, d'autant plus que le qualificatif -ay a le sens de croyant.

Il exista bien un St Gourlay, saint breton, certes, mais ce n'est sûrement pas celui qui aurait vécu chez nous. Le lieu-dit est donc très ancien puisqu'il pourrait remonter aux alentours de l'immigration bretonne. St Gourlay, St Urlou, ou Gourloe, guérit des rhumatismes et de la goutte, en breton Urlou. Encore un sens métonymique. Nous avons déjà vu un exemple de ce type avec St Méen. Mais il est aussi possible que Langourlay soit un ancien Lann Gour Lae, littéralement "l'ermitage de l'homme très pieux". Gourloe fut abbé de Ste Croix dans le Finistère. On y montrait une sorte de lunette dans laquelle on engageait le crâne douloureux du souffrant. On m'a montré à la Tenue une sorte de lunette de ce genre, mais elle provenait des environs du Rufflay et non de Langourlay. Gourlay a aussi donné son nom à la commune de Langrolay, anciennement Langourlay, avec métathèse. Nous avons vu aussi que le nom propre n'était pas inconnu à Saint-Donan sous la forme des du Gourlay de la Ville Gallais entre autres. Enfin, le toponyme a pu être formé de l'association Lann Gour lay dans laquelle Gour –tiré d'un vieux-breton Gorth- aurait le sens d'enclos. On aurait donc une finale identique à celle que j'ai donnée pour (Landes) Corlay.

Launay*, en gallo "*Laounai*", résulte probablement de la traduction du breton Gwern -issu du vieux-breton guern, l'aulne,- qui désigne un marais, un marécage, où pousse l'aulne. D'ailleurs, on trouvait aussi l'orthographe « l'aulnaie » et parfois « Le Launay » chez des historiens. Le lieu-dit existait certainement déjà en 1568. Le château, dont les ruines étaient encore visibles au XIX^e siècle, datait d'ailleurs du XVI^e « *Ruines du Launay, château du XVI^e s. dont les ouvertures écroulées présentent de riches fragments de sculpture* » peut-on lire dans une revue de 1874. Le même auteur parlait d'ailleurs aussi des ruines du «château de Kergo ». Certaines parties du

château sont déjà bien indiquées en ruine sur le cadastre de 1812. Sur l'extrait de cadastre (Fig. 71), le point jaune doit être la trace du colombier parfois aussi appelé fue. Sa forme circulaire est très visible sur un agrandissement. Par ailleurs, un four devait se trouver à Launay Mordel. On y voit une forme identique à celle mentionnée à Billiet : un rectangle prolongé par un arc de cercle. Ainsi le seigneur de Launay devait disposer d'un l'étang, d'un colombier et « du four et du moulin!»

La chapelle et la fontaine devaient être dédiées à St Maudez. Je rappelle que la paroisse de Saint-Donan passait pour détenir des reliques de ce saint. Il est vrai qu'elle avait aussi, dit-on, d'un morceau de la Vraie Croix ! Toutes ces "reliques" semblent avoir disparu. Le folkloriste Paul Sébillot a recueilli dans une autre paroisse à la fin du XIX^e siècle cette légende concernant l'origine de l'offre des clous à St Maudez : «*Quand St Maudez voulu attacher les ardoises sur la couverture de sa chapelle il n'avait pas de clous, il se désolait car il ne savait comment s'en procurer. Un homme du pays ayant appris que le pauvre saint Maudez n'avait pas de clous, lui en porta tout ce qu'il lui en fallait. Or cet homme avait des clous (furoncles) dans une fesse, qui le faisaient beaucoup souffrir et l'empêchaient de travailler ; St Maudez, pour le récompenser du service qu'il lui avait rendu, lui guérit aussitôt ses clous.*» (En gallo le mot est donné par "cleus". On ne confond donc pas les cleus et les clous du charpentier).

C'est depuis ce temps qu'on s'adresse à St Maudez quand on a des "cleus", et qu'on lui offre des clous de fer en mémoire du miracle qu'il fit en guérissant le bonhomme. Mais, attention, notait Sébillot, « *les clous à lattes ne doivent être ni comptés ni pesés.*»

En 1568, le manoir était la propriété de Pierre de Brangais, fils de Tristan, sieur de Launay, qui était qualifié d'écuyer. Il était donc de petite noblesse comme le prouve aussi le titre de «sieur». Il avait épousé Etiennette Le Floch. Je ne sais si Jean, vivant en 1603, habitait encore à Launay lorsqu'il épousa Renée Le Ribault de St-Brieuc. Une maison du Ribault est toujours visible dans le vieux Saint-Brieuc.

Plus tard, on trouvait à Launay des Cadoré. On a en effet la mention suivante dans les Archives des Côtes-du-Nord pour l'année 1644: « *vente du lieu et manoir noble de Launay, en Saint-Donan, par Jean Cadoré, écuyer, sieur de Launay, à Pierre le Moenne sieur de la Bouexière*». Jean Cadoré – ou Cadoret- se maria à Vannes trois ans après avoir vendu Launay. Sa femme était en effet du diocèse de Vannes. Puisqu' il ne peut plus se dire sieur de Launay, pour justifier son titre d'écuyer, il se dit «sieur de Kerlan». Personne n'avait sans doute rien à redire, ce lieu-dit noble n'étant pas connu hors de Saint-Donan! Et pourtant, lors de l'enquête de 1449, il est signalé pour Saint-Donan un certain Philippe Forget sans indication du lieu d'habitation. Ce personnage n'est plus mentionné lors de la montre de 1469. Mais, selon ce qu'écrit de Garaby pour 1535, «les Forget étaient seigneurs de Kerlan» et "autres lieux". Il est donc vraisemblable que les Cadoré furent les successeurs des Forget et que, donc, Jean pouvait se dire "sieur de Kerlan", même s'il ne restait plus qu'un moulin dans le lieu-dit. Je l'ai signalé, le

moulin était alimenté par un long bief parallèle à la rivière. On peut d'ailleurs supposer que, comme pour Colvé ou le Petit Moulin, seul un propriétaire noble était à même de mobiliser de nombreux travailleurs pour creuser ce "channel" artificiel. (Il faut rappeler le principe du moulin banal propriété du seigneur et auquel les paysans étaient tenus de faire moudre leur grain.) Ainsi donc, la maison noble de Launay pourrait avoir été construite ex-nihilo, dans un lieu pas encore habité. Cela explique que le toponyme soit français, et non breton comme c'était le cas pour Kerlan. La création serait en tout cas postérieure à 1449. A cette époque le breton devait avoir bien décliné, même au Pays d'en haut.

Sur le croquis suivant effectué à partir du cadastre de 1812, j'ai rajouté quelques précisions : En 1, La Cour du Château ; en 2 Le Grand Jardin ; en 3 La Basse-cour en 4 La Vieille Douve, en 5 Le Purgatoire (le "purgatoer", évidemment, en gallo comme en breton) et en 6 la chapelle et la rue attenante.

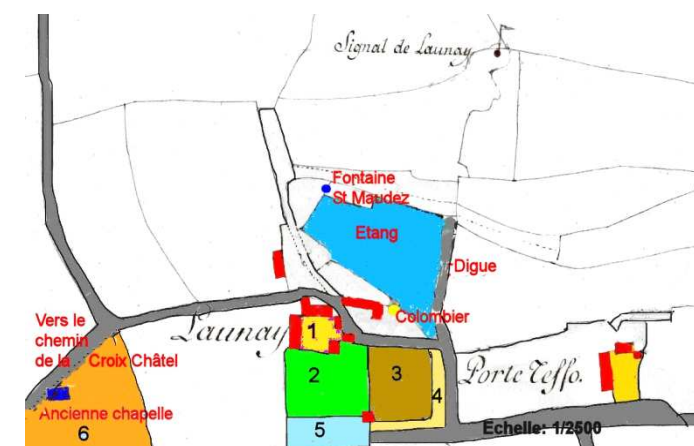


Fig. 71:Launay au début du XIX° siècle

Sur le croquis suivant effectué à partir du cadastre de 1812, j'ai rajouté quelques précisions : En 1, la Cour du Château ; en 2 le Grand Jardin ; en 3 la Basse-cour en 4 la Vieille Douve, en 5 Le Purgatoire (le "purgatoer", évidemment, en gallo comme en breton) et en 6 la chapelle et la rue attenante. En toponymie on trouve parfois l'allusion à l'Enfer,- pour un champ situé dans une creux- et au contraire le Paradis- pour un clos situé sur une hauteur-. Il est bon de préciser aussi que le Purgatoire n'était pas séparé de la route par un talus. Il y avait une douve, alors que ce type de défense n'avait plus cours au XVII siècle. Mais un fossé rempli d'eau est bien un élément du décor de beaucoup des châteaux de la Loire à la même époque. La digue artificielle limitait bien sûr l'étang. On ne voit pas, sur ce premier cadastre, de ruisseau sortant de l'étang qui devait servir de vivier. En 1848, Launay n'est plus noté que « La Métairie de Launay Mordel.» L'ancien château n'était donc plus habité; ne restaient que les dépendances près de l'ancien Étang de Gouet.

On voit par ailleurs que le site n'avait rien d'exceptionnel. Une petite dépression – en vert - séparait le "château" d'une butte qui culmine aux alentours de 165 m. indiquée ici comme étant un signal, donc un point de repère sur la carte et dans le paysage. On peut donc imaginer que la construction du manoir cherchait à profiter de la présence de deux "voies romaines". Un chemin passant près de la chapelle menait directement à la voie "romaine" venant du Rillan toute proche. La présence de l'eau grâce à la fontaine et à une retenue facile à réaliser était aussi un élément vital, car, contrairement à Kerlan, l'étang n'était alimenté par aucun ruisseau . Il devait donc s'agir d'un vivier. Mais rien n'explique pourquoi la fontaine et la chapelle étaient dédiées à St Maudez. Par contre, on sait que le culte de St Maudez était très ancien et très répandu. On peut donc penser que la fontaine précéda le manoir, surtout si celui-ci fut construit à l'époque supposée.

Pierre le Moenne, nouveau propriétaire de Launay, reste pour moi bien énigmatique. On n'en parle dans le registre de Saint-Donan qu'à l'occasion de ses obsèques en 1660. Ma première interrogation porte sur sa famille personnelle: était-il veuf lorsqu'il acheta Launay puisqu'on ne trouve chez nous aucune trace du décès de sa femme... à moins qu'il s'agisse de cette «*Izabeaux artur, dame de la bouessière*» que nous avons vu épouser Yves du Pelineuc. Plusieurs arguments plaident pour cette solution. La mariée est dite «dame de la bouessière» On l'a vu Pierre le Moenne est, à son décès, et selon la formule, «*vivant sieur de la Bouexière*». Yzabeaux se marie en 1661, or son supposé mari est décédé en 1660. De plus le mariage a lieu à Saint-Donan, d'où la mariée était forcément originaire selon la tradition.

D'autre part Pierre était aussi dit «écuyer et sieur de Cléden». Or la connaissance de ces deux lieux-dits ne nous apprend pas grand-chose. On peut remarquer que le lieu noble de Launay était à la fin du XVII^e siècle entre les mains d'Alain Le Moëne, toujours qualifié de «sieur de la bouessiere (et de launay)». Mais nous avons vu que ce terme devenait Boissière, ce qui ne changeait rien alors à la prononciation. Le lieu-dit La Boissière était peut-être celui d'Allineuc qui semble être le berceau d'une famille Le Moenne mais cela aurait pu être ailleurs, y compris à Saint-Donan, puisque des Boissières existaient précisément à Launay. Je rappelle que Claude de Keremar, aussi originaire d'Allineuc fut aussi sénéchal de Châtelaudren sans doute après Tristan le Moenne qui occupa le poste au moins jusqu'en 1642.

La mention de Cléden et du Bas-Cléden ne m'a pas non plus permis d'en savoir plus sur le personnage. En effet, Cléden et le Bas-Cléden en Saint-Bihy, alors trêve du Haut-Corlay, appartenaient bien aux Le Moenne. On y trouve au XVI^e siècle Olivier puis Yves puis Tristan déjà mentionné. Celui-ci acheta au XVII^e les propriétés du Quellenec et de Kerjacob. Ce Tristan figure bien aussi dans la généalogie des Le Moenne de Saint-Eloy en Ploeuc; mais ici, comme dans les autres généalogies publiées sur internet, aucune trace d'un Pierre pour le milieu du XVII^e siècle. Il fait pourtant bien partie de cette famille comme en témoigne son blason qui comme tous ceux de la famille se définit comme étant «*de gueulle à trois croissants d'argeant, deux et un, avecq une fleur de lys d'or en abisme.*»

En 1660, trois Le Moenne moururent à Launay : Pierre, – l'acheteur ci-dessus mentionné, - et Jeanne qui furent enterrés dans la chapelle du manoir, preuve de l'ancienneté de celle-ci. Pour Jeanne, le registre paroissial précisait qu'elle fut inhumée « *dans la labe de son père en chapelle de Launay mordelle veu la permission de mon seigneur de St Brieuc* » (Ce dernier est l'évêque ; quant à "veu", il s'agit de la forme gallo actuelle de "vu"). J'ai reproduit le texte intégral car il cite bien Launay Mordelle, et non Mordrel, comme il est dit et écrit de nos jours. Mais on ne donne pas la relation entre Pierre et Jeanne; logiquement, on peut penser que Jeanne était la fille de Pierre. Quelques temps auparavant, le registre paroissial de Saint-Donan signalait qu'Emile-Guillaume, sieur des Portes, mort à Saint-Donan, avait souhaité être enterré dans l'église du couvent des Carmes de Quintin, ce qui fut fait. Là encore, on ne donne pas la relation avec Pierre.

En 1662, Gabriel le Moenne, sans doute fils de Pierre, et né à Saint-Donan, épousa à Plérin Louise Gendrot de la Ville Huet, donc de la famille de cette Mathurine qui avait épousé Olivier Guyto quelques années auparavant. En 1665, le registre paroissial signalait le décès d'un autre Pierre, toujours sans en donner la filiation. Lors de son mariage, Gabriel était qualifié d'« escuyer » et de « seigneur de Launay ». Il devait donc être alors l'héritier du titre. Il mourut en 1668 : « *gabriel le moënnne sieur de launay mourut... son corps fut ensépulturé dans la chapelle de la maison noble de launay dans la labe qui est dans ladite chapelle... avec permission de monseigneur de saint Brieuc* ». En 1668 toujours, c'est la naissance de François, fils d'Emile-Gabriel et de Louyse Gendrot qui était signalée. Mais en 1672 le registre note son décès; il est alors « *aagé de sept années* » ! Il y a sûrement une des données qui est fautive. Au convoi mortuaire figurent sa mère, et Alain « *son oncle paternel* ». En 1678 est indiquée la naissance d'un fils « *illégitime* » de "Thomasse Lemoinne", « *advoué à René du Pelineuc sieur de saint Eloy* ». Je donne ces renseignements pour montrer la difficulté des choses: Gabriel devient Emile-Gabriel; Le Moenne peut être donné Le Moyne, Lemoisne... Il s'agit sans doute là d'une interprétation fantaisiste. Il faut plutôt chercher du côté du breton où l'on a le qualificatif Moan qui signifie mince et qui peut localement avoir donné Le Moenne. On a bien Le Grand ou Le Gros, pourquoi pas Le Mince? De plus dans le cas de naissance hors mariage, le registre devait indiquer le nom du géniteur obtenu grâce à des témoignages en principe fiables. La mention de René du Pelineuc, père du fils de Thomasse confirme encore, s'il en était besoin, que c'est bien la dame de Launay qu'Yves du Pelineuc épousée puisque ledit René n'est autre que son fils. Les relations familiales du Pelineuc/Le Moenne étaient donc plus qu'amicales! Et puis voilà qu'en 1680 meurt Gabriel « *sieur de Launay* ». Alors de qui s'agit-il d'un fils d'Emile-Gabriel dont la naissance ne figurait pas au registre? En 1668, c'est le décès de « *damoiselle Louysse Gendrot* », enterrée cette fois dans l'église paroissiale « *sous une pierre tombale devant l'image de notre dame* », la statue de la Vierge Marie. Je reviendrai en annexe sur ce sujet. La possession d'une pierre tombale est bien la preuve du statut social de la défunte. Le monsieur Dupont de l'époque était certes enterré parfois dans l'église, mais à même le sol, sans signe distinctif.



Fig. 72 : Armes des le Moëgne et des de Keremar sur les anciennes stalles de l'église actuelle. (Sculpture de Clisson lors de la construction de la nouvelle église)

NB : Les stalles se trouvent normalement dans le chœur de l'église. Il s'agit de sièges de bois à dossier élevé réservés au clergé non officiant. A Saint-Donan, après les travaux de restructuration du chœur de l'église, une partie a été déplacée dans la croisée du transept. Dans l'église, le sculpteur s'est efforcé de respecter la règle de représentation des blasons en noir et blanc avec plus ou moins de réussite ! Le blason de cette famille est d'ailleurs aussi celui de d'autres familles, en particulier des de Courson qui portaient d'or. Le blason des Keremar pourrait donc être une brisure de celui des de Courson.

Ces armes sont sculptées sur les stalles du chœur –aujourd'hui déplacées, de l'actuelle église de Saint-Donan-, associées à celles des de Keremar. Elles étaient, je le rappelle : « *De Gueules (rouge) à trois croissants d'argent, une fleur de lys en abisme* » (au centre) pour les Le Moenne, et « *d'argent (blanc) à trois chouettes de sable, becquées membrées de gueules 2 et 1* » pour les de Keremar. On a vu ces dernières en couleur à propos du Chesnay où nous avons signalé les Keremar. Dans l'église, le sculpteur s'est efforcé de respecter la règle de représentation des blasons en noir et blanc avec plus ou moins de réussite ! Le blason de de Kérémar est d'ailleurs aussi celui de d'autres familles, en particulier des de Courson qui portaient d'or. Il pourrait donc être une brisure de celui des de Courson ou des Hemery qui avaient aussi le même.

En 1695 Le registre paroissial signalait aussi le mariage d'Allain Le Moenne, qui serait né, normalement, à Saint-Donan, avec Charlotte de Keremar. Mais, ni Emile-Gabriel, ni Alain, ni Thomasse ne figurent dans les naissances à Saint-Donan. Le marié, frère d'Émile-Gabriel, était déjà âgé d'une cinquantaine d'années car il mourut en 1711 à 68ans peu avant la naissance de sa fille Janne-Louyse, cela nous ramène vers 1665, date à laquelle il aurait dû apparaître dans le registre paroissial. Il fut enterré dans la chapelle St Gilles. Quant à Charlotte de Keremar, elle devait être dans sa quinzième année. Ce type d'alliance permettait à une demoiselle, noble mais pauvre, de faire un bon mariage. Par la suite, il n'est plus question des nobles de Launay sauf par la mention de Françoise Charlotte «dame de Launay». En effet, Thomasse le Moenne, «damme de l'aulnay», qui avait épousé en

1699 écuyer Noël de Pallière de Kergoff, semble avoir vécu à Saint-Brandan jusqu'à son décès en 1712. Mais là encore je n'ai pu découvrir son origine. Elle pourrait aussi être née à Saint-Donan avant 1646. Faute de mieux, je la suppose sœur d'Alain, marié on l'a vu en 1695, et d'Emile-Gabriel décédé en 1711. On peut penser aussi qu'Alain, Thomasse et Emile-Gabriel étaient bien les enfants de Pierre et qu'ils restèrent à Launay après le remariage de leur mère. Mais cette parenté n'est que supposition. (Je rappelle qu'Yzabeau Artur mourut en 1695.) En 1707, on trouve aussi la mention de «messire Claude le Moenne sieur du quellenec» comme parrain à Saint-Donan. Il s'agit en l'occurrence de celui qui est parfois appelé Claude II le Moenne, descendant aussi de Tristan, donc probablement neveu de Pierre.

Bien que le manoir de Launay ait disparu de nos jours, la microtoponymie garde, on l'a vu sur le carton, le souvenir de sa gloire passée. Je fais ici un rappel un peu plus détaillé de ce que j'ai signalé plus avant. La matrice cadastrale note toujours la présence de noms caractéristiques : La Vieille Douve qui bordait sur le côté sud La Cour du Château. Celui-ci était défendu de l'autre côté par l'étang. On signale La Chaussée de L'Étang et aussi, à proximité, La Rue de la Chapelle, La Grande et La Petite Chapelle. L'emplacement de la chapelle figure encore au cadastre de 1812, mais elle devait être désaffectée car elle ne porte pas la croix, signe caractéristique des chapelles en usage. On a aussi La Basse Cour et Le Jardin - et non le courtill, terme qui fait moins noble -. On peut remarquer que la Rue de la Chapelle n'a pas un tracé délimité côté route. Cela semble bien indiquer que le pourtour de la chapelle et la chapelle elle-même, étaient des lieux semi-publics : propriété privée, mais ouverte à tous. C'est bien la caractéristique des "rues", le long des routes. L'emplacement du château est, en 1874, qualifié de « Vieilles Mazures ». Car je l'ai, signalé, la demeure subsistante n'est plus que la Métairie de Launay, c'est-à-dire la ferme du château. Le cadastre de 1848 ne notait déjà plus que l'existence d'un « chemin de L'Étang Allaire à la Métairie, » comme si le manoir était déjà effectivement en mauvais état et donc inhabité. L'autre partie du village de Launay, dite Launay Mordel de nos jours, est bien distincte au cadastre de 'la Métairie de Launay' qui est resté le nom officiel de l'habitation. Ce ne devait pas être le cas autrefois, l'ensemble du village ne devait avoir qu'un seul nom, y compris la future Porte Guitton.

Il existe une autre interrogation à propos de Launay, auquel on associe de nos jours le village voisin de Launay Mordrel. Le recteur, au XVII^e siècle, notait parfois l'aulnay, parfois l'aunay mordelle, mais jamais mordrel. La carte de Cassini ne parlait que du Haut Launay, sans doute pour le distinguer de l'autre partie du village nettement en dehors du château et appelé le Bas Launay. En 1803, je n'ai trouvé aux registres anciens que la mention de Launay, de même vers 1850. La carte de l'État-major de 1848 indiquait néanmoins le village de «Launay Mordré» (?). C'était sans doute la prononciation locale de Mordel: Mordré, comme il y avait le "Haout Morè".

L'historien Le Borgne signalait bien au XVII^e siècle une famille Mordelles. Il citait en effet «*Mordelles alias audit lieu Chasteaugoélo, Launay-Mordelles et autres idem, de gueulle (rouge) à un croissant d'or* ». Il n'en

donnait malheureusement pas la date qui doit être antérieure au XVI^e puisque c'est cette famille qui aurait ajouté son nom au toponyme d'origine. (De plus il ne semble pas toujours bien renseigné!) Il faut rappeler que les familles nobles possédaient de nombreux domaines. Les généalogistes anciens citaient donc X « sieur de ... et autres lieux », ce que Le Borgne traduisait par alias. Il existait donc bien à Plélo une famille Mordelles, et ceci depuis les temps anciens. On peut en voir le blason dans l'église de Plerneuf. Elle détenait, comme indiqué, le Château Goëllo. Claude-Yves de Mordelles avait épousé au XVII^e siècle Charlotte de Taillefer issue de la famille propriétaire du Rufflay, famille dont nous reparlerons. Mais les historiens – hormis la mention de Le Borgne - n'ont pas signalé de Mordelles qui aient été propriétaire de Launay Mordelles. Pourtant dès 1428 un Geoffroy Mordelles était signalé à Ploufragan. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce qu'un Mordelles ait ajouté son nom à celui de Launay Mordrel,- ce dernier, doit être une déformation locale de ce nom- : à sa mort, une dame est signalée au registre paroissial «servante de madame de launay mordelle » et non de Launay Mordrel.

Les auteurs anciens évoquaient aussi « **le Camp de Launay la Nouette** ». Il s'agit de cette butte située dans une zone très humide, voire marécageuse, et couronnée de nos jours de quelques arbres. L'historiographe briochin Berthelot du Chesnay parlait d'une « *motte féodale remplacée au XVI^e s. par celui (le château), dont les belles ruines se dressent encore près de la ferme* ». (Bulletin de la Société d'émulation 1904). Mais s'agit-il d'une motte ou d'un tumulus, ou encore d'un tumulus reconverti en motte ? J'y reviendrai. Si la hauteur de la butte et sa circonférence à la base font bien penser à une motte, son sommet semble bien pointu pour avoir supporté un quelconque bâtiment. De toute façon, il s'agit bien à l'évidence d'un tertre artificiel de plusieurs mètres de haut élevé par la main de l'homme, et qui de plus est dans un milieu très humide. Il fait donc bien penser à un site défensif.

Près de cette butte, dans une prairie en allant vers la Nouette, et du même côté de la route, on peut voir une curieuse pierre circulaire qui est restée en cours de dégagement d'un rocher presque à fleur de terre dans un pré. Il s'agit sans doute d'une meule de moulin qui pour une raison quelconque n'a pas été entièrement séparée de son socle. Cela donne en tout cas une idée de la façon dont on pouvait opérer, le travail le plus dur étant, la forme terminée, de dégager la meule de son support. La technique pourrait s'apparenter à celle des Egyptiens et des autres peuples anciens : on introduisait des coins de bois que l'on faisait gonfler à l'eau pour faire éclater la pierre. Quelle que soit la technique, cela ne devait pas être simple. La meule a en effet au moins 80 cm à un mètre de diamètre. Il s'agit sans doute de l'amorce de construction d'une meule de moulin à pomme ou à grain, comme on en trouvait encore dans les campagnes il n'y a pas si longtemps. Un bon exemplaire a été conservé par la ville de Saint-Brieuc. On peut le voir en descendant vers le Légué, en dessous du Lycée Ernest-Renan. Dans la commune, beaucoup de ces moulins ont été cassés pour remblayer des routes, par exemple. Mais on en trouve parfois des débris. J'en connais au moins deux exemples au Pays-d' en-Bas. La présence de ce bloc de granit

peut laisser supposer que la butte artificielle repose sur une base rocheuse tout à fait naturelle.

A noter la disparition des noms de lieux voisins de Launay et figurant au cadastres anciens : **La Porte Fo** ou Teffo, **La Porte Bochée** et **La Porte Guitton** située, elle, au bord de la Petite Route de Quintin du cadastre alors que les maisons demeurent. Deux sont toujours habitées. Au cas où ce serait la Porte Teffo, le nom est un nom propre, diminutif en –O de Thoeuff, lui-même issu de Le Téou, tiré du moyen-breton Te, Spes, c'est-à-dire épais et prononcé comme tel. Si c'est le terme o, il faudrait y voir une graphie tirée de Faou, le hêtre. Guitton est aussi un nom propre. En vieux français, un guiton était un valet. Des habitants de Launay aux XVII^e et XVIII^e siècles portaient le nom de Guytton. Faut-il mettre leur surnom en relation avec le manoir voisin ? L'hypothèse est plausible. Quant au nom Porte Bochée, il semble indiquer l'ancienneté du lieu-dit. J'ai trouvé au Foail une famille Boscher habitant à la Porte Boscher. Mais est-ce elle qui a donné son nom au lieu-dit ? En tout cas, le patronyme est francisé car dans le passé, en français du XIV^e siècle comme en gallo, le patronyme était donné "*Boschier*". Nous ne trouvons au XVII^e que la Porte Robine qui ait la même construction au féminin. On peut aussi remarquer que l'on disait Porte Guitton, et non Guittonne. C'est sans doute la preuve d'une création plus tardive. Les autres Portes sont plus récentes et de constructions avec "ès," du genre Porte ès Pommeré – la Porte aux Pommeré - devenue Porte ès Pommeret.

Des Guytton auraient donné leur nom à leur habitation comme nous le verrons ailleurs. Cela permet de penser que la Porte Guytton aurait pu être créée vers le XVIII^e, en tout cas le toponyme. Le patronyme Guitton était encore porté à Saint-Donan il y a quelques années. C'était le nom de jeune fille de la grand-mère de quelqu'un qui habite toujours sur la commune. La Porte Guitton, située à l'écart de Launay devrait donc son nom à un Guitton de Launay. Un personnage de quelque importance en son temps nommé d'Aulnys et habitant Launay avait épousé une Guitton, elle aussi de Launay. Je ne serais pas étonné qu'il soit pour quelque chose dans la dénomination du lieu-dit, mais on m'objectera que c'est plutôt son nom à lui qu'il aurait dû donner. En tout cas, on trouve bien, au milieu du XIX^e siècle, la présence à la Porte Guitton du nommé «Jean Guitton» et de sa famille. Quant à Bochée, c'est un nom propre, ici féminisé, tiré du vieux français Bochier dérivé de Bo, le bouc; le terme a été féminisé en raison de la première partie du toponyme, le féminin porte. L'anthroponyme Bocher est toujours en gallo prononcé Bochier. Comme pour beaucoup de mots romans du même genre, le français a ajouté un –U: on a donc un boucher. De même Tot est devenu Tout, mais nous avons gardé l'adjectif total; le verbe Core donne toujours "*courre*" en gallo et courir en français, sauf que certains pratiquent parfois la chasse à courre. Et les exemples sont nombreux. Bocher devait donc être le patronyme de quelqu'un dont un ancêtre avait la particularité d'être "*bouchier*". Je n'ai trouvé dans les archives anciennes aucune trace de la Porte Teffot - mais comme on l'a vu le nom figure au cadastre napoléonien - ou de la Porte Boschée. Mais il est vrai que les archives paroissiales pouvaient avoir tendance à regrouper les habitants en villages plus grands. Ici, par exemple, ces habitations pouvaient n'être pas distinguées de celles

de l'ensemble de Launay.

Lorchant* est, de nos jours, souvent orthographié Lorchamp. Cette graphie est encore une fois une assimilation orthographique due au mot français champ. On aurait donc une attraction paronymique par suite d'une fausse interprétation. Au XVII^e siècle, dans un inventaire des biens et rentes du Chesnay, il était noté l'existence d'«*une tenure possédée par Pierre et Nicolas Robin... située proche la chapelle de Lorchand* ». J'en souligne exprès l'orthographe, même si elle n'est pas non plus correcte. La confusion avec le substantif champ n'existait donc pas au XVII^e. Le passage cité prouve aussi que la chapelle remonte bien au moins à ce siècle.

Le nom du lieu-dit résulte d'une fausse interprétation du breton Loc'han, qu'on a pu prononcer Lorc'han en raison du -c'h breton. En gaélique, par exemple, Loc'han désigne un petit lac. On a donc ici ajouté un R et un T parasites dans la prononciation et la graphie. A Irvillac, dans le Finistère, on a en effet un Loc'han. On trouve aussi d'autres lieux appelés Lohan. (La commune de Leuc'han, dans le Finistère est maintenant Leuhan). Ils ont le même sens: un petit Loc'h, un petit marais, une sorte de lagune de zone marécageuse. Le Loc'h est un lieu-dit fréquent en Bretagne. Le mot est donc très ancien, il pourrait dériver d'un mot celtique ou gaulois. On trouvait en vieux-breton le mot Lohan issu d'une racine Luh suivie d'un diminutif en -an. Le terme Loc'h est aussi utilisé par le Cartulaire de Redon pour désigner une pâture. Mais, ici, il doit bien s'agir de l'allusion à un marais devenu petit étang, un vivier, en liaison avec le du manoir de Kergault tout proche. Le village d'origine remonte donc bien à la période où l'on parlait le breton, donc certainement bien avant le XII^e siècle. L'étang de Lorchant a, depuis, été reconstitué par le propriétaire de Kergault d'en Haut, en le Foeil (mais en Saint-Donan jusqu'en 1951). Le moulin de Kergaut situé sur la Maudouve a lui, disparu. La partie de Lorchant restée dans Saint-Donan se trouve bien en contrebas, près du ruisseau. La confusion, on l'a vu, n'existait pas au XVII^e siècle.

Quant à la chapelle, je rappelle qu'elle était au départ en l'honneur de St Mathurin. Celui-ci avait une bonne quarantaine d'églises et de chapelles qui lui étaient dédiées rien que dans la partie gallo de la Bretagne. Il est vrai, raconte encore Paul Sébillot, qu'on « *l'invoque pour obtenir la cessation des épidémies, en particulier du choléra ; une ancienne croyance affirme que le choléra ne peut exister dans un pays qui possède soit une chapelle de saint Mathurin, soit une de saint Roch. Saint Mathurin l'empêche d'exister ou saint Roch le renvoie.* » Comme les fontaines, les chapelles avaient bien une fonction salvatrice.

L'historiographe plériniais Gaultier du Mottay signalait en 1874 la présence à Lorchant d'un menhir de 3 m 10 dans une lande. Je ne sais ni où il était ni ce qu'il est devenu. Mais l'existence de ce menhir prouve au moins que Loc'han était occupé dès le Néolithique. Les menhirs ont en effet été élevés entre 5 000 et 2 000 avant Jésus-Christ. Le fait de pouvoir dresser une pierre longue (Men Hir) prouve que la population était déjà importante - enfin toute proportion gardée - à cette époque des premiers grands

défrichements. L'historien et archéologue Charles-Tanguy le Roux estime que la densité de population dans l'ouest de la France devait être « d'un ou deux habitants au kilomètre carré ». Mais il est vrai que cela n'a aucun sens, car on pouvait avoir un village de quelques centaines d'habitants – nécessaires pour élever un menhir - séparé d'un autre par plusieurs kilomètres totalement vides d'hommes. La disparition de ce menhir prouve aussi que les choses peuvent évoluer très vite. De nombreux menhirs ont été, dans le passé, détruits à la demande du clergé, car ils étaient l'objet d'un culte païen, mais certains ont plus simplement été, plus tard, brisés pour empierrer des routes par exemple. Il faut rappeler aussi que lors de la poussée démographique du XIX^e, on avait tendance à faire disparaître ce qui gênait, les buttes - mottes ou tumulus -, les landes, et parfois les menhirs et les dolmens dont les pierres étaient très utiles et la présence inutile !

Selon de Garaby, Lorchant aurait aussi appartenu à une famille Gillart à une époque que n'ai pu déterminer. La chapelle date donc du XVII^e siècle. Elle appartenait encore récemment aux de Castellan, anciens propriétaires du Grand Chesnay. Leur départ n'a pas amélioré l'état de l'édifice. De Garaby raconte que demeurait au Chesnay un certain M. de Lorchant. Mais c'était plutôt un mauvais garçon. Les bourgeois de Quintin le menèrent à la chasse dans une île déserte et l'y abandonnèrent. Dépité, Lorchant s'en fut à la chaumière d'une vieille. Celle-ci, une sorcière, lui proposa de le déposer près de la croix de Touléron à Plouvara. De là il rejoignit donc rapidement le Chesnay. Les chasseurs quintinais au contraire ne rentrèrent de leur île à la voile que trois mois après. Ils prétendirent que leur retard était dû au fait qu'ils avaient voulu récupérer M. de Lorchant.

Les Madières. Ce toponyme attesté dès le milieu du XVII^e s'explique par le fait que l'implantation de la nouvelle demeure fut réalisée sur l'emplacement de maisières ou mazières. C'est ce dernier terme qui est encore utilisé en gallo pour désigner une maison en ruine. Le substantif vient du latin Maceria que l'on traduit par muraille sans mortier. En vieux français, le mot a pris plusieurs sens: muraille sans mortier, mais avec des "fondements" autour d'un courtil ou d'une vigne, mais aussi le sens de maison, en passant sans doute par un gallo-roman Matz qui désignait une propriété rurale avec habitation. Rappelez-vous que, dans le midi, une maison est parfois appelée un mas. Il s'agit donc toujours d'un sens qui tourne autour d'un mur peu solide puisque sans mortier. La demeure est ancienne, si l'on en juge par le nom commun attesté dès le Moyen-Age et le remarquable escalier intérieur en pierre qu'elle contenait,

Les Madrais* tirent leur nom de la caractéristique de la maison primitive qui était faite en madraille ou madrais, c'est-à-dire en torchis, un mélange de paille hachée, de foin, de jonc mélangés dans de l'argile, "l'ardille." C'était donc une maison en terre. On trouvera en annexe une [photographie satellitaire](#) d'un champ situé près des Madrais. Elle montre la présence d'un fossé comblé, preuve de l'occupation ancienne du quartier.

Le nom de lieu au pluriel peut s'expliquer parce qu'il y avait «Les Madrais d'en haut» et, à proximité, «les Madrais d'en bas.» Une légère

dénivellation fait que la partie du village la plus proche du bourg est en effet à une altitude légèrement plus faible. On utilisait aussi les formes «les Petits et les Grands Madrais». Toutes ces expressions sont tirées des archives paroissiales. Celles-ci notaient parfois aussi «les madrais au village du bourg». Ceci peut aussi que la Halle des du Rufflay soit située près des Madrais alors que les textes officiels localisaient le privilège au bourg, comme indiqué sur l'aveu cité en annexe. On trouve dans d'autres communes la forme le Madrais, par exemple à La Méaugon, ou Madret. On avait aussi chez nous l'expression «les Madrets du Vau », qui pourrait être à l'origine du terme Madrais-d'à Haut, comme nous le verrons pour d'autres lieux-dits de Saint-Donan. La forme Madret peut évoquer un collectif. Elle pourrait donc expliquer la forme plurielle. Lors d'un décès en 1659, le mort est dit habitant à « la metterie noble des Madraye ». La même année, le recteur écrit « la maison des Madraye ». Cela supposerait qu'il n'y avait alors qu'une seule demeure ou en tout cas qu'elle était isolée des autres car les registres paroissiaux notaient généralement « le village de...» ou « le villaige du bourgc » quand il y avait plusieurs demeures. Le registre paroissial laisse donc bien entendre qu'il y avait plusieurs Madrais. Les Madrais étaient l'une des trois métairies appartenant aux du Rufflay au voisinage du manoir.

L'Histoire, ou la légende, situe aux Petits Madrais l'assassinat d'un recteur de Saint-Donan par un huguenot (un protestant) habitant au Rufflay. De Garaby raconte que le recteur rentrait chez lui - il devait donc habiter aux Petits Madrais - accompagné d'un domestique. Comme il avait oublié sa tabatière, il renvoya son valet la chercher, à l'église sans doute. Le huguenot en profita pour assassiner le recteur. Le frère de l'assassin, revenant de la filerie, se heurta de nuit au cadavre de l'ecclésiastique et mourut trois jours plus tard. Aux temps anciens, voici, selon François Cadic, ce qu'était "la filerie": *« Aussitôt les travaux de la ferme terminés... jeunes gens et jeunes filles et personnes plus mûres se mettaient en route pour le lieu de rendez-vous. A neuf heures, tout le monde était arrivé. D'ordinaire, on se tenait dans la pièce principale... parfois aussi, on s'assemblait à l'écurie... Si les langues babillaient, les mains n'étaient pas oisives; les jeunes filles tricotaient ou filaient la quenouille, les femmes tournaient le rouet, les hommes pillaient la lande verte (les ajoncs) pour les chevaux ou tressaient de la paille pour leurs chapeaux, du jonc pour façonner les ruches d'abeilles. On grillait des châtaignes et l'on buvait du cidre doux dans des pichets ou à pleines écuellenes*». Certes, François Cadic parlait surtout du Morbihan, mais cela devait bien être la même chose à Saint-Donan.

L'épisode mentionné plus haut nous apprend ainsi qu'il y avait des protestants à Saint-Donan à cette époque et même au manoir du Rufflay. Ceci n'est pas surprenant puisque Quintin était un centre huguenot important. Le fait précédent, s'il est historique, est antérieur à ce qui reste des archives paroissiales. On ne trouve en effet aucune mention d'un recteur mort de mort violente après 1646. Missire Maurice Allaire, recteur vers 1630, ne semble pas avoir pour sa part été victime d'un guet-apens. Le récit du vrai ou faux assassinat montre aussi à quel point les relations ont pu être tendues entre catholiques et protestants. C'est en effet dans la seconde moitié du XVI^e siècle que la nouvelle religion commença à s'implanter dans les environs de

Quintin avec les de la Moussaye. Le drame pourrait donc bien avoir lieu à l'époque particulièrement troublée de La Guerre de la Ligue. A cette époque, comme nous l'avons vu pour la période révolutionnaire, les règlements de compte étaient fréquents. Quant à l'expression la filerie, elle s'explique en partie parce que le garçon allait voir sa belle chez elle le soir. Or, autrefois, elle était fréquemment occupée à filer la laine ou le lin. Nombreuses étaient chez nous les filandières, au moins au XVIII^e siècle. Mais elles étaient rares au XVI^e sauf pour la filature de la laine pour les besoins familiaux qui, elle, remonte aux temps anciens. Ne représente-t-on pas Jeanne d'Arc gardant son troupeau de brebis et filant la laine ! Cela pourrait infirmer l'affirmation précédente, sauf qu'une légende est créée après coup; elle intègre donc des éléments qui n'ont souvent rien à voir les uns avec les autres.

En 1699, on enterra un prêtre décédé aux Petits Madrais. Ce lieu devait donc faire office de presbytère car plusieurs prêtres sont ainsi morts aux Madrais, dont le recteur assassiné cité plus haut. Le registre paroissial faisait bien la distinction entre «les madrais» et «le lieu noble». La « metterie noble » était-elle donc aussi une sorte de presbytère, résidence du seul recteur et de son curé. Une mort bien énigmatique que celle de ce prêtre, missire Noël Collet, « prêtre de la paroisse », décédé d'accident aux Madrais un dimanche. Missire Noël Collet était souvent signalé au registre paroissial lors de célébrations religieuses bien qu'il n'eût aucune charge officielle. En clair, il n'était ni curé, ni recteur. Il devait donc vivre de la petite somme d'argent qu'il percevait lorsque le recteur le chargeait de faire un baptême, un mariage ou un enterrement, et bien sûr, il devait aussi travailler de ses mains. «*Missire Noël Collet demeurant au Madret mourut par accident le dimanche 22^e novembre environ minuit son corps fut enterré par permission de messieurs les juges de Quintin dans le cœur de l'église de St Donan par permission de monsieur de la Morandais le 25^e dudit mois il receut l'absolution à l'extrémité par Missire Jan Morvan.*» On le verra plus loin, Jean Morvan habitait lui dans sa maison.

Quelques remarques s'imposent au sujet de ce texte. D'abord il y est noté que, comme lors des morts suspectes - des accidents par exemple - il y a enquête puisque le mort fut «*enterré par permission de messieurs les juges de Quintin* ». Cela explique le délai exceptionnellement long entre le décès et l'inhumation: Décédé le 22, Noël Collet n'est enterré que le 25, alors que les enterrements se faisaient généralement à cette époque le lendemain du jour de la mort. D'autre part, une inhumation dans l'église supposait la permission du seigneur dit «fondateur» de la paroisse, en l'occurrence, celui du Rufflay. Le seigneur du Rufflay avait depuis longtemps droit de prééminence dans l'église. Comme je l'ai dit, un prêtre était le plus souvent enterré dans le chœur de l'église, contrairement aux simples paroissiens qui n'avaient droit qu'à la nef. L'absolution fut donnée à Noël Collet par un autre prêtre originaire de la paroisse, Jan Morvan, et non par le recteur. Le registre paroissial signalait le décès d'un vagabond recueilli par Missire Jan Morvan «dans sa maison » sans plus de précision. J'ai parlé de ce Jan Morvan à propos de la croix du même nom et j'ai précisé qu'à sa mort il habitait à la Croix. Jean Morvan était d'ailleurs cousin d'un autre prêtre de l'époque, Yves Hellio originaire de Kergroix. Contrairement à d'autres rédacteurs du registre

paroissial, celui-ci avait une écriture remarquable. Nous l'avons vu, Il eût par ailleurs l'honneur de nommer une des nouvelles cloches de l'église en 1728.

Le registre paroissial ne donnait aucune indication ni sur les circonstances ni sur la date de l'accident. Mais on peut comprendre qu'il fut grave. En effet, l'ecclésiastique ne reprit sans doute jamais connaissance. Il devait être dans le coma, peut-être à la suite d'une chute. Nous sommes en novembre. C'est, de nos jours encore, la saison où l'on émonde et où on abat les arbres. On peut chuter d'un arbre, comme la chute d'un arbre peut causer de graves blessures. Le registre paroissial évoquait par exemple en 1698 le cas de « *Louis Gicquel du village de la Motte (qui) mourut... ayant été prins soubz une bille de bois coupée au bourg* ». Cette année-là, il devait y avoir une "mission" car le registre paroissial signale que la victime reçut l'absolution de la part du prédicateur extérieur à la paroisse. Noël Collet ne put pas non plus être confessé, ce que d'habitude le registre notait toujours avec soin. De même, il ne reçut pas l'extrême-onction, autre rite pratiqué obligatoirement en cas de « mort naturelle », comme écrivait parfois le recteur. Étant inconscient, Noël Collet ne put même pas non plus recevoir la communion. Certes, « il receut l'absolution », mais il n'avait sans doute pas repris connaissance : il reçut simplement in extremis le pardon de ses péchés. C'est donc bien que son accident devait être très grave et qu'il n'avait pas repris connaissance. Évidemment, s'il fut victime d'une grave chute, il est probable que celle-ci n'eut pas lieu le dimanche: le coma avait donc pu se prolonger.

Comme beaucoup d'autres à cette époque, Noël Collet était un prêtre qui était originaire de Saint-Donan. En effet, son père demeurait « à la metterie noble de monfort » jusqu'à sa mort. Sa mère, une femme née Drillet, probablement originaire de La Méaugon, vint sans doute alors habiter aux Madrais car elle y mourut. Comme les autres prêtres, surtout ceux qui n'avaient pas de charge officielle, Noël devait travailler de ses mains pour vivre. Ces « prêtres de la paroisse » vivaient et travaillaient souvent longtemps dans leur famille. Ils étaient donc aussi souvent laboureurs voire ouvriers agricoles. Le hasard fait que le père de Noël Collet, mort auparavant, « *receu (seulement) l'absolution en mourant subitement par Missire Noël Collet son fils* ». Je l'ai dit, une mort subite n'a rien de surprenant à cette époque. Ici on peut supposer le fait véridique.

C'est la seule mort accidentelle d'un prêtre que j'ai trouvée. Mais le registre paroissial signale d'autres cas de mort par accident, et parfois la cause en est précisée. Bien sûr, il y eût la mort restée célèbre du recteur Julien Richard qui succomba, sans doute victime d'une crise cardiaque, au pied de l'autel, mais c'est un tout autre genre d'accident : « *le huitième de juin 1752 Missire Julien Richard recteur mourut subitement au pied de l'autel âgé de 59 ans son corps fut inhumé le 10 dans le cimetièrre de cette paroisse...* ». On voit un signe avant-coureur de ses problèmes de santé dans le registre paroissial en comparant sa signature. Quelques jours avant son décès, elle est particulièrement hésitante, ce qui traduit pour le moins une grande fatigue. Je retiens aussi qu'un recteur fut enterré dans le cimetière. Cela peut paraître original, sauf que les autorités s'efforçaient depuis longtemps

d'interdire les inhumations dans les églises. Mais la résistance restait forte. Louis XVI finira par obtenir que les paroisses respectent ses ordonnances.

On a noté par ailleurs la forme Madret et le singulier employés par le recteur pour la mort de Noël Collet. S'agit-il de « la maison des Madraye » évoquée par ailleurs par le recteur ? Mais il est fréquent que le rédacteur du registre paroissial note au Lande, au Gardes, tant le respect d'une orthographe correcte n'était pas sa préoccupation. On peut d'ailleurs supposer que la formation, disons littéraire, des prêtres de l'époque est plus que succincte.

La Motte, ou selon l'écriture ancienne, ou "la Mote", tire aussi son nom de la particularité de l'ancienne construction à cet endroit. Il s'agissait au Moyen-Age d'un château-fort en bois élevé sur une butte artificielle en terre. Il ne subsiste sans doute de la motte que la forme arrondie d'une parcelle de terre en surplomb par rapport à l'ancienne route venant du Quillerin. Une des demeures de la Motte était naguère encore appelée «le Paslier de la Motte» - et aussi parfois «Pallièrre». Le terme «paslier» ou «palier» – que l'on trouve aussi bien dans les registres paroissiaux que plus tard dans ceux de l'état-civil - désignait en quelque sorte l'entrée ou la basse-cour du castel.

Curieusement, je l'ai signalé, le registre paroissial parle parfois de «Pallièrre» qui pourrait se traduire par "le lieu où il y a des pieux". Sauf qu'il y a plusieurs siècles de décalage entre le "palier" du dictionnaire d'ancien français et le «Pallièrre» du registre paroissial. Autre curiosité, l'existence de l'anthroponyme Pallière. M. Pallière ou de Pallière exerça la justice au nom du seigneur du Rufflay. L'ancien substantif n'avait donc pas été oublié partout. D'ailleurs, les lieux-dits Pallière – au singulier ou au pluriel- sont toujours particulièrement nombreux en Normandie. Mais le toponyme est également très présent dans le midi de la France, au sud-est comme au sud-ouest. Ceci nous amène à nous interroger, sans succès, sur son origine : la forme Pallière n'existait pas en ancien français et ne figure pas non plus dans le dictionnaire moderne. Alors de quand datent les lieux-dits portants ce nom puisqu'on ne sait pas de quand date le terme? Bien sûr, je ne peux affirmer qu'il y avait, à Saint-Donan, relation entre le toponyme et le patronyme. Le hameau donanais a depuis perdu son nom: on ne parle plus que de La Motte alors que les deux ensembles étaient nettement distincts. Sur le carton ci-dessus, on voit que, si le cadastre a bien noté la présence d'un pont de Colvé, il ne le place pas au bon endroit. Le vrai pont était au débouché du chemin venant de la Motte.

La parcelle en jaune sur le fragment de cadastre napoléonien colorié a la forme arrondie caractéristique des mottes féodales. Des bâtiments aujourd'hui disparus figurent encore, comme on le constate, en bordure de la route qui allait du Quillerin au Bas Colvé pour se continuer vers Plaine-Haute au-delà du pont de Colvé. La notation moderne de "Palier" correspond tout à fait à la situation car l'habitation se trouve en contrebas de l'antique motte. Mais en réalité, il faut encore faire appel à l'ancien français. Le substantif "Palier" avait alors le sens de pieu. Il faut donc penser à un endroit protégé par de solides pieux fichés en terre qui assuraient une bien meilleure

protection que le simple plessis. On peut donc penser à ce que dans une motte on appelait la basse-cour. C'est ce type de fortification que l'on voit sur la reconstitution d'une motte.

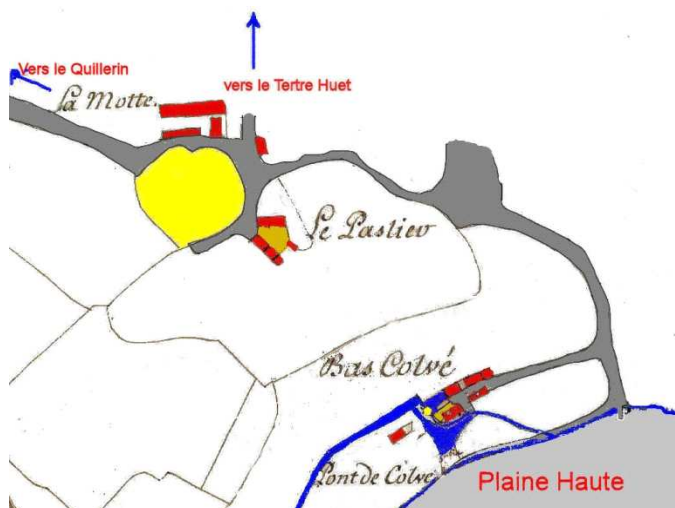


Fig. 73 : La Motte d'après le cadastre de 1812

Les mottes les plus simples – c'était certainement le cas de celle-ci - ont été élevées à partir des X^e et XI^e siècles. C'était l'époque où le pouvoir central perdait de son importance. Les petits nobles en profitaient pour marquer leur supériorité en se faisant construire une demeure fortifiée en bois, au moins au début, sur une butte souvent artificielle, ou en reprenant un monticule déjà fait, un tumulus par exemple. Le travail était bien sûr fait par corvées par les paysans des alentours. Rappelez-vous que l'on disait les paysans «taillables, et corvéables à merci.» L'absence ici de tout cours d'eau à proximité donne à penser que le château n'était défendu que par une palissade en bois. Le site était donc bien moins défendu que celui du Château Botrel. La création de cette simple motte nous donne une indication de la date de la mise en valeur de ce secteur. Aux siècles suivants, les châteaux forts étaient tous construits en pierre.



Fig. 74: Photographie satellitaire de la Motte

Sur la photo satellitaire prise au début de l'été on peut observer deux cercles presque concentriques. Le grand semble correspondre aux fondations d'une enceinte extérieure, sans doute un simple plessis. Le cercle intérieur, presque parfait, a un rayon d'une dizaine de mètres et pourrait correspondre au soubassement de l'enceinte - la chemise - du donjon. Bien sûr, ceci demanderait confirmation par des fouilles. Le demi-cercle extérieur a, quant à lui, un rayon d'environ 30 mètres. Mais, il n'y a pas péril en la demeure, il n'y a aucune raison de demander l'ouverture d'un chantier de fouilles qui, de plus, serait à la charge de la commune ou du propriétaire du terrain ! Il faut rappeler que les anciens bâtiments de la Motte ont totalement disparus, ceux du Paslier ne sont guère visibles; ce ne sont pas les maisons visibles à droite.

L'implantation d'une motte à cet endroit a pu être favorisée par la présence à proximité de la voie romaine déjà signalée et qui venait de L'Echaussée en passant par la Colombière. Il semble bien, en effet, que cette voie antique faisait ici un détour. Le chastel de la Mote la dominait donc de quelques mètres. La voie antique qui menait au "château" était celle qui partait du Quillerin (la Porte ès Coniac) et se prolongeait jusqu'au Bas Colvé. La motte en tant que château dut disparaître très tôt car aucun noble n'y est signalé au XV^e siècle lors des montres que j'ai déjà mentionnées. Aucun édifice en pierre n'y fut sans doute construit. Par contre, le nom s'est bien conservé dans la toponymie.

La motte de Saint-Donan était sans doute moins complexe que celle que l'on voit ci-dessous. La partie droite de la reconstitution ci-dessus montre bien ce qu'aurait pu être la motte à l'origine: une demeure en bois protégée par des "pasliers" et construite sur une butte plus ou moins artificielle. Les dimensions que j'ai données précédemment correspondent bien à celles que donne l'historien Philippe Contamine dans son ouvrage sur La guerre au Moyen Age : « les dimensions d'une motte moyenne étaient les suivantes : 30 m de diamètre à la base, 10 m au sommet; hauteur 5 à 6 m. » Il signale aussi « l'apparition des châteaux de pierre dont la pièce maîtresse est le donjon... à partir de la fin du XI^e siècle ». De toute façon, la construction d'une motte supposait l'existence d'un "seigneur" capable de contraindre des serfs à travailler pour lui



Fig. 75: Exemple de reconstitution d'une motte (in Les Cahiers de science et Vie)

(Il est probable que la motte de Saint-Donan disparut rapidement et qu'elle ne fut jamais dotée d'un vrai donjon, contrairement peut-être au Château Botrel sans doute construit plus tardivement.)

.Les Noés*, sont dites en gallo *les Nouées ou les Noées*. Faut-il rappeler que Noël se prononce en gallo *Nouée*. J'ai déjà signalé le nommé Noël de Crécholin également orthographié Nouel. On connaît le dicton gallo : *" A nouée du pas de la ouée", à St Etienne, du pàs d'la chienne, "au premier d'l'an du pàs de la j'ment"* à propos des jours qui commencent à allonger après Noël. (J'ai déjà signalé que la prononciation gallo de Noël vient directement du breton Nouel, à moins que ce ne soit l'inverse !). Les Noës sont un lieu-dit dont le nom s'explique par sa localisation dans un secteur humide. Le toponyme Noë ou Noe viendrait du gaulois par l'intermédiaire du latin Nauda. Encore une fois, on remarque que le toponyme est ici au pluriel. Vers 1650, le registre paroissial notait la présence de quelqu'un habitant « les noés gouées ». Le qualificatif est une transcription du breton Gouez, un adjectif signifiant sauvage. S'il arrive que le rédacteur du registre paroissial note aussi « les noes gouez », c'est toutefois sans rapport avec le terme breton. Le -Z final était à l'époque utilisé en lieu et place de notre -S. La maison des Noës était située dans un environnement humide, certes, mais aussi boisé, puisqu'elle était bâtie sur les pentes de la butte des Ardaïs, point culminant actuel de la commune, faut-il le rappeler.

Les Noës étaient souvent dites « maison noble » dans le registre paroissial. On y mentionne en effet par exemple le décès de Perronnelle de Brangais. Elle y vivait dans sa famille au milieu du XVII^e siècle. Mais je n'ai pas pu trouver sa filiation. En tout cas, on voit par là que le nom Brangais était toujours porté à Saint-Donan. A l'époque, le registre paroissial se contentait de signaler les actes religieux, baptêmes, mariages et décès, sans donner de détail sur la famille. On eût ici aussi « escuier fiacre roussel sieur de la ville blanche ». Il était aussi qualifié de « sieur de la ville hamonet », lieu d'origine de ses ancêtres. Les Rouxel ont gravi la première marche de la hiérarchie des nobles puisqu'ils sont maintenant écuyers. Nous avons d'ailleurs trouvé ces Rouxel à Brangais. Le lieu-dit, d'où les Rouxel tirent leur titre, était situé en Tréméloir. Par contre, je n'ai pas trouvé l'emplacement de La Ville Blanche car il y en avait plusieurs. On trouvait Olivier Rouxel à Brangais alors que Gilles était installé aux Noées. Les Rouxel semblent avoir été les seuls propriétaires nobles des Noées sous l'Ancien Régime. En 1740, c'est Fiacre Rouxel qui mourut « dans sa maison des noées gouées ». Il fut enterré dans le chœur de l'église. Une forme voisine de « noées gouées » se retrouve quelques vingt plus tard sous la dénomination « noshoée », comme si le G était devenu un H. Le breton est décidément de plus en plus loin.

A l'époque de la Révolution, le lieu-dit donanais était appelé « les Noës Oyes », voire « les Noées Oizes ». Cela peut paraître curieux pour nous. Cela l'est moins si l'on se souvient qu'en gallo les oies, les volatiles, se prononce « ouées », comme dit plus haut. On écrivait donc au XVIII^e siècle « les Noées Oyes ». La prononciation restait proche de l'original, même si le toponyme avait perdu son sens.

On trouvait le plus souvent le toponyme au singulier sous la forme la Noë. Le lieu-dit **la Noë** existait près de La Couverte; un anthroponyme a été ajouté plus tard, sans doute pour éviter les confusions. Au cadastre de 1848, on a donc la Noë Guichard, du nom de famille de quelqu'un habitant à La Noë.

Le phénomène est un peu différent avec la **Noë du Pommier**, en gallo, *la Noe du pommier*. Ce lieu-dit était au XVII^e appelé au registre paroissial « la noë aux pommiers », preuve que ces arbres fruitiers – introduits dit-on par les Normands - existaient bien dans notre paroisse à cette époque. Mais peut-être aussi que l'arbre était encore rare lorsque le lieu-dit fut créé. Une autre petite habitation figurait encore au cadastre de 1812 de l'autre côté de la route, en face de l'actuelle Noë du Pommier: C'était « la Croisée de la Noë du Pommier ». Cette habitation disposait d'ailleurs d'une fontaine, un peu en aval de la maison, fontaine encore visible avant la rectification de la route départementale. On retrouve cette forme Noe ou Noë en microtoponymie pour désigner un champ humide. Un pont était, nous l'avons vu, appelé le Pont de la Noe. Un carrefour près de la Colombière est toujours la Noe du nom du pré voisin. On voit que l'on utilisait soit Noe, soit Noë, donc avec deux prononciations. De plus, comme on a pu le constater, et sans que je puisse l'expliquer, on a parfois le singulier, parfois le pluriel pour un même toponyme: Noë, Noées.

La Nouette est un diminutif de la forme précédente. C'est "la Petite Noë." Ceci n'explique pas pourquoi, il n'y a pas si longtemps, les anciens appelaient la ferme "la Sécouette."

On peut s'interroger sur l'origine des toponymes du lieu. En effet je n'ai trouvé ni Nouette, ni Sécouette au registre paroissial de L'Ancien Régime. Mais il en existe des exemples dans d'autres communes. De plus, il est possible que l'un de ces noms reprenne un nom plus ancien abandonné car l'habitation aurait disparu dans un lointain passé. Nous avons vu un phénomène analogue au Chouan. Quelqu'un évoque la possibilité que ce lieu-dit correspondait à un endroit où les hommes buvaient un verre et vidaient donc leur bourse qu'il fallait secouer pour chercher leurs derniers liards. Il y eut bien en effet une auberge à la Sécouette, mais seulement après 1848. Aucune habitation ne figure en effet au cadastre de cette année. J'ai rencontré quelqu'un, habitant hors de la commune, qui m'a signalé que sa mère était originaire de la Sécouette. Cet homme a maintenant plus de 80 ans.

Ce qui se voit sur le carton ci-dessous, c'est que la Nouette se trouve bien dans un environnement humide. Je l'ai fait figurer dans l'extrait de cadastre de 1848 modifié. On voit en vert les prairies. Mais comme à l'accoutumé, le cadastre distinguait aussi les pâtures. Elles ne sont pas particulièrement plus nombreuses ici, mais elles existent; elles figurent en vert clair. Ce sont le plus souvent de petites parcelles. Comme le cadastre date seulement d'une cinquantaine d'années après la Révolution, on peut se demander si le terme pâtures ne doit pas être pris au sens ancien de vaine-pâturage, autrement dit de «commune», car on ne connaissait pas la vraie vaine-pâturage en Bretagne fréquente dans de nombreuses régions. Pourtant, on sait que les communaux existaient sous l'Ancien Régime.

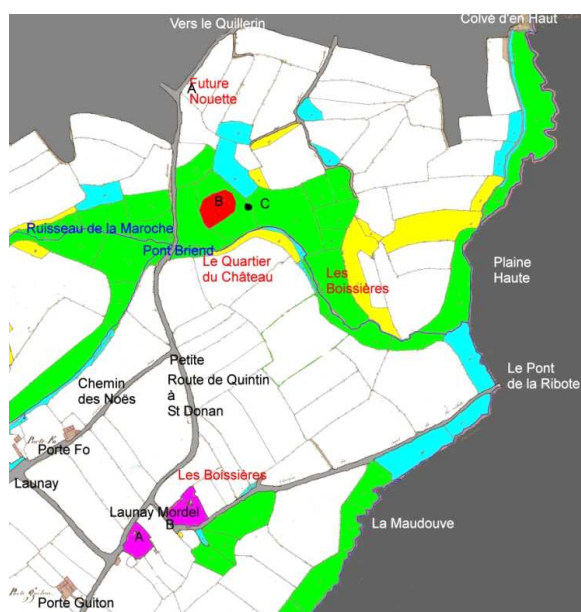


Fig. 76: Le secteur de Launay/La Nouette

A cette période, les pâtures étaient des prairies naturelles sur lesquelles

on ne faisait pas de foin. Des terrains trop humides ou trop petits étaient tout indiqués pour être à la disposition de tous. Ils permettaient à ceux qui n'avaient pas les moyens d'élever beaucoup d'animaux d'y faire paître leur maigre troupeau sans rien devoir, en principe, à quiconque. Ainsi, une personne décédée à l'extrême fin de l'Ancien Régime était dite «filandière» et disposait d'«un *demi-hectare de terre labourable*», on disait aussi un journal. Le journal était au départ une mesure assez vague de surface de terres: celle qu'un paysan pouvait travailler en une journée. Par la suite, le journal avait une superficie officielle de 48 ares 62 centiares. C'est sans doute depuis la création des nouvelles unités à l'époque de la Révolution que la journée fut assimilée à 1 demi-hectare, soit 50 ares. Comment vivre avec cela ? Comme sur les autres fragments de carte, j'ai mis en blanc les terres labourables. C'est au sud-ouest de la Nouette qu'existait aussi autrefois une habitation dite les Madrais, d'où le nom de la parcelle de terre.

On peut aussi faire appel à une déformation du mot breton ancien Scaouet, le sureau ou le roseau. L'endroit humide s'y prête. On serait passé au terme Sécouette en ajoutant un E parasite : secaouet. Faut-il rappeler qu'en gallo, le sureau c'est le "*haout boë*" (le haut bois qui a donné son nom à l'instrument de musique, appelé d'ailleurs Oboé dans plusieurs pays). Les enfants de ma génération s'en servaient beaucoup plus pour faire des "*pétouères*"! (Après avoir évidé le centre d'une branche bien droite, on obstruait le bout du tuyau ainsi obtenu avec de l'étoffe bien humectée. En introduisant un autre bouchon à l'autre extrémité, on emprisonnait de l'air que l'on comprimait ensuite à la manière d'une pompe de bicyclette, ce qui faisait sauter le bouchon en faisant un léger bruit sec.) Le sureau arbuste est bien présent dans nos régions. L'origine bretonne du nom Sécouette est toutefois très improbable puisqu'en effet les bâtiments de l'actuelle Nouette ne figurent ni au cadastre de 1812 ni même à celui de 1848. Sauf à y voir la reprise d'un nom de lieu ancien disparu. D'autres toponymes anciens ont disparus avec l'habitation. Pourquoi pas ici? On ne voit toutefois pas bien pourquoi on aurait adopté au XIX^e siècle un terme d'origine bretonne.

L'autre intérêt du fragment de cadastre est de localiser ce qui fut peut-être le premier château de Launay. Mais j'ai dit aussi que ce pouvait être un tumulus. C'était bien ce que l'on croyait au XIX^e siècle. Pour en avoir le cœur net, une délégation de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord se rendit sur place en 1903. Elle venait de connaître une déception au Quartier. Pourtant, écrit le chef de la délégation, « *Une fiche de consolation nous restait du moins lors de la fouille du tumulus-galgal (sic) du Grand-Launay. Mais hélas, ici encore il n'y avait pas de tumulus... Le pseudo tumulus-galgal n'était qu'une motte féodale dépendant de l'ancien château du Grand-Launay, remplacé au milieu du XVI^e s. par celui dont les belles ruines se dressent encore près de la ferme du même nom.* » Malheureusement il ne s'agit sans doute pas d'une motte. Des moyens modernes de prospection pourraient, sans doute le prouver.

En tout cas, la butte, que l'on voit de la route, et que j'ai mise en rouge, se trouve dans un site défensif évident, même de nos jours. On voit bien l'allure quasi circulaire de la butte. Ceci est également très net sur une photo

satellitaire. Le secteur indiqué comme étant une pâture est particulièrement humide, voire marécageux, tant l'écoulement y est problématique. Deux aspects sont encore à retenir : la présence de l'antique voie "romaine", mais aussi celle d'une parcelle toute proche appelée «le Quartier du Château». Encore faut-il que ce nom n'ait pas été donné à ce clos parce qu'il appartenait au château de Launay. Par ailleurs, j'ai indiqué par un point noir C l'emplacement de la meule à fouler - du grain ou des pommes- inachevée dont j'ai parlé.

J'ai aussi localisé des champs portant le nom de «les Boissières», comme preuve de l'implantation supposée des Romains. C'est tout près que l'on trouve aussi les parcelles «le pré du Mandouve» et «la Mandouve du Meurtel» qui rappellent que la Maudouve était bien dans le passé Lamm an Dour, puis le ou la Mandouve. On remarque en effet au passage que Mandouve est tantôt au masculin, tantôt au féminin. Ceci tendrait à prouver l'ancienneté du passage du breton au français, Lamm en breton étant un substantif masculin. Il faut rappeler que Dour aussi est du genre masculin. Mandour était donc plus logique.

Pahouet est un terme d'origine bretonne vannetaise. Encore une fois, c'est le signe du caractère ancien du lieu-dit. En vannetais, le bois se dit er Coët, ou Koet mais aussi er Hoed par mutation du K en H. Il s'agit donc ici de la transcription de Penn er Coet, devenu Penhoet, "le bout du bois". On ne voit pas bien comment il a été possible de passer d'une forme à une autre. Je pense toutefois qu'on peut imaginer une forme ancienne Pen –tirée du vieux-breton- er C'hoet (on trouve le patronyme Hercouet dont la forme est évidemment très voisine) qui aurait par la suite donné Pen (er c') Hoët, puis Penhoët ou Pahouet par déformation. Le toponyme a parfois, dans le passé, été parfois transcrit « Pahouette », ce qui correspond bien en partie à la prononciation bretonne de Penhoet-te alors que de nos jours en gallo, c'est Pahouais. De nos jours, c'est "*Pahouais*." On peut signaler au passage que cette forme existe à Plouvara sous la forme les Landes de Penhouet. Comme quoi la déformation d'un mot peut être très locale, car il y a seulement quelques kilomètres à vol d'oiseau entre les Landes de Penhouet et Pahouet. Le mot semblerait traduire l'ancienneté de ce village dont le nom pourrait être antérieur à l'immigration bretonne. A. Deshayes affirme en effet que les noms propres tels que Penhouet « procèdent de toponymes dont la formation s'est faite au cours du Haut Moyen-Age ». La localisation du village, près du bois du Rufflay, expliquait bien sûr son nom. Depuis plusieurs années, pour le distinguer d'un autre village, on lui a associé Billiet dont j'ai expliqué auparavant le sens probable. Pahouët Billiet se trouve en effet sur une hauteur pour qui vient du bourg ou du Gouët. Mais ce n'est pas le seul Pahouët.

Pahouët-lès-Cocq. La prononciation gallo ne le laisse pas supposer, c'est "*Pahouais les côs*", comme s'il s'agissait d'un pluriel. C'est bien la prononciation du substantif coq en gallo - un 'co', des "côs" -, mais aussi celle du nom propre Le Cocq. Le terme lès, ou lez en vieux français, signifie près de. Il pourrait donc s'agir du village situé "près du cocq en bordure du bois". Le nom propre Le Coq est fort ancien. En témoigne le sieur «hervé le

coch» qui était compagnon de du Guesclin en 1370. Le patronyme était souvent orthographié autrefois le Cocq. Il n'est donc pas sûr que ce patronyme vienne du gallinacé bien connu, mais de Kokk, qu'on orthographie aussi Chog ou Kog en breton. Ce terme désigne une butte. A Matignon, une motte porte le nom de La Butte au Coq, preuve peut-être qu'ici l'on ne connaissait plus le breton. Ailleurs encore, il y avait un Château du Cocq. Et, ici, c'est bien une butte qui existe dans un champ à proximité. On a aussi à Saint-Brieuc une rue Mare au Coq qui peut nous éclairer, tant nous sommes plutôt habitués à la mare au canard. Nous retrouverons souvent ce terme coq en microtoponymie. On trouve des expressions telles que Le Calvaire du Coq, Le Breil au Coq, à Camlez Croas ar Chog, la Fontaine au Coq, dans le Morbihan. Bien sûr, on peut imaginer que c'est la fontaine appartenant au dénommé le Coq. Il faut rappeler que le substantif français Coq servant à désigner ce volatile n'est pas antérieur au XII^e siècle. L'association avec un mot breton beaucoup plus ancien serait donc très curieuse.

On peut aussi ajouter que les gens des alentours parlent du "*Cro de Pahouais*" pour désigner la courte mais dure montée pour qui vient de la Ville Tano, juste avant Pahouët. Le terme pourrait venir du vieux mot breton Cruc, mais plus probablement de Kraog ou Grao qui localement prend ce sens de montée, de côte.

Une remarque d'importance enfin : «lès Coq» ne figure pas au cadastre napoléonien. Mais cela ne veut pas dire que le toponyme actuel n'existait pas en entier à cette époque. Néanmoins, il faut reconnaître qu'on ne trouvait dans les registres paroissiaux de l'Ancien Régime que le toponyme Pahouët, sans les distinctions que nous faisons de nos jours. Or Pahouet Billiet et Pahouet les Coq sont tout de même séparés par une grande distance, par la Petite Lande – encore un lieu-dit dont le nom a disparu; le lieu-dit a pris le nom de son voisin Pahouet Billiet - et par les Croix Neuves. Pourquoi l'adoption de ce nom composé alors que le sens devait en être perdu depuis longtemps ?

Enfin, et pour être complet, il n'est pas non plus exclu que le toponyme soit pour partie de formation récente : on aurait pu ajouter l'anthroponyme Le Coq en raison de la présence dans ce village d'une ou plusieurs familles portant ce nom. On trouve en effet au registre paroissial la mention de « *pierre et vincent les coqs ses enfants* ». Et voilà peut-être notre Pahouet les Coq. On aurait donc la même origine que pour les Clos Briens, la Porte ès Cosson et beaucoup d'autres : le nom des habitants est associé à celui d'un hameau pour mieux le distinguer d'un homonyme. Cette forme d'écriture des noms propres avec l'article au pluriel ne doit pas nous étonner. En effet, si le registre paroissial écrivait par exemple « louys le doré », s'il s'agissait d'une fille, il notait alors « isabeau la dorée ». Après tout, nous écrivons bien de nos jours qu'un tel est écrivain mais une telle écrivaine! Néanmoins la forme Pahouet les Coq me semble pour le moins originale. A noter aussi que les habitants du voisinage parlent toujours de Pahouët pour évoquer le village et au registre d'état-civil, il en est aussi de même.

Le Pas-Colvé, en gallo "*le Pâs Colvé*", doit avoir le sens de passage,

associé au coudrier, Colvez en breton comme déjà dit pour Colvé. Curieusement, de nos jours, le Pas Colvé est dans une impasse. Ce n'était pas le cas selon le cadastre napoléonien. Un petit chemin reliait le village à la Perrière d'en Bas. Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que l'on trouve la mention de la Tenue toute proche, mais de l'autre côté de la route. Si la Tenue existait déjà, elle n'en portait pas le nom: le Pas Colvé s'étendait donc sans doute des deux côtés de la route actuelle.

Le Pavé se trouve à proximité de la voie romaine venant des Boissières en Plérin. C'est donc un rappel de l'existence de cette voie. S'il est vrai que les voies romaines importantes, surtout près de Rome, étaient pavées, c'était loin d'être le cas partout. Le mot français ne désignait au XII^e siècle qu'une zone aplatie et tassée. Cela peut être le sens ici. La même expression existe en breton : Pavez, ce qui ne nous dit rien sur une éventuelle traduction d'un mot breton plus ancien puisque le mot breton actuel vient aussi en partie du français !

La Perrière donne en gallo "*la Périèr*". En réalité, il subsiste chez nous deux lieux-dits du même nom. Pour les distinguer, l'un étant au Pays-d'en-Haut, l'autre au Pays-d'en-Bas, on a maintenant le nom de « La Perrière Billiet » pour le lieu-dit du Pays-d'en-Bas alors qu'au registre paroissial on notait parfois « la Perrière d'en bas ». Le mot perrière est un substantif gallo-roman : il désignait une carrière ou un endroit où les pierres étaient abondantes, le suffixe -ière pouvant indiquer "un endroit où il y a", (ici des pierres). Des champs portent donc aussi ce nom, d'où la dénomination parfois utilisée du Chemin des Perrières, celui-ci étant loin des lieux dits précédents puisqu'il permet d'aller du Buchon à la Colombière. J'ai aussi localisé précédemment le Chemin de la Grande Perrière.

La Porte-au-Cardinal, ou "*la Porte au Cardinâ*" en gallo, est séparée du Clos Blanc par la route menant à la Bigotais. Le patronyme gallo "*Cardinâ*", Cardinal, peut être un surnom de théâtre, ou bien désigner quelqu'un de rouge ou de rouquin, comme la robe de l'homme d'église. Le lieu-dit se trouvait au carrefour de deux routes: celle qui vient du Buchon et le chemin creux qui vient de la Croix Cadio, débouche au sud de Pahouët les Coqs et se prolonge par un chemin creux sans nom jusqu'à la Porte au Cardinal. Ce petit chemin creux a été débroussaillé en partant de la route de Pahouët à la Ville Tano et utilisé en sentier piétonnier grâce aux bénévoles de l'association Saint-Donan-Nature. Contrairement aux suivants, le toponyme semble ne faire allusion qu'à une seule personne.

A la Ville Tano d'en Bas, ont aussi disparu de nos jours les noms de **la Porte-ès-Cosson** et **la Porte-ès-Gauthier**, bien sûr en gallo "*la Porte ée Gaouthier*." A noter que ces deux lieux-dits- et beaucoup d'autres- sont au pluriel, contrairement à la Porte au Cardinal.) Ces deux habitations sont séparées du reste de la Ville Tano par celles du Clos Terquy. Parfois, certains toponymes en "Porte" n'apparaissent au registre paroissial qu'après la Révolution. Alors, dans ce cas comme dans d'autres, quel était le nom primitif? Ici, sans doute, c'était bien la Ville Tano, ailleurs le Buchon. Le nom propre Gautier peut venir du breton Gotter, noté Gottier en 1705, mais

Gualter au XI^e s. On trouve d'ailleurs aussi l'orthographe moderne Gaultier prononcé Gautier. Quant à un cosson, c'était un revendeur ou un maquignon. Le nom n'est donc pas d'origine bretonne.

Comme on le voit, la particule "ès" est généralement suivie d'un nom propre. Pour appuyer ce que j'ai dit plus haut, des Cosson habitaient aux XVII^e et XVIII^e siècles et des Gauthier étaient aussi signalés à la Ville Tano à la même époque. La curieuse (dés) organisation du village de ce village fait que les archives paroissiales parlaient parfois de « la Ville Tano d'en Bas ». Il est dommage que l'expression ait disparu. Le repérage en aurait été facilité. De nos jours une pancarte récente indique la Petite Ville Tano pour cette partie du village. Mais cette dénomination ne correspond à rien d'historique. Les documents anciens – registre paroissial, cadastre ou carte de 1848 – ne connaissaient que la Ville Tano. Personnellement, je paie des impôts pour une maison sise à la Petite Ville Tano, mais elle n'est pas à la Ville Tano d'en Bas ! Dieu y reconnaîtra les siens ! Comment en effet s'y retrouver lorsque cinq lieux-dits portent le même nom mais sont séparés par d'autres aux noms différents ? Même les GPS modernes ne s'y retrouvent pas. Si vous programmez la Ville Tano, il vous fait arrêter à la Colombière!

Au Pays-d 'en-Bas, comme dans le cas précédent, le terme "porte" est toujours suivi de la particule ès associée à un nom de personne. Elle résulte de la contraction de "à le", ou à les. C'est donc l'équivalent de 'aux'. Nous l'avons vu pour «la Porte aux Pommerais», celle où vivaient des Pommeré du registre paroissial. Cette forme a pratiquement disparu de la langue française. Mais on peut la noter dans l'expression: docteur-ès-lettres. Elle est par contre toujours utilisée en gallo. Qui ne connaît " *la fouaire ès poulains de Pientais* " ?

Les autres toponymes en Porte sont associés à des noms de personne. Certains les mettent en relation avec une propriété nobiliaire. Cela pouvait être le cas de La Porte Guitton qui aurait pu dépendre de Launay. Ce ne pouvait pas être le cas ici. Au Pays d'en Haut, près du Quillerin, nous trouvons la **Porte ès Cognac** qui devrait sans doute être orthographiée Coniac ou Coniat. Par amuïssement, le toponyme se prononce simplement "Conia" en gallo. Cet anthroponyme semble provenir d'une racine bretonne - Con, le chien, avec un diminutif en -iat ou -iac. Ces deux noms propres étaient portés chez nous dès le XVII^e siècle. Le registre paroissial du milieu du XVII^e signalait par exemple le décès de « *Marie le Coniac du village du Quillerin* ». Or la Porte ès Cognac est bien au Quillerin. Est-ce quelqu'un de cette famille qui a donné son nom au lieu-dit ? De même, le registre paroissial mentionnait le cas de « Jan le Coniat » : âgé de 38 ans, qui épousa une jeunette de 20 ans, donc mineure. On voit que les deux patronymes existaient dans les mêmes années. D'importants marchands de lin du même nom vivaient à Quintin et dans les environs. A la même époque, le registre signalait le mariage d'un autre le Coniat, « *demeurant en la maison de défunt Georges le Coniat, son père* ». Les enfants étaient souvent obligés de vivre dans la maison paternelle durant de nombreuses années et même après leur mariage. Ce n'est guère précis sur le lieu de l'habitation ! Le nom de celle-ci n'apparaît souvent dans les registres paroissiaux que pour le lieu de décès

d'une personne.

Il y a une autre origine possible pour le patronyme Coniat : une racine Con-, qui a le sens d'éminent. On retrouve cette racine dans les noms propres Conan ou Conen, dont nous parlerons postérieurement. Dans ces deux cas, il s'agit d'un diminutif, une forme hypocoristique, disent les spécialistes. Conan était au Moyen-Age un prénom, peut-être popularisé en raison de l'existence de St Conan. Il existait aussi à Quintin et dans les environs une importante famille le Coniac. Une branche possédait le fameux manoir de La Pommeraie, en Le Foeil. Une autre posséda le château de La Noë-Sèche, toujours en Le Foeil. L'actuel lieu-dit appelé la Porte ès Coniac n'est évidemment pas celui auquel s'appliquait le toponyme ancien, celui-ci était donné à la ferme qui a pris, elle, le nom du Quillerin voisin!

La Porte-ès-Pommeret devait être "la demeure des Pommeret' parfois Pommeré. Le mot Porte est d'origine gallo-romaine et désigne en principe une habitation entourée de murs. Mais il peut aussi être tiré du mot breton Porzh qui a plutôt le sens de manoir. Les manoirs étaient en effet souvent à cour fermée et à porte cochère, à la Ville au Roux par exemple. On avait alors, et depuis longtemps, abandonné le breton. Le mot breton vient lui-même du latin porta. On voit que la confusion est possible. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de Portes ne remontent pas aux temps anciens, loin s'en faut en "Porte" car, à Saint-Donan, ne remontent qu'au XVIII^e siècle. C'est le cas de la Porte ès Pommeret en tout cas où le nom a pu être adopté après la disparition de la Noë Forestier. Ainsi, le nom de ce lieu-dit ne figure pas au cadastre napoléonien. Il ne figure pas non plus sur la carte de 1848.

L'emplacement de l'actuelle Porte ès Pommeret figurait bien aux cadastres anciens, mais avec d'autres habitations, sous le nom générique de Buschon. Seule figurait « la Noë Forestier » aujourd'hui disparue ; on prononçait alors "la Noë Forêtier", comme en témoigne parfois l'écriture du registre paroissial. Cette Noë devint sans doute Forestier en raison de l'existence au Buschon, dès le milieu du XVII^e d'une famille du même nom. L'habitation était située sur un petit chemin qui allait de la Porte ès Pommeret à la route de la Ville Tano et que le cadastre de 1848 appelle «le Chemin du Clos Cheval.» Celui-ci menait en effet à un champ lui-même appelé «le Clos Cheval.» Le Noir de Tournemine mentionnait un acte des Titres du Château de Quintin dans lequel il est dit que « *Lorans Pommeret de Saint-Donan, vendit le 20 juin 1521, 3 boisseaux de seigle rente*» sans doute à Henry le Nepvou. (Le boisseau de seigle mesure rase de Saint-Brieuc, valait 26 litres 2 décilitres; j'ai aussi trouvé 34 selon qu'il s'agissait d'un boisseau marchand, d'un «boisseau râcle», ou d'un «boisseau comble»!). Le texte ne dit pas qu'il habitait ici. Mais cela prouve que l'anthroponyme est ancien. Je n'ai évidemment pas retrouvé de Pommeret pour cette date dans le registre paroissial de cette époque, puisqu'il avait brûlé. (Je signale que, bien plus tard, il y eut obligation de faire une copie du registre). Le chemin – très creux près du village - a très récemment été en partie détruit par un agriculteur qui se l'est approprié, si l'on peut dire, puisqu'il n'est pas propriétaire des terres qui le bordent. Le surnom Forestier pourrait avoir été donné à quelqu'un qui s'est brûlé. On se souvient qu'Eonnet Forestier était propriétaire de la Lande

(Souzaine) en 1449. Mais rien ne dit qu'il y ait une relation entre les deux noms propres.

De nombreuses familles Pommeré ont vécu à Saint-Donan au milieu du XVII^e siècle. L'une est attestée à « la villetano », d'autres en divers endroits du Pays d'en Bas, en particulier au « buschon ». Il faut donc imaginer que c'est l'anthroponyme Pommeré qui a été donné à une partie du Buschon qui serait donc devenue Porte ès Pommeré, puis Porte ès Pommeret. Le nom de famille du propriétaire ou locataire serait passé au lieu-dit. Il en va donc de même pour la Noë Forestier, avec toutefois une antériorité pour ce lieu-dit. Une famille le Forestier habitait dans la paroisse en 1657, mais au «buschon», alors que cent ans plus tard, ce sont des Pommeré que l'on trouvait à la Noë Forestier.

Il semble donc bien que le toponyme ait été adopté parce qu'une famille Pommeré s'y était installée. On trouve en effet mention, mais seulement au milieu du XVIII^e siècle, du décès «à la *porte ès pommeré*» - l'orthographe semble ici importante - du nommé Pierre Pommeré. C'est donc par la suite que la forme Pommeret aurait été adoptée. La première mention du lieu-dit que j'ai trouvée date de 1752 sous la forme «la Porte aux Pomerai» à l'occasion du décès de quelqu'un qui portait le patronyme de Kergrais et qui n'est donc pas celui qui a donné son nom au lieu-dit. Le toponyme est donc antérieur à 1752. C'est bien la même prononciation dans les deux cas. On peut remarquer que le registre note aux Pomerai alors qu'il notait bien à la même époque la Ville ès Brais et le Tertre ès Pies. Cela semble donc bien augurer d'une origine assez récente du toponyme. Le registre a adopté le "bon" français de son temps!

Au Buchon toujours, on avait la ferme de **la Porte-ès-Auffrets**, en gallo «*la Porte ée*» s'*Aouffrays*." Mais encore une fois, on ne trouve pas mention de ce toponyme dans les registres paroissiaux. Le nom propre Auffret ou Auffray vient du germanique Frid qui signifie pays et est à l'origine du "Freedom" britannique. J'ai déjà signalé que des Auffrays habitaient au Buschon lorsque j'ai évoqué la fontaine de Dom Pierre. Leur demeure était très proche de la Porte ès Pommeret, du même côté de la route. La ferme construite plus tard au carrefour voisin porta aussi autrefois le nom de la construction détruite. Toutes deux avaient le même propriétaire. J'ai aussi trouvé dans les parages en particulier la Porte ès Jouany et le Clos Boscher. Comme je l'ai dit je n'ai pas pu les localiser.

La Porte-Robine est la ferme du dénommé Robin, mais le nom propre a sans doute été féminisé du fait que porte est un substantif féminin (à moins que la prononciation bretonne ancienne de Robin ait été Robin-n). Le toponyme est attesté sous cette forme dès le milieu du XVII^e siècle. On en a vu la position sur le croquis de l'Étang Allaire. C'est le premier et le seul lieu-dit en Porte que j'ai trouvé pour cette époque. Cela semble donc confirmer l'hypothèse ci-dessus émise: les toponymes en "Porte-ès" seraient apparemment plus tardifs. Il y aurait donc eu une sorte de mode qui consistait à ajouter le nom d'une famille habitant le lieu-dit à celui du lieu-dit primitif, et ceci parfois tardivement: Un Forestier habitant au Buschon, un gros hameau,

fut localisé plus précisément à la Noë Forestier, de même un Pommeré habitant au même hameau est plus facile à trouver à la Porte de son nom. Le nom propre Robin est d'origine germanique. Cela fait plusieurs exemples de cette racine étrangère. La racine Hrod signifie gloire ; elle est suivie d'un suffixe en -in. Elle peut aussi l'être d'un suffixe Berht qui nous donne un autre prénom, Robert ; Robin a en effet été d'abord un prénom. Mais on aussi y voir le surnom donné à un homme de robe porté par l'un de ses descendants.

Les Portes-d 'en-Bas sont dites en gallo "*les Portes d'à bâs.*" Le problème ici, c'est que le toponyme est le seul du genre au pluriel dans la commune. On parle de la Porte Robine, de la Porte ès Aufrets. La forme au pluriel n'est guère utilisée ailleurs non plus, même si l'on sait l'existence dans une autre paroisse à cette époque d'un «sieur des Portes». D' autre part, même si c'est un pluriel de Porte au singulier, on ne signale pas de "Portes d'en Haut'. Mais, plus curieux encore, le lieu-dit ne figurait pas au cadastre napoléonien et il n'était jamais mentionné dans les archives paroissiales. Comme on a pu le voir sur le fragment de cadastre à propos du Guicry, c'est ce dernier nom qui figurait précisément à l'actuel emplacement des Portes d'en- Bas. Au cadastre de 1812, on notait bien une Porte Olivro - encore un anthroponyme porté chez nous par une famille du Guicry, entre autres - mais de l'autre côté de la route qui mène du Guicry à la Nouette. Dans le passé le nom était orthographié «Olivero» Ce toponyme a disparu depuis, la demeure aussi. Cette fois, on n'a pas éprouvé le besoin de mettre "aux" ou "ès". On a donc le même phénomène qu'à la Porte Boscher par exemple.

Pour les Portes d'en Bas, il est probable qu'il y a eu confusion, car il existait, à gauche de la route en allant vers Colvé, juste en face des actuelles Portes d'en Bas, deux champs appelés les Botes d'en bas. Des constructions y ont existé dans le passé. On peut les voir sur l'extrait de cadastre du Guicry. Des bâtiments existaient aussi à cette date à l'emplacement des actuelles Portes d'en Bas. L'existence de plusieurs habitations peut évidemment expliquer le pluriel, encore qu'on trouve aussi le toponyme au singulier. Mais aucun nom ne figurait pour ces deux ensembles. S'appelaient-ils le Guicry ? Cela paraît curieux puisqu'ils sont séparés du Guicry d'en Bas par la Porte Olivro dont le nom figure au cadastre. Ce qui est sûr, c'est que je n'ai pas trouvé trace alors des Portes d'en Bas au registre paroissial. Il semble donc y avoir eu substitution. La prononciation est pour le moins très voisine et la confusion possible, surtout que personne ne connaissait plus le sens du mot Bote. Il s'agirait donc encore d'un cas d'attraction paronymique.

Le Pré Jouan* est encore un lieu-dit disparu de nos jours. Seule en subsiste la fontaine. La demeure était un écart près de la Porte ès Cosson, au village de la Ville Tano d'en bas. Elle était encore habitée au XVIII^e siècle.

Le patronyme Jouan semble dérivé du breton Jaouen, qui serait lui-même issu du latin Jovis, le nom latin du dieu Jupiter. On trouvait aussi au registre paroissial la forme «Joüa », à rapprocher de La Ville Jouha bien connue. Le « *Pré Jouan* », au XVI^e, était un lieu noble appartenant à « *Louys le Gascoing, lieutenant de Monsieur le Seneschal* ». Louys le Gascoing

mourut avant 1543 puisque ses hoirs - on prononçait alors hairs ou heirs, d'où notre moderne héritier - sans doute trop jeunes, se firent représenter à la montre de cette date. J'ai dit "lieu noble" mais je n'ai aucune preuve que Louys le Gascoing y ait effectivement habité.

On vient de le constater, les nobles, souvent propriétaires terriens, exerçaient souvent une activité sans déroger à leur statut de noble. On l'a vu pour Claude de Keremar. Nous avons parlé du personnage à propos du Chesnay où Louys devait vivre. Comme on le verra plus loin sur la carte, le village du Pré Jouan s'étendait des deux côtés de l'actuel chemin d'exploitation.

Le Pré- Tison se dit en gallo "*le Pertison*", avec cette inversion que l'on connaît bien. Contrairement à ce que l'on peut penser, il semble il semble que cette inversion ne soit pas à attribuer au pays gallo, car on la trouve déjà dans des textes français des XII^e/XIII^e siècles. Ainsi, dans des récits consacrés à Lancelot, il est fait mention, par exemple, des « Bertons ».

On voit, sur l'extrait de cadastre colorié, que le secteur était apparemment très peuplé. Si l'on tient compte des numéros de parcelles des maisons, on arriverait à une trentaine de demeures, dont cinq à la Perrière et sept à la Sorais. Une maison- ou une dépendance- est curieusement construite en plein milieu de la route, rendant ainsi tout passage de véhicule impossible. Des maisons de la Noë, devenue la Noë Guichard, il ne reste rien de nos jours. Deux sources - dont l'une est la (Fontaine) Couverte - donnent naissance à deux ruisseaux qui coulent dans deux petits vallons coloriés en bleu clair.

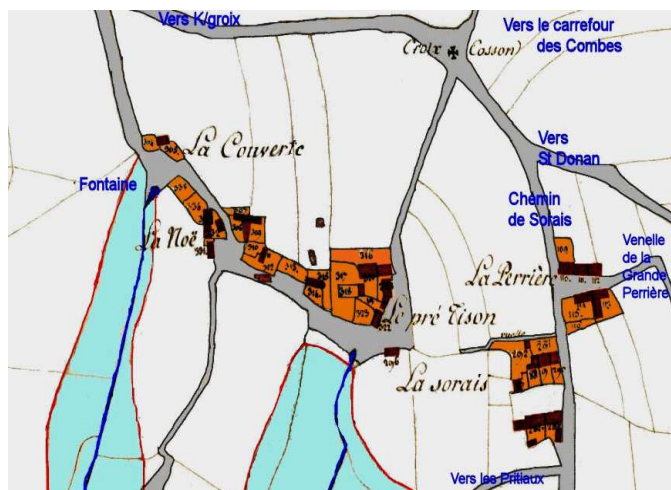
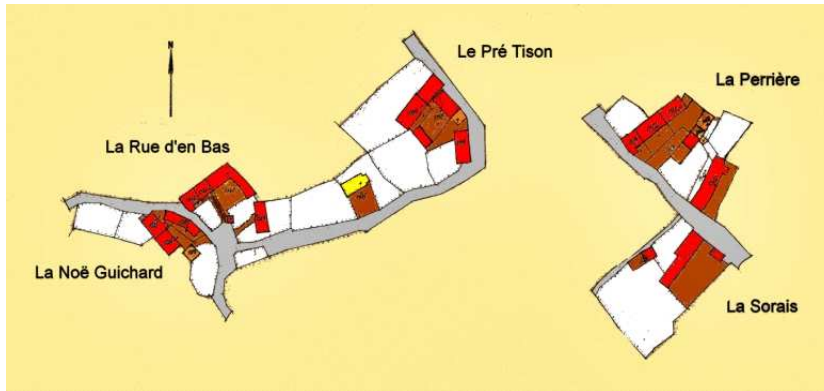


Fig. 77: Le secteur du Pré Tison au cadastre de 1812



On doit aussi remarquer que le cadastre ne mentionne pas cette partie du village près du Pré Tison qu'est la Rue d'à Bas. C'est pourtant à cause de ce nom que l'on suppose que la voie romaine qui, débouche ici à la Croix Cosson passait par le Pré Tison, la Rue d'à Bas, la Noë et la Couverte pour arriver au Pavé.

Fig. 78 ...et en 1848 (détail) N.B. On peut remarquer qu'aucun des deux cadastres ne localise ici le lieu-dit Saint-Clair qui était donc bien à Sainte-Catherine.

Le quartier tire sans doute son nom du pré appartenant au dénommé Tison ou Tizon. Ce nom propre est encore porté de nos jours, mais ne semble pas d'origine bretonne. Le même toponyme existait à Saint-Brieuc sur la route que prenaient les Donanais pour se rendre "en ville", avant la création de la voie de chemin de fer qui les a obligés à emprunter un pont qui enjambe cette voie ferrée. Certains émettent l'hypothèse que Pré serait une contraction avec déformation de l'ancien terme Breuil ou Breil qui signifiait bois. Le fragment ci-dessus du cadastre développé de 1848 montre que le nombre de feux n'a guère changé : il en reste une quinzaine dans le secteur allant de la Noë (devenue Noë Guichard) au Pré Tison. La Noë Guichard qui avait encore 3 demeures en 1848 a totalement disparu de nos jours. Par contre, on voit apparaître ce qui semble bien être un four. D'autre part, le parcellaire a subi quelques modifications. C'est à la Perrière que le changement est le plus important. Il l'est tellement qu'on peut avoir des doutes sur la fiabilité de l'un ou l'autre cadastre. On sait que celui de 1812 est moins sûr.

L'extrait, Fig. 79, est tiré du cadastre renseigné de 1848; il montre encore ce qui pourrait être un champ de cordier (en rouge) le long de la route. La largeur d'un champ de cordier était toujours très faible. Le cordier avait tout juste besoin d'élever quelques piquets supportant les râdeaux et d'un étroit espace pour qu'il puisse aller de l'un à l'autre. Le cadastre indique que le terrain numéroté appartenait, sans doute primitivement, au propriétaire de la lande qu'il longe. Encore une fois, l'endroit s'y prête : le Chemin de Soraie est une des voies les plus droites de la commune, et de plus, le terrain est plat.

On peut au passage s'interroger : le chemin de Sorais n'est-il pas une voie romaine reliant deux autres voies également romaines ? On peut aussi s'interroger sur l'origine même du nom : pourquoi «Chemin de Sorais» et pas de la Sorais ? La venelle mentionnée permettait aux gens du quartier des

Pritiaux comme des Landes (Héris) de se rendre au bourg à pied, à l'église notamment, à la messe et aux vêpres en particulier, mais aussi à l'école. Les champs cultivés sont en blanc, les landes en jaune et les prairies en vert. Ces landes ont bien sûr disparu de nos jours.

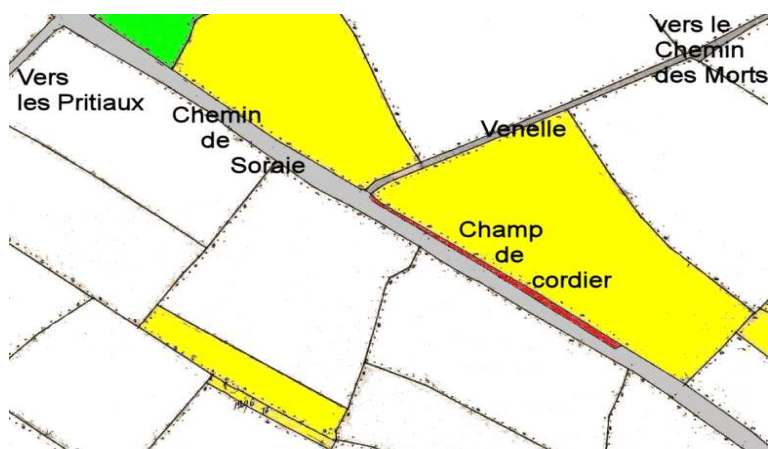
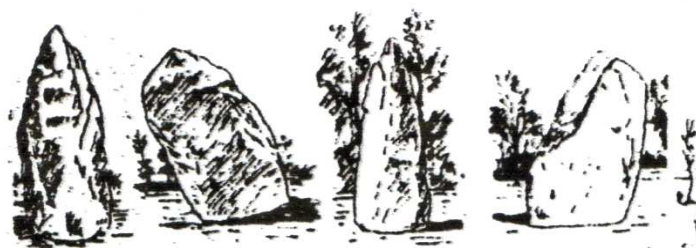


Fig. 79: Champ de cordier (?) sur Le chemin de Sorais.

Les Pritiaux, en gallo "*les Pritiaos.*" Le terme est un pluriel de Pritel, avec le sens de petit pré, à la différence du Meurtel, le grand pré, terme gardé au bourg. Pritel est une déformation du vieux français Praetel. On trouve d'ailleurs dans les registres paroissiaux la forme plurielle « les praestiaux » ou « prestiaux ». En se rappelant que le S n'est pas prononcé, la forme est très voisine.



Le Quartier a aussi un sens on ne peut plus difficile à trouver.

Fig. 80: Les quatre faces du menhir du Quartier, encore vu par Frottier de la Messelière en 1919 « *De gauche à droite les faces nord, est, sud* », ouest notait Frottier.

(Signalons au passage le remarquable travail de la Messelière qui semble venu plusieurs fois à Saint-Donan, puisqu'on lui doit par exemple, à des dates différentes, ce croquis, celui de Folleville et ceux de la Ville au Roux.)

Faut-il rappeler que ce type de monument ne doit rien à nos ancêtres les Gaulois. Les plus anciens monuments mégalithiques de ce type remontent en effet au V^e millénaire avant Jésus-Christ : - 4 800 pour le

tumulus de Barnenez dans le Finistère. On peut donc tabler sur le IV^e ou le III^e millénaire avant notre ère pour des menhirs du type de celui qui est représenté. Cela revient à dire qu'un menhir est plus ancien que les pyramides d'Égypte. Mais elles sont encore debout ! Ce n'est plus le cas des menhirs de Saint-Donan.

Certains chercheurs penchent pour une origine bretonne : Caer Tiern, "la maison du chef". Le nom s'écrivait en effet parfois « le Cartier », écriture très proche de la graphie bretonne, graphie sans doute la meilleure. On sait en effet que le mot breton Kaer, qui désignait au départ une habitation, a évolué en Car-, à Plaine-Haute par exemple avec Carfot, Carbin ou à Saint-Brieuc avec la Rue Cardenoual, nom tiré d'un ancien Kaer denn Wall. Mais comme le toponyme "Le Quartier" n'est fréquent que dans les départements gallos (Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine), cela semble exclure une origine bretonne du terme qui ne se retrouve apparemment que deux fois dans le Finistère et une fois dans le Morbihan. Il faut pourtant se rappeler que le breton fut parlé bien au-delà de ses limites actuelles, y compris en Ille-et-Vilaine.

L'érection de menhirs pose encore de nos jours de gros problèmes. Plusieurs essais de relevage d'un menhir ont été faits. Mais l'érection du menhir n'était que la phase finale : il fallait extraire la roche, la tailler, la transporter et enfin ériger le menhir. Cela suppose, comme je l'ai dit, un savoir-faire, un chef capable d'imposer, voire d'organiser l'érection du monument. Cela suppose aussi une relation entre les clans existants à l'époque de l'édification puisqu'il y eut une sorte de mode. On trouve en effet des menhirs bien sûr en Bretagne actuelle, mais aussi dans le reste de la France et dans de nombreuses parties du monde. En ce qui concerne le menhir du Quartier, on peut regretter sa disparition, mais aussi le manque de renseignement accompagnant le croquis. Rien n'est indiqué, par exemple, ni sur sa hauteur ni sur son emplacement.

D'autre part, sont-ce les mêmes hommes qui ont élevé le menhir de Lorchant et celui-ci, voire celui de la Roche Longue ? Sûrement pas, car la période où l'on dressa des menhirs fut fort longue. L'archéologue Charles-Tanguy le Roux précise bien : « *on ne sait pas s'ils (les hommes du néolithique) s'y mettaient à 10 pendant 50 ans ou à 500 pendant un an. Ce que l'on peut dire c'est qu'ils ne pouvaient pas être des milliers car on n'aurait jamais pu, à l'époque, réunir autant d'individus : il n'y en avait tout simplement pas assez* ». La densité probable étant selon lui d'un ou deux habitants au kilomètre carré. Pour avoir une idée, je rappelle que la densité actuelle de la commune est d'environ 60 habitants par kilomètre carré.

Si le toponyme est bien d'origine bretonne, cela prouve évidemment l'ancienneté de l'occupation humaine du lieu. D'autres chercheurs expliquent le sens du lieu-dit par un autre mot breton Kar, le rocher. Il est vrai que les historiens du XIX^e signalaient encore un menhir au Quartier. D'autres encore penchent pour une subdivision d'un ensemble plus vaste, une ferme, un manse, permettant à une famille de vivre. Il n'est pas impossible non plus que le terme ait désigné une surface, comme c'était encore le cas au XII^e siècle

où le terme est attesté. Les historiens signalent que "le quartier" était l'équivalent d'un quart de manse, soit environ 3/4 d'hectare. Mais c'était à l'époque de Charlemagne.! Comment le terme se retrouve-t-il en toponymie en Bretagne qui ne faisait même pas véritablement partie de l'empire carolingien et où le parler courant était le breton, même en pays gallo? En tout cas il existe de nombreux toponymes incluant le terme "Quartier" ou "Quartiers" (à Saint-Donan, la Venelle des Quartiers), en Bretagne et ailleurs en France évidemment surtout dans la zone de langue d'oïl. Il est donc possible que l'on ait repris le mot quartier pour la division d'un champ en parcelles plus petites plus ou moins bien délimitées. Il pourrait donc s'agir d'un, synonyme de réage. C'est l'occasion de rappeler que des toponymes ont survécu, mais en perdant leur sens d'origine. (Nous avons vu le cas d'Hébergement, conservé dans le nom d'un champ alors qu'il s'agissait bien d'une maison. De même l'ancien Étang de Gouët devenu simplement le nom d'un champ.) D'autres chercheurs, enfin, enfin croient que le terme, qui désignait une mesure à grain de plusieurs boisseaux, était utilisé pour caractériser l'exploitation soumise au paiement de ce type d'impôt : elle devait un quartier de froment ou d'avoine.

Mon propos ici ne se prête pas à un essai de compréhension du rôle des menhirs. Je me contenterai donc de reprendre la tentative d'explication donnée par le préhistorien Jean-Laurent Monnier dans le Dictionnaire d'Histoire de Bretagne: *«L'interprétation de ces monuments, souvent situés sur des points hauts ou au voisinage des cours d'eau, - ce n'est pas le cas ici,-mais ce l'était à Plaine-Haute-- est difficile (marqueurs de territoires, observatoires astronomiques...) d'autant que beaucoup ont été détruits, ce qui ne facilite pas la compréhension de leurs relations entre eux ou avec d'autres monuments »*. Il est donc difficile de songer à une organisation des menhirs selon un axe précis, fut-ce en direction du soleil couchant au solstice d'été ou d'hiver. Trop de menhirs ont disparu de nos jours. Dans son Inventaire des découvertes Archéologiques dans le département des Côtes du Nord A. L. Harmois en mentionnait de nombreux exemples. Certains menhirs, précisait-il, avaient été détruits pour construire des maisons, mais aussi pour libérer de l'espace agricole ou pour l'empierrement de routes comme à Plouagat.

Il convient aussi de signaler que l'on croyait dans les milieux scientifiques des Côtes-du-Nord du XIX^e siècle à l'existence d'un dolmen au Quartier, dolmen signalé à la Société d'Émulation par Geslin de Bourgogne (mort en 1877) alors président de cette société savante. Une délégation de cette société conduite par Berthelot du Chesnay se déplaça donc pour le voir en 1903, mais *« tous nos efforts pour retrouver le dolmen du Quartier ont échoué piteusement échoué. Dans les parages où nous avons le plus de chance de le rencontrer, nous avons vu seulement un menhir incliné, peut-être l'indicateur du monument disparu»*. (Ce sont les mêmes investigateurs que j'ai signalé au "tumulus" de Launay). On voit bien cette inclinaison sur le dessin de La Messelière. Alors, Geslin de Bourgogne s'était-il trompé, ou bien le dolmen a-t-il disparu entre 1877 et 1903 ? Ce n'est pas impossible, surtout s'il était gênant et utile, un fois détruit pour empiercer les routes. Le menhir a

bien disparu depuis leur visite!

Le Quillerin, en gallo "*le tchillerin*", était parfois aussi écrit « le guillerin » (Je rappelle que le registre paroissial ancien ignorait les majuscules). Il est fréquent en toponymie, comme dans les registres paroissiaux anciens, que le Q soit au XVII^e siècle donné par une forme rappelant notre G. Dans le premier cas, le nom propre est formé à partie de la racine du vieux-breton Cilli ou Celli - qui a le sens de bocage ou de bosquet - qui donne aussi Killi. Mais du fait du phénomène des mutations en breton, le K pouvait être donné par le G: la racine Killi pouvait donc devenir Guilly. Le toponyme traduit le fait que la forêt a subi des défrichements. Le chanoine Falc'hun pensait que les sites en celli ou cilli traduisaient l'existence d'une aire habitable à l'époque du peuplement de la Bretagne. On peut ainsi les faire remonter au moins entre le V^e et le X^e siècle. De nos jours, les toponymes en Killi sont toujours orthographiés Quilli- suivi d'un déterminant, comme à Saint-Donan. Déjà, sous l'Ancien Régime, une mode a consisté à remplacer les K par des Q : Queremar, par exemple au lieu de Keremar. La terminaison pourrait venir du vieux-breton Run, la colline. Le lieu s'y prête. Mais encore faut-il que la prononciation soit bien la prononciation actuelle. Or ce ne devait pas être le cas puisque, en principe la terminaison bretonne en –un est –unn. Mais avec le passage du breton au gallo puis au français, il faut s'attendre à tout! On peut aussi y voir une finale en -erin qui a le sens de prunellier. Mais ceci repose le problème du passage de la prononciation bretonne –erin'n à la prononciation en -erin. –in à la fin d'un mot étant une "liquide", la prononciation devrait donc en principe être -inn. Mais qu'en est-il dans des régions comme les nôtres? On peut encore imaginer une autre origine: il pourrait s'agir d'un ancien Killi Rin, qu'on peut gloser « le bocage de Rin.» Après tout, nous avons bien chez nous un Clos Guillaume Auffray, un Bois Quintin et beaucoup d'autres. En effet, Ce patronyme semble être à l'origine du nom de plusieurs localités bretonnes, à commencer par Plérin, le "plou", la paroisse, du dénommé Rin. Je me réfère ici aux travaux de Francis Favereau pour qui le patronyme Rin serait issu du gaulois Runo – qui avait le sens de mystère, de secret-. Ce spécialiste du gaulois signale par ailleurs la présence de cet anthroponyme dans Treffin et dans Plourin (un ancien Gwikrin selon E. Vallerie) et sans doute dans d'autres noms de lieu. (Ainsi, Erwan Vallerie signale aussi que Plumelin est dit en breton Plérin!) Le patronyme Rin était peut-être très répandu en Bretagne même si les hagiographes ne mentionnent pas un "saint" portant ce nom, contrairement par exemple à Fracan, chef religieux du plou de même nom.

Si c'était bien le Guillerin, il pourrait s'agir d'une racine formée à partir du latin à travers la racine Willer d'où dérive ville de nos hameaux avec le sens de domaine agricole. Dans les deux cas, l'origine ancienne du village est évidente. Il s'agirait d'une zone habitée à l'époque de l'immigration bretonne. On pourrait donc remonter jusqu'au VI^e siècle. Pour la toute petite histoire, c'est au Quillerin que j'ai trouvé pour la première fois dans la paroisse en 1679 un homonyme : il s'agit de Pierre Morcel, mais son nom était suivi de cette remarque intéressante. Il était en effet dit «*tessier et marchand de la paroisse de St Thurian de Quintin* ». (Dans les documents plus anciens, St Thurian était orthographié St Thuriaff, ce qui explique sans

doute la prononciation gallo: “*la rue St Thuriaou*”). Des tessiers il y en avait à Saint-Donan, par contre les marchands de lin et surtout de toiles étaient quasiment inexistantes. Pierre eut deux filles à Saint-Donan, mais la mention de son nom ne figura pas par la suite.

La Raulerie*, en gallo “*la Raolerie*”, était la ferme ou l’habitation du dénommé Rault,- en gallo “*Raou’-*”, un anthroponyme d’origine germanique. J’ai d’ailleurs trouvé la forme «*raoullerie*» dans le registre paroissial ancien : nous sommes vraiment près de la prononciation gallèse actuelle. On le voit, à la différence de ce que j’ai dit pour la Blandirie, le suffixe -erie ne traduit pas ici une activité. Il est donc aussi marqueur d’une période. Ce nom propre est encore d’origine germanique (sans doute franque) avec les composants Rad, conseil, et Wal, qui gouverne. Les toponymes terminés en -erie sont fréquents aux XII^e et XIII^e siècles. Le lieu-dit doit avoir été la propriété au XVII^e d’une descendante des Gascoing qui vivaient alors au Chesnay. A cette époque, on note en effet au baptême au Foeil d’un enfant Lestic la présence de « *damoyselle Heleine de Gascoing, damoiselle de la Raulerie* ». La damoiselle est suffisamment instruite pour signer. Or elle signe « *helene gacoign* » alors qu’à Saint-Donan elle signe bien « *helen gascoing* ». L’écriture du nom de famille montre bien, ici comme ailleurs, que le “s” n’était pas alors prononcé. Nous avons le cas à la Noë Forestier ou dans le patronyme l’Hostellier dont le S n’était pas non plus prononcé. Il faut rappeler que les fils ou filles de famille noble ne pouvaient évidemment pas tous vivre dans la demeure paternelle. Enfin, comme dans les registres paroissiaux les dames gardaient leur nom de jeune fille, on ne peut pas savoir si cette « damoyselle » - substantif qualifiant une fille ou femme noble - était mariée. Était-elle la sœur ou la fille de René le Gascoing, le dernier propriétaire du nom du Chesnay ? On sait que celui-ci vendit son château en 1655. Les Gascoing durent donc bien tous aller s’installer ailleurs.

La Roche-Longue semble tirer son nom de la présence en ce lieu, à une époque fort lointaine, d’un menhir; à moins qu’il ne s’agisse d’un dolmen qui était parfois aussi une roche-longue. Ce nom était d’ailleurs donné à Plerneuf à un lieu-dit où l’on voyait naguère un dolmen. Si c’est le cas, cela prouverait encore l’ancienneté de l’occupation humaine sur notre territoire. Malheureusement cette roche longue –dolmen ou menhir- a sans doute subi le sort des autres : elle a été détruite. La mention «*les Roches Longues*» sur le cadastre napoléonien, si elle n’est pas fautive- ce qui semble bien le cas - traduirait la présence ancienne de plusieurs menhirs... ou dolmens. On aurait donc eu une forte implantation humaine dès le Néolithique dans le secteur du Pays-d’en-Haut. En tout cas, au XVII^e siècle, le registre paroissial notait toujours « *la roche longue* », parfois « *proche Villeneuve* ». Un chemin – d’exploitation de nos jours - mettait en effet en relation les deux villages. Le pluriel serait donc une erreur de l’auteur du cadastre. Rappelons qu’un menhir de Quintin porte aussi ce nom de “*Roche-Longue*.”

Le Rocher est un terme qui semble bien choisi pour désigner ce village près duquel subsistent de nombreux blocs de roche. S’agit-il d’une francisation de Roc’hel, terme breton qui a le même sens, en passant par le gallo qui a tendance à remplacer les terminaisons –el par –et : un “*carret*” de

choux mis pour un ancien Carrel, Morcet pour Morcel? Le terme se trouve sous cette forme «rocher» au XVII siècle.

La Rue-d 'en-Bas se dit en gallo "*la Rue d'à Bâs*". Elle est ainsi souvent indiquée dans les registres anciens et localisée sur le carton du Pré-Tison (Fig. 77). J'ai cité le hameau comme devant être caractéristique du passage de la voie romaine venant du carrefour des Combes.

La Rue-du-Chêne, en gallo "*la rue du chèn'n*". L'habitation ne figurait pas au cadastre de 1848. Elle semble avoir d'abord été un débit de boisson, d'où son emplacement en bordure de route, au Carrefour du Champ des Roches du cadastre. Comme celle du Chouan, la construction est caractéristique d'une édification dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le bâtiment à étage, a sans doute dès le départ couvert en ardoise, et n'avait rien à voir avec l'activité agricole. La route est l'une de celles qui menaient à Quintin, dont la foire du mardi était très fréquentée par les donanais. Le substantif Rue n'aurait donc pas ici le même sens : il ne doit s'agir ni du passage d'une voie romaine, ni même d'une cour de ferme. Le toponyme peut donc s'expliquer simplement par le fait que la maison était construite au bord de la route. Mais s'agit-il bien de la Rue du Chêne, ou de la Rue Duchêne ? Si c'est bien le premier terme qui est le bon, qu'avait donc de si important ce chêne. Il y en avait tant sur les talus. Mais on a bien la Noë du Pommier - alors que le pommier n'est pas un habitué des terres humides -, et hors de Saint-Donan, L'Ourme ou Le Poirier. Il est curieux de constater que le Champ du Chêne ne figure non plus que tardivement dans les toponymes relevés au registre paroissial.

Le Rufflay* devient en gallo "*Le Rufiet*"

On trouve le toponyme ailleurs en Bretagne, dans la partie bretonnante, comme dans la partie gallèse. L'orthographe du nom peut d'ailleurs varier, mais la prononciation reste identique. On pourrait avoir un terme composé du breton Fell qui a le sens de montagne, colline, voire lande. N'oublions pas que le Rufflay est un des points culminants du Pays d'en Bas (207 m. d'altitude). Il faut remarquer aussi que la racine Fel semble être d'origine celtique puisqu'on la retrouve, par exemple, en Normandie avec la commune de Fel, mais aussi dans le pays de langue d'oc avec le village de Le Fell. Le Fell est aussi un nom propre breton, mais le sens – à rapprocher du français félon- ne semble pas convenir en toponymie. Pourtant on trouve au moins le hameau de Le Fell à Spézet, et à Saint-Ségal dans le Finistère. Le sens du terme doit donc être différent

De même, quant à la première partie du nom, on peut y voir le qualificatif Ru, rouge. Aux temps les plus anciens, le déterminant a souvent été placé avant le déterminé, contrairement aux temps plus modernes. Reste à savoir ce qu'il y avait de rouge sur cette colline ! On pourrait aussi avoir une racine Ru(n) qui a aussi le sens déjà indiqué de colline. On aurait alors une tautologie inexplicable. Enfin, on peut avoir affaire à un radical Ru, synonyme de "rue". Nous sommes près d'une voie romaine, à un carrefour de celle-ci avec ancienne voie menant à Plouvara, et d'une autre, en grande partie

détruite de nos jours, qui rejoignait le Chemin des Ruettes. La présence d'une "rue" n'est donc pas impossible. Toutefois cela ne cadre pas avec l'ancienneté de la terminaison du mot. D'ailleurs cela ne nous éclaire pas sur l'association ru -fell -et. On peut aussi imaginer que le suffixe -et traduisait un pluriel. Cela ne nous avance guère ! Pourtant, force est de constater que la prononciation de la fin du toponyme a toujours été prononcée -ai. Le même terme est utilisé pour désigner un hameau dans d'autres communes, sous la forme Rufflay, comme à Ploëuc,- noté «le Rufflet» sur la carte de Cassini- ou ailleurs «le Haut-Rufflay» dit aussi « le Rufflay » dans les documents anciens. Ceci semble pourrait indiquer une origine liée à la notion de hauteur. Le toponyme se trouve aussi dans d'autres communes comme à Augan, dans le Morbihan, ou à Evran en Côtes-d'Armor. Dans cette dernière commune, Jean-Yves le Moing n'a trouvé que 6.6% de toponymes bretons. C'est dire que le breton y fut abandonné très tôt (Avant le XI^e siècle). Ceci confirme que l'origine du terme Rufflay est à chercher dans une base celtique ou bretonne.

En effet les premières mentions du patronyme sont toujours Rufflay. On en verra de nombreux exemples. De plus, on vient de le constater, le toponyme est généralement donné Rufflay et non Rufflet. Dans un document que j'examinerai ultérieurement, il est fait mention de «*johannes de rufleyo* ». (Johannes d'où Jehan ou Jan, le H n'étant sans doute pas aspiré) En sachant que le latin se décline, on doit donc avoir au nominatif *johannes rufleyus* et non *rufletus*. Cela semble bien prouver que le patronyme et donc le toponyme étaient bien Rufflay dès le XIV^e siècle.

La première mention d'utilisation du patronyme Rufflay que j'ai pu trouver est celle d'un « Guillaume du Rufflay. » Il était signalé en 1261 dans un document relatif à l'abbaye de Beauport. Comme ce document est à mettre en relation avec le comte de Pléhédel Geffroy de Boisgélén, il n'est pas sûr que ledit Guillaume ait été de Saint-Donan. (Au passage, j'ai constaté que les descendants de la famille de Boisgélén pensent que le patronyme est une déformation-francisation du toponyme Coat Guélen, le bois de houx. Cela pourrait expliquer le patronyme Gélin de la région bretonnante et donc de Saint-Donan.) Si donc la famille de Guillaume du Rufflay tire son nom du lieu-dit de chez nous, c'est que le toponyme existait au moins depuis la première moitié du XIV^e s. Ceci est confirmé par la mention d'un «Jan du rufflay », sieur de Buhen à la date de 1312. Comme Guillaume, Jan du Rufflay, de Buhen-Lantic, ne peut être qu'un descendant plus ou moins direct d'un du Rufflay de Saint-Donan, à moins, bien sûr qu'il ne soit bien de Saint-Donan. Ainsi, on ne sait rien de précis sur les premiers nobles de Saint-Donan portant le nom de Rufflay. C'est pourquoi on trouvera en annexe une étude sur certains d'entre eux. On ne sait même pas quand on est passé du patronyme Gascoing au patronyme Rufflay ni quel Gascoing -homme ou femme- a pris le nom de ce qui devait être sa nouvelle propriété. On sait simplement que le blason des du Rufflay avec le changement d'émail prouve qu'il y a eu brisure: d'un fond or, on est passé à un fond argent moins noble.

Il faut penser d'autre part que Jehan, mentionné plus haut, n'était pas un jeunot lorsqu'il se vit confier la mission dont je parlerai plus tard et qui lui valut une certaine notoriété. On doit donc logiquement supposer qu'il avait au

moins quarante ans. Comme son intervention est de 1312, on voit que le toponyme Rufflay remonte au moins au XIII^e siècle. Pour les historiens du XIX^e siècle, il ne fait pas de doute que ce Jean du Rufflay était de Saint-Donan.

Déjà, vers 1301, dans l'Ordonnance du duc Jean II, en interprétation de L'Assise au Comte Geffroy, le duc affirmait : « *Nul gentilhomme ne peut donner à ses enfants puisnés de son héritage que le tiers* ». Ainsi, les cadets se partageaient ce tiers sauf s'il y avait arrangement familial. Or les familles nobles étaient aussi parfois très nombreuses. C'était le cas, plus tard, de celle. Il faut rappeler que, d'après la Très Ancienne Coutume de la Bretagne, l'aîné d'une famille noble recevait en principe les deux-tiers du patrimoine. Je ne saurais dire ce qu'il advint de l'héritage de Roland-Claude de Keremar du Chesnay qui dut avoir douze enfants.

C'est dans un travail sur le maréchal de Guébriant que l'abbé Le Laboureur publia en 1656 une généalogie des du Rufflay parents du maréchal, donc très incomplète en ce qui concerne les anciens du Rufflay. Le maréchal de Guébriant était en effet un Budes de Guébriant, de la famille des Budes que l'on a déjà vue à propos de la Croix Cadio. Le Laboureur commençait sa généalogie à Guillaume. Pourtant, j'ai quelques doutes. En effet on sait qu'un Guillaume du Rufflay, chevalier, avait épousé Aliette Cadoret « *filie de Henry chevalier seigneur de Lesponguen (en réalité l'Epine Guen), d'Estuer, le Cran, la Ville cadoret et de Beaumanoir en Plumi et de Catherine Budes* » affirmait Le Laboureur. La dernière nommée était la propre tante de du Guesclin. Or, dans un document daté de 1404 on trouve la mention que Guillaume doit « *III d. (deniers) pour la maison qui fut ez Cadoret* ». Et dans un autre document figurant dans la Réformation de 1669, un texte de 1418 est apporté pour prouver l'ancienneté dans la noblesse des du Rufflay. On y lit « *sur le degré de Guillaume père dudit Louis sont portées quatre pièces. La première est un acte passé entre Guillaume du Rufflay et Olivier Nevou (mort en 1409) parce que le d. (dit) du Rufflay disait au d. le Nepvou que depuis soixante ans Mie (messire) Hervé du Rufflay duquel Guillaume était l'héritier principal et noble...* ». Ainsi, le père de Guillaume se prénomme Hervé et était chevalier comme tend à le prouver le qualificatif de messire. C'est aussi le point de vue de Pol de Courcy dans son Nobiliaire et Armorial de Bretagne. Il y dit que « *Guillaume fils Hervé vivant en 1418 épouse Aliette Cadoret* ». Les Nevou étaient de la région. A cette époque il y en avait en particulier à Ploufragan. D'ailleurs, un Le Nepvou avait épousé une du Rufflay. Guillaume pouvait donc bien être de Saint-Donan. Malheureusement je n'ai pas trouvé de trace de Saint-Donan pour la réformation de 1426.

Ainsi, dans la famille du Rufflay, on aurait Hervé, puis Guillaume. Pour poursuivre, Le Laboureur citait Louis, puis un autre Louis. Or, on peut avoir des doutes. En effet, on sait par une autre source qu'Aliette possédait à la mort de son mari en 1449 « *l'hébergement de la soraye* ». D'autre part on sait Louis du Rufflay épousa Isabeau de Penhouet. En logique ce Louis devrait être le petit-fils d'Aliette Cadoret qui vivait toujours en 1449 et Philippe, fils de Louis vivait en 1443. Mais on sait aussi que Louis vivait encore en 1450. Il

doit donc y avoir un Louis de trop.



Une autre difficulté vient de l'existence d'**Eon**. C'est est encore un du Rufflay dont je n'ai pas trouvé l'origine car il ne figurait pas dans les monstres mais il était sûrement important pour avoir été appelé à ratifier le traité de Guérande en 1381. Ce dernier mettait fin officiellement à la Guerre de Succession de Bretagne. Eon était donc contemporain de Guillaume. De plus, il était le père d'Anne du Rufflay, celle qui épousa Yves Budes au XIV^e siècle. Il pourrait donc avoir été de Saint-Donan, sauf qu'un généalogiste précise qu'Eon était «*sieur dudit lieu*» S'agit-il bien «*dudit*» Rufflay? Evidemment, il pouvait être propriétaire du Tertre-Jouan tout en étant propriétaire du Rufflay. Mais alors, que devient Guillaume?

Fig. 81: Sceau de Guillaume du Rufflay en 1396, selon Dom Morice

Nous avons vu qu'Yves Budes possédait la Croix Cadiou. Mais il doit s'agir d'un autre Yves, petit-fils du précédent et fils de Normand Budes. Les dates semblent l'indiquer. En tout cas, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les Budes aient possédé la Croix Cadiou, ni que les du Rufflay soient mentionnés comme ayant possédé Le Tertre-Jouan. A noter qu'Eon était peut-être le père de Marguerite du Rufflay, évoquée au cours de mon étude, et d'Henri, écuyer et sieur de la Morandais (Ploufragan). Ceci nous amène aux alentours de 1513, date à laquelle marguerite vivait encore.

Les historiens s'accordent pour reconnaître que les du Rufflay sont issus des le Gascoing. Ils en ont pris les armes, sauf que le fond du blason des Gascoing (**Fig. 83**) est d'or et que celui des du Rufflay est d'argent. Il y a eu une brisure par changement d'émail, car l'héritier des Gascoing a gardé le blason original. Le cadet devait en principe modifier le blason originel. (Voir figure 83)

On voit que c'est bien le futur blason des du Rufflay, l'étoile en plus. Mais où sont les deux autres étoiles et le croissant signalés par Dom Morice dans son commentaire? Visiblement, il doit y avoir une erreur quelque part. Mais Dom Morice a accompli un travail gigantesque de dépouillement des archives en latin d'abord et en français – son Histoire de Bretagne accompagnée des Preuves représente plus de 5000 pages - on ne peut donc lui reprocher de ne pas connaître précisément la situation d'un petit noble parmi des milliers d'autres ! De plus j'ai trouvé qu'Eon avait bien un blason

«*d'argent au chevron de gueules acc. de trois quintefeuilles de même*». (Par contre Le Laboureur signalait, non pas trois quintefeuilles, mais trois trèfles.) C'est ce blason qui est resté aux du Rufflay de Saint-Donan. (Il existait aussi un Guillaume du Rufflay à Plourhan en 1426, est-ce le même? Faute de certitude, je n'oserais l'affirmer, le prénom fut très porté par des du Rufflay de cette période.)

Alain Le Gascoing, qui semble avoir vécu de 1400 à 1473, aurait épousé Jeanne du Rufflay, née sans doute en 1405. Voilà une nouvelle preuve que le toponyme est antérieur au XV^e siècle, car ladite Jehanne portait évidemment le nom de son père. Ce doit être elle qui était mentionnée dans un Extrait du Compte d'Aufroy de Guinot en 1430 car on y signalait «*Jehanne du Rufflay demoiselle estant avec la dame de Malestroit*». Le même document indiquait d'ailleurs aussi la présence au même endroit de «*Marguerite de Kernevenay... avec la dame de Chateaubriand* ». Ce n'est naturellement pas celle mentionnée plus haut; les dates ne correspondent pas. Pour être plus complet, on trouve d'ailleurs dans les mêmes monstres les noms de Jehan et Alain de Kernevenoy. Tous ces renseignements sur les anciens du Rufflay sont tirés des travaux de Dom Morice.

A propos de Guillaume, la correspondance des dates tendrait à prouver que c'est bien le même... sauf que Dom Morice semble indiquer que le sceau de Guillaume, qui est, dit-il le même que celui de Jehan, n'est pas identique à celui des du Rufflay de Saint-Donan: «*ledit Jehan un chevron accompagné de trois estoiles surmonté d'un croissant* » écrivait Dom Morice en commentaire d'un texte original qu'il reproduit. Fort bien, mais pourquoi alors fait-il figurer dans son ouvrage le sceau de Guillaume ci-dessus ?

Après Guillaume, selon Le Laboureur, on aurait donc eu un premier **Louis**, suivi de son fils aussi appelé Louis. Or ceci semble difficile à admettre. Certes, on trouve qu'en 1426, un Louis était propriétaire de la Métairie de la Mare. On cite en effet dans Histoire de la famille le Nepvou «*le seigneur de la Mare en 1426... qui épousa Marguerite, d'autres disent Isabeau-, de Penhoët*». Mais on sait aussi que Louis prêta serment au duc de Bretagne en 1437. On peut s'interroger sur l'existence de deux Louis, (sauf qu'il arrivait que deux enfants portent le même prénom, surtout si l'un était décédé en bas-âge.) Potier de Courcy, par exemple, doutait de l'existence de deux Louis. Il ne commençait sa généalogie qu'avec ce Louis dont on connaît un peu mieux la vie. En effet, Louis du Rufflay, qualifié de «*seigneur du Rufflay*» épousa Marguerite de Penhoët, fille de Guillaume et d'Alix de Beaumanoir qui était vivante en 1453. Louis serait décédé en 1455. Or, on l'a vu, Aliette Cadoret était toujours vivante en 1449. Il est difficile d'imaginer qu'elle ait pu être sa grand-mère.

Quoiqu'il en soit, Guillaume de Penhoët étant propriétaire de la Ville-au-Roux, c'est sa fille qui hérita de son bien qui passa donc dans l'apanage des du Rufflay. (Il y a quelques doutes sur les de Penhouet car il est possible que les deux frères aient épousé deux sœurs, Alix et Marguerite, d'où les confusions possibles, d'autant plus que j'ai cité précédemment Isabeau!) Louis du Rufflay est mentionné lors de la réformation de 1449, il y est dit possédant «*l'ébergement noble du*

Rufflay et Billiet " Marguerite aurait hérité de la Ville au Roux après 1449. Curieusement, Ogée, dans son Dictionnaire, indique qu'en 1500 les du Rufflay ne possédaient, en plus du Rufflay, que «la Terre Neuve et le Billet».

En 1437, **Louis** prêtait le serment de fidélité au Duc de Bretagne, avec cette fois rien moins que sept autres du Rufflay, dont deux Guillaume ! Le prénom était à l'époque très porté; peut-être en raison de la canonisation en 1247 de Guillaume Pinchon, l'évêque de Saint-Brieuc. Lors de cette prestation de serment, on a une longue liste des nobles du Goëlo, dont Louis. J'ai aussi remarqué cette fin du texte: (nous, les nobles) « *certifions avoir fait le serment de fidélité dessusait, mais pour ce que nous ne savions écrire... ne avons nuls sceaux, nous avons prié Messire Jehan de Malestroit et **Louys du Rufflay** d'y mettre pour nous leurs sceaux...* ». On voit par là que cela semble dire que Louys du Rufflay sait écrire, mais surtout qu'il est homme de confiance du duc, car plusieurs dizaines de nobles de Goëlle étaient appelés à prêter serment en même temps que lui. Cela confirme aussi la relation privilégiée entre les de Malestroit et les du Rufflay.

Philippe figurait dans la "monstre" de 1479. Il avait épousé en 1449 Marguerite de Robien, fille de Guillaume, chevalier, et de Béatrix de la Motte originaire de Ploeuc. Quant à Guillaume, il était de Plainel. Philippe était de loin le noble le plus riche de la paroisse puisqu'il était dit, lors d'une monstre, qu'il avait un revenu de 240 livres. A titre de comparaison, Guillaume Conen à la Ville Tano en avait 60 et Alain le Gascoing – archer- 80. Estienne Frigat à Villeneuve n'en avait que 6. Louis possédait donc le Rufflay, mais aussi la Ville au Roux, sans que je sache où il résidait.

En 1513, c'est **Tristan** que l'on signalait comme possesseur du manoir. Il était dit «seigneur dudit lieu du Rufflay,» de la Ville au Roux et du Billiet. Comme son père, il était chevalier. Il épousa Marguerite Kernévénoy, fille de Charles et de Jeanne Hemery de Coëtenlen et du Letton dont les armes sont aussi sur le même vitrail.

En 1535, **Jehan** tenait « *le manoir et métairie du Rufflay, la métairie de Billy, de la Ville au Roux et de Terre Neuve* ». En 1500, il n'avait, selon Ogée, en plus du Rufflay que la Terre Neuve et le Billet. Ceci semble confirmé par le fait qu'en 1535, le texte parle bien du manoir du Rufflay- où Jean doit habiter- et de la métairie de la Ville au Roux. Ce lieu-dit n'est donc plus un lieu noble. Jan se maria deux fois. Il épousa d'abord Jeanne de la Tousche, puis Rolande de Kergoët. En 1543, il était présent à la Montre du Goëlle où il est dit « sieur du dit lieu (du Rufflay) présent o un autre archer à cheval ». Cette assertion est sans doute encore une preuve de richesse: Jan dut se présenter à cheval et était accompagné d'un archer, lui-même à cheval. Le fait qu'il se présenta «*o un autre archer*» semble dire qu'il n'était lui-même que simple archer alors que nous avons vu que le du Rufflay étaient chevaliers. (O figure toujours dans le langage gallo et signifie avec:" *j'iré o lé,*" j'irai avec elle). On trouvera en annexe un aveu du même Jean du Rufflay concernant ses possessions.

Dans un acte de 1547, Suzanne du Rufflay était dite « *fille noble de*

Pierre du Rufflay et de Perrine de Languenoez, sieur et dame du Rufflay de Villeauroux ». Il s'agit en réalité de Perrine de Languéouez, mais on trouvait les deux patronymes dans la même famille. Elle est sans doute née vers 1480 car sa mère mourut en 1503 et son père en 1514. Perrine, fille de Gauvain, était une très lointaine descendante de Maurice tué en 1364 à la bataille d'Auray. Maurice tirait son patronyme du lieu-dit Languéouez, en Finistère actuel.

Les du Rufflay sont donc bien possesseurs du Rufflay et de la Ville au Roux en même temps. Certains devaient vivre au Rufflay, d'autres à la Ville au Roux. Cela nous amène au milieu du XVI^e s. Je cite ensuite Le Laboureur: «*furent leur fils et fille (de Pierre et Perrine) **Jean S. (seigneur) du Rufflay & Suzane Dame de Kerempuil. Jean S. du Rufflay épousa 1. Jeanne de la Tousche. 2 Rolande de Cargouet. Du premier licit nâquit **Robert S. du Rufflay qui eut pour femme Anne du Houlle remariée à Jean Budes S. de Quatrevaux*****».

Cette Anne était la fille de Claude, seigneur du Houlle, qui avait acheté Le Vauguillard à Jehan du Quellenec, Le Houlle et le Vauguillard étant en Merléac. Vauguillard fut dans le passé propriété des de Keremar sans doute arrivés du Danemark au XIII^e siècle. On peut remarquer que Le Laboureur ne cite pas leur fils, Christophe, dont on sait il est vrai peu de chose. Certains en font le père d'Anne, mais c'est une erreur. Le Laboureur ne le cite pas passe donc à Claude, qui, selon lui, était le père d'Anne du Rufflay.

L'Histoire générale de la maison royale de France mentionne bien «*Anne du Rufflay fille de Claude, seigneur du Rufflay et de Françoise de Quellenec dame de Meaux*». Le même ouvrage ne mentionne pas où se trouvait ce lieu-dit que je n'ai pas non plus trouvé par ailleurs. Cette Françoise était fille de Michel de Quellenec, peut-être lui-même fils de Jehan, mentionné ci-dessus, et de Roberte Hallemas aussi dite dame de Meaux, un lieu-dit que je n'ai pas pu localiser. C'est bien Françoise de Quellenec et Claude du Rufflay qui étaient les parents d'**Anne**, sans doute unique enfant né de leur mariage et, héritière de la propriété.

Les signatures dans le registre paroissial du XVII^e siècle sont très rares, celles des femmes exceptionnelles. Seuls les nobles sont à même de signer, ce qui ne veut pas dire qu'ils savaient tous lire et écrire. On voit aussi la signature d'Yves Le Maignen. Celui-ci est officiellement « sieur de Kermoal », comme son père Olivier.

Marguerite Le Merdy
 Anne du Rufflay
 Yves Le Maignen
 Anne Gendrot
 Claude Le Maignen
 Michel Ferchal
 1668
 1675

Fig. 82: Signature d'Anne du Rufflay lors du mariage de sa fille Perronnelle avec Jacques Hyacinthe du Boisberthelot.

Les ancêtres d'Yves Le Maignen étaient morbihannais, de Quistinic précisément. Lors de son mariage, Yves est dit sieur de Kermoel, mais Guillaume Le Maignen, qui vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle, était lui dit « sieur de Kermoello » et Olivier « sieur de Kermoal », voire « Kermoil. » Yves avait épousé Marguerite Le Merdy qui a signé. Il mourut après 1668. Claude, le second fils d'Anne et d'Olivier Le Maignen, était dit « sieur de la Ville au Roux ». Il était marié à Anne Gendrot dont on voit aussi la signature. Il mourut après 1675. On reconnaît également la signature de Claude Budes, l'abbé de St-James, né du premier mariage d'Anne. La dernière signature en bas est celle du recteur Michel Ferchal aussi dit Ferchat. Un mot encore pour signaler qu'Olivier était dit « Le Maignan », alors que ses fils signent « Le Meignen ». La prononciation était la même en effet. Nous prononçons bien "parant" alors que nous écrivons parent.

Le patronyme "Quellenec" est évidemment à mettre en relation avec la seigneurie de Quellenec. Cette importante seigneurie dont je viens de parler était dotée d'un château et ses possessions s'étendaient sur Merléac bien sûr, mais aussi sur plusieurs autres paroisses, dont Cohiniac. Quellenec serait dérivé de Kellen, le houx. Quellenec est traduit en français par La Houssaye. Il est amusant de noter que le manoir de Quellenec fut acheté par Le Moenne de Cléden en 1640 et que d'autre part Le Vauguillard, toujours en Merléac, fut, on l'a vu, la propriété des de Keremar, de même que Kerstainguy, toujours dans la même paroisse dont j'ai parlé à propos de Yves de Keremar. Les relations entre Merléac et Saint-Donan sont donc anciennes.

C'est avant 1604,- date que je ne peux confirmer- qu'**Anne du Rufflay** épousa Christophe Budes, seigneur du Plessis-au-Noir (en Trédaniel). En réalité, Christophe Budes était le fils de Jacques, seigneur du Hirel en Plédran. Les jeunes mariés durent y habiter après leur mariage. Mentionné plus, haut. J'en veux pour preuve qu'Anne du Rufflay « fille aînée de la maison du Rufflay » fut choisie comme marraine lors de la bénédiction de la

grosse cloche de Plédran en 1604. Son mariage est donc antérieur à cette date, et, partant, on pense qu'elle naquit vers 1580/85. En tout cas, en 1615, elle avait bien le titre de «dame du Plessis au Noir». Ce qui est sûr aussi, c'est qu'Anne a vécu au Rufflay sans doute après la mort de son fils Charles en 1643. (J'ai déjà signalé qu'une première Anne du Rufflay, de Ploufragan, avait aussi épousé un Budes, Yves dit Yves 1^{er} Budes, qui vivait au début du XV^e siècle au Tertre Jouan. La famille Budes, originaire de Saint Carreuc eut au fil des années de nombreuses propriétés dont Le Hirel à Plédran, Le Tertre Jouan et Sainte Guen à Ploufragan, La Noë Sèche au Foeil, et aussi Guébriant, en Pluduno. C'est d'ailleurs ce dernier patronyme qui resta par la suite associé à celui des Budes. Le célèbre maréchal était dit Budes de Guébriant.) Quatre enfants naquirent du mariage d'Anne avec Christophe: Charles, un premier fils, mort relativement jeune en 1643, mais tout de même conseiller au Parlement, puis Claude qui hérita de la propriété maternelle au décès de son aîné. Mais, comme il était abbé commanditaire de l'abbaye de Saint-James-de-Beuvron et de Landugen, sa résidence principale n'était pas obligatoirement au Rufflay même si on l'y signalait souvent. Sa présence à de nombreuses reprises à des cérémonies religieuses en témoigne. De plus il était dit «habitant au Rufflay» dans le registre paroissial alors qu'il était aussi recteur de Duault alors au diocèse de Quimper. Sa double charge a donc probablement permis à sa mère de s'installer dans le manoir familial – sans doute après 1643- après avoir habité à la Ville au Roux après son remariage. On trouvera en annexe un récit des déboires du recteur de Duault. Il y eut ensuite une fille, Béatrix, qui épousa Ollivier de Taillefer. C'est donc cette famille qui devint par la suite propriétaire du Rufflay. La dernière fille, Louise devint religieuse.

Après la mort de Christophe Budes du Plessis-au-Noir, Anne du Rufflay se remaria, en 1620, avec Olivier Le Maignan, sieur de Kermoal. Deux de leurs enfants, Claude et Yves, sont signalés ci-dessous. Deux filles, Anne et Louyse, moururent en bas-âge. J'y reviendrai à propos de la Ville au Roux où elles naquirent. Le fait qu'elles furent enterrées dans l'église de La Méaugon conforte l'hypothèse précédemment émise: l'église de La Méaugon était plus proche que celle de Saint-Donan et les nobles de la Ville au Roux devaient y disposer d'un enfeu depuis longtemps.

Lors de la Réformation de 1669, on trouve, selon Pol de Courcy : « *Du Rufflay sieur dudit lieu et Billet(ou Billy), paroisse de Saint-Donan, de la Cornillière et de Trévily, paroisse de Maroué, du Tertre Jouan et de la Morandais, paroisse de Ploufragan, d'Ancremer, paroisse de Plouigneau, du Plessis, paroisse de Plénée Jugon, 10 générations* ». Ils sont reconnus d'ancienne extraction, donc nobles authentiques, lors de cette même réformation. Tous ces domaines appartenaient à des descendants des du Rufflay de Saint-Donan et non aux seuls du Rufflay de Saint-Donan. Comme le signalait De Courcy, les autres du Rufflay n'étaient pas en reste car on les trouvait entre autre au Tertre Jouan (Philippe) et à la Morandais (Sylvestre) en Ploufragan, à La Méaugon (Guillaume et Rolland), Plaine-Haute (L'Hôpital), Saint-Brandan, Plouigneau etc....En 1420, la terre de Buhen-Lantic était la propriété d'Étienne du Rufflay qui prit le parti de Charles de Blois lors de la Guerre de Succession de Bretagne. Les terres d'Etienne furent confisquées mais rendues plus tard à sa fille Marguerite.

Le sceau des du Rufflay, que j'ai fait figurer Fig. 81, est de 1396. Il faut rappeler que le blason peut ne pas reprendre totalement le sceau qui doit être plus ancien. Selon Guy le Borgne dans Armorial breton de 1667, le blason des Rufflay se décrit ainsi : « *Du Rufflay audit lieu en St Brieuc, (il veut sans doute parler de Saint-Donan, à moins qu'il ne fasse allusion à l'évêché de Saint-Brieuc) d'argent au chevron de gueulle accompagné de trois quintefeuelles percées de mesme deux en chef et une en pointe* ».

(Curieusement la famille Fleuriot surtout connue par le grand navigateur Fleuriot de Langle – un Fleuriot ayant épousé une demoiselle de Langle- avait aussi un blason « au chevron...accompagné de trois quintefeuelles... deux en chef, une en pointe » mais les émaux étaient différents. Différents aussi, les blasons cités en 1418 de Jehan et de Guillaume du Rufflay ; différents mais pas totalement. Tous ces blasons avaient en commun le chevron, preuve d'un ancêtre unique, le reste étant différent.)

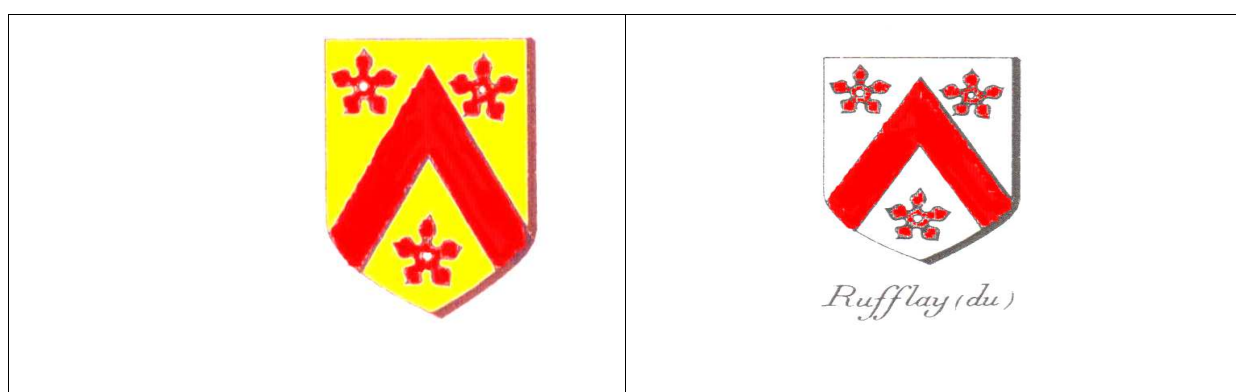


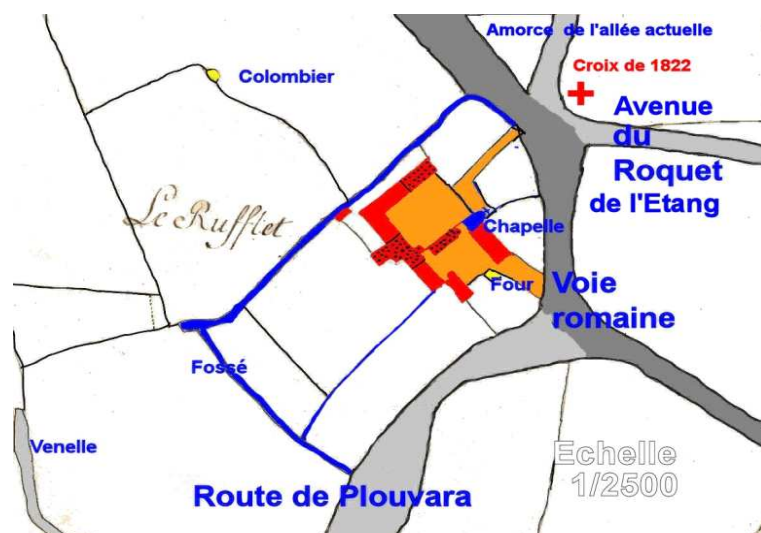
Fig. 83 : Blasons des le Gascoing, (à gauche), et des du Rufflay

Le changement d'émail montre bien que ce sont les du Rufflay qui sont issus des le Gascoing, la famille d'origine gardant son blason plus noble, puisque l'or l'emporte sur l'argent.

Les possessions des du Rufflay à Saint-Donan étaient importantes et leurs droits reconnus. Parmi leurs propriétés sur la paroisse on peut citer, outre les manoirs les métairies de Billiet, la Terre Neuve, Launay Garay et 23 convenants (fermes) dont l'Estang Ravily, Les Terres-Callac, la Transonnaye, le Bourg, le Vau Martin et les Madrets. Le convenancier était un fermier qui pouvait rester dans sa ferme tant qu'il payait les charges à lui demandées. Le Rufflay avait aussi un colombier, ce qui était réservé aux nobles importants. La trace de ce bâtiment est encore visible au cadastre de 1848. La Coutume de Bretagne prévoyait qu'il fallait 300 journaux de terre au XVI^e s. pour avoir le droit d'en posséder un. En 1480, Philippe a, nous l'avons vu, un revenu de 240 livres monnaie. Lors d'une montre, il a pour arme une brigandine, arme défensive.

Le manoir du Rufflay était entouré d'un fossé et le jardin clos. Un champ porte encore le nom de Jardin du Four, un autre Jardin du Colombier. Quant

à la chapelle, de La Messelière note qu'elle fait partie des chapelles dont « quelques-unes se distinguent par leur grandeur et leur style ». Les bâtiments actuels ne sont bien sûr pas ceux de l'origine, mais ils montrent bien l'importance de la seigneurie au XVII^e siècle. Les du Rufflay avaient prééminence dans l'église paroissiale et droit de moyenne justice au bourg. A la fin du XVIII^e le registre paroissial signale par exemple que tel mariage fut rendu possible (la fille était dans ce cas mineure) « *en conséquence du décret de justice rendu en la juridiction du Rufflay par Me Charles Pierre De palière sieur du fonteny* », il est vrai, en l'absence du sénéchal de Quintin. Je publie en annexe un [aveu de 1540](#).



«Aussy dit et affirme que toutes et quantes foys que les poissonniers lesquels près et environ les terres du domaine dudit lieu du Rufflay portans poissons à vendre sont tenus faire appeler et frapper à la porte dudict lieu troys coups, soit jour et nuit, pour scavoir si la maison est pourvue de poisson autrement en prendre ainsin que bon semblera audict sieur en payant, et ce faisant ledicte sieur leur doibt une miche et s'ils sont en deffault de ce faire, il les peut poursuivre jusque une lieüe à la ronde et les déclarer amendables à son arbitrage...» Il faut rappeler que les du Rufflay «avaient cour et juridiction en l'auditoire et cohue au bout de ladicte maison.»

Fig. 84 : L'imposant manoir du Rufflay d'après le cadastre de 1812

Sur cet extrait on peut voir d'abord la position du manoir au carrefour de l'antique voie romaine plusieurs fois mentionnée et de la route de Plouvara. Les bâtiments, dont certains dateraient du XV^e, sont disposés autour d'une double cour presque fermée et carrée. Sans doute peut-on imaginer que, comme de nos jours, les propriétaires vivaient dans la partie située à gauche de la chapelle, quand on regarde le plan. La partie la plus en bas était la métairie du château. Comme on le voit, le Rufflay tenait plus du château que du manoir: on repère la protection par un fossé rempli d'eau et un colombier signe, je l'ai dit, de l'importance du propriétaire, mais aussi une chapelle privative. Mais déjà, on le constate, en 1812, une partie des bâtiments

semble plus ou moins ruinée (partie avec des pointillés). Il est vrai que la Révolution est passée par là. Quant au four, il a été reconstitué récemment et la chapelle avait été restaurée précédemment.

En 1649, Anne du Rufflay rendait à messire Amaury Gouyon, marquis de la Moussaye, comte de Quintin, un aveu qui reprenait l'aveu de 1540: *Quant aux poissonniers qui « passent auprès de son manoir du Rufflay et qui portent poisson à vendre, ils sont obligés de frapper à la porte trois coups, soit de jour ou de nuit, et de demander si la maison est pourvue, et par faute de ce, peut ladite dame du Rufflay en prendre autant que bon lui semblera en le payant, et doit leur donner à boire et une miche, et lorsque iceux poissonniers sont en défaut de venir au dit lieu faire ce qui leur incombe et demander ce que dessus, la dite dame peut les faire poursuivre jusqu'à une lieue à la ronde et les déclarer amendables à son arbitrage, duquel devoir elle se dit être en bonne et paisible possession ».*

Cet aveu reprend celui qui figure en annexe à la date de 1540 à l'époque de Jean du Rufflay. On peut tirer quelques conclusions du texte cité plus haut. D'abord si le français a changé, - encore que je ne sois pas sûr de son authenticité!- la législation n'a pas du tout évolué en un siècle. D'autre part Anne du Rufflay habite toujours en son manoir. Elle dut aussi y mourir, puisqu'elle fut enterrée *« dans le cœur de l'église parochiale de Saint-Donan proche le balustre du grand autel »* le 5 avril 1659 lendemain de son décès. L'emplacement n'est pas facile à situer car on ne voit pas bien à quoi correspond ce « balustre du grand autel »; en principe un balustre soutenait la balustrade. Celle-ci séparait le chœur du reste de l'église. Balustre a donc aussi bien le sens de balustrade séparant le chœur du reste de l'église que de chœur. Comme elle était née vers 1580/85, la « dame du Rufflay » était donc presque octogénaire, un âge remarquable pour cette époque. Avec elle le nom de famille qu'elle portait s'éteignit à Saint-Donan. Le Dictionnaire de l'ancien français de Godefroy définit un balustre comme « entouré d'une balustrade » ce qui ne nous apprend guère plus, sinon que dans les églises, le chœur était autrefois séparé du reste de l'édifice par une balustrade, une clôture basse ajourée sur laquelle on pouvait s'appuyer.

Il est à noter que le Rufflay était qualifié de « manoir » dans la réformation de 1535. Même la Ville Boutier et la Ville au Roux n'avaient pas alors droit alors à ce qualificatif. Il est vrai que les du Rufflay sont bien les seuls à avoir laissé une trace importante - tout est relatif - dans l'histoire de Bretagne. Cela explique que j'ai pu leur accorder une place un tant soit peu démesurée !

La dame du Rufflay jouissait d'un privilège que l'on connaît ailleurs, mais qui est quand même important : elle peut se faire fournir du poisson « soit de jour, soit de nuit ». Le fait prouve, au passage, que des poissonniers battaient régulièrement la campagne. Il faut se souvenir que les catholiques, nombreux à cette époque, ne devaient pas manger de viande le vendredi et durant le Carême, c'est-à-dire les quarante jours précédents la fête de Pâques. Si on y ajoute les autres jours maigres, on arrive à un jour sur deux, voire deux sur trois sans viande. Le privilège dont elle jouit est personnel et héréditaire.

Anne dispose aussi du droit de mettre à l'amende les contrevenants, puisqu'elle « *peut les faire poursuivre jusqu'à une lieue à la ronde* » (La lieue valait environ 4 de nos kilomètres). Privilège, donc, mais limité. Mais elle ne doit pas oublier pour autant l'hospitalité puisqu'elle doit donner à boire aux poissonniers et une miche de pain. Ce droit peut laisser entendre que le manoir du Rufflay ne disposait pas de vivier. En tout cas, la toponymie n'a pas retenu le nom d'un étang à proximité. Nous sommes sur un plateau, les ruisseaux de quelque importance y sont rares. L'histoire ne dit pas non plus s'il s'agit ou non de poisson d'eau douce, mais on peut le penser.

On remarque aussi que la dame du Rufflay devait faire reconnaître son droit par son autorité supérieure. La paroisse de Saint-Donan faisait alors en effet partie des possessions du marquis de La Moussaye qui avait acheté en 1638 le comté de Quintin, à son cousin Henri de la Trémoïlle. Je signale au passage que ce de La Moussaye était protestant et que son achat se montait à la bagatelle d'au moins 470 000 livres – en or bien sûr -. Nous sommes loin des quelques pièces d'or mentionnées plus loin. Son attachement à la religion calviniste déclencha moult protestations de la part de ses sujets. La nouvelle religion introduite dans la seconde moitié du XVI^e siècle n'avait en effet que peu d'adeptes dans la seigneurie de Quintin. Mais nous en avons parlé à propos des Madrais.

Bien que mariée à Christophe de Budes seigneur du Plessis au Noir en Trédaniel, Anne du Rufflay était toujours qualifiée de « dame du Rufflay » en tant qu'héritière comme en témoigne la « Ferme de brebis » citée par le Noir de Tournemine dans La seigneurie de Crenan: « *baille à my-profit, vingt-cinq berbiz et moutons à Robert Milhorgne* » celui-ci « *a promis nourrir loger et pasturer quatre ans durans...les dits quatre ans finis et accomplis la dame du Plessis-au-Noir pourra prendre chacun an durant la présente ferme, quatre à son chouaix ... A la fin de la présente, sera le dit troupeau de berbiz partaigé, moytié par moytié* ». Au passage, on note les tournures de phrase de nos jours abandonnée, « chacun an », et la survivance de mots en gallo : « berbiz », « chouaix ». Le dernier terme est surtout connu dans l'expression « *y'a pas chouée* » qui est un faux ami, puisqu'elle signifie « cela n'a pas d'importance ». Il s'agit bien d'un bail de métayage comme il y en avait à l'époque. Le dit Milhorgne devait être l'un des métayers du manoir. C'était souvent le cas, le châtelain avait au moins un métayer. Au Rufflay, il devait y en avoir au moins deux, dont celui de « la Porte du Rufflay » signalée au début du XVIII^e siècle. Nous avons déjà parlé de la métairie de Launay pour la même raison. C'était la même chose au Chesnay ou à la Ville au Roux. J'aurai l'occasion de dire plus loin que les champs faisant allusion à l'élevage du mouton sont rares, et pourtant, on le constate, l'élevage existait bien. Il est vrai que le manoir du Rufflay pouvait distraire quelques surfaces pour cet élevage: tous les paysans n'avaient pas forcément une surface suffisante. L'essentiel des terres est consacré à la culture des "bleds", c'est à dire des céréales panifiables. Je profiterai de l'aveu de 1540 cité en annexe pour donner quelques précisions sur des termes précisant le statut des fermiers des nobles.

Comme nous l'avons dit, l'héritage du Rufflay revint donc, après la mort

en 1643 de Charles Budes, à Claude, le second fils d'Anne. Celui-ci était entré dans les ordres et devint d'abord abbé de l'abbaye de Saint James-de-Beuvron à la limite de la Bretagne. Mais Claude ne mit sans doute jamais les pieds dans son abbaye. Comme cela se pratiquait couramment, il n'était qu'abbé commendataire de l'abbaye, c'est-à-dire qu'il en empochait les revenus. De plus, comme si cela ne lui suffisait pas, il devint à 28 ans recteur de la paroisse de Duault. Celle-ci était à l'époque non pas dans le diocèse de Saint-Brieuc, mais dans celui de Quimper. De plus il devint prieur d'une abbaye succursale de celle de Quimperlé, Landugen, située sur Duault. Cela ne l'empêchait pas d'être souvent au Rufflay. J'ai fait figurer en annexe une étude sur ses déboires en tant que recteur de Duault.

Durant cette période, le manoir du Rufflay était aussi occupé par la sœur de Claude, Béatrix. Celle-ci avait épousé Olivier de Taillefer, chevalier, seigneur de la Brunais, lieu-dit sis dans le diocèse de Rennes. De cette union naquit un fils, Joseph, originaire du diocèse de Rennes qui épousa en 1660 Anne-Elisabeth de Massuel, dame de La Bouteillerie. J'ai cité cette dame, mais Joseph, lui, ne figurait jamais dans les registres paroissiaux. D'ailleurs aucun des trois enfants du couple ne naquit à Saint-Donan. Il est vrai qu'Anne-Elisabeth n'était que dans sa quinzième année lors de son mariage et que son premier enfant naquit l'année suivante. Comme cela se faisait souvent pour les familles nobles la jeune mariée retournait dans sa famille d'origine pour donner naissance à ses enfants. C'est ainsi que Claude naquit à Talensac en 1661. Après lui, il y eut François, «vicomte de breteuil», puis Charlotte. Celle-ci épousa Yves de Mordelles dans la chapelle de Château-Goëlle à Plélo, propriété des de Mordelles. Là encore j'ai pu trouver ces renseignements grâce aux recherches- et aux trouvailles- de plus en plus nombreuses des généalogistes.

De la Messelière notait à ce propos que les chapelles manoriales sont «incluses dans les manoirs ou dans l'enclos du manoir, dans les cours des jardins ou en dehors des clôtures, à proximité. Ces chapelles sont ordinairement de proportions et d'architectures modestes. Néanmoins, quelques-unes se distinguent par leur grandeur ou leur style... dont celle du Rufflay, et de la Ville Daniel.» L'autre possibilité de devenir fondateur de la paroisse était celle d'un achat du titre. Ainsi, Joseph de Taillefer, «*vicomte de Breteil, La Riolais, La Villemain, (autre que celle de Ploufragan) La Mettrie, La Brunais...*» avait obtenu les droits de supériorité et de fondation dans l'église de Breteil lorsqu'il acquit certains de ses biens dans cette paroisse. Il est possible que les Taillefer aient décidés de retourner s'installer à Breteil; cela expliquerait l'arrivée de nouveaux propriétaires au Rufflay.

En 1686, « *messire claud de Taillefer seigneur chevalier de breteil* » épousa «*dame anne de quernavanay dame de blanchelande mineure licenciée* ». Mais ce ne fut pas sans mal. En effet, « *sur ce qui se dit à saint donnan il s'est trouvé que lesdits fiancés étaient parens d'affinité du second et du quart degré* ». On interrogea donc François de Taillefer, par ailleurs lui aussi abbé de Saint-James, « *et demeurans au manoir du Rufflay* ». Ceci prouve que, comme Claude Budes, il était lui aussi devenu abbé commendataire de l'abbaye. (Ce personnage m'intrigue car il est dit lors de

l'enquête qu'il avait environ 50 ans. Il ne peut donc pas s'agir du frère cadet de Claude. Alors était-il un frère de Joseph habitant lui aussi au Rufflay?) On interrogea aussi le recteur de Saint-Donan, Michel Ferchat, et le métayer du Rufflay, lui aussi assez âgé. Ils confirmèrent le fait. Il fallut donc faire appel au pape - moyennant finances - ce qui était de règle dans ce cas et le mariage put être célébré après l'autorisation papale. Celle-ci était obligatoire puisque la parenté était « du second et du quart degré » (On trouvera aussi en annexe le [texte du registre paroissial](#)). On a d'autres cas où le mariage entre parents fut autorisé car, pour les familles pauvres et donc incapables de payer, le recteur demandait seulement l'autorisation à l'évêque souvent en précisant que les futurs mariés « vivaient du travail de leurs mains ». Mais c'est le seul cas pour lequel le registre paroissial cite la parenté exacte des mariés avec une sorte d'arbre généalogique. Pour les familles nobles c'était plus facile. Au début du XIX^e siècle encore, le recteur le Goff conseillait aux futurs mariés qui avaient des doutes sur leur degré de parenté de se renseigner auprès de personnes âgées susceptibles de bien connaître leur filiation.

On trouve aux Archives départementales la trace d'un procès qui fut intenté à Yves Glop par le (conseil) "général" de la paroisse. (Il y eut sans doute une mauvaise transcription du nom car les Glo étaient présents à Saint-Donan. Un dame décédée il y a seulement quelques années avait ce nom de jeune fille.) Le général d'une paroisse était en effet le répartiteur des impôts sur son territoire. Son but était de faire payer les fouages et autres impôts à Yves Glo qui était convenancier de messire Claude de Tailleferre. Pour le général de la paroisse, plus il y avait de contribuables, moins la quote-part de chacun était forte. Mais c'était mal connaître la tradition car les États de Bretagne lui donnèrent tort au motif que sa demande était contraire aux usages relatifs aux terres nobles à covenant ou domaine congéable. On trouve aussi dans les archives la trace d'une décision d'un sénéchal obligeant le tuteur des enfants d'un noble décédé à payer la somme de 2000 livres à Claude de Taillefer. Ces types de procès étaient fréquents sous l'ancien régime. J'ai parlé, à propos des métayers des Madrais, d'un autre procès du même genre et postérieur à celui

En 1689, la marraine d'un bébé découvert sous le portail de l'église – lieu idéal pour abandonner les nouveau-nés, car ouvert mais couvert - est Mme de Taillefer, dame du Rufflay. Il s'agit d'Anne Elisabeth de Massuel. En plus, du fait de l'abandon de ce bébé, les archives paroissiales nous apprennent qu'il y avait au XVII^e siècle quelques naissances « illégitimes » comme il était noté au registre paroissial. En 1695, par exemple, il y en eut trois. Nous en avons parlé à propos de Jullien Robert, sieur de la Goupillière et de Forville. Quelle est la raison qui peut pousser une femme à aller jusqu'à abandonner son bébé à l'entrée de l'église, en plein bourg, et alors que tout le monde se connaît dans la paroisse ? Parfois même l'abandon a lieu en plein hiver, comme cette petite fille qui fut prénommée Noëlle parce qu'elle avait été abandonnée la veille de cette fête. N'oublions pas que, de plus, tous les déplacements se faisaient essentiellement à pied. Le risque d'être vu est donc grand, sauf à circuler la nuit, comme cela s'était passé aux Briquières.

C'est aussi vers cette date de 1689 qu'on voit citer pour le Rufflay le

nom de Pierre Macé de la Morandais marié en 1687 à Catherine Paulus. Celle-ci hérita à la mort de son père de la demeure familiale du Fontenil-en-Chantenay près de Nantes. Catherine Paulus était fille d'un «receveur des deniers de Nantes». Ce n'est donc pas un hasard si elle épousa Pierre Macé qui était « *conseiller du roy et maistre ordinaire de la chambre des comptes de bretagne élection de Nantes Bretagne* ». La famille Macé était en effet aussi originaire du pays nantais, mais curieusement, il existe un village de la Morandais à Ploufragan et un autre à Trémuson. Je suppose que Pierre Macé devint propriétaire du Rufflay par acquêt car je n'ai pu trouver la raison de ce changement de propriétaire. Je me suis aussi interrogé: le fait que Pierre Macé fut maistre ordinaire de la chambre des comptes de Bretagne ne peut-il pas expliquer qu'on ne signalait pas, comme nous l'avons vu, que le Rufflay ne payait pas la capitation ? Ces hauts "fonctionnaires" s'étaient enrichis, et nombreux étaient ceux qui possédaient de belles demeures. Le titre de Pierre Macé était mentionné à l'occasion du baptême à la cathédrale Saint-Brieuc en 1688 de sa fille Françoise-Marie. Celle-ci épousa en 1714, « *en la chapelle du rufflet* », Auguste-Pierre Morin, seigneur de Portmartin. Selon le registre paroissial, celui-ci était «alloué de Moncontour». Parmi les signataires du registre figure Marc Morin, recteur de Lanfains, que nous avons déjà signalé. Comme les Macé de la Morandais, les Morin eurent des fonctions de conseillers à la Cour des Comptes de Bretagne. Le mariage dans une chapelle privée était bien évidemment une exception et supposait autorisation de l'évêque. Pour les nobles, cela ne posait pas de problème; pour les riches bourgeois non plus.

Auguste-Pierre de Portmartin devint donc le nouveau propriétaire du Rufflay. Lors de la «*bénédition d'une cloche nouvellement fondue*» (sic) en 1748, il était signalé qu'«*elle a été nommée par messire Auguste pierre, chef de nom et d'armes de morin chevalier seigneur de portmartin, Bellevue, la Chatellenie du Rufflay*». C'est sans doute lui qui finança, au moins pour une grande part, l'achat de la cloche. Je ne sais si cela suffit à le qualifier de «fondateur de cette église», comme dit ailleurs. Je rappelle, par exemple, que le seigneur du Rufflay entretenait un chapelain. Il n'était pas le premier à le faire, mais le fait n'était pas signalé auparavant. D'autre part, c'est la première fois qu'on voit apparaître dans un document cette appellation de «chatellenie du Rufflay». En principe, au moins dans le passé, le possesseur d'une châtelainie disposait du droit de ban, y compris pour l'ost. Ce n'était sûrement plus le cas au XVIII^e siècle. Bien sûr, il peut y avoir une erreur dans le texte, ou bien le châtelain s'est attribué un titre auquel il n'avait pas droit. Cette parenthèse sur le baptême d'une cloche en 1748, me permet de signaler aussi qu'il fallut souvent de nouvelles cloches à cette période. Dans un autre document, il était précisé que «*messire Pierre-Joseph-Auguste Morin de Portmartin (était) lieutenant sur les vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre de St Louis*». Ce Pierre-Joseph était le fils d'Auguste-Pierre; Il faisait donc lui aussi carrière dans la Royale. Il était le premier garçon d'Auguste-Pierre mais en réalité, il était le second enfant de la famille, puisque. Claire-Françoise-Marie, la fille aînée, était décédée prématurément en 1742. Un autre fils, Charles-Pierre, épousa Thérèse-Ursule Morin.

Les de Portmartin semblent avoir tenu le manoir du Rufflay au moins

jusque la Révolution. J'ai signalé précédemment qu'en 1784, à l'occasion du mariage d'une fille mineure, l'autorisation était donnée par la juridiction du Rufflay, en l'absence de la juridiction normale de Quintin. Le registre paroissial signale en 1790 le décès à Saint-Brieuc de «*pierre morin chef de nom et d'armes chevalier seigneur de port martin, bellevue, le vieux quilly, le Rufflay âgé de 76 ans* ». (Bellevue doit être le lieu-dit – en réalité un château-situé à Hénon; Le Vieux-Quily est sans doute celui situé à quelque kilomètres de Ploërmel). En 1791 c'était l'annonce de l'ondoiement «*d'anonime fille de claudemarie de villéon officier au régiment de la reine et de dame pétronillemarie de portmartin demeurant en leur terre du Rufflay* ». Les parents s'étaient mariés à Hénon en 1786, la mariée n'ayant que 19 ans. Or en 1790, le couple avait eu une première fille née au château de Portmartin cette fois. Le couple a donc dû s'installer au Rufflay après la mort de Pierre Morin de Port Marin.

Cette «dame Pétronille » était en fait Thérèse-Pétronille-Marie qui était née en 1767 et était la fille de Charles-Pierre «sieur du Port-Martin» et second fils de Pierre Macé de la Morandais. Elle avait donc sans doute hérité de son oncle, ce qui explique qu'elle n'habita au Rufflay qu'après la mort dudit oncle. Notons au passage qu'Auguste- Pierre de Portmartin avait lui-même épousé en 1771 une demoiselle de la Villéon, Adélaïde, originaire de Rennes. Claude de la Villéon était dit «seigneur de Kerforme» et originaire du diocèse de Quimper. On le voit, la mention de la naissance, 1791, montre que Révolution n'a pas encore tout changé. J'ai fait figurer les deux annonces pour montrer qu'il peut y avoir des différences dans les inscriptions du registre : ici la mention Morin. Les de la Villéon qui sont sans doute les derniers propriétaires nobles du Rufflay. Une fille du couple Claude / Thérèse naitra en l'an IX, toujours à Saint-Donan. Après eux, il n'était plus signalé de noble au Rufflay. J'ai déjà mentionné que Thérèse-Joséphine de la Villéon-Kerforme née à Hénon en 1790– comme noté sur son épitaphe dans la chapelle de Port-Martin-, avait épousé François de Kergarf, signalé à propos de La Lande-Suzaine. C'est sans doute son ondoisement qui est signalé ci-dessus.

Comme nous l'avons vu pour Louis-Jean de Keremar, Claude de la Villéon, militaire, devait être absent au moment de la naissance de sa fille. Celle-ci fut donc d'abord ondoyée, -l'imposition du nom – le vrai baptême- eut lieu ultérieurement. Ce qui est curieux, c'est que registre de Hénon signale le «baptême sans les cérémonies» d' «Anonime» une fille dont il est dit que le baptême s'accompagnait d'une «exhortation aux parents à faire suppléer dans les six mois les cérémonies du baptême». Mais, je n'ai rien trouvé ni à Hénon, ni à Saint-Donan. Or en 1791, comme ce n'est pas non plus un vrai baptême, le nom de la petite fille ne figure donc pas non plus et je n'ai pas non plus trouvé de date des «cérémonies ordinaires» du vrai baptême avec "imposition du nom". Cette formule ne figure pas ici, mais elle était fréquente, comme si cette obligation remontait au temps où nos aïeux n'avaient qu'un prénom comme nom. Nous avons vu de nombreux cas, à commencer par Jean de saint-Donan.

On raconte qu'un trésor est caché quelque part dans la propriété, une

barrique d'argent, précisément ! Certes, on a bien trouvé un trésor, sans doute enfoui au XVI^e siècle, mais il n'était pas très important. On lit en effet dans les Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord de 1877 cette affirmation : « *En mars dernier, découverte par un cultivateur qui démolissait un fossé – il s'agit d'un talus - près du Rufflay... La pioche de ce cultivateur amena à ses pieds un vase de terre de forme allongée dans lequel se trouvaient 12 ou 15 pièces d'or. C'étaient des écus d'or au soleil de Charles VIII* ». Ce roi de France est mort en 1498 (Il est intéressant de noter qu'un autre trésor enfoui et oublié fut aussi trouvé près du bourg, sans doute dans les années 1880. Il contenait cette fois des pièces de l'époque de Charles VII qui régnait de 1423 à 1460. Ce magot fut donc probablement enfoui à la même période pour le moins troublée de La Ligue). Ceci nous amène à faire quelques remarques. La première, c'est que, bien que la Bretagne fût encore indépendante, la monnaie française était bien utilisée chez nous. Les ducs, quant à eux, faisaient frapper monnaie à Rennes. La deuxième, c'est que celui qui a enfoui ces pièces de monnaie était assez riche pour pouvoir le faire et sans doute espérer vivre avec ce qui lui restait. Il pourrait donc s'agir du châtelain du Rufflay. La troisième est pour signaler que si le trésor n'a pas été récupéré, c'est qu'il est arrivé quelque chose de grave à son propriétaire. Enfin, on apprend qu'on démolissait déjà des talus à l'époque et à la pioche !

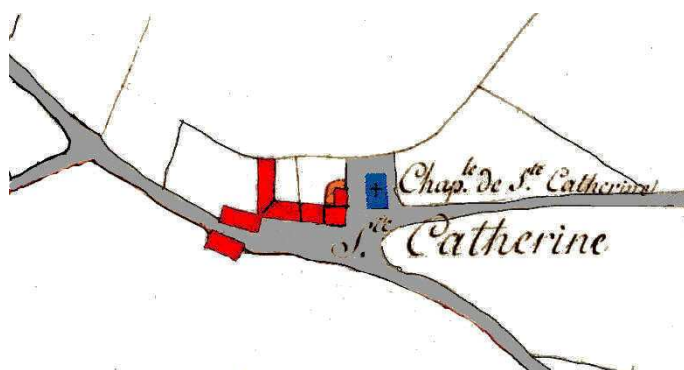
Le document annonçant la découverte ne dit pas de quelle année datent les pièces. Mais elles sont postérieures à l'arrivée sur le trône de Charles VIII en 1483. Dès 1485, le château de Quintin - qui venait d'être reconstruit en 1480 - est pris et saccagé par les tenants du duc de Bretagne François II. Monique Langlois, qui a étudié Les seigneurs de Quintin au temps d'Anne de Bretagne, précise qu'en 1487 Pierre de Rohan seigneur de Quintin, après avoir récupéré son bien, prit Moncontour, mais échoua devant Guingamp. En représailles, la ville de Quintin fut pillée par ses adversaires et le château brûlé. Il faut savoir que le roi de France cherchait par tous les moyens, y compris militaires, à s'emparer de la Bretagne. Il était aidé en cela par des traîtres à leur patrie, comme Jean de Rohan et son frère Pierre qui soutenaient le parti français moyennant monnaie sonnante et trébuchante. La même année, le prince d'Orange et, écrit encore Monique Langlois, « *les Allemands envoyés par Maximilien (empereur d'Autriche et officiellement fiancé à la jeune Anne de Bretagne) au secours du duc de Bretagne s'emparent de Quintin. C'est un désastre... L'insécurité dura plusieurs années* ». La même historienne note aussi que *les moulins « du Foeil, (près du Pont ès Nonnes) de Colvé sont inutilisables jusque février-mars 1488... Les passages de St Donan ... ne sont plus fréquentés à cause des pillards... Mais la mort de François II (le duc de Bretagne) a rendu plus aigüe encore la crise suscitée par le mariage de sa fille aînée Anne, devenue duchesse de Bretagne* » (à la mort de son père elle n'a que 12 ans). « *La ville de Quintin sert à nouveau de garnison... en avril 1489 les archers de Pierre de Rohan (seigneur de Quintin et frère de Jean Vicomte de Rohan) s'y trouvent. Leur présence n'empêchera pas celle des Anglais, bretons et autres dans la région...* » A ce propos, signalons que les de Kervégan, signalés plus tard à Saint-Donan, sont des descendants des Suasse, des Espagnols ayant participé à cette guerre et fixés dans la région. Les Suasse étaient d'ailleurs

aussi alliés aux de Keremar. La guerre, commencée en décembre 1488, par la volonté du roi de France Charles VIII, se prolongea jusqu'en décembre 1489. De plus, la situation économique était déplorable. Les impôts avaient augmenté de façon incroyable.

Pour revenir à notre trésor, rien d'étonnant donc à ce que quelqu'un qui a quelques sous ait cherché à les mettre en sûreté. Ce qui intrigue, par contre, c'est que le propriétaire ne sut pas, ou ne put pas, retrouver son trésor enfoui. Comment ne pas s'étonner que personne d'autre que lui n'ait été au courant de l'enfouissement de ce trésor. Faut-il en déduire qu'il avait enfoui ses écus d'or en cachette de sa famille, ou que celui ou celle qui était au courant soit disparu en même temps que lui ? Le mystère demeure !

Pour terminer il faut rappeler la légende suivante rapportée par Paul Sébillot dans Le Folklore de France. Elle fait suite à l'assassinat du recteur de Saint-Donan racontée précédemment : « *Un huguenot qui demeurait au château du Rufflay assassina un soir le recteur de St-Donan. Depuis, on voit chaque nuit un corbillard couvert de draperies de deuil se diriger vers St-Brieuc au galop de ses quatre chevaux noirs et sans conducteur visible* ». C'est bien sûr le même que l'on voyait passer à la Croix Heurtebise.

Sainte-Catherine est un nom déjà évoqué à propos de la chapelle de ce lieu-dit. Dans ma jeunesse, les anciens parlaient plus volontiers de Saint-Clair que de "Sainte-Cath'rin" pour désigner le village. Durant la dernière guerre et après, les jeunes allaient au bal à Saint-Clair. Je crois même que la tenancière fut excommuniée par le recteur pour cette organisation. Mais je n'ai pourtant trouvé mention d'un village de Saint-Clair aux archives paroissiales que tardivement et rarement. Le lieu-dit n'est pas non plus mentionné sur la carte de l'Etat-major de 1848.



La chapelle aujourd'hui disparue était située sur une sorte de terre-plein sur lequel se trouve de nos jours la croix de Sainte-Catherine. Comme il y eut plusieurs saintes de ce nom, la propagation du culte n'en était que plus facile. La paroisse de Louannec avait, disait-on, des reliques de cette sainte.

Fig. 85: Le hameau de Sainte- Catherine d'après le cadastre napoléonien

Comme on le constate, le hameau n'est alors constitué que de quelques maisons, dont au moins une ferme. Il n'y avait aucune demeure sur le chemin

de Lanvallon, à droite de la chapelle sur le plan. De plus, rien ne montre que l'édifice était construit sur une légère hauteur et non au niveau de la route. Par contre Sainte-Catherine était un carrefour, ce qui pourrait indiquer l'ancienneté du lieu... qui ne s'appelait bien sûr pas Sainte-Catherine.

Comme on le voit aussi, la chapelle est toujours, en 1812, indiquée, et la croix montre qu'elle doit toujours être en service. Or, on sait pourtant qu'elle est détruite dès 1809. Mais il faut savoir aussi que la décision d'établir un cadastre fut prise en 1802. A l'époque, on tira au sort les communes qui seraient les premières concernées par son établissement. Il faut croire que Saint-Donan en fut. Bien que la date de 1812 soit bien figurée, avec le nom du maire Yves L'Hôtelier, le cadastre fut établi plus tôt. Il traduit donc bien la situation du début du XIX^e siècle, voire celle de L'Ancien Régime. Enfin, les géomètres chargés de faire le travail étaient loin d'être tous des spécialistes de toponymie, surtout que les moyens techniques à leur disposition étaient rudimentaires. Est-ce pour cette raison qu'un four situé sur le chemin de Lanvallon, et qualifié par les historiens du XIX^e de « four public » n'est pas représenté. Il l'est au cadastre de 1848.

Il est par ailleurs curieux de constater que le lieu-dit Sainte-Catherine n'apparaît qu'assez tardivement au registre paroissial. Malgré la présence de la chapelle, le village dépendait donc sans doute de celui de la Croix. Autre interrogation : pourquoi la chapelle a-t-elle été édiflée à cet endroit ? En a-t-elle remplacé une autre ? Je l'ai dit, elle fut édiflée par un seigneur de la Ville Boutier, ici, loin du manoir familial, ou à la Ville Boutier même ? Il devait bien avoir une raison. Le petit hameau de Sainte-Catherine ne justifiait pas à lui seul la présence d'un tel édifice religieux. Par contre, le lieu était bien placé pour voir s'installer une auberge signalée dès le XVIII^e siècle ! On se souvient que les mauvaises langues disaient que les chevaux s'arrêtaient d'eux-mêmes devant les auberges. Sur la route de Quintin, ils allaient donc "*vitement*" de Sainte-Catherine à la Roche Longue où ils savaient que leur conducteur assoiffé avait l'habitude de s'arrêter. Un kilomètre sans boire, c'était long...pour les chevaux bien sûr !

Saint-Clair Ce nom de lieu-dit n'apparaît que très rarement au registre paroissial. Ainsi en 1741, avec le nom de famille Le Métayer. C'est d'ailleurs ce patronyme qui me fait penser que Sainte-Catherine et Saint-Clair n'étaient qu'un seul village. Je l'ai dit, lorsque les jeunes de ma génération allaient au bal à Saint-Clair, c'était bien dans une salle sise à Sainte-Catherine ! De plus, on l'a constaté, les cadastres anciens ne le localisent pas, comme le prouvent les extraits que j'ai fait figurer. Je ne l'ai d'ailleurs plus rencontré par la suite. Il devait pourtant exister auparavant puisque la chapelle de Sainte-Catherine était aussi dédiée à St Clair, comme on le verra dans l'article consacré à la Ville Boutier. Le Saint-Clair du registre paroissial n'était donc peut-être qu'une interprétation du rédacteur du registre.

La Salle-de-Buhen*. Le toponyme la Salle vient d'un mot francique Sal ou Sal, mais en passant par le roman et le français ancien Sale. Le terme prouve qu'il s'agit d'un habitat gallo-romain, et par conséquent fort ancien, puisque contemporain des Plou-, nombreux en Bretagne.

Sur l'extrait de cadastre interprété de 1848, j'ai fait figurer la localisation de cette motte. Mais, il convient de s'interroger. Il est évident que, de nos jours, le ruisseau de la Ville ès Bray - qui sert de limite entre Saint-Donan et Plerneuf - passe au sud de la motte. Celle-ci est donc en Plerneuf. Or, au cadastre de 1848, la motte est en Saint-Donan, le ruisseau passant au nord ! (Curieusement, j'ai trouvé mention - à une date indéterminée- d'un procès à Plerneuf pour détournement de ruisseau. Ce n'était sans doute pas celui-ci, mais c'est bien la preuve que cela se faisait !).

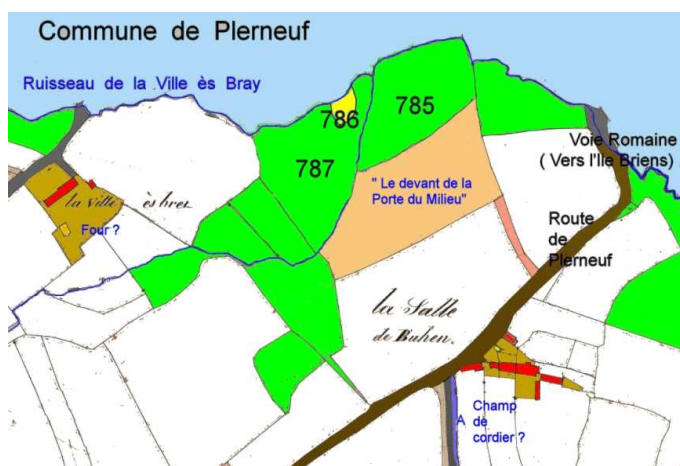


Fig.86 : La motte de la

Salle-de-Buhén

Comme on le voit sur l'extrait de cadastre, la motte porte bien un numéro de la série de chez nous : le numéro de parcelle 786 est bien entre le 785 et le 787. J'ai donc consulté l'ancien cadastre de Plerneuf. Il a été établi sensiblement à la même date que le nôtre. Or la motte n'y figure pas. Le cadastre indique simplement une sorte de triangle, limité au sud par un ruisseau. Mais alors que le reste est indiqué comme étant une zone de prairie, ce triangle est indiqué comme étant couvert de «b.f» : bois/forêt. De plus, les limites de la parcelle sont indiquées en pointillé, une chose que je n'ai jamais trouvée ailleurs. Il est évidemment absolument impossible que le ruisseau ait coupé la motte en deux. Celle-ci a bien, de nos jours encore, une forme circulaire et elle s'élève au moins à trois ou quatre mètres au-dessus du ruisseau. On peut donc en conclure que la motte de la Salle se trouvait bien à l'origine en Saint-Donan, ce qui est logique. Le cours du ruisseau aurait-il donc été dévié depuis, ce qui n'a rien d'impossible tant le secteur est marécageux. Le cadastre de 1812 n'est pas assez précis : on n'y voit rien de particulier.

L'actuelle Salle ne devait donc être que la métairie du "château". Comment en effet élever des animaux autres que quelques volailles sur une surface qui ne devait pas dépasser une dizaine d'ares? Sur l'image satellite, le diamètre apparent, qui est celui du bouquet d'arbres, est d'environ 35 mètres. Mais le sommet de la butte n'excède pas une trentaine de mètres de tour. C'est la taille normale de ce type de fortification.

Le coloriage du cadastre de 1848 montre en vert les zones humides. Elles sont importantes, tant côté Saint-Donan que côté Plerneuf (que je n'ai pas fait figurer). C'est encore le cas de nos jours. La zone est particulièrement marécageuse et l'accès à la motte pose de sérieux problèmes. On avait ici un véritable "château d'eau", c'est-à-dire défendu grâce à la présence de l'eau ou de terrains marécageux. Ceci posant bien sûr un problème, celui de son élévation. Même si la "forteresse" utilisait une butte préexistante problème est le même pour l'édification de la hauteur artificielle primitive. En tout cas, la motte se trouvait donc bien dans un site défensif. Il est difficile de savoir par où on y accédait, même si cela semble plus facile en venant de Plerneuf. Si pont il y avait, il était plus facile de l'installer du côté nord de la levée de terre. La zone actuellement cultivée, donc sèche, en est assez proche.

J'ai fait figurer la voie romaine venant des Boissières en Plérin par Le Gué en Plerneuf car il n'est pas inintéressant de rappeler que les mottes sont souvent édifiées près des voies existantes, donc des voies romaines en particulier. De plus, le cadastre indique bien qu'en 1848 la route vers Plerneuf passait par la Salle, même si la route de la Ville ès Bret est figurée. Vous avez aussi remarqué aussi que j'ai respecté l'orthographe du cadastre pour le nom du ruisseau : il y a une différence dans l'écriture - Bray et Bret - selon que le cadastre mentionne le lieu-dit ou le ruisseau. Une petite parcelle le long d'un chemin allant vers la Ville Souzaine semble bien encore être un champ de cordier indiqué en A. Enfin, il convient toujours de s'interroger : la motte n'a-t-elle pas réutilisé un tumulus plus ancien ? Par ailleurs, j'ai indiqué la localisation d'un champ appelé au cadastre « Le devant de la porte du M.... » C'est un bien curieux nom. Il s'agit en effet du "Devant de la Porte du Milieu". Mais quelle "porte" puisque le champ se trouve éloigné des actuelles constructions et il n'est devant aucune porte ; et quel milieu ? Le nom a-t-il un rapport avec la motte ancienne ou avec le "manoir" de la Salle ? Il peut y avoir eu des constructions dans un champ proche de celui concerné ou dans le champ lui-même, constructions dont il ne reste aucune trace, hormis le nom. Même si la parcelle se trouve bien au milieu de d'autres, l'association porte-milieu est curieuse. Par contre le cadastre fait figurer ce qui semble être une venelle et qui va du champ à la route. Autrefois ce champ méritait donc de ne pas être enclavé.

Le terme désignait à l'origine une demeure plus vaste que les habitations ordinaires, donc un "château", un "manoir" ou tout au moins une demeure noble à la campagne. Mais le manoir des origines n'avait rien de comparable avec les demeures des XV^e et XVI^e siècles. La salle est encore chez nous la plus belle pièce de la maison. La demeure de La Salle est dite de Buhen, car elle fut possédée par les seigneurs de Buhen-Lantic les de Rosmadec. Le fief de Buhen fut, comme je l'ai dit, confisqué sur Estienne du Rufflay, une branche de ceux de Saint-Donan. Rien d'étonnant donc à ce que la Salle ait été une possession des du Rufflay. La fille d'Estienne redevint d'ailleurs par la suite propriétaire du bien patrimonial.

Au début du XIV^e siècle, j'ai signalé un Jan du Rufflay à Buhen (en Lantic). Au XV^e, Buhen était la propriété de Marie du Rufflay. Marie était fille

d'Etienne, lui-même fils d'un autre du Rufflay dont le prénom n'est pas connu. Marie du Rufflay épousa Raoul le Mescoual. Leur fille, Françoise, dame héritière de Plourhan, semble avoir épousé Christophe de Rosmadec. En effet, en 1513, il est cité comme propriétaire de la Salle; il possédait aussi la Ville Tano. Les deux fils aînés du couple étant morts sans enfants, l'héritage passa à Guillaume. Je n'ai pas pu trouver lequel des Rosmadec devint propriétaire des biens de Saint-Donan : Christophe, mentionné en 1513, Etienne du Rufflay, son grand-père, mort en 1420, ou ce N... du Rufflay son arrière-grand-père? Ceci nous ramènerait à la fin du XIV^e siècle. Guillaume, quant à lui, était en particulier *«seigneur de Buhen et de la Ville-Tano, chevalier de l'Ordre, chambellan du Roi, commandant pour son service au pays d'Armorique et de Goëlle, Grand Veneur, Réformateur des bois, eaux et forêts de Bretagne »*. Il est vrai qu'ayant servi Henri IV, il ne pouvait qu'être récompensé. En 1607, Henri IV érigea la seigneurie de Buhen en châellenie, c'est-à-dire en lui conférant le droit de ban, en supprimant celle de Lantic. Les terres de Buhen étaient aux Rosmadec par héritage et celles de Lantic par achat. Le gisant de Guillaume se trouve dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Cour en Lantic dont il était fondateur. A sa mort, la châellenie de Buhen-Lantic, passa à Radegonde, sa sœur. Elle avait épousé Thébault de Boisgélain de Pontrevily. Mais je n'ai pas trouvé son nom pour les biens de Saint-Donan.

Les Salles sont évidemment un toponyme de même origine, mais au pluriel. J'ai aussi trouvé le lieu-dit orthographié «Sales» comme dans l'ancien français. La maison, récemment restaurée, n'avait pourtant plus rien d'une demeure hors du commun. On ne voit donc pas pourquoi ce nom, ni pourquoi le nom au pluriel. L'habitation est certes isolée, mais elle se trouve pas très loin d'une autre qui, elle, est indiquée comme étant à la Ville Tano, bien que séparée du reste du hameau du même nom. On ne voit pas ici non plus la trace d'une quelconque hauteur rappelant la présence d'une antique motte. Au contraire, la demeure est en contrebas d'un champ. Toutefois, il devait bien s'agir d'une demeure suffisamment grande pour avoir le titre de "Salle". On peut penser par exemple qu'elle fut construite en pierres à une époque où cela ne se faisait pas. De même elle aurait pu être recouverte en ardoises alors que les autres maisons étaient couvertes en chaume. Lors de sa construction, elle pouvait appartenir à quelqu'un de plus important que ses contemporains, d'où le nom du lieu et son implantation en marge du village. Le toponyme peut être la francisation du pluriel breton Sallou qui a le même sens, à moins que ce ne soit l'inverse ! Le -ou de fin de mot est en effet parfois le signe du pluriel en breton. On sait aussi que ce toponyme est caractéristique de la présence voisine d'une voie "romaine". C'est bien le cas ici, comme à la Salle de Buhen.

La Sorais*, en gallo la "Sorée", a pu être la maison du dénommé Sor. Encore une fois, comme dans les autres toponymes en -ais précédés d'un article féminin, le mot a été féminisé puisque l'on a ajouté un -e muet à la fin du terme. Mais si Langourlay, mot d'origine bretonne, reste bien prononcé comme il est écrit, pourquoi Brangais est-il devenu "Bronguée"? J'ai trouvé cette forme au XVII^e siècle sous la plume du curé du Foeil. C'est bien la preuve de l'ancienneté de la prononciation. Le mot Sor désignait autrefois un

individu roux. « *On trouve l'hébergement de la Soraye au village de Keradric (N.B. Kergrois) appartenant en 1449 à la femme de feu Guillaume du Rufflay, Aliette Cadore (ou Cadoret)* », lit-on dans un document reproduit dans un bulletin de la Société d'Emulation de 1903. J'ai évoqué ce texte et ces personnages à propos des du Rufflay. Guillaume du Rufflay était seigneur de l'Epineguen, d'Estuer et de La Ville-Cadoret puisqu'il avait épousé Aliette Cadoret, fille de Henry ; et Jean, le père de celle-ci, avait épousé la fille unique de Jean d'Estuer, «seigneur dudit lieu». Aliette Cadoret était par ailleurs descendante des Budes par sa mère, Catherine, fille de Guillaume Budes, chevalier seigneur d'Uzel et du Plessis-Budes et de Jeanne du Guesclin, la tante du célèbre connétable.

Mais l'enquête de 1449, de son côté, notait : « *Kergrois l'hébergement de la soraye noble appartenant à (mots illisibles) guill° boessel* ». Les deux textes semblent donc se contredire. Ce document nous permet de constater que le village de "Tchergrée" était déjà bien noté Kergrois en 1449. Au registre paroissial, on trouvait parfois aussi « Kergroyes ». Il faut se souvenir qu'alors la prononciation de -ois était -ais ou -é. J'ai par exemple trouvé dans une autre paroisse la mention d'un habitant de Saint-Donan vivant au village de « Kergrais », voire de Tchergrée. C'est bien la transcription de la prononciation locale : ma fouais. Nous l'avons vu pour le « bouays bossard », ou le patronyme «boazard » pour le propriétaire de Folleville. D'autre part, je l'ai signalé, au moins une famille du Buschon porta le nom de Kergrais ou Kergrée. Quant à Guillaume Boessel, il s'agit sans doute de quelqu'un du manoir de Saint-Bedan en Saint-Brandan.

La Temperie*, en gallo, *la Tomp'ri* Ce toponyme est une déformation de Templierie. Le Noir de Tournemine signale l'« *appropriement par le seigneur de Quatrevaux (Budes) en juillet 1579 de maisons, courtils, etc... au village de la Templierie* » (titre du château de Quintin). Dans l'aveu de Jean du Rufflay de 1540, on citait aussi «la Templerye». Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les registres paroissiaux notaient presque toujours qu'une personne était décédée à « la templierie », mais on trouvait aussi parfois la notation «temperie». Ainsi, Jean Tillaut, prêtre originaire de la paroisse vers 1740, notait bien «la templierie» – comme il notait «la ville souzaine». D'autres s'en tenaient à la prononciation locale. D'autre part, la carte de Cassini positionnait bien aussi « La Templierie ». De plus, sous la Révolution, dans la liste des électeurs du canton de Plouvara, on citait pour Saint-Donan « François Etesse de la Templierie». C'est aussi toujours le mot Templierie qui était utilisé lors des recensements dans la seconde moitié du XIX^e. Enfin, la carte d'État-major, l'ancêtre de la carte de L'IGN actuelle, portait encore La Templierie dans l'édition de 1929. Il y a donc eu amuïssement, disparition d'une lettre dans le mot. Quant à l'évolution du nom, elle est fréquente. Elle va dans le sens de la simplification de la prononciation.

Ces témoignages concordants indiquent donc qu'il pourrait donc s'agir d'un bien ayant appartenu aux Templiers. Pourtant, cette possession ne figure pas dans la chartre de 1182, ni pour Plouvara, ni pour Saint-Donan. On sait que les Templiers possédaient une "Elémosina", une "aumônerie", à Cohiniac. De plus, le lieu-dit de Saint-Donan se trouvait sur l'antique voie

"romaine" qui venait Saint-Brieuc. Aucun lieu de chez nous n'est référencé comme possession des Templiers, mais le fait que ces moines-soldats défendaient les Lieux-Saints leur permettait de recevoir des dons, en échange de prières en Terre Sainte. L'Ordre du Temple fut créé en 1119 et supprimé en 1314. Mais il eut pour successeur l'ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem qui possédaient par exemple le hameau de l'Hôpital-de-Gouët en Plaine-Haute. Il appartient plus tard à un du Rufflay. Cela tendrait donc à prouver l'ancienneté de la fondation de La Templierie. Sur le cadastre de 1812, il existait deux villages distincts à la Temperie - le mot est ainsi transcrit – et, curieusement, c'est celui qui comptait le plus d'habitations qui a disparu. On le voit sur le croquis des ponts sur le Gouët près du Moulin Neuf (Fig. 13). On peut aussi remarquer qu'un Budes fut chevalier de l'Ordre de Malte qui remplaça l'Ordre des Hospitaliers et qui hérita de leurs biens.

La Tenue, en gallo *la T'nue*. Seule subsiste La Tenue proche du Pas Colvé. Il en existait au moins une autre près de L'Isle Mulon et une aussi au bourg. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela, car le terme Tenue désignait une exploitation agricole que le fermier tenait d'un seigneur selon un régime particulier, à moins qu'elle ne soit tenue par le propriétaire lui-même. Ce terme vieux-français caractérisait donc un type d'exploitation original. Il y eut donc plusieurs Tenues sur la paroisse.

La Terre-Neuve*. Ce lieu-dit prononcé en gallo "*la tér'neuv*" n'a laissé aucune trace dans le paysage. En 1535, il était signalé comme une métairie propriété de Jehan du Rufflay. S'agissant de l'une des métairies du Rufflay, elle devait être située à proximité du manoir que tenait Jehan du Rufflay. Le lieu-dit est encore attesté par le recteur Michel Ferchat lors d'un décès en 1690 sous la forme «la terre neuf».

Les Tertres est un toponyme désignant une colline, une hauteur. Rien d'étonnant, quand on connaît l'allure tourmentée de la commune, que le toponyme tertre se retrouve à plusieurs reprises : un relief en creux s'accompagne toujours de bosses. Le hameau – de nos jours une seule habitation - des Tertres domine la vallée de la Maudouve, près du Pont ès Nonnes. Le substantif est apparu au XI^e siècle, donc encore à l'époque des grands défrichements. Le terme est souvent associé à un déterminant placé après. Encore une fois, comme pour Les Portes d'en Bas, le mot est au pluriel alors que les suivants sont tous au singulier.

Le Tertre-ès-Pies Ce nom n'existe plus de nos jours car le lieu-dit a disparu ; il était situé au nord du Grand Brangais, en bordure de l'antique voie romaine, à proximité de l'actuel chemin creux déjà signalé. Il est rare de noter la présence d'oiseaux dans les toponymes. Mais nous verrons le cas de La Fontaine aux Perdrix. J'ai fait figurer de l'ancien l'emplacement de l'ancienne demeure à propos de Brangais.

Le Tertre-Glémet a un déterminant qui semble un nom propre rare. Le registre paroissial ne mentionnait pas le patronyme, de même le cadastre de 1848 ne retenait que «Le Tertre ». On a donc dû ajouter un nom propre pour mieux distinguer l'endroit. Un phénomène que nous avons déjà vu. L'ajout

semble provenir – à moins que ce soit l'inverse!- de la présence toute proche de « La Venelle des Champs Glémet », mentionnée, elle, au cadastre de 1848. Le mot Glémet doit être un anthroponyme, mais je n'ai trouvé personne de ce nom dans les registres paroissiaux. On trouve ailleurs des Glamet, par exemple dans le toponyme La Lande-ès-Glamet. Glémet est-il une déformation de ce nom ? J'ai trouvé aussi l'andronyme "Glâme" à Saint-Donan. Y a-t-il relation ?

Le Tertre-Huet. Le tertre est ici associé à un nom propre d'origine germanique, c'est à dire franque, comme déterminant. Le village n'était peut-être pas primitivement à l'emplacement actuel. Cela a pu se produire un peu partout dans le passé. Lors d'un labour, un cultivateur découvrit fortuitement à quelques distances, dans un champ, un trou qui s'avéra être un souterrain de l'Age du Fer, sans doute du III^e siècle avant Jésus-Christ. Or il était forcément associé à un village proche qui serait donc aujourd'hui disparu. Lorsqu'il fut fouillé, vers 1975, il ne livra rien de remarquable. J'avais pu récupérer après le passage des spécialistes quelques fragments de charbon de bois et quelques jetons en pierre en forme de rondelles, de jeu, peut-être. Ce type de souterrain servait de lieu de stockage, parfois de silo à grain. Plusieurs autres du même genre ont été découverts dans la partie occidentale de la Bretagne, dont l'un à Saint-Brieuc. Dans l'ouvrage collectif sur L'Histoire de Quimper, l'archéologue Finistérien Jean Paul le Bihan pense que le stockage des récoltes était capital pour l'agriculteur et que « *le silo, fosse à paroi verticale, assure, quant à lui, la conservation d'un ou deux mètres cubes de grains. Son atmosphère, privée progressivement d'oxygène et de bactéries, bloque toute fermentation. La récolte peut se maintenir intacte durant plusieurs années, tant que la fosse demeure parfaitement obstruée par son bouchon d'argile étanche* ». Certes, il ne s'agit pas ici à proprement parlé d'un silo, mais le système de conservation pouvait peut-être être identique.

Le creusement, œuvre sans doute collective, semble en tous cas prouver que le village était déjà producteur de céréales, probablement de blé. Bien sûr, le climat et le sol acide bretons n'ont pas permis de trouver trace de cette production. Mais on sait qu'à cette époque et dans d'autres régions, on cultivait du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle et du millet. Pourquoi pas chez nous? Comme dit plus haut, le mot tertre n'existe que depuis le XI^e siècle. En logique, un village appelé Le Tertre ne devrait donc pas remonter au-delà du XI^e. Il est vraisemblable que le village situé près du souterrain n'avait lui pas de nom ou alors l'expression de Tertre était très mal choisie. On sait aussi que les souterrains se trouvaient parfois à quelque distance du village. Avait-on déjà peur des voleurs ? Un trou recouvert au milieu d'un champ est difficile à repérer. Il est probable néanmoins que si le village s'était implanté ici, c'était grâce à la présence du ruisseau (du Fresne) qui coule en contrebas et à peu de distance.

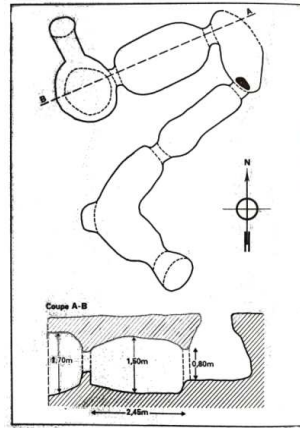


Fig. 87: Souterrain du Rocher Martin à Saint-Brieuc

A défaut de croquis concernant le souterrain du Tertre Huet, j'ai inséré ici celui du Rocher Martin, (Fig. 87), tel qu'il figure dans l'Histoire de Saint-Brieuc et du pays briochin, ouvrage collectif. J'emprunte à Pascal Aumasson, alors conservateur du musée de Saint-Brieuc, les remarques qu'il fait. « *L'architecture de ces constructions en creux est désormais globalement bien connue en dépit des variantes qui en affectent le plan. Il s'agit d'enfilades de petites salles souterraines creusées artificiellement, séparées par des chatières, desservies par des puits d'accès... Elles se développent fréquemment en chapelet et offrent une circulation toujours mal commode* ». Le même auteur précise que le souterrain de Saint-Brieuc fut dégagé en 1968 et que les décors de céramiques permettent de (le) situer au plus tard vers 300 avant Jésus-Christ. »

Comme il y eut une sorte de mode de construction de ce type de souterrain dans la Bretagne de l'ouest, il est donc probable que le souterrain du Tertre Huet devait dater de cette même époque de l'Age du Fer. Ces souterrains se trouvent essentiellement dans le territoire des Osismes, donc à l'ouest de la vallée du Gouët. La présence d'un silo de l'Age du Fer montre que Saint-Donan était déjà peuplé à l'époque. On verra aussi l'exemple de l'éperon barré de la Ville au Roux. Cela peut donc accréditer l'existence à la même époque de ce que j'ai étudié à propos des Pâtures.

A une époque plus récente, le "convenant" (une forme de fermage à l'origine de nombreux toponymes en pays bretonnant) du Tertre Huet était la propriété des Du Rufflay et de leurs héritiers.

Le Tertre-Pellan résulte encore du rapprochement de deux mots d'origines différentes. Le mot tertre est bien français, alors que Pellan est une déformation du breton Penn al Lann ou Pen Lan : le bout de la lande. Il y a donc eu assimilation du N par le L. Mais de quel côté se trouvait la lande dont le village était le bout, voilà la question. On doit cependant noter que l'on est passé de Pen, le bout, à Tertre, qui n'a évidemment pas le même sens. Et, bien sûr, la raison reste mystérieuse, même si le village est sur une petite

hauteur. Mais on peut aussi penser à une racine Pell, un terme vieux-breton, un superlatif signifiant le plus éloigné: Ar Pellan. Mais pourquoi le plus éloigné et éloigné de quoi ? Rien ne l'explique vraiment. Rien ne dit, non plus pourquoi on est passé d'un pluriel, « les Tertres Pélan » de l'ancien registre paroissial, à un singulier, sauf que le hameau est bien constitué de deux sous-ensembles, dont l'un était d'ailleurs parfois appelé Le Tertre.

La Touche peut devoir son nom au breton Tuchenn ou Tossen, le tertre. (Certains d'entre vous connaissent peut-être le lieu-dit «Tosse-Montagne», d'autres, le «Tuchenn Gador», un des points culminants de la Bretagne) Mais le mot semble issu d'une sorte de croisement entre le vieux-breton Tuhen et le vieux français Toche. Le terme breton de Tossen en est proche; il a le sens de bouquet de bois. Le vieux-français Toche avait d'ailleurs le même sens. Ce serait donc là le deuxième sens possible : le petit bois, reste d'un défrichement; ceci surtout que le nom commun est suivi d'un nom propre. Ce qui est sûr, c'est que la Touche se trouve bien sur une hauteur et qu'il y a toujours un bois à proximité. J'ajoute qu'il s'agit d'un toponyme particulièrement répandu en France.

La Transonnais, est en gallo '*La Tronssonnée.*'

Le nom du hameau pourrait faire croire que le terme vient du tronc de l'arbre, mais le mot tronçon ne s'applique pas à l'arbre. L'ancien français donnait bien à "trons" le sens de morceau, de tronçon. Cela ne semble évidemment pas convenir. Il faut donc chercher ailleurs, et encore une fois dans les origines celtiques. On peut envisager tout d'abord une association du mot Traon, la vallée - qui donne souvent une prononciation tran. J'ai évoqué le fait à propos de Tran Vouez, - parfois donné Tran Gouez- possible explication de Chemin des Vesses. A cette racine Tran ou Trans s'ajouterait la finale Onnen, singulatif qui désigne la frênaie, désignant le frêne ou mieux Onneg ou le lieu où il y a des frênes.

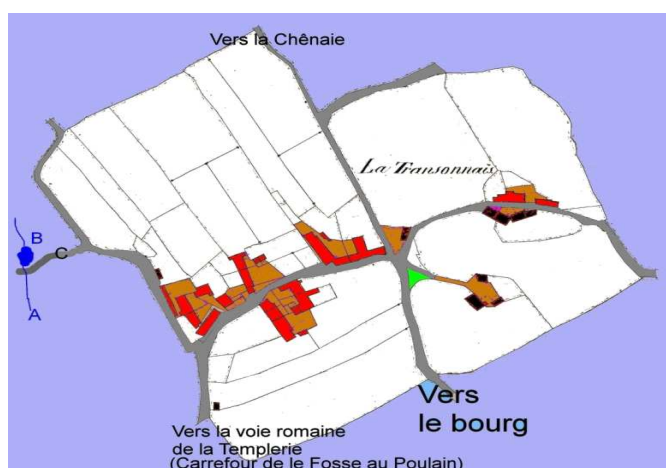


Fig. 88: Le hameau de la Transonnais

De nos jours, des habitations anciennes figurant sur le carton (Fig. 88) ont disparu, en particulier celles situées à droite du carrefour, (en noir), à

l'intérieur de la route qui décrit une sorte de demi-cercle. Bien sûr, bien d'autres constructions sont signalées sur le cadastre actuel. Il n'y a pas ici de trace d'un quelconque four. J'ai évoqué la présence d'un routoir près de a Transonnais. Toutefois, aucun étang ne figure aux cadastres anciens. Je ne sais donc pas si la pièce d'eau qui s'y trouve maintenant - à gauche par rapport au plan que je reproduis - est à l'emplacement de l'ancien routoir. L'étang actuel a été rempli assez récemment. Mais plusieurs facteurs semblent indiquer la présence d'un routoir à cet endroit. D'abord, le cadastre de 1848 indiquait bien que la parcelle était traversée en son milieu par un ruisseau. J'en donne en A le tracé approximatif.

Actuellement – et c'était aussi le cas en 1848 - un chemin, indiqué C, aboutit en haut de la parcelle. Ceci est logique puisque, de nos jours, à l'autre extrémité de l'étang, on peut voir la digue de retenue. Enfin, et contrairement à ce qui se fait au cadastre de 1848, aucune occupation du sol n'est figurée pour cette parcelle. Or toutes les autres parcelles le long du ruisseau sont bien indiquées comme étant des prairies. On peut donc penser que, si l'étang était alors à sec, il n'était pas encore transformé en prairie. Le fait qu'il y ait un numéro de parcelle ne gêne en rien. Il en allait de même pour l'étang de la Blandirie. En 1812, celui-ci portait même deux numéros de parcelles. En 1848, les alentours du village étaient entièrement en culture, sauf une toute petite parcelle en pâture.

En vannetais, le frêne se dit Onenn, et son pluriel est Onn. Mais ceci ne change rien à l'affaire. Tout dépend du breton parlé à l'époque de la création du lieu-dit. Je rappelle qu'en microtoponymie les finales en –ec ou –eg indiquent généralement "un lieu où il y a". (Mais cela peut aussi être un augmentatif, d'où les noms propres Pennec, Troadec). Or le village de La Fresnaye se trouve à proximité. De plus, on connaît l'existence à Quintin d'une Rue Rochonen. Il s'agirait donc d'un ancien lieu-dit Roch Onnec, Onneg, ou Onenn devenu -Onen prononcé onin, prononciation très proche de la finale en –ais de Saint-Donan. Mais il est aussi possible que le nom de cette rue s'explique par le patronyme Onen, peut-être lui-même tiré du toponyme. On voit bien qu'en toponymie tout est souvent relatif et qu'il y plus d'hypothèses que de véritables solutions. L'autre hypothèse part encore de Traon, ou Tran, mais avec Sonn - que nous avons trouvé dans le Rocher **Sonnant** - qui a le sens de raide, à pic. Et il est vrai que la pente vers le Gouët est particulièrement accentuée à partir de la Transonnais. On a noté au passage cette espèce de constante dans la prononciation gallo de certains "an" en cours de mot : on avait Bronguée, comme on a le boulongier; la tranche, un outil qui servait à couper dans le sol les mauvaises herbes, est une tronche.

Le Vau-Martin est assez mal nommé; en gallo, on dit d'ailleurs "*le Haout Martin*" et, il est vrai, parfois "*le Vaou Martin*". Le hameau était fréquemment baptisé le « veau martin » dans les registres paroissiaux. Mais très souvent aussi, le registre notait « les vaux martin », comme s'il y avait deux villages ou deux "vaux". Pour corroborer cette hypothèse, il faut savoir que le cadastre ancien séparait nettement deux sous-ensembles au Vau Martin. Le cadastre napoléonien distinguait encore « le Vau Martin » de « la

tenue de l'Hôtel du Vau Martin», cette dernière étant plus proche de la route de St Briec, donc avant la fontaine. J'ajoute que les toponymes en Vau suivi généralement d'un patronyme sont fréquents dans la région briochine... et sans doute ailleurs! Néanmoins, la forme Val n'est pas absente, sous la forme La rue du Val à Lamballe ou plus près de chez nous à Plédran.

Le village est situé plus sur une hauteur que dans une vallée par rapport au ruisseau du Gourgou. Néanmoins, des toponymistes pensent que Vau peut traduire l'ancien breton Tnou, ou Tro ou encore Traou, Traon – nous retrouverons ce terme - qui évoque bien une vallée. D'ailleurs, au-delà du Vau Martin, on descend bien directement dans la vallée. D'autres pensent que les termes bretons Bot ou Bod, au sens d'habitation, auraient pu évoluer en Beau, Bau ou Vau, toujours par la possible mutation du B en V. On ne peut d'ailleurs que constater que le substantif Vau est généralement suivi d'un nom propre, chez nous comme à La Méaugon (Le Vau Briend), Saint-Briec (Le Vau Meno) ou ailleurs, comme où l'on a Le Vau Ruellan; comme s'il s'agissait bien de l'habitation (Bot), des dénommés Morel ou Martin; mais quid de Vaucresson dans la région parisienne? Mais encore une fois, il faudrait supposer une mauvaise prononciation du terme breton par quelqu'un qui ne parle pas cette langue. Le nommé Le Vot est dit Le Vot-t. Néanmoins, on a des toponymes de ce genre. Habasque précisait, lui, qu'un vau était un endroit, situé devant la maison, où l'on mettait les ajoncs à pourrir. Mais est-ce la bonne réponse ? Je pense par contre que l'on pourrait avoir eu la même évolution que dans le cas de Kerdevaux. Ce serait donc bien le "aut" – de alt - Martin, devenu le Haut Martin. La même hypothèse s'appliquerait alors au Vau Morel où l'on signale «le clos du Haut Morel ». Il n'est d'ailleurs pas obligatoire de faire appel à un radical Alt d'origine bretonne, puisque notre moderne haut est issu en vieux français d'Alt, lui-même issu du latin Altus avec le même sens. Par contre, on remarque que, comme dans le cas suivant, le déterminant est un nom d'homme, et le Vau Martin était mentionné lors de la Réformation de 1513 comme appartenant à Jean Grumel. L'origine bretonne du premier terme est donc plausible.

Des documents du XIX^e siècle mentionnaient la présence ancienne d'un « four public » au Vau Martin. Était-il lié à Jean Grumel, un petit noble signalé dans ce village ? Ce four public était sans doute ancien car il ne figure plus au cadastre de 1812. On peut en douter, Grumel ne semble pas être un noble susceptible d'avoir la propriété d'un four banal. Il ne figure d'ailleurs pas dans d'autres documents. Seuls, les seigneurs avaient le droit, au moins au Moyen-Age, d'en posséder un et tout le monde devait l'utiliser, moyennant redevance bien sûr. Alors, à qui appartenait celui-ci au XVII^e? La fontaine étant sous le vocable de St-Martin, on peut se demander si le nom du village vient de ce célèbre saint, ou si au contraire on donna le nom de St-Martin à la fontaine située dans le village du Vau Martin. Mais dans de nombreux endroits, les eaux des fontaines dédiées à St Martin passaient pour être miraculeuses. Je crois que les puits étaient rares dans ce village. La fontaine devait donc, là encore, être très utile. Pour terminer sur le sujet, on peut rappeler que le toponyme Le Vau Martin est très fréquent en France, tant la popularité de St Martin était grande dans le passé. Dans la volonté de christianisation des lieux païens par l'église catholique, le rôle de St Martin ne

fut pas négligeable. Si la fontaine existe toujours, la statue de St Martin qui l'ornait n'y est plus. (J'ai par ailleurs déjà signalé qu'une croix, récente, est toujours au bourg ...en attente de replantation !)

Le Vau-Morel. Comme dans le cas précédent, on dit en gallo "*le Vaou Morè*" parfois le "*Haout Morè*" (le Haut Morel). Comme dans le cas précédent, il convient de s'interroger sur l'utilisation du mot Vau. On sait que le pluriel de val est bien vaux, mais pourquoi avoir utilisé une forme bâtarde ? On aurait en effet dû employer la forme val, puisqu'on sait que le suffixe -al a donné -aux à la forme plurielle. Le substantif Vau n'est pas employé en français actuel. Et la même question se pose, avec la même réponse évasive concernant l'emploi du qualificatif vau. Le Vau Morel est en effet à la fois sur une hauteur et sur une pente, le qualificatif haut, semble cependant mieux convenir. Je l'ai dit, certains évoquent la possibilité d'un glissement de Bot à Vau du fait de la mutation. On trouve d'ailleurs des champs qui portent ce nom : « la Bote » voire « la Botte ». (Je rappelle que les spécialistes traduisent parfois ce mot par bosquet, taillis). Ces termes sont bien sûr à mettre en parallèle avec la prononciation bretonne du mot. Nous ne sommes pas dans une zone de breton pur. Les formes fantaisistes sont d'autant plus compréhensibles, ici et dans d'autres cas. Dans le registre paroissial, le Vau-Morel était rangé dans la catégorie des maisons. Il s'agit toujours d'une ferme isolée.

Le nom propre Morel est peut-être dérivé du vieux français Mor au sens de brun, par analogie avec les Maures au teint basané. Le patronyme Morel était attesté au moins dès le XVI^e siècle. Une Perrette Morel était propriétaire de La Ville Billy à Ploufragan avant 1513. On a d'ailleurs toujours dans cette commune Le Fortmorel, un ancien lieu noble. Le nom propre pouvait donc exister aussi à Saint-Donan à cette époque. Le patronyme Morel doit venir du vieux-français Morel, un surnom donné à quelqu'un qui a le teint foncé. On trouvait d'ailleurs vers le XIV^e des chevaux de couleur « morel » donc tirant sur le noir. Rappelons que des contingents Maures se mêlaient aux bretons vers le IV^e ou le V^e siècle. Sans doute étaient-ils cavaliers. L'adjectif morel employé au Moyen-Age s'expliquerait alors facilement. On pourrait aussi trouver une racine dérivée du gaulois Mora qui a le sens de marais. Mais cela n'a guère de sens vu l'emplacement du lieu-dit. Il faut aussi remarquer que le Vau Morel est très proche la Touche dite aussi la Touche Morel. J'ai dit que le toponyme Touche était fréquent et il est souvent associé à un patronyme en particulier. Que Morel se trouve dans les deux cas n'est sûrement pas un hasard.

La Ville-au-Roux*. Le substantif Ville, associé à un déterminant placé après, a donné en Bretagne naissance à de nombreux noms de lieux dits, dont neuf subsistent sur la commune. Il s'agit de villages créés à une époque où les gens étaient encore bilingues et pendant laquelle se pratiquaient encore des défrichements. Cela nous ramène donc toujours aux XII^e et XIII^e siècles.

Mais le toponyme Ville au Roux nous pose problème. Certes, il est facile de dire que le village tire son nom de son fondateur, un certain M. Roux ou

Le Roux. Ce mot pour désigner, en français, un rouquin, date du XI^e siècle, au moins sous la forme *ros*, du latin *Russus*. On a par exemple à Quimper un *Prat-ar-Roux*, ailleurs en Finistère un *Keranroux* trouvé au XV^e. Reste à savoir quelle était la prononciation de "Roux" en breton puisqu'on trouve la forme *Mesrouze* en breton et on connaît les patronymes dérivés de Roux comme *Rouzig* ou *Roussel*. Mais, en français ancien, l'individu roux portait aussi le surnom de *sor*, comme nous l'avons vu pour la Sorais. De plus, à cette époque, on n'utilisait pas la préposition *au*, mais *ès*, comme nous l'avons vu aussi. On devrait donc avoir la *Ville ès Roux*, "la ville" - au sens de *Ker-des Le Roux*. Or, au moins dès 1449, le village était déjà transcrit «villeauroux», comme si le fondateur était M. Auroux. Mais si ce patronyme existe ailleurs, ce ne semble pas être le cas en Bretagne à cette époque. De plus, on a parfois dans les mêmes années la transcription « la villeroux ». Ce toponyme se retrouve aussi sous cette forme dans d'autres communes. Ce fait ne nous avance guère.

On est donc amené à réfléchir à une forme bretonne plus ou moins pure comme *Ker an roux* ou *Ker ar Roux*. Nous venons de le voir, ce type de forme existe en toponyme dans le pays bretonnant. Bien sûr, c'est encore une forme bizarre car associant un terme breton à un mot français. La "traduction" *Ville au Roux* semble donc possible. L'autre possibilité serait une forme bretonne du genre *Ker ar Roc'hou* qui aurait évolué en *Ker Rohou* ou *Kerrouhou*: "la ville aux rochers". Le glissement vers *Ville Roux* ou *Ville Rousse* semble facile. N'est-ce pas le *villeroux* – un ancien *Kerrouhou* - mentionné précédemment? Il faut rappeler par ailleurs que le village du Rocher se trouve tout près, et des rochers sont encore bien visibles dans une pâture près de la ferme. On signale à Cohiniac, *La Ville-Rousse* qui n'est pas sans analogie... surtout que Jollivet en 1854 citait *La Ville-au-Roux* en Cohiniac, d'ailleurs sans doute à tort car le lieu-dit était déjà donné *La Villerosse* par la carte de Cassini au XVIII^e siècle. En tout cas, ici non plus, ce n'était pas *La Ville ès Roux*. S'agit-il encore d'une coïncidence s'il existe aussi une *Ville-au-Roux* à Plérin, de même qu'à Allineuc ? C'est difficile à croire. Tous ces termes sont identiques. Ils ont certainement une origine commune qui semble bien être fort ancienne, donc bretonne. Néanmoins, j'ai signalé la présence à Morlaix, en pays bretonnant d'un *Keranroux* –*Ker-an-roux* -qui n'arrange pas nos affaires. Il est vrai que la carte de Cassini mentionnait aussi des lieux-dits *La Ville-Neuve* à la pointe du Finistère. C'est bien la preuve de la francisation de certains lieux-dits avant la Révolution en zone bretonnante.

On est certain que le lieu-dit est ancien puisqu'attesté en 1449. L'origine bretonne du nom est donc possible. Il appartenait alors à Alix de Beaumont et à Richard Robin, qualifié de noble. Dans le gros ouvrage intitulé Le patrimoine des communes des Côtes-d'Armor l'auteur fait figurer une photographie d'une fenêtre gothique du manoir en la datant du premier quart du XV^e siècle. Un autre ouvrage que j'ai consulté donne la *Ville au Roux* comme contemporaine de la *Ville Boutier*. On remarque qu'il y a une incertitude sur la date de construction puisque de La Messelière parle, lui, du XVI^e.

Il existait en Bretagne de nombreuses familles de Beaumont, dans l'évêché de Dol comme dans celui de Cornouaille ou de Vannes. Une Marie de Beaumont avait épousé Henri d'Avaugour au XIV^e, un seigneur d'une illustre famille. J'ai aussi signalé qu'aux environs de 1535, Thomine Robin ou Robien était la « compaigne » - le terme épouse n'était pas alors utilisé - de Sylvestre Kervénan, noté à l'Isle Mulon. Thomine était en réalité l'héritière de l'Isle-Mulon. Elle avait en effet hérité de son frère. Je l'ai signalé plus haut, l'orthographe des Kernévénoy est susceptible d'erreur. Marguerite, nous l'avons vu, signait en 1547 un « kernavanay ». C'est aussi la forme adoptée par le registre de Plouha - parfois sous la forme K/navanet - alors qu'à Saint-Donan on a Kernévénoy. Marguerite, épouse de Tristan du Rufflay, était d'une branche des Kernévénoy différente de celle que nous avons vue pour l'Isle Mulon. Il faut rappeler que le -oy se prononçait -ay ou -et en gallo - un doigt est toujours un " *daï* " - d'où les multiples écritures que l'on trouve.

En s'intéressant à la généalogie du Maréchal de Guébriant, dont Suzanne du Rufflay était parente-, l'historiographe Le Laboureur publia surtout une généalogie des du Rufflay de la Ville au Roux. Je m'en suis inspiré pour la généalogie insérée à propos de ce lieu-dit. Je m'en tiens donc ici aux du Rufflay qui semblent avoir un lien direct avec la Ville au Roux.

J'ai donc signalé que Louis, vivant en 1449, épousa Isabeau de Penhoët, fille de Guillaume, « *seigneur de la Ville-au-Roux* », et d'Alix de Beamanoir. C'est donc elle qui apporta la Ville au Roux aux du Rufflay. De son mariage naquit Philippe qui était vivant en 1479. Il épousa Marguerite de Robien, fille de Guillaume, chevalier. Leur "héritier principal et noble" fut Tristan. On ne voit pas les armes des de Penhoët sur le blason figurant dans l'ancienne église. Elles ne semblent pas figurer non plus sur celui qui fut gravé sur la cheminée du manoir. Celui-ci pourrait donc être postérieur au mariage de Philippe avec Marguerite de Robien.

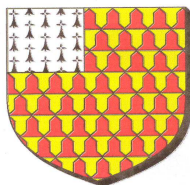
Frottier de La Messelière qualifie l'habitation de: « curieux manoir du XVI^e s. relevant de Quintin avec portail et cheminée armoriée. » On y trouvait les armes de nombreux propriétaires de la Ville au Roux ou de l'Isle Milon: Par-dessus, les du Rufflay, puis Les Languéouez, (par Perrine épouse de Pierre du Rufflay) (fascé ondé d'or et d'azur), les de Kernevénoy, (ou Karnavanoy, Karnavanay, Kernévanay par Marguerite épouse de Tristan du Rufflay, (vairé d'or et de gueules) dits « sieurs de L'isle Milon », les De la Tousche-Limouzinière (par Jeanne épouse de Jean du Rufflay) (d'or à 3 besants de gueules), les de Robien (par Marguerite, épouse de Philippe du Rufflay 1418) (d'azur à 10 billettes d'argent 4,3,2,1). Les héraldistes ont sûrement noté l'adjectif "vairé" car un blason vairé était doté de couleur autres que le vair où l'on ne trouvait que l'argent et l'azur.

(Sur la figure, 89, le blason des de Robien ci-dessous devrait avoir 10 billettes, il n'en a ici que 6 ; il s'agit sans doute d'une erreur du pseudo héraldiste. Quant à celui des Kernévénoy, ci-dessous à droite, il n'a, à Saint-Donan, son franc-canton aux hermines et les couleurs sont inversées; enfin, celui des Languéouez n'a pas non plus son « chef de gueules » J'ai remarqué aussi que, par rapport à un autre blason des Languéouez- sans doute plus ancien- les couleurs or et azur ont été inversées. Le blason des Kernévénoy est dit fascé, comme celui des Languéouez car l'un comme l'autre sont normalement divisés horizontalement par un nombre pair de parties égales, ce qui n'apparaît pas sur l'écu ici

représenté des Languéouez.)



Kernévénoy (de)
Bretagne
Vairé d'or et de gueules, au franc-canton d'hermine.



N.B Fig. 89 : Blasons sur un vitrail de l'ancienne église (et blason plus récent des Kernévénoy) L'ensemble ci-dessus à gauche comporte les quatre blasons des familles alliées aux du Rufflay ; celui de cette famille se trouve logiquement « sur le tout », selon l'expression consacrée.

Tristan, chevalier, épousa Marguerite de Kernévené, fille de Charles et de Jeanne Hemeri, dame de Coëtenlen (ou Coetenlan) et du Letton. Avec ce couple, nous sommes dans les premières années du XVI^e siècle. Pierre, leur fils, épousa Perrine de Languéouez. L'héritier de ces derniers fut Jehan qui épousa Jeanne de la Tousche et était signalé en 1535. Suzanne, sa sœur hérita en 1554 de la terre de Boisriou en Cavan, un bien venu de Marguerite de Kernévenez, qui lui permit de faire un beau mariage. L'existence du blason des de La Tousche-Limouzinière sur le vitrail de l'église nous donne encore une indication: le manoir- ou sa transformation- est postérieur à Jean. On peut donc le dater avec quelque certitude du XVI^e siècle, Jeanne de la Tousche étant décédée en 1558... sauf que le vitrail de l'église n'est pas daté et qu'une fenêtre gothique serait du premier quart du XV^e siècle comme signalé précédemment! Mais rien n'empêche un propriétaire d'avoir embelli sa demeure.

On peut remarquer qu'en 1535, la Ville au Roux était simplement qualifiée de métairie, contrairement au Rufflay dit « manoir maison noble ». On ne peut d'ailleurs que constater qu'à part les du Rufflay - et occasionnellement les Gascoing -, Dom Morice ne reproduit aucun texte où figuraient des nobles de Saint-Donan.

En 1547, Suzanne du Rufflay, fille « de Pierre et de Perrine

Languénouez, (sic) sieur et dame du Rufflay et de Ville au Roux décédés », épousa Jehan de Kerampuil (de Cavan) «ecuyer-mineur sous l'âge de 20 ans ». Vous avez remarqué qu'on parlait déjà à cette date de «Ville au Roux», et aussi de « la villeauroux». Le rédacteur a-t-il omis l'article, ou bien est-ce une preuve de l'ancienne forme bretonne possible évoquée ? Pierre du Rufflay habitait-il au Rufflay ou à la Ville au Roux puisqu'il est sieur des deux lieux? En effet, en 1449, son ancêtre, Louis n'était signalé qu'au Rufflay. Il faut dire aussi que Suzanne suivi son mari en pays bretonnant. Fut-elle dépaysée, ou bien était-elle bilingue comme beaucoup de donanais devaient encore l'être ? Je ne sais d'où était originaire sa mère, du Morbihan peut-être, mais on signalait en 1535 une Marie de Languéouez, dame de Kerdalan en Plouaret, «demoiselle». Or Perrine était sa sœur, elle pouvait donc connaître le breton. Quant à savoir pourquoi Perrine, née en Morbihan actuel sans doute, avait épousé Pierre du Rufflay, je suppose que comme une autre de ses sœurs avait épousé Jean de Robien gouverneur du Croisic, lequel était le neveu de Marguerite, le lien n'a pas à être recherché bien loin. Jean du Rufflay, qui suit, se maria deux fois, d'abord avec Jeanne de la Tousche. De ce mariage naquit Robert, «seigneur dudit lieu » (du Rufflay) en 1570. Jean épousa ensuite Rolande Kergoët vers 1540. Or les Kergoët ne figurent pas sur le blason. Cela nous donne encore une indication sur la date de l'édification du manoir actuel. (Avec la remarque faite précédemment).

Au XVII^e siècle, on trouvait à la Ville au Roux les Le Maignan, ou Le Maignen. N'oublions pas qu'Anne du Rufflay, héritière du manoir, épousa Olivier Le Maignan. D'ailleurs, après son remariage, Anne du Rufflay s'installa à la Ville au Roux, laissant le Rufflay à son aîné. En effet, comme je l'ai signalé, deux filles du couple moururent en bas âge : Louyse en 1635 et Anne en 1638. Or toutes les deux furent enterrées dans l'enfeu familial de l'église de La Méaugon. On a donc ici le phénomène déjà vu à Kergault ou au Chesnay: l'église de La Méaugon était plus proche de la Ville au Roux que celle de Saint-Donan. Les habitants nobles de la Ville au Roux avaient des droits dans la paroisse voisine. Comme je l'ai dit à propos du Rufflay, il est d'ailleurs probable que le couple Maignan/du Rufflay s'est installé dans ce lieu-dit après le décès de Charles, mort je l'ai dit en 1643.

Pour corroborer cette hypothèse, le registre paroissial de La Méaugon signalait le décès en 1646 de «Perronnelle de Suasse dame de la Ville au Roux » qui fut enterrée «dans l'enfeu de la Ville au Roux ». Ce qui m'intrigue, c'est que je n'ai pu trouver trace de cette personne qui n'a aucun rapport évident avec les du Rufflay ou avec les Le Maignan. De plus le registre de La Méaugon lui donnait le qualificatif de «dame de la Ville au Roux», comme si elle était propriétaire du lieu et dans un autre document, elle est même dite, paraît-il, «dame douairière de La Ville au Roux ». Perronnelle de Suasse figure bien dans la généalogie des Suasse, en l'occurrence celle de Jean, sieur de Collédo et de Restronac'h, par ailleurs sénéchal de Quintin vers 1600. D'autre part, un «sieur de la Ville Chapron» mentionné lors des obsèques de Louise Le Meignan l'est encore cette fois. Mais ce n'est pas le mari de cette dame. Par contre ce sieur de La Ville Chapron, dont ni le nom ni le prénom ne sont cités est Yves du Pelineuc qui, lui, avait épousé Marie de Suasse, morte à Plaine-Haute en 1651 et sœur de Perronnelle. Sur le

registre de cette paroisse, elle est dite « *demeurant au lieu noble de la bigotaye* ». En témoigne la présence à ses obsèques de missire André le Roux, recteur de Saint-Donan. Yves du Pelineuc était le fils de Nicolas et d'Anne de la Rivière. J'ai déjà parlé des du Pelineuc à propos de la Bigotais et de Launay.

Or, tout se passe dans un laps de temps très petit, puisqu'Olivier le Meignan est décédé après 1638. Il faut donc supposer que les Le Meignan, Yves, comme Claude, ne sont plus à La Ville-au-Roux. D'ailleurs les filles d'Olivier et d'Anne du Rufflay sont enterrées « *dans l'enfeu d'escuier Ollivier le Meignan sieur de Kermoel et de la Ville au Roux* », la dernière en 1638, et Perronnelle de Suasse seulement dans « l'enfeu de la Ville au Roux ». Exit Olivier qui aurait donc quitté la Ville au Roux entre temps. Ceci ne résout pas le problème de la possession du manoir. Perronnelle n'était que la sixième d'une fratrie de 7 enfants. Elle n'aurait donc pas pu hériter de la propriété, sauf à penser que ses frères et sœurs étaient tous "casés" ou décédés. Le fait qu'elle soit dite par un généalogiste amateur « douairière » laisserait par ailleurs supposer qu'elle était veuve et qu'elle bénéficiait du douaire de la Ville au Roux depuis la mort de son mari.

Le seul rapport avec les sieurs de La Ville Chapron que j'ai pu trouver était que la grand'mère de Perronnelle, Marie de Suasse, avait épousé Yves du Pelineuc, dit « sieur de La Ville Chapron », sans doute en 1576. (Comme on peut s'y attendre, les Yves et les Olivier sont fréquents dans la famille du Pelineuc; les dates sont donc importantes) Olivier du Pelineuc avait épousé Marie de la Roche héritière de La Ville Chapron. A cette époque les du Pelineuc n'avaient rien à voir avec la Ville au Roux. Par contre, j'ai déjà signalé le mariage d'Yves du Pelineuc, « sieur de la Bigotais et de la Ville Chapron », en présence d'Olivier « son ayeul ». Si son mariage n'est qu'en 1661, rien ne dit qu'il n'habitait pas à la Bigotais en 1646, date du décès de Perronnelle de Suasse. De plus Perronnelle était strictement contemporaine d'Anne du Rufflay. A quel titre pouvait-elle donc être « dame douairière de la Ville au Roux » puisqu' Anne du Rufflay y vivait encore au moins en 1638? Mais il est vrai que les généalogistes ne sont pas des historiens: ils donnent un renseignement parfois contredit par d'autres généalogistes. L'un d'entre eux semble avoir trouvé que Perronnelle était « dame de la touche ». A confirmer aussi! Pour en finir avec cette dame, on peut supposer qu'elle ne s'était pas mariée ou qu'elle était veuve; d'autre part elle ne semble pas avoir eu d'enfants, puisque la Ville au Roux revint aux Le Maignan.

Le registre paroissial de Saint-Donan, cette fois, signalait le décès en 1660 de Perronnelle le Maignan qui, elle, fut enterrée à dans l'église de Saint-Donan « *soubz un pavage proche le grand escabeau du Rufflay* ». Il n'existait pas de chaise dans les églises de ce temps, seules les familles riches disposaient d'un banc, un escabeau. Comme à l'époque, ni l'âge du défunt, ni le nom des parents n'étaient indiqués, il est bien difficile de connaître ses parents. Il est donc possible que ce soit une autre fille d'Anne du Rufflay. Ainsi, Anne était bien donc revenue au Rufflay au moins avant cette date. Mais cette Perronnelle pouvait aussi être une parente des le Meignan. Un autre Le Maignan, Yves - fils d'Anne et Olivier- était dit « sieur de

la Ville au Roux». Mais c'est aussi le titre qui est aussi parfois donné à Claude son frère ! Comme Yves, l'ainé, avait hérité de Kermoal, Claude, son cadet, hérita sans doute après son frère de la Ville au Roux. Yves habitait-il à cet endroit du vivant de sa mère ou après le décès de son père ? Rien n'est moins sûr, puisqu'après s'être marié à Saint-Brieuc, il dut y habiter, en effet, ses enfants naquirent apparemment tous à Saint-Brieuc à partir de 1650 ce qui justifie l'intermède de Suasse. Le registre mentionnait aussi le décès de damoiselle Renée Le Maignan, une personne d'un certain âge puisqu'elle reçut plusieurs fois les sacrements de fin de vie et dont je n'ai pu établir la parenté exacte avec Olivier. Il faut rappeler aussi que Claude Le Meignan ne se maria avec Anne Gendrot qu'en 1657. Nous l'avons rencontré à Kergault. La Ville au Roux serait ensuite passée aux de Calloet à la suite du mariage de Ursule Le Maignen avec Guillaume de Calloet. Celui-ci était d'une famille originaire du Trégor. Alors, encore une fois, comment intercaler l'épisode Suasse?

On voit que les registres paroissiaux n'expliquent pas tout. Une des filles Calloet naquit à Saint-Brieuc en 1695. Lors du baptême de Anne-Ermine, Guillaume est qualifié de « chevalier seigneur baron de Trégomar » et Ursule est « sa compagne dame dudit lieu. » Les de Calloet ne devaient donc pas non plus habiter à Saint-Donan à cette époque. Comme la marraine de Anne-Ermine est Marguerite Le Merdy, on peut en déduire qu'Ursule est une fille de Yves et donc la petite fille de Marguerite. C'est bien le cas puisqu'Ursule, troisième enfant des quatre d'Yves et de Marguerite, naquit à Saint-Brieuc en 1652. Ce passage de la propriété aux de Calloet complique encore l'épisode de Perronnelle de Suasse intercalé entre les Le Meignan et leurs descendants et les de Calloet. Comment la Ville au Roux est-elle donc revenue aux héritiers Le Meignan après avoir été à Perronnelle de Suasse ? Par la suite, on trouve la trace d'Ursule le Meignan dans la paroisse d'origine de ses grands-parents, Quistinic. En s'intéressant à la généalogie du Maréchal de Guébriant, dont Suzanne du Rufflay était parente- l'historiographe Le Laboureur publia surtout une généalogie des du Rufflay de la Ville au Roux. Je m'en suis inspiré pour la généalogie insérée à propos de ce lieu-dit. Je m'en tiens donc ici aux du Rufflay qui semblent avoir un lien direct avec la Ville au Roux.

J'ai donc signalé que Louis, vivant en 1449, épousa Isabeau de Penhoët, fille de Guillaume, «seigneur de la Ville-au-Roux», et d'Alix de Beaumanoir. C'est donc elle qui apporta La Ville au Roux aux du Rufflay. De son mariage naquit Philippe qui était vivant en 1479. Il épousa Marguerite de Robien, fille de Guillaume, chevalier. Leur «héritier principal et noble» fut Tristan. On ne voit pas les armes des de Penhoët sur le blason figurant dans l'ancienne église. Elles ne semblent pas figurer non plus sur celui qui fut gravé sur la cheminée du manoir. Celui-ci pourrait donc être postérieur au mariage de Philippe avec Marguerite de Robien.



Fig. 90 : Le porche d'entrée de La Ville-au-Roux vu en 1907 par Frottier de La Messelière.

La Ville au Roux serait ensuite passée aux de Calloet à la suite du mariage de Ursule Le Maignen avec Guillaume de Calloet. Celui-ci était d'une famille originaire du Trégor. Alors, encore une fois, comment intercaler l'épisode Suasse?

Au XVIII^e siècle, et au moins jusqu'en 1789, le manoir était toujours entre les mains d'une famille noble, les Hérisson de Beauvoir. Le marquis de Beauvoir était propriétaire de la seigneurie de Bréhand-Moncontour jusqu'en 1776, date à laquelle il la vendit pour 335000 livres. C'était sans doute cher, mais les rentes en étaient conséquentes. (Pour avoir une idée, vers 1725, un bœuf se vendait 50 livres au marché de Guingamp). Le marquis ne pouvait savoir qu'une dizaine d'années après surviendrait une certaine Révolution qui mit fin aux privilèges des nobles. De Beauvoir, encore appelé Hérisson de Beauvoir possédait à Saint-Brieuc l'important hôtel Quicangrogne qui fut la résidence de l'évêque. Le bâtiment est toujours visible près de la préfecture, en face de la mairie

Heureusement, ce porche est toujours intact. Il se compose d'une porte cochère et d'une porte piétonnière, toutes deux agrémentées d'un entourage ouvragé. Le blason de la cheminée ne figure pas ici car il est difficilement reproductible d'après les dessins de Frottier que j'ai pu consulter. Rappelons que c'est le seul porche subsistant sur la commune. Il est probable qu'il en existait ailleurs, au Four Jarnio, par exemple. Chez nous, comme ailleurs, on les a détruits soit parce qu'ils étaient en mauvais état, soit pour faciliter le passage des charrettes.

Quant à la demeure de la Ville au Roux, on l'a vu, elle dut donc être édiflée ou réédifiée pour l'essentiel au XVI^e siècle. J'ai signalé des dates précédemment. Elle serait donc contemporaine du vieux château du Chesnay. De La Messelière notait : « *parmi les cheminées anciennes les plus remarquables que nous avons vues... nous citerons celles de... Créan, en le Foeil, la Pommeraie, en le Foeil... la Ville-au-Roux en Saint-Donan* ». Cette cheminée est « *armoriée au 1^{er} et 4^{ème} échiqueté, au 2^{ème} au chevron et 3 quintefeuilles, au 3^{ème} fascé ondé* ». (Un écu fascé-ondé était divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, ce qui ne se voit pas

sur le vitrail mentionné à propos de l'église.) Il s'agit donc bien de la famille du Rufflay, comme le montre le 2ème canton. Le troisième canton est celui des Languéouez « *Fascé ondé d'or et d'azur, au chef de gueules* ». Les armes des du Rufflay et des Languéouez sont gravées dans le linteau de la cheminée, les couleurs sont bien sûr absentes. Néanmoins, on peut voir que le blason de l'église et celui-ci ne sont pas identiques : les du Rufflay ne sont pas représentés sur le tout, les Languéouez sont ici au III; à l'église ils sont en un. Quant aux I et IV de la Ville au Roux, ils ne sont pas attribués.

Les Languéouez avaient leurs racines à la pointe du Finistère. On les retrouve en Morbihan, à Quinipily en particulier où l'on mentionne aussi une famille de Beaumont ! Il semble que la famille fut impliquée dans la Guerre de Succession de Bretagne, puisque Maurice de Languéouez fut tué à la bataille d'Auray en 1364. On se souvient que dans les temps anciens, les individus n'avaient qu'un prénom. Celui-ci fut suivi, pour les nobles en particulier, d'un nom propre tiré du lieu-dit où ils habitaient. C'est donc peut-être Maurice qui, le premier, adopta le nom de Languéouez, en Penhars. Hamon, qui est peut-être son frère, fut entendu dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois en 1371. Or, nous l'avons vu, Jean du Rufflay fut aussi interrogé. De plus, Etienne du Rufflay avait aussi participé à la Guerre de Succession pour Charles de Blois. Mais il y a bien loin entre les années qui ont marqué la fin de cette guerre et les années 1500. La généalogie donnée dans la Réformation n'est pas très précise quant aux dates, mais le blason des Languéouez figurant sur la cheminée de la Ville au Roux suppose que le manoir a bien été édifié, ou tout au moins modifié, au début du XVI^e siècle, après le mariage de Pierre du Rufflay avec Perrine de Languéouez. Le fait que le blason figure sur le linteau de la cheminée suppose à tout le moins que la grande salle du manoir a été modifiée. On voit mal un manoir du XVI^e sans cheminée dans la pièce principale.

Comme tous les manoirs d'importance, la Ville au Roux possédait une chapelle, mais à l'intérieur -et donc modeste-. Comme je l'ai déjà mentionné, il est fait mention dans le registre paroissial, vers 1660, d'une messe qui y fut dite par un prêtre, « Missire Henry Allaire », qui habitait dans sa famille à Kergroix. On peut donc supposer que le manoir était bien encore occupé par une famille noble. J'ai mentionné précédemment des événements survenus à la Ville au Roux à cette date. D'autre part le châtelain avait bien sûr des terres dont une partie était exploitée par un ou plusieurs métayers, comme au Rufflay. Le registre paroissial en garde le souvenir.

Il convient aussi s'interroger sur la présence de deux propriétés nobiliaires contemporaines aussi proches l'une de l'autre. Malheureusement, je n'ai pas de réponse certaine. On peut toujours envisager l'hypothèse de la parenté. Par contre, on sait que l'on est ici en limite orientale de la cité des Osismes. La vallée du Gouët était difficile à franchir et servait de frontière. Un système de défense ancien n'est donc pas improbable. Il existe ainsi un tertre à La Méaugon. Il s'agit sans doute d'une motte féodale, mais peut-être aussi d'un poste défensif plus ancien, un castellum.

L'implantation des demeures actuelles peut donc s'expliquer par une

occupation très ancienne. J'ai déjà mentionné la survivance dans la microtoponymie du terme « Le Bourg » - en réalité le Bour - pour désigner une petite parcelle de terre entre la Ville au Roux et l'Isle Mulon. (Se reporter à la carte utilisée pour l'Isle Mulon.) Or le mot Bour n'est pas utilisé par le breton actuel. (Le terme pourrait venir du vieux-breton Borr). Un lieu-dit Kerbour est signalé à Trégonneau et on trouve à Rouillac, en pays gallo, une Ville- au-Bourg où il existait précisément une allée couverte.

On sait que ce type de monument était autrefois enfoui sous une butte de terre. Il peut donc avoir été repris du gaulois par le vieux-breton. De quelle butte s'agissait-il peut-être d'un tumulus ? Il existait aussi un étang à proximité. Un champ porte d'ailleurs le nom de « la Chênaie du Vivier ». Cette présence près d'un manoir ne peut nous étonner. Ce vivier figure encore comme étang au cadastre de 1848.

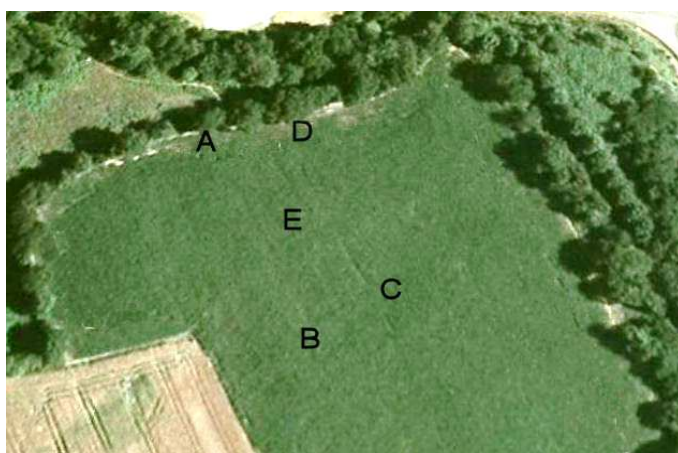


Fig. 91:Traces d'une substructure près de l'ancien éperon barré

Comme la photographie aérienne n'est pas très nette, j'ai indiqué par des lettres de A à D les quatre coins du parallélogramme que l'on devine ; la lettre E indique ce qui doit être une transversale. Sur la photo suivante, j'ai tracé en blanc, les limites du parallélogramme dont les dimensions sont approximativement de 65 mètres de long pour 20 de large; la transversale se trouvant à environ 30 mètres des extrémités. Si, comme le suggère la forme régulière, c'est la trace d'un bâtiment, il était de bien grande dimension. J'en indique plus clairement le tracé ci-dessous.

Le tracé visible apparent sur la photographie aérienne semble bien en relation avec le site de l'éperon barré du Gourgou. Il est en effet situé dans les parcelles signalées par l'étude réalisée par l'association dite alors GEPN et devenue depuis Vivarmor-Nature. La végétation a moins poussé par endroit, comme s'il y avait au-dessous de la terre labourable une sorte de semelle ayant supporté une structure aérienne. S'il s'agit d'un édifice contemporain de l'éperon barré, donc de l'Age du Fer, il ne peut être question d'une habitation en dur.

Cela me permet de faire un retour sur le site des Pâtures. Si les règles de la physique -les mêmes causes produisent les mêmes effets- s'appliquaient à l'activité humaine, j'en déduirais que les deux ensembles décrits ici et aux Pâtures sont contemporains. Il y a quand même une

différence: l'orientation est totalement différente: ici le quadrilatère est sensiblement N/S; aux Pâtures, il est plutôt E/W



Une photographie aérienne prise à l'occasion de la sécheresse de 1976 a révélé la présence d'un éperon barré sur le promontoire qui séparait le Gouët du Gourgou à leur confluent, donc à proximité de la Ville au Roux. Malheureusement, la route vers Trémuson a été rectifiée depuis. J'ai donc cherché en vain la trace de cet éperon barré. De plus l'importante végétation actuelle de fougères et de broussailles rend tout repérage impossible. Cet éperon était constitué d'un terrain protégé par deux fossés courbes parallèles séparés sans doute par un talus. Il atteste de l'ancienneté de l'occupation de ce lieu. Il s'agit en l'occurrence d'un système défensif datant de l'Age du Fer, des années 800 à 300 avant notre ère, et donc de l'époque celte ou gauloise. Il permettait aussi de surveiller les vallées du Gouët et du Gourgou. Une vallée était à l'époque un moyen facile de pénétrer à l'intérieur des terres sans se perdre. La dominer pouvait donc être très important. Le site se situe environ à l'altitude 100 et le Gouët et son affluent le Gourgou devaient couler aux alentours de l'altitude 80. Évidemment, toute médaille ayant son revers, l'approvisionnement en eau devait être très compliqué, sauf à aller la puiser dans le Gourgou qui coulait au pied de l'implantation humaine. Le site de l'éperon barré couvrait à peu près un hectare. Il permettait de fixer, au moins pendant certaines périodes, un nombre imprécis de familles. Il est contemporain, à quelques centaines d'années près, du souterrain du Tertre Huet qui semble être des années 300 avant Jésus-Christ. Je l'ai dit, l'abondante végétation actuelle ne permet plus de le repérer, mais il faut sans doute le mettre en relation avec la photo ci-dessus. De plus, la modification du tracé de la route de Trémuson peut l'avoir en partie ou totalement supprimé.



Fig. 92: L'éperon-barré de Lostmarc'h en Crozon (image retouchée par ajout de couleur)

Faute d'une photographie aérienne de l'éperon barré de Saint-Donan, je reproduis ici celui de Lostmarc'h tiré des pages que le regretté préhistorien breton Pierre-Roland Giot consacrait à l'Age du Fer dans l'ouvrage collectif intitulé Protohistoire de la Bretagne.

Certes cet éperon est constitué de deux talus limitant un fossé, mais il est probable que le phénomène était à peu près identique chez nous ; les merlons ont disparu alors que l'on devait toujours voir la trace des fossés comblés lors de la prise de photo aérienne. Quoiqu'il en soit, ici, comme à Crozon, la présence d'un éperon barré à cet endroit montre bien la volonté de contrôler à la fois l'axe du Gourgou et celui du Gouët. Ici, comme ailleurs, on peut se poser la question d'une occupation permanente. Le site est sans doute difficile à prendre, mais la vie quotidienne ne devait pas y être facile: Le terrain est plus propice à la lande qu'à la culture, il est relativement exigu. J'ai bien parlé précédemment de cette forme dont les traces sont visibles dans le champ voisin. Reste à prouver que les deux occupations étaient contemporaines. Mais nous avons vu qu'au Château Botrel la vie ne devait pas être beaucoup plus facile, pour les mêmes raisons.

Enfin, s'il y avait un étang entre la Ville au Roux et l'Isle Mulon, on trouve aussi la parcelle appelée « le Bois de la Motte ». Elle domine la vallée du Gouët, à l'est du champ appelé « le Jardin » (et non le courtil) et « le Verger ». Les nobles se piquaient volontiers de parler "français", surtout après le rattachement de la Bretagne à la France par le fameux traité de 1532. Or on sait, nous l'avons dit pour le Château Botrel : le toponyme motte indique en principe l'emplacement d'une ancienne fortification féodale. Il pourrait donc y avoir eu ce type de fortification, une butte de quelques mètres de haut pour un diamètre d'une centaine de mètres en général. Mais il se peut aussi qu'il y ait eu confusion. Certains tumulus ont été ensuite réutilisés pour y implanter un château-fort. C'était peut-être le cas, comme je l'ai dit, près de La Salle. Aucun document ne confirme la présence d'une motte à cet endroit. Sur le terrain rien ne signale non plus de façon précise la présence d'une motte. La présence d'une hauteur bizarre a donc pu donner lieu à une interprétation fantaisiste. Pensez au souterrain que l'on nous dit exister près de tel ou tel château et de tel ou tel trésor dont personne n'a jamais vu la couleur ! Je rappelle aussi l'existence d'un "Bour", entre la Ville au Roux et l'Isle Mulon. Était-ce un tumulus ?

La Ville-Basse n'appelle aucun commentaire particulier sauf que la prononciation gallo est "*la Ville Bâsse*" et qu'il s'agit d'un toponyme fréquent en France. C'est évidemment l'opposé de la Ville Suzaine qui était une "Ville d'en haut", comme on avait l'osté d'à haout. L'une est dans le Pays d'en Haut, l'autre dans le Pays-d'en-Bas. Au début du XIX^e siècle, on parlait encore de «la Ville Basse d'en Bas», ce qui présuppose l'existence, à une époque plus ancienne, d'une Ville Basse d'en Haut, qui n'a pas laissé de trace, sauf au cadastre puisqu'une habitation figurait encore au cadastre de 1812. Un chemin partant du Chouan passe à la Ville Basse et arrive actuellement à l'actuelle aire de pique-nique du Gourgou. C'est, je le rappelle, le Chemin de l'Aulne.

C'est à la Ville Basse qu'habitait Joseph Allenic. Il était le fils de Pierre et était né en 1768. Simple laboureur, il n'aurait sans doute pas laissé son nom dans l'Histoire s'il n'avait été lui aussi assassiné en 1796 dans des conditions tout aussi mystérieuses que pour les autres morts suspectes que j'ai signalées. En effet, le registre d'Etat-Civil notait qu'*«aujourd'hui vingt trois juin de l'an mil sept cent quatre vingt seize vieux stile sont comparus pierre ferchat... et jean allenicq... le premier cousin germain et le second oncle de joseph allenicq lesquels...mont déclarés que ledit joseph allenicq est mort ce matin dans un chemain proche la ville cario (en Plerneuf) d'après quoi mathurin hillion... En a raporté procès verbal accompagné de ses assesseurs et déclaran que ledit joseph allenicq avait été tué par brigant inconnu...»*

Voilà encore un assassinat bien mystérieux, d'autant plus mystérieux que le dit Allenic ne fut pas le seul à être assassiné. Le même jour le registre d'état-civil rapporte la mort au même endroit et dans les mêmes circonstances de Pierre Joanny qui habitait lui à l'Isle Mulon toute proche. Comment ces deux individus qui se déplaçaient sûrement ensemble ont-ils pu être assassinés ensemble. Et d'abord pour quelle raison se trouvaient-ils cette nuit tous les deux à quelque distance de chez eux? Ils devaient sans doute faire équipe, mais pourquoi ? Revenaient-ils du travail et sont-ils tombés dans un guet-apens ? Il est difficile de croire en effet qu'ils aient pu, comme Robert Quintin, « être pris » par « brigant inconnu » dans deux maisons différentes. Alors, étaient-ils eux-mêmes dans quelque mauvais coup ? La chouannerie est loin d'être terminée en 1796, et d'autres jeunes de Saint-Donan se sont signalés par leur participation à ce mouvement.

La Ville-Boutier* peut tirer son nom du patronyme Boutier qui semble provenir du germanique, à moins qu'il ne vienne du français, avec alors le sens de "marchand d'outre". Mais, étant donné l'ancienneté de l'occupation du lieu, il semble que le toponyme actuel soit une traduction de Kerboutyer. On trouve ce toponyme dans le Morbihan et dans le Finistère, on a le toponyme Boutyer, pour une demeure donnée comme noble, au XVI^e siècle. Selon Albert Deshayes « le second élément du lieu-dit est le pluriel de Tier, de Ti maison». L'élargissement des recherches ne nous aide guère. En effet, on trouve au moins cinq ou six autres Ville-Boutier, mais toutes dans les Côtes-d'Armor ou en Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire en pays gallo. Ce qui voudrait dire que le nom a été partout transcrit comme chez nous. Par contre, il existe un peu partout en France de nombreux lieux dits Boutier, au singulier et sans

article ainsi, et au hasard, dans des départements aussi éloignés les uns des autres que le Lot et l'Isère. Mais on avait aussi une Porte-Boutier au Foeil. Le nom propre se retrouve fréquemment encore dans les archives paroissiales. Le toponyme est aussi de nombreuses fois féminisé au singulier sous la forme La Boutière. Il faut à ce propos rappeler que, s'il est fréquent de nos jours de dire la Callas, ce procédé existait aussi à Saint-Donan au XVII^e siècle. Ainsi on a, par exemple, la signature au registre paroissial, de « la geffrain de villeneuve ». On trouve aussi la forme Les Boutières et encore une fois un peu partout en France. Enfin, il convient de signaler que si le mot est employé pour désigner des habitations ou des villages, il sert également à localiser des lieux-dits non habités. Alors, la chasse continue ! Il se peut tout simplement qu'un individu ait adopté le nom du lieu où il s'était installé et que ses descendants l'aient ensuite donné au lieu où ils s'installaient. La dispersion du terme Boutier semble donc indiquer une très origine ancienne du mot, celtique probablement

Guillaume le Gascoing, sans doute propriétaire du lieu, fut témoin en 1224 d'une donation à l'abbaye de Beauport nouvellement créée. Ce serait donc la première mention certaine d'un Gascoing. Rien ne dit qu'il habitait déjà Saint-Donan, mais c'est probable. N'oublions pas que, d'une part, Plouvara dépendait de cette abbaye et que, d'autre part, Saint-Donan n'était peut-être pas déjà paroisse autonome. Rien ne dit non plus que c'est lui qui donna son nom à sa demeure, au contraire. On peut supposer que celle-ci portait déjà son nom actuel avant l'installation des Gascoing. Mais, nous avons vu que « jan du rufflay » était mentionné en 1312 et, comme les du Rufflay sont issus des Gascoing, ceux-ci devaient donc bien habiter à Saint-Donan au moins dès le XIII^e siècle.

Les Gascoing semblent être originaires de Normandie. Mais, c'est avec le titre de « sieur de Kerboutier » que j'ai trouvé la première mention sûre pour Saint-Donan d'un Gascoing, celle d'Alain qui semble avoir vécu de 1400 à 1473. Il épousa Jeanne du Rufflay et était signalé en 1449. Guillaume, son fils qui vécut de 1430 à 1505, était, lui, dit dans un document « *écuyer, sieur de Kerboutier Ville Boutier* ». On constate donc la traduction du toponyme. Guillaume le Gascoing figure aussi dans la montre du Goëlle en 1479 dans laquelle il représente Alain défaillant car sans doute trop âgé. Alain fut le père de Guillaume, qui semble avoir vécu de 1430 à 1507, serait mort à Saint-Brandan. Il épousa Marie de la Roche et était marié en 1481. Leur fils, Tristan, épousa Olive Bouessel; Gilles le fils de ce couple, naquit vers 1471 et habitait déjà Saint-Brandan à la suite du mariage de ses parents. Sa « compaign », ainsi qu'on l'écrivait souvent, donc sa femme, s'appelait Ysabeau Bouessel. Celle-ci était la fille de Marguerite du Rufflay déjà mentionnée à propos de Kergrois et de Jean Bouessel. C'est du moins ce que l'on trouve chez les historiens briochins du XIX^e siècle comme Anne-Duportal dans son étude sur le manoir de La Ville Daniel qui était en 1536 la propriété d'un neveu de Jacques Bouexel. Or Isabeau était aussi la nièce de ce Jacques Bouexel sénéchal de Quintin. C'est donc de lui qu'elle dut hériter du manoir de St Bedan et de Carboueux. Pour revenir un peu au Chesnay, on constate donc que Pierre le Gascoing devait être le fils cadet de Guillaume ; les dates semblent convenir. On voit aussi pourquoi il y a pu y

avoir confusion, entre une Bouessel et une du Rufflay, surtout pour quelqu'un qui n'était pas sur place et qui portait réclamation trois siècles après les faits. La recherche est encore plus compliquée de nos jours pour un généalogiste et des erreurs existent.

. Mais selon une autre source, Isabeau était la fille de la première femme de Jean Bouessel, une certaine «*N... Bastard, héritière de Kerambourent*». Il est curieux de constater que Marguerite était dite «*dame de Carboureux* ». Le rapprochement avec Kerambourent est évident (Ker-an-Bour-an?). Ce nom serait-il donc devenu Carboureux? Un des toponymes serait la déformation de l'autre. Il est fréquent, à Saint-Brandan comme ailleurs, que Ker soit traduit par Car. Mais, la généalogie de Gilles Le Gascoing qui fut publiée en 1860 dans le Nobiliaire de Guienne et Gascogne me laisse perplexe. Certes, l'auteur semble très bien renseigné sur la généalogie proprement dite. Mais pourquoi mentionne-t-il «*Kerambourent* », que je n'ai pas trouvé ailleurs. Lors de la Réformation du 20 mars 1536 pour Saint-Brandan c'est bien le toponyme Carboureux qui est cité. De plus pourquoi le nobiliaire parle-t-il de la baronnie de «*Quentin*» et non de Quintin ? Ceci peut rendre suspectes ses affirmations mais, encore une fois, l'auteur n'est pas sur place. De plus, un gascon ne savait pas forcément l'orthographe du terme alors qu'il était de notoriété publique que Quintin était bien une baronnie.

Les Gascoing étaient généralement dits «*écuyers* ». Ils étaient donc de la plus basse classe de la noblesse. Je rappelle qu'au Moyen-Age être chevalier supposait que l'on était assez riche pour s'équiper et avoir un cheval, le nourrir et l'équiper. L'historien Philippe Contamine a pu calculer que l'équipement d'un cavalier valait au X^e siècle 4 à 10 bœufs ou 40 à 60 brebis. Bien sûr, il fallait bien nourrir toute l'année le ou les chevaux de l'écuyer. Le même historien estime qu'au milieu du XIII^e siècle, l'équipement étant plus important, il valait au moins 1 400 grammes d'argent ou un an de revenu. L'achat d'un cheval de selle pouvait dans certaines régions valoir le prix de 2 à 8 bœufs, voire beaucoup plus. De plus, le chevalier répondant à l'ost de son seigneur devait avoir en réalité plusieurs chevaux et au moins un écuyer, voire deux et au moins un page, un futur écuyer. Lors de la «*monstre*» de 1479, il est indiqué que des nobles de certaines paroisses disposaient de 5 chevaux pour un ost éventuel. En théorie, l'écuyer était en quelque sorte le domestique s'occupant du cheval du chevalier mais comme celui-ci combattait et se déplaçait à cheval, l'écuyer se devait d'avoir aussi un cheval, mais sans l'équipement fort coûteux dont était doté le chevalier ce qui ne l'empêchait pas de se battre avec son seigneur'.

Je n'ai trouvé qu'une mention des Gascoing de cette époque dans les nombreux documents cités par Dom Morice, celle d'un clerc. On a remarqué au passage que l'on peut être noble et ne pas avoir la particule "de". Les nobles avaient le privilège de ne pas payer d'impôt. Il y eut donc à plusieurs reprises des "réformations", des révisions de feux pour vérifier si l'exemption des fouages était justifiée. Des prétendus nobles se trouvaient ainsi rayés de la liste de la noblesse. On a en particulier les réformations de 1480, 1513 et 1535 et, plus tard, celle des années 1668 et suivantes. Elles nous ont permis

de connaître les nobles de Saint-Donan à cette époque, et surtout les lieux qu'ils possédaient. Ceux-ci n'étaient pas toujours ceux où ils habitaient si le noble avait plusieurs propriétés. De plus, les nobles gardaient souvent, comme je l'ai dit, le nom de la propriété de leurs ancêtres : des descendants des Rouxel se disaient toujours « sieurs de la Ville Hamonet », même lorsqu'ils habitaient les Noës. De même, nous l'avons vu, les Keremar du Chesnay étaient toujours dits « de Boischâteau » au XVIII^e siècle alors que le premier Keremar s'était installé au Chesnay au XVII^e. Parfois aussi, nous avons vu le cas des Hamon, le fils prenait le nom de sa nouvelle propriété. Cela ne simplifie pas les recherches.

Gilles Le Gascoing était toujours propriétaire de la Ville Boutier en 1535, mais Ysabeau Bouessel était l'héritière du manoir de Saint-Bedan (en Saint-Brandan). La famille Bouessel n'avait pas en effet d'héritier mâle; les Gascoing portèrent alors le titre de « sieurs de St Bédan » du nom du manoir que les Bouessel possédaient au bourg de Saint-Brandan. Je rappelle qu'en gallo, Saint-Brandan est toujours appelé "*Sem'dan*".

Le manoir de Saint-Bédan, propriété des Bouessel, devait donc être plus intéressant pour Gilles le Gascoing que celui de la Ville Boutier puisqu'il s'y installa. En 1536, Gilles le Gascoing possédait donc Saint-Bédan et Carboureux. Néanmoins, il était encore dit en 1453 « sieur de la Ville Boutier et de St Bédan » Nous avons parlé de Carboureux à propos de Marguerite du Rufflay à Kergrois.

Comme Gilles le Gascoing s'était installé à Saint-Bedan, le manoir dut être acquis par les Poulain originaires de Quintin. En 1580, on mentionnait en effet un premier partage entre ses enfants des possessions de « noble homme François Poulain sieur de la Villeboutier et de demoiselle Jacqueline Gicquel son épouse en seconde noce ». Comme François Poulain mort en 1580 n'était que « noble homme » et non noble, -par contre sa femme était bien d'origine noble comme le prouve le qualificatif "demoiselle" le partage se fait entre ses quatre enfants, dont Alix et Yves dit « sieur de la Villeboutier ». Mais un second partage eut encore lieu en 1611 entre les enfants d'Alix. Le deuxième mari de cette dame était un sieur Lymon dont j'évoquerai un descendant. Cette fois, aucun Poulain ne portait le titre de sieur de la Villeboutier. La propriété nobiliaire était bien devenue roturière. Au milieu du XVIII^e siècle, le registre paroissial signalait, sans plus, des décès à la Ville Boutier.

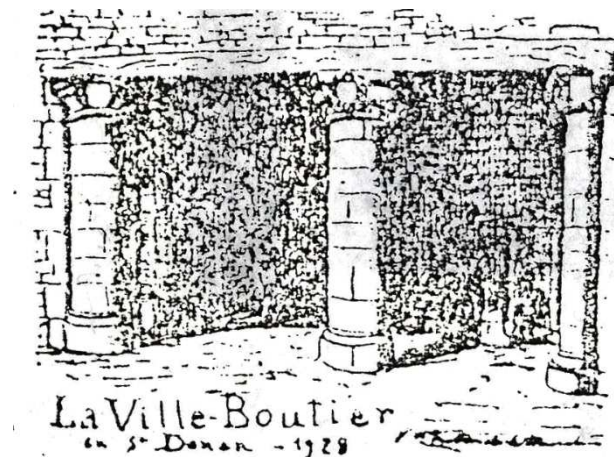


Fig. 93: Le préau vu par le vicomte Frottier De La Messelière en 1929

Les bâtiments actuels de la Ville Boutier ont été étudiés par un spécialiste, Marc Décèneux. (On peut se reporter au carton inséré à propos de Kermarc'h pour avoir une vue d'ensemble des bâtiments à l'époque de la Révolution.) Dans un long article intitulé Notes sur quelques manoirs gothiques bretons, l'auteur cite le manoir de la Ville Boutier, photo à l'appui en particulier du préau ci-après, pour en décrire l'agencement primitif. Il situe la construction de ces manoirs dits gothiques après les guerres qui ont ensanglanté la Bretagne de 1341 à 1364. Ces dates sont donc voisines de celles mentionnées plus haut. Elles confirment bien que les Gascoing étaient bien à Kerboutyer au moins dès le XIV^e siècle. On peut penser que ce sont leurs armes- illisibles de nos jours- qui figurent sur les chapiteaux du manoir. Il est aussi que le manoir ait été aussi possédé par les de Montfort que je signale aussi à la Ville Tano. Mais quand ?



Fig. 94: La Ville-Boutier, état actuel du préau (Photo légèrement retouchée)

On voit, ci-dessus, l'espace ouvert vu par Frottier et étudié par Marc Décèneux. On distingue en particulier l'amorce d'une porte située à droite. Celle qui lui fait face à gauche – celle du cellier - n'est pas visible. Par contre, ce qui ne se voit pas sur le dessin de La Messelière, on distingue bien la porte et l'escalier en bois – et non en pierre comme on pourrait s'y attendre - qui permettait de gagner l'étage. Cet escalier à vis est logé dans une tourelle dont le sommet a été en partie détruit, mais que l'on voit bien sur le mur sud du bâtiment. On remarque aussi que les chapiteaux des colonnes étaient armoriés. La "chambre à feu" évoquée par Marc Décèneux se trouvait à

droite; on en devine la porte. Cette porte de droite et la porte donnant accès à la tourelle ont un linteau droit ; celle donnant sur le cellier, à gauche, est en plein cintre. On remarque également que seul le pilier du centre est une véritable colonne circulaire. A droite et à gauche les piliers ne sont pas totalement dégagés du mur.

Cela ne se voit pas sur cette photo puisqu'elle ne représente qu'une partie du logis, mais l'absence d'éclairage dans la pièce à feu est frappante : sur la façade, il n'y avait qu'une petite fenêtre et sur le mur sud deux ouvertures, petites également (environ 90X50cm). Il faut rappeler que les fenêtres étaient les endroits par où passait le froid, surtout à une époque où le verre n'était pas utilisé. Il fallait donc faire des ouvertures, mais petites. On peut noter aussi que le préau donne bien sur la cour, mais qu'il est côté nord du bâtiment. On ne recherchait pas alors le soleil. La façade principale n'est pas au sud (les orientations que je donne sont toutes relatives). Par contre, il fait face à l'entrée principale de la cour. Cette disposition était conseillée à cette époque.

Je ne saurais dire si la partie en brique est d'origine ou due à un remaniement postérieur. (A droite, j'ai rajouté quelques briques virtuelles alors qu'il y avait une sorte de petite fenêtre juste au-dessus du linteau.)

La disposition des pierres au-dessus du pilier et du linteau à gauche semble faire pencher pour la dernière hypothèse. Il pourrait s'agir d'une reconstruction d'une partie de mur effondrée. L'emploi de la brique dans la construction est très rare surtout au XVI^e siècle. De plus le mur de pierre au-dessus du pilier gauche se termine irrégulièrement alors qu'à droite la transition est nette. Ce qui est sûr, c'est que la photographie qui accompagnait le texte de Marc Décèneux montrait qu'il y avait une gerbière fermée par une porte en mauvais état au-dessus du pilier droit. Elle a été depuis mal bouchée... J'ai réparé le mal sur mon cliché !

La description que fait Marc Décèneux de la Ville Boutier est une bonne indication de ce qu'était un manoir au XIV^e siècle : « *Le logis est un bâtiment rectangulaire de deux niveaux dont le rez-de-chaussée renferme aux extrémités une chambre à feu et un cellier; au centre, la partie que devrait occuper la salle basse est constituée d'un préau dont les linteaux de bois sont supportés par trois colonnes en pierre rondes et décorées, avec base et chapiteaux, ouvrant complètement cet espace sur la cour. Ce système répète, en version réduite, le parti suivi au château de Trécesson en Campénéac, dans le logis édifié à la fin du XI^e siècle* ». Cela donne une idée de la date de construction. Comment est-on passé de la Ville Boutier à Trécesson, surtout 300 ans après ? Mystère !

Le registre paroissial fait état d'une « metayère » qui décéda à la Ville Boutier, comme si la femme était seule à la tête de la métairie. Ce n'était pas le cas, mais un métayer était une personne importante, sa femme donc aussi. Le registre ne mentionne en effet pas d'ordinaire la profession de la femme d'un laboureur, d'ailleurs, le féminin de ce terme n'existe même pas : s'il y a des laboureurs, il n'y a pas de nos jours, comme autrefois, de "laboureuses". (Il est vrai que le terme laboureur, pour désigner un

agriculteur, n'est même plus utilisé de nos jours.) Les Gascoing s'étaient installés définitivement au manoir de Saint-Bedan. Néanmoins, Les Gascoing ont donc dû habiter la Ville Boutier pendant une bonne centaine d'années. Je l'ai dit, un métayer jouissait d'un statut à part. J'en veux pour preuve le nombre élevé de métayers enterrés dans l'église, et même, privilège rare, dans le chœur de celle-ci

A propos de la Ville Boutier encore, les anciens historiens racontent cette histoire: Une sorte de Robin des Bois de la région, un noble nommé Lampouille, volait les riches pour donner aux pauvres le fruit de ses larcins. Jouant les demeurés, il avait ainsi berné un marchand de chevaux. Sous prétexte d'essayer une monture il s'était enfui avec le cheval. Aussi, trop heureux de l'avoir reconnu près de la Ville Boutier, un riche proposa à notre voleur de faire un bout de chemin avec lui. Nos deux voyageurs se méfiaient l'un de l'autre. Arrivés près de Sainte- Catherine, les deux lascars se virent tout à coup avec chacun un pistolet à la main. Ils font feu tous les deux et tombent raides morts. Cela se passait à la Fosse Lampouille... reste à retrouver ce lieu.

Il est logique, pour la Ville Boutier comme pour les autres manoirs, de s'interroger sur l'implantation des maisons nobles. J'ai évoqué la présence des voies, romaines en particulier, ainsi en est-il de la Motte, de la Salle, de Launay ou de Brangais, du Rufflay, toutes implantées sur ou près d'une voie antique. Ici aussi, elle n'est pas loin. Pour la Ville au Roux ou l'Isle Mulon, on peut penser à la protection naturelle que constituait le Gouët. Ici, rien de semblable. Le site est même carrément hostile. On l'a vu sur le carton de Kermarc'h. On est en terrain plat et marécageux. On a pu noter la dénomination la « Venelle du Bignon » ; ce dernier terme est caractéristique d'une source. Ainsi, 'est sans doute la présence de l'eau à fleur de sol qui explique l'implantation du manoir. Deux ruisseaux, donc deux dépressions humides, encadrent le manoir. La ferme disposait d'un puits, mais je ne sais à quelle date il fut creusé. En tout cas, il est actuellement au ras du sol. Avait-il autrefois une tête ? La Ville Boutier était d'ailleurs encore en 1848 essentiellement cernée par des prairies et des landes et le chemin vicinal de Cohiniac ne semble pas avoir eu dans le passé une grande importance. Comme pour les autres manoirs, on peut donc penser que la Ville Boutier fut d'abord une ferme achetée par un nobliau venu d'on ne sait où et qui décida de transformer son acquisition en une maison d'importance, parce qu'il se croyait –ou était - lui-même important. Le lieu n'est pas idéal, mais c'est là qu'il habite, et ceci sans doute au moins dès le XIII^e siècle. Sa maison noble est donc, je le rappelle, antérieure à la Ville au Roux ou au Rufflay, pour ce qui est des constructions qui subsistent.

J'ai déjà évoqué la chapelle de la Ville Boutier. Je voudrais à ce propos signaler l'affirmation de François Michel Lymon de la Belle Issue qui, en raison de sa parenté avec les Poulain, avait de bonnes raisons de bien connaître le « "manoir" ». Dans son Journal historique d'un magistrat breton (il fut entre autre maire de St Briec) – publié dans les Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord - il notait : « 3^e juin 1504 – fondation, par noble Messire Louis Le Gascoing, sr de la Villeboutier, prêtre...

recteur de Caro... de la chapellenie de Sainte-Catherine et de Saint-Clair dans la chapelle dudit lieu de la Villeboutier, paroisse de Saint-Donan, il donne le droit de patronage aux possesseurs de La Villeboutier et la collation à l' évêque de Saint-Brieuc, le possesseur lors étoit écuyer Tristan le Gascoin, seigneur de la Villeboutier, son héritier principal et noble, qui, de son mariage avec dame Olive Loezel – il faut lire Bouessel -, eut Gilles sr de La Villeboutier et de Saint-Bedan ». (Nous avons vu que ceci serait une erreur si l'on en croit Le Nobiliaire de Guienne et Gascogne des familles d'ancienne chevalerie et anoblies).

On a pu noter l'insistance sur le caractère noble de la famille : Louis, bien que prêtre, est qualifié de messire, donc en principe chevalier, de par son origine noble ; Tristan est dit seigneur, et non simplement «sieur de la Villeboutier», alors qu'il n'était sans doute qu'écuyer. D'autre part, et je l'ai souligné, il est bien question de « *la chapelle dudit lieu de la Villeboutier* ». C'est donc plus tard, à une date que je ne connais pas, que la chapellenie fut transférée à la chapelle, sans doute alors récente, du village de Sainte-Catherine. Le texte donnait une date précise : « 3^o juin 1504 » et il affirmait que «*le possesseur (de la Ville Boutier) lors étoit écuyer Tristan le Gascoin*». Pourtant les historiens pensent que Guillaume, son père, ne mourut qu'en 1507. Avait-il déjà laissé le manoir à son fils ? Dernière remarque, enfin, on peut noter que le toponyme était bien écrit en un seul mot, comme pour prouver qu'il est bien la traduction de Kerboutier. Nous avons vu le même phénomène avec "la villeauroux". Serait-ce aussi une preuve de l'origine bretonne de ce nom ?

La Ville-ès-Bret, est la "Ville é Brè " en gallo. Le toponyme est parfois donné comme étant la traduction du latin Arboretum, le lieu où il y a des arbres. On serait passé d'un Arbraicum à Erbray, puis à ès Bray. On a plusieurs toponymes voisins dans d'autres communes : La Lande de Bray dans le Morbihan, Erbrée autrefois notée Arbraia, La Ville-ès-Bret à Merdrignac, ou, encore La Ville-au-Bray dans le Morbihan, etc... On trouve donc aussi bien Bray que Bret. On peut tout aussi logiquement imaginer qu'il s'agit bien de la maison où il y avait un individu parlant breton dans une localité qui ne le parlait plus. On sait, par contre, que le mot Bret pour désigner un breton n'est plus utilisé après le XVI^e siècle. Si c'est bien "la Ville au Breton", la Ville ès Bret devrait remonter à la période antérieure à ce qu'il est convenu d'appeler la Renaissance. Mais si le féminin est bien Brette pour bretonne, le Breton est en gallo un Berton et non un Bret. On a bien, en effet, le Courtil du Breton ou le Pré du Breton. Il est vrai que cela peut aussi être le courtil du dénommé le Breton. Ici, il faut donc penser au patronyme Le Bret ou Le Bret : la Ville ès Bret serait "la ferme aux Le Bret." Ceci ne simplifie guère les choses, puisque le patronyme Le Bret est généralement prononcé à la bretonne Le Brett !

Mais on peut aussi, le lieu s'y prête, transcrire la Ville ès Brai, d'un mot gallo-romain emprunté au gaulois, et qui signifie boue. Dans le Bassin Parisien, les géographes parlent d'une région argileuse appelée Le Pays de Bray. J'ai dit précédemment que "ès" est toujours accompagné d'un pluriel (et aussi d'un nom propre !). Or, boue est toujours au singulier. Cette explication

ne semble donc pas valable. Le registre paroissial indiquait pourtant au XVII^e siècle « la ville esbray », en un seul mot, donc, mais jamais la Ville ès Bret. Il est vrai qu'à l'époque, seule la prononciation comptait. On ne devait donc pas prononcer le S ici non plus. L'allusion à un Le Bret n'était donc pas évidente à cette époque, néanmoins, on la trouve dans le champ dit « les Coudres au Bret ». Ces formes se retrouvent dans d'autres communes de notre département. Bret et bray ayant la même prononciation, la confusion est possible. On trouve ailleurs les deux formes. La présence d'un terrain particulièrement boueux qui entoure la motte toute proche de la Salle justifierait la forme bray. Je l'ai d'ailleurs signalée pour le ruisseau. La Ville-ès-Brèt était parfois aussi classée parmi les métairies nobles.

La Ville-ès-Ruelle porte de nos jours un nom qui provient encore d'une incompréhension de mots bretons. En effet, on trouvait parfois autrefois l'écriture « la Ville Eruelle », (c'est aussi la prononciation gallo) mais aussi « la Ville Ruelle », par exemple sur la carte de Cassini. Dans les anciens registres paroissiaux, il n'était pratiquement jamais question que de « ville ruelle ». Or, il faut se souvenir que le substantif Ville traduit parfois le breton Ker. Cela a sans doute été le cas ici. Il faudrait donc recourir à l'expression bretonne Ker Uhel, avec le sens de « la ville haute ». De Keruhel, avec la liaison des termes, on est donc passé à Villeruelle, faute d'avoir traduit correctement le qualificatif uhel. Cette « Ville Haute » est donc l'opposé exact de la Ville Basse. Mais Ker Uhel est de création plus ancienne que la Ville Souzaine, ce dernier déterminant étant d'origine française. Cette transcription erronée se trouve sans doute aussi à Lanfains sous la forme de La Ville-Ruelle. Quant à la forme actuelle, elle s'explique par la prononciation gallo : au lieu du renard, par exemple, on dit en gallo « *l'ernâ* », le rebouteux est le « *rboutoux* ». Il faut noter que le passage de Ville Ruelle à Ville ès Ruelle ne date que du XIX^e siècle.

La Ville-Gabet devrait logiquement tirer la deuxième partie de son nom d'un patronyme Gabet. Celui-ci existait bien comme surnom d'un plaisantin. Il est tiré du vieux français Gab qui a précisément le sens de plaisanterie. Il a ainsi donné Gabin, nom porté par un acteur célèbre. Toutefois, il semble logique de rechercher ici aussi une origine bretonne au toponyme. Il pourrait s'agir la demi traduction d'un Kergabel, tiré de Kab, la pointe. La Ville Gabet se trouve en effet sur l'un des points hauts de la commune. Comme on le sait, le gallo remplace souvent la terminaison –el par –et : un cordel devient un « *cordel* », et le nommé Corbel devient « *Corbet* ». On aurait donc pu avoir aussi Kergabel. En réalité, Ville Gabet semble bien être la traduction incomplète de Kergabel un toponyme que l'on trouve notamment dans le Finistère.

La Ville-Goro.

Ce gros village du Pays d'en Haut et le plus éloigné du bourg était appelé dans le passé « la Ville Gouro » ; il était en limite de paroisse, comme on le voit sur le carton. J'ai déjà donné l'étymologie supposée du lieu dans l'article sur le Gourgou.

Mais la hauteur donnée ci-après permet d'envisager une autre hypothèse. Il pourrait s'agir d'un toponyme formé à partir du breton Gorre, plus précisément du moyen-breton Gourre qui a précisément le sens de hauteur, de sommet. On aurait donc eu à l'origine Ker Gourrou. La création du hameau pourrait remonter à l'an Mil ou aux siècles suivant durant lesquels on parlait le moyen-breton.

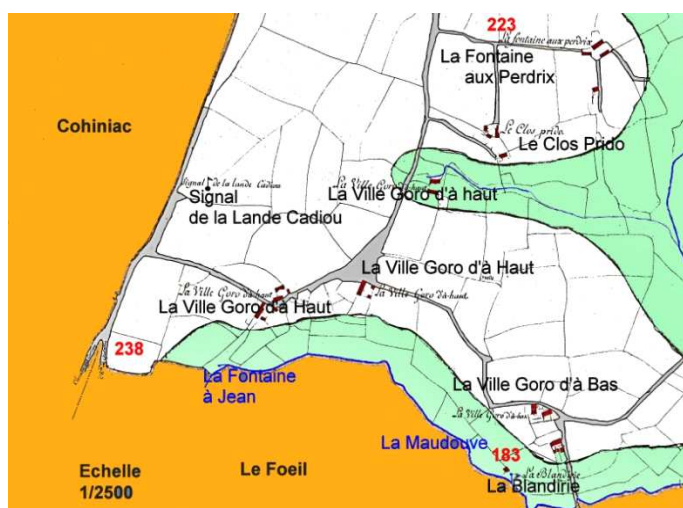


Fig. 95 : Les Ville Goro

On peut remarquer sur le fragment de cadastre napoléonien que le village de la Ville Goro est constitué de quatre sous-ensembles dont trois portent le qualificatif gallo « d'à haut » et l'autre « d'à bas » et non "d'en bas". Il est vrai que tous trois sont situés à une bonne trentaine de mètres au-dessus du niveau du ruisseau qu'est alors la Maudouve. Celle-ci prend sa source – au moins une source – dans la Fontaine à Jean. Au cadastre de 1848, à sa source, la Maudouve ne porte pas encore ce nom. Les vallées des autres ruisseaux sont aussi représentées en vert. Un peu à l'ouest de la Fontaine aux Perdrix, une bosse atteint 223 mètres d'altitude - en rouge-, soit la même hauteur que le sommet des Ardaïs ; plus au sud, on a même 238 mètres. Le paysage est donc très tourmenté puisque la Maudouve n'est qu'à 180 mètres à la Blandirie (du Foeil actuellement). Le registre paroissial distinguait toujours la Ville Goro d'en Haut, celle du Milieu et celle d'en Bas.

On peut aussi constater la présence sur le cadastre d'une Blandirie autre que celle de Villeneuve, mais sans étang cette fois. Comme elle est au niveau du ruisseau, le blanchiment des toiles devait donc se faire en partie grâce à celui-ci. Il existait en effet un routoir qui semble être relié directement à la Maudouve. Ou bien ce routoir était alimenté par une source et le trop-plein de l'étang s'en allait à la rivière ou bien la rivière alimentait le routoir. D'ailleurs, avant la Révolution, on se plaignait déjà de la pollution des rivières par le rouissage. J'ai aussi retranscrit le terme de "Lande Cadiou" (ex Lann Cadiou ?) pour bien montrer la non-évolution du mot Cadiou comparé à la Croix Cadio. La Fontaine aux Perdrix était souvent indiquée au singulier dans le registre paroissial. Le mot perdrix était-il alors masculin ou s'agit-il d'une fantaisie orthographique ? Le recteur écrivait parfois au XVII^e siècle « la fontaine au perdrix ». J'ai trouvé la mention du décès à Quintin en 1684 d'une

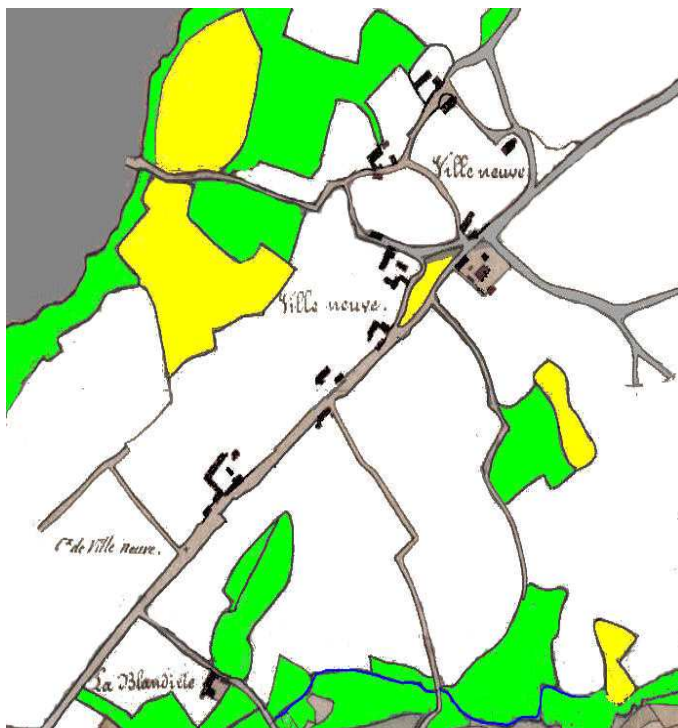
« *demoiselle Françoise Colliou dame de Fontaine aux Perdrix.* » D'autres Colliou figurent dans les morts de Quintin à cette époque. Sans doute la propriétaire. Quant au Clos Prido, il n'est jamais mentionné au même registre paroissial. Il faisait sans doute alors partie de la Ville Goro. Il a donc aussi pris le nom du propriétaire du lieu. Puis une partie de la Ville Goro a pris le nom d'un habitant de ce quartier. Le nom Prido est toujours présent au Foeil. Ce patronyme serait un diminutif - un hypocoristique disent les toponymistes - de Primel, anthroponyme lui-même sans doute venu d'un saint honoré dans plusieurs paroisses du Finistère.

Or si l'on parlait ce breton dans ce secteur, il est probable qu'on la parlait aussi dans tout Saint-Donan, et pas seulement au Pays d'en haut. On peut remarquer la non-évolution de Cadiou dans "la Lande Cadiou", alors que Gourrou a évolué en Gourro puis en Goro. J'ai trouvé à Erquy une Ville Gourre et à Tramain, en Penthièvre aussi, une Ville Gour dont l'origine est sans doute la même. Ces deux localités sont en zone ayant depuis longtemps abandonné le breton. (Sans doute vers l'an Mil). La Ville Goro n'est plus dans Saint-Donan depuis 1951, mais le hameau a joué autrefois un rôle trop important pour que je le passe sous silence. Il semble bien en effet, que ce soit le point de départ de l'activité textile artisanale qui a permis à la paroisse de se développer, au XVIII^e siècle en particulier.

Ville-Neuve* est un toponyme extrêmement fréquent en Bretagne. Rien que dans les Côtes-d'Armor, on en compte 139, avec une nuance, car 31 ne portent pas d'article. Or, chez nous, on trouve, de nos jours au moins, parfois l'un, parfois l'autre. Toutefois, depuis le XVII^e siècle, les registres paroissiaux notaient bien « villeneufve ». Pourtant la carte de Cassini indiquait La Ville Neuve, cela se retrouve parfois au cadastre, mais rarement dans le registre paroissial. Jamais non plus un ancien de la commune n'aurait parlé de la Ville Neuve. A l'époque de la Révolution, le registre d'état-civil était tenu par un "donanais" dont la famille était mentionnée dès le XVII^e, Guillaume Jouan, or il écrivait aussi toujours « Villeneuve ». Il doit donc s'agir de la traduction littérale du breton Kernevez, Villeneuve. Toutefois, le breton a pu lui-même prendre la place d'une forme plus ancienne, latine celle-là, Villa Nova. S'il y a une Ville Neuve, y avait-il une ville ancienne ? On pourrait le penser. Une habitante du quartier m'a affirmé avoir vu de sa fenêtre un cercle qui pourrait trahir la présence d'une habitation plus ancienne. Une villa, pour les gallo-romains, désignait une unité se suffisant à elle-même, donc formée de plusieurs habitations, ce qui est bien le cas ici. Il faut rappeler aussi que parfois une Ville Neuve était créée par un noble désireux de fixer des "hôtes" sur ses terres. D'ailleurs, souvent lorsque les nobles attribuaient des terres à des manants, ils parlaient eux-mêmes de leur ville, et non de hameau de village.

Ville Neuve n'est pas mentionnée parmi les propriétés nobles dans les Réformations des XV^e et XVI^e siècles. Néanmoins, vers 1450, elle devait être entre les mains d'un dénommé Forget. Vers le milieu du XV^e encore, le "manoir" semble tenu par une famille Frigat, dont l'un se prénomait Etienne. La maison noble avait bien sûr une métairie noble.

Ville Neuve n'est pas mentionnée parmi les propriétés nobles dans les Réformations des XV^e et XVI^e siècles. Néanmoins l'enquête de 1449 mentionne un noble nommé Forget, mais sans lieu de résidence. Pourquoi pas à Villeneuve ? Vers le milieu du XV^e encore, le "manoir" semble tenu par une famille Frigat, dont l'un des membres se prénomait Etienne. La maison noble avait bien sûr aussi une métairie noble.



Le registre paroissial signalait en 1686 le mariage de Fiacre Rouxel, sieur de La Ville Blanche, écuyer, et fils d'Olivier, des Noées, avec une « honorable fille Pédron », originaire de « Villeneuve ». C'est donc après ce mariage que les Rouxel, s'installèrent à Villeneuve. Après Fiacre, on trouvait son fils François. C'est cette famille Rouxel qui fit ériger la croix et sans doute bâtir la chapelle. Il s'agit donc d'une branche des Rouxel dits de La Ville-Hamonet ou de La Ville-Blanche que nous avons trouvée à Brangais puis aux Noës. En 1711, il était fait mention de Marie Anne Rouxel et de son mari, un de Carho-Taillard. Pourtant en 1727, le registre paroissial signalait à Villeneuve la naissance d'une fille du sieur Henry, dont je n'ai pas trouvé trace par ailleurs.

Fig. 96 : Villeneuve

Comme on le voit au cadastre de 1848, Villeneuve a la particularité de se trouver sur un axe routier parfaitement rectiligne. Pour une fois, à Saint-Donan, une voie "romaine" – elle vient de Sainte-Catherine- est droite ! Il est vrai que le plat-pays le permet. On distingue toutefois deux parties : en partant du haut, donc de l'est, le Villeneuve compliqué qui incluait Cabolo et était séparé par un grand espace du manoir qui deviendra la métairie de Villeneuve après avoir été la maison noble (D'où peut-être la distinction signalée précédemment). Les landes (en jaune) occupent un espace plus

restreint que les zones de prairies, (en vert). Landes et prairies dominent près des deux ruisseaux qui limitent l'espace figuré. Mais ce qui domine c'est, en blanc, l'espace cultivé. On peut aussi remarquer que le cadastre note bien Villeneuve et non La Villeneuve, comme parfois écrit de nos jours par erreur.

En 1740, le même registre faisait état de « *escuier françois rouxel seigneur de villeneuve* », qualifié de « chevalier ». Lors de son mariage au Vieux-Bourg, il était qualifié de « chevalier du Rosier, de la Ville Blanche, sieur de la Ville Neuve ». Il aurait donc gravi un échelon dans la noblesse. Mais sur ces titres de noblesse comme sur la généalogie, je reste très prudent. C'est sa fille, Julienne-Olive, mariée à écuyer de Kergarf, que j'ai signalée à la Lande Suzaine. Quant à François Rouxel, il mourut aux Noés.

En 1744, c'est Pierre de la Pallière, sieur de Kergoff, « écuyer et maître » que j'ai trouvé à Villeneuve. Il était le fils de ce Noël qui avait épousé Thomasse le Moenne, mais il n'était pas le fils de celle-ci, son père s'étant remarié dès 1712, année du décès de Thomasse. Pierre avait épousé Marie-Jeanne Gardon, dame de La Ville-Boyard et donc fille de Jan Gardon sieur de Vauruellan et de Jeanne Epert que nous avons signalés à Saint-Donan déjà. Le sieur de Kergoff était mentionné lors d'un mariage car la décision fut prise « *en conséquence du décret de justice rendu en la juridiction du Rufflay par Me Pierre Pallière ancien praticien exerçant ladite juridiction en la carence du juge* ». Cette assertion prouve bien que le seigneur du Rufflay avait le droit de justice, sans doute de basse justice. Comme Catherine Geffrain épousa François-Noël Rouxel en 1746, on peut supposer que les familles Rouxel et de la Pallière vivaient bien à Villeneuve au même moment. En effet Gillette-Thérèse naquit en 1736 à Saint-Donan. Néanmoins, il est curieux de constater que tous les enfants de Pierre de La Pallière - dont deux nés la même année - naquirent à Quintin entre 1743 et 1754 alors que le père semblait habiter Villeneuve. Toutefois, ce n'est pas la première fois que des femmes de milieu aisé vont accoucher dans leur famille d'origine. En tout cas, c'est bien encore à Villeneuve que mourut Jacques Rouxel, fils de Fiacre, en 1752.

A la fin du XVIII^e siècle, on signalait la naissance d'une « *demoiselle Renée Françoise fille légitime d'écuyer Etienne Rehault sieur de Villeneuve et de dame Renée Mathurine Nouel de Crécholin* », la marraine étant dame Françoise Hémerly du Gouet. J'ai déjà signalé les Nouel de Crécholin à Kergaut. C'est de Kergaut que venait Renée. Des Hémerly ont sans doute encore habité à Villeneuve. A l'époque révolutionnaire; comme d'autres nobles, ils semblent d'ailleurs avoir perdu leur particule. Pour corser la chose, j'ai signalé le décès à Brangais de Renée Sauvaget. Elle avait épousé Alexis-François Hémerly, sieur de la Boissière, originaire de Hénon. Une des filles du couple, Thérèse-Gillette, morte en 1805, épousa Charles-Pierre Pallière de Fonteny. La confusion est facile, d'autant plus que le premier de la Pallière que j'ai trouvé était dit « *de la Touche* », son fils « *de Kergoff* » et son petit-fils « *de Fonteny* ». J'ai parlé de ces personnages dans les pages précédentes.

Comme dans les autres cas, il est difficile de savoir si un noble qui

habitait Villeneuve était le propriétaire du manoir. On a simplement la preuve que le manoir était toujours habité par une famille noble. Mais tous les nobles n'habitaient pas forcément à la maison noble. Le village était grand.

Il existait donc bien à Villeneuve une maison noble. Au XVIII^e, des petits nobles qui y habitaient se disaient de « la Ville Neuve ». Ainsi, lors d'un mariage, Catherine Geffrain signait « Catherine Geffrain de La Ville Neuve ». Cette dame était la fille de Catherine de Suasse (Des de Suasse de Kervégan, d'origine espagnole, furent apparentés à de nombreuses familles nobles des environs de Quintin, à commencer par celle des de Keremar). Catherine de Suasse avait épousé Amaury Geffrain. Ni l'un ni l'autre n'était originaire de Saint-Donan. On peut donc se demander pourquoi ils s'installèrent à Ville Neuve. Mais avec les familles nobles, c'était parfois le cas. Catherine-Pétronille, une des enfants du couple, avait d'abord épousé Christophe Morin de Bellevue. Au passage, on peut remarquer ce fait assez rare que Catherine Perronnelle – ou Pétronille, selon les généalogistes - mit au monde 3 enfants la même année : des jumeaux en début d'année et un garçon en décembre. A la mort de Christophe Morin, elle épousa François-Noël Rouxel. Ce même François-Noël se disait parfois aussi de « La Ville Neuve » et non de La Ville-Hamonet ou de La Ville-Blanche, titre que portaient ses ancêtres. On peut ainsi imaginer que les familles nobles ont pu appeler leur résidence "La Ville Neuve" pour la distinguer du reste du village, à moins que ce ne soit qu'une erreur, comme on la retrouve de nos jours. On trouvait aussi parfois l'expression « de la Ville Neuve Botrelle » alors que l'on ne voit pas bien ce que ce Botrel vient faire dans ce village, sauf à imaginer, comme l'a fait un historien du XIX^e, que Villeneuve appartint aux Boterel, ceux du château. Le même homme pensait d'ailleurs la même chose pour l'Étang Botrel.

En 1714, on trouva un cadavre dans « l'étang de Villeneuve », étang que je n'ai pu localiser à Villeneuve même. Le plus vraisemblable, c'est qu'il s'agissait de l'étang de la Blandirie, car le registre paroissial notait parfois « *la blanchirie au village de villeneuffve* ». Le décès fut sans doute considéré comme accidentel puisque le mort fut enterré sans décision de justice et après une cérémonie à l'église. Un suicidé n'avait pas droit aux honneurs religieux.

Ville Neuve a aussi sa légende: Il y avait un souterrain qui menait du village à la fontaine de la Maroche. Un inconnu invita un jour un habitant de Villeneuve à le suivre, armé d'une bêche, à la fontaine. Près de la fontaine l'inconnu fit creuser notre donanais : celui-ci découvrit un trésor fabuleux dans le souterrain. Mais, finaud, il prétendit à son guide qu'il ne voulait rien emporter, car il pensait revenir seul le lendemain. Ce qu'il fit, mais il n'a jamais pu retrouver l'entrée du souterrain ni, bien sûr, le trésor. Comme quoi "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras" ! On trouvera toutes les légendes concernant Saint-Donan dans les pages que Benjamin Jollivet a consacrées à notre commune dans son ouvrage Côtes-du-Nord, arrondissement de St-Brieuc publié en 1854.

La Ville-Suzanne *

Sur l'extrait modifié du cadastre napoléonien qui suit, on voit bien que la Ville Souzaine était encore un gros village au XIX^e siècle - ce qu'il était déjà au XVII^e -, village en réalité composé de groupes de maisons bien séparés les uns des autres. Au passage on peut voir que, si le Pas Colvé figure bien, le nom de la Tenue, voisine de nos jours, n'est pas mentionné, alors même que son emplacement est figuré de l'autre côté de la route.

Le hameau est noté «*Ville Sousen*» sur la carte de Cassini. On a la trouve au registre paroissial sous la forme «*ville souzen*», ou ville sousenne ce qui présupposerait une prononciation bretonne "souzenne". Nous avons vu le même phénomène avec "Le Clos Souzenne" ce qui était encore moins logique puisque clos est du masculin. Mais on retrouve le même phénomène que pour la Lande Suzanne. L'incompréhension du mot souzain mis pour suzerain, a fait naître ce toponyme erroné. En effet, si dès le XVII^e siècle, les registres paroissiaux portaient la mention « la lande suzaine » et même déjà « la lande suzanne », il n'en va pas de même pour la Ville Suzanne. Déjà, la Réformation de 1535 notait d'ailleurs bien « la ville sousenne », terme repris beaucoup plus tard à peu près à l'identique par la carte de Cassini. En 1535, « la Ville Sousenne » était la propriété de Jan de Rosmadec (déjà mentionné à la Salle). Jan était le fils aîné de Christophe. Il mourut sans enfant, à la fin du XVI^e. Dans les possessions de Guillaume de Rosmadec on trouvait la Ville Souzaine avec la Ville Tano, mais, curieusement, la Salle de Buhen n'était pas alors mentionnée.

Au XVII^e, le recteur Michel Ferchat écrivait toujours « la ville soubzaine », donc "la ville d'en bas", et non la Ville Souzaine, "la ville d'en haut" comme on doit traduire Lande Suzanne, si l'interprétation du registre paroissial est la bonne. En effet "soub" est tiré de la préposition latine "sub", qui a bien le sens de "sous" L'emplacement de la Ville Suzanne est bien celui d'un village situé en bas du Pays-d'en-Bas, et non en haut de la paroisse. A la Lande d'en Haut (suzaine) s'opposait la Ville d'en Bas (souzaine). Pourtant, nous avons vu que le terme vieux-français "sousain" était traduit par supérieur, au-dessus, ce qui explique peut-être le nom du pont dit de Souzain à Saint-Brieuc. D'autre part, on ne pouvait la Ville Souzaine confondre avec la Ville Basse au nom plus moderne, bien qu'elle existât aussi au XVII^e. Par la suite, faute de comprendre le mot Souzaine le terme a évolué en Suzanne par analogie avec le prénom féminin d'ailleurs à peu près inutilisé au registre paroissial, mais à la consonance proche.

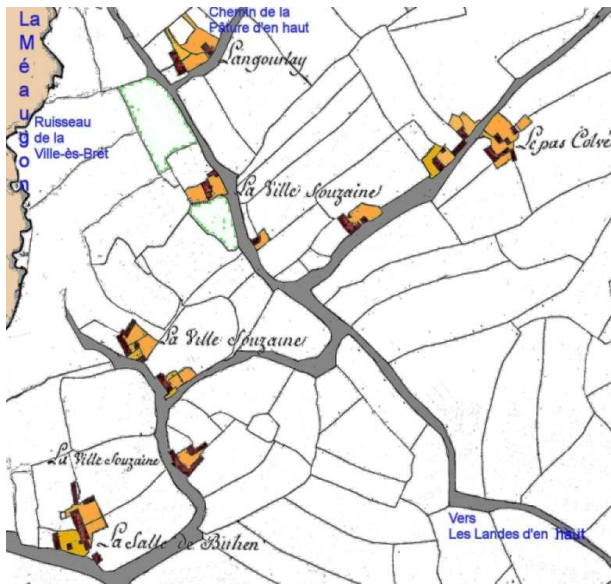


Fig. 97: La

Ville Souzaine au début du XIX^e siècle

La Ville-Tano* est un toponyme rare : il n'existe apparemment qu'une seule Ville Tano dans les Côtes-d'Armor. Dans l'écriture et la prononciation actuelles, on pourrait trouver l'origine du toponyme dans la forme bretonne Tannot, tirée de Tann (le chêne) +ot, un collectif identique à –et tiré du latin –etum. Ce serait donc un "lieu où il y a des chênes", une chênaie. Mais devrait plutôt s'agir d'un ancien Ker Tanou "la demeure du dénommé Tanou", le mot ayant évolué en Tano car, dès 1264 on avait la notation « villetanou», preuve que le lieu-dit existait bien au XIII^e siècle. La terminaison –ou est aussi caractéristique du pluriel en breton. Était-ce le cas avec Tanou ? La carte de Cassini notait l'existence deux « Ville Tano », mais les qualificatifs Grande et Petite ne figuraient pas. Quant à savoir laquelle est la plus ancienne, c'est une autre affaire.

A l'appui d'une origine du toponyme liée à un anthroponyme, puisqu'on a vu que Tristan du Tannou était propriétaire du Clos Briens en 1513. Lors de la montre de 1469, Geoffroi et Olivier figuraient parmi les nobles de Quintin et Le Foeil. Mais l'anthroponyme « dou Tannou » se trouvait aussi dans des documents du XIII^e. Un recteur de « Pledren » cité dans le procès de canonisation de Charles de Blois portait ce patronyme sans doute issu de Tann, le chêne, comme dit plus haut.

Selon une étude récente de Michel de Montfort publiée dans la revue du Centre Généalogique, « *Henry de Montfort, chevalier, seigneur de la Villetanou à St Donan au XIII^e s. a vraisemblablement accompagné les Penthièvre dans la dépossession de leur comté par Pierre Mauclerc et leur immigration sur le Goëlle.* » Ainsi, lui et son fils Geoffroy auraient quitté le Goëlle et se seraient installés à la Villetanou après la confiscation des terres d'Henri de Penthièvre par le bailliste Pierre de Dreux dit Mauclerc, vers 1220. Henry de Montfort serait donc le premier propriétaire connu du manoir. Le Goëlle était tout ce que Mauclerc avait laissé au jeune Henry de Penthièvre. Michel de Montfort, signale en effet dans les titres de l'abbaye de Beauport plusieurs donations faites par Henry de Montfort, chevalier. Comme déjà vu,

en 1261, Guillaume du Rufflay fut pleige, c'est-à-dire garant, avec Geoffroy de Boisgélin, « de l'engagement qu'avait fait Henry de Montfort (de donner) à l'abbaye de Beauport de 12 rais de seigle sur ses dixmes de la paroisse de Tréguidel » -un rais valait 12 boisseaux-, sans doute après un procès pour non-respect de l'accord, Henry et son fils firent une nouvelle donation, de 15 boisseaux de blé cette fois, en 1269. M. de Montfort poursuit « Les Montfort qui faisaient des dons à l'abbaye de Beauport semblent avoir fait mouvement en même temps que les Penthièvre sur le Goëlo. »

Il reste que la confiscation du domaine des Penthièvre datant de 1220, cela suppose que les Montfort aient encore des biens hors du Goëlo en 1261 et 1269. Quelle relation y avait-il alors entre Henry de Montfort et Guillaume du Rufflay? Le signalement d'un Guillaume du Rufflay en 1261 accrédi-terait le fait que Le Rufflay existait bien au XIII^e siècle et certainement avant. Guillaume du Rufflay précité est donc antérieur de plus de cent ans, à l'autre, celui à qui on doit le blason de 1396. Mais, était-il de Saint-Donan?

Des Guillaume du Rufflay étaient signalés dans d'autres paroisses à cette période. D'ailleurs, je me suis interrogé, peut-on déjà parler de Saint-Donan au XIII^e siècle ? Est-ce cette famille Montfort qui a donné son nom à Billiet Monfort. Il est en tout cas curieux de constater que Billiet fit partie des possessions des du Rufflay. Un lien familial unissait-il alors les deux familles ? En tout cas lors des monstres pour Saint-Donan, on signalait toujours des de Monfort à Saint-Donan: en 1469, c'était Jehan, et en 1543 Tristan, mais sans localisation de propriété. Jehan et Tristan pourraient donc être des descendants de Henry. Si les de Montfort avaient quitté la paroisse, leurs descendants, ou des homonymes seraient donc revenus.

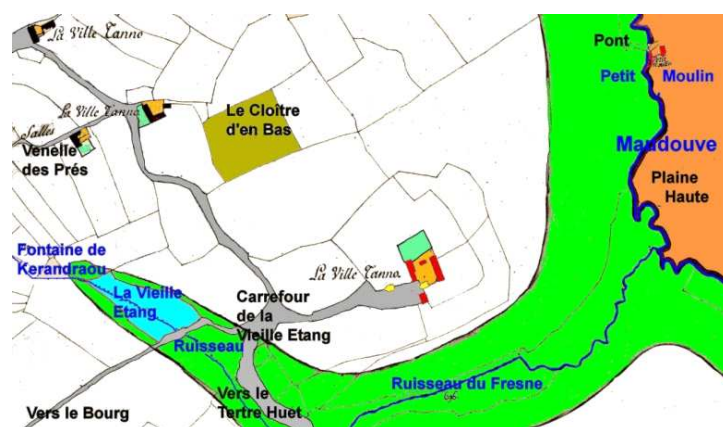


Fig. 98 : La "Métairie" de La Ville Tano

Sur l'extrait renseigné du cadastre de 1812, (Fig.98) on voit bien la situation de l'ancien "manoir" sur une sorte de promontoire dominant la vallée de la Maudouve d'une cinquantaine de mètres et celle du "Ruset" du Fresne. On voit aussi que le fondateur du lieu a cherché un endroit isolé à l'écart de la route existante, mais pas trop loin de celle-ci. On note l'absence d'une route vers Plaine-Haute. Encore une fois, nous ne sommes pas loin d'une voie romaine. Ce que l'on ne voit pas, par contre, c'est la grande

déclivité de la cour. Tout se passe comme si un premier bâtiment avait été construit sur un terrain assez plat - le premier à gauche - et comme qu'on avait ensuite construit des bâtiments autour d'une cour presque carrée et fermée. On remarque aussi la présence de deux fours, (en jaune) ce qui est pour le moins original. J'ai déjà dit que l'obligation pour les "vilains" d'utiliser le four banal ne devait pas être très stricte en Bretagne. L'obligation était plus facile à faire respecter en zone d'habitat groupé. Les restes du premier four, en arrivant sur le terre-plein, étaient encore visibles au milieu du XX siècle. J'ai colorié l'emplacement de l'étang, aujourd'hui une vasière plus ou moins envahie par la végétation, et qui porte le nom évocateur de son ancienneté de "la Vieille Etang." Un autre étang fut créé plus tard dans la vallée voisine, sur le plan, au du nom niveau "ruisseau du Fresne". Il est également devenu une vasière par suite de la rupture de la digue, mais il existait encore après la seconde guerre mondiale.

Le "manoir" de la (Grande) Ville Tano gardait encore, il y a quelques dizaines années, des traces de son passé : des constructions importantes disposées autour d'une vaste cour, un logis couvert de grosses ardoises, un puits monumental dans la cour et les restes d'un four sur le terre-plein à l'entrée. Tout cela a disparu de nos jours, même la lourde tête du puits ! Le manoir disposait aussi de bois importants et d'un étang dit "la Vieille Etang". Cette expression au féminin semble bien indiquer l'ancienneté du lieu. Il faut aussi remarquer que le manoir était nettement séparé du reste du village. Cela pourrait laisser supposer qu'il est antérieur à celui-ci. L'hypothèse que la Ville Tanou pourrait être un ancien Ker Tannou, se justifierait donc puisque sa création remonte à l'époque où le breton était encore parlé. Le fondateur du "manoir" aurait cherché un endroit isolé et facile à défendre car installé sur une sorte de promontoire dominant la vallée de La Maudouve et celle du Ruisseau du Fresne. Je l'ai dit, dans les documents anciens rien ne distingue les différents quartiers de la Ville Tano. Ceux-ci pouvaient être des possessions du manoir. Cela justifierait le fait qu'un pont, somme toute éloigné du manoir, soit appelé «Pont de la Métairie» (de la Ville Tano ?). Un propriétaire de la Ville Tano avait-il dans le passé des droits sur ce pont? C'est possible quand on sait la propension des nobles à s'arroger des privilèges de ce genre.

En 1449, «*la ville tannou*» appartenait à Guillaume Conen, issu de Sibille Du Rufflay. Cette famille Conen ou Conan était originaire de Pordic. Elle devait être alliée aux du Rufflay du secteur de Pordic. Au XIII^e siècle, un Conen de Précréhant avait épousé Plézou Hélary, une sœur de St Yves. Guillaume Conen, qui possédait aussi la Ville Souzaine - mais quelle partie du quartier ? - avait vers 1480 un revenu de 60 livres. A la monstre de cette date, il était coiffé d'une salade, une sorte de casque. En 1513, la Ville Tannou était la propriété de Christophe de Rosmadec. Je l'ai déjà noté, on ne sait pas précisément l'origine de ce personnage, mais on sait qu'il hérita des biens de Marie du Rufflay, qui était peut-être sa grand-mère. C'est cette famille que nous avons déjà mentionnée à la Salle de Buhen. En 1535, nous trouvons Jehan de Rosmadec comme propriétaire du lieu. Vers la fin du XVI^e, la Ville Tano était mentionnée comme appartenant à Guillaume de Rosmadec, ainsi lorsqu'il acheta la propriété de Lantic en 1585. On trouve

dans un mémoire de la Société d'Emulation cette mention: « *La Ville-Tano en Saint-Donan qu'on déclarait au XVI^o s. contenir environ 120 journaux de terre...* » (Environ 60 hectares puisque comme nous l'avons vu, le journal valait à peu près 48 ares 62 centiares). Il s'agissait donc d'un domaine important, même si tout n'était pas en terre arable. Guillaume de Rosmadec était un grand propriétaire terrien car « *vicomte de Mesneuf, seigneur de Buhen, de La Ville Tano, de La Salle et de La Ville Souzaine* ». Il était, on l'a vu, un lointain descendant de Marie du Rufflay - la fille de cet Etienne sur qui furent confisquées en 1419 les terres de Buhen et d'autres - qui avait ensuite récupéré ses terres. A titre d'exemple, pour avoir participé au "kidnapping" du duc Jean V, celui-ci confisqua « *les terres, les bêtes, les moulins, les juridictions, les obéissances, les bois et les forêts ainsi que les héritages* » dudit Etienne. Cela donne un exemple de ce que pouvait posséder un noble au XV^o siècle. Quant à Guillaume, il possédait des titres et charges officielles que l'on peut lire sur son gisant dans la chapelle de Notre-Dame de la Cour en Lantic: « **CI GIST LE CORPS DE DEFFUNCT MESSIRE GUILLAUME DE ROSMADEC, CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, VICOMTE DE MAYNEUF, SAINT-DIDIER, CHASTELAIN DE BUHEN, GOUVERNEUR DE VITRE ET FONDATEUR DE CESTE EGLISE, DECEDE LE V AVRIL MDCVIII** », soit donc 1608. Je suppose que ses terres de Saint-Donan ne durent pas attirer une particulière attention de sa part. En 1608, précisément, c'est Radeconde de Rosmadec, épouse de Thibault de Boisgélín, sieur de Pontrevily qui hérita des biens de son frère. Les de Boisgélín, branche de Cucé, étaient d'abord seigneurs de la Garenne au Vieux-Bourg et possédaient aussi La Belle Fontaine, près de Crénan, en Plaine-Haute. Ils étaient alliés des de Mordelles. Lorsque le lieu ne fut plus habité par des nobles, -en 1756, le lieu-dit est toujours qualifié de « maison noble »- Il prit le nom de « Métairie de la VilleTano ». Le phénomène fut le même à Launay ou à Villeneuve.

J'ai aussi fait figurer sur le croquis d'autres éléments dont j'ai parlé précédemment comme la localisation du Cloître d'en bas et la fontaine de Kerandraou. Sur le carton on voit bien 3 lieux dits la Ville Tano. Un quatrième écart est nettement séparé du reste, le secteur parfois appelé la Ville Tano d'en bas. Les Salles (et la Colombière non visible ici) sont séparées de la Ville Tano par l'ancienne voie romaine venant de L'Echaussée.

Pour en finir avec le toponyme, le mot Tannou pourrait aussi venir du vieux-breton Tnou que l'on devine en vannetais sous la forme Téno, Ténou. Le mot a pu être contaminé par le breton Tan, pluriel Tanou signifiant le chêne. Le mot Tnou a le sens de vallée, de point bas. Ce n'est pas précisément le cas ici, mais le village est en quand même bien en contrebas des Croix-Neuves ou de la hauteur des Tertre Oger, figurés sur l'extrait à propos de [la Croix Cadio](#) (Fig.58) Le breton moderne utilise le mot Traou, et, curieusement, il existait sans doute près de la Colombière un village dont le souvenir ne subsistait que sous le nom d'une parcelle : le Chardronnoux issu du breton Ker an Draou. Un fragment de la statue ancienne, que j'ai retrouvée par hasard dans un boubier, atteste de l'ancienneté de l'habitat dans ce secteur. Il existait naguère encore un point d'eau et un lavoir utilisés par les habitants des Salles en particulier, et un autre lavoir en plein champ servant naguère aux habitants de la Colombière.



Fig. 99 : Tête de la statue gallo-romaine de “ Kerandraou”

Cette statue devait représenter une divinité gallo-romaine et surmonter la fontaine de Kerandraou située dans un pré près du village et aujourd'hui disparue. Cette statue païenne fut sans doute détruite sur ordre du clergé, comme le demandait par exemple le synode de Nantes au milieu du VII^e siècle. Comme il arrivait fréquemment, la statue fut sans doute brisée et jetée en morceaux dans la boue, pas loin de la fontaine. Le synode mentionné ci-dessus rendait obligatoire la destruction des temples et les arbres auxquels on rendait un culte devaient être coupés, leurs racines arrachées et brûlées. Les pierres devaient être enlevées et jetées dans un endroit où elles ne pourront être utilisées pour le culte précisait le texte. C'est bien ce qui eut lieu ici. Il en fut parfois de même des menhirs. L'existence de ce fragment de statue prouve évidemment l'ancienneté du hameau liée sans doute à l'existence d'une source.

Sur la sculpture, voit bien les deux yeux et le nez. L'oreille droite existe, mais est peu visible sur cette photo. Il est très rare de trouver ce type de statue. La découverte de celle de Paule - il est vrai en meilleur état - lors des fouilles de sauvetage avait fait la une des journaux. Ce fragment a néanmoins soulevé l'enthousiasme des archéologues fouillant le site de Trégueux lorsque je leur ai montrée. Il paraît que c'est le rêve de tout archéologue de découvrir ce genre de chose!

Vu les dimensions de cette partie de la tête, environ 20 X 20 cm, on peut supposer que la statue entière ne devait comporter qu'un buste, sinon, il faudrait l'imaginer de la dimension d'un homme ! Il est d'ailleurs très rare de trouver des statues entières. Les Celtes ne représentaient le plus souvent que la tête de leurs dieux, ici sans doute une divinité des sources.

Dans la seconde moitié du XVII^e, j'ai noté le mariage de « *mathurin Jouan marchand de lin demeurant chez son père au bourg de saint donnant et de janne tannot âgée de vingt et un ans enfant de famille demeurant chez son père en la metterie noble de la Ville-Tano* ». Il s'agit donc de la métairie de la maison noble, à moins que la maison noble ne soit devenue une métairie faute d'habitant noble. Le terme de métairie figurait toujours au cadastre napoléonien. Dommage qu'on ne l'ait pas gardé. Bien que mon étude soit avant tout toponymique, je voudrais relever quelques points. D'abord la persistance du nom propre Tannot, d'autre part la mention de « marchand de lin ». Il est rare en effet que le registre paroissial signale la profession du futur marié, de même qu'il est rare qu'il mentionne l'âge des

mariés. Dans les années 1600 et suivantes, les jeunes gens étaient rarement mariés à cet âge.

Le fragment de cadastre ancien ci-dessous est un bon exemple de l'importance du village de la (petite) Ville Tano au siècle dernier, mais aussi du déclin de la population de la commune au XIX^e siècle. Faut-il rappeler qu'au milieu du XIX^e siècle la commune de Saint-Donan avait encore environ 1000 habitants de plus que de nos jours. En 1780, la paroisse avait 2000 communicants, nombre auquel il faut ajouter les enfants qui n'avaient pas "l'âge de raison". (7 ans au moins).

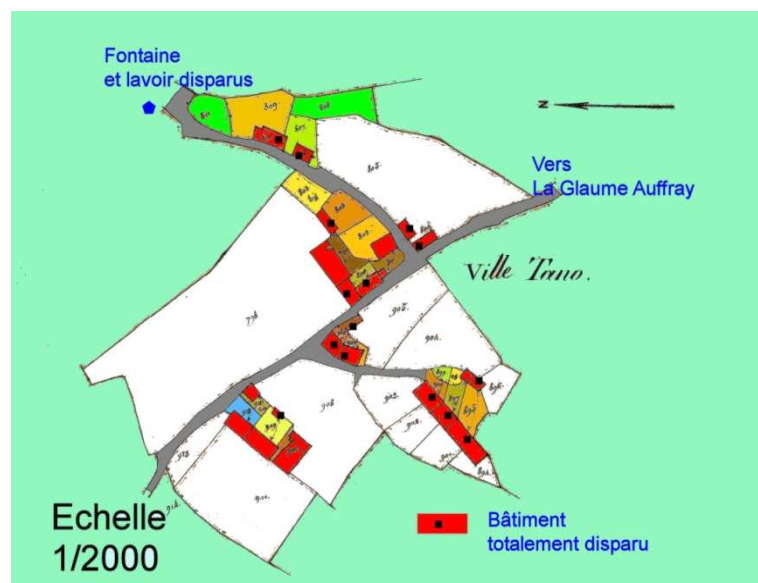


Fig. 100 : La Ville Tano, longtemps dite « la Petite Ville Tano »

Sur le carton figure une partie du secteur indiqué en haut sur le croquis précédent. Les habitations sont en rouge, les cours et certains courtils sont de couleur chaude. Les prés qui bordaient un ruisseau sont en vert, les terres labourables en blanc. Le cadastre montre bien la disparition de l'habitat rural depuis cette période. Au XVII^e siècle, j'ai pu noter une bonne douzaine de noms propres de gens qui habitaient en même temps à la Ville Tano. Mais, d'une dpart, le registre paroissial ne distinguait pas les autres quartiers du village de la portion ici représentée, et d'autre part, il faut rappeler que les femmes portaient toujours leur nom de jeune fille. On ne peut donc savoir le nombre précis de feux dans le village. Il ne subsistait en l'an 2000 qu'une seule habitation dans cette partie du village. Il ne reste aucune trace des bâtiments situés au bas de la parcelle 908. C'était le lieu-dit le Clos Vincent. Celui-ci devait tirer son nom d'un nommé Vincent le Cocq, un habitant du quartier. Mais lequel a donné son nom à la parcelle ou à une habitation? Comme d'habitude en effet, le prénom fut porté successivement par le grand-père, le père et le fils. Dans ma jeunesse, il subsistait encore quelques

fragments de murs le long du chemin qui menait à une fontaine et à un lavoir.

J'ai indiqué par un point noir les bâtiments ayant totalement disparu, ce qui ne veut pas dire que les autres sont dans leur état originel. La fontaine de la Glaume Auffray, située au sud, en direction de la Maudouve, n'est pas indiquée précisément ici. Par contre figure en bleu une fontaine encore au cadastre de 1848 et disparue de nos jours. C'était là aussi que se trouvait un doué disparu également. Sur l'origine du terme Doué- ou douet-, les avis divergent, mais pourquoi ne pas rechercher l'origine dans le mot "doix", un mot utilisé au début du XV^e siècle pour désigner une source. Cela peut paraître curieux, sauf pour un connaisseur du gallo. Il suffit de savoir qu'une noix est une noué, un roi, un rouais, une croix, une croez. Tchergrée.! Donc Doix devait bien se prononcer doué, ce qui est encore parfois la prononciation gallèse. Les lavoirs étaient bien le plus souvent associés à une source. Nous l'avons vu pour La Couverte ou pour La Dom-Pierre, par exemple

Le parcellaire lui-même a subi de nombreuses modifications, le plus souvent par suite de la disparition de champs. Dans la partie droite de la route, il y avait 18 numéros de parcelles. Dans la partie gauche, la seule parcelle restée actuellement intacte est celle dite Le Clos des Terres. On saisit bien dans cet exemple la difficulté de la microtoponymie : de quelle parcelle le champ actuel a-t-il gardé le nom, celui de la matrice cadastrale actuelle ? Seuls les actes notariés anciens pourraient un peu nous éclairer. Par contre, l'acte notarié du début du XX^e s. - par lequel mon grand-père achetait sa ferme - utilise toujours le cadastre de 1848. C'est assez dire que le paysage rural n'a par ailleurs pas beaucoup évolué. La Côte de Créhinton est une micro-parcelle aujourd'hui disparue, mais qui n'est pas sans rappeler qu'elle fait face, en quelque sorte, au village de Créhenteuc, situé en Plaine-Haute, donc de l'autre côté de la vallée de la Maudouve !

J'ai évoqué précédemment le Cloître d'en bas à la VilleTano. Le plus curieux, c'est qu'un autre champ,- devenu la cour de l'ancienne ferme de mes parents, la parcelle 912, coloriée en bleu clair sur le document,- était appelé le Champ Cloître. Encore un mystère difficile à éclaircir. Mais le nom du champ s'est maintenu longtemps, malgré l'édification d'une demeure. Celle-ci existait déjà au cadastre de 1812. Y avait-il un rapport entre les deux cloîtres ? Quelques centaines de mètres les séparent.

La profession de marchand de lin était tellement rare à Saint-Donan dans les actes paroissiaux qu'elle mérite d'être signalée. Elle l'a été une autre fois lorsque, à la même époque, un marchand de lin - mais de Quintin - épousa une fille Jouan, du bourg. Entre gens exerçant la même profession des liens se tissent; et ce n'est pas un jeu de mots ! Il est intéressant aussi de noter que le nom Jouan n'a disparu chez nous qu'avec la mort d'Etienne, que j'ai connu comme bedeau et secrétaire de mairie. Son père, également appelé Etienne et habitant au bourg était souvent appelé comme témoin lors de décès. De plus il exerçait, disait le registre d'état civil, la profession de tisserand. Ce n'est sans doute pas un hasard. De plus les Jouan semblent avoir été "*bédaoux*", bedeaux, à Saint-Donan depuis des temps fort anciens.

J'ai déjà dit aussi que, pour compliquer la situation du village, les occupants de la Porte ès Cossons et de la Porte ès Gauthiers – lieux-dits qui ne se trouvent pas sur ce fragment de cadastre - et ceux d'une habitation récente ont tous adopté le toponyme la Ville Tano. Cela ne facilite pas leur localisation pour les non-initiés, mais la situation ancienne était identique. Il est vrai que, comme je l'ai dit, ces deux lieux-dits n'étaient pas mentionnés dans les registres paroissiaux. Cela a été en quelque sorte retour à la case départ, puisque la création des toponymes en Porte ne doit pas être antérieure à la seconde moitié du XVIII^e siècle.

En conclusion de cette partie, l'étude des noms des villages peut sembler très disproportionnée. Pour certains, les renseignements sont nombreux. Il s'agit avant tout des lieux ayant appartenu à des nobles ou habités par eux. Il faut savoir que beaucoup de fermes de notre commune étaient naguère la propriété des nobles de la paroisse ou des localités voisines. Les historiens connaissent bien ce phénomène : on sait plus de choses sur les gens importants que sur le petit peuple. J'ai évoqué le propriétaire du château de Crénan pour le Château Botrel, celui de la Noë Sèche, ou celui du Liscouët. Les de Castellan étaient aussi, il y a encore quelques années, propriétaires de nombreuses fermes. N'oublions pas l'adage ancien : « nulle terre sans seigneur ». C'était aussi le cas des ancêtres de l'actuel comte de Bagneux-Frottier de Quintin. En 1913, Mme de Polignac, veuve du marquis d'Argentré, vendait d'un seul coup 9 fermes du Pays d'en Bas : deux à la Fresnaye, une à la Bigotais d'en haut, une à la Bigotais d'en bas, trois à la Ville Tano, et deux à la Colombière. J'ai déjà évoqué cette vente. L'acte notarié précisait que « *les immeubles sus-désignés avaient été légués, avec d'autres biens, à Mme la marquise du Plessis d'Argentré et à Mme la comtesse de Bagneux sa sœur par Mme de Nédonchel, veuve du comte de Calonne, marquis de Courtebourne* ». Et plus loin on peut lire : « *Mme la comtesse de Nédonchel avait elle-même recueilli ces immeubles dans la succession de M. le comte de Choiseul, son père, décédé à Paris le 22 mars 1846* » (Le comte de Choiseul-Praslin baron de Quintin eut une fille, Antoinette-Marie, qui épousa le comte de Nédonchel. De leur mariage sortit Marie-Joséphine-Caroline qui se maria avec Paul de Calonne, marquis de Courtebourne son cousin, un "veuvier", comme on dit en gallo. Après la mort de son mari, Marie-Joséphine se retira au Carmel de Tournay où elle décéda en 1907.)

Essai de classement historique

Le tour des villages étant ainsi fait, reste à voir s'il est possible de les classer dans un ordre historique logique. Mais trouver une logique n'est pas simple. Le spécialiste Albert Deshayes s'interroge : « *Est-il possible de donner la date de naissance d'un nom de lieu?* » Dans son livre sur Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne il répond non, car « *il n'existe pas d'acte officialisant sa dénomination... le relevé de tous les actes est un travail de bénédictin qu'un individu seul ne pourrait mener à terme au cours d'une vie ...* »

Au mieux, on pourrait trouver la trace de couches toponymiques

successives correspondant aux différentes langues parlées chez nous tel qu'on le trouve par exemple chez Jean-Yves Le Moing dans son travail sur Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne.

- «*Une première **couche gauloise**, éventuellement préceltique* ». Mais on sait que les Gaulois n'ont pas laissé de trace écrite, ou si peu. Les druides transmettaient leur savoir par la parole et refusaient, semble-t-il, les traces écrites. Pourtant, des toponymistes disent que si l'on ne peut expliquer le toponyme par le français, il faut alors recourir au vieux-breton et même à une racine gauloise. D'ailleurs, les dictionnaires du gaulois accessibles sur internet donnent de nombreux exemples de mots gaulois adoptés et souvent transformés, en français comme en breton. De cette période peuvent dater des noms d'endroits remarquables: les rivières, les points hauts par exemple.

- «*une seconde **couche latine puis gallo-romaine***», en fait du latin dit populaire car déformé par l'usage courant. Le latin parlé en Gaule n'était pas celui de Cicéron.

- «*Ensuite une **couche bretonne**, s'est superposée aux deux précédentes*» celle due à l'immigration bretonne. Elle a laissé, nous l'avons vu, des traces repérables.

- «*à la disparition du breton une couche de **toponymes gallo-romans***»

- J'ajoute enfin la **couche française**. C'est souvent celle-ci qui l'emporte du fait de la superposition mentionnée précédemment, en particulier pour Saint-Donan, celle qui résulte de la "traduction" du gallo en français. Jean-Yves le Moing précise qu'«*on posera comme principe que chaque couche est supposée agir phonétiquement sur la toponymie préexistante, qu'elle peut effectuer des remplacements purs et simples de certains toponymes, comme elle peut très bien conserver d'autres toponymes en l'état antérieur...des noms sont restés, d'autres sont remplacés... des noms nouveaux sont créés également parce que la population augmente...*»

Nous parlons tous français et tous nos documents officiels sont en français. De même la plupart des lieux-dits de Saint-Donan ont été francisés. Je rappelle que c'est par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 que François 1^{er} rendit l'emploi du français obligatoire dans les documents officiels, dans les registres paroissiaux par exemple. Rares sont donc ces registres qui sont rédigés en breton ou en latin. J'en ai toutefois consulté un, celui de Plédran pour les années les plus anciennes. En fait, il semble bien que chaque couche ait eu tendance à faire disparaître ou à assimiler – souvent mal – des mots de la couche précédente.

S'il est certain que des noms de village remontent au moins à la période où l'on parlait encore breton à Saint-Donan, on ne peut pas être sûr que nos très lointains ancêtres donnaient déjà des noms à leurs parcelles de terre. D'ailleurs, les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine du bocage en Bretagne. Le professeur Meynier, un spécialiste en son temps du paysage rural et qui fut mon professeur de géographie à la Fac. de Rennes, affirmait que plus les champs étaient irréguliers plus ils étaient anciens. C'est sans

doute vrai. Mais cela ne nous donne pas de date de mise en place du bocage. Selon lui, il fallait remonter au moins à l'époque néolithique, celle des premiers défrichements et de la fixation des habitants. Mais il est évident que rien ne subsiste des noms utilisés, s'il y en avait, alors que le paysage porte sûrement encore, surtout chez nous, des traces de cette première occupation de sédentaires. Il faut rappeler aussi qu'il y a eu en Bretagne des phases de dépeuplement relatif, donc de retour au paysage naturel, comme des phases de défrichement de paysages déjà défrichés dans le passé. Il n'est que de voir avec quelle rapidité la nature a retrouvé ses droits en l'espace de quelques décennies dans les zones délaissées par les agriculteurs modernes dans qui ne peuvent pas travailler avec leur tracteur dans des zones trop humides ou trop en pente: voyez nos fonds de vallée. Par ailleurs, j'ai évoqué au passage la présence de menhirs - aujourd'hui disparus - qui prouvent bien l'ancienneté de l'occupation de notre territoire. J'y reviendrai. Si l'on se penche assidûment sur certaines photographies aériennes, fournies par exemple un moment par Géoportail, on peut déceler sur le territoire de la commune plusieurs preuves d'une **occupation ancienne** comme le montre la **figure 101** ci-dessous.



Fig. 101: Trace d'une occupation humaine dans un champ découverte sur une photographie satellitaire (2007)

J'ai en effet découvert par hasard sur une photographie aérienne la trace d'un curieux "bâtiment". L'image n'est pas très bonne, mais on y voit bien la trace au sol d'une ancienne structure rectangulaire. Il pourrait s'agir de la trace des fondations d'anciens murs dans un champ, ou tout au moins d'une surface damée. En effet, l'épaisseur de terre est moindre sur des fondations, et lors de certaines périodes de l'année, la différence de végétation laisse apparaître ces traces anciennes. Une forme identique, mais moins nette est visible dans un champ cultivé près du Pont-Noir, à proximité de ce qui fut l'éperon barré qui dominait le confluent du Gourgou et du Gouët. On l'a vue pour la Ville au Roux.

La substructure de la figure 101 est située en plein milieu du champ, loin de toute habitation actuelle, et se divise, comme on le voit, en deux parties égales. Selon un rapide calcul, la longueur de l'ensemble est

approximativement de 60 mètres et la largeur totale d'environ 30 mètres. Le tout occupe presque toute la largeur de la parcelle actuelle. Néanmoins un espace reste ouvert aux deux extrémités de l'ensemble. Le bâtiment, si c'en était un, avait une superficie d'environ 2000 M² soit 20 ares. C'est difficile à croire. Même une grande villa gallo-romaine ne pouvait atteindre même la moitié de cette surface. Alors, de quoi s'agit-il ? Quelle pouvait bien être sa fonction ? On se perd en conjectures. A première vue, et en raison des dimensions, on pourrait penser à un grand "courtil". Encore faudrait-il être sûr que ce type de structure existait déjà à cette époque. De plus, pourquoi l'avoir, semble-t-il, cerné par de murs dont on devine encore le soubassement ? Deux précisions encore, il n'y a jamais eu de construction connue dans cette parcelle et aucune route n'y mène directement. Par contre, le champ - on en voit les talus - est situé sur le plateau dominant la vallée de la Maudouve qui coule en contrebas à droite. D'autre part, l'autre champ, dont on devine une partie en haut de la photo, est lui aussi limité par le profond vallon d'un petit ruisseau qui rejoint la Maudouve près du Rocher Sonnant. L'emplacement a donc tout d'un site défensif situé en dehors de tout axe important, entre la maison totalement disparue des Briquières – on ne voit même pas la trace des fondations des édifices ; et les premières maisons de la Bigotais d'en Haut. Quant à l'orientation de l'ensemble, elle est sensiblement nord-est/sud-ouest, mais il est difficile de dire si c'était voulu-beaucoup de monuments anciens avaient une orientation en direction du sol levant- ou s'il fallait ici tenir compte de la pente du terrain. J'ajoute que la photographie ne permet pas de voir que le champ est très "pentu".

En remontant dans le temps, on pourrait y voir un bâtiment du Néolithique. L'historien Jean Guilaine, grand spécialiste de cette période, signale en effet dans La seconde naissance de l'homme, le Néolithique, que «*dans l'ouest de la France, au III^e millénaire on a bâti de très longs bâtiments rectangulaires: l'un de ceux-ci à La Hersonnais, à Pléchâtel, Ille-et-Vilaine, dépassait 100 m de longueur. On mesure, outre les compétences techniques mises en œuvre, les coupes nécessaires pour réaliser, entretenir et périodiquement remettre en état ces constructions.*» Faute de certitude sur son utilisation, l'historien ne peut que donner quelques hypothèses dont je ne sais pas d'ailleurs si elles seraient valables ici. Alors je n'en formule pas.

On pourrait aussi y voir une implantation romaine à cause de la forme très régulière, on ne saisit pas qui aurait pu s'installer à cet endroit. Ce qui est sûr, c'est que la forme ne peut pas être due au hasard. J'ai modifié légèrement la couleur de l'image pour rendre la forme du rectangle plus visible, mais, lors de la prise de vue, le champ devait être en pâture ou en jachère. Comme on le constate, les champs voisins ont été moissonnés et sont plus clairs sur l'image satellite et les balles de paille bien visibles.

Une autre solution consisterait à y voir les fondations des murs d'une ferme du Moyen-Age. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile d'expliquer la séparation de l'ensemble en deux parties égales et l'absence d'entrée dans la cour de la ferme. Au Moyen-Age, les poteaux qui servaient à l'édification des bâtiments étaient souvent simplement posés sur le sol. Les constructions

hors-sol n'auraient donc logiquement laissé aucune trace.

A l'appui de cette thèse, je peux citer l'historien Robert Fossier, grand spécialiste du Moyen-Age. Il écrit dans Ces gens du Moyen-Age que « *Dans le monde germano-celtique, la maison rurale est de type « halle », long rectangle étayé de poteaux, de 60 mètres sur 20 par exemple pouvant abriter une cinquantaine d'individus et de bétail... le feu en dehors par crainte de l'incendie ou, pour servir à plusieurs groupes* ». Il précise encore, un peu plus loin, que « *l'évolution se fait vers la maison individuelle, de taille réduite, 20 mètres sur 6 ou 10, et pour un seul foyer. Le bétail sort et le feu entre* ». Comment ne pas faire le rapprochement avec les dimensions mentionnées précédemment, même s'il y avait peut-être ici un soubassement au

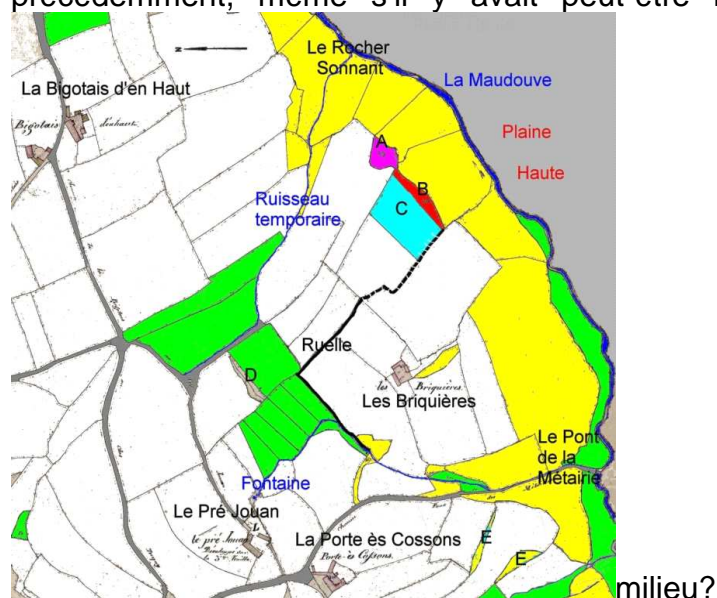


Fig.102: Localisation du site et occupation du sol au milieu du XIX^e siècle

Sur l'extrait de cadastre renseigné, la bande colorée en jaune, la lande selon le cadastre de 1848, correspond à la zone de très forte pente actuellement boisée qui descend vers La Maudouve. Celle-ci coule une cinquantaine de mètres en contrebas. Tous ceux qui sont passés sous le Rocher Sorinant connaissent bien la rudesse des pentes dans ce secteur.

Le problème ici, c'est que l'on ne voit pas de trace de trous de poteaux. S'ils ont été bouchés, les archéologues seront obligés pour les trouver de décaper la terre. Il s'agirait donc plutôt de "fondations" recouvertes d'une pellicule de terre qui s'assèche plus facilement que le reste du terrain. D'autre part, et contrairement à ce que l'on a vu ailleurs, il ne semble pas qu'il puisse s'agir d'un fossé comblé puisque son emplacement apparaîtrait plus foncé. Une autre énigme provient du fait que, sur les photographies aériennes prises le même jour, on ne voit pas la trace de bâtiments disparus depuis seulement quelques décennies, comme tout près ceux du Pré Jouan ou des Briquières. Et pourtant, eux aussi devaient bien avoir des fondations. En

vérité, lorsque récemment on détruisait une maison d'habitation, c'était pour récupérer tous les matériaux, y compris les pierres des fondations. C'est peut-être ce qui explique que toute trace d'habitation a disparu.

Certes, Robert Fossier ne parle pas spécifiquement de la Bretagne. Mais quand on sait combien l'évolution s'est faite lentement aussi bien dans le domaine urbain que dans le domaine rural, il se peut que son explication soit effectivement la bonne pour Saint-Donan comme pour d'autres régions. J'ai d'autant plus tendance à le croire que la forme que l'on peut deviner dans le champ dominant la vallée du Gourgou a approximativement les mêmes dimensions. Or on sait qu'il y avait à proximité un éperon barré, mais qui, lui, n'est pas du Moyen-Age ! J'en ai parlé précédemment.

Toutefois, il est peut-être encore possible de remonter plus loin dans le temps. En effet, lorsque fut fouillé le site bourguignon du Mont Lassois – sur lequel fut découvert le fameux cratère de Vix- les archéologues mirent au jour de nombreuses habitations, dont une de 35 m. de longueur et de 21 de large pour une hauteur de 15 à 20 m., preuve que déjà à l'Age du Fer, les constructions pouvaient être de dimensions gigantesques. Faut-il remonter à cette période et imaginer alors un bâtiment forcément sur pilotis, au moins en partie, pour compenser la différence de niveau sur un tel terrain. On peut alors supposer que les poteaux étaient supportés par un soubassement, lequel est visible, peut-être percés de trous pour les poteaux. De toute façon cela fait beaucoup d'interrogations. Par exemple, on peut aussi supposer que le sol du "bâtiment" avait été aplani avec alors une entrée par la partie au niveau du champ. D'ailleurs, nouvelle interrogation: On ne voit pas comment des hommes - même "préhistoriques"-, auraient eu la curieuse idée de construire une maison dans ce sens-là. Pourquoi avoir disposé l'édifice selon cette orientation, alors que la pente est beaucoup moins forte perpendiculairement au talus figurant au cadastre de 1812? Est-ce pour avoir une orientation est/ouest? On peut aussi imaginer une autre hypothèse: il pourrait s'agir d'un enclos. Mais là, nouvelle difficulté. Les enclos de cette époque ont rarement une forme aussi géométrique, sauf qu'en Bourgogne, par exemple, à l'Age du Fer, la prospection en a découvert, plusieurs aux formes très régulières. Or leurs dimensions, pour être variables, n'en sont pas moins proche de celles la figure 101. De plus ils sont rarement partagés en deux parties aussi égales et régulières. Par contre, rien ne dit que les autres exemples en annexe sont de la même période.

Les archéologues disposent maintenant de modernes moyens d'investigation qui leur permettent par exemple d'ausculter des sites sans même à avoir besoin de faire de fouilles, mais bien sûr rien n'a jamais été fait sur ce site. Ainsi en est-il de la prospection géophysique qui donne des images en deux dimensions du sous-sol. Des mesures électromagnétiques détectent les contrastes de conductivité entre une structure archéologiques et le milieu qui l'entoure, ceci, sur une grande surface et un temps record. On peut ainsi "voir" le sous-sol et l'archéologue peut ainsi savoir précisément où il doit fouiller. On peut voir à ce sujet l'exemple du Mont Lassois. On peut en voir ici ou là des reproductions photographiques. L'utilisation des drones

pourra sûrement rendre des services dans ce domaine.

J'ajoute que, malheureusement, le nom du champ voisin, les Clossets, ne donne aucune indication particulière. Un closset ou closset, en ancien français, désignait un petit enclos. Ici il y avait donc plusieurs enclos par la suite réunis en un seul. Des chercheurs auraient certainement la bonne solution. Mais il n'y a pas le feu au lac. Le seul chercheur qui s'intéresse à ce champ est l'agriculteur qui souhaite y faire pousser du blé ou du maïs !

Les choses se compliquent encore lorsque l'on examine la photo aérienne. On voit en effet une trainée plus claire partant du talus qui cerne un demi-cercle boisé. Cette bande plus claire semble bien être en relation avec le cercle. Pourtant, elle ne mène apparemment nulle part. D'autre part, le cadastre de 1812 mentionne l'existence d'une « ruelle », une venelle, qui part de n'importe où pour arriver n'importe où ! On le voit, la ruelle (indiquée ici en trait continu noir) part de la limite de ce que le cadastre de 1848 appelle une lande, en jaune ici. Elle part donc, non pas la route, mais d'une lande qui, elle, rejoint le chemin menant au Pont de la Métairie. Quelle est donc l'origine de la ruelle du plan cadastral ? Elle conduit, en réalité, à un ruisseau (en bleu) qui sort de la fontaine toute proche du Pré Jouan.

La ruelle se présente comme un « creux chemin » très bien conservé entre deux forts fossés/talus. Mais il s'agit tout au plus d'un passage à homme ou à vache, tant elle est étroite. Par contre, sa profondeur suppose un passage intensif ou de longue durée mais de quoi ? Comme elle fait un coude à angle droit, elle doit donc être en rapport avec la forme de la parcelle qui lui est contigüe. Elle en a épousé la forme, à moins que ce ne soit le champ qui a été limité par la forme de la ruelle. Ensuite, elle longeait un talus aujourd'hui disparu et s'arrêtait à une sorte de replat en arc de cercle bien visible sur la photo satellite. Au-delà, elle se poursuivait peut-être toujours en suivant le talus. Cela semble possible quand on va sur le terrain, mais j'ai mis le tracé en pointillés. Comme on le remarque sur le plan, elle n'était en relation avec aucun autre chemin. Elle ne semble d'aucun secours pour les Briquières. Cette demeure se trouvait en contrebas et sur le cadastre de 1812 aucun chemin n'y conduisait. S'il s'agissait de mener boire quelques animaux, on ne voit pas l'intérêt d'un aussi grand détour. On peut toutefois supposer un débouché passant par une lande étroite qui, elle, débouche sur le Chemin du Pont de la Métairie. A l'époque, les routes étaient loin d'être toutes empierrées. Il y en a plusieurs qui, au cadastre de 1848, sont indiquées comme étant des pâtures. Nos anciens étaient bien obligés de faire paître les talus au bord des chemins, et donc parfois, le chemin lui-même.

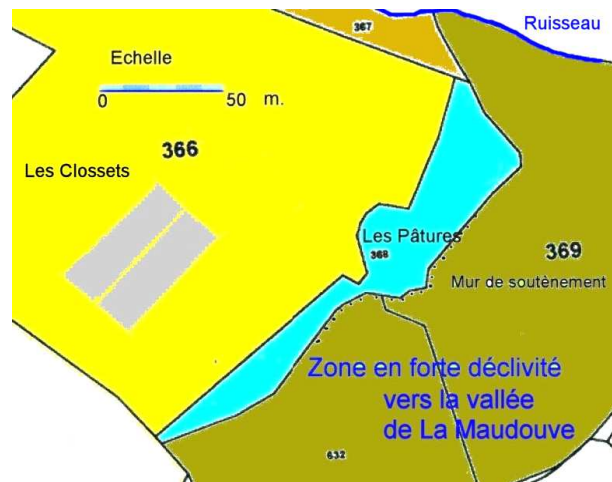


Fig. 103 : La parcelle dite Les Pâtures, d'après le cadastre actuel

Le croquis ci-dessus est réalisé d'après le cadastre actuel. J'y ai inséré en gris l'emplacement approximatif des traces vues sur la photographie aérienne. Quant au cercle des Pâtures, il ne saurait s'agir d'un éperon barré, le site ne s'y prête pas, tout au plus peut-on noter que la structure est installée sur une sorte de dorsale passant par le nombre 366 et qui coupe la parcelle en deux parties en pente, l'une allant vers le haut du croquis, l'autre vers le bas.

Par ailleurs, le cadastre de 1848, ci-dessus, plus précis que celui de 1812, fait figurer deux parcelles A et B qui portent chacune un numéro. Or toutes les deux sont énigmatiques, en particulier la parcelle A. Pourquoi le cadastre a-t-il conservé le souvenir de deux parcelles alors qu'il s'agit d'un espace tout petit, à peu près circulaire, mais limité par un imposant talus qui le sépare du champ. Cet espace fait environ 25 à 30 mètres de diamètre. On en voit bien la moitié gauche sur la photo ci-dessus. Mais le plus curieux, c'est qu'il est à peu près horizontal et en surplomb par rapport au champ. La présence d'un talus et d'un aplanissement montre bien qu'il s'agit d'une construction humaine. D'autre part, il rappelle par ses dimensions l'enclos que nous avons vu près de la Ville au Roux. Aurait-il la même origine? Il faut savoir aussi que contrairement à ce qu'on pourrait imaginer sur l'image par satellite nous ne sommes pas du tout dans un terrain plat. D'ailleurs le cadastre napoléonien localisait ici le Signal des Terres Macé, qui, comme tous les signaux mentionnés, était sur une hauteur. D'ailleurs s'agit-il des Terres ou des Tertres Macé ?

La photographie de la structure enterrée visible sur la photo aérienne donne bien un remarquable rectangle, mais sur le terrain, c'est difficile à imaginer. Le champ C, dont un talus est aujourd'hui disparu, et sur laquelle elle se trouve, n'est pas plat du tout. Il est donc évident que, par contre, la surface du cercle A fut aplanie et limitée par un obstacle, en l'occurrence un talus. Celui-ci domine parfois de plus d'un mètre le champ cultivé. Or ce dernier est en forte pente. Nous devons donc bien être dans un site défensif. Il fait face, côté Plaine-Haute, à la butte du Tertre-Germain. Plus curieux

encore, ce cercle domine à son tour, côté bois, c'est-à-dire côté vallée, une sorte de terrasse, elle-même plus ou moins aplanie et limitée par un talus de soutènement bien visible sur place. Il est constitué tantôt de rochers naturels, tantôt d'un véritable mur en pierres bien appareillées. Il y a bien eu une volonté de construction de quelque chose de solide car il n'y a rien de tel ailleurs, à droite comme à gauche. Parfois il n'y a même pas de talus pour séparer la zone cultivée de celle qui ne l'était pas, et ceci malgré la forte déclivité. J'ajoute que l'avancée du cercle sur le champ labouré se devine sur l'image satellitaire. Elle apparaît de couleur sombre, à droite, à peu près à la moitié de l'image, dans le prolongement d'une sorte de ligne blanche.

Cette terrasse et le cercle qui la domine ne forment plus de nos jours au cadastre qu'une seule parcelle d'une contenance de 30 ares. Appelée les Pâtures, elle est actuellement boisée. On voit sur l'extrait de cadastre (Fig. 103) que la forme A empiète nettement sur un champ cultivé. Mais on voit aussi que le pluriel semble bien indiquer la présence d'au moins deux parcelles dans ce champ. La parcelle sur laquelle semble pris le demi-cercle A s'appelle les Clossets, ce qui en logique est un diminutif de clos. Le pluriel semble évoquer la présence, dans le passé, de plusieurs petits clos aujourd'hui réunis en un seul. Est-ce pour cela que l'on a la forme Clossets et non Clossiaux comme le voudraient le vieux-français et le pluriel gallo "normal" du terme ? Cela pourrait expliquer la forme bizarre de la parcelle. Mais le nom les Pâtures pourrait aussi indiquer le rôle de la venelle : elle pouvait mener de la route du Pont de la Métairie à cette pâture. Mais ceci ne résout aucun problème. En particulier, pourquoi une aussi longue venelle pour mener paître quelques rares animaux sur une parcelle qui n'est pas plus grande qu'un courtil alors qu'il existe en bordure du clos un chemin charretier bien carrossable qui conduirait plus facilement à la pâture ? De plus, quel intérêt un paysan aurait-il eu à construire un mur de soutènement pour un espace aussi petit. Les champs cultivés tout proches dominant, eux, directement la forte pente, aujourd'hui boisée, qui descend vers la Maudouve toute proche.

Alors de quoi s'agit-il ? Les deux énigmes sont-elles liées et donc contemporaines: l'une, le cercle, étant le lieu d'habitation dans un site défensif, l'autre le rectangle, des dépendances ? En tout cas, l'une comme l'autre peut expliquer la troisième énigme, il s'agirait alors d'une ruelle menant à l'eau, le ruisseau qui se jette dans la Maudouve au Rocher Sonnant n'ayant pas d'eau toute l'année, à la différence de la fontaine. De plus, il est difficilement accessible. Si le cercle correspond bien à un ancien site défensif, il fallait bien trouver de l'eau quelque part. Un passage répété pourrait donc expliquer l'existence du chemin creux, mais pas forcément son tracé à angle droit ! Tout ceci bien sûr n'est qu'hypothèse. Comme la ruelle longe la limite des champs, on peut aussi supposer qu'ou bien ce n'est pas son tracé primitif, ou bien qu'elle est contemporaine ou postérieure à la construction des talus. On voit combien le problème des datations est compliqué en toponymie. Alors, mes supputations ne sont-elles qu'affabulations ? Le hasard ne saurait tout expliquer. Par exemple, pourquoi le cadastre de 1848 et le cadastre actuel ont-ils soigneusement conservé la trace du parcellaire pour d'aussi petites surfaces ? De plus, si l'on se reporte

à Géoportail, on peut suivre facilement ce parcellaire. Je l'ai dit, on repère facilement au cadastre l'emplacement des Briquières alors que rien n'est plus visible sur le terrain, bâtiments et talus ayant disparu.

Mais, ce n'est pas la première fois que nos anciens ont conservé la trace de ce qui leur paraissait parfois comme sacré. De nombreux tumulus ont été ainsi découverts grâce à l'absence de culture et souvent à leur occupation par un bois. Pour les anciens, ils pouvaient avoir un certain côté sacré, mais surtout la surface du sommet était trop faible pour être mise en culture. Sans aller loin, la motte castrale de Plerneuf, mais située près de la Salle, est ainsi couronnée d'un bosquet et de ce fait parfaitement repérable, de même que celle de Launay la Nouette.

Pour corser le tout, une toute petite parcelle allongée et perpendiculaire au chemin menant à l'ancien Signal des Terres Macé s'appelle le Fossé de la Lande d'en bas. (D du croquis 102). C'est bien la première fois que je trouve un nom de champ qui porte ce nom. Car il s'agissait bien d'un fossé, donc d'une douve, et non d'un fossé/talus, terme que l'on trouve généralement en toponymie. Mais il est sans doute trop loin de la butte pour qu'il y ait un rapport de cause à effet. Ce fossé fait maintenant partie d'un champ plus vaste.

J'espère en tout cas que mes élucubrations feront réagir un jour ou l'autre un spécialiste à même de résoudre l'énigme...si énigme il y a ! Des mystères de ce genre, il y en a sûrement d'autres sur la commune. A vous de les découvrir!

Par ailleurs, j'ai évoqué la disparition de talus en limite de parcelles. Mais il est une autre disparition que l'on remarque sur le fragment de cadastre de la figure 101, c'est un chemin qui menait en ligne droite du Clos Terquy (non figuré sur le carton) à la Bigotais d'en Haut. Seule la section proche du Clos Terquy est encore visible pour le promeneur qui observe bien. Elle longe un talus qui servait aussi de limite de propriété. Mais pour combien de temps encore ?

Et comme à Saint-Donan tout se termine souvent par une légende, c'est le moment de rappeler celle de la malheureuse châtelaine du Château Botrel, car, dit Le Noir de Tournemine « *A en croire certain récit, ce Fort Boterel aurait été canonné au temps de la Ligue, du lieu dit **Bassin des Pâtures...** par les soins des sires de Launay-Mordelles, et sa châtelaine fort âgée, pour échapper à l'ennemi, se serait jetée d'elle-même et noyée à La Fosse-Madame», dans la rivière alimentant les douves du Castel ruiné...».*

Voilà donc résolue notre énigme : le cercle décrit auparavant correspond à l'endroit d'où le sire de Launay a bombardé le château de la vieille dame, et le rectangle est la caserne de ses troupes... Voilà comment on crée une légende ! Enfin, ma légende a peut-être quelque chose de vrai, ne serait-ce que la correspondance du nom Pâtures. Par ailleurs, la forme circulaire et en creux de la parcelle, puis qu'entourée d'un talus, peut faire penser à une cuvette, un bassin. Enfin la légende du récit de l'attaque par le sire de Launay précise qu'il s'agissait d'un lieu au sud-ouest du Chastel

Botrel, et c'est bien le cas. D'un fait historique et mystérieux - la présence de ce Bassin des Pâtures - a pu être forgée une légende, celle de l'attaque du château à partir de là. Tout ceci est bien curieux. Que vient faire ici le sire de Launay dans un endroit situé bien loin de son manoir ? Si c'est bien d'ici qu'il a attaqué, comment a-t-il pu atteindre avec les moyens de l'époque, un château situé à plusieurs centaines de mètres à vol d'oiseau? Mais dans les légendes tout devient possible. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que si l'auteur de la légende, - postérieure à la création du "château" de Launay au XVI^e siècle- connaissait le Bassin des Pâtures. Alors pourquoi avoir placé là l'attaque du Château Botrel par le seigneur de Launay dont la demeure est au moins à 2 kilomètres à vol d'oiseau, sinon parce que l'emplacement du site était connu ? Faute de connaître l'origine de ce curieux Bassin des Pâtures, l'auteur de la légende de l'attaque du château a intégré ce lieu mystérieux dans une autre légende.

J'ajoute que le Noir de Tournemine de son côté affirmait que « *le château ci-dessus nommé – le Château-Botrel- ne figurant d'aucune manière (pas plus que Launay-Mordelles, du reste), ni dans les enquêtes du XV^e siècle, ni dans celles du suivant* ». Encore une légende ! Actuellement, les Atlas d'histoire de Bretagne mentionnent pourtant bien le Chastel-Botrel, et au XIX^e siècle encore, personne ne doutait de l'existence du manoir de Launay. Je l'ai montré.

Sur l'origine du parcellaire.

Il convient tout d'abord de s'interroger. De quand date le bocage que nous avons connu dans le passé? Est-il ancien ou relativement récent ? Comme je l'ai dit, lorsque j'étais étudiant, le Professeur Meynier, alors spécialiste de l'espace rural, affirmait que plus les champs étaient irréguliers, plus ils étaient anciens. D'ailleurs, il était de règle à l'époque d'opposer les pays de champs ouverts – les paysages d'openfield - aux *pays de bocage*. On avait donc tendance à penser que les gens de l'ouest, très individualistes, avaient de tout temps entouré leurs champs de talus ou de haie. Le bocage pouvait donc remonter au Néolithique, l'époque supposée des premiers grands défrichements. (En réalité, même si les champs n'étaient pas entourés de talus, ils étaient certainement séparés par un système de bornes et chacun pouvait avoir un nom. On en verra la preuve sur l'extrait de cadastre N°104 près du Rocher)

Depuis, les choses ont pas mal évolué, mais même les spécialistes ne sont pas toujours d'accord. Les travaux de réalisation de structures routières ou ferroviaires ont mis en évidence le rôle joué par les archéologues. Ceux-ci ne s'intéressent plus seulement aux poteries ou aux squelettes de la Préhistoire. Les spécialistes du Moyen-Age ont ainsi sur le terrain trouvé des traces du parcellaire datant parfois des Romains. Certes, quelques décennies auparavant, la prospection par avion réalisée par un pionnier comme Agache avait déjà mis en évidence la présence de sites gaulois ou romains. Mais, depuis les années 70, des fouilles méthodiques ont été effectuées sur le tracé du TGV, par exemple, et en Bretagne, en Ille-et-Vilaine, sur le tracé de l'Autoroute dite des Estuaires. Plus près de chez nous, tout le monde a pu

voir les énormes recherches effectuées en 2009-2010 à Trégueux sur le tracé de la future route de contournement de Saint-Brieuc.

Dans Archéologie médiévale, l'archéologue Joëlle Burnouf spécialiste des fouilles sur les sites du Moyen-Age, et professeur d'archéologie médiévale à Paris affirme qu' « *on peut dire aujourd'hui que, ni protohistorique (on a parlé de «champs celtiques» pour certaines traces agraires), ni médiéval, le bocage, cette forme de paysage rural fait de haies d'arbres sur talus (ou non) associées à des fossés (ou non) est une forme tardive des paysages (extrême fin du second Moyen Age ou début de la période moderne) adaptée à des contraintes dont la liste ne peut être établie sans études interdisciplinaires locales ou régionales approfondies* ». (N.B. Le second Moyen Age couvre la période allant du XII^e au XVI^e siècle.)

Isabelle Cattedu, une autre spécialiste de l'archéologie médiévale pour la période plus ancienne, a effectué des fouilles de sauvetage sur le tracé de L'A 84, en particulier à Montours en Ile-et-Vilaine. Or elle note dans un ouvrage qui porte le même nom que l'ouvrage précédent que « *malgré leur nature éphémère, les enclos, matérialisés par des fossés ou des haies, sont à l'origine des tracés du parcellaire récent* ». Ailleurs, elle a constaté que « *de nombreux habitats du premier Moyen-Age (NB du V^e au XI^e siècle) sont implantés dans un espace structuré selon une trame héritée de la protohistoire ou de l'époque gallo-romaine et les vestiges sont organisés en fonction de fossés, de chemin et même de voies antiques.* » Dans son ouvrage, elle montre une photographie aérienne de Montours où « *les parcelles modernes reprennent certains tracés des parcelles du premier Moyen Age* ». Dans un autre ouvrage portant cette fois sur l'Age du Bronze, les deux auteurs montrent des gravures rupestres de parcelles qui semblent encloses et qui ressemblent beaucoup aux courtils que j'ai fait figurer ici ou là. Selon eux, la forme carrée de ces courtils s'expliquerait par l'utilisation de l'araire. Cet ancêtre de la charrue ne faisait qu'égratigner le sol. Il fallait donc passer l'engin dans les deux sens pour mieux déraciner les mauvaises herbes. La forme carrée d'un champ était donc pratique.

Alors, bocage ou openfield primitif ? De toute façon, cela nous amène à une autre question : de quand datent les noms des parcelles ? Sont-ils anciens ou seulement contemporains du bocage ? Ce serait la solution la plus simple : le paysan donne un nom à la parcelle qu'il vient d'enclore. Mais d'un autre côté, pourquoi des parcelles non encloses n'auraient-elles pas de nom ? Bernard Tanguy s'est intéressé au problème en prenant l'exemple du Cartulaire de Redon. Il semble bien qu'il y ait eu déjà des champs dotés d'un nom dans cette région aux confins du Morbihan et de l'Ile-et-Vilaine. A Saint-Donan, j'ai relevé quelques champs portant un nom breton. Or Jean-Yves le Moing pense que l'on est passé chez nous du breton au français aux environs du XII^e siècle. On peut donc en conclure que certains champs au moins avaient un nom à cette époque. Mais cela ne nous dit pas s'ils étaient enclos, même s'il semble logique de le croire.

Dans un ouvrage collectif intitulé L'arbre et la haie, les auteurs ont adopté le sous-titre de « mémoire et avenir du bocage ». Ils affirment qu'« au

Moyen-Age, les défrichements aboutissent à la création d'espaces ouverts (openfield) gérés collectivement.» Ils ajoutent que « dans ce contexte, les espaces sont clairement distingués entre terrains cultivés, apparaissant sous forme de clairières dans le paysage et terrains « sauvages » comme les bois et les landes.» Il n'est donc pas impossible que ces espaces cultivés aient reçu un nom, breton bien sûr. Leur étude porte certes sur l'Ille-et-Vilaine, mais comment ne pas penser qu'il existait chez nous ce qu'on trouvait dans ce département. Ainsi, le Conservateur du Patrimoine H. Maheux a remarqué qu'il existait en Bretagne des secteurs agricoles qui portent des noms divers pour une même réalité, ce sont les gaigneries, domaines ou encore champagnes, pour ne donner que trois termes. Or, écrit-il, « les domaines étaient constitués de parcelles en bande formant de fines lanières pouvant avoir moins de 10 mètres de large sur plus de 100 mètres de long...». Au siècle dernier, le géographe Henri Sée avait déjà signalé ce phénomène. C'est précisément ce que nous avons vu dans une parcelle située à l'ancien Carrefour des Roches près de la Croix, à Gouéno ou encore près du Rocher, au Pays-d'en-Bas.

L'extrait ci-dessous est tiré du cadastre (renseigné par moi) de 1848. Il prouve qu'à cette date le type de parcellaire signalé en Ille-et-Vilaine existait aussi. Il s'agit des parcelles situées près de la Venelle des Quartiers proche du Rocher. D'ailleurs, n'est-ce pas ce type de champ divisé en quartiers qui a donné son nom à la venelle ? On a bien un exemple de ces parcelles dont la largeur n'excédait pas une dizaine de mètres. Un petit carré noir à cheval sur une limite indiquait que les parcelles de part et d'autre appartenaient au même propriétaire. Alors pourquoi avait-on au cadastre une limite entre elles ? Dans le cas présent, par exemple, un seul propriétaire possédait trois lanières allongées, en courbe et étroites et une autre un peu plus large.

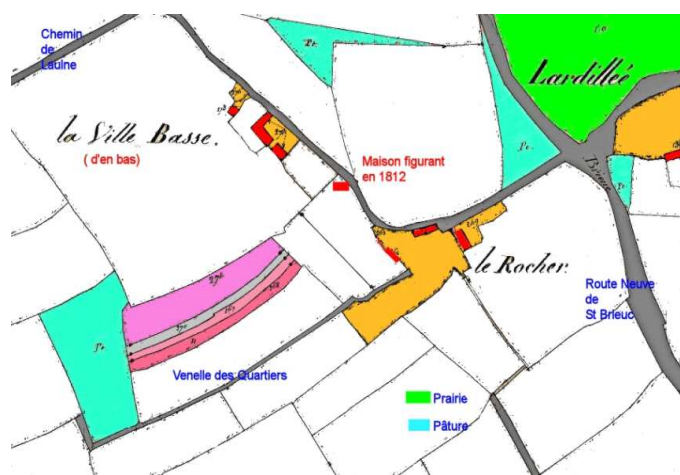


Fig. 104 : Extrait renseigné du secteur de la Ville Basse

Il pourrait donc s'agir d'une survivance des champagnes, campagnes ou gaigneries. S'appuyant sur une enquête sur les clôtures en Bretagne de 1768, l'historien Henri Sée déjà mentionné rappelait qu'en Bretagne la vaine

pâturage n'existait pas, mais qu'il y avait des formes s'en rapprochant car, écrivait-il, « *les campagnes ou gaigneries ...ne sont clos que dans leur circuit quoiqu'ils soient possédés par différents particuliers. Après la récolte des grains, les propriétaires mettent leurs bestiaux paître l'herbe...* » C'est sans doute ce qui se passait ici. Ainsi, réages, gaigneries ou champagnes traduisent une même réalité. La circulaire royale de 1768 autorisait un propriétaire à clore son bien. En Bretagne, cette circulaire ne pouvait avoir d'effet puisque les interdictions de clore étaient contraires à la Coutume! Au passage, on peut remarquer sur le croquis que la maison du Chouan n'existait pas encore, mais qu'il en existait une à la Ville Basse d'en haut. On voit aussi, à droite, la localisation de la maison de "Lardillée".

D'autre part, en consultant des documents des XIII^e/XIV^e siècles, hors de Saint-Donan s'entend, j'ai pu trouver quelques noms de champs. Ainsi le Pré de l'étang. Mais s'agit-il d'un nom propre ou de la localisation d'une parcelle située au bord de l'étang ? D'autres noms prêtent moins à confusion : c'est le cas du Pré rond - terme que l'on trouve aussi chez nous -, ou du Clos de orfigne, expression qui laisse bien supposer que la parcelle est nettement séparée des autres, par un talus ou au moins par un plessis. Dans un document de 1333 relatif à la famille de Boisgélin de Pléhédél dont j'ai parlé à propos de Guillaume du Rufflay, on cite un «Clos du Parc» et un «Champ de l'évêque», en 1418 un « Clos de la Maladrerie». La présence de deux termes distincts pour désigner une même réalité semble bien indiquer que ces «clos» devaient bien être fermés, contrairement aux champagnes. Il est clair aussi, que dans le cas d'une maladrerie ou léproserie, il semble normal que la propriété soit close. Mais close par quoi? De plus, ces quelques exemples ne suffisent évidemment pas à prouver que toute la Bretagne était déjà bocagère, d'autant plus que les courtils étaient toujours enclos, eux. Certes, en ancien français, le substantif Champ désignait en général un terrain plat – d'où peut-être les expressions de Champ de course ou Champ de manœuvre - mais alors, par opposition, un Clos devrait désigner un terrain en pente ou bombé. Ce n'est guère pensable. L'expression «les Clos Jardin», que j'ai trouvée pour le XVI^e siècle, semble à ce sujet évidente. Mais, bien sûr, la première chose que les gens "enclosaient", c'était bien leur courtil. (Les riches propriétaires anglais ont pratiqué à partir du XVIII^e siècle le système dit des "enclosures", terme emprunté à l'ancien français *encloseüre* qui désignait un enclos, une clôture.)

Encore une fois, ce qui se passait dans une région pouvait aussi être la règle dans une autre dans ce lointain Moyen-Age. Même si des espaces portent un nom, il n'est pas sûr, toutefois, que les champs soient déjà, à cette époque, tous des clos. Par contre, en Ille-et-Vilaine toujours, on a en 1543, une représentation de la vallée de la Vilaine où l'on voit nettement les talus entourant les champs. Le bocage y existait donc bien alors. Plus tard, le cadastre napoléonien montre les limites des parcelles et indique aussi par un signe le propriétaire de cette limite. Il peut donc s'agir de talus. Par contre, des questions surgissent encore. Pourquoi le type de parcellaire mentionné plus haut figurait-il en 1812 dans le secteur de Sainte-Catherine, et pas au Rocher, est-ce une imprécision du cadastre? (Fig.102) Dans le cas du champ près de la Croix, on avait en 1848 une organisation identique : un grand

champ divisé en deux parties inégales. L'un est une grande parcelle, l'autre est divisée en petites parcelles allongées appartenant au même propriétaire. Encore une question : le nom de la Venelle des Quartiers n'a-t-il pas un rapport avec ces quartiers dans un champ ? Il faudrait en trouver d'autres exemples clairs pour pouvoir le dire.

Dans un tiré à part des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de Bretagne qu'il m'a remis, le spécialiste de l'histoire du Moyen-Age des Marches de Bretagne qu'est René Cintré a publié une longue étude sur La nature, les hommes et le paysage autour de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier (Fin XIV^e-début XVI^e siècle), avec ce sous-titre: «*Essai de transcription d'un environnement médiéval à travers les noms de lieux*». Tout le problème est là : que reste-t-il du passé dans la structure rurale actuelle ? René Cintré utilise les rôles de rentiers afférant à la Réformation du domaine ducal de Saint-Aubin-du-Cormier. Il s'agit donc de documents anciens, certes pour le pays de Fougères, mais l'auteur en arrive souvent aux mêmes conclusions que moi.

Il signale des noms de lieux identiques à ceux que l'on peut trouver chez nous, au moins ceux qui n'ont pas été déformés. Ils sont donc sans doute en moyen-français pour la plupart. Ce qui est intéressant aussi, c'est que René Cintré cite des noms de champs associés, comme on l'a vu chez nous, à des personnes (La Havard -ière, La Bellanger -ais, le Clos Morel, La Terre à la Folle), mais aussi à la nature (Le Champ des Roches, Le Champ des Bosses, La Champ d'en haut, Le champ devant l'huy, Le Chesnot, Le champ des Broces...). On remarque le toponyme Chesnot également utilisé chez nous, avec sans doute un sens un peu différent de Chesnaie. Dans cas des broces, le texte précise que, selon le dictionnaire de Furetière, l'expression se dit « *des bruyères ou brossailles des terres incultes où il vient des plantes sauvages, du menu bois ou arbustes peu élevés, ou de meschantes tailles...* ». Ne serait-ce pas aussi l'origine de nos «Broces» voire «Blosses» par déformation puisque le R peut avoir évolué en L ? En gallo, «*les blosses*» sont les prunelles, qui, comme chacun sait sont le fruit d'épines qui sont bien classées dans la catégorie des brossailles. Mais, même si l'on trouve aussi en pays de Fougères des mots ou expressions comme plesse, barrière, closture, terre hayée, donc des terres closes. Le professeur de géographie qu'était aussi par profession René Cintré ne parle pourtant pas de bocage, mais « *de façons de compartimenter le paysage en fonction de telle ou telle aspiration individuelle* ». Sauf pourtant qu'il note la présence d'ousches que le dictionnaire de Furetière définit comme « *un vieux mot de la langue française signifiant terre labourable close de fossés et de hayes* ». En ancien français déjà, le terme «osche» désignait un jardin ou une terre entourée de haie, ce qu'était généralement le courtil. On peut remarquer que le «fossé» sert bien de limite à une parcelle, mais sans que l'on sache s'il s'agit bien d'un fossé – donc en creux- ou d'un fossé-talus. Mais ce n'est pas parce qu'un champ était clos que tout le territoire était bocager. C'est simplement la confirmation que le bocage existait ici ou là à la fin du Moyen-Age. Il pouvait en être de même chez nous. D'ailleurs dans les aveux on trouve souvent mention de noms de parcelles, mais sans qu'on puisse déterminer si elles étaient encloses, sauf à le supposer par l'emploi du mot clos opposé au mot

champaigne. Ainsi en 1587 dans les biens d'Antoine le Nepvou seigneur de Kerfort à Saint-Brieuc on trouve la «*Champaigne des roches grisses*» opposée au «*Clos du Coulombier*». Une fois au moins, l'inventaire cite «le Pré de la Fontaine avec ses bois et fossés». Il s'agit sûrement d'un fossé/talus boisé. Mais pourquoi le préciser, les autres champs n'avaient-ils pas de fossieux?

Ce problème de l'origine du bocage n'étant pas résolu, passons à l'étape suivante.

Il est évident qu'il est bien impossible de savoir qui a fait quoi dans l'élaboration du paysage donanais. Il est certain que le territoire de notre commune était déjà peuplé aux temps préhistoriques.



Fig. 105: Deux haches du Néolithique conservées à Saint-Donan

Je l'ai évoqué à propos des monuments mégalithiques qui existaient autrefois. Il est certain aussi que l'on a trouvé sur la commune des haches préhistoriques, - au Chesnay en particulier - mais comme elles ne sont pas "in situ", elles n'avaient pas forcément valeur de preuve pour une occupation humaine. On ne sait même pas si elles étaient en pierre taillée, en pierre polie ou en bronze. De plus, je ne sais si elles ont été conservées. Par contre, j'ai inséré ci-dessus la photographie de 2 haches en pierre polie de forme, de matériau et de couleur différentes. Curieusement, elles pèsent, dans leur état actuel, chacune 124 grammes pour une longueur de 9 centimètres pour la plus longue et une épaisseur d'environ 2.5 cm. Quelle était leur utilité réelle? J'ai déjà fait part de mon interrogation à propos des haches du Chesnay. Même si elles étaient emmanchées nous sommes bien loin des tronçonneuses souvent utilisées de nos jours.

Et pourtant, c'est avec ce type d'outil qu'eut lieu la première révolution agricole, celle des grands défrichements du Néolithique. On a vu précédemment la remarque de Jean Guilaine. Effectivement, il fallait bien abattre des arbres avant la mise en culture de certaines terres. On sait que les préhistoriens ont utilisé ce terme pour distinguer la période de la précédente, celle du Paléolithique durant laquelle les hommes préhistoriques n'avaient à leur disposition que des haches en pierre taillée et où ils étaient encore chasseurs-cueilleurs. Comme celles du Chesnay, ces haches ne permettent pas de savoir à quelle époque, ni pourquoi elles ont été retrouvées chez nous. Le fait qu'elles étaient remisées dans le grenier d'une ferme montre que, certes, elles n'étaient plus utilisées depuis longtemps,

mais cela signifie aussi qu'à certains moments elles étaient utiles dans une ferme. Un paysan n'était pas forcément un collectionneur. Selon certains, il est possible qu'elles aient servi à affûter des objets. Autre interrogation, sachant que la plus noire provient de Plussulien, quand et pourquoi était-elle à Saint-Donan?

On sait qu'il existait sur la hauteur de Quelfennec, en Plussulien, un important centre de fabrication de ce type de hache. Ces haches étaient largement exportées semble-t-il au moins dans toute la Bretagne comme en témoigne l'Inventaire de découvertes archéologiques cité par ailleurs. Elles étaient réalisées dans une roche volcanique très dure, la dolérite, que l'on trouve aussi chez nous sous la forme de filons ou de boules. C'était la "roche noire" bien connue et redoutée des anciens paysans car il s'agit d'une roche pratiquement incassable. Ils employaient parfois les boules pas trop grosses dans les constructions. Toutefois, pour arriver à polir cette roche, il faut disposer d'une variété de dolérite au grain suffisamment fin qui permet d'obtenir un polissage parfait. Les géologues parlent de métadolérite, une dolérite métamorphisée à grain très fin. Or seule Plussulien semble avoir eu ce type de roche dite dolérite A. (C'est bien de là que viendrait la hache la plus longue comme en témoigne la couleur et le poli de l'objet.) Toujours est-il qu'un atelier de fabrication puis de polissage de haches y fut créé et persista de -4000 à -2000 A.C. Je ne prétends évidemment pas que c'est à cette époque qu'elles arrivèrent chez nous. Par contre on sait qu'il en fut "exporté" dans de nombreuses régions bretonnes. L'inventaire des découvertes archéologiques cité par ailleurs en témoigne.

En avançant dans le temps, nous arrivons à la période gauloise ou celtique. Or il semble bien que quelques toponymes de la période des Celtes ou Gaulois subsistent encore. Par contre, j'ai déjà signalé que des habitations qui figuraient toujours au cadastre de 1812 et même à celui de 1848 n'ont laissé aucune trace visible – même sur une photo aérienne- dans le paysage actuel. A plus forte raison en est-il de même pour des maisons du Moyen-Age ou des temps préhistoriques. J'ai déjà évoqué la possibilité de la survie du gaulois dans la toponymie, des mots gaulois ayant été repris par les Gallo-Romains ou par les Bretons. Les spécialistes s'accordent pour considérer que le latin, même tardif, n'a pas dû être très utilisé en Armorique, sauf près des villes importantes et sur les grands itinéraires et, bien sûr, plus à l'est de la province, chez les Curiosolites et le Vénètes, qu'à l'ouest chez les Osismes. Les premiers "bretons" arrivés en petite Bretagne n'étaient après tout que des mercenaires parlant différentes langues sauf le latin. On peut penser que le gaulois était encore compris et parlé au moins jusqu'au VI^e siècle, même dans des régions moins isolées que la Bretagne. De plus, il ne devait pas être très éloigné du latin. Le célèbre historien breton et bretonnant Léon Fleuriot affirmait que « *personne ne met en doute la persistance du gaulois pendant les trois premiers siècles de notre ère* ». De même, il notait que « *les zones de résistance du gaulois étaient certainement éloignées des grandes villes* » et il constatait que c'était précisément le cas dans tout le nord-ouest de la Bretagne qui était aussi celle qui avait le plus de contact avec la Bretagne insulaire demeurée celto phone. Le même grand spécialiste notait que « *le témoignage de Grégoire de Tours montre qu'à la fin du même*

siècle, (le VI^e) on comprend le sens de certains mots gaulois ». Mais encore une fois, il reste peu de preuves certaines de l'origine gauloise d'un toponyme. J'en ai évoqué quelques-uns au passage. La toponymie n'est pas d'un grand secours pour connaître leur histoire, contrairement à l'archéologie. Des toponymistes n'hésitent cependant pas à dire que si l'on ne peut expliquer un terme par le breton, il faut recourir au gaulois.

Je voudrais à ce propos livrer le point de vue de l'ancien Conservateur en chef de la Bibliothèque Nationale, Edmond Pognon. Non sans ironie, il livrait son point de vue en 1970, dans De gaulle et l'Histoire de France: « *Comment tous ces Gaulois se seraient-ils métamorphosés du jour au lendemain? Ils se mirent, nous dit-on, à parler latin. Mais d'abord, si dans les villes on adopta très vite la langue de l'occupant, dans les campagnes, il semble que le celtique ait persisté durant trois ou quatre siècles. Et il y a plus: le gaulois, si difficile qu'il soit à reconstituer, est reconnu par les linguistes comme un idiome indo-européen très voisin, par le vocabulaire et par les formes grammaticales, du latin.* » Un peu plus loin, le même auteur s'interrogeait: « *n'y a-t-il pas une certaine exagération à concevoir l'évolution linguistique de la Gaule romaine comme l'abandon pur et simple du parler traditionnel en faveur de la langue du conquérant? Ne faudrait-il pas se figurer plutôt, dans ces territoires si lents à se latiniser, une transformation insensible, par laquelle, peu à peu, le gaulois se serait rapproché du latin ou plus exactement de ce qu'était advenue, - quatre ou cinq siècles après César- la langue des Commentaires, véhiculée, dans une Gaule presque entière infestée de barbares germains, par des légionnaires qu'on recrutait partout sauf en Italie et qui n'avaient plus de romain que le nom.* » Un peu plus loin, il poursuit: « *Sans doute, ni à la Sorbonne ni à l'Ecole des Chartes...on n'a jamais eu l'idée d'enseigner que le français vient du gaulois; on y souligne même que le nombre de mots celtiques conservés dans le vocabulaire du latin de Gaule est insignifiant; c'est faire bon marché de tant de mots qui se ressemblent dans les deux langues.* » A ce propos, faut-il rappeler la relative fréquence de patronymes et voir de toponymes d'origine germanique, même dans une région très éloignée des zones de parlars germaniques comme la Bretagne? On en trouve un bon exemple à Plélo avec le lieu-dit La Guerche et bien sûr dans le nom de la commune de La Guerche de Bretagne.

Comme nous l'avons vu, les fonctionnaires chargés de réviser le cadastre commettent parfois des erreurs, ne serait-ce qu'en francisant certains noms. En principe, il n'en va pas de même lorsque l'on peut se servir des actes notariés. Le costarmoricain Jean le Tallec, qui a beaucoup travaillé à partir des actes notariés bretons et des inventaires après décès en Côtes-d'Armor, note que « *les noms (des champs) ont traversé les siècles avec une permanence aussi fidèle que les noms de famille* ». J'ajoute que le fait que l'enfant porte le nom de son père a fait disparaître de nombreux patronymes. De plus des membres d'une même famille pouvaient ne pas porter le même nom, faute d'une bonne inscription au registre paroissial même s'ils étaient frères.. Reste que même les toponymes ont parfois bien évolué.

Pour en revenir à Saint-Donan, dans le temps, dans un article daté de 1872, l'historiographe Gaultier du Mottay, signalait que « *dans le courant de*

cette année, un atelier de poterie gauloise a été découvert dans la commune de St Donan; l'état des récoltes n'a pas permis de pousser très loin les premières investigations ». Il est dommage qu'on en soit resté là. Le document n'indiquait en effet malheureusement pas où se trouvait l'atelier, ni ce qu'il contenait. Un autre document du même historien signalait la découverte d'un bijou romain sur la commune, mais toujours sans en indiquer le lieu. (Mémoires de la Société Archéologique et Historique de 1883-84). Il s'agissait d'un « anneau orné d'un chaton en cornaline sur lequel est gravée une figurine de Mercure ». Ce type d'indication n'est pas une preuve en soi car un bijou peut avoir été importé à une époque autre que celle dans laquelle il a été créé. Par contre cette importation rend plausible celle de pièces d'or comme celle ci-dessous. Dans le cas de l'anneau, l'historien s'est contenté d'une note très brève ne donnant aucun renseignement sur le lieu de la découverte. Evidemment, aucune trace de ces objets anciens ne subsiste. Lorsque l'on a découvert au Vieux-Bourg de remarquables torques d'or, ils ont de même disparus, fondus, semble-t-il.



Fig.; 106: Sesterce des Parisii

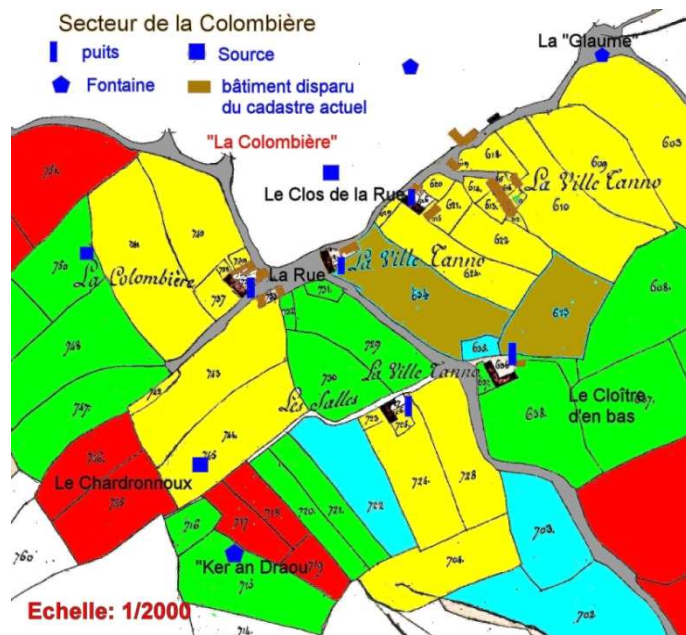
La pièce gauloise suivante (collection particulière) provient encore de Saint-Donan. Mais le découvreur est incapable de dire comment elle a pu atterrir chez lui. Il s'agit en effet d'un sesterce émis par la tribu des Parisii, - en gros dans l'actuel Bassin Parisien- donc assez loin de Saint-Donan. En principe, cette monnaie, n'avait donc pas cours en Bretagne chez les Osismes ou les Curiosolites, pas plus que chez les Vénètes. Mais comme j'ai lu que l'on avait découvert en Angleterre une pièce du même genre arrivée tout aussi mystérieusement. Un auteur anglais la fait figurer en page de couverture d'un de ses ouvrages. Je pense que la découverte chez nous de cette petite pièce de quelques 20 mm de diamètre – la taille d'une pièce de 20 centimes d'euros- et de 6 grammes, pourrait donc s'expliquer, mais par qui?

Ces monnaies d'or imitent celles utilisées en Macédoine par les rois du pays Alexandre ou Philippe, ce qui prouve pour le moins des échanges entre des contrées fort lointaines. Comme on le voit cette face de la pièce représente un cheval et un certain nombre d'autres éléments difficiles à interpréter. Il est certain que la plupart des représentations des celtes avaient une valeur symbolique. Encore faut-il savoir la reconnaître. Ici, par exemple certains pensent que les "points" de la queue et des jambes du cheval représenteraient les étoiles de la grande ourse.

La revue savante signale ci-dessus mentionnait en 1872 une «tranchée

antique découverte par M. Kerviler en ouvrant une route». L'article précisait qu'elle était «*creusée dans un granite friable depuis un temps immémorial...loin de toute habitation...profonde de trois mètres... en ligne droite... en coupe, triangle équilatéral de quatre mètres de base... remplie de terre noire et d'une foule d'objets...fragments de poterie...*» Encore une fois, l'endroit n'est pas cité et la datation est fort imprécise. Seule la mention de l'ouverture d'un " chemin loin de toute habitation" est une remarque intéressante. En effet M. Kerviler était ingénieur et s'occupait en particulier des routes au conseil général. Lors du Congrès scientifique de France de 1873 qui eut lieu à Saint-Brieuc, le même Kerviler organisa une exposition archéologique dans laquelle figurait ce qu'il venait de découvrir à Saint-Donan. «*Dans la presque île armoricaine, affirmait-il, la civilisation antéhistorique et la civilisation gallo-romaine ont longtemps existé simultanément. C'est dans le même ordre d'idées que rentrent tous les objets provenant d'une fouille que j'ai exécutée tout récemment aux environs (du bourg) de Saint-Donan dans une tranchée de forme triangulaire, et parmi lesquels, à côté de meules et de poteries relativement récentes, on rencontre des pierres travaillées par la main de l'homme.*» Kerviler reste pour le moins très imprécis: ces pierres travaillées étaient-elles de simples bifaces ou des pierres polies. Où se trouvait ce "dépotoir"? Dans le texte précédent il était précisé que la découverte eut lieu à l'occasion de l'ouverture d'une route. Un ingénieur de l'importance de Kerviler ne se serait pas déplacé pour une simple voie communale. Je pense donc qu'il pourrait s'agir de la déviation de la départementale qui quittait le fond du Frêne pour passer près de l'Etang-Botrel, ce qu'ailleurs j'ai appelé "*le ch'min neu.*" Cette déviation se trouve bien près du bourg et la nouvelle route est postérieure au cadastre de 1848.

Le souterrain gallo-romain fouillé près du Tertre Huet n'a pas livré de matériaux de ce genre; sa vocation n'était pas la même. On peut aussi penser que la petite parcelle dite la Butte, au sud du lotissement du bas du bourg témoigne d'une occupation ancienne. Il pourrait encore s'agir d'un éperon barré par un talus et une douve profonde. Nous sommes au-dessus des Châtelets encore appelé le Châtelet, ce qui semble plus correct. Ce terme, nous l'avons vu, évoque le castellum, un possible petit site défensif qui peut être préromain. Il est remarquable de constater que ce secteur porte un nom spécifique alors qu'il n'y a par ailleurs aucune preuve d'occupation humaine. J'ai précédemment parlé de l'éperon barré qui dominait la vallée du Gourgou à son confluent avec le Gouët. C'est une autre preuve d'une occupation ancienne, mais sans nom de lieu-dit malheureusement. D'ailleurs, les photographies satellitaires montrent d'autres traces d'occupation très ancienne, des fermes gauloises, sans doute. On les verra en annexe. Il faut aussi préciser que les documents cadastraux dont nous disposons sont récents et, en principe, actualisés régulièrement. Il aurait donc fallu recourir aux actes notariés anciens, et cela renvoie à la remarque d'Albert Deshayes. Les documents les plus fiables que j'ai consultés sont donc les registres paroissiaux.



Le premier cadastre ne date en effet que de l'époque de Napoléon. Et pourtant, il suffit de comparer un fragment du cadastre de 1812 au même fragment du cadastre actuel pour constater que de nombreuses parcelles ont disparu. Alors, de quelle parcelle ancienne celle qui subsiste a-t-elle gardé le nom ?

.Fig. 107: Le quartier de « La Colombière » et de «La Ville Tanno» d'après le cadastre de 1812.

Ce croquis d'un quartier que je connais bien peut permettre de se faire une idée de la difficulté de l'étude de la microtoponymie. On constate d'abord que les Salles et la Colombière sont bien distinctes de la Ville Tanno, celle-ci étant située de l'autre côté de la route et formée de trois ensembles bien séparés. L'existence de noms distincts présuppose une date de construction différente, ce qui ne doit pas être le cas de la partie de la Ville Tanno située près des Salles.

Pour comparer le cadastre de 1812 et le cadastre actuel, j'ai laissé les numéros de parcelles de 1812. Ils permettent de voir que nombreuses sont celles qui ont disparu de nos jours : j'ai en effet regroupé sous une seule couleur celles qui ont été fusionnées avec d'autres pour former un seul champ au cadastre actuel. J'ai mis en bleu clair celles qui ont gardé leurs limites de 1812 : il n'en reste que quatre, dont un courtil (On pourra aussi se reporter à Géoportail sur lequel on peut cumuler la photographie aérienne et le cadastre pour voir la situation actuelle). Un champ s'appelle maintenant le Clos d'à bas, (en vert au milieu du plan). Or, de nos jours, il est mal nommé puisqu'il se trouve au-dessus de la demeure de son actuel propriétaire. Mais de plus, ce champ était en 1812 formé des 4 parcelles 729, 730, 731, 732. De laquelle a-t-il gardé le nom ? Quels étaient les noms de toutes ces parcelles ? Sans doute dépendait-il d'une maison toute proche et disparue de la Colombière (N° 733). De même, le Clos de Derrière, en arrière de la Colombière, était, lui, formé de 5 champs qui, tous, devaient avoir un nom. Les champs qui subsistent de nos jours ne gardent donc aucune trace de la dizaine de parcelles toujours présente en 1812. C'est assez dire que les

explications actuelles ne sont pas toujours très fiables. Notons aussi au passage la complète disparition de bâtiments, de l'autre côté du chemin menant à la Colombière. Nos villages étaient alors beaucoup plus peuplés que de nos jours.

Enfin, un espace qui ne porte pas de numéro de parcelle est la Rue, dont j'ai parlé au début de mon étude. Il s'agit donc d'un ancien "commun"... dont un propriétaire voisin s'est depuis accaparé, avec l'aide peut-être involontaire d'un notaire. Le lieu-dit actuel de la Colombière, lui-même, est-il à sa place primitive ? Le clos appelé la Colombière n'est en effet pas à l'actuel lieu-dit la Colombière actuelle. J'ai écrit en rouge sa localisation hors de la section du cadastre. J'ai précédemment évoqué le rôle des points d'eau pour l'implantation humaine. Ici chaque lieu-dit la Ville Tano dispose encore d'au moins un puits, de même la Colombière et les Salles. S'y ajoutaient trois fontaines et deux sources ne tarissant jamais. C'était suffisant pour abreuver hommes et animaux. Il est évident que des phénomènes identiques peuvent se trouver ailleurs. Mais ce quartier est celui que je connais le mieux!

La première couche de toponymes facilement identifiable dans les noms des champs est donc celle des termes bretons.

Il est vrai que j'aurais dû d'abord parler de la souche latine. Mais qu'en reste-t-il? Certes, le lieu-dit « Ville-Neuve » pourrait par exemple être la traduction littérale de « Villa Nova ». Mais, cette couche latine, qui n'était d'ailleurs plus, comme on dit, que "du latin de cuisine", a ensuite été noyée dans la couche gallo-romaine. On peut donc raisonnablement penser que les rares toponymes latins de chez nous sont devenus des toponymes "français". D'après les recherches effectuées par Jean-Yves le Moing, il y aurait 18 % de toponymes bretons à Saint-Donan. Il a effectué ses calculs d'après les sources de L'INSEE. Le recensement de 1946 retenait 106 villages sur la commune, mais par erreur, puisqu'il y en avait un de Plouvara. Il en reste donc 105. Sur ce nombre une vingtaine comporte au moins une partie typiquement bretonne. On arrive bien à environ 20 % de noms d'origine bretonne. Si pour J.Y. le Moing, on aurait commencé à parler le gallo chez nous vers le XIII^e siècle, cela ne veut pas dire que le breton disparut du jour au lendemain. Nos ancêtres durent être longtemps bilingues. De plus, nous l'avons vu, des toponymes bretons ont été francisés. On pourrait donc arriver au minimum à 25 ou 30 % de toponymes bretons. Ceci repousse d'autant la date de l'emploi du français.

En 1636, Dubuisson-Aubenay notait qu' « *en la ville de St Brieuc, on parle moitié breton, mais tout le monde sçait le français* ». Pourtant, vers la même époque, l'enquête sur le comté de Quintin notait qu'on parlait français à Quintin, Le Foeil, Plaine-Haute, Plaintel, Saint-Brandan, Saint-Bihy, Le Bodéo, La Harmoye. Le nom ancien de cette commune était d'ailleurs "Harmoet", issu d'un ancien Lan C'harmoët. Bernard Tanguy y voit un ancien et obscur Saint Harmoët. Cette forme ancienne explique sans doute la prononciation gallo du nom de cette commune : *'La Harmouais'*. L'enquête ne dit évidemment pas que le breton n'était plus du tout parlé et que tout le

monde parlait français, surtout que le commun des mortels parlait le gallo ! Il faut signaler aussi que le rapport de l'abbé Grégoire, alors député,- rédigé en 1790 à la demande de l'Assemblée Constituante- notait que sur 28 millions de français, seulement 3 millions savaient parler «purement» le français, soit environ 10 %. L'écart devait de plus être grand selon les catégories sociales et les régions. Même si la statistique n'a rien d'une donnée scientifique, elle donne une idée de la méconnaissance de la langue française par la population de l'ancien régime et de l'importance des parlers locaux. Ceci pour redire que les noms de champs actuels sont bien des transcriptions en français de noms qui à l'origine n'étaient ni prononcés ni écrits en cette langue, Ce devait être particulièrement pour Saint-Donan où j'ai si souvent, opposé les deux ensembles trop connus pour que je les rappelle !

J'ai montré qu'en réalité certains noms français ne peuvent être que la traduction littérale de mots bretons du Trégor ou du Vannetais occasionnellement. Je reparlerai de cette remarque par la suite. Cette première couche des noms de lieux semblent donc dater de l'époque où l'on parlait encore le breton chez nous. Et c'est là que nous retrouvons l'intérêt du pourcentage, s'il est exact. Par ailleurs, il est évident que la Grande Peste, au milieu du XIV^e siècle, fut sans doute la cause de la disparition de nombreuses habitations antérieures. Les climatologues parlent aussi du "Petit Age Glaciaire" se traduisant à cette époque par une baisse de la température moyenne. J'ai eu l'occasion de dire que le quatorzième siècle n'était pas propice à la création de nouvelles paroisses. Ceci le confirme. On n'a malheureusement guère de renseignements sur la région briochine. Ainsi, dans la Chronique de Saint-Brieuc, l'auteur se contentait de signaler la « *magna et generalis mortalitas per totam orbem* ». Nul doute que Saint-Donan se trouvait dans cet "orbem" et que la mortalité fut très forte chez nous aussi. Or les maisons des disparus ne furent pas forcément reconstruites, et surtout ne gardèrent sans doute pas leur nom breton, le français ayant progressé entre temps. En fait, je rappelle que ce qui a progressé, c'est le gallo. Le langage francien actuel ne s'est imposé que beaucoup plus tard, faut-il le répéter.

Qui dit gallo, dit langue différente de celle de notre époque, mais aussi prononciation souvent très différente d'une région à l'autre. On peut noter qu'au milieu du XIV^e siècle, le "roy" de France Charles V faisait déjà la distinction entre une «*Bretaigne bretonnante*» et une «*Bretaigne gallo*». Pour lui, le gallo n'était donc pas du vrai français. Il est probable que l'on prononçait autrefois les finales des mots, comme de nos jours les Allemands par exemple qui prononcent maschinE en entier alors que nous prononçons machin'n, le E étant chez nous muet. Les Français prennent une "douch"(e) et les Allemands une Dusche, une DouchE. Encore faudrait-il distinguer. Car il y a français et français. Les gens du midi parlent de nous en disant que nous avons un accent pointu. Eux prononcent souvent les mots comme ils étaient sans doute prononcés chez nous : ils n'oublient pas les E muets à la fin des mots, de même qu'ils prononcent les S de la fin de certains mots. Les connaisseurs boivent volontiers un Gigondass alors que le mot s'écrit Gigondas, (à boire avec modération, jamais jusqu'au trépas!) J'ai aussi évoqué les terminaisons bretonnes, même s'il n'est pas toujours facile de s'y

reconnaître. Comment savoir si le terme “*friko*” (repas plantureux) qu'utilisaient nos anciens est d'origine bretonne ou gallo puisqu'il est utilisé dans les deux langues, contrairement aux “gibons”, repas lié au sacrifice d'un cochon et qui permettait de la viande fraîche.

La couche française est évidemment beaucoup plus importante, même si l'on enlève les termes traduits du breton. Mais s'agit-il vraiment de noms français. Rappelons qu'à l'époque, le français était la langue de l'Île de France, encore appelée « La France ». On parle donc de francien pour désigner cette langue. Selon l'expression de l'universitaire Henriette Walter : « *Le français est un patois qui a réussi* ». Il n'est que de voir la survivance des mots d'ancien-français dans le gallo. On peut aisément se reporter, par exemple, au Lexique ou au Dictionnaire de l'ancien français de Godefroy. L'ancien-français, comme son nom l'indique, est celui qui a succédé au latin. Il emploie certes des termes français, mais ils sont souvent difficilement compréhensibles de nos jours. Ce français fut employé jusqu'au XIV^e siècle, époque à laquelle il fut remplacé par le moyen-français, celui d'auteurs aussi connus que Rabelais, Marot, Ronsard ou Montaigne. Leurs textes sont déjà plus lisibles pour nos contemporains. Les exemples de mots de l'ancien français encore utilisés dans le gallo sont légion, cités parmi d'autres, car ils ne sont pas tous à “s'ent' bitter”. On disait au XIII^e siècle de quelqu'un qu'il huche (il crie), que ses soleir (souliers) étaient usés, qu'il fallait corre (nous disons courir), - mais certains pratiquent toujours la chasse à courre- veiz ci (voici), vos veiez bien (vous voyez). Puisque, dans nos régions, les gens parlaient le gallo, une langue certes issue du français et pourtant d'évolution différente. Pourquoi, par exemple nos anciens parlaient-ils des “*guerzillons*”, - terme venu de l'ancien français grézillon- alors que le français actuel parle des grillons ? Nos ancêtres ont évidemment donné des noms gallos à leur demeure et à leurs champs. C'est plus tard que tout a été traduit en ce français que nous parlons de nos jours. Une moderne Côte-aux-Oies était en réalité en gallo la Côte ès Ouayes, le Clos-à-l'Avoine, le Cloe à l'Avène. On trouvait encore au XIX^e siècle l'orthographe le Cloë, que nous orthographions maintenant le clos. On prononçait le Vaou Morè. Le mot cheval, par exemple, n'était pas non plus prononcé comme nous le faisons, ce qui explique que l'on soit passé facilement d'un singulier cheval à un pluriel “chevals” ou “chevalx”, voire “chevaz” comme dans des documents du XIII^e dont la prononciation devait être très proche du gallo pour lequel des chevaux chevaous. Le -X ou le -Z étant peut-être prononcé, on pourrait avoir des chevaouses. Mais ceci n'est qu'une hypothèse surtout si l'on admet que le -X est mis pour -us : on aurait alors chevaous.

Le premier cadastre ne date en effet que de l'époque de Napoléon. Et pourtant, il suffit de comparer un fragment du cadastre de 1812 au même fragment du cadastre actuel pour constater que de nombreuses parcelles ont disparu. Alors, de quelle parcelle ancienne celle qui subsiste a-t-elle gardé.

Le premier cadastre ne date en effet, je le rappelle, que de l'époque de Napoléon. Et pourtant, il suffit de comparer un fragment du cadastre de 1812 au même fragment du cadastre actuel pour constater que de nombreuses

parcelles ont disparu. Alors, de quelle parcelle ancienne celle qui subsiste a-t-elle gardé. De nos jours, Le Petit Mataou donne de nombreux exemples de mots gallos surtout d'Ille et Vilaine inconnus chez nous. La prononciation de "ma fois" n'était pas la même à Plaine-Haute que chez nous. Cela valut, dit-on, à une fille de Saint-Donan mariée à Plaine-Haute de recevoir le surnom de "la p'tite ma fé", car dans cette commune on prononçait "ma fouais". "Ma fouais vair" est quand même mieux que "ma fè vair"; on reconnaîtra dans ce dernier mot le "vrai" du français avec métathèse.

On le voit sur la carte que Quintin était encore indiqué en zone bretonnante au XVI^e siècle ; Saint-Donan, toute proche, était pour le moins bilingue. La zone blanche est celle perdue par le breton depuis le XVI^e siècle. Il faut aussi rappeler que cette carte s'arrête aux limites historiques de la Bretagne, et que la zone gallèse fut aussi une zone bretonnante dans un passé plus lointain. Par ailleurs, on ne peut que remarquer la position originale de Saint-Donan qui n'était ni dans la Cornouaille, ni dans le pays de Tréguier ni véritablement dans le Goëlo, tout en n'étant qu'en marge de la zone depuis longtemps gallèse. Cela peut expliquer que l'on trouvait chez nous des influences diverses.



Fig. 108 : La frontière linguistique du breton d'après L'Atlas de Bretagne (Editions Skol Vreizh)

Au XII ou au XIII siècle, on écrivait par exemple « mes pères » pour

mon père car le -S à la fin du mot était souvent la caractéristique du singulier, au moins s'il s'agit d'un sujet ; "Mes" sujet au nominatif singulier devenant "mon" au régime. Au pluriel, c'est l'absence de -S qui indiquait le sujet, sauf qu'il fallait distinguer le genre masculin du féminin. Il est bon de rappeler aussi qu'il n'y avait pas à cette époque de grammaire qui disait aux gens ce qui était la "vérité". Dans un même texte le même mot pouvait être écrit de façon différente à quelques lignes d'intervalle. Un terme pouvait avoir plusieurs sens et s'écrire de plusieurs manières. On aura donc des expressions de ce genre : « *Li chevaliers y ala* » et « *armé furent li chevalier* », mais « *Il ot molt chevaliers avec lui* ». Les forts en gallo savent que "ot", mis pour eût, est encore employé. Il faut dire qu'aux XII^e et XIII^e siècles la langue était essentiellement parlée ou chantée. C'était la grande époque des troubadours. De plus l'accord des substantifs féminins obéissait à ses propres règles. Enfin n'oublions pas les nombreuses variétés régionales du français de langue d'oïl. Si le picard occupait une aire importante, dans l'ouest, le gallo se distinguait du mayennais et du bas-normand, lequel se distinguait du haut-normand... Au XIV^e, un texte notait "yawes" pour iaoux (eaux), ce qui est bien la prononciation gallo. Un autre écrivait "biax" ou "biaux" (pour beaux), bestiax (bestiaux), oisiax (oiseaux). Le -X, nous l'avons vu, étant une abréviation de -us, bestiaux devait donc se prononcer bestiaux. Dans un texte de 1228, on trouve l'expression « de biaux oisiaux » car il s'agit d'un nominatif, alors qu'au cas régime on avait « bel » La langue écrite est en pleine évolution mais la prononciation doit par contre rester la même, localement au moins. De même dans certains cas, et pour prendre des mots connus, on écrivait « compains » - dont nous avons fait copains- et dans d'autres « compaignons ». Il en allait de même pour les noms propres, ainsi « Charles » au sujet, devenait « Challon » au cas régime. N'étant pas philologue, je ne prétends évidemment pas faire un cours de français. Les personnes intéressées pourront se reporter aux ouvrages scientifiques sur le sujet. Internet propose de nombreux articles sur l'ancien français ; on pourra s'y reporter.

La forme du pluriel en -aux est devenue courante à partir du XV^e siècle. Fin XXIII. déjà, les gens portaient des chaspiaux fabriqués par des chapeliers et pouvaient posséder un coustel évidemment acheté dans une coutellerie. Est-ce donc le hasard qui fait que l'on ait tant de pluriels en -X ? De cordels, on est passé à des cordiaux et de journalx ou journalx et au français moderne "journal" (de terre). La transformation de chevalz en chevaux peut aussi s'expliquer simplement si, comme en gallo, cheval était prononcé chwa. La taupe était alors une taoupe. Le nom de l'ancienne demeure de la Coudre au Roi était sans doute prononcé la Tchoeudre au rouai. Et l'on pourrait multiplier les exemples. Ne vous mettez pas "martel en tête" ; il y a bien longtemps que des martels sont devenus des marteaux après avoir été sans doute des martiaoux, ce qu'ils sont en gallo : un martet, des martiaoux. Nous avons vu qu'un praetel a un pluriel devenu Pritiaux. Mon but n'est évidemment pas de me transformer en linguiste, mais bien de montrer la difficulté du toponymiste. Ce ne sont que des exemples ; ils n'ont pas été soumis à de doctes grammairiens ! De ce fait, et si les parcelles avaient déjà des noms, il ne faut pas s'étonner des différences d'orthographe. Cette

francisation des termes n'est guère importante qu'à partir du XVII^e s. Les fables de la Fontaine n'ont pas été écrites comme on nous les a fait apprendre.

Voici par exemple le début de *La Cigale et la Fourmy*

« *La Cigale ayant chanté Tout l'Esté/ Se trouva fort dépourveuë Quand la Bize fut venuë...* »

Il ne s'agit là que l'orthographe pour ce qui est de l'accent, on ne le connaît pas. Le parler gallo ancien peut peut-être en donner une vague idée. Il en va de même de la prononciation. Dans des textes poétiques on peut trouver des exemples qui montrent que les choses ne sont pas toujours simples. Voici quelques rimes tirées du poème Les gestes de Bretons en Italie qui date du début du XV^e siècle. L'auteur fait rimer vodrez et drois, avoit et chiquet, bienfait et diroit. On retrouve bien la prononciation gallèse puisque la diphtongue "oi" est prononcée "é" comme pour "cré" ou "mouchoué". Mais quid de menestriels rimant avec coursiers, de logeis rimant avec ennemis ou de venu rimant avec deu ? Logeis était donc sans doute prononcé logis et deu, "dû". Le lecteur français lit bien menestriel, mais le locuteur gallo doit dire menestrié du fait de la transformation des terminaisons françaises en -el donnée en -è en gallo : le chastel= le Châtè. C'est d'ailleurs sous la forme ménétrier qu'on trouve toujours le mot au dictionnaire. Par contre, c'est bien la prononciation deü que le gallo a gardée alors que le mot était déjà prononcé "du" en français, comme le mot dépourveuë écrit par la Fontaine – et ainsi prononcé en gallo- devait bien être prononcé dépourvu comme la rime le laisse entendre. La langue parlée était donc différente de la langue écrite. La linguistique a des secrets que je ne prétends pas résoudre !

Il fallait encore expliquer à Louis XIV qu'on ne disait pas le roué de France, mais le roi. Le mot roué est toujours utilisé en breton. Il est voisin de la prononciation gallo rouai. On le trouve d'ailleurs dans le patronyme Roué alors que le français dit Le Roy. Quand il sortait de Paris, l'écrivain Jean Racine avait bien du mal à comprendre le langage parlé à quelques centaines de kilomètres de la capitale.

Les actes notariés sont pleins de termes en vieux-français à cette époque. Et parfois, pour savoir comment on parlait le français en Bretagne, il suffit de regarder un dictionnaire de breton moderne.

Le breton semble en effet garder des traces du parler français ancien et du gallo : un dortouer, un chipotour, proche du chipotou du gallo ; on peut aussi évoquer, la Kroes, la Kouef, l'Abatouer, l'Aomonier, la Memoer ou le Mouchouer, des Feilhs (des feuilles),- c'est aussi la prononciation gallo du Foeil- le Grellad pour enlever la peudr, (poussière), de la balle d'avoine ou du gâpas (balle du blé). Le terme gallo pillotou montre bien la difficulté de s'y reconnaître, car le mot viendrait du breton Pilhotour, venu lui-même du vieux-français Pilh qui désignait un chiffon qui en gallo est un pillot ! Alors, qui a emprunté à l'autre ? N'étant pas linguiste je ne peux que faire des constatations. Ma mère mettait des pores dans sa soupe, un locuteur français met des poireaux ! Mais le terme Pore vient-il du breton Pour, un collectif, ou

du français ancien Por lui-même venu du latin Porrum? Beaucoup de mots gallo à finale en -our étaient d'ailleurs ainsi orthographiés au XIII^e siècle. En français moderne, ils sont en -eur. Notre « Monsieur » se disait au XIII^e siècle « Monsour », dans le même ordre d'idée, on disait « ml dous cens », et non mille deux cents... Ainsi en est-il de lou mis pour leur, (y faout lou dire). Ces survivances existaient déjà au XIV^e dans le langage écrit de l'époque, ainsi par exemple chez Catherine de Pisan, célèbre écrivain de cette période, qu'un français du XXI^e siècle est bien incapable de lire et pourtant elle utilisait des mots toujours employés en gallo comme un dortouer (dortoir), un refectouer (réfectoire). Le substantif parler, (parloire), est devenu un anthroponyme. On disait aussi une femme voéllée (voilée). Les locuteurs en gallo trouveront d'ailleurs aussi des mots qu'ils utilisent encore comme la Courailh (du cochon), le Biet (bief, en gallo le Bié), la Brins (brinse), la Marr (la marre, l'outil), la Press (d'horloge ou à linge). Et puis, il y a la vache Garr qui n'est plus engouée mais qui à la foer (terme encore utilisé en gallo pour désigner la diarrhée) et que le père Mataou tout grignous, son gavlod – un terme d'origine gauloise - sur l'épaule, o sa coeffe (sa femme) qui a un rheume, mène à la foer (terme vannetais = foar du trégor) du Marc'hallah" sans Heud ». Foer et foar sont évidemment les termes bretons synonymes de foire. Quand j'étais enfant, il fallait encore aller chercher du cidre "O" – mot déjà employé au XIII^e s.- (avec) un bricot, un pichet. Quand une fermière séparait les femelles lapines des mâles, elle rangeait d'un côté les pich et de l'autre les mâles. Or curieusement, le terme Pich figure toujours au dictionnaire breton, mais avec le sens de phallus. Cherchez l'erreur ! Ces quelques exemples prouvent que si le breton a emprunté au gallo, le gallo a aussi ensuite utilisé le breton. Encore une fois, je ne saurais affirmer avec certitude que c'est le gallo qui a emprunté au breton ou l'inverse. Je ne suis pas linguiste. Je me contente de quelques constats que d'autres pourront contester. Ce qui est sûr, en revanche, c'est bien que les microtoponymes actuels ont bien été francisés.

De même, les actes notariés gardent la trace du parler gallo ancien et toujours actuel. Jean le Tallec cite par exemple une d'vantière (tablier), un sénail (devenu chez nous un s'nâa, (un grenier), du fien (du fumier), un molle (moyeu de charrette) - le français moderne n'a gardé que la molette), une tranche (sorte de marre), un traou ou traou, encore venu du breton, qui servait à serrer le foin sur la charrette grâce à une rôde (venu du breton avec le sens de roue),- mais le terme existait aussi en français- un cruble ou crible, une met (sorte de huche), des rollons de l'échelle... Pour ma part, bien que n'étant pas un "spécialiste du gallo", j'ai noté dans le Godefroy plus de 100 termes d'ancien ou de moyen français encore utilisés par l'actuel locuteur du gallo que je suis. Cette survivance est étonnante car le français moderne n'a souvent que peu de choses à voir avec le français ancien. Essayez par exemple de lire et de comprendre les textes de Rabelais, pourtant un auteur plus moderne que celui cité ci-dessous.

Les créations de villages les plus importantes sont d'abord celles de villages nés à l'époque des grands défrichements, soit aux XII-XIII^e siècles. Des toponymes comme l'Ebergement ou la Terre Neuve sont des indicateurs de ces mises en valeur des terres. La population rurale s'est accrue, la

production agricole a augmenté, sans qu'on sache quel est le phénomène qui explique l'autre. Le climat plus chaud de ces siècles a sans doute aussi contribué à améliorer les rendements. Les progrès techniques ont également joué un rôle important (assolement triennal, collier de cou pour les chevaux, fer à cheval, charrue à roue...) mais sans que cela ait été clairement démontré pour des régions comme les nôtres. Or, à l'époque des grands défrichements, nos ancêtres ne parlaient pas du tout le français que nous parlons de nos jours.

Le gallo est proche du français ancien, et à défaut de texte du XII^e siècle en gallo, je vous livre quelques vers d'un long poème épique du XII^e intitulé Charlemagne, voyage à Jérusalem et Constantinople, chacun sachant que Charlemagne n'a jamais fait ce voyage !

« Si vos m'avez mentit, vos le comparrez chier:/

Emperere, « dist ele », ne vos en corociez;

Plus est riches d'aveir et d'or et de deniers

Mais n'est mie si proz ne si bons chevaliers

Por ferir en bataille ne por ost enchalcier »

Mon pauvre ordinateur y perd son latin, le correcteur m'a souligné presque tous les mots, mais pas chier ! Or ce mot est typiquement gallo, il ne signifie pas ce que tout un chacun pense, mais du qualificatif cher : ça coûte chier'. On demandait à un petit enfant de « faire la chier' », c'est-à-dire de faire un câlin. De même ceux qui parle encore le gallo ont reconnu le verbe avoir dans avoir : ça n'a ren à veir. Le document livre d'ailleurs d'assez nombreux termes encore utilisés en gallo mais qui ne le sont plus en français moderne : cheïr, asseeïr, peivre, giens, li, teiles, quei, trei, pertus, chapel, (chapet du gallo), ostel ("d'à haout"), vergier, clochier, dreite, de quei, veüe, la soef, i poet veïr, trei feiz, je crerrai, les peissons, o, (dans lesquels on aura reconnu, asseoir, choir, poivre, gens, lui, toile, quoi, trois, trou, verger, clocher, droite, de quoi, vue, il pouvait voir, maintes fois, je croirai, les poissons, avec). La liste est longue et la précédente fort incomplète. A croire que le gallo est le seul français authentique ! Ceci se retrouve dans des textes relatifs à la Bretagne et parfois écrits par des bretons. J'y ai relevé des mots que seuls ceux qui parlent encore le gallo peuvent comprendre : du cuer (tcher), un sublet, cuter, hucher, eun'e reue, poer il ot, le (lui), lour, hour (ces derniers termes étant maintenant donnés par leur et heure)... Heureusement il existe maintenant de bons dictionnaires de gallo.

(Pour ceux qui veulent comprendre le fragment de poème ci-dessus, "comparrez" a le sens de payer, proz courageux (preux); enchalcier veut dire pourchasser et ost, l'ennemi; por traduit notre moderne pour. L'ajout d'un -U après le -O a été fréquent : tornez ; corrociez, doze, lor (a donné lour en gallo, et leur en français), vos, tote, por, molt, amor... autant de mot que nous connaissons avec un -U intercalé. Or c'est à cette époque où l'on parlait le vieux français ou le vieux gallo qu'ont eu lieu les grands défrichements. Les

noms de lieux et ceux des champs devaient donc être écrits dans ces langues. Ce n'est plus le cas. De nos jours, seuls les mots bretons ou romans intraduisibles ou incompréhensibles sont restés à peu près intacts. Tous les autres toponymes ont été plus ou moins francisés. Il ne subsiste dans certains noms de village, par exemple, que quelque "ès" mis pour "aux" : la Ville ès Bret. Cette longue digression m'a permis de constater que les toponymes que j'ai évoqués ne sont évidemment pas ceux qui étaient utilisés lors des grands défrichements.

Les historiens s'accordent généralement pour dire qu'il y eut au moins **deux phases de défrichements aux XII et XIII^e siècles**, encore que des études récentes font remonter au premier Moyen-Age certains défrichements. Il s'agit donc bien de cette période durant laquelle on parlait le français évoqué auparavant. Je l'ai déjà signalé, les recherches archéologiques récentes mettent en effet un bémol à ces affirmations. Plus qu'à des défrichements de zones forestières et en raison d'une forte poussée démographique il faudrait penser à une remise en culture, grâce des progrès techniques, de terrains en friche, voire à l'assèchement de zones humides. Une historienne affirme ainsi qu'« *on a aussi cru aux grands défrichements en raison du grand nombre de contrats conservés entre les seigneurs laïques et les établissements monastiques.* » Les médiévistes auraient donc été amenés à surestimer les défrichements. Dans le passé, les manuels d'histoire insistaient sur le rôle des moines défricheurs. Des fouilles de sauvegarde sont actuellement régulièrement effectuées. Les archéologues ont ainsi constaté qu'une première grande phase de défrichements avait eu lieu dès la fin de la période de l'Age du fer. L'utilisation de ce métal en agriculture remonte au III^e siècle avant notre ère. L'adaptation d'un soc en fer sur un araire en bois permettait de mieux travailler la terre. Les archéologues Patrice Brun et Pascal Ruby notent ainsi dans L'âge du fer en France « *On a pu agrandir ainsi les surfaces cultivées et, peut-être surtout, mettre en valeur des sols plus lourds, sortir plus résolument des vallées- ceci est moins vrai pour la Bretagne- et investir de vastes plateaux. Cet outillage rendait enfin plus aisé le creusement de fossés de délimitation des parcelles et de la voirie, afin d'installer des clôtures, aménager des drains ou planter des haies vives.* » D'autre part, la faux, dont l'usage s'était répandu, permettait de récolter plus facilement le fourrage pour le bétail. (Les céréales étaient alors encore récoltées à la faucille sous l'épi et non à la faux.) Des cultures plus "rentables" ont été introduites. Le stockage du blé dans des silos montre que des réserves étaient faites. Les archéologues ont d'ailleurs constaté que, comme chez nous, ces silos étaient souvent creusés en dehors des villages, preuve d'une certaine sécurité dans les campagnes. Nous l'avons vu au Tertre Huet.

La première période de défrichements au Moyen-Age correspondrait donc à un élargissement ou à une remise en culture des terroirs anciens, du Néolithique ou du Premier Moyen-Age. Elle fut la plus importante. La plupart de nos lieux-dits sont donc de cette période, les Lande, Chesnay, Brousse, Touche, Tertre, Motte, Salle, Croix, ou noms voisins. Ces toponymes sont précédés de l'article et constitués d'un déterminé suivi d'un déterminant: par exemple la Ville Basse, l'Hôtel Neuf, la Porte Robine. Ces lieux d'habitat

nouveaux reprennent souvent des sites anciens. Ceci a été prouvé dans d'autres régions de France à l'occasion de fouilles de sauvetage.

La seconde époque vit sans doute la création de nouveaux terroirs et donc de nouveaux villages en marge de ceux qui existaient. J'en ai signalé des exemples précédemment, avec les lieux-dits en Clos ou ceux qui se terminent en -ière, -erie. Les toponymes composés avec ces suffixes semblent dater des XI^e et XII^e siècles, donc des années qui ont suivi l'an Mil, dont on avait pourtant dit combien il devait être difficilement franchi. N'évoquait-on pas la fin du monde ? On peut en avoir un exemple avec la Colombière, - un toponyme en -ière -, créée plus tard à l'écart de la Ville Tano, dans des sols sans doute plus difficiles à labourer. De même la Perrière (d'en haut ou d'en bas) est isolée. Il y a donc au moins de îlots où l'on parle français, je devrais dire le gallo, dans un pays encore bretonnant. Un peu plus tard, toujours à la suite de nouveaux défrichements, aurait été adoptée l'habitude de donner des noms de lieux terminés en -ais ou -aie. Nous en avons trouvé plusieurs, plus même que durant la période précédente : La Sorais, la Bigotais.

Les villages sont situés en dehors de ceux qui existaient déjà, car ils correspondent à des zones fraîchement défrichées. Les termes employant le mot "*Cloe*" (clos) supposent l'existence d'une sorte de bocage, au moins autour du lieu-dit. On peut aussi penser que le clos est intéressant pour l'élevage: le talus ou la haie limite la divagation des bovins. Il est certain en effet que le bocage fut créé dans des régions où l'élevage était important. Chaque propriétaire avait intérêt à protéger son cheptel ou à se protéger de celui du voisin. Toutefois, le fait qu'un champ soit clos ne signifie pas qu'il était entouré d'un talus, un plessis pouvait suffire, même ce cas paraît suffisamment rare pour qu'il ait laissé des traces dans la toponymie de communes voisines : La Plesse, La Ville-Plessis. On a vu précédemment qu'un champ pouvait être "*hayé*". L'isolement est de règle, comme au Clos-Souzain ou au Clos-Nicole. Les termes en Ville sont sans doute aussi de cette période, sauf s'il s'agit de la traduction du breton Ker. Nous avons vu Villeneuve, avec le déterminant placé après le substantif et Folleville ou l'on voit le contraire, sans que je sache si cela correspond à des périodes différentes. On en a un exemple dans le Morbihan avec le lieu-dit Villenevez, moitié français, moitié breton. Le gallo est alors mieux installé. En résumé, on peut penser que l'essentiel de la colonisation de notre territoire s'est à peu près achevée durant ces deux siècles. Cela ne veut pas dire toutefois que tout le territoire était mis en culture. La lande restait très présente. Il suffit de voir les extraits de cadastre que j'ai fait figurer pour le milieu du XIX^e siècle.

J'ai essayé au cours de ce travail de donner quelques renseignements sur la période de mise en culture. Il faut rappeler que ce phénomène s'accompagnait de la disparition partielle de la forêt grâce par exemple à l'invention de la scie lors de la première étape du défrichement. Le bois était en effet plus facile à abattre et à débiter qu'à la hache que l'on utilisait aussi.

Reste le problème des **toponymes incluant le mot Lande**. Ils sont difficiles à dater, au moins quand il s'agit de noms de champs. Ils semblent

correspondre plutôt à la caractéristique du sol. La lande était à l'origine un terrain non cultivé et non clos envahi par une végétation naturelle, en Bretagne surtout constituée d'herbe, de genêts et d'ajoncs, un lieu ouvert, donc. Mais, ce qui est sûr, c'est qu'au XIX^e siècle beaucoup de landes ont été mises en culture, sans forcément donner lieu à de nouvelles implantations humaines. Je l'ai dit un champ appelé La Lande est souvent, de nos jours, inscrit à la matrice cadastrale comme terre en « culture », ce qui ne nous renseigne pas sur la date de disparition de la lande. Mais les historiens s'accordent pour dire que la lande n'était pas un délaissé. Elle entrait dans un système cultural, même s'il était médiocre ; genêts et ajoncs étant parfois récoltés, pour servir de litière et de fourrage. La lande avait donc tout de même un intérêt économique.

De nos jours, on cherche par exemple en vain une lande au « Carrefour des Petites Landes ». De même, inutile de chercher une lande au Tertre-Pellan ou aux Landes d'en Bas, alors que le toponyme le laisse croire. Les textes anciens donnaient un pourcentage de lande relativement élevé, ce n'est plus le cas. Les textes anciens donnaient un pourcentage de landes relativement élevé, ce n'est plus le cas.

J'ai personnellement vu mon père mettre de vraies landes - des terrains couverts d'ajoncs, de genêts, voire de bruyères - en culture au début de la seconde moitié du siècle dernier, les moyens de le faire s'étant modernisés. Comme on le constate sur le diagramme, la lande était encore bien présente puisqu'elle occupait environ 15 % du territoire, soit sûrement plus de 300 hectares. (La commune avait alors une superficie de 2 388 hectares.) A une moyenne de 10 ha par exploitation – chiffre très exagéré pour l'époque- cela faisait au moins 30 fermes supplémentaires possibles après défrichement. En poursuivant par un calcul aussi incertain que le précédent, une possible augmentation de la population d'au moins 150 personnes. (J'en parlerai en annexe.) L'enquête de 1768 déjà citée précisait : « *en province (de Bretagne) il subsiste une grande quantité de landes...les champs sont clos et... prédomine le régime des fermes isolées* ». Ainsi en cette moitié du XVIII^e siècle, la Bretagne est sûrement un pays bocager, mais depuis quand ? Or si la lande représente vers 1850 encore environ 15 % des surfaces, elle en occupait au moins autant dans le passé. On a supprimé des landes, on n'a pas assisté à la création de landes supplémentaires. Il ne faut pas oublier non plus qu'une partie de ces landes était constituée de « terres vaines et vagues », c'est-à-dire de communs. Or, comme il était noté lors d'une vente de communs dans la paroisse du Quillio en 1839 : « *Cette vente nuirait notablement aux riverains...qui n'ont guère de moyen d'existence que le bienfait d'une vache, en les privant de la faire pâturer dans ces communs.* » D'après des cartes publiées par Jean Martin, il apparaît qu'à Saint-Donan qu'en 1836 moins de 30% des terres étaient réellement cultivées ; et Saint-Donan n'était pas une exception.

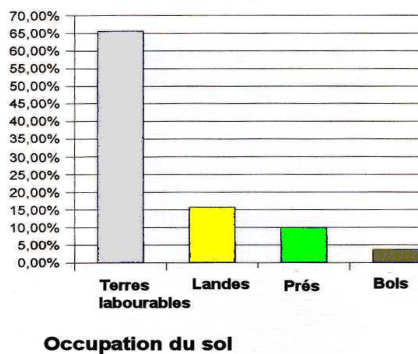


Fig. 109 L'occupation du sol à Saint-Donan au milieu du XIX^e siècle, d'après Ogée

Dans son Dictionnaire Ogée donne des statistiques sur les surfaces agricoles au milieu du XIX^e siècle. Même s'il y a eu une évolution depuis les XVII^e ou XVIII^e siècles, les nombres cités permettent de se faire une idée.

Comme on le constate sur le diagramme, la lande était encore bien présente puisqu'elle occupait environ 15 % du territoire, soit sûrement plus de 300 hectares. (La commune avait alors une superficie de 2 388 hectares.) A une moyenne de 10 ha par exploitation – chiffre très exagéré pour l'époque- cela faisait au moins 30 fermes supplémentaires possibles après défrichement. En poursuivant par un calcul aussi incertain que le précédent, une possible augmentation de la population d'au moins 150 personnes. Evidemment, tout ce que j'ai dit précédemment vaut surtout pour les villages. Pour les noms des champs, c'est encore une autre affaire. Les spécialistes débattent toujours pour savoir de quand date leur nom. Ogée donnait pour le milieu du XIX^e siècle des chiffres que j'ai exprimés en pourcentage sur le diagramme ci-dessus. Or si la lande représente vers 1850 encore environ 15 % des surfaces, elle en occupait au moins autant dans le passé. On a supprimé des landes, on n'a pas assisté à la création de landes supplémentaires. Les observateurs qui ont voyagé en Bretagne durant les siècles passés ont tous noté l'importance de la lande. Pour eux, elle devait couvrir au moins les deux tiers de la surface dès que l'on s'éloignait de la zone côtière. Ces témoignages sont impossibles à vérifier, mais ils sont concordants. Or l'une des raisons de la difficulté du défrichement de la lande, en plus du défrichement manuel à la marre, est, notaient certains, l'édification des talus. C'est une remarque à ne pas oublier lorsque l'on évoque l'origine du bocage breton.

Le tableau d'ensemble ci-dessous est le témoignage le plus probant de l'ancienneté de certains lieux-dits, malheureusement, il ne concerne que quelques toponymes, ceux en rapport avec des nobles. Lors des "Réformations", le nom de la propriété était associé à celui du propriétaire. C'est rarement le cas pour les "Monstres" ou revues

(militaires). Lors de celles-ci, le noble doit seulement être présent -ou représenté- par exemple par ses "hoirs" (Je rappelle au passage que le mot était prononcé heirs, ce qui explique que nous parlons maintenant d'héritiers). On n'a donc pas de lieu-dit associé au nom de la personne.

Noblesse de St Donan aux XV-XVI°S.

	Réformation de 1449	Monstre de 1479	Réformation de 1513	Réformation de 1535
Billiet	Louys du Rufflay	Jan du Rufflay	Tristan du Rufflay	Jehan du Rufflay
Brangais	Eonnet le Cherpentier	Sylvestre le Cherpentier	Sylvestre le Cherpentier	Pierre le Forestier
Chesnais			G.le Bigot/Louys le Gascoing	Louys le Gascoing
Clos Briens			Tristan du Tannou	
Croix Cadio			Yves Budes	
Folleville	Jan Moro	Eonnet Moro	Louis Moro	Jan Boaysard
Four			Tristan montfort	Louise du Lisec
Four Jarus			Jan du Boisboessel	
Gucry		Guillaume Josses	Jan Josses	Dem du Bodinc
Isle Milon			Guil de Keranneuc	S. De kervénér
Kergault		Louys Brangel	Geoffroy Brangol	
Lande	Eonnet le Forestier		Pierre le Forestier	Pierre le Forestier
Pré Jouan				Maistre Louys I
Rufflay	Louys du Rufflay		Tristan du Rufflay	Jehan du Rufflay
Salle				Jehan de Rosm
Soraye	Guillaume Boessel			
Vau Martin			Jan Grumel	
Ville au Roux	Alix de Beaumont/ P Robin		Tristan du Rufflay	Jehan du Rufflay
V. Boutier	Alain le Gascoing	Alain le Gascoing		Gilles le Gascoing
V.Souzanne				Jehan de Rosm
Ville Tano	Guillaume Conan	Guillaume Conen	Christophe de Rosmadec	Jehan de Rosm
Sans localisation sûre: Philippe le Roux (Bourg ?)				Estien
Villeneuve Forget			1479 sans localisation:	Jehar

Fig. 110 Propriétés nobles à Saint-Donan aux XV° & XVI° siècles.

(N.B. Etienne Frigat était à Ville Neuve et Jehan de Montfort à Billiet ou au "Four" (Jarnio ?). Quant à Jehan Hamon, peut-être peut-on le placer à la Lande.) Par ailleurs j'ai déjà signalé un Forget, mais à Kerlan et en 1535. Or il ne figure pas ici en 1535. Kerlan n'est d'ailleurs mentionné nulle part dans ces listes. Qui croire ?)

En ce qui concerne les Brangais, Olivier est mentionné dans la Réformation de 1449. Il était donc sans doute à Brangais ou propriétaire dudit lieu. On trouve après lui Geoffroy, marié à Marie de la Chasteignerays, puis Tristan vivant en 1531. La généalogie du DVD Catalogue Général de la Noblesse Bretonne de Jérôme Flourey et Eric Lorant diffère de ce que j'ai fait figurer dans le tableau. Pour Launay, après Tristan, c'est Pierre le Moenne, écuyer, dit sieur de Launay. Il vivait en 1568 et avait épousé Etienne le Floch. C'est bien la preuve que Launay était déjà à cette époque une maison noble, à défaut d'être un manoir. Comme on l'a vu ci-dessus, on trouvait Geoffroy Brangais à Kergault. Il n'est donc pas impossible que Jacquemine, que j'ai citée pour ce même manoir et qui était fille d'Olivier, soit descendante de cette branche. Cela expliquerait son arrivée à Saint-Donan. Cet Olivier vécut sans doute de la fin du XVI° Siècle à 1655. Quant à Jacquemine, elle épousa Olivier Guyto en 1663.

Des noms de parcelles

Il ne saurait être question pour moi de donner la signification de chacune d'elles. Elles sont trop nombreuses. Il y a quelques années, on en comptait encore 4 355 à la matrice cadastrale, soit une moyenne de $\frac{1}{2}$ ha par parcelle ! Il suffit de se reporter au cadastre actuel accessible facilement sur Internet pour le constater. De plus, mes recherches n'ont pas toujours abouti, surtout quand il s'agit de cas très particuliers. Quelle est par exemple la raison de l'existence d'un champ appelé la Vieille Batterie, du côté de la Chênaie ? Il est vrai que l'on a bien aussi la Bombe, un toponyme original chez nous mais assez répandu dans le reste de la France. Nous sommes certes en limite de territoires : les Osismes à l'ouest du Gouët, les Coriosolites à l'est. Mais l'utilisation de la batterie (d'artillerie) est quand même plus récente. Le fait qu'en gallo on parle de batterie pour désigner les battages ne nous avance guère plus. A noter que ce toponyme n'est pas une exception donanaise, on le trouve aussi ailleurs. Il est pourtant probable qu'il faille recourir à une explication qui a bien un rapport avec les battages. Marcel Lachiver signale en effet que dans certaines régions la batterie était l'aire proche de la grange où l'on battait le blé avec des fléaux. Il faut rappeler ce qui se passait encore avant l'utilisation de la moissonneuse-batteuse: les paysans mettaient leurs gerbes en tas et lorsque toutes les récoltes étaient rentrées, commençait la batterie, la machine à battre se déplaçant de ferme en ferme pour des battages auxquels participaient tous les paysans concernés. Autrefois, la récolte était rentrée dans une grange et battue au fléau par le seul propriétaire de la moisson récoltée. La présence d'une «vieille batterie» doit donc prouver l'existence d'une ancienne aire à battre et de la grange attenante près de la Chesnaye.

Y a-t-il eu une organisation de ce parcellaire?

Un fragment du cadastre de 1812 dans le secteur de l'Etang Botrel peut permettre de poser le problème. Nous sommes ici au voisinage de la voie romaine qui traversait la commune de part en part, donc dans une zone où sa présence aurait pu jouer un rôle. Les champs semblent donc bien être en relation avec la présence de la voie. Le problème, c'est que le chemin actuel est parfois en contrebas de ces parcelles, ainsi entre la route et la Touche. Le terme Combes en est la preuve, puisque le mot gaulois Cumba désignait un creux. C'est le cas dans le secteur de Chiota exemple.

Ces parcelles ne peuvent absolument pas être desservies depuis le chemin qui est en contrebas. Certains champs sont parallèles à la voie ancienne; d'autres, allongés également, n'ont rien à voir avec l'antique chemin, mais sont en relation avec une autre route. Par contre d'autres, tout aussi allongés, n'ont rien à voir avec une route. Ce qui est avéré, en tout cas, c'est le rôle joué par le relief et l'hydrographie. Cela se voit à la forme irrégulière des parcelles en vert, les prés, dans la partie voisine du ruisseau et sur le versant en direction du Vau Morel.

On pourra voir de nombreux autres exemples de formes de clos dans les différents extraits de cadastre que j'ai fait figurer. On trouvera, sur le

cadastre napoléonien au moins, un autre remarquable exemple de parcellaire en arête de poisson dans le secteur à l'ouest de Villeneuve, en bordure de Cohiniac. On pourra aisément se reporter à Géoportail qui, en plus de la photographie aérienne, donne le parcellaire. On verra que les champs actuels résultent en fait de la suppression de nombreuses parcelles. J'ai fait figurer en couleur quelques regroupements visibles par les promeneurs.

On pourra voir de nombreux autres exemples de formes de clos dans les différents extraits de cadastre que j'ai fait figurer. On trouvera, sur le cadastre napoléonien au moins, un autre remarquable exemple de parcellaire en arête de poisson dans le secteur à l'ouest de Villeneuve, en bordure de Cohiniac.

L'extrait ci-après du cadastre actuel, **Fig. 112**, qui reproduit l'essentiel du Pays-d'en-Bas, montre l'extraordinaire densité des parcelles dans notre commune que l'on retrouvera aussi bien sur la [photographie aérienne](#) reproduite plus loin que sur le plan cadastral du Pays-d'en-Bas. Bien sûr ce parcellaire cadastral ne correspond plus forcément à la réalité. De nombreux talus ont été supprimés et des parcelles autrefois distinctes ont été réunies.

On pourra aisément se reporter à Géoportail qui, en plus de la photographie aérienne, donne le parcellaire. On verra que les champs actuels résultent en fait de la suppression de nombreuses parcelles. J'ai fait figurer en couleur quelques regroupements visibles par les promeneurs.

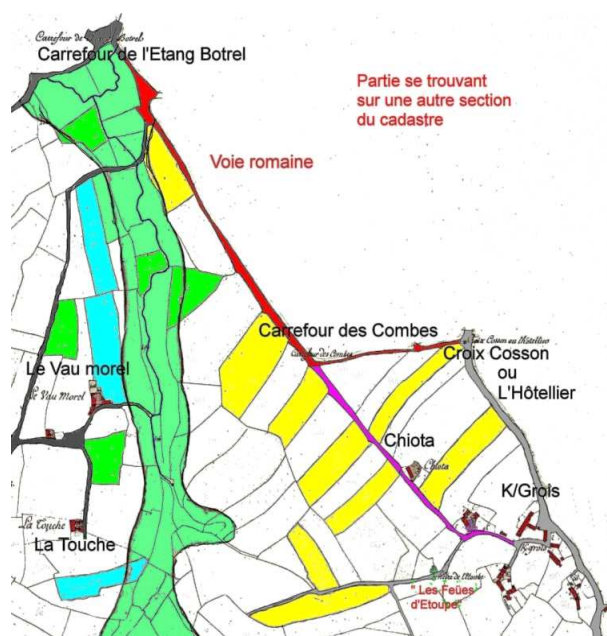


Fig. 111

Le long du Chemin "Chiota"

Il convient aussi de remarquer la fréquence des champs en arc de cercle. On les voit bien ici. Ils sont aussi nombreux ailleurs. Je n'en ai pas véritablement trouvé l'origine. Tout se passe comme s'il était plus facile de travailler des champs arqués. Certaines de ces parcelles sont bien visibles

sur le document suivant. D'autres champs sont de forme très irrégulière : ils étaient sûrement plus faciles à labourer lorsque le travail était effectué avec des bœufs ou chevaux tirant un araire. Là encore, je n'ai pas de réponse à la question de la forme par trop irrégulière. Il est possible que dans le passé déjà, des limites furent supprimées. Néanmoins, on le constate, de nombreuses micro-parcelles subsistent au plan cadastral. Quant à la disposition du parcellaire, elle semble bien aléatoire. Parfois les champs sont parallèles à une route, parfois perpendiculaires. Rares sont ceux qui ont des limites rectilignes. Malgré la disparition des talus que l'on peut constater sur le terrain, des champs sont au cadastre encore très petits. Ils sont tellement petits qu'il est parfois difficile d'imaginer qu'ils aient été entourés de talus. On en voit un bon exemple près de la Croix Cadio. Par ailleurs, on voit bien la dispersion de l'habitat.

Outre le nom de quelques villages, j'ai indiqué sur le plan quelques exemples de modifications récentes du parcellaire, modifications visibles de la route par un promeneur attentif. Les habitants du bourg peuvent en constater les effets avec le grand champ derrière les Clos Briens. De trois parcelles, on en a fait une. Il en va de même ailleurs avec disparition des talus, s'il y en avait un. Il en va de même ailleurs avec disparition des talus, s'il y en avait un. De même des parcelles bien visibles autrefois près de l'Etang Ravily ou du Rufflay sont maintenant réunies. Le bois du Rufflay, par contre, était déjà formé de deux grandes parcelles au cadastre de 1812.

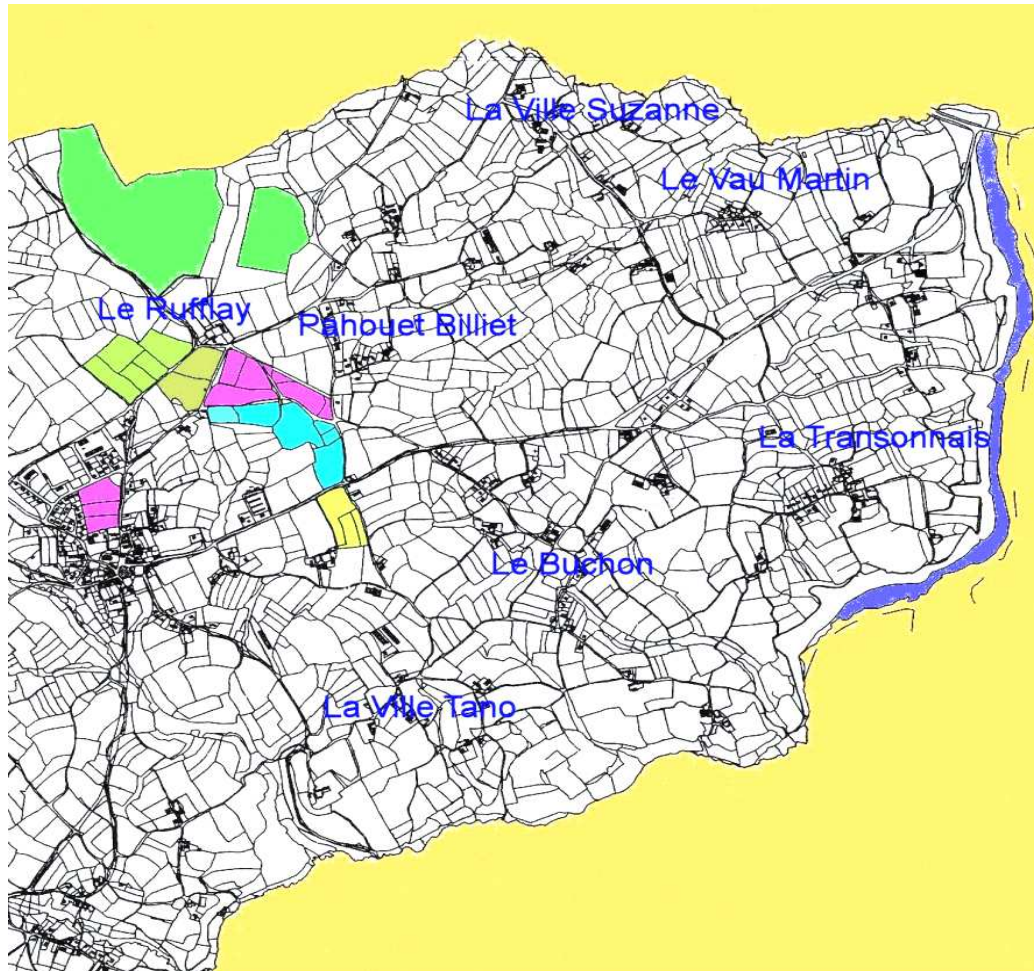


Fig. 112 Le parcellaire actuel du Pays-d'en-Bas



Sur l'extrait de photographie aérienne du secteur du Chemin des morts complété par le relevé cadastral on distingue, à droite l'actuelle route du Guicry, avec en bas un projet de modification du tracé figurant au cadastre mais jamais réalisé! A gauche c'est le Chemin de Soraie et entre les deux on devine le Chemin des Morts dont le tracé est souligné par une ligne d'arbres. L'échelle permet de se faire une idée de la dimension fort réduites de certaines parcelles

cadastrales et celle plus grande des champs actuels. La couleur uniforme de ceux-ci malgré le maintien du parcellaire du cadastre, - au centre de l'image par exemple- indique bien la suppression de ces parcelles. On devine, tout à fait à gauche, l'emplacement de l'ancienne Lande Hério.

Fig.113 : Le secteur du Chemin des Morts

Sur l'extrait de photographie aérienne du secteur du Chemin des morts complété par le relevé cadastral on distingue, à droite l'actuelle route du Guicry, avec en bas un projet de modification du tracé figurant au cadastre mais jamais réalisé! A gauche c'est le Chemin de Soraie et entre les deux on devine le Chemin des Morts dont le tracé est souligné par une ligne d'arbres. L'échelle permet de se faire une idée de la dimension fort réduites de certaines parcelles cadastrales et celle plus grande des champs actuels. La couleur uniforme de ceux-ci malgré le maintien du parcellaire du cadastre, - au centre de l'image par exemple- indique bien la suppression de ces parcelles. On devine, tout à fait à gauche, l'emplacement de l'ancienne Lande Hério.

La Lande Hério était située là où l'on voit un bosquet à l'extrémité d'un chemin d'exploitation en courbe, au-dessus du nombre 200). (Le cadastre dans cette partie fait d'ailleurs figurer une originalité: il indique le tracé d'un tronçon de route qui n'a jamais été réalisé- en bas juste au-dessus de mot Morts- Le maire de l'époque avait demandé la modification du cadastre alors que la tracé de la route n'a jamais été modifié !

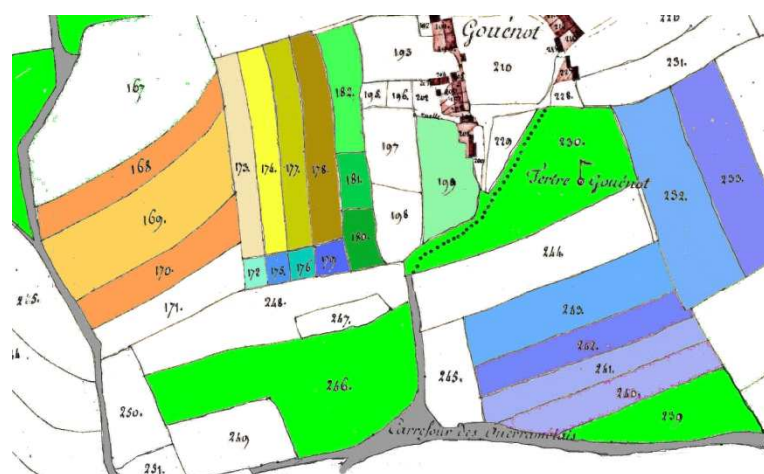


Fig. 114 La forme des champs autour de Gouéno en 1812

Grâce à l'extrait 114 on voit bien la difficulté de comprendre la disposition des parcelles dans le secteur de Gouéno. Certaines sont très

régulières parce que rectangulaires, d'autres, tout aussi régulières sont courbes. On pourrait donc penser qu'elles suivent les courbes de niveau. D'autres sont très irrégulières. Pour certaines, on voit bien qu'elles sont liées au tracé des voies, mais on peut aussi penser au relief en pente. Certaines sont totalement enclavées : comment alors les atteindre, par le terrain du voisin ou parce que le terrain contigu est au même propriétaire? Reste la difficulté de compréhension des parcelles situées à gauche de Gouéno, parcelles ne figurant plus au cadastre de 1848. On en voit la curieuse disposition: des parcelles allongées, mais régulières, prolongées par un petit carré portant lui aussi un numéro autre que celui de la parcelle allongée. Il doit donc encore s'agir de réages. Curieuse donc l'existence de micro-parcelles au bas de chacun des réages. Il faut rappeler que l'échelle du cadastre de 1812 est de 1/2500, soit un centimètre pour 25 mètres. Il s'agit de micro-parcelles – des courtieux ?-dont l'utilité devait alors être évidente, utilité ayant ensuite disparu. Il va sans dire qu'il ne pouvait y avoir de talus autour de chacune de ces micro-parcelles. Par ailleurs deux seules étaient directement atteignables par une venelle. Ces micro-parcelles sont sans doute des courtils dont certains étaient exclusivement travaillés à la main. Le problème d'accès était donc moindre. Néanmoins, c'est assez dire qu'il est bien difficile pour notre esprit dit cartésien de comprendre le mode de fonctionnement des paysans d'autrefois. De plus, une parcelle a les mêmes dimensions que ses voisines, mais sous trois numéros. Elle devait donc appartenir à trois propriétaires différents. Il est aussi possible d'imaginer une évolution : il s'agirait d'une parcelle séparée en trois avec les numéros 180, 181, 182. Ce découpage était évidemment antérieur à 1812. On remarque, par ailleurs, que le cadastre notait : « Carrefour des Quéramblais » alors que comme je l'ai dit aucune route directe ne mène à Gouéno.



Fig. 115 Un "rideau" au Pays d'en Bas

La photo ci-dessus montre un "rideau". On voit que le champ à gauche est nettement plus haut que celui d'où est pris le cliché. Il existe une forte dénivellation, toujours sans fossé/talus. Dans ce cas précis, on ne saurait mettre en avant le rôle du travail de la terre car le champ le plus haut surplombe un chemin d'exploitation. A l'époque glaciaire, le gel-dégel entraînait une sorte de liquéfaction périodique du sol dont la masse, mélange de boue et de cailloux, s'écoulait naturellement vers l'aval. Ces coulées de

boue, ou coulées de solifluxion, une fois stabilisées, se terminaient par un talus en pente raide. Plus tard, le labour a parfois accentué la différence de niveau. Dans ce cas, le champ en dessus est donc en terrasse par rapport au champ inférieur. Ici le chemin et le champ en contrebas à droite sont à plus de 1,5 m. en dessous du champ surélevé. (Chemin d'exploitation et champ étant au même niveau, il ne s'agit donc pas ici d'un chemin creux). De plus, ce qui est remarquable ici, c'est que le champ supérieur et le champ inférieur sont à peu près plats. On peut ainsi parfois avoir sur une pente 4 ou 5 champs séparés les uns des autres par autant de talus naturels. C'est ce type d'origine que j'ai mentionnée pour la dénivellation du Chemin des Morts. Encore faudrait-il savoir ce qui reste du paysage de «l'âge de glace». Il semble d'ailleurs que ce type de coulée de boue soit plus fréquent au Pays-d'en-Bas. Nous l'avons vu, la partie basse de ce secteur devait se situer – avant la construction du lac- aux alentours de 85 m pour environ 200 m. au Rufflay. Au Pays- d'en-Haut, la différence n'est guère que de 20m.

En résumé, il semble donc qu'il n'y ait pas eu d'organisation cohérente, sauf pour les courtils situés à proximité des habitations. En réalité, comme je l'ai déjà noté, le parcellaire est surtout fonction du relief et de l'hydrographie. On le voit bien à la disposition des champs dans le fragment du [Pays-d'en-Bas](#) figurant précédemment (Fig.110). Comme on vient de le voir, un autre élément doit être pris en compte, c'est la présence de rideaux, de dénivellations naturelles sur les pentes.

Les noms de parcelles en breton

Celles qui sont facilement identifiables sont rares, d'autant plus qu'il s'agit de termes du vieux ou du moyen breton. Ils ne sont donc pas forcément dans le dictionnaire du breton moderne, sauf exception. C'est encore notamment l'absence d'article qui peut éventuellement nous guider. Ces mots sont restés intacts dans la mesure où on ne savait pas les traduire. C'est aussi pour cela que l'on retrouve parfois quelques noms gaulois. Le fait de trouver des champs au nom breton ne résout en rien l'énigme de la période de la création du bocage. Un paysan parlant breton pouvait donner un nom breton à sa parcelle, que celle-ci soit enclose ou pas.

Certains noms semblent donc bien caractéristiques du breton. C'est sans doute le cas de Beutorio -plus probablement sous la forme Botorio: Bot +o +rio ? - (on a, en Ploufragan, La Côte Boto)-, Alleg (le saule), Carubo, ou l'on peut suspecter une racine Kaer,-donc une habitation disparue- Barcan, le Quartier du Fou (Fou, le hêtre en vieux-breton), Gardio, Guernuchet. Dans les deux cas, on peut penser que, à la suite d'une mutation, le G a pris la place d'un K. Mais Guernuchet pourrait s'expliquer par deux mots bretons : d'abord une racine Gwern, le marais, avec souvent aussi le sens de l'aulne, arbre qui apprécie les zones humides, et la terminaison Uc'h, en breton moderne, identique au gallois Uch. Ce terme a le sens d'en haut, au-dessus. On aurait donc le marais ou l'aulnaie d'en haut. Le sens est donc parfaitement plausible. Curieusement, mais on trouve aussi le toponyme

orthographié Quernuchet ; on a vu le même phénomène avec de Keremar devenu de Queremar. Il peut donc aussi s'agir d'un ancien Kernuchet que l'on peut décomposer en Ker, (la maison, le village) + Uc'h, (d'en haut) comme dans le cas précédent. Or le terme se retrouve à toutes les sauces : On a ainsi Les Petits Quernuchets,- au pluriel donc-, le Guernuchet au coq, (au Kog, sans doute) mais, aussi le Quernuchet d'en haut. Il peut s'agir alors d'une tautologie- puisque Uc'h signifie précisément d'en haut, sauf qu'il y eut sans doute aussi un Quernuchet d'en bas !. De plus, pourquoi en ce lieu autant de parcelles portant ce nom? En effet j'en ai dénombré au moins 7, dont 5 consécutives. N'est-ce pas la trace d'anciens courtils situés près de maisons d'habitations – des Kaer- aujourd'hui totalement disparues? On peut sans doute aussi retenir le Champ d'Alouette (déformation de Hallaouet, issu de Alleg, le saule) On trouve également des mots comme Le Quéve, et surtout les Mandouves. A ce propos, je voudrais rappeler le phénomène que les spécialistes appellent la vocalisation : le passage du N à U. La Mandouve est donc bien devenue la Maudouve, en passant sans doute par le ou la Mandoure ou la Maudoure. On a ainsi le Pré de Mandouve et ailleurs le Pré de Maudouve, toujours sans article avant Mandouve.

Sont sûrement aussi bretons les nombreux Bot ou Bote ancêtres d'un moderne Bod. Le sens moderne est le buisson ou le bosquet. Mais en vieux-breton le mot, orthographié But, a le sens de demeure. C'est sous la forme Bot, qu'on trouve le terme dans le Cartulaire de Redon, au IX^e siècle, avec le sens de demeure. Il fait reconnaître que la prononciation de Bod, la demeure, et de Bot étant la même, la confusion est très possible. On a d'ailleurs en toponymie des villages appelés Le Bot. Le terme est aussi présent comme anthroponyme. A Saint-Donan, le mot est parfois employé seul sous la forme La Bote, - donc avec la prononciation bretonne- parfois la Botte (toujours la confusion avec un terme français moderne). Comme en breton, il est toujours au féminin. On le trouve aussi associé, ainsi dans la Bote au Loup. Mais il existe encore une autre expression qui prouve l'ancienneté du terme : la Bote au Tyran. Bien sûr, on pourrait imaginer qu'il s'agissait de la maison du dénommé Le Tyran. Le nom est encore porté chez nous. En réalité, c'est encore le Cartulaire de Redon qui nous donne l'explication. Il utilise en effet le mot latin Tyrannus pour désigner le Machtiern, le chef du village ou de la paroisse. J'ai déjà signalé le mot -Tiern à propos du Cartier. L'organisation bretonne ancienne bien connue semble recevoir ainsi une confirmation pour notre paroisse. Il faut donc imaginer que certains noms évoquent une demeure disparue- la forme féminine peut le laisser supposer- mais d'autres peuvent être plus récents et évoquer le buisson. L'emploi du mot suppose bien sûr que l'on parlait breton à l'époque de la dénomination de la parcelle.

J'ai déjà parlé du faux-ami qu'est le toponyme le Bourg (au lieu de Bour avec le sens de hauteur, de butte). On peut aussi évoquer le Clos Motat, (en breton, Motad est le pluriel de Motenn, motte, et serait tiré d'une racine prélatine Mutta) la Grande Eruggle (peut-être du breton Ew vieux-breton Eru, le petit champ ! Il est d'ailleurs à noter qu'Erw est bien du genre féminin). J'ai aussi déjà signalé d'un probable Calerdeuc. Par ailleurs, on peut citer aussi le Clos du Hour, du breton Hourz désignant le bélier. En gallo le hour est bien le mâle et la chieuv, la f'mell. Le terme le Klan est sans doute mis pour K/lan,

(Kerlan). Dans le même genre, on peut citer Le Clos Pahouët, le Courtil Marquer, les Courtieux Bihan, ou le Champ en Ouille dans lesquels un seul des éléments a été traduit. Dans ce dernier cas, on pourrait voir un Park an Huil, le champ aux insectes, Huil étant prononcé localement ouille. Les lieux humides sont propices au pullulement des moustiques. Or un petit ruisseau coule près du Champ en Ouille. La forme Le Champ en Oreille, peut ainsi être une transcription on ne peut plus fantaisiste, d'un autre Champ en Ouille. On a une Lande en Quellec qui doit être un ancien Lann an Quellec: la lande où il y a des rochers (Kall ou elle, le rocher, Kellec, l'endroit rocheux). Le Pré Donan, situé dans le vallon séparant Billiet Corouge de Pahouët Billiet est donc bien le "pré de la vallée", sans doute issu décomposant en Don, profond, et un suffixe diminutif -an. Ce phénomène peut aussi être à l'origine du Rocher Sonnant, en réalité Roch Sonn, plus, sans doute, -an.

On peut aussi citer le carrefour des Queramblais qui permet d'atteindre Gouéno. Il s'agit d'un ancien Ker an Bleiz ou Ker an Blei. On trouve à Plaine-Haute le village de La Cassière Blaye, à Saint-Brandan, Quénéblaye. Le dernier terme étant le mot breton hérité du gaulois signifiant loup; on aurait donc à Saint-Donan "la maison ou le village du loup", sans "doute la tanière du loup". Le loup se dit Blei en vannetais (d'où, sans doute, la terminaison en -blais mais pourquoi le pluriel ?). De plus, on trouve aussi Run an Bley à Canihuel, en Cornouaille. Alors Bley (Blei) est-elle une forme ancienne? Peut-être, si l'origine est vannetaise, mais on a aussi un Kerenbleiz au XV^e siècle en Morbihan. Cet exemple, comme tant d'autres, montre bien la difficulté des solutions en toponymie. Le carrefour de Quéramblais possédait aussi une Rue. Une petite parcelle en porte encore le nom. Or, encore une fois, nous sommes sur une voie romaine, celle allant vers Lanvollon. Il est probable aussi que des expressions comme Le Clos Fontaine (Klos Feunteun?) et le Clos de Fontaine (Klos ar Feunteun?) proviennent d'une traduction littérale du breton, car il existe aussi Le Champ de la Fontaine (Park ar Feunteun?). J'ai noté à Grâces-Guingamp un Clo Coz, le terme Clos étant sans doute mal orthographié. Que dire du Faven sans doute tiré de faw - que l'on retrouve dans le l'anthroponyme Favennec - avec le sens de les fèves, de la Prée de Kernoë, encore un terme bâtard, de Cohéry, de la Grande Feugle ? Autant de noms qui semblent d'origine bretonne. Prée, par contre est à peu près l'équivalent de pré; je rappelle que nos ancêtres n'étaient pas très à cheval sur le genre des substantifs.

Par ailleurs, je me suis interrogé sur le sens du nom du champ dit la Croix aux Coqs près de la Croix au Cor (re). J'ai alors noté une interrogation: en raison de la proximité des lieux, ne s'agirait-il pas d'une confusion entre Coq et Cor? En réalité, il n'en est rien car il s'agit encore de la transcription approximative d'une expression bretonne. La carte de Cassini signalait en effet la présence, au sud du Pays de Tréguier, d'un lieu-dit Groasencocq, "La Croix à la butte". En réalité l'expression bretonne semble contenir une double faute. En premier lieu, il semble qu'il fallait écrire an, et non en. De plus, le substantif breton est Kog, terme ayant le sens de butte. Tout se passe donc comme si pour l'auteur de la carte, sans doute pas breton, ces changements n'avaient aucune importance, car la prononciation était la même et s'il connaissait le sens de Cocq - éventuellement mal orthographié- il ne

connaissait pas celui de Kog. Encore une fois, chez nous, on n'a traduit qu'une partie du terme, le dernier membre du mot, Coq, étant bien connu de quelqu'un parlant français. Dans le cas de la Croix au Cor, on pourrait de même remonter à une Croas an Cor qui suppose que le village remontait au moins à l'époque où l'on parlait breton. D'autre part, cela tendrait à prouver que bien d'autres toponymes ont été plus ou moins adroitement traduits. Resterait à les trouver, et cela renvoie à la remarque d'Albert Deshayes. Enfin, c'est donc bien ce mot Kog breton incompris qui, chez nous, devient ici ou là Coq: les Coqs des Sentes, la Lande du Coq, le Pré du Cocq, Quernuchet au Coq, etc... On voit aussi combien la confusion était facile: du substantif Kog, on pouvait facilement passer à un nommé Le Coq. J'ai évoqué le cas avec Pahouet les Coqs. Le patronyme remonte au moins au Moyen-Age et est peut-être inspiré du toponyme. Au passage, si j'ai mentionné les Le Coq à Pahouët, rien ne prouve que le nom d'homme vienne de l'animal.

Pour en finir avec les toponymes bretons, cela fait peu, mais c'est ainsi dans toute la zone gallo. Il était facile au propriétaire de traduire le nom de son champ en français puisque cela ne gênait que lui et son éventuel locataire. D'autre part, le changement de propriétaire ou de fermier facilitait l'oubli du vrai nom. Mais ces toponymes prouvent à l'évidence que l'on parlait bien breton chez nous avant que l'on ne parle le gallo. De plus, ils prouvent, s'il en est encore besoin que les champs possédaient bien des noms avant le XII^e siècle, époque à laquelle on aurait cessé de parler breton chez nous. Évidemment, ce fait n'ajoute rien en ce qui concerne l'existence du bocage. En tout cas, Jean le Tallec a constaté, dans les études qu'il a menées sur la région de Poulancré, que le nom des champs est bien mentionné dès 1546, donc beaucoup plus tard. Mais on a évidemment d'autres exemples de champs portant des noms bien avant cette date. L'emploi de ces noms bretons me permet à nouveau de m'interroger sur l'origine du bocage. La présence de toponymes de vieux ou même de moyen-breton ne suffit pas à prouver l'existence de champs clos: deux pierres fichées en terre suffisaient à délimiter deux parcelles.

Je rappelle que les spécialistes affirment que le premier texte en une langue qui n'était plus le latin – mais était encore loin d'être le français - date de 842. C'est le Serment de Strasbourg. Si donc les champs avaient déjà des noms au IX^e siècle ou aux alentours, ils ne pouvaient être que bretons puisque le breton fut parlé chez nous au moins jusqu'au XII^e siècle.

« Pro Deo amur et pro Christian poblo et nostro commun saluament », lit-on en effet au début de la version romane du serment de Strasbourg, lequel était en trois langues.

La Séquence de Sainte Eulalie, datée de 882, n'utilise pas non plus le français que nous connaissons:

« Buona pulcella fut Eulalia Bel auret corps bellezour anima / Voldrent la ueintre li deo inimi Voldrent li faire diaule servir... »

Heureusement, les noms actuels des parcelles ne remontent sans

doute pas à cette époque car j'aurais eu bien du mal à les comprendre.

Au XIII^e siècle, c'est-à-dire approximativement à l'époque des grands défrichements, le célèbre roman dit d'Aucasin et Nicolette commence ainsi par un poème chanté :

« Qui vaurait bons oïr/ Del deport du viel caitif/ Tant dolan ni entrepris, / De grant mal amadis, / Se il l'oit, ne soit garis, / Et de joie resbaudis. /Tant par est douce. / Nus hom n'est si esbahis, / De deux biax enfans petis, / Nicholette et Aucassins, /De grans paines qu'il souffri,/ Et de proueces qu'il fist/ Por s'amie à le cler vis, /Dax est li cans, biax est li dis: / Nus hom n'est si esbahis»

On le voit, et j'en ai déjà parlé précédemment, on est encore loin du français actuel, même si certains mots sont parfaitement compréhensibles. Mais le sens général reste pour nous bien difficile à saisir. Que veulent bien dire des expressions comme : «vaurait» (« du verbe valeir),del deport du viel caitif» (caïtif = chaitif= prisonnier, malheureux) «de grant mal amadis» «garis», (du verbe garir, garantir) ou et «de joie resbaudis» (rebaudir = se réjouir)? Les gens qui parlent encore le gallo reconnaîtront, quant à eux, facilement «oïr» ou «biax». On comprend mieux hom= homme, esbahi= étonné. Et comment ces mots étaient-ils prononcés ? Evidemment, cette démonstration est surtout valable pour les toponymes les plus anciens. De plus, rien ne dit que le "français" de chez nous était identique à celui du poème ci-dessus.

Au XIII^e siècle encore, voici le français de La Complainte Rutebeuf :

«Diex m'a fet compaignon a Job,/ Qu'il m'a tolu a un seul cop/ Quanques j'avoie./ De l'ueil destre, dont mieux veoie,/ Ne voi je pas aler la voie / Ne moi conduire...»

Voilà qui est plus clair !

Au XIV^e, ce n'est guère mieux. Il suffit de regarder les textes, sans doute très poétiques, de Christine de Pisan. J'ai dit regarder, car comprendre, c'est autre chose. Évidemment, cette dame écrivait en français de son temps, mais en gallo, cela n'aurait pas été plus clair. Encore une fois, cela peut expliquer que les toponymes en ancien français sont rares: le breton était encore parlé et les termes anciens ont été "traduits" en français.

Pour conclure, il est donc probable que la plupart des toponymes de Saint-Donan – surtout s'ils sont très anciens - ont été, au cours des âges, "traduits" du breton en gallo puis en français moderne, c'est-à-dire actuel. Il n'en reste pas moins que de nombreux termes me sont restés incompris : qu'est-ce, par exemple, que les Champs Coliens, le Clos Vèque, le Champ de l'Ecode ? S'agit-il de toponymes provenant du breton ou du français ? Dans le dernier cas, y a-t-il un rapport avec les lieux-dits les Ecotais que l'on trouve ailleurs ? Je n'ai pas la réponse: ils ne sont ni dans les dictionnaires d'ancien français, ni dans un dictionnaire du français actuel, ni dans un dictionnaire breton! Pourquoi un champ est-il appelé la Pierre Taillée ? En

quoi cette pierre était-elle une pierre taillée digne de donner son nom à une parcelle ?

Des noms de personnes dans le nom de champs

Plusieurs parcelles portent des noms composés qui incluent un nom de personne. Celle-ci avait donc dû jouer un rôle important dans la création ou après la création du champ. Celui-ci avait pu être mis en valeur par le porteur du nom. Il pouvait l'exploiter, ou bien l'avoir acheté, par exemple. Le nouveau propriétaire trouvait alors normal de dire c'est le champ ou le Clos Machin et non le Clos à Machin.

- Il ne s'agit pas, bien sûr, de reprendre ici le nom des personnes citées dans l'étude sur les villages. Il s'agit de quelques-uns, ceux dont le nom est associé à une parcelle. Je ne saurais les citer tous. Ils sont nombreux. En voici quelques-uns dans le désordre le plus total !

- Les Fosses Corbel, ce nom propre est ancien, comme en témoigne sa forme. Il désignait un paysan ingénieux. On sait que les mots à terminaison –el ont adopté par la suite une terminaison –eau. Ainsi, on parle des corbeaux d'une cheminée, mais d'une maison à encorbellement.

- Le Tertre Morvan, le nom propre breton est attesté sous sa forme actuelle dès 1241. Le Tertre est fréquent dans de nombreux lieux-dits. Le patronyme est sans doute issu du vieux-breton Mor -qui aurait évolué en Meur- et signifie donc grand.

- La Côte de l'Étang Gilles est un toponyme qui n'a plus rien de breton. Le toponyme permet simplement de soupçonner la présence d'un étang de nos jours disparu. Je ne sais s'il faut en conclure, dans ce cas comme dans le précédent, à l'ancienneté du champ. Gilles, comme Morvan sont des prénoms, ce qui pourrait faire remonter l'origine du champ à la période ancienne où nos ancêtres n'avaient que des prénoms.

- La Lande Hério, encore un nom breton, dont le français a fait Henry, Herrio ou Herriou étant un diminutif issu de Haimric. Mais le nom propre Hério ne fut ajouté à Lande que tardivement. C'est une personnalisation que nous avons souvent trouvée. J'y reviendrai puisque Herrio est peut-être une mauvaise interprétation de "Es Rio".

- Le Clos au Tyran et les Botes du Tyran, du breton Tirant, celui qui avait usurpé le pouvoir ou en abusait ? J'ai donné une autre explication sans doute meilleure.

- Le Blos Gicquiaux semble être une <ie, on devrait dire le Blos ès Gicquiaux, ce nom propre étant le pluriel gallo de Gicquel. Ce patronyme breton est attesté sous cette forme en 1427. On le retrouve sous la forme Gicquéau, avec vocalisation du –L final, puis écrit Gicquiaux par palatisation de Gicquéau. Parole de spécialiste (ce que je ne suis pas !) Ce toponyme permet de voir que la forme Blosse est une francisation de Blos qui devait

avoir la même prononciation

- L'Etouble ès Maux, dont le nom de famille, Le Maux, vient du vieux-breton Mau avec le sens de réjoui, juvénile. Il donne en breton Mao, qui est aussi la prononciation gallo. Mais n'oublions pas que les morts en gallo sont des maux! Quant à "estouble", il avait en ancien français le sens de chaume. (Il existait d'ailleurs un droit de faire paître les troupeaux sur les "étoupes") ce dernier terme étant d'ailleurs la prononciation en gallo de l'Etouble de la matrice cadastrale.

- Le Pré au Roux est peut-être dû au même phénomène qu'à la Ville au Roux : il s'agirait alors d'une ancien Prad ar Rohou ou ar Roc'hou. Mais il peut aussi s'agir d'un pré appartenant au dénommé Roux ou Le Roux.

- La Lande Merhet, est le nom d'un champ dont le patronyme fut longtemps porté chez nous, notamment par des habitants du Pays-d'en-Haut. Ce patronyme associé à lande pourrait peut-être donner une indication de la période de mise en valeur de ce terrain.

- L'Épine Bardet est le nom d'une parcelle encore caractéristique des grands défrichements. Quant au nom propre, s'il en est un, il peut être issu du vieux français Barde qui désignait un bât, une selle. Il s'agit donc d'un terme désignant peut-être un fabricant de selle, ou tout simplement du surnom de quelqu'un qui n'est pas très intelligent : « *Oh grand bardot qu't'est bête!* » dit la chanson. Mais le breton connaissait aussi le mot Bardell, que l'on trouve en ancien français sous la forme Bardel, avec le sens de réservoir. C'est donc un synonyme de Fardel terme dont une rue briochine garde le souvenir. L'Épine Bardet est en terrain plat et mouillé, rien d'étonnant à ce que l'on y trouve une mare naturelle ou artificielle.

- Le Clos Marie Garel un des rares toponymes faisant allusion à une femme et, qui plus est, avec son prénom. Curieusement, le patronyme semble venir du breton Kaèrell désignant la belette. Mais on sait que Garel se prononçait Garet en gallo. Dans ma jeunesse, j'entendais parler de "*Mataou Gâret*". Ce dernier mot est synonyme de champ en jachère. Le patronyme a une origine incertaine: il pourrait venir du vieux français gare, que l'on retrouve dans "bigarré" ou d'un mot breton signifiant "belette". Quel que soit l'origine, elle n'est pas très claire.

- Le Clos Merlet m'intrigue. A priori, Merlet est un patronyme bien connu. Mais d'où vient le nom? Un ouvrage prétend que le patronyme Merle fut donné à une personne sifflant comme un merle, soit. Mais pourquoi y a-t-il tant de toponymes Merlet ? Il y a d'abord quelques ruisseaux chez nous, comme le Merlay – ou Merlet- en limite de La Méaugon. Mais le plus curieux, c'est que presque tous les toponymes sont bien orthographiés Merlet - par exemple à Ploufragan ou à Trémuson -, et ce dans toute la France, car le toponyme y est partout présent. L'absence de l'article est générale, comme si l'on avait à faire à un nom préroman, écrit partout en France de la même façon, dans une région de langue d'oïl, comme dans une région de langue d'oc. Alors faut-il chercher une racine celtique? En tout cas, si le merle n'a évidemment rien à voir ici, je n'ai pas trouvé de mot breton moderne

susceptible d'expliquer ce qu'est un "Merlet."

-La Côte Gardon et le Pré Gardon évoquent cette famille dont nous avons parlé en particulier à propos de Kergaut. Le patronyme ne semble pas d'origine bretonne. Il pourrait être un diminutif de "garde" qui avait le sens de métairie. Le nommé Gardon propriétaire de ce terrain dominant le centre bourg était sans doute Claude qui mourut à Saint-Donan en 1725. L'une de ses filles, Jeanne, épousa Yves le Gal, un nom qui n'est pas un connu pour les donanais de ma génération, car des Yves, descendants de ce personnage furent nombreux. Son fils, prénommé lui-même Yves eut en effet huit enfants dont deux Yves. Le registre paroissial notait en 1742 que «*vénérable et discret missire Jean le Gal prêtre de la paroisse aagé de trente huit ans mourut au bourg* » et qu'il était «frère d'Yves, Jean et Françoise». Cette dernière avait d'ailleurs épousé un Gardon.

Et puis, parmi d'autres, voici encore le Clos Botrel, le Tertre Botrel, le Chêne Botrel, la Lande Kerboeuf,- toujours prononcé Tcherbeux, un patronyme peut-être tiré du qualificatif "Bew", avec le sens de vivant ou de vif- le Petit Oizel, le Clos Guillaume Auffret (sans doute celui de la fontaine, cette fois aussi avec le prénom), la Croix Thépo. Albert Deshayes trouve à ce patronyme une racine tirée de "Theud", le peuple, ou mieux une forme bretonne d'un nom germanique. N'ayant pas trouvé de Thépot à Saint-Donan après 1646, il faut donc accorder une grande ancienneté à la croix du même nom. On peut noter que le dit clos Guillaume Auffray n'est pas à la Ville Tano alors que certains prétendent que Guillaume Auffray y habitait. Mais les prêtres de ces temps anciens cultivaient aussi souvent la terre et pouvaient recevoir des dons, y compris en terres. Autres exemples: le Clos Coniac, le Pré d'Ogier forme gallo d'Oger, le Champ au Roux, le Clos Vincent sans doute propriété de Vincent le Coq à la Ville Tano. On le constate en tout cas, comme pour le nom des hameaux, il existe surtout des patronymes sans le prénom des individus qui ont donné leur nom à une parcelle.

On trouve d'autres allusions aux hommes, mais sous la forme d'un nom commun : La Coudre au Roi, (la *tchoeudre au rouè* en gallo), de Coudre ou Coudraye, lieu où pousse le coudrier, le noisetier, le Champ au Seigneur, le Jardin de Monsieur. On peut imaginer que la terre appartenait au clergé local, ou qu'il en avait l'usufruit dans: la Lande au Clère (mais ce peut être aussi la lande du dénommé Le Clerc), le Courtil au Clerc (même remarque), la Terre ès Moines, les Terres d'église.

J'ai déjà évoqué le problème du Cloître d'en bas. Il s'agit, on l'a vu, de deux parcelles sises à la Ville Tano. On a aussi la Terre à l'Anglais. Mais il peut s'agir de la terre appartenant à M. Langlais dont le nom n'est bien sûr pas breton et qui peut trahir les origines anciennes de la famille de celui qui le porte. Le Clos à la *Brette* induit l'origine bretonne - je veux dire parlant breton - d'une femme installée en pays parlant le gallo, la *Brette* étant la *coëffe du berton* bien sûr, à moins qu'elle ne soit la femme de M. Lebret. On peut aussi avoir la forme française Le Clos Breton, et non du breton. Il pourrait donc s'agir d'un patronyme. On avait également une habitation au Champ aux Jumelles, à moins qu'il ne s'agisse plus probablement du Champ aux Jamets.

Cet anthroponyme serait d'origine biblique et tiré de Jacob. On trouve les deux expressions au cadastre. Comme je n'ai pas non plus trouvé de Jamet sur la paroisse après 1646, cela montrerait encore l'ancienneté du lieu-dit. Le patronyme a été trouvé ailleurs dès 1427. Comme dans les autres exemples, il ne saurait être question d'une citation exhaustive: la Rue au Prêtre, la Noë Rio... De plus, je dois dire, pour être honnête, que je ne saurais donner l'explication qui s'impose pour chaque cas de microtoponymie.

Des champs qui portent la trace d'une activité humaine.

Je rappelle l'existence, près de la Blandirie - un lieu où l'on faisait blanchir la toile -, de champs appelés les Etendoires Ste Marie puisqu'on y étendait la toile pour la faire sécher et blanchir sur pré. Mais pourquoi y avoir associé la Vierge ? Le blanc n'était pas la couleur de la Vierge puisque c'était le bleu. De même, il existe deux parcelles qui portent le nom caractéristique de Routoir car on y faisait rouir le lin ou le chanvre. Le lin était importé du Trégor par charrettes entières selon Habasque dans les Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord. L'un des routoirs se trouvait près de la Transonnais. Le champ appelé le Routoir près de la Croix Cadio - situé dans une parcelle de nos jours en partie construite- se trouve très au-dessus de la fontaine du village. Cela supposerait donc une autre technique de rouissage (à moins d'un malheureux transfert de nom). La présence d'un champ appelé la Loge, pas loin du bois du Rufflay, laisse penser qu'il y avait là une cabane de bûcheron ou mieux encore de sabotier. De même la Tullière doit faire allusion à la fabrication de tuile liée à la présence d'argile. Mais il peut aussi s'agir d'un champ dans lequel on avait trouvé des tuiles. Celles-ci pouvaient provenir d'une maison dont on avait oublié l'existence. Le Fournil présuppose la présence ancienne d'un four. Mais il servait à qui ? On sait que les seigneurs s'étaient approprié, entre autre, le droit de four et de moulin (le droit de ban). On peut alors se demander à quoi correspondent les nombreuses références au Four que l'on trouve. Au bourg, une petite parcelle, située près de l'actuelle mairie, en portait le nom. Cela peut se concevoir. Mais ailleurs, il y a beaucoup d'autres Clos du Four sur lesquels on peut s'interroger. J'ai vu il y a quelques années à Brangais d'en Bas une structure enterrée et maçonnée. Était-ce un reste de four permanent à charbon de bois ? Cette fréquence peut évidemment s'expliquer par celle tout aussi importante de nombreux fours à pain que l'on peut encore voir au cadastre de 1812. (J'en ai dénombré au moins une bonne vingtaine, certains étant isolés, d'autres intégrés à un bâtiment). On peut donc imaginer que le nom du champ est postérieur à celui du four. Mais s'agissait-il d'un clos, donc lié au développement du bocage ? J'ai souvent évoqué les fontaines car leur présence est plus souvent signalée que celle du puits: je n'ai trouvé qu'un Clos du Puits, "*le clôe du pur*" en gallo. Mais on ne peut savoir ni la date de création du four ou du puits, ni si le champ avait déjà un nom après le creusement du puits. La rareté du toponyme s'explique bien sûr par le fait que le puits avait été creusé pour l'usage d'un particulier. Il se trouvait donc dans la cour de la ferme alors que le four était souvent public ou en tout cas collectif. Le métier de creuseur de puits était mentionné au XIX^e siècle.

L'existence d'un Clos de la Forge trahit bien sûr l'existence de celle-ci dans les parages.

On a peu de mentions faisant précisément allusion à des défrichements : Les Essoys, prononcés à l'époque "essays", en est-il un exemple ? Je n'en ai pas trouvé le sens. Par contre, il est vrai que des terrains appelés la Lande ou le Marrais peuvent maintenant être notés au cadastre comme étant des terres cultivables. Les Jeunes Pâtures peuvent aussi faire penser à un défrichement de lande trop mouillée ou trop difficile à mettre en culture. Dans le cas du Bassin des Pâtures que j'ai évoqué précédemment, on peut penser que l'étroitesse ou la forme circulaire du champ ne permettait pas de le cultiver. Il était donc laissé en pâture. Les exemples de landes, marais ou autres sont nombreux. Il s'agit sans doute de mises en valeur du XIX^e siècle. Certains voyageurs parlaient, je l'ai écrit, de 60 % de la surface du sol en landes. Même si ceci est exagéré, la diminution de la surface en lande est évidente. Ainsi, on ne voit guère plus de lande aux Landes d'en Bas au cadastre en 1848. Une des difficultés mentionnées dans une étude sur la disparition de la lande dans le Mené au XIX^e siècle était qu'il fallait construire des talus autour du champ nouvellement cultivé. Il n'existait donc pas de talus auparavant dans les landes, et cela explique sans doute aussi chez nous la multiplication des talus, souvent hauts, autour de champs réguliers à la suite de la disparition de landes. La même étude faisait remarquer aussi qu'il fallait construire un habitat pour les nouveaux occupants. (Dans une autre commune, il était curieusement signalé la découverte d'un dolmen lors de la construction d'un talus au XIX^e siècle, sans doute lors du creusement de la douve pour réaliser le fossé.) Je verrais bien la même chose pour les Landes Corlay par exemple, même si le défrichement y est antérieur au XIX^e, comme le prouve la mention du lieu-dit aux archives paroissiales d'avant la Révolution. Comme pour la Lande Hério, le patronyme Corlay fut assez tardivement accolé à Landes, à moins que les dénommés Corlay et Hério n'aient été les défricheurs des dites landes ! Je m'en suis expliqué. On peut aussi signaler le bizarre Jardin des Mouches. Faut-il y voir un ancien Moch ou Moc'h breton signifiant un cochon qui aurait subi une transformation par l'adduction d'un -u ? C'est peu probable. En vieux français, Mosche désigne bien une mouche. On a aussi la Croix aux Coqs. Mais il s'agit peut-être d'un pluriel désignant des hommes de ce nom, pas les volatiles.

Que dire du champ appelé les Moulières ? Ce terme au singulier désignait au XVII^e siècle une ordonnance, c'est-à-dire une sorte de décret royal. Bizarre pour un nom de champ ! Mais il est à noter que Mouche et Moulières sont des toponymes fréquents dans toute la France, surtout celle de l'ouest pour le dernier terme. Il faut sans doute imaginer un lieu d'où l'on pouvait extraire des meules de moulin – bien sûr-, la roche s'y prêtant. Les anciens paysans connaissaient bien le mol de leur charrette, cet axe sur lequel on greffait les rayons de la roue de charrette. Si le substantif "Mol" a disparu du dictionnaire français, le diminutif molette existe toujours. Cette explication serait satisfaisante, sauf qu'elle n'explique ni les Moulières, ni Les Grandes Moulières de St-Quay par exemple. Encore une fois le terme est au pluriel. Si l'on peut ici penser que les ilots rocheux qui portent ce nom sont peuplés de moules, il est difficile de trouver des moules dans tous les lieux

dits les Moulières à l'intérieur de la France. Bien sûr, un patoisant vous dira qu' eun' moule est, en gallo, est une mûre et que donc une moulière est un endroit où l'on trouvait autrefois des " moules" et de nos jours des mûres!

Des noms d'animaux

De nombreuses parcelles rappellent le souvenir d'animaux. Certains sont des animaux domestiques, d'autres des animaux sauvages. Mais la raison de ces noms reste inconnue. En voici quelques exemples: la Côte au Lièvre (en gallo *le lieuv'*), le Champ au Lièvre, le Clos du Hour (le bouc)-*l'un étant propriété de la paroisse*- et le Champ d'Alouette déjà nommés, Le Clos ès bœufs et le Clos des Veaux (à moins qu'il ne s'agisse des Vaus, pluriel de val). L'animal le plus souvent cité est sans conteste le loup : le Coteau au Loup, la Côte au Loup, la Brèche au Loup, Quéramblais, la Bote au Loup. Il ne semble pas qu'il faille retenir ici le sens de crapaud qui est parfois au aussi celui de bot ou bote en gallo-roman. J'ai précisé précédemment qu'il fallait éliminer le coq.

L'animal – je veux dire le loup - a donc été bien présent chez nous, et cela sans doute fort longtemps. Il a marqué l'imaginaire, mais pas seulement. Les derniers loups semblent avoir disparu dans notre région vers 1887. Encore dans les années 1851/52, un loup particulièrement féroce fit des ravages dans une zone partant du Vieux-Bourg et s'étendant vers l'ouest. Il tua ou blessa, dit-on, gravement pas moins de 16 personnes. En 1812, 104 primes furent accordées dans les Côtes-du-Nord à des chasseurs qui purent faire la preuve qu'ils avaient tué un loup. En 1814, François le Pennec, de Saint-Donan, obtint 79 francs de prime: il avait tué 3 loups et une louve non pleine (la prime variait selon l'animal tué : loup, louve pleine ou non, louveteau). Rien n'indique toutefois que François Le Pennec tua ces loups à Saint-Donan. En 1852 encore, 56 primes furent accordées par la préfecture. Il est vrai qu'en 1851-52, il y eut 48 victimes de l'attaque d'un loup sans doute hydrophobe sans puisqu'une dizaine de personnes souffrir de la rage du fait d'une morsure de l'animal. Nous sommes certes au XIX^e siècle, mais dans les siècles précédents il y eut certainement des attaques du même genre. La terreur provoquée par le loup ne date pas du XIX^e siècle. Le loup était bien réel, pas seulement dans les fables.

C'est sans doute encore le loup qu'il faut chercher dans la Grande Heu dont on a vu précédemment la localisation. Deux parcelles de terre de ce nom sont situées près de la Ville Tano, au sud de la Porte es Gautier. Il est vrai qu'un acte notarié porte, lui, l'expression le Grand Leu. Mais l'allusion au loup semble tout aussi évidente puisqu'en gallo le loup est un leu. D'ailleurs rappelez-vous le "à la queue leu leu...". Après la Révolution, le maire d'une commune devait demander au préfet l'autorisation de faire une "Heu", une battue au loup. Ce fut par exemple le cas à Ploufragan. Cette demande d'autorisation devait être ancienne car la possession d'arme à feu était très réglementée autrefois. Le champ d'ici fut-il le lieu favori de battues au loup ou bien y organisa-t-on une grande battue au loup comme les chasseurs en font

de nos jours pour les renards ?

La présence du chien est indiquée par le Courtil Chenil. De même, le Verger de la Basse-Cour peut évoquer la volaille. Mais comme c'est à Launay, c'est de la basse-cour du château qu'il doit s'agir. Néanmoins, c'est bien dans la basse-cour du château que vivaient les animaux que nous appelons toujours de basse-cour. Le poisson a laissé sa marque dans La Chênaie du Vivier par exemple, terme marqueur d'un étang manorial. Les Taenières évoquent sans doute la présence du blaireau. (Dans d'autres communes, on trouve Les Tanières ou Les Tinières). Le mot serait venu du gaulois Taxo désignant le blaireau en passant par le latin Taxon aria, un pluriel. On voit que l'évolution n'a pas toujours été simple et que gaulois et latin avaient bien des ressemblances ! De même on a la Côte au Bler, en réalité Blaire, un mot d'ancien français signifiant tacheté. En gallo, le blaireau est un *bout d'waou*, un "bout-de-haut", peut-être. Au Moyen-Age, le hérisson était appelé le Taisse. Le rapport avec Taenière n'est pas évident.

Pour les animaux domestiques, on peut remarquer la rareté du mouton, sans doute peu élevé dans nos contrées. Et surtout, le mouton se contente de peu, il n'a pas besoin de champs à lui. On voit une allusion cependant avec la curieuse mention du Clos à Brebis (et non à la brebis). Pourtant j'ai mentionné qu'un des métayers du Rufflay en élevait; mais c'était sans doute un privilège de riche. De même sont quasiment absents les toponymes rappelant le porc, toujours élevé dans une soue à l'époque, et l'âne, sauf peut-être dans la parcelle du Dos d'Ane. Fort bien, mais pourquoi trouvait-on la même expression à Saint-Brieuc au XVI^e siècle, où, comme à Saint-Donan, il avait le même propriétaire? Contrairement au porc, l'âne était peu élevé en Bretagne, hormis quelques secteurs comme à Cesson-Saint-Brieuc où il était encore fort utilisé par les marchandes de poisson jusque dans les années 50 du XX^e siècle. L'allusion à la forme bombée du champ est probable.

Mais, même le bœuf ou le cheval ne sont que peu souvent cités. Le Clos aux Chevaux, la Côte ès Chevaux, le Clos Cheval, une ancienne habitation, et maintenant simple champ. Dans ces derniers cas, on peut penser au patronyme Cheval. On a aussi le Clos à la jument et pourquoi pas la Côte au Bler, si l'on prend ce dernier mot pour une couleur de cheval comme c'était le cas au Moyen-Age. La Fosse au Poulain fait-elle allusion au petit de la jument, ou à M. Poulain ? De plus, le mot Poulain désignait autrefois le petit d'un quelconque animal. On peut remarquer aussi que le toponyme le Clos à la Jument est ici bien orthographié. On n'a pas écrit le clos à la "j'men" (allusion à « l'herbe au jement » dont j'ai parlé en introduction de cette étude).

On a aussi le bœuf avec la Pâture aux Bœufs et bien sûr le Chemin des Bœufs. La vache ne figure jamais sans doute pour la même raison que le cochon : elle était élevée à l'étable. Elle n'en sortait que dans la journée pour revenir passer ensuite la nuit "*palotée*" à l'étable. Il est rare de trouver le lapin et le renard, d'ailleurs la poule n'apparaît jamais non plus alors que l'oie est citée au moins une fois. On sait que le volatile est un gros mangeur d'herbe. Il faut donc le laisser pâturer. Le pigeon est bien présent, mais à propos du

Jardin du colombier que l'on mentionne près des demeures seigneuriales qui avaient droit d'en avoir un, au Rufflay et à Launay. Pour la petite histoire, un bail que j'ai pu consulter stipulait encore en 1900 que « *les preneurs ne pourront avoir ni boucs ni chèvres sur la propriété* ». S'il en était ainsi dans les autres fermes de la même propriétaire, (Mme de Nédonchel, veuve du Comte de Calonne, du château de Quintin), il n'est pas étonnant que les boucs ou les chèvres ne soient pas mentionnés dans le nom des champs. Faut-il rappeler que ces caprins sont de gros dévoreurs de jeunes plants qui ne peuvent donc se transformer en arbres.

D'autres noms des champs

Ils sont le plus souvent évocateurs d'une caractéristique de la parcelle. On a, en effet, des termes rappelant la dimension du champ : il est petit ou grand, c'est ou non un Quartier. La petite parcelle à l'extrémité de laquelle était implantée la Croix Jan Morvan était le Petit Quartier. Un long réage semble bien employé pour désigner un quartier d'un champ, sans doute une parcelle allongée, ouverte, à longs côtés parallèles. Réage, serait l'équivalent de raie ou sillon. Reste à savoir pourquoi le terme est au pluriel. Au contraire on a un Courchamp, près de la Côte de Périgan. Ce dernier terme est sans doute une déformation d'un mot breton qui aurait le sens de bosse. La Côte des Courchamps ou Courts Champs est celle qui remonte de la route de Plaine-Haute vers la Ville Tano. Une variante de Courchamp se retrouve dans Champ Court. On plaçait parfois le déterminant après le nom commun : un petit clos devenait un Clos Petit, terme que j'ai déjà mentionné. Un Courson (court sillon) rappelle que le champ était en courbe ou en triangle par exemple. Mais Coursillon peut être une mauvaise interprétation de Courtillon, soit d'un petit courtil potager. Le champ pouvait avoir donc des Brégeons, aussi dits avec une métathèse *bergeons* en gallo. Un champ triangulaire porte à juste titre ce nom évocateur car des sillons y sont plus courts. On peut avoir le Clos Long, dans ce cas, il n'est pas une Courte Raie mais une Longue Raie ou un Long Sillon. Il semble que dans le cas de la Raie, on puisse aussi évoquer l'unité de surface, gauloise je crois, appelée Rais ou Reix. Toutefois, si l'on peut se fier aux documents anciens, le Sillon était dans le passé le plus lointain la 1/16^e partie du Journal, lequel était la surface que deux bœufs pouvaient labourer en une journée. Quant à la raie, elle équivalait à 1/16^e de sillon. A la veille de la Révolution, le sillon valait 2,43 ares (1/20^e du "jour" de 48.62 ares) et la raie valait 0,41 are. La raie était aussi une mesure de capacité - tel devait au XVII^e siècle « *10 rais de froment* » -, mais on ne voit pas pourquoi on s'en serait servi pour caractériser un champ, surtout que j'ai évoqué la Longue Raie. Il va sans dire que le rapprochement avec les surfaces précédentes semble hasardeux. On peut donc imaginer une mauvaise graphie car j'ai pu noter l'existence à Saint-Brieuc en 1587 d'une parcelle nommée La Longue Haie. Ce toponyme semble plus logique en raison de la grande longueur d'un champ étroit. La prononciation difficile a pu aboutir à longue raie. Curieusement, ce même document signalait un Dos d'âne. A Saint-Donan les deux champs étaient même contigus. Mon hypothèse de passage de Haie à Raie est toutefois

mise à mal par l'anthroponyme M. de la Longraye que l'on trouvait à Saint-Donan chez le nommé Hamon de la Longrais qui tire son nom du lieu-dit Les Longues Raies en Cohiniac. Ceci qui ne résout pas le problème, nom de l'origine du toponyme. On a aussi Les deux Journées, soit environ un hectare. Cette surface devait en effet être suffisamment rare pour être notée. (Il n'est pas inutile de rappeler pour les plus jeunes qu'un hectare vaut 10000 mètres carrés (100X100 M.), que l'hectare se divise en ares de 10x10 M. et l'are en centiares 1X1 M.), soit un mètre carré.

On a pu remarquer l'inversion qui semble provenir d'une traduction du breton puisque celui-ci place le qualificatif après le nom commun : le qualificatif est placé après le substantif. On retrouve la même inversion dans d'autres expressions, par exemple dans le nom du champ dit le Clos Champ. On peut s'étonner de l'association. Il peut s'agir en l'occurrence d'une parcelle, un champ, que l'on aurait ensuite cerné d'un fossé, un talus surmonté d'arbres. J'ai évoqué plus avant les champagnes. Le bocage n'a sans doute pas toujours été partout très précoce. Un champ peut être un Pritel (et ses variantes au pluriel, Pritiaux, Prestiaux) ou son contraire, un Meurtel. De même un Closset (Clossel) est un petit clos avec son pluriel Clossiaux. La Rue Chesnée tire peut-être son nom d'une mesure de terre gallo-romaine. Le S a d'ailleurs été conservé au cadastre - il peut attester de l'ancienneté du nom - au lieu d'être remplacé par l'accent circonflexe, comme ce fut le cas par la suite: ce S ne se prononçant pas, il était devenu inutile. On a la même chose avec le Chastel Botrel devenant le Châtel Botrel, puis le Château Botrel. La Lite des Vaux tire son nom du fait qu'il était un champ en longueur et très étroit. Les plus anciens se souviennent de ce long bandeau de tissu noir tendu autour du chœur de l'église pour les enterrements : il portait le nom de Litre et était bien féminin. Dans un lointain passé c'était un privilège réservé à la noblesse. Dans ma jeunesse, le paysan plantait encore eun' lite de choux généralement dans un champ plus grand. Une fois grand, le chou était '*chollé*', effeuillé.

Des toponymes précisent la localisation de la parcelle sans doute par rapport au lieu d'habitation du propriétaire. Le champ peut être Devant l'Hus (devant l'huis), ou être Le Clos de Derrière la maison – '*déréle*' en gallo- ou au contraire le Clos Devant. Mais que dire d'un Devant l'Hus qui n'est situé actuellement au Pays-d' en-Bas près d'aucune demeure, sauf que l'habitation a depuis longtemps disparu. De même, un Jardin du Four n'est voisin d'aucun four. C'est ainsi qu'on connaît l'existence d'un colombier au Rufflay, grâce à un Jardin du Colombier, bien que celui-ci ne figure plus nulle part. Du même ordre, on a le Clos du Puits déjà cité. Une parcelle est dite la Cheuf du bois - il s'agit peut-être d'un '*Chef du Bois*', lui-même traduction littérale du breton Pen-ar-coat, le bout du bois, alors même que le bois a disparu. Le toponyme se retrouve ailleurs dans l'anthroponyme d'une famille noble, celle des Chef du Bois.

On peut aussi avoir la Cou (la queue de quelque chose, un bois par exemple). Le champ peut être près de la maison, car il est le Clos de l'Hôtel, ('*le cloë de l'osté*', ce dernier terme étant déjà utilisé en vieux français du XIII^e s.) , ou près du four : le Clos du Four. Le clos peut aussi être près de la

fontaine : le Clos de Fontaine, - traduction du breton, sans doute plus tardivement le Clos de la Fontaine. J'ai déjà évoqué la possible liaison entre le terme Clos et le bocage. Ce qui est sûr c'est le substantif Clos est bien utilisé en gallo pour parler d'un champ. Près du lavoir, on a la Lande du Doué (le lavoir, mais peut-être aussi l'endroit où l'on faisait rouir le lin) ou le Pré des Douées, car il y avait un doué aux deux extrémités du pré. Le jardin près du colombier devient le Courtil du Colombier. Un champ peut bien sûr être un Clos d'à Bas. S'il est sur la hauteur, il devient l'Ardais tiré du vieux-breton Ard qui avait le sens d'élevé. Je rappelle que cette butte de roches dures est le point culminant actuel de la commune (225 m). On ne saurait donc y voir le sens dérivé de "l'ardille", l'argile, comme me le suggérait un toponymiste ou prétendu tel. Un bon toponymiste doit connaître un minimum de géographie et de topographie des lieux ; l'usage d'un dictionnaire ne saurait suffire. Un champ peut être Très l'Hôtel, car il est à l'opposé de la demeure, proche, voire derrière (plutôt qu'à travers, comme dit précédemment): le préfixe très ou très, synonyme de trans-, peut être en effet le breton Treuz et signifie aussi à travers ou derrière, à moins que treuz transcrive le vieux- français du XII^e siècle Très qui a le même sens.

Il convient aussi de noter la présence de champs dont le nom dénote la présence ancienne de croix comme le champ de la Croix Thépo ou de la Croix Amette. Missire Amette était un recteur de la paroisse. Le nom de la croix peut aussi être celui de sa soeur qui vivait avec lui quelques années avant la Révolution. Jean-Baptiste Amette mourut recteur de Saint-Donan en 1806. Or il était d'origine noble en tant que fils de Jacques-Joseph Amette, maître, sieur de Saint-Just, avocat à la cour et de Gabrielle-Perrine Morinière, demoiselle. La dénomination du champ oblige à s'interroger: le clos avait-il un nom avant le XIX^e siècle? Mon autre interrogation porte sur le lieu où il se cacha durant la Révolution.

Cela me permet de faire remarquer que les prêtres donanais ne semblent avoir trop à souffrir de la Révolution. Missire Louis l'Hôtellier, prêtre réfractaire, mourut en l'An X, de même qu'Olivier Le Nôtre, curé de la paroisse. Maurice Torchard s'éteignit en l'An XII. Tous les trois étaient originaires de la paroisse; si besoin, ils furent plus à même de se cacher. Ce fut le cas de l'Hôtellier dans sa famille à la Porte ès Pommeret et peut-être d'un autre qui se cacha à La Ville au Roux, à ce que m'a raconté une donanaise morte depuis plusieurs années. On trouve aussi dans les décès celui de l'ancien recteur Guillemot, avec cette nuance qu'avant la Révolution il signait toujours Guillemot de la Ville Biot, car il était lui aussi d'origine noble. J'ai indiqué les dates de décès qui figuraient sur le registre d'état-civil. Quant au recteur Chaussées Blanches, je ne sais ce qu'il advint de lui. Il avait été nommé recteur en tant que prêtre constitutionnel. Mais cela lui assura beaucoup d'ennuis. Habasque raconte qu'*«on alla lui enterrer son lard et remplir sa marmite de ce qui sert à faire de la poudre. De là des poursuites contre plusieurs des habitants. L'infortuné Chaussées Blanches fut obligé, de son côté, de quitter le pays et fut remplacé par M. Beloeil de Quintin. Un chêne de la liberté avait été planté vis-à-vis le portail de l'église dans la rue du bourg; mais dans la nuit même il fut entièrement coupé par le pied.»*. D'autre part Habasque fait cette remarque: *«En 1793, plusieurs habitants*

dont on cite encore le nom forcèrent le maire à dresser une pétition demandant un roi et le retour de la religion». (Habasque était juge et écrivait cela vers 1830). On voit que ce texte contredit le point de vue précédemment émis au sujet de L' Hôtellier. Ici l'Hôtellier a été forcé, là il avait pris l'initiative. On eût du mal à passer de l'ancien calendrier au calendrier révolutionnaire, et c'est en 1806 que le registre utilisa à nouveau le calendrier grégorien. Il dut en aller du calendrier ce qui se passa chez nous avec le passage des anciens francs aux nouveaux et des francs aux euros: ce ne fut pas facile.

On a de même la parcelle dite la Croix Pierre près de la Ville ès Bret, le Clos des Croix et la Croix Robin des Cinq Chênes, également au Pays-d'en-Haut. Je l'ai dit, un autre champ porte le nom de la Croix Thépo, déjà signalée, pas loin du Haut Morel, un autre encore La Croix St Camio, personnage dont je ne sais rien. (Dans le même genre La Croix St-Lambert à Saint-Brieuc ne finit pas de poser problème!) L'anthroponyme Camio, qui est toujours porté dans les environs, semble être le surnom de quelqu'un de boiteux, donc tordu comme évoqué pour le chemin de La Chambre. Il est bien difficile de savoir qui étaient les personnes qui ont donné leur nom à une croix.

Mais un champ peut encore avoir d'autres particularités. Pour la plupart, ce sont des Clos, en gallo des "*cloes*". Ils sont très nombreux à avoir cette particularité. Rappelons d'abord deux réalités : nous sommes en pays de bocage, mais aussi en pays d'élevage. Mais il a d'autres réalités, les exploitations étaient petites et " il fallait faire feu de tout bois ". Le clos était donc entouré d'un fort talus, appelé fossé, et d'une douve dont le terre avait servi à l'élévation du fossé. Ainsi, le propriétaire du talus/fossé était aussi propriétaire de la douve. Ceci se retrouvait dans les actes notariés où tel champ avait «le fossé au cerne». Le fossé, la douve était bien en effet la limite de la parcelle, le talus ayant été édifié par le propriétaire avec la terre prélevée dans le fossé. Le talus était planté d'arbres. Le locataire avait donc droit aux émondes sur les *fossieux*. Cela lui permettait de faire des bourrées pour son utilisation ou pour la vente, on disait alors des fagots, au boulanger par exemple. Le bois était meilleur en général. Chacun se souvient que les bourrées étaient liées avec des hars, des liens obtenus en tordant une branchette de chêne sur elle-même. Il s'agit sans doute du terme breton Hars qui a le sens de limite, d'arrêt. La "*hars*" ceinturait donc *la bourrée*. Le fermier avait seulement droit aux arbres morts - certains fermiers les aidaient d'ailleurs à mourir ! -, autre profit pas forcément négligeable à une époque où l'on ne connaissait que le chauffage au bois.

Le talus pouvait fournir de la litière pour l'étable à vache. La douve n'était pas non plus inutile car elle permettait à la parcelle de s'égoutter puisqu'elle était au-dessous du niveau du champ et dans une région où le sous-sol est imperméable. De plus, l'eau de la douve pouvait stagner plus longtemps et ainsi mieux s'infiltrer. Il faut rappeler aussi que les arbres du talus pouvaient donner du bois de construction, en particulier "*l'ourme*" (l'orme) pour les "*chertis*" – ancien français charretil- de "*cherrettes*", le châtaignier mais aussi le chêne. L'ourme est devenu le nom d'un lieu-dit sous la forme Lourme sur la route Saint-Brieuc/Quintin. Le châtaignier fournissait

aussi les *O* qui avaient l'avantage de se conserver. Comme nous étions en région d'élevage, le talus servait aussi de limite à la divagation des vaches à une époque où les clôtures électriques n'existaient pas. Quand les vaches "*ouidaïen*", piquées par les mouches ou les taons, au moins elles restaient dans le champ. D'autre part, le troupeau savait trouver sous les arbres ou sous les cépées un abri contre la pluie ou le vent trop fort et le froid. De plus, la plantation d'arbres sur un fossé-talus exige de l'arbre qu'il s'implante verticalement. C'est le cas du chêne, qui a une racine pivotante, comme des autres. Le résultat, c'est que les racines s'étalent moins dans le champ, ce qui est intéressant pour les cultures voisines. Bref, le talus n'était pas inutile. Par contre, on ne peut que constater l'absence totale du nom d'arbres fruitiers dans les noms de champs. Mais il est vrai que Le Verger était parfois cité ; sans doute s'agissait-il de vergers complantés en pommiers. La terre était trop rare pour la laisser seulement en pommiers, mais toutes les fermes se devaient d'avoir des pommiers à cidre. Les microtoponymes en clos sont donc particulièrement nombreux. Les Epinettes n'étaient pas, quant à elles, d'une grande utilité.

Bien sûr, je n'aurai garde d'oublier les autres arbres du paysage, je veux dire les pommiers dont la présence est rappelée dans la Noë aux Pommiers. Par contre l'origine de l'anthroponyme Pommeré n'est peut-être pas liée au pommier, mais à l'arbre fruitier en général, en latin Pomus. Rares étaient les champs, surtout près des fermes, qui n'étaient pas complantés. Le terme Verger apparaît souvent dans les actes notariés, voire au registre paroissial qui signalait qu'au XVIII^e siècle. Un individu avait été « trouvé mort dans son verger » à Gouéno.

Le cidre à Saint-Donan était naguère vendu chez les particuliers de la ville, surtout à Saint-Brieuc, mais aussi en particulier dans les bistrots. Des fûts entiers étaient livrés chaque année, ce qui permettait une rentrée d'argent supplémentaire. Naguère encore, le transport des pommes – comme celui du blé – était très surveillé et exigeait une autorisation écrite, un "passavant" en règle. Il y avait bien sûr la même exigence pour le cidre. Dans le passé, l'octroi à l'entrée de la ville était là pour cela, en l'occurrence celui du Carpont. Mais je ne pense pas que des donanais vivants l'aient connu. A l'entrée de Saint-Brieuc, le bâtiment existe toujours : c'est le premier bâtiment à droite lorsque l'on a franchi le ruisseau du Carpont de nos jours invisible. Et puis bien sûr, il y avait la goutte, l'eau de vie de cidre autrefois si prisée pour faire les rincettes et les grogs, mais aussi parfois responsable de l'alcoolisme. Comme les pharmacies étaient rares, inexistantes même dans les campagnes, la goutte servait aussi de désinfectant. Plus curieuse, l'appellation donnée il y a quelques années à une maison sise au « champ aux olives ». Que diable, des olives à Saint-Donan! Des olives non, mais sans doute des Olivier dont l'un aurait été propriétaire d'un champ portant ensuite son nom un peu déformé. J'ai connu un Olivier que l'on appelait familièrement Olive.

Lors de la signature du renouvellement d'un bail de 9 ans en 1900, mon grand-père s'engageait : « 2^o (*Les preneurs*) auront une coupe de bois émondables... au fur et à mesure que les émondés atteindront leur neuvième

année ; ils profiteront aussi des bois piquants – autrement dit les épines noires ou blanches- et courants des fossés, en bon père de famille...».Ce type de bail était sûrement beaucoup plus ancien. L'article 7 du bail précédent est consacré aux pommiers : « (les preneurs) profiteront des pommiers qui tomberont par vétusté ou autrement à charge de remplacer dans l'année le pied tombé par un jeune plant de belle venue et de bonne qualité... il existe actuellement sur ladite métairie cent huit pommiers et cinq poiriers». Le bail ne précise pas la superficie de la ferme, mais lors de sa vente en 1913, j'ai pu évaluer sa surface à environ 5,5 hectares. Avec un total de 108 pommiers et 4 poiriers, cela ferait donc une moyenne de 21 pommiers par hectare.

En réalité, je le rappelle, cette ferme était constituée de 33 parcelles dont la superficie moyenne était à peine supérieure à 15 ares (1500 m² pour les jeunes peu habitués à ces surfaces). Mais la moyenne n'a évidemment aucun sens car plusieurs parcelles n'avaient aucun pommier. Les pommiers expliquent la présence du terme "le Verger" fréquemment utilisé par le fermier ou le propriétaire. Le même acte notarié précisait par exemple qu'il y avait « plus quarante deux pommiers dans le Clos de l'Hôtel», clos situé évidemment près de l'habitation.

Encore une fois, je n'ai pas trouvé la superficie de la parcelle aujourd'hui disparue. Ce clos était évidemment situé près de la maison d'habitation. C'était donc sans doute une sorte de courtil. Avec ces données, nous sommes certes loin de l'Ancien Régime, mais faute de mieux elles donnent une idée de ce qui a pu se passer. Le pommier semble avoir été introduit en Bretagne au moins dès le XVI^e siècle. Certains clos, beaucoup plus rares, sont des Champs. Le mot est sans doute plus ancien que clos. Mais cela ne permet guère de datation, d'autant plus que j'ai signalé l'existence d'un Clos Champ, ce qui peut sous-entendre que Les Champs n'étaient généralement pas clos.

Il est curieux de constater qu'un village de La Méaugon - mais aussi un autre de Plouvara ou un de Plédran - porte le nom de Les Champs. On peut penser que le terme désigne des parcelles grandes et plates, des champagnes dirait-on ailleurs. On a vu qu'un champ était bien en ancien français un terrain plat. Certains pensent qu'un champ était une terre cultivée enclose. Mais faut-il rappeler l'existence des "champs de manœuvre", dont l'ancien Champ de Mars briochin est un exemple.

Ces terrains étaient bien sûr enclos. On peut aussi remarquer que des champs indiquent une particularité de la roche : les Roches Blanches, la Pierre Taillée. Dans ce dernier cas on peut penser à ces roches noires très dures d'origine volcanique –la dolérite- qui apparaît souvent en filons. . Si on a pu les casser, elles ont effectivement des arêtes qui peuvent faire penser qu'elles sont taillées.

"Champ" serait-il donc synonyme de clos ? Cette hypothèse contredit ce que dit précédemment ! Le terme clos peut parfois être remplacé par un autre qui a un sens voisin. Ce doit être le cas du Clos de la Hèche, les "hèches" n'étant pas les ridelles de la charrette. (Les hèches se plaçaient à

l'avant et à l'arrière de la charrette, les ridelles sur les côtés). On peut donc penser à une sorte de plessis autour du champ. On trouve en effet à plusieurs reprises la notion de Plesse ou des formes voisines comme Presse. Mais on trouve aussi la Clôture, nom caractéristique. Il s'agit de champs qui ont dû être entourés d'un plessis, une sorte de palissade formée de branches entrelacées. Les plessis étaient souvent situés près des villages ou des fermes car ils permettaient d'enfermer les animaux pour la nuit.

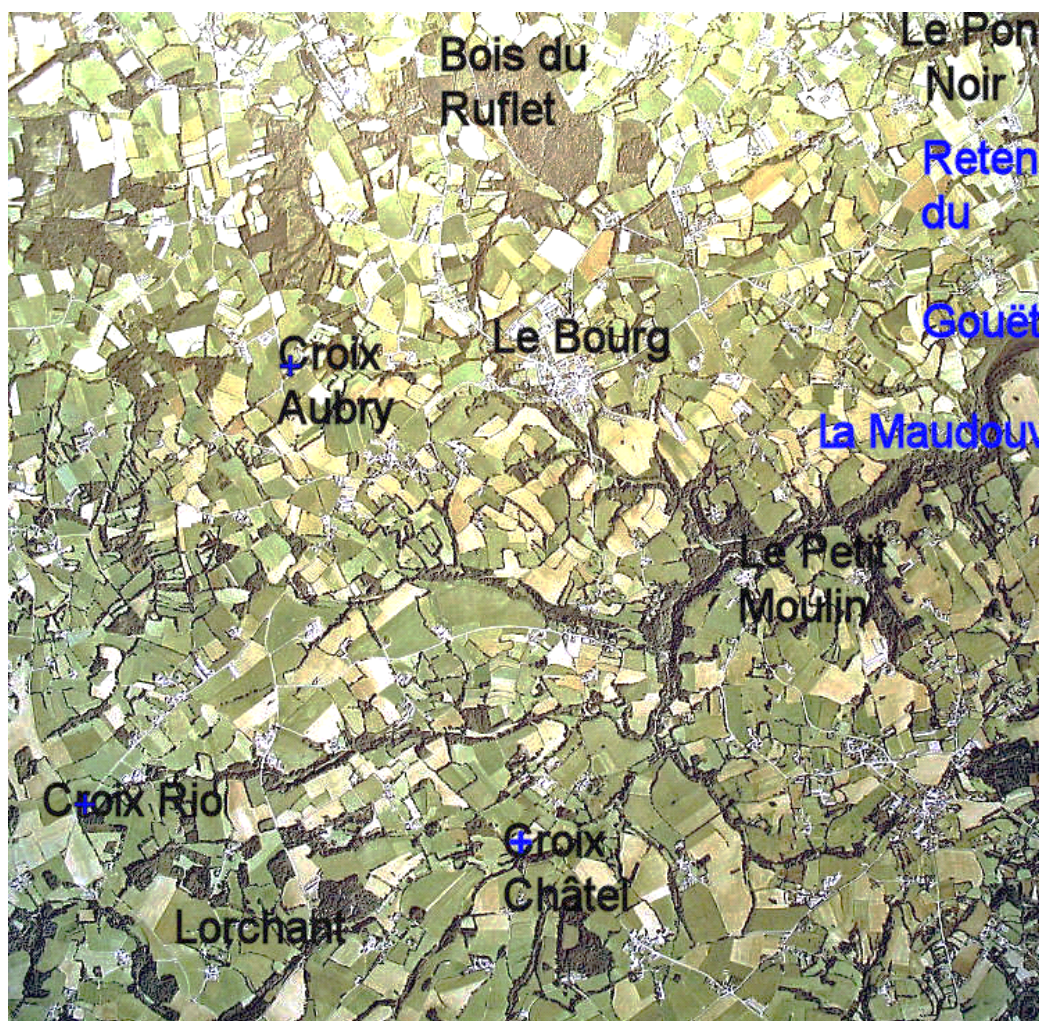


Fig. 116: vue satellitaire de la commune

Il est aussi possible que le champ dit le Hay, soit en réalité à orthographier Haie ou Hait, avait en vieux français le sens de joie plaisir. Doit-on imaginer qu'un champ était tellement facile à travailler qu'il fut surnommé le Hay? "*Aveir du hait*", en gallo, signifie avoir du plaisir. "*A m'haitt' bien vot' Marie!*" disait Josè à Pélagie en parlant de sa fille qu'il fréquentait. On voit que le verbe est haitter. Le toponyme pourrait donc tout aussi bien être Hait. Dans les deux cas le H n'est pas aspiré. Par contre, il existe quelques toponymes bretons qui utilisent la forme Hay, par exemple Croas-an-Hay. Je n'ai pas trouvé ce dernier terme dans le dictionnaire du breton actuel. Mais

on ne saurait y voir le terme breton moderne Het dont la prononciation est évidemment "Hette", comme on le constate avec la graphie ancienne de la paroisse de Saint-Clet. Il est donc vraisemblable que l'interprétation gallo que j'ai donnée n'est pas la bonne: Hay avait un bien un sens qui m'échappe et ce, d'autant plus que le terme est utilisé dans d'autres régions que la Bretagne. On le trouve en effet aussi bien en Bourgogne qu'en Aquitaine, donc en pays occitan. Il faut donc y voir un mot ancien qui ne semble pas avoir de relation avec le plaisir: une "croix de la joie" (Croas-an-Hay?) paraît fort mal venue! Pour compliquer les choses, on trouvait dans les biens des seigneurs de Crénan une Rabine de la Hette. S'agit-il de Hait qui serait ici du féminin, alors que le mot breton Het est bien prononcé hette mais est masculin? On peut aussi imaginer une féminisation du terme breton du fait de sa prononciation: les mots français se terminant en -ette sont bien du genre féminin.

Mais la plupart des noms de champ qui nous sont restés évoquent surtout la couverture végétale d'origine. Il doit en être ainsi des nombreuses Landes de la commune ; le mot, d'origine gauloise, traduit la notion de champ non cultivé et donc dans nos contrées, couvert d'ajoncs, de fougères et de bruyère. Beaucoup, de ces landes de nos jours à la matrice cadastrale, la mention «terre », sous-entendu cultivée. C'est bien la preuve de leur mise en valeur. Les Ecotais – parfois les Ecosses - dénotent la présence d'une parcelle mal défrichée où il reste des souches, des "sicots" ou des chaumes, les "gléats" du gallo. Le terme apparaît vers les XIII/XIV^e siècles. La Prée, terme vieux-français, est une prairie naturelle, donc essentiellement de fond de vallée. Mais le Pré est aussi souvent cité.

Les nombreux termes en Blos ou Brosse sont des parcelles encore remplies ou entourées de broussailles. Il convient de se rappeler qu'en gallo, "les blosses" sont les prunelles qui poussent précisément sur les épines. La présence de nombreuses épines caractérise une Brosse, des broussailles. F. Gourvil note à ce propos que les liquides L et R se substituent souvent, comme c'est le cas ici. On l'a vu pour Folleville et Fortville. Le phénomène était identique avec la Plesse devenu la Presse. On trouve aussi les Combes (carrière), le Cas (terrain bas).

D'autres termes font allusion à la végétation naturelle - ou non -. On peut citer par exemple le Taillis, le Guéret (de l'ancien français Garri: terre inculte), les Petites Bruyères,(les "p'tites berrières" en gallo avec la métathèse bien connue qui fait de Saint-Brieuc "Saint-Berieu") Alleg, le Doué des Sautes (saule substantif masculin alors que saute est féminin), le Clos des Genêts, le Pritel et le Meurtel (le petit et le grand pré), le Verger (de pommiers bien sûr), le Frêche (parcelle où l'herbe est fréquemment renouvelée), la Garenne (lande à gibier, parfois chemin), l'Aulne, le Bois de la Motte. Je rappelle au passage que des noms d'arbres figurent aussi comme la Chênaie ou le Chénot - un collectif -, parfois associés à un nom propre le Chêne Botrel, ou à un qualificatif le Chêne Percé, les Gros Chênes. La Jannaie est un lieu où l'on trouvait des "jans", des ajoncs. Plusieurs champs portent un nom qui rappelle la culture du chanvre, c'est le cas entre autre de la Terre à Chanvre. Il est possible que l'Etouble, tiré du latin Stipula, indique

parfois aussi la présence du chanvre qui laissait des sicots après sa récolte. La Saudrais est le champ où l'on trouvait des "saoutes", des saules. Le pré dans lequel il y avait un lavoir devient ainsi "le Doué des Saoudes", le lavoir aux saules. La Coudre, déjà signalée, est un collectif dénonçant la présence du coudrier, du noisetier, signalé aussi en breton dans Colvé. Les Epinettes portent sans doute bien leur nom, des petites épines, et la Heussais rappelle la présence du houx ; en gallo "le heÿssa" est le houx. Les "Bourbanes" traduisent l'existence d'un champ particulièrement humide ou d'une terre boueuse; le champ est d'ailleurs noté "landes" à la matrice cadastrale.

Si le blé, le seigle ou le blé noir ne sont pas mentionnés, c'est qu'ils devaient être très présents. Par contre, on trouve plusieurs allusions à l'avoine sous la forme le Champ Pilat ou la Pilatte. Le pilat était une sorte d'avoine dont l'enveloppe n'adhérait pas au grain. Le terme vient du breton KLT Pilad, -parfois défini comme de l'avoine à grumeaux- à moins qu'il ne soit d'origine vannetaise. Pilat aurait alors le sens de battre, sens moins évident. Il est sûr d'ailleurs que c'est bien dans le domaine agricole et rural que des termes bretons plus ou moins déformés peuvent être trouvés. Ainsi nos aïeux s'éclairaient avec une chandelle de rousine, même en pays gallo, alors que le mot est bien breton. Il y avait au Pays-d'en-Haut, près du Chesnay, un lieu-dit de ce nom – nous avons vu que les historiographes du XIX^e siècle notaient la "pauvreté" en blé du Pays d'en Haut -où avait vécu un certain Théophile de la Pilatte dont j'ai entendu parler dans ma jeunesse. La Pilatte était une des métairies du Chesnay. C'est bien la preuve de la disparition assez récente du lieu-dit, mais aussi d'une donc d'une prononciation bretonne qui traduit bien l'origine également bretonne du lieu-dit. On y retrouve évidemment bien la prononciation bretonne. De même, j'ai relevé au moins un Clos à l'orge. J'ai déjà posé le problème du Chardronnais ou Chardronneux ou Chardronnoux. S'agit-il dans tous les cas de l'ancien hameau de Kaer an Draou, comme près de la Colombière, ou d'un champ où il y avait des chardrons, terme utilisé en gallo pour parler des chardons ? Dans mon enfance, on allait chardronner car on ne connaissait pas les désherbants chimiques largement utilisés de nos jours. On utilisait donc un chardronnoux, engin coupant – un morceau de vieille faucille par exemple - monté au bout d'un manche et qui permettait de couper la racine du chardon avant la récolte des céréales. Une parcelle porte le nom de Champ des Berlus, une autre le Bas Champ des "Berlus", qui rappellent la présence des digitales, bien jolies, certes, mais caractéristiques de terres acides et donc de piètre qualité. Une autre est le Champ des Genêts, encore une plante caractéristique des terrains pauvres et sèches : "les p'tites terres."

S'il existe, je l'ai dit, sur la commune quelques Terres à Chanvre et Etoupe ou Etouble, je n'ai trouvé nulle part l'allusion à une terre à lin. Pourtant quelques paysans en cultivaient encore un peu au début du siècle dernier, mais sur des surfaces très réduites, quelques ares le plus souvent. Ils percevaient pour cela une subvention. Les statistiques étaient donc précises. Au début du XX^e siècle, le recteur publiait dans le bulletin paroissial Le Clocher de St Donan, avec le nom du producteur, la superficie cultivée. (Le bulletin paroissial servait alors aussi de bulletin communal.) Celle-ci était tout au plus de quelques ares et les cultivateurs de 'a Lande-ès-Lin n'étaient

jamais mentionnés. La commune n'a donc jamais produit de lin au point de donner à un champ un nom en rappelant la culture de cette plante textile. D'ailleurs, le sol est plus propice à la culture du chanvre qu'à celle du lin.

On peut se demander si toutes parcelles utilisant le mot Coq sont bien liées à la présence d'une butte. On peut aussi avoir utilisé le mot Kok, Kog ou Cocq qui avait le sens de boule de houx. Celles-ci, on le sait, poussent sur le Frégon : le petit houx. Une côte près du Petit Moulin porte ce nom : la Côte du Frégon. Une parcelle porte le nom de la Rabine : il s'agit d'un terme désignant une rangée d'arbres plantée le long d'une allée. J'ai déjà dit que le mot Touche pouvait désigner un bouquet d'arbres, un bosquet, en réalité une réserve de bois, dans un paysage de bocage. On a ainsi la Venelle des Touches.

La parcelle en friche, ou en jachère, devient le Frêche, issu, peut-être, du breton Fresk, ou de l'ancien français Fresc (j'ai donné une autre explication possible de ce nom). De même sens le Frost, Frau ou '*fraos*' en gallo. Comme souvent, l'un a emprunté à l'autre, mais qui a l'antériorité dans nos régions? (le Guéret, est un autre nom qui a le même sens.) Tel champ est appelé le "*Faillis Clos*", le premier terme vient sans doute du breton Fall, avec le sens de mauvais avec sans doute un changement de sens. Le mot est souvent employé dans les inventaires après décès. Il traduit la présence d'une chose de peu de valeur : « une poëlle faillie ». Il s'agit donc d'un petit champ, ou d'un champ de médiocre qualité. De son mari décédé, la veuve parlait de « *not' pauv' failli bonhomme* ». Une faillie terre peut aussi donner le nom du champ dit Les terres pauvres. Dans la même série, on peut noter le Pré Faille, encore plus proche du Fall breton.

Je n'aurai garde d'oublier les nombreux courtils. S'ils sont fréquemment évoqués, c'est qu'ils traduisent la présence ancienne d'une demeure. Chaque maison avait son courtil. Cette parcelle était évidemment de petite dimension : un courtil de la Porte ès Gauthier avait une contenance de cinq ares cinquante-cinq centiares lors de la vente en 1913. Dans le même lieu, on trouvait un second courtil, l'Aire et le Courtil de l'Aire ne faisant en tout que dix ares soixante et un centiares. La présence de deux courtils laisse bien supposer que, dans le passé, il y avait là deux habitations. Dans une autre ferme, à la Colombière, on ne dénombrait pas moins de trois courtils lors de la vente; l'un n'avait qu'une contenance d'un are quatre-vingt-un centiares. D'ailleurs parfois, les champs étaient à peine plus grands : à la Ville Tano, toujours lors de la vente de 1913, le notaire a réuni 20 numéros de parcelles pour arriver à un hectare soixante-sept ares. Cela ne fait guère plus de huit ares par parcelles. Ceci confirme bien ce que j'ai dit sur la complexité du parcellaire donanais. Il faut rappeler que les courtils se trouvaient près des habitations. Ils étaient donc l'objet de tous les soins. Mieux engraisés que les champs, ils étaient plus productifs. Ils étaient aussi généralement mieux protégés. J'ai dit que le bocage avait sans doute débuté par "l'enclosure" des courtils.

Une autre catégorie de noms de parcelles met l'accent sur des particularités naturelles. Certains champs sont en creux : le Ca (ou Cas

d'origine gallo-romane), déjà mentionné, le Pré de la Cassière ou les Combes, de même Le Queve transcription du breton Kew, qui a entre autre le sens de creux. Le mot a sans doute donné aussi le terme La cave, celle-ci n'étant pas celle de la maison, mais un creux dans un champ. Dans ma jeunesse, mes parents parlaient de la Cave du Clos de la Rue pour désigner le creux laissé par une ancienne carrière de pierres. D'autres creux sont dits la Fosse. Certains champs sont encombrés de Roches Blanches, à moins que ce soit de Pierres Taillées, des noms déjà signalés. Des roches d'origine volcanique se cassent parfois, en morceau à angles vifs ; est-ce le sens de l'expression ? D'autres particularités naturelles sont évoquées par des mots comme La Côte. Le lieu-dit la Côte est bien sur un terrain en pente. Les Perrières évoquent la présence de pierres abondantes, voire d'une carrière. Le Champ de la Meule, au Pays-d'en-Haut, a la particularité d'avoir l'esquisse de la taille d'une meule de moulin qui n'a jamais été terminée. S'il est dans un fond, le champ devient les Terres d'Enfer, et bien sûr sur la hauteur le Paradis. Le Purgatoire, cité à Launay, indiquerait-il alors une terre située à mi-pente ?

Certains champs ont une forme irrégulière car ils ont des Brégeons, déjà évoqués, avec des sillons plus courts que les autres dans les " forières" des parcelles courbes. Il s'agit donc d'un synonyme de coursons. Un autre est appelé le Pré Rond, ce qu'il n'est pas du tout; par contre, il est bien en arrondi. Ce doit être aussi le cas des Champs Torts. Certains devaient être entourés d'une sorte de haie artificielle comme dans le cas de la Plaisse ou Plesse. En gallo, la pluie devient de la '*piée*'. La Plesse est donc devenue la Pièce et sans doute la Presse (le L devenant R, ou inversement d'ailleurs). C'est cette prononciation qu'en gallo on donne au lieu-dit de Ploufragan.

Certains champs sont mouillés comme les Bourbannes ou le Bouillon, avec les nuances signalées à propos de la Bouillonnais, et peut-être le Vasay. Il est en effet très possible de voir dans ce mot la prononciation gallèse du patronyme breton Vazel qui dériverait de Matz ou Mazel, dont de Mas, ferme, racine que nous avons trouvée dans le gallo mazières. On se souvient qu'en breton du fait d'une possible mutation le M de début de mot peut se transformer en V. Comment ne pas signaler à Saint-Brieuc, l'existence d'une Rue du Bourg Vasé. Cette petite rue est perpendiculaire à La Rue St Pierre en forte pente qui descend tout droit du Rocher de l'Isle St Père à la cathédrale. Or si celle-ci fut construite dans un secteur particulièrement marécageux, ce ne pouvait être le cas de la rue du Bourg Vasé. Il faudrait donc y voir une rue du Bour Vasé. Le Vasay serait donc la seule trace d'une ferme disparue. L'aspect très humide d'une parcelle est encore évoqué par les Noës, la Noe Rio, la Nouette. A noter que les termes de noe ou noë peut être synonyme de pré vert (on connaît ailleurs les lieux-dits La Noë Sèche, et aussi La Noë Verte). Le diminutif nouette vient, quant à lui, du vieux français nouete, signifiant mare. Cela pouvait sans doute aussi être le cas de lieux-dits au moment de leur création celtique. De très nombreux champs appelés le Marais, dont la matrice cadastrale note qu'ils sont souvent en culture, prouvent un assèchement plus ou moins net.

On retrouve aussi le terme Seine ou Senne, évoqué pour le chemin du

même nom : on a le Marais de Senne et le Clos de Seine (je rappelle que seule la prononciation comptait autrefois). Et toujours la même interrogation : que vient faire ici ce nom propre ? D'ailleurs, en est-ce un ? La Seine, le fleuve, n'est pas la seule à porter ce nom. On pourrait donc se retrouver devant une racine celtique puisque le terme Seine se retrouve ailleurs, seul ou en association. Des champs peuvent aussi être appelés la Douve, encore une preuve du caractère mouillé de la parcelle. Faut-il y voir la racine Dour évoquant l'eau ? Il est probable qu'il faut en dire autant des champs appelés l'Islet, un diminutif de Isle, dont on a vu que le sens avait un rapport avec un lieu mouillé. Un linguiste insistait sur la fréquence des rivières dont le nom comporte la racine Ill, qui traduit la présence de l'eau, à commencer par l'Ille (et Vilaine). Là encore, le maintien du S après le I traduit l'ancienneté de la dénomination. Le mot Bignon vient peut-être du vieux français, venu du latin Bunia, avec le sens de tronc d'arbre, de ruche, mais plus sûrement, il a le sens de source, ce qui est bien le cas dans un secteur très humide près de la Ville Boutier par exemple. On a donc plusieurs parcelles qui portent ce nom. Je signale aussi qu'il y a dans les noms de champs plusieurs mentions d'un étang, alors qu'il n'y en plus de nos jours. Ils ont dû être asséchés comme l'ont été de nombreux marais puisqu'une maison a pu, à Pahouët Billiet, être construite sur une parcelle appelée le Marais; nom donné parfois par le gallo-roman Marchix.

Je ne saurais passer sous silence non plus les nombreux champs appelés le Commun, ou la Commune. Comme le nom l'indique, il s'agit d'une parcelle qui, bien que propriété d'un individu, pouvait être, avant la Révolution, à la disposition de tous les gens du village. Elle devait donc être à proximité d'un lieu habité. Certains communs, toutefois, se trouvaient en bordure de route et pouvaient être un lieu où l'on pouvait se reposer ou se désaltérer, comme je l'ai évoqué pour Brangais. La présence d'une fontaine permettait bien sûr aussi de donner à boire aux vaches. Curieusement, les communs semblaient plus nombreux dans le Pays-d'en-Haut : le Commun de la Fontaine Marion, le Commun de la Couverte. Un autre portait le nom du Commun du Doué. Le lavoir était le plus souvent associé à une fontaine. J'ai parlé de l' de la Glaume Auffray, mais il y a également un commun qui ne porte pas ce nom au cadastre de 1848 autour de la Dom Pierre.

J'ai évoqué ici ou là le nom de champs disparus. En voici d'autres mentionnés dans un aveu de la seigneurie de Crénan pour le Chateau Botrel, celui-ci étant alors afféagé noblement à Pierre de Perrien sieur de Crénan: la Coste de la Bigotais, le Pré du Goullu, le Pré du Glajols – en gallo, les "*glajuns*" sont les glaïeuls d'eau qui fleurissent au bord des rivières-, la Fontaine Froide.

On saisit l'intérêt collectif de ces communs, qui de nos jours sont tous ou à peu près entre les mains de propriétaires privés. Il est vrai qu'autrefois, ils étaient appartenant à des propriétaires qui pouvaient être la paroisse, le seigneur, local ou pas, et le Roi. Celui-ci se considérait en effet parfois comme propriétaire de terres réputées sans propriétaire ! Il n'était en principe pas permis de vendre ces communs tant ils étaient utiles à ceux qui ne possédaient pas suffisamment de terre. La mise en valeur de ces terres en

jachère n'était d'ailleurs guère possible dans nos régions de terres acides tant qu'on n'a pas pu y apporter de la chaux ou du maërl. La disparition de la lande est donc surtout effective à la fin du XIX^e et au XX^e siècle. Je l'ai constaté dans ma jeunesse. J'ai déjà parlé d'une surface des 2/3 de la Bretagne en terres incultes selon des voyageurs, et une enquête officielle menée en 1737 arrive bien au même résultat. Alors on parle de lande s'il s'agit de terres en friches ou en jachères. Or on sait que celles-ci étaient importantes. La lande proprement dite est donc moins importante. Dans cette période du XVIII^e, les seigneurs propriétaires poussèrent au défrichement mais, à la fin du siècle, la mise en valeur s'était déjà ralentie. L'intendant de Bove notait en 1778 : « *Bien que depuis 20 ans... La Bretagne ait fait des défrichements considérables, on voit encore le 1/3 de ses terres incultes, décloses et inutiles* ». On peut s'interroger sur le terme considérable, mais on voit bien que le défrichement s'accompagnait normalement d'un phénomène d'enclosure comme disaient les Anglais. Cela répond encore en partie à la question de la date du bocage. On a remarqué en effet que pour l'intendant les champs devaient bien être des Clos.

Les bois ont sans doute toujours été trop peu importants à Saint-Donan pour recevoir un nom particulier. Les bois étant autrefois propriété nobiliaire, plus le noble était important, plus il avait de bois. Celui-ci servait bien sûr pour fournir du bois d'œuvre et du bois de chauffage, mais aussi de réserve de chasse. Il convient ainsi de mentionner le Bois du Rufflet. Ce terme est peut-être générique puisque les documents parlent parfois du Bois de Terre Neuve - on avait la demeure de la Terre Neuve - pour la partie est, et des Bois Verts, ou du Grand Bois du Rufflet, pour la partie la plus proche de Plouvara ou dans cette commune. Le Bois Quintin tire peut-être son nom du fait qu'il dépendait du manoir de la Ville Tano, lui-même dépendant de la seigneurie de Quintin, à moins, ce qui serait plus logique, qu'il n'ait appartenu au dénommé Quintin. Autrement, on aurait dû avoir l'expression Bois de Quintin. Ce patronyme est attesté chez nous depuis longtemps. Parfois, les noms de champs cultivés rappellent aussi la présence ancienne d'un bois aujourd'hui disparu, ainsi pour Le Clos de dessous le bois près de la Perrière Billiet. J'ai évoqué le même phénomène à propos des landes maintenant mises en culture. D'autre part j'ai mentionné le Bois de la Motte, près de la Ville au Roux. Enfin, une parcelle porte le nom caractéristique de la Futaie. Un petit bois portait souvent le nom du village voisin : le Bois de la Ville Tano, le Bois du Chesnet. Dans un des aveux que je fais figurer en annexe figure un Bois de Souchay que je n'ai pu localiser. Comme il dépendait des du Rufflay, on peut supposer qu'il était une partie du bois du même nom.

En 1792, l'Assemblée Législative, sans doute, décida que les terres vaines et vagues appartiendront exclusivement soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux ci-devant vassaux en possession des droits de comuner. (Sic) Mais après la Révolution, il y eut la Restauration, et beaucoup de droits de la noblesse furent rétablis.

Le Bourg

Le cas du bourg dans une étude sur la toponymie n'apportait rien de particulier. C'est pour cette raison que je l'ai seulement intégré ici. L'intérêt est en effet beaucoup plus historique. Ainsi, il faut sans doute faire remonter l'origine d'un bourg au moins à l'époque de l'âge du fer, voire de l'âge du bronze. Toujours selon les archéologues, au III^e siècle avant notre ère, le paysage rural breton était surtout composé de fermes isolées exploitant un vaste espace déboisé. A partir du III^e siècle, A.C., on assiste à l'apparition d'un habitat plus groupé et plus durable. L'un de ces groupements a pu prendre le pas sur les autres du fait peut-être de la présence du chef ou d'un cimetière collectif. Pour ce qui concerne notre propos, dans les archives paroissiales, on ne distingue que rarement un quartier du bourg. Le rédacteur se contente de signaler qu'un tel est «*décédé au villaige du bourgc* ». D'ailleurs les naissances et les décès sont souvent moins nombreux que dans des villages comme à la Ville Goro ou au Guicry. A titre d'exemple, il n'y eut que 2 décès au bourg en 1680 sur un total de 29. (Il y en eut 4 au Bois Bossard et 5 au Guicry).

En 1681, il n'y en eut aucun pour un total de 22. Les donanais de l'Ancien Régime étaient essentiellement des paysans. Certes, il devait bien y en avoir quelques-uns au bourg, il en restait bien au siècle dernier, mais leur nombre devait être limité. La commune a détruit tout récemment une maison/ferme certes construite au début du XIX^e siècle, mais qui devait être assez classique dans un bourg. La Budèche, la veuve Budet, y tenait une auberge et le couloir qui permettait aux assoiffés d'atteindre le bistrot était aussi celui par lequel passaient les vaches dont l'étable- fort petite- était située au fond de la maison. Cette veuve Budet possédait aussi une sorte de commun au bord de la route de Cohiniac. C'est sur ce petit terrain qu'était élevé un reposoir lors de la procession du Grand Sacre, c'est-à-dire de la Fête-Dieu. Les quartiers du bourg mentionnés étaient les Roselais et plus rarement l'Hôtel d'en Bas. J'en viendrai plus loin au Chauchix ou Chaucheis. On peut évidemment aussi mentionner les Clos Briens, mais leur statut de maison noble, puis de métairie noble en faisaient un cas à part. Enfin, concernant le peu d'importance du bourg, il faut rappeler que le clergé paroissial n'y habitait même pas pendant une longue partie de l'Ancien Régime.

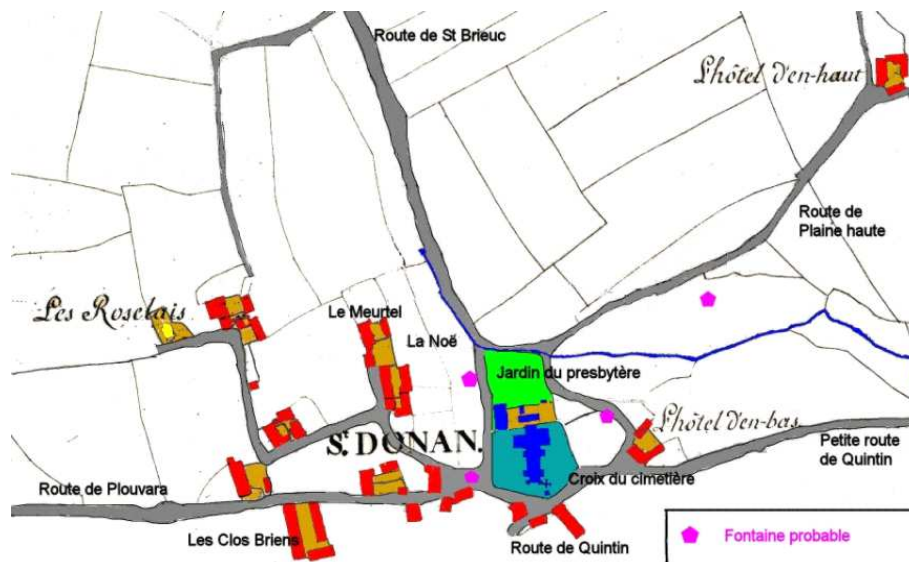


Fig. 117: Vue partielle du bourg à l'époque de la Révolution

Le croquis ci-dessus est réalisé à partir du cadastre de 1812 dont l'échelle est au 1/2500. Il montre ce qu'était encore la plus grande partie du bourg à l'époque de la Révolution, et donc sous l'Ancien Régime, car l'évolution était alors très lente. On en a vu un autre exemple dans l'article sur e Frêne. Le cadastre ne donnait pas de vue d'ensemble du bourg. Il est intéressant de noter qu'il n'existait alors aucune habitation dans la partie basse du bourg, le secteur de la Noë. (Les maisons sont figurées en rouge et les cours ou les courtils sont en marron). Ce n'est plus le cas en 1848, donc une trentaine d'années plus tard, même si cela ne se voit pas sur l'extrait suivant qui ne comprend pas non plus la totalité du bourg. On voit bien ici, en bleu, l'église et le presbytère, propriété de la "Fabrique", ainsi que le jardin du presbytère attenant et pas distingué du cimetière. L'église est alors au centre du cimetière.

L'extrait de cadastre est limité à l'amorce de la route du Guicry dite alors «petite route de Quintin». C'est au débouché de cette route que se situait l'Hôtel d'en Bas dont le nom est de nos jours oublié. L'ancienne route de Plouvara passait près des Clos Briens; elle sert aussi ici de limite cadastrale. J'ai par ailleurs localisé l'emplacement de probables fontaines qui existaient encore au milieu du siècle dernier. A noter aussi que la source du ruisseau qui passe au bas du bourg est bien en amont, au-delà d'une venelle menant aux Roselais depuis la route de Saint-Brieuc. Aux Roselais, précisément, le cadastre indiquait l'existence d'un four que j'ai colorié en jaune. C'était alors apparemment le seul du bourg. Il est hautement probable que le bourg tel qu'il se présentait à la veille de la révolution était déjà celui existant cent ans auparavant et sans doute au-delà. En effet, dans les statistiques de la mortalité que l'on peut établir d'après le registre paroissial, le «bourg» occupe souvent une place bien moindre que certains villages. J'en ai donné deux exemples; en 1664, il y eût 6 décès au bourg, dont 3 enfants. Il y eut donc au moins 3 naissances; malheureusement la localisation de celles-ci ne figuraient pas avant les années 1700 et suivantes. Il est hautement probable que le bourg tel qu'il se présentait à la veille de la révolution était déjà celui existant cent ans auparavant et sans doute au-delà. Comme dit plus haut,

dans les statistiques de la mortalité que l'on peut établir d'après le registre paroissial, le «bourg» occupe souvent une place bien moindre que certains villages.

Sur le carton N° 117, j'ai ajouté en bleu ou en noir quelques points de repère. On voit donc au premier plan la route du Foeil ou de Quintin, l'actuelle rue St-Gilles. C'était alors la rue où les constructions étaient les plus nombreuses. Le secteur du Meurtel portait aussi beaucoup d'habitations, alors qu'ailleurs il n'y a guère de suivi dans l'habitat. Sur le plan, on reconnaît, en bleu sur fond gris, l'ancienne église avec à droite le presbytère aujourd'hui détruit et son jardin. L'église était, comme le veut la coutume, tournée le chœur vers l'est. Elle était située au milieu du cimetière qui lui-même surplombait la cour du presbytère.

St Donan vers 1850

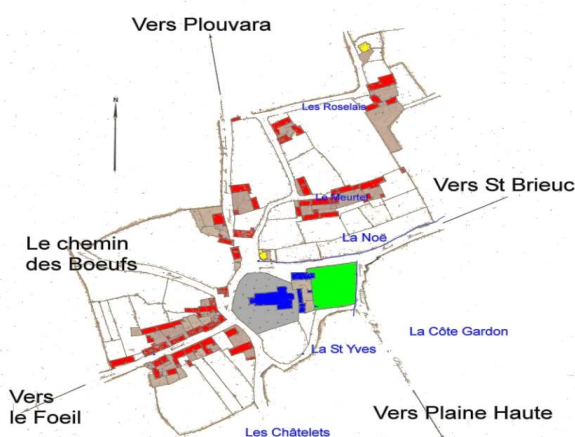
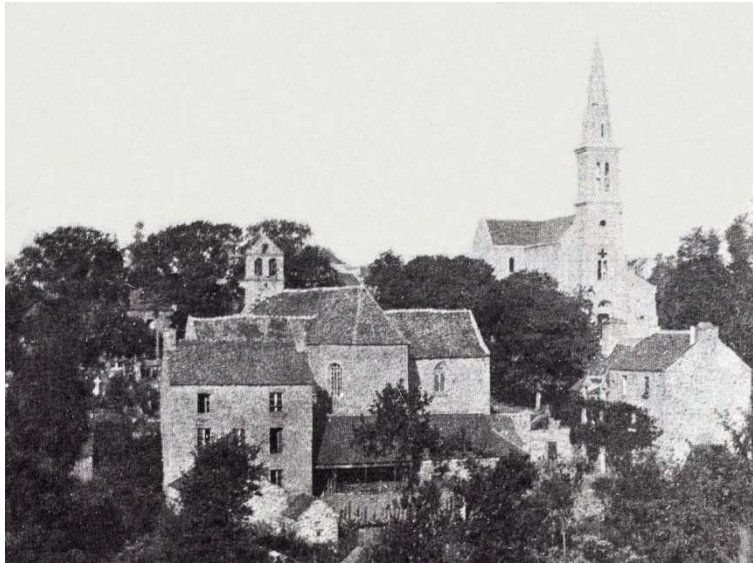


Fig.118: Le bourg au milieu

du XIX° siècle (Extrait du cadastre de 1848 renseigné et colorié pour le rendre plus lisible. Sur ce plan, comme sur le précédent, le cadastre ne figurait pas le Fresne.)

Comme on le voit, la densité de maisons au bourg était faible. Si l'on met face à face les deux parties comparables des plans, il n'y a pratiquement pas d'évolution dans le nombre des constructions entre 1812 et 1848. On reconnaît à gauche la route ancienne de Cohiniac, passant par le Frêne arrivant pratiquement devant le porche de l'église, et le Chemin des Bœufs. On voit, remontant nord-ouest, l'ancienne route de Plouvara qui passait par le Rufflay. Le bourg, tel qu'il était en 1848, devait donc être, à peu de choses près le bourg et tel qu'il était sous l'Ancien Régime et tel qu'il était encore 100 après, sauf déplacement de l'église. Les photos aériennes en témoignent. En dehors des Roselais, on distingue bien un pâtre de maisons allongé entre les Roselais et le jardin du presbytère. Il s'agit du Meurtel. La route de Saint-Brieuc n'a pas de maisons indiquées car le fragment de cadastre ne comprend pas le bourg dans

Un ruisseau sort d'une source située au bas de l'actuelle Place de la



Quelques photographies pour traduire l'évolution récente du bourg

Fig. 120: Ancienne et nouvelle église vers 1900 (celle-ci est en cours d'achèvement),



La carte postale suivante, expédiée en 1906, est une photographie, prise de La Côte Gardon, d'une partie du bourg après la destruction de l'ancienne église sise dans le cimetière, donc vers 1904/1905. On peut constater la disparition partielle de l'imposant bâtiment situé à gauche de l'image précédente dont l'état d'abandon semble évident. Il est alors visiblement inoccupé, comme en témoigne l'absence de carreaux aux fenêtres. C'était le bâtiment d'école où logeait aussi l'instituteur, un frère des écoles chrétiennes. (Congrégation des Frères de Ploërmel)

Fig. 121 Le centre-bourg vers 1905

On voit au premier plan le mur entourant le jardin du presbytère, et celui-ci à droite. Le bâtiment d'habitation a été surélevé alors qu'au sous-sol existe encore une cave qui servit un moment de prison durant la Révolution.

Sur le presbytère, la pente très forte du toit, avant la surélévation, visible sur le pignon près de la fenêtre, laisse supposer que le bâtiment était à l'origine couvert en chaume. De Garaby signalait d'ailleurs que c'était le cas de la majorité des bâtiments du bourg au début du XIX^e siècle. Le presbytère fut surélevé de façon à créer deux chambres : l'une pour un vicaire, l'autre pour le frère instituteur. Entre le bâtiment principal et les annexes, on distingue le portail qui fermait l'entrée de la cour. Vous pourrez même reconnaître la bonne du recteur qui pose devant le portail "*o sa d'avantière blanche*", son tablier blanc ! Par rapport à la photographie précédente, on constate la disparition de bâtiments situés dans la cour du presbytère. La présence des bâtiments annexes du presbytère permet de mieux saisir la position du cimetière très en surplomb du bas du bourg. On peut un peu le deviner car le mur du presbytère et le préau, le mur du cimetière – qui est alors intact- arrive au niveau du haut du toit du préau et bien au-dessus du sommet du portail en bois fermant la cour du presbytère. Il convient donc de s'interroger, non sur l'enclos lui-même, mais sur la hauteur de celui-ci au-dessus de l'ancienne cour du presbytère (l'actuel terrain de jeu des enfants). Qu'est-ce qui a justifié ce choix de construire une église,- naturellement entourée d'un cimetière-, dans un endroit aussi peu propice ? J'ai évoqué la possibilité de l'exhaussement du sol du cimetière en raison des épidémies. Néanmoins le mur entourant le cimetière ayant à peu près toujours la même hauteur, devait-on aussi le surélever. Tout cela est bien problématique. De même pourquoi avoir construit un, escalier- aujourd'hui disparu- mais dont l'encrage se voit encore près de l'entrée de l'ancien presbytère ? Tout cela fait partie des "mystères" de Saint-Donan. L'emplacement de l'ancienne église est-elle en relation avec un culte ancien dans ce lieu car, dit l'adage, on ne supprime bien que ce que l'on remplace- ? Ou bien faut-il imaginer un rapport avec le personnage de Donan, son tombeau par exemple ? Quelle était la vraie forme du terrain avant la construction d'un fort mur en pierres haut par endroit de plusieurs mètres ? Il reste, d'ailleurs, bien sûr, à connaître la date de l'édification de ce mur.

On distingue à gauche un verger qui a servi récemment à agrandir le cimetière. C'est à gauche du verger et en contrebas, que sourdait la fontaine dite la St-Yves, le long d'une sorte de venelle invisible sur le document. L'actuelle rue St-Yves a repris approximativement le tracé de l'ancienne route d'accès à la fontaine depuis le haut comme depuis le bas du bourg. Dans le cimetière encore, on distingue une grande croix de bois qui fut élevée à l'emplacement de l'église dont ne subsiste que l'entrée. Le portail de l'église a en effet été gardé et remanié : c'est l'oratoire St-Joseph actuel. Un ancien vicaire avait souhaité qu'on le transforme en monument aux morts. Mais le conseil municipal préféra élever un monument qui n'a rien de remarquable. De même, on voit que de nombreux arbustes poussaient dans l'enclos paroissial. Au XIX^e siècle encore, le recteur s'en servit pour améliorer le presbytère en très mauvais état. A droite du presbytère on devine bien aussi une alignée d'arbres longeant une sorte de ruisseau qui coulait au moins depuis l'actuelle boulangerie.

Le presbytère fut détruit à l'époque du maire Louis Bidault dans les années 1980; il le trouvait trop vétuste pour être aménagé après le départ du

dernier recteur de la commune. Et puis, il souhaitait élargir le trottoir en détruisant l'ancien mur du cimetière et en diminuant celui-ci. Il faut dire que le résultat n'est guère probant : la route départementale est maintenant trop large et l'ancien enclos paroissial défiguré. Quant au trottoir, également trop large, il fut rapidement colonisé par les automobilistes ou les camionneurs. Il a finalement été transformé en jardin fleuri! Un linteau il n'y a pas si longtemps inséré dans le muret construit à l'emplacement du bâtiment portait la date de 1753.



Cette date pourrait être celle de la construction de ce bâtiment qui était probablement l'un des plus anciens bâtiments du bourg et l'un des plus intéressants. En effet, les archives paroissiales signalent en 1755 le décès de Mathurine Jouan au « presbytère ». Mathurine Jouan avait 65 ans, il s'agit donc sans doute de la bonne du recteur. (On peut voir sur la photographie une autre bonne du presbytère dans la cour "o sa d'avantière blanche" devant le portail fermant la cour). Mais ce n'est pas la première mention du presbytère que j'ai trouvée. Le recteur Guillaume Robin mourut en effet au « presbytère » en 1729 ; l'emplacement du bâtiment n'était pas indiqué dans les archives paroissiales. De nombreux prêtres, nous l'avons vu, habitaient aux Petits Madrais. Nous avons, vu l'histoire du prêtre assassiné par les Huguenots, mais aussi celle du décès du malheureux Collet, par exemple. Ce lieu pouvait très bien pour les gens être le presbytère. Etait-ce celui où périrent les archives paroissiales? On l'a vu, dans le passé, les prêtres décédés l'ont été presque tous dans des maisons particulières, avec une seule mention d'un prêtre mort au bourg sans autre indication de lieu. Mais peut-être que le recteur avait une situation particulière, au moins au XVIII^e s. Ce qui est sûr, c'est que le bâtiment détruit figure bien, ainsi que ses dépendances, au cadastre napoléonien.

Fig. 122: Photographie aérienne du bourg vers 1950

Sur cette photo encore en noir et blanc, car prise dans les années d'après-guerre, (Fig. 122) on peut voir, l'axe de l'actuelle rue St Gilles. A droite, l'école des garçons (alors école St-Joseph); à gauche, une maison,

rasée par la suite pour élargir la route de Cohiniac, actuellement rue St-Gilles. Elle était habitée par une femme appelée la Pritèche, parce qu'elle était originaire des Pritiaux. On voit ensuite le terrain sur lequel a été bâti plus tard le "patronage", sorte de salle paroissiale servant en particulier pour le théâtre. Ce terrain devait apparemment servir à l'implantation de baraques pour réfugiés, sans doute lors de L'Exode, au début de la dernière guerre. On en voit encore ici les fondations. Les soubassements furent démolis par les enfants de l'école vers 1945/46, et j'y ai modestement participé. Aussitôt après, il y avait une ferme disparue dont la cour se trouvait en face dans le fameux champ appelé «l'Herbe Juan». Aussitôt après, un point blanc en bordure de route permet de localiser la fontaine, en face de la maison de la Boschate. Cette dame était mariée à un Boschat, ou elle était elle-même née Boschat. En arrière d'un jardin, on se trouvait à l'abattoir. On remarque aussi que ni l'actuelle cantine - ancienne salle "polyvalente"-, ni la route qui passe entre elle et l'école publique, n'existaient. A droite du clocher, on voit (sur l'original au moins) les fondations (en réalité des poteaux électriques) des ateliers Bidault déjà en cours de construction ! Il convient de remarquer qu'au-delà du bourg le paysage rural est encore très bocager. On avait ensuite des bâtiments agricoles suivis d'une fontaine et de l'ancien abattoir. On voit que la route contournait le cimetière. Entre le porche et d'église et l'actuelle mairie, on devine des poteaux électriques qui servaient à la construction des anciens ateliers Bidault. Par ailleurs, quelques poteaux électriques sont visibles ici ou là. On le voit, la circulation automobile n'est pas très dense ! Celle des humains ne l'est pas non plus. En arrière-plan, l'arbre est encore très présent car le paysage reste très largement bocager. On devine aussi des pommiers dans les champs cultivés. La vue s'étend jusqu'à la hauteur des Croix Neuves. Par ailleurs, au-delà du bourg, les différences de teinte des champs indiquent bien que nous sommes dans une région de polyculture. La photographie suivante (Fig.120) est cette fois en couleur. On peut y remarquer à l'extrême gauche, au droit de l'église, la mairie-école publique et plus bas, le "Patronage", puis, plus bas encore, le champ appelé autrefois l'Erbergement sur lequel a été construit le Lotissement des Vallées. La ferme a disparu, la maison d'habitation a été transformée, avec garage, signe du modernisme. A l'emplacement de l'actuel lotissement du Petit Verger – au centre bourg-, les ateliers Bidault ont été terminés (si l'on peut dire, ceux qui les ont connus savent que cela n'a jamais été le cas !). On distingue également les nouveaux ateliers de l'entreprise Botrel (à l'extrême droite) Ils sont actuellement transformés en habitat collectif. Cela semble confirmer qu'il était bien presbytère à l'époque de la Révolution comme indiqué plus haut. Par contre, lorsqu'il fut détruit, on ne trouva aucune trace d'un quelconque incendie. Il n'était donc pas le presbytère où furent brûlés les registres paroissiaux en 1646, et pour cause, il ne devait pas y avoir de vrai presbytère à cette époque ! Le premier vrai presbytère devait donc bien être celui qui a été détruit au XIX^e siècle.

Déjà, vers 1850, le conseil de fabrique se plaignait, preuve de l'ancienneté du bâtiment et des nombreux travaux à faire pour son entretien. A l'extrême droite de la gravure, on aperçoit le toit de ce qui est l'actuelle mairie. La mairie de 1900 est visible en haut de la photographie. Elle était située dans l'actuelle école communale. A la même hauteur sur le document,

mais à l'extrême gauche, on peut voir ce que l'on appelait il y a quelques années encore, la Maison des "Bonnes Sœurs" puisqu'y vivaient les religieuses de la Divine Providence (de Créhen) qui s'y chargeaient de l'école privée des filles. A remarquer aussi l'absence de tout poteau électrique et bien sûr de toute ligne téléphonique. Seul signe de progrès, la disparition des toits de chaume encore présents, selon Habasque, une cinquantaine d'années auparavant. Quelques maisons portent encore de nos jours au pignon la trace de ce changement, mais ce n'est pas bien visible sur la photo.



Fig. 123: Le bourg vers 1960

A droite du cimetière, le presbytère est toujours debout avec son jardin dont le mur n'a pas encore été abattu. Il est séparé des maisons d'en face par la route de Plaine-Haute. Autre signe de modernisme : un poulailler "industriel" à droite de l'école privée des filles; sûrement l'un des tout premiers de la commune. Il fut créé par le propriétaire de m'Hôtel d'en Bas dont les bâtiments sont visibles à proximité. L'école privée des filles - à l'époque- est également bien visible en bas de la photographie sur la route du Guicry surtout qu'elle est totalement isolée du reste du bourg. Son plan est identique à celui de l'école privée des garçons pour des raisons évidentes. Les talus autour de champs sont encore présents, par exemple derrière les Clos Briens, et en arrière des Roselais. Le champ moissonné au premier plan est rempli de "*coupiaux*",- ou "*chomiaux*"- de gerbes que l'on laissait sécher sur place avant de la mettre en tas sur l'aire de battage. Faut-il voir dans "*chomiaux*" une origine bretonne? De quelqu'un qui est debout, on dit en gallo qu'il est "*d'chomant*". C'est bien l'allure d'hommes debout qu'avaient les "*coupiaux*". (Il faut rappeler que c'est dans le milieu rural que le breton s'est maintenu le plus longtemps, mais plus ou moins déformé. Dans le temps, comme on dit, le pastour allait ès champs; Lorsque ses vaches ouidaient piquées par les taons, il fallait essayer de les calmer par cette expression "*chaou là, chaou là*" qui était évidemment le souvenir du breton Chomm (restez là!). Et quand il fallait les rentrer le pastour ne disait pas "*Dépéchous m'ti*" mais: "*Hast tieu, hast tieu!*" C'était naturellement le souvenir du breton Hast Bihan, dépêchez-vous un peu! Quant à l'autre appel

aux vaches " vollè, vollè ", j'attends qu'on me donne une explication! On voit bien aussi les courtils, ces jardins en arrière de la route de Cohiniac. Au-delà du bourg, vers les Madrais - que l'on devine tout à fait en haut de l'image -, on peut remarquer les champs complantés de pommiers. Ceux-ci ont presque complètement disparu du paysage. La photographie aérienne écrase le paysage, et la butte boisée de la Croix Thomas semble bien plate !

La répartition des maisons dans le bourg montre bien les contraintes liées au site. Le secteur le plus densément construit est donc le début de l'actuelle rue St Gilles. C'est à la fois un secteur plat et desservi par une route droite. Des maisons furent donc construites des deux côtés de la voie. Pour le reste, l'occupation du sol semble assez anarchique, avec toutefois un pâtre de maison dans le Meurtel et un autre dans le secteur des Roselais. Au demeurant, le bourg ne semble pas s'être développé en proportion de l'accroissement de la population. Celle-ci avait augmenté notablement, mais surtout dans les villages. L'historien Alain Croix a publié des cartes de la densité de population par paroisse. Au dénombrement de 1667, il place Saint-Donan dans la catégorie des moins de 25 habitants par kilomètre carré, soit aux alentours de 1 000 habitants (C'était à peu de choses près la population au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale !). Au dénombrement de 1696, la paroisse est passée dans la catégorie des 50 à 75 habitants par kilomètre carré. En 1770, Ogée chiffre la densité entre 75 et 100 habitants par kilomètre carré, soit entre 1800 et 2000 habitants environ. Selon mes calculs, entre 1680 et 1690 il y aurait eu au Buschon 24 décès et 10 mariages, à Villeneuve, respectivement 16 et 15, à Kergrois 22 et 13, à la Forge Martin 15 et 7 et au Guicry 13 et 7 ; aucun autre village ne dépassait 10. Les statistiques sur l'époque sont très floues;. Ainsi selon une autre source, le seul nombre de communiant en 1775 était de 2300! En 1793, il devait y avoir 2429 habitants. Le record semblant être atteint avec environ 2 900 habitants en 1820 car lors du recensement de 1836 le nombre était descendu à 2640. Il continuera de baisser par la suite. Il y avait alors 418 ménages à Saint-Donan, soit plus de 6 personnes par ménage. Par ailleurs vers 1850, la population se situait aux alentours de 2130 habitants. Elle était donc équivalente à celle mentionnée par Ogée. Lors du recensement de 1881 on trouve deux autres données : le nombre des ménages est encore de 418 et le nombre de maisons de 414. Il est évident que sous l'Ancien Régime, ces nombres étaient au moins aussi forts. Les registres paroissiaux ne donnent aucune indication sur l'importance de la population, mais on peut en tirer des renseignements utiles pour comprendre les mouvements de la population. J'en donnerai des exemples dans l'annexe consacrée précisément aux registres paroissiaux. Pour mémoire, je rappelle que la dégringolade n'a cessé de se poursuivre par la suite. Dès 1914, il ne restait que 1800 habitants et en 1965 ils n'étaient plus que de 864. Mais à partir de cette date, elle recommença à croître.

Lorsqu'il fut question, dans les années 90, de donner des noms aux rues du bourg, le conseil, avec l'accord du maire de l'époque, décida de ne pas donner de noms de personnes aux rues. Il fut donc proposé de donner, autant que faire se pouvait, des noms rappelant le passé de la commune.

Le conseil municipal unanime décida de reprendre le nom de pièces de terre comme Les Courtieux, dont j'ai par ailleurs rappelé l'origine, ou le Tertre d'en haut, dont le sens est facile à saisir. On prit le nom des Quartiers, du nom d'une parcelle. De même, on reprit le nom des Clos-Briens et des Roselais. Ce dernier terme que l'on retrouve dans d'autres communes y est aussi au pluriel. Ce n'est sans doute pas un hasard. On pourrait bien sûr y voir un mot tiré de Rosel, l'ancêtre du moderne roseau. Ce mot ne se retrouve pas en breton. Mais pour qui connaît l'emplacement du secteur, la chose ne manque pas d'intriguer. On pouvait tout faire pousser dans cet endroit, mais sûrement pas des roseaux, le lieu est bien trop sec. Il vaut donc mieux recourir à la racine bretonne Rozell signifiant coteau, versant vers un endroit humide. C'est bien le cas ici, avec la présence au bas du bourg d'une fontaine et du secteur humide de la Noë alors traversé par deux ruisseaux. Mais il faut toujours se méfier. Ainsi, Le Roselier de Plérin, n'a pas la même origine car, au XIII^e siècle encore, le lieu-dit était noté Roz Eler, le promontoire, la pointe, de l'aigle ; on est loin aussi d'un "endroit où il y aurait des roseaux".

La rue des Châtelets a reçu, quant à elle, une explication au mot châtelet sans doute issu de castellum, déjà évoqué. J'ai aussi expliqué le mot Meurtel, repris d'actes notariés anciens, pour remplacer le terme le Petit Paris donné à ce quartier qui avait en effet tout d'une rue d'un quartier populaire de Paris. La Rue de la Croix Thomas tire bien sûr son nom de la croix dont j'ai parlé par ailleurs. La Rue des Tessiers fut donnée en souvenir du grand nombre de tisserands que la commune compta dans le passé. Dommage que je n'aie pas eu la présence d'esprit de proposer aussi une rue des filandières, tant cette profession fut celle des femmes, et de filles souvent très jeunes, de notre commune. Depuis, les choses ont évolué, car, sur ma proposition, le conseil municipal a décidé d'appeler une nouvelle rue la Rue des Filandières. Ces travailleuses étaient d'abord signalées au registre paroissial à l'occasion des mariages et surtout après la Révolution, lors des obsèques. Faute de mieux lors du premier choix, un ancien conseil baptisa une voie Rue des Genêts. C'était la seule exception à la règle qu'il s'était fixée. Il fut décidé de garder le nom de Saint-Yves, bien que la fontaine qui s'y trouvait ait été comblée lors des travaux d'élargissement de cette venelle. De même le conseil décida de donner le nom d'une rue au patron de la paroisse, Saint-Gilles. La rue de Saint-Brieuc, elle, tire son nom de la ville du même nom pour laquelle elle était alors la voie d'accès normale.

Il fut aussi décidé de garder le souvenir de la fin des deux dernières guerres mondiales avec La Rue du 11 novembre (1918) - l'ancien Chemin des Bœufs- et du 8 mai (1945). Par la suite, on rajouta la Rue du 19 mars 1962. Cette date est celle de la fin de ce que la Gouvernement dut bien appeler La Guerre d'Algérie à laquelle tant de donanais de ma génération ont participé. Trois y ont d'ailleurs laissé la vie alors qu'ils avaient à peine dépassé l'âge de 20 ans.

Le nom de la Rue Louis Bidault fut adopté beaucoup plus tard suite à la décision d'une partie seulement du conseil municipal. Elle doit son nom à un ancien maire de la commune qui, d'ailleurs, n'était pour rien dans l'édification

du Lotissement des Vallées où est située cette rue. Tout au plus est-ce sous son mandat que le conseil municipal acheta le terrain sur lequel fut édifié beaucoup plus tard le lotissement. C'est aussi lui qui avait proposé de ne pas donner de nom de personnes à une rue, tant une personne peut être bien vue par les uns et honnie par d'autres. Louis Bidault en savait quelque chose ! Curieusement, l'anthroponyme Bidault tire son origine d'une racine qui signifie gouverner. Louis Bidault était-il prédestiné ?

Etrangement, le registre paroissial ancien ne connaît pas, sauf exception, des noms pourtant encore signalés au bourg lors de recensements tardifs, il est vrai, puisque datant de la seconde moitié du XIX^e siècle. On trouvait par exemple le Chauchix ou Chauchis, une variante de chaussée. J.Y. Le Moing donne deux explications possibles pour le terme. Il propose Chaussée du latin Calceis qui donnerait donc Chauchis. C'était la prononciation locale des anciens. Quant à Chauchix, il pense que le maintien du X finale explique la forme Chauchix, celle-ci signifiant four à chaux. Il est évident que Saint-Donan n'était pas un endroit où l'on trouvait naturellement de la chaux, mais rien n'interdisait d'en faire venir. La chaux éteinte était très utilisée comme peinture.

Grâce à des inventaires dressés lors des recensements du XIX^e ou XX^e siècle- donc bien après l'Ancien Régime- et en partant de la Place de la Pompe – actuelle Place de la Mairie, on trouvait successivement: «la Providence». Cette maison fut ainsi appelée car c'est là que logeaient, et tenaient école, les religieuses de la Divine Providence de Créhen. Au pied de ce bâtiment, une voie menait au «Meurthey» (en réalité Le Meurtel). En remontant l'actuelle rue des Tisseurs, on avait sur la droite la ferme dite «la Porte Gilles le Gal ». Un «Gille le Gal» figurait vers les années 1730 au registre paroissial car il était fréquemment mentionné comme "témoin" lors des obsèques. Un autre Gilles naquit en 1765 et était le petit-fils de Claude Gardon déjà évoqué. Je pense que c'est plutôt à lui que l'on doit le toponyme qui porte ce nom. Au-delà, et sur la droite, toujours en suivant l'itinéraire des recenseurs, on avait «la Tenue». Ce lieu-dit ne figure pas sur le plan cadastral (Fig. 115) puisqu'il y est appelé «les Roselais». Cette ferme était à la fin du XIX^e siècle la propriété de la famille Simon, les frères Yves et Victor. Victor établit ensuite une autre ferme appelée cette fois les Roselais, dont les bâtiments existent toujours tout comme ceux de la Tenue. Ces Roselais ne figurent évidemment pas sur le cadastre de 1848. En redescendant vers le bourg, et à gauche, on devait avoir «la Porte aux Clercs», encore une ferme, à placer sans doute dans l'îlot central. Toujours selon l'itinéraire du recenseur des années 1881 et suivantes, c'est en contrebas des Clos Briens qu'il faudrait sans doute localiser le Chauchis avec trois habitations dont celle d'un laboureur, ce qui suppose un minimum de terrain; et c'est bien trois maisons que l'on voit sur le plan de 1848, sans compter l'actuelle mairie sur la Place de la Pompe. (Faute de mieux, le recenseur a parfois donné un nom à des rues qui n'en avaient pas, par exemple la Grande Rue qui menait au Fresne. Quoiqu'il en soit, si le Chauchis est encore mentionné au recensement de 1886, il ne figure plus dix ans plus tard. Les maisons auraient donc disparu entre temps, donc avant la construction de la nouvelle église. Le tour du bourg, pour cette partie, se terminait par «la Place de la

Pompe» et «la Rue du Ruisseau », entre le cimetière et la boulangerie actuelle. Cette rue a presque entièrement disparu lors des tout derniers travaux d'embellissement (???) du bourg. Par ailleurs, je l'ai dit, figuraient aussi dans le bourg, et cela depuis longtemps, «le Fresne» et «l'Hôtel d'en bas». On sait que l'aspect du bourg a été totalement changé par les travaux réalisés, en particulier ceux de l'année 2014 évoqués plus haut

Ce tour d'horizon est bien sûr incomplet et prétentieux, mais il m'a au moins permis de mieux connaître ma commune. Nul doute que des erreurs se sont glissées ici ou là. Les spécialistes me pardonneront. Ce travail permettra peut-être aussi à d'autres de s'intéresser à leur patrimoine, voire de le préserver. En toute modestie, je reprendrai donc à mon compte cet aveu d'un journaliste d'investigation enquêtant sur le sujet délicat de la recherche de la fuite des dirigeants nazis. Il écrit dans la préface de son ouvrage: « *Bien sûr les conclusions auxquelles j'arrive sont discutables et méritent d'être étudiées de près, mais je crois que ce sont les conclusions qu'il est possible de tirer des éléments dont j'ai disposé.* »

Bibliographie sommaire

On pourra se reporter aux travaux de pionniers de la toponymie comme Dauzat (1926), en particulier son Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France rédigé en association avec Ch. Rostaing. Mais en ce qui concerne la toponymie bretonne, il faut d'abord rappeler les travaux du premier maître en la matière, Le chanoine Falc'hun, ancien professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. Quand j'étais étudiant vers 1960, ce n'était pas si banal, de croiser un professeur de la Faculté des Lettres en soutane dans une université "laïque" ! Preuve que le scientifique méritait le respect.

Pour les autres travaux généraux, il faut signaler ceux de Léon Fleuriot et surtout de Bernard Tanguy (Par exemple son dictionnaire des communes des Côtes-d'Armor). On trouvera dans leurs ouvrages de nombreuses bibliographies. Pour les noms de famille, on retiendra entre autre le travail de Fanch Gourvil: Les noms bretons d'origine toponymique. Plus tard Albert Deshayes a aussi publié de gros ouvrages dont le Dictionnaire des noms de lieux bretons et le Dictionnaire des noms de famille bretons. On peut aussi consulter La toponymie celtique de Jean-Marie Plonéis. J'ai trouvé le sens des noms bretons dans le Dictionnaire étymologique du breton d'Albert Deshayes. Une Grammaire bretonne du dialecte de Vannes et Le Breton du Morbihan vannetais m'ont fourni du vocabulaire de cette région. Il peut parfois éclairer l'origine de certains noms gallos. Du côté gallo justement, on a surtout le gros ouvrage de Jean-Yves Le Moing sur l'origine des noms bretons en pays gallo: Les noms de lieux de Haute Bretagne. Plus localement, on peut recourir aux travaux de Michel Priziac pour la partie bretonnante, Au nom de nos villages et Les noms racontent la Bretagne. D'autre part, je ne saurais oublier le Dictionnaire d'histoire de Bretagne, dont les synthèses sur certains sujets généraux sont particulièrement

appréciables.

Pour le secteur gallo, le travail de base avait été réalisé par Béchard. (Document dactylographié). Plus tard, Hubert Coatleven a étudié dans une revue les noms de lieux du secteur de Lamballe. Il faut d'ailleurs rappeler qu'une bonne connaissance du gallo est indispensable si l'on veut faire une étude de la toponymie d'une région en pays gallo. On pourra aussi se reporter aux travaux de Claude Bourel.

Mais mon travail a été complété par de nombreuses lectures dans des revues anciennes ou récentes qui m'ont apporté des renseignements que j'ai parfois fait figurer. Je me suis aussi beaucoup servi des registres paroissiaux disponibles maintenant sur le Net. Elles permettent de faire remonter les noms de lieux, je le rappelle, au moins jusqu'à la moitié du XVII^e siècle. Par ailleurs, j'ai beaucoup consulté les cadastres anciens qui m'ont permis de voir la localisation de lieux-dits aujourd'hui disparus. Celui de 1812 que l'on trouve en mairie est en très mauvais état, voire illisible. Heureusement l'exemplaire des Archives Départementales— qui est en ligne sur le Net — est en très bon état. Par contre, celui de 1848, conservé en mairie, est en excellent état. La Matrice cadastrale disponible en mairie est une source inépuisable de renseignements sur les toponymes, et plus elle est ancienne, mieux cela vaut. Si l'on est courageux, il faut aussi consulter les archives notariales, ce que je n'ai pas fait. Je doute qu'elles m'aient appris grand-chose de plus, sauf si elles sont vraiment très anciennes.

Pour ce qui est des documents anciens concernant la commune, on pourra par exemple se reporter à L'annuaire des Côtes-du-Nord qui a publié plusieurs articles au XIX^e, en particulier ceux de Garaby, repris par Jollivet. Par ailleurs, j'ai le plus souvent donné mes autres sources lorsque j'ai cité un auteur. Les Mémoires de la Société d'Emulation des CDN ont publié aussi dans le passé des articles intéressants. De même, on trouve des renseignements utiles dans les Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord, mais seulement pour le XIX^e siècle. Des renseignements ont également été glanés dans les données de la société de généalogie ou dans Ar Men. On peut aussi consulter l'ouvrage de Jollivet : Côtes-du-Nord Arrondissement de St Brieuc. Il s'intéresse beaucoup aux légendes donanaises mais il donne aussi quelques précisions historiques qui ont parfois de l'intérêt pour la toponymie quand il cite le lieu d'habitation de tel ou tel nobliau local. Pour la recherche concernant la noblesse, on peut se reporter aux travaux de Pol de Courcy ou à l'Armorial Breton de Le Borgne. Ces travaux ne permettent pas toujours d'avoir la totalité des renseignements concernant les possessions de tel ou tel noble. Il m'est donc sans doute arrivé d'avoir quelques approximations que des spécialistes corrigeront.

Les nombreux travaux effectués par les généalogistes m'ont été d'un grand secours pour mes recherches sur les noms de famille ayant habité ici ou là, en particulier dans les maisons nobles. La documentation fournie par Geneanet n'a cessé de s'accroître d'année en année, voire de jour en jour !

Bien sûr je ne saurais citer toutes les revues anciennes ou récentes que j'ai pu consulter et dont je me suis parfois servi. Certaines ont été depuis le

début lointain de mes travaux numérisées et sont accessibles sur le Net. Le célèbre recteur le Goff, avait fait une étude sur les villages de Saint-Donan dans son bulletin paroissial Le Clocher de St Donan. Même si tout n'est pas à prendre, le travail est intéressant car c'est celui d'un pionnier en la matière sur la commune. L'abbé le Goff fut, pour une grande part, à l'origine de l'édification de l'actuelle église et d'autre part il était recteur de la paroisse au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et des lois de laïcisation. Il n'est pas inutile de consulter l'Annuaire des noms de lieux des Côtes-du-Nord. Même s'il date des années 50, il permet de constater que les noms de lieux de Saint-Donan ne sont pas tous originaux, loin s'en faut. On peut élargir la recherche par exemple par le CD rom appelé le Dictionnaire des toponymes de France. C'est d'ailleurs la lecture de celui-ci qui m'a obligé en cours d'étude à des modifications. On peut y constater en effet que des toponymes de chez nous se retrouvent ailleurs en France. Une racine uniquement bretonne ne suffit donc pas toujours. On peut alors penser à une origine gauloise ou celtique d'un nom de lieu.

Il m'est aussi arrivé de citer tel ou tel auteur. En voici une liste non exhaustive avec le nom de l'ouvrage consulté parfois sur Internet:

R. Auffray : Le petit Matao

Bécharde : Les noms de lieux entre La Rance et le Gouët

R. Cintré : La nature, les hommes et le paysage autour de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier (Fin XIV^e-Début XVI^e siècle) -in (Mémoires de la société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne.)

Dauzat et Rostaing: Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France

F.Favereau: Celticismes Les gaulois et nous

F. Falc'hun : Les noms de lieux celtiques

F.Godefroy: Dictionnaire de l'ancien français

Dom Gougaud : Les chrétientés celtiques

F. Gourvil : Noms de famille bretons d'origine toponymique

F.Favereau: Celticismes Les Gaulois et nous

INSEE : Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits (...Côtes-du-Nord

Dom Morice : Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne et Preuves

M. Habasque: Notions historiques... département des Côtes-du-Nord

B. Jollivet : Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc

A. le Braz : La légende de la mort

V.A. Malte-Brun, Jules Verne et Adolphe Joanne : Les Côtes-du-Nord

J.Y. le Moing : Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne

Le Noir de Tournemine La Seigneurie de Crénan ; Aperçu de l'histoire de Quintin et ses environs

P. Potier de Courcy : Nobiliaire et armorial de Bretagne

M. Priziac : Les noms racontent la Bretagne ; Au nom de nos villages

Ch.Rostaing : Les noms de lieux

B. Tanguy : Les noms de lieux bretons, toponymie descriptive.

E. Vallery: L'art et la manière de prononcer ces sacrés noms de lieu de Bretagne

Logiciel Dictionnaire des toponymes de France et Logiciel carte de Cassini et d'autres travaux consultables sur Internet.

(J'ai cité d'autres auteurs en cours d'exercice, il sera possible de s'y reporter.)

Documents annexes

- 1- [Les nobles de St Donan au milieu du XV^e siècle: La montre de 1469](#) 323
- 2- [et au XVI^e, en 1543](#)
- 3- [Aveu de 1540 par Jean du Rufflay](#)
325
- 5- [Vente du Chesnay par René le Gascoing \(1655\)](#)
328
- 6- [Empêchement du mariage Taillefer/Kernavanoy en 1686.](#)
327
- 7- [Louis-Jean de Keremar de Boischâteau.](#)
328
- 8- Mariage de Keremar/ de Castellan
334
- 9- Les malheurs de Claude Budes
335
- 10- Anciens du Rufflay
337
- 11- Les registres paroissiaux
342

- 12- Bénédiction de cloches en 1748.
358
13 - [L'évolution de la population](#)
359
14- les épidémies
15 un [objet mystérieux](#).
372
16- [Un autre Saint Donan, celui de l'île d'Eigg en Ecosse](#)
372
17- [Des traces énigmatiques](#).
373

Annexe 1: Les nobles de Saint-Donan au milieu du XV° et au début du XVI° siècle

Nobles de Saint-Donan

1^{er} Janvier 1515.

Enquête du 17 Janvier 1449.

Geoffroy Brangol, à Kergault.
Philippe Forget.
Guillaume Le Roux.
Jean Moro. — Folleville.
Louis du Rufflay. — Rufflay, Biliet.
Alix de Beaumont. — Villeauroux.
Richard Robin. — id.
Guillaume Boessel. — La Fresnays.
Guillaume Conan. — Villetannou.
Eouuet Le Forestier. — Lalande.
Eouuet Le Charpentier. — Brangol.
Alain Le Gasgoing. — Villebottier.

Tristan du Rufflay. — Rufflay, Villeauroux, Biliet.
Christophe de Rosnadec. — Villetannou, la Salle.
Gilles de Keranneuc. — Isle-Milon.
Gilles Le Gasgoing. — Villebottier.
Louis Moro. — Folleville.
Sylvestre Le Charpentier. — Brangol.
Jean Joses. — Guycois.
Geoffroy Brangays. — Kergault.
Jean de Castellan. — id.
Tristan de Monfort. — Le Four.
Tristan de Tannou. — Clos-Briand.
Jean du Boihoexel. — Four-Jarus.
Le Bigot. — La Chesnaye.
Louis Le Gasgoing. — Id.
Pierre Le Forestier. — La Lande.
Yves Budes. — Croix-Cadiou.
Jean Grumel. — Vaumartin.

Même si ces données ne figurent pas ici, la photocopie de l'original que j'ai consultée et d'où sortent ces tableaux - reproduits d'après de Garaby-mentionne qu'en 1449 Philippe Forget était à «*La Villeneuve*»- mais je l'ai évoqué pour Kerlan où il n'habitait peut-être pas- et Guillaume le Roux «*au bourg*», sans autre précision. On remarquera que dans les données suivantes, Villeneuve n'est jamais mentionnée, d'où mes doutes concernant Philippe Forget. Au total, c'est plus de 20 toponymes qui sont mentionnés avec, il est vrai, quelques erreurs. Ainsi, Guillaume Bouessel était à La Soraye et non à La Fresnaye. Jean de Castellan était en réalité Jean de

Castellou. De même le Bigot et Le Gascoing étaient au Chesnaye et non à la Chesnaye. La confusion était facile pour quelqu'un qui ne connaît pas la commune. La transcription des originaux peut aboutir à des erreurs. J'ai déjà évoqué le cas de Tristan de Montfort. Nous avons déjà signalé des Montfort à Billiet, mais plus tard. Par contre Jean du Boiboezel devait bien détenir Le Four-Jarnio, puisque nous avons vu qu'il s'agissait d'une propriété nobiliaire.

On peut aussi constater la grande permanence de certaines familles dans le même lieu-dit, je pense par exemple aux du Rufflay, alors que d'autres familles disparaissent dans leur lieu d'origine. Par contre seuls les du Rufflay et les Brangais portent le nom de leur lieu-dit d'origine. C'est le cas des Forget qu'on ne retrouve plus après. Mais les Brangais ne sont plus à "Brangol" par suite d'une fusion avec les Le Charpentier. La dernière Brangais détentrice du lieu-dit a dû épouser un Charpentier avant 1449. Il est évident aussi que, puisque Tristan du Rufflay possédait trois "manoirs", il ne vivait pas dans les trois. Deux étaient sans doute habités par d'autres familles nobles, à moins qu'ils ne soient plus que des métairies nobles. D'autre part, Richard Robin et Alix de Beaumont étaient mari et femme. Par contre, Louis le Gascoing et de Gilles Le Bigot devaient donc être copropriétaires et/ou cohabitants au Chesnaye. On a eu la même situation à Brangais. S'agissant du Chesnaye, comme il ne figure pas en 1469, on peut supposer que cette date est la date ante de sa possession par Louis Le Gascoing qui pourrait donc être un frère cadet de Gilles tenant de La Ville Boutier. La localisation de Tristan de Monfort au "four" est pour le moins curieuse, puisque nous l'avons signalé dans l'article sur Billiet-Monfort.

A la "monstre" de 1469 (ou 1479?)

SAINT-DONAN.

Philippe du Rufflay, à deux archers et luy a esté enjoint faire lance.	Guillaume Conen-Villetano. Guil ^m Josses, Hervé Hamon. Eonet Moro, par Bert. Moro.
Alain Le Gascoing, par Guillaume Le Gascoing.	Jean Le Roux. Louis Brangaays.
Sevestre Le Charpentier.	Etienne Frigat.

On se souvient que sous l'Ancien Régime la société était divisée en trois ordres: le clergé, la noblesse et le tiers-état. Ce classement avait pris la suite de ce qui existait au Moyen-Age. On avait alors la "classe" de ceux qui priaient (pour tous), ceux qui combattaient (pour tous) et ceux qui travaillaient (pour tous également). Les combattants, les nobles, étaient astreints à des revues "militaires", les monstres où ils devaient se montrer, donc être présents, et montrer leur équipement: chevaux et armes. Cet équipement était proportionnel à la richesse du noble; D'où le rappel à l'ordre fait à Philippe du Rufflay: il n'avait pas un équipement suffisant correspondant à ses «*facultez*» et ce, malgré ses deux archers. Ce type de hiérarchie en trois "classes" est en fait très ancien. Il rappelle ce que existait – et qui existe

encore en partie- dans un pays comme L'Inde.

En ce qui concerne cette monstre, on constate certes quelques changements par rapport à 1449. Mais les familles que nous avons souvent trouvées dans l'étude menée précédemment sont toujours là: les du Rufflay, Gascoing, Brangays. D'autres noms apparaissent comme celui des Moro. Comme dit précédemment, les nobles convoqués aux monstres devaient avoir un équipement en relation avec leur revenu. A mention de leur propriété ne figurait donc pas obligatoirement.

Sur ces onze nobles, - manque sur ce tableau Jehan de Montfort - la moitié environ peut être rattachée à un lieu-dit grâce à ce document ou à d'autres de la même période : du Philippe du Rufflay, Guillaume Conen, Louis Brangaays mais aussi Eonet Moro à Folleville, Alain Le Gascoing à La Ville Boutier, Sevestre le Cherpentier à La Lande Souzaine, Guillaume Josses au Guicry. On aussi notera l'importance à cette époque des archers, dont un à cheval. Le texte ne le mentionne pas, mais Jean du Rufflay devait évidemment être lui aussi à cheval, lequel était un signe de richesse vu son coût. Je l'ai dit, dans le passé, un chevalier se devait d'en posséder plusieurs: au moins un roussin pour le déplacement et surtout un destrier, plus fort et que le chevalier montait au dernier moment avant le combat. (D'où l'expression «monter sur ses grands chevaux.»

Annexe 2 : au milieu du XVI°, (monstre de1543)

Comme le document précédent, celui-ci n'est pas d'un grand secours pour l'étude toponymique : seuls figurent la Ville Boutier et le Rufflay. Heureusement, il existe d'autres documents de cette époque qui sont mieux renseignés : ce sont les différentes "Réformations" puisque les nobles y sont mentionnés avec tout ou partie de leurs biens. On peut donc dire avec certitude que Charles Kernévenoy était à l'Isle Milon, François Jocet au Guicry, les hoirs de Jan Boisard à Folleville. Jan du Rufflay avait Billiet, Le Rufflay et La Ville au Roux. Louys le Gascoing est dans un autre document signalé au Pré Joüan.

SAINCT-DONAN.

Jan du Rufflay s^r du d. lieu, prés. o un aultre arch. à chev.
Charles de Kernévénoy, présent en archer.

Gilles Le Gascoign s^r de La Ville-Boutier et de St-Bédan,
néanmoins que luy avoit esté enjoinct faire lance, reçu
o un aultre archer, après avoir informé de ses facultez.

Geffroy Brangays, défailant.

Les hoirs Louys Le Gascoign mineurs, comparus par
Pierre Le Chasnu, en archer

François Jocet, présent à pied ayant espée, reçu après
avoir informé de sa pauvreté.

Les hoirs Jan Boisart, à cause de fief noble qu'ils tiennent,
comparus par François Marion, en archer.

Tristan Montfort, présent par Louys son filz, en archer.

Yvon Kerpuncze, défailant.

Par ailleurs, on note la disparition de La Soraye signalée. De plus, je ne sais où habitaient Yvon Kerpuncze (sans doute issu de Ker Puns, le puits) et Tristan de Montfort, peut-être à La Ville-Tano ou déjà à Billiet-Montfort. On peut se reporter à l'étude sur Billiet. De plus, la Réformation de 1535 précisait qu'on avait aussi La Lande que tenait Pierre Le Forestier également propriétaire de "Branguiol". Ceci suppose que les Brangais étaient déjà à Kergault. D'autre part le même document signale que La Ville Sousaine, la maison de La Salle et La Ville Tano sont à Jehan de Rosmadec, que Le Four Jarnyo est à Louise du Liscouët et que demoiselle du Bodino tient Le Guicry en douaire. On peut aussi remarquer que 2 nobles sur 9 sont défailants, cela fait beaucoup, mais cela ne semble pas avoir de conséquence. Je l'ai dit, à cette époque les monstres n'ont plus l'importance qu'elles avaient. Toutefois l'absence de Geoffroy Brangais étonne car les Brangais étaient quand même des nobles importants pour la paroisse. Je rappelle quand même qu'il est mentionné à Kergault. Il n'était donc pas de la branche aînée, passée, nous l'avons vu aux Le Charpentier. Ceci explique sans doute cela. Le fait que le texte mentionne que François Jocet soit à pied « après avoir informé de sa pauvreté » peut laisser bien sous-entendre que les autres étaient à cheval. Lors d'une montre

Annexe 3 : "Aveu" de 1540 par Jean du Rufflay

Un «aveu», en termes de féodalité, était une sorte de charte délivrée par le vassal à son seigneur. Il attestait de sa prestation de foi – au sens de fidélité- et de l'acquisition de son fief. Comme on le constate dans le second aveu, il s'accompagnait d'un dénombrement des possessions du vassal. C'était donc un document d'enregistrement des terres et rentes accordées par un seigneur à son vassal. Cet aveu énumère quelques droits dont pouvait

disposer un noble: la prééminence dans l'église à laquelle les nobles tenaient beaucoup, le droit de justice et bien sûr le droit de chasse avec chiens et oiseaux de proie. Le document précisait que l'aveu concernait «*Jan du Rufflay seigneur dudit lieu de la ville au roux pour les maisons et manoirs, salles chapelles, droits et tombes.*» On constate que ce texte n'est pas très clair car il ne comprend pas de virgule: *il faut donc sans doute lire «Jan du Rufflay, seigneur dudit lieu du Rufflay (et) de "la ville au roux"».*

1540-1728. — Fief du duché de Lorges au siège de Quintin. — Paroisse de Saint-Donan : aveu fourni en 1540 à la cour de Quintin par Jean Du Rufflay, seigneur dudit lieu, pour la terre du Rufflay et ses dépendances ; prééminences dans l'église paroissiale de Saint-Donan au chanceau et dans la chapelle de Saint-Loup ; droits sur les poissonniers, «*lesquels passants près et environ les terres et domaine dudit lieu du Rufflay portans poissons à vendre sont tenus faire appeler et fraper à la porte dudict lieu troys coups, soit jour ou nuit, pour sçavoir si la maison est pourveuë de poisson autrement en prendre ainsin que bon semblera audict sieur le payant, et ce faisant ledict sieur leur doibt à boire et une miche, et s'ils sont en deffault de ce faire, il les peut faire poursuivre jusque une lieuë à la ronde et les déclarer amandables à son arbitrage* » ; cour et juridiction «*en l'auditoire et cohue estant au boult de ladicte maison* » ; droit d'avoir «*chasses et faire chassez et tendre raitz à haulte voile et toutes aultres manières de filets, prendre et faire prendre à congrégation de peuple ent tous et checuns ses boys et terres toutes bestes sauvages, gibiers, et d'avoir et norrir chiens et oyseaux de proye, etc.* » —

Un «chanceau» ou chancel était la barrière basse qui séparait le chœur du reste de l'église. Le chanceau désignait donc souvent le chœur de l'église. La «cohue», mot sans doute tiré du breton Koc'hui, était la halle, le lieu du marché. Mais la cohue désignait aussi l'auditoire des juges du seigneur. Cela semble bien être le cas ici. Je me suis déjà interrogé sur l'expression «Prééminences dans l'église paroissiale de saint-Donan au chanceau et dans la chapelle de Saint-Loup», et mon incertitude demeure. Qu'est-ce que cette chapelle de Saint-Loup? S'agit-il de la chapelle Saint-Gilles, terme le plus souvent utilisé pour désigner la chapelle Saint-Gilles/Saint-Loup ou bien une chapelle indépendante actuellement disparue ? C'est bien ce que présuppose le membre de phrase et la conjonction de coordination. Est-ce une ancienne chapelle, du Rufflay en particulier, encore existante en 1540, détruite ensuite, puis reconstruite dans sa forme actuelle sous un autre nom? On remarque en effet que dans l'aveu suivant, daté de 1763, il n'est plus question que de «prééminences...dans la paroisse de

Saint-Donan.» Exit donc la chapelle St-Loup et absence d'une quelconque mention de la chapelle St-Gilles. Dans le même document, il est bien fait mention de «la fête de saint Gilles et de saint Loup.»

Les connaisseurs en gallo pourront trouver quelques termes connus comme pourveuë ou checuns. On remarque aussi le mot « norrir » qui en français actuel est donné par nourrir, avec l'ajout du U signalé dans mon étude.

Annexe 4 : Autre "Aveu"

Seigneurie du Rufflay (1540-1777)

Aveu fourni (pour les biens meubles et immeubles) à la cour de Quintin par Jean du Rufflay, seigneur dudit lieu, de La Ville-au-Roux et de Billiet pour « les maisons, manoir, salle, chapelle, oratoire, estages et courts du Rufflay, les jardins, fuye à pigeons, coulombiers, vergers, rabines, bois taillis et de haute futaye »; des prééminences et droits de tombe dans la paroisse de Saint-Donan; la manoir de La Ville-au-Roux, et les métairies de Billiet, de La Terre-Neuve et de Launay-Garay; le bois du Souchay; l'emplacement du Moulin-au-Roux, les convenants de L'Estang-Ravily, des Terres-Callac, du Bourg, de La Transonnaye, du Vau-Martin, du Tertre-Huet, de La Templerye, des Madrets, etc.; une maison située au bourg de Saint-Donan, joignant l'auditoire et la cohue où s'exerce la juridiction du Rufflay et où, se lèvent les droits de coutume, d'étalage et de havage notamment le jour de la fête de saint Gilles et de saint Lou ; droit de chasse à toutes bêtes etc.» (1540)

...**aveux fournis en 1763**, à Pierre-Joseph-Auguste Morin, chevalier de Saint Louis, seigneur de Portmartin et du Rufflay, *pour de pièces de terre appelées Les Pré d'Ahault, Le Pré du Pont-Bruguen, Les Clos-Neufs-du-Bois, etc., situées dans la paroisse de Saint-Donan et relevant du fief du Rufflay.*

L'aveu ci-dessus confirme sur plusieurs points celui vu précédemment, et pourtant 200 ans les séparent, puisque ce dernier est de 1763. Mais surtout dans ce deuxième aveu sont mentionnés toutefois le droit de tombe et de nombreux convenants dans des lieux-dits dont l'existence se trouve ainsi confirmée. Un convenant est une exploitation agricole d'un type particulier. Le terme se retrouve dans la région bretonnante près de chez nous sous la forme Convenant...suivi d'un qualificatif ou d'un patronyme. Le convenant est différent de la métairie dont nous avons vu le fonctionnement à propos d'Anne du Rufflay. Dans le convenant, on oppose le propriétaire du foncier au propriétaire de ce qui est au-dessus de la terre (les édifices) : les bâtiments, les talus, les arbres. Le convenant est aussi appelé domaine congéable car le propriétaire du foncier peut donner congé à son "locataire" moyennant compensation. En voici un exemple pour Crénan : «*pour lesdits preneurs jouir de la dite tenue et terres en l'advenir, et les tenir dudit seigneur à titre de **domaine congéable**, lequel usement a été congneu entre parties, estre tel gardé et observé de temps immémorial en ceste juridiction*

que le seigneur duquel **convenant** peult audict titre, expulser hors de ses terres, lorsque luy plaist, le détempteur des dictes terres, en luy payant ses edifices et améliorations à esgard des priseurs». Il va sans dire que le foncier exigeait du convenancier un certain nombre de compensations en argent ou en nature. Ce type de bail, de 9 ans en principe, était dénoncé dans tous les Cahiers de Doléances rédigés au début de la Révolution. J'ajoute que dans "l'Usement de Rohan", le propriétaire pouvait vendre ou sous-louer sa terre pour un bail inférieur.

Au passage, remarquons que le texte utilise le mot «congneu» sans que je sache s'il se prononçait *conneü* comme en gallo, ou connu comme en français; le G n'était donc pas prononcé. Il en était de même dans d'autres mots d'ancien français. D'autre part, l'ancien français ajoutait volontiers des consonnes non prononcées comme le H de Jehan, le S de Gascoing ou de «estages». Par ailleurs, on constate dans le texte que celui-ci précise bien que le statut de "convenant" est «gardéet observé de temps immémorial». Les parties ne sauraient donc contester le document, en particulier le preneur.

Le droit de havage permettait au seigneur de prélever une poignée (à deux mains) de céréales lors d'une transaction; ce droit se prélevait sur tous ceux qui apportaient des marchandises au marché. Le droit d'étalage permettait au seigneur de percevoir un droit sur toutes les marchandises étalées, vendues ou non. Le droit de coutume était une imposition prélevée sur certaines marchandises ou emplacements lors des foires par exemple. Ici, nous retrouvons la date de la St Gilles. Le terme de cohue, qui est resté dans le langage français pour désigner une foule nombreuse, était alors, nous l'avons vu, synonyme de la halle où se tenait la foire. Nous avons vu l'emplacement du champ appelé Le Halle près des Madrais, donc effectivement près du bourg. On peut remarquer aussi que le texte donne au seigneur du Rufflay le droit de fuye et de colombier; la fuie était un petit colombier. Il faut rappeler que le seigneur n'avait le droit de posséder un colombier que s'il avait suffisamment de terre. Quant à l'auditoire, c'est un lieu où l'on se réunissait. On constate, en ce qui concerne la toponymie, qu'à l'opposé des documents que nous avons vus, le texte ici mentionne bien Billiet, non Billet.

Dans le cas ci-dessus, il était notifié en plus que le preneur devait «porter ou faire porter leurs bleds moudre au moulin dudit seigneur et poyer devoir de moulte. (Il s'agit bien sûr du droit de ban.) Faire le service de garde à la foire de la Saint-Ladre, ayant un bâton ferré des deux bouts... » Dans ce bail daté de 1573 sont énumérées un certain nombre de pièces de terre précisément nommées. Cela nous ramène encore à la supposition des terres encloses comme dans le cas du Clos Theffault ou du Clos Rondelare contenant 2 journels de terre ou environ.»

Le droit de tombe a donné dans le passé lieu à de nombreux procès entre nobles pour savoir qui avait prééminence et droit d'avoir sa tombe à la meilleure place dans l'église. Dans son ouvrage sur [l'Archéologie de la mort en France](#), l'archéo-anthropologue Lola Bonnabel rappelle qu'être enterré

dans le chœur de l'église était un privilège à distinguer du fait que des places dans l'église étaient des places privilégiées, par exemple le fait d'avoir une labe et un enfeu hors du chœur. Nous avons vu qu'au XVIII^e siècle, à Saint-Donan, il fallait solliciter l'autorisation de M. de Portmartin, seigneur du Rufflay, pour être enterré dans l'église. Par ailleurs le fait que ce seigneur avait la possibilité de prélever des droits pour la Fête de la St-Gilles suppose qu'il y avait une foire de la St-Gilles, le 1^{er} septembre. La fête de la St Gilles, qui avait encore lieu il y a une décennie dans la commune, avait donc ses racines dans les temps anciens. D'ailleurs, dans la seigneurie de Créan, certaines taxes étaient bien aussi prélevées pour la St Gilles le 1^{er} septembre. Ceci nous ramène à ce que j'ai dit sur St Gilles à Saint-Donan.

On remarque que les possessions du Rufflay sont plus détaillées que précédemment. Par contre, je n'ai pas trouvé trace à la matrice cadastrale récente de certaines parcelles comme Le Pré du Pont-Bruguen, (sans doute tiré de Brug- la bruyère- et mieux encore de Brugenn, touffe de bruyère, mis à la place de Brug-eg, couvert de bruyère) Les Prés d'Ahaut ou Les Clos-Neufs-du-Bois, preuve sans doute d'un défrichement. De même, il n'y a pas de trace de la métairie de Launay-Garay, au cadastre ou dans les registres paroissiaux ; pas de trace non plus à la matrice cadastrale du Bois-du-Souchay ou de l'emplacement du Moulin-au-Roux, lequel avait donc déjà disparu. On peut le constater aussi Billiet n'est – ou n'est plus- qu'une simple métairie du Rufflay. Il est par ailleurs possible par contre que les Terres-Callac soient à mettre en relation avec Anne de Callac, car celle-ci avait épousé Jacques Budes et fut douairière du Tertre-Jouan à la mort de son mari. Jacques Budes était le père Christophe du Plessis-au-Noir mentionné dans le texte sur le mariage d'Olivier de Taillefer présenté plus loin. L'aveu s'étend en effet sur une longue période. Lui aussi devait être valable «de temps immémorial.»

Annexe 5: Appropriement du Chesnay par René le Gascoing

1655. — Insinuation des contrats et actes méritant appropriation. — René Le Gascoing cède à Claude de Kerémar la terre du Chenay, en Saint-Donan, et reçoit, en échange, plusieurs rentes et immeubles situés dans les paroisses d'Allinenc, Coliniac, Le Fœil, Plaine-Haute, Plainel, Plouvara, Plerneuf et Quintin.

On le voit, Claude de Kerémar n'a pas vraiment acheté Le Chesnay puisqu'il n'est pas question d'argent. Il a cédé des droits pour la valeur de son acquisition. Le document ci-dessus reproduit le texte original du registre paroissial. Il permet de constater qu'à la fin du XVII^e siècle le français que nous utilisons de nos jours n'est pas encore tout à fait en place

Annexe 6 : Empêchement du mariage Taillefer/Kernevanoy en 1686

Le document ci-dessous reproduit le texte original du registre paroissial. Il permet de constater qu'à la fin du XVII^e siècle le français que nous utilisons de nos jours n'est pas encore tout à fait en place.

Il faut savoir qu'Anne de Carnavalet est parfois appelée Anne de Karnavalay et aussi, dans le cas qui nous occupe, Anne de Quarnavanoy. Le texte est particulièrement muet sur les origines de cette Anne. On apprend tout au plus qu'elle est « mineure lisenié de justice ». Cela peut laisser entendre qu'elle était orpheline. Quand elle naquit à Plouha en 1663, le registre paroissial l'inscrivit comme « Anne fille légitime de nobles gens Jan de kernavanay et de Jeanne le Du sieur et dame de Kerhardy ». Encore une fois le nom propre est orthographié de façon différente, mais Jan signait bien Kernavanay. Il est aisé de comprendre pourquoi on a pu passer à Carnavalet. Jan mourut en 1664 et Jeanne le Du alors qu'Anne n'avait pas encore 10 ans. Anne était ainsi l'unique héritière de Kerhardy. Mineure, elle l'était donc lors de son remariage, puisqu'elle n'était encore que dans sa 23^e année.

Par ailleurs, on sait, ce qui ne figure pas dans le texte, qu'elle avait épousé « haut et puissant messire François Budes seigneur et compte de Blanchelande », comme il est écrit dans le registre paroissial de Plouha lors de l'enterrement de leur fils mort quelques mois après sa naissance. Comme le décès date de 1683, on peut constater que la jeune Anne se trouva prainse,- l'expression existait encore en gallo dans ma jeunesse- c'est-à-dire enceinte alors qu'elle n'a pas encore 20 ans et qu'elle dut rester veuve peu de temps après le décès de son fils. On peut remarquer aussi que François était le cousin germain de Béatrix Budes et donc qu'il devait être relativement âgé lors de son mariage avec Anne ; selon une source, il serait né en 1655. Nous avons déjà vu qu'il n'était pas rare qu'un homme d'âge avancé, surtout pour cette époque, épouse une fille beaucoup plus jeune. Mais il est fréquent aussi que la mort emporte quelqu'un alors qu'il est encore jeune.

En ce qui concerne de problème de consanguinité, on voit bien le mécanisme que j'ai mentionné précédemment : on fait appel au témoignage d'un proche de la famille, du recteur et d'un autre témoin âgé supposé bien connaître la famille. Il faut croire que dans ce cas la démonstration fut convaincante puisque le pape accorda son autorisation. D'ailleurs il ne s'agissait que d'un cas d'empêchement pour cause d'affinité et non de consanguinité.

Jacques Budes épousa Béatrix de Romilley du Plessis-Budes. Ils eurent 10 enfants dont :

Christophe Budes mari d'Anne du Rufflay... **Jullien** Budes de Blanchelande

Dont	dont
Béatrix mariée à Olivier de Taillefer de Carnavalet	François marié à Anne
Dont	
Claude de Taillefer qui épouse	Anne de Quarnavanoy

Ainsi Anne était la tante par alliance de Claude de Taillefer. Mais la parenté s'arrêtait là. Pourrait-on de nos jours vraiment parler de parenté susceptible d'empêcher un mariage ? A cette époque sûrement: puisque les futurs mariés étaient parents « au second et quart degré » ils durent demander une dispense papale.

« Messire Claude de Taillefer seigneur chevalier de Breteil et anne de Quarnavanoy dar Blanchelande mineure licencié de justice après trois bannies faites de leur future mariage aucunes oppositions à ma connaissance
(or) sur ce qui se dit pour Saint Donnan (il) s'est trouvé que lesdits fiancés estoit p d'affinité du second et quart degrés conformément à la dispense qu'ils ont obtenue du Sa Pape...
et après l'information que en fait monsieur le grand vicaire de Saint Brieuc pour avoir v interrogé messire François de Taillefer abbé de Saint James demeurant au manoir du Ri d'environ cinquante et un ans et juré par serment de dire vérité et déposé ledit que ledit s Breteil est parent au second et quart degré (?) sieur de Blanchelande pour être le sieur c fils de Joseph de Taillefer lequel était fils de Beatrix Budes laquelle était fille de messire Budes sieur du Plessis au Noir lequel était frère de messire Jullien Budes seigneur de Bl lequel eut pour fils messire François Budes seigneur de Blanchelande et ne scavoit autre empêchements prohibitifs dudit mariage et lecture faite sa déposition a persisté..;
vénérable et discret Michel Ferchat prestre et recteur de Saint Donnan a aussi juré par s dire vérité et dépose avoir connaissance que lesdits sieurs de Breteil et Blanchelande sor estre ledit sieur de Breteil fils de messire Joseph de Taillefer qui était (fils ?) de dame B Budes laquelle était fille de messire Christophe Budes sieur du Plesix au Noir lequel étai messire Jullien Budes sieur de Blanchelande...
Jacques Bodinet demeurant dans la paroisse de Saint Donnan nous a dit estre agé de soi trois ans et ne scavoit signer...
lesdits seigneurs de Breteil et Blanchelande ont contractés mariage par parolles de prése: formule du sacré Concile de Trente ...
16°(?) septembre mil six cens quatre vingt six.

. Le schéma est en théorie simple si l'on reprend la filiation ci-dessus :

Ainsi Anne était la tante par alliance de Claude de Taillefer. Mais la parenté s'arrêtait là. Pourrait-on de nos jours vraiment parler de parenté susceptible d'empêcher un mariage ? A cette époque sûrement: puisque les futurs mariés étaient parents « au second et quart degré » ils durent demander une dispense papale.

Annexe 7: Louis-Jean de Keremar de Boischâteau

J'ai évoqué ce personnage à propos du Chesnay. Mais s'il n'a pas laissé de trace particulière dans l'histoire locale, il est mentionné à plusieurs reprises dans l'histoire de France, en témoignent les nombreuses références sur Boischâteau que l'on trouve sur Internet. Le patronyme Keremar serait, selon certains, d'origine danoise. Il est aussi un ancien toponyme d'un ancien village de Corlay. Il semble en tout cas remonter à des temps anciens et les Keremar de mon propos ne sont, pas les seuls à avoir ce patronyme. Mon incertitude se poursuivait car certains textes anciens ne mettaient pas d'accent sur les voyelles "e" du nom alors que d'autres en mettaient. C'est aussi ce que j'ai fait. Quoiqu'il en soit "Keremar" et "Boischâteau" devaient bien être au départ des noms de lieu.

Louis-Jean Keremar de Boischâteau naquit à Gausson en 1716. Il était le fils de Rolland-Claude de Keremar (1680-1714) et de Pélagie-Françoise de Trémereuc, originaire de Gausson. C'est d'ailleurs là qu'eut lieu leur mariage, comme le veut la tradition. C'est là aussi que naquirent leurs premiers enfants. Rolland-Claude était fils d'Allain, toujours dit «écuyer et sieur de Boischâteau» lieu d'origine de la branche familiale. Allain était lui-même fils de Claude qui, nous l'avons vu, acheta le Chesnay en 1655. Allain avait obtenu une dispense papale pour épouser sa cousine-germaine Marie-Anne de Keremar (dame de Kerstainguy). Le nom de celle-ci apparaît souvent aussi dans les archives paroissiales puisqu'elle vécut aussi au Chesnay.

Louis-Jean n'était pas l'aîné de la famille. Rolland-Claude et Pélagie de Trémereuc eurent en effet douze enfants nés entre 1712 et 1728. Comme souvent à cette époque, les naissances se succédaient à un rythme inimaginable de nos jours, parfois deux par an comme ici en 1728. Six enfants durent naître à Gausson. Louis-Jean n'était que le quatrième. La propriété familiale revint donc, à la mort de Roland-Claude, à Marie-Anne-Michelle née en 1715 – et décédée en 1756 - devenue héritière puisque ses deux sœurs aînées, Anne-Jeanne et Françoise-Olive, moururent en bas âge. On trouvait donc à la même époque deux Marie-Anne de Keremar au Chesnay, d'où l'importance du troisième prénom, Michelle. Quant à Louis-Jean, né le 27 avril 1716, il était le quatrième enfant de la famille, mais le second dans l'ordre de succession du fait de la mort prématurée de ses deux sœurs aînées.

Faute de pouvoir hériter de la propriété familiale, Louis-Jean fut sans doute contraint de choisir un métier. Comme le faisaient souvent les nobles, il choisit la marine à l'âge de 16 ans. En effet il s'engage en 1732 comme garde-marine, donc avec le grade d'officier de marine.. Sans doute avait-il déjà un minimum de connaissances dans les domaines essentiels comme le français et les mathématiques. Quand on était noble, on n'aspirait pas à n'être qu'un simple matelot ! La suite le prouvera. Puisqu'il était entré dans la marine, Louis-Jean était d'abord signalé dans les fonctions locales, par exemple celle d'adjoint au commandant des garde-côtes de Lanvollon en tant que lieutenant, puis adjoint au commandant des garde-côtes de Bréhat

comme lieutenant-colonel cette fois. Il était donc déjà monté en grade. Il peut paraître bizarre que Lanvollon ait des garde-côtes. Mais la ville de Lanvollon faisait alors partie des paroisses maritimes, Saint-Donan aussi d'ailleurs.

C'est à l'occasion de l'expédition de Dantzic que le nom de Boischâteau est pour la première fois mentionné à l'échelle française. Nous sommes en 1734, à l'époque de la Guerre de Succession de Pologne. Le roi de ce pays ayant été chassé, Louis XV souhaitait le remplacer par son beau-père Stanislas Leszczyński. Il envoya un corps expéditionnaire pour l'installer sur le trône. Mais ce projet n'était pas du goût de la Prusse et de la Russie. 20 000 russes encerclèrent la ville de Dantzic et l'expédition française fut un échec, sauf qu'une frégate s'empara d'une frégate russe. Je ne sais si de Keremar était sur ce navire. Il semble bien que non car, selon le Dictionnaire de la noblesse de 1776, Boischâteau « est compris dans la capitulation faite avec le général Munich sous le nom de la garde Marine ». Le général Munich était en réalité un ingénieur d'origine allemande du nom de Munnich qui était alors au service de la Russie. C'est lui qui entreprit le siège de Dantzic où les troupes françaises se trouvèrent prisonnières et durent capituler. Le Dictionnaire de la Noblesse précise que « *sa bonne conduite au siège de Dantzic lui valut son avancement au grade d'enseigne de vaisseaux...* »

En 1746, on mentionne Boischâteau en Bretagne, puisqu'il commande, probablement toujours comme enseigne de vaisseau- les batteries de Lorient lors du siège de cette ville, par les Anglais cette fois. Nous sommes bien loin de "L'Entente Cordiale"! La guerre a en effet repris entre la France et L'Angleterre en 1744 à l'occasion du problème de la succession au trône d'Autriche. L'Angleterre avait pris parti pour un camp, la France pour l'autre. En janvier 1746, Boischâteau est promu lieutenant de vaisseau. Comme à Lorient, les envahisseurs anglais devaient être meilleurs marins que soldats, ils mirent fin à leur tentative terrestre sans que l'on sache alors très bien pourquoi. C'est notre "donanais" qui fut chargé d'aller porter la bonne nouvelle au roi alors à Fontainebleau. Le Dictionnaire de la Noblesse précise encore que « *sur le compte (rendu) que M. de Volvire (son supérieur à Lorient) rendit à sa Majesté de la manière avec laquelle il avait commandé les batteries, le feu roi Louis XV l'a décoré de la croix de St Louis.* »

Malheureusement, la bonne nouvelle tourna rapidement en mauvaise. En effet, comme le relate une gazette de l'époque sous le titre « Annexe aux relations entre Etats en 1746, », il ne s'agissait que d'un « *retrait des Anglais de la côte bretonne. A peine le compte de l'Hospital maître de camps d'un régiment de dragons aux côtés du sieur de Keremar eut-il transmis la nouvelle (à Louis XV à Fontainebleau) et à peine le premier avait-il obtenu la, croix de St Louis en signe de reconnaissance qu'un courrier arriva à la cour avec un message : comme la flotte anglaise avait reçu depuis peu un important renfort, elle avait débarqué 8000 hommes sur la presqu'île de Quiberon.* » C'est dire que la guerre est loin d'être terminée. En octobre 1747, Louis-Jean est mentionné comme lieutenant de vaisseau. Il avait donc 21 ans. Il était sur *Le Terrible* comme lieutenant commandant la 2ème batterie. La flotte dont son vaisseau faisait partie était toujours engagée dans

des combats contre les Anglais.

Alors qu'il voguait avec plusieurs de ses officiers vers l'Angleterre sur un vaisseau anglais après la capture de son navire, le Capitaine Duguay rendit compte à son autorité. « ayant 150 hommes tués ou blessés et 4 pieds d'eau dans ma calle... je me suis rendu ». Il n'oubliait pas de rendre hommage à ses officiers et en particulier à M. de Boischâteau, car « *M. de Boischâteau commandant la deuxième batterie a eu tout le visage bruslé et les deux mains endommagées.* » Puis, évoquant à nouveau les blessures de Boischâteau, Duguay signale qu'« *il mériterait des marques de distinction. Je vous le demande avec insistance pour tous mes officiers* ». Il convient par ailleurs de signaler que pas un mot n'est dit sur le sort des simples marins embarqués sur *Le Terrible*. Duguay signala quand même que le vaisseau avait été pillé « *plustôt par les équipages françois que par les Anglois* » ! J'ai déjà eu l'occasion de signaler que les nobles continuaient de porter le nom de la propriété de leurs ancêtres. Il faut croire qu'en haut lieu, on n'avait pas eu besoin de ce dernier fait d'armes pour reconnaître la valeur de Boischâteau puisque le duc de Luynes notait dans ses Mémoires sur la cour de Louis XV pour 1746 : « *M. de Boischâteau qui était lieutenant de vaisseau a eu aussi la croix de St Louis et la promesse de la première compagnie de marine.* »

C'est en 1751 que Louis-Jean de Keremar – il avait alors 35 ans - se maria en la chapelle du château des Rosais à Gaël, évêché de Rennes. A cette occasion le registre paroissial mentionnait tous ses titres : « *Messire Louïs Jan de Keremar, haut et puissant seigneur de Boischâteau, de la Ville Guyomar, du Chesnay Gasgouin, Kerphilippe, Kerdonay et autres lieux, lieutenant des vaisseaux du roy, capitaine d'une compagnie franche de la marine chevalier de l'ordre militaire de St Louïs...âgé de 36 ans, demeurant en son château du Chesnay Gascouin* » épousa « *demoiselle Joachinne Mathurine de Kersaliou du Rechau... dame des Rosais, du Brisvelaire et autres lieux demeurant au château des Rosais, âgée – seulement - de 22 ans...* » (NB La transcription que je fais comprend le texte exact plus une ponctuation et des majuscules aux noms propres qui n'existaient pas toujours. Les textes anciens étaient évidemment aussi imprécis.) A propos des propriétés mentionnées, je fais remarquer que bien que dit Seigneur de Boischâteau, Louis-Jean n'a jamais habité dans cette propriété, ni d'ailleurs dans les autres, sauf au Chesnay, bien sûr et plus tard aux Rosais. On peut remarquer aussi que le mot Chesnay est suivi de Gascouin, preuve s'il en était besoin que le Chesnay fut bien une possession des Gascoing issus de la Ville Boutier. Les propriétés citées sont bien sûr des biens de la famille de Keremar, non de propriétés personnelles de Louis-Jean. Je rappelle que les textes anciens remplaçaient volontiers cette fastidieuse énumération par l'expression « et autres lieux ». On voit par ce mariage que les nobles, qui avaient plus de relations, pouvaient se marier loin de leur paroisse d'origine. Nous avons vu que ce n'était que très rarement le cas pour les roturiers.

La liste des signatures ci-dessous à l'occasion d'un baptême me permet de faire quelques remarques. On distingue entre autres la signature du père de l'enfant « Louis-Jan Keremar de Boichateau » (sic). Comme on peut le voir,

il est dit «présent», car le registre signalait parfois que le père –lui ou un autre- était absent, sans en donner la raison. Pour Louis-Jean, son absence s'expliquait certainement par une campagne militaire. On voit aussi la signature de sa femme, Joachine Mathurine, celle de la marraine, Marie Anne Michelle, sœur aînée et héritière du Chesnay et de quelques autres parents proches de Boischateau, par exemple François de Suasse. Au bas de l'acte figurent les signatures de quatre prêtres. Ceci est évidemment exceptionnel et réservé aux nobles. On ne peut manquer de remarquer la signature corrigée de «fraçoise guillmot». La présence de cette personne à un baptême dans une famille noble permet de supposer qu'elle avait une certaine notoriété. Son écriture mal assurée donne à penser qu'il s'agit de la mère du recteur Guillemot, encore qu'elle ne semble pas signer de son nom de jeune fille comme c'était la coutume. Ce patronyme, encore usité de nos jours, s'écrit de différente façon.

marcine Jeanne marie anne michelle de Keremar dame veuve
 qui ont épousé ainsi que plusieurs autres ledit seigneur de Boischateau
 jure est marié avec michelle de Keremar de chateau
 François de Suasse de Puzos marié duquel nee
 Fraçoise guillmot femme de Keremar
 Joachine Mathurine de Keremar de Boischateau
 Louis Jean de Keremar de Boischateau
 G. Bonnier curé de St. Donan
 J. Guillemot de la Villebiot

En 1755, Louis-Jean était signalé après la mort de son beau-frère Yves de Chef-du-Bois du Bourne, - on disait dans le passé du Bourné ou du Bournet- l'époux de Marie-Anne-Michelle de Keremar. Celle-ci demanda que ses enfants, alors mineurs, soient placés en tutelle. Ainsi Louis-Jean était-il concerné. « Messire Louis-Jean de Kérémar, chef de nom et armes, seigneur de Boischâteau, lieutenant des vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château du Chesnay, paroisse de Saint-Donan, frère unique et germain de la dite dame de Chef du Bois » , peut-on lire dans le document officiel de 1756. J'ai déjà évoqué le fait que, comme d'autres, les propriétés nobiliaires hébergeaient plusieurs familles proches .Mais, j'ai signalé aussi que les du Bourne avaient quitté Saint-Donan bien avant le décès de Yves-Joseph Marie. L'expression «frère-germain» indique que Marie-Anne et Louis-Jean avaient le même père et la même mère. François Bluche, dans son livre sur Louis XIV, indique que, le 10 mai 1693, « le roi établira un nouvel ordre de chevalerie celui de Saint Louis, royal et militaire » et il ajoute plus loin «...ce cordon rouge qui annonce jusque par sa couleur la légion d'honneur impériale.». C'était donc une décoration importante.

Pour preuve du départ de la famille du Bourne il suffit de consulter les actes de naissance. Les premiers enfants du couple sont tous nés à Saint-Donan : Françoise, Marie-Yvonne et Pélagie, née en 1743, et deux y sont

décédées en bas-âge. Par contre, Marie-Jeanne, est née en 1744 à Lanvignec. Cette paroisse –dans Paimpol de nos jours- avait, d'ailleurs la particularité de dépendre de l'évêché de Dol. Ainsi c'est vers 1744 que Louis-Jean serait devenu le propriétaire du Chesnay. J'ajoute que Marie-Jeanne était la filleule de Louis-Jean. A propos de la naissance de Pélagie, voici la relation, qui en est faite au registre paroissial : « *un enfant, à Monsieur de chefdubois et à Madame de chefdubois est né le premier jour de may et le même jour, a été baptisé et ondoyé...le nom duquel é été différé jusqu'à deux mois du jour de la dilation accordée le 20° avril dernier. Signé JB de Kersaliou doyen, vic. gnal* » Il est curieux de constater que le sexe de l'enfant n'est pas mentionné. Il semble donc que l'on en connaîtra le sexe que lorsque l'on aura son prénom ! De plus, les parents ont dû demander l'autorisation de l'évêque pour faire baptiser leur enfant sans en faire connaître le prénom. (Ce type de procédure était souvent utilisé dans les familles nobles – les Keremar de Boischateau par exemple-. L'autorisation émanait ici du vicaire général le plus ancien, le doyen.

En 1759, on retrouve trace de Louis-Jean comme commandant du vaisseau "*Le Brillant*" lors de la désastreuse affaire dite La Bataille des Cardinaux au large de l'île Hoédic. Entre temps, il a été promu capitaine de vaisseau en 1756.

. Une importante flotte composée de 21 vaisseaux de ligne sous le commandement d'Hubert Brienne Conflans se préparait à envahir l'Angleterre. Certains vaisseaux étaient armés de 80 canons, les autres de 64. Parmi ces derniers, "*Le Brillant*" – vaisseau à 2 ponts construit à Lorient et lancé en 1757 - était sous le commandement Louis-Jean de Keremar promu capitaine de vaisseau en 1756. (D'autres noms de famille de capitaines de vaisseau ne nous sont pas inconnus, ainsi celui de Budes de Guébriant ou de De Langle). Comme les autres vaisseaux de sa classe," le Brillant" avait 450 hommes à bord. Pour revenir à l'historique de la bataille il faut convenir que les choses ne se passèrent pas comme prévu. Les Anglais avaient eu vent de la préparation française. Ils localisèrent l'armada française près des côtes bretonnes, et sans doute meilleurs tacticiens que l'amiral de Conflans ils infligèrent à la marine française une cinglante défaite. Ils ne perdirent, que 300 hommes alors que les français en perdirent 2300. De plus, ils envoyèrent par le fond 6 vaisseaux français. Le reste de l'armada française se disloqua. Certains vaisseaux durent jeter par-dessus bord une partie de leur armement. Les plus chanceux réussirent à gagner Rochefort, d'autres – dont Le Brillant-purent se mettre à l'abri dans l'embouchure de La Vilaine, mais ils y furent bloqués par les Anglais. Ce fut donc le cas de Boischâteau et de son vaisseau. Le temps passant, il fallut bien trouver une solution. Louis XV ne voulait, pas que la flotte se "saborde", donc .après force disputes entre les autorités compétentes, ce fut l'avis du duc d'Aiguillon : qui l'emporta : il fallait tenter un sortie de nuit. Dans la nuit froide, brumeuse et orageuse du 6 au 7 janvier 1761 4 navires sortirent de la nasse : dont 2 vaisseaux de ligne l'un sous le commandement de Ternay – qui commandait la flotte prisonnière que

nous retrouverons lors de la guerre d'indépendance des Etats-Unis- et Le Brillant, mais avec un nouveau commandant. (Les journaux se sont fait l'écho il y a quelques années de la découverte de la cloche d'un des vaisseaux coulés durant cette bataille.)

Beaucoup plus tard, Boischâteau prit aussi part, avec d'autres nobles bretons, dont un cousin quintinais, Visdeloup de Liscoët, à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis à partir de 1780. La flotte dont il faisait partie contribua à la victoire de Yorktown qui permit l'indépendance américaine. Un historien s'est tout particulièrement intéressé, au "*Jason*", c'est André Zysberg qui a consacré plusieurs pages à ce vaisseau dans un ouvrage plus général Histoire navale, histoire maritime. Ceci m'a permis d'en savoir un peu plus, non pas tant sur Boischâteau lui-même, que sur le navire sur lequel il se trouvait. Evidemment seul le capitaine du vaisseau était mentionné. Parfois aussi on trouve le nom d'officiers tués. C'est le cas par exemple de Visdeloup du Liscoët mort en 1782 au combat évoqué plus loin.

Pour les français, la priorité était l'escorte des convois marchands à destination des territoires français d'outre-mer, du Canada par exemple. Or les Anglais avaient décidé de contrecarrer ces projets. Lorsqu'ils apprirent le départ de la flotte française, ils décidèrent de lui barrer le passage dès le départ. Le combat dura plusieurs heures et les dégâts furent importants des deux côtés. Côté français, on se félicita du fait que le convoi de 40 navires de charge fut sauvé, mais les pertes humaines furent importantes. En outre les Français eurent à déplorer la perte de six navires. Néanmoins la flotte de Ternay parvint finalement à destination après un long périple en Atlantique sud. Elle devait éviter le combat car elle devait, coûte que coûte, devait acheminer vers l'Amérique le corps expéditionnaire dirigé par Rochambeau choisi par le gouvernement de Louis XVI pour prendre le commandement des troupes françaises, au grand dam de La Fayette qui s'était beaucoup démené pour l'intervention française au côté des "Insurgents". Cette flotte est moins connue que celle de l'amiral de Grasse dont les historiens ont surtout reconnu le rôle. Le chef d'escadre en fut d'abord le chevalier Ternay d'Arsac sur le vaisseau amiral "*Le Duc de Bourgogne*". Parmi ses navires de guerre on trouvait *Le Jason*, un vaisseau de 64 canons, sur lequel De Boischâteau figurait comme enseigne de vaisseau. Arrivée à destination en juillet 1780 après 70 jours de traversée, la flotte française pourtant forte de 8 vaisseaux de ligne fut bloquée à Newport par la marine anglaise forte, elle, de 13 vaisseaux de ligne. Son chef d'escadre, Ternay, mort de la, "fièvre putride" fut remplacé en mai 1781.

Après la mort de Ternay, le commandement passa provisoirement au chevalier Destouches puis au Comte de Barras de Saint-Laurent. C'est donc sous le commandement de ceux-ci que la flotte stationna à Boston de 1780 à 1781 et c'est sous les ordres de Barras, que l'escadre participa au siège de Yorktown. En effet, la flotte où figurait *Le Jason* réussit à quitter Rhode-Island avec 8 vaisseaux et des bâtiments de transport le 25 août 1781 et à échapper à la flotte anglaise. Elle achemina ainsi du matériel de siège très utile à l'armée des Insurgents. Les deux flottes françaises purent alors se

rejoindre. Les hommes et le matériel de Rochambeau embarqué sur les navires de transport purent être débarqués. La flotte de Barras a donc sa part dans la capitulation de l'anglais Cornwallis.

Mais, après la capitulation anglaise du 19 octobre 1781 la guerre se poursuivit entre la France et L'Angleterre, toujours dans les contrées lointaines proches des Etats-Unis. C'est ainsi que Le Jason eut encore l'occasion de se distinguer comme le notent certains historiens. Pourtant l'aventure se termina mal car, après la défaite, en avril 1782, de l'Amiral de Grasse. L'amiral français avait été chargé d'accompagner la flotte qui transportait des soldats du Fort-Royal de la Martinique vers Saint-Domingue. Ce corps expéditionnaire devait se joindre au corps expéditionnaire espagnol pour s'emparer de la Jamaïque anglaise. Malheureusement, la flotte française fut défaite au désastreux combat des Saintes près de La Guadeloupe. De Grasse fut contraint d'amener son pavillon et avec lui les autres vaisseaux français. Des statistiques anglaises, je crois, font état de 2000 morts côté français et 7000 blessés. (Un navire comme Le Jason avait un équipage d'environ 450 hommes.)

Par un heureux concours de circonstance, *Le Jason* fut, avant la bataille, heurté et dégréé par un autre navire français. Il fut donc contraint de retourner pour réparation à la Guadeloupe. Cette fois, il ne fallait pas compter sur le travail "bénévole" de ceux qui l'avaient construits à Toulon: je veux parler des nombreux forçats du bagne de Toulon qui participèrent jusqu'en 1778, et bien malgré eux, à la construction du Jason et de d'autres navires de la flotte française. Mais, alors qu'il revenait en mer, avec Le Caton et quelques autres navires plus petits, Le Jason et les autres furent capturés le 19 avril par la flotte de l'amiral Hood plus rapide et plus forte, car les vaisseaux anglais étaient doublés de cuivre ce qui facilitait le glissement sur l'eau. Les équipages furent gardés prisonniers à la Jamaïque, de Grasse lui-même fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Plusieurs marins moururent en Jamaïque au moins jusqu'à la fin de novembre 1782. Plus tard, les prisonniers furent transférés en Angleterre et finalement libérés en février 1783 ; leur captivité avait donc duré 10 mois. Le conflit opposant France et Espagne à l'Angleterre touchait à sa fin, comme en témoigne le traité final dit de Versailles signé quelques mois plus tard.

Le 10 février 1783, Keremar donc pouvait assister au mariage de l'une de ses filles. En effet Marie-Françoise épousa cette année-là Joseph-Jean des Cognets. Lors de ce mariage à Saint-Brieuc, le registre paroissial signale bien que le père, de Boischâteau, était présent. Le premier septembre 1784, c'était le mariage de Pélagie, fille aînée de Louis-Jean avec Jean-Marie de Castellan comme l'indique le texte ci-dessous. A cette occasion et conformément à l'habitude, tous les titres de Louis-Jean sont mentionnés. Il est dit « *chevallier seigneur comte de Boischâteau capitaine des vaisseaux et brigadier des armées navales de sa majesté, chevalier royal et militaire de St Louis* ». On voit bien apparaître ici les titres de chevalier et de comte qui ne figuraient pas lors de la relation du mariage de Boischâteau. En 1776, déjà, le Dictionnaire de la Noblesse le parait de tous ses titres en tant que « *chevalier, seigneur de Boischâteau, de Kerphilippe, du Grand Chesnay*

Gascoïn, de la Ville Guyomard, kergomar, de Kerdony et des Rosais ». Cette dernière propriété lui avait été apportée par sa femme, ainsi que celle du Bois-Cléret. On constate quelques modifications de détail sur ses propriétés et le titre de chevalier ne figurait pas, mais on a vu que dans le passé avoir le qualificatif de messire devait présupposer celui de chevalier. Dans l'énumération des titulaires de la Croix de St Louis, le lieu de résidence de Keremar est d'ailleurs noté «Boischâteau.» On sait que c'est une erreur puisqu'il habitait au Chesnay.

On apprend par ailleurs que si le mariage de Pélagie de Keremar eut lieu à Gaël, c'est que Joachine, ou Joachime, de Kersaliou que Louis-Jean épousa était originaire de cette paroisse. Le château des Rosais était en effet une propriété familiale du fait de sa mère elle-même dame des Rosais. (J'ai remarqué la fréquence de ce toponyme en Ille-et-Vilaine et en Vendée.) Je rappelle à ce propos que César Gendrot, de Plérin, était dit sieur des Rosais. Mais, c'est un «sieur des Rosaires» qui mourut à Kergault ! Comme ici le toponyme est bien au pluriel. Toutefois, le recteur notait simplement «*dame Joachime Mathurine de Kersaliou dame comtesse de Boischâteau native et domiciliée en partie de la paroisse de Gaël*». Pour ce qui nous concerne, on remarque, qu'outre les signatures des mariés, il y a bien celle de Louis-Jean Keremar de Boischâteau. On voyait aussi la signature de Le Moënné de Launay. On se souvient qu'Alain le Moënné avait épousé en 1697 Françoise-Charlotte de Keremar, sœur de Roland-Claude.

Pour compléter le tableau de la famille de Louis-Jean et Joachine, on peut retenir que le couple eut neuf enfants. On note successivement la naissance de Pélagie(1752), Marie Louise - aussi dite Marie-Françoise-(1754), Roland-Louis (1756), Reine (1757), Rose-Jeanne (1758), Auguste (1760), tous nés à Saint-Donan. La famille fut complétée par Anne-Baptiste (1762), Flore-Laurence (1764) et Louis-Philippe (1767). Tous les trois naquirent à Gaël où le couple semble s'être installé vers 1761. Tout ceci écrit avec des ??? compte-tenu ce que j'ai écrit précédemment. Au moins trois des enfants moururent en très bas-âge : Rose-Jeanne, morte «à la nourrice» à la Transonnais 15 jours après sa naissance, Auguste et Louis-Philippe. Le registre paroissial signalait aussi la présence effective de Louis-Jean lors de la naissance. En cas d'absence, «l'imposition du nom», terme officiel, était reportée. L'enfant ne portait donc de prénom qu'après cette formalité. Évidemment, l'absence était justifiée par le métier des armes de Louis-Jean.

Dans A travers le vieux Saint-Brieuc, Arthur de la Villerabel mentionnait un grand mariage qui eut lieu en cette ville en 1787 dans le quartier Saint-Michel. Il donnait à cette occasion cette précision qui n'est pas pour nous surprendre:«*la dame est une charmante douairière âgée de 18 ans...fille mineure ... déjà veuve et douairière du seigneur de la Villerault*». Mais, pour ce qui concerne Saint-Donan, de la Villerabel ajoute: «*Nous reproduisons au bas de ce contrat de mariage parce qu'elles offrent le tableau à peu près*

complet de la vieille société briochine vers la fin du XVIII^e siècle.» Parmi les signataires on trouve donc Louis-Jean de Kerémar, et Kersaliou du Boischâteau. (Joachine n'a pas mis son prénom.) Le document citait aussi les noms de Pierre-Joseph-Auguste Morin de Portmartin et d'Adélaïde-Joseph-Marguerite de la Villéon de Portmartin, son épouse.

Louis-Jean est à nouveau signalé en 1791. Le 14 juillet de cette année, il obtient une importante revalorisation de sa pension qui est pratiquement doublée et passe de 1650 à 3000 livres. A cette occasion il est fait rappel de ses états de service. Il était entré, disait-on, dans la marine en 1732, il avait donc 16 ans et totalisait 35 années de service actifs dans la marine, à raison de 8 campagnes de guerre et 7 de paix. Soit un total de 46 ans ½ de service.

Mais, quelques années plus tard, La Révolution bat son plein. Les Conventionnels ont décidé de s'en prendre au clergé, fut-il constitutionnel, mais surtout aux familles des émigrés, faute de pouvoir s'en prendre aux émigrés eux-mêmes. C'est ainsi que figurent parmi les détenus de l'ancien couvent des Capucins à Saint-Brieuc « *Joachine Kersaliou, femme Keremar Boischâteau ex-noble, femme d'émigré, âgée de 65 ans d'une santé valétudinaire ne luy connaissant d'autres motifs de sa détention que sa qualité et celle de femme d'émigré ainsi que sa fille Reine Keremar Boischâteau.* » Reine, je l'ai dit, était la quatrième des enfants de Joachine et de Louis-Jean.

Comme on le voit, les motifs de détention par les Comités Révolutionnaires ne sont pas très précis, puisque lors de cette inspection on signalait qu'une femme de Plaine-Haute, roturière, celle-là, était enfermée sans qu'on sache pourquoi, la commune de Plaine-Haute n'ayant rien non plus contre elle. Le texte précédent permet aussi de constater que les nobles ont bien perdu leur particule et leurs titres de noblesse.

Enfin, si on ne sait pas quand Louis-Jean Boischâteau émigra, on sait par contre qu'il mourut à Saint-Héliier (Jersey) en 1794. Il avait donc l'âge respectable de 78 ans. Quant à Joachine, sa femme, elle mourut à Quintin en 1798.

Annexe 8 : Mariage de Keremar/de Castellan

(Chapelle du château des Rosais à Gaël)

On peut lire dans le registre paroissial de Gaël cette relation du mariage entre

« Messire Jean Marie de Castellan chevalier seigneur vicomte de Cancouët et autres lieux chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis capitaine des vaisseaux du roy fils de défunt haut et puissant seigneur messire Joseph Marie de Castellan, chevalier comte de Castellan, Trélan, La Musse, Cancouët, Conquemart, La Roche Gestin et autres lieux et de dame Françoise Aubine Deschenai Hérisson dame comtesse de Castellan

originaire de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust évêché de Rennes âgé d'environ 55 ans demeurant en son château de Cancouët...» et « Demoiselle Pélagie Joachine Mathurine de Keremar fille de haut et puissant seigneur messire Louïs Jean de Keremar chevalier de l'ordre militaire de Saint Louïs comte de Boischateau et autres lieux brigadier des armées navales du Roi et capitaine de ses vaisseaux et de dame Joachine Mathurine de Kersalliou dame comtesse de Boischâteau dont elle est autorisée fille âgée d'environ 29 ans originaire de Saint-Donan évêché de Saint-Brieuc demeurante avec ses père et mère à leur château des Rosais. »

Suivent les noms des signataires, membres proches de la famille. Pour être complet, il faut signaler que Pélagie Joachine, devenue veuve, épousa en 1793 Toussaint des Cognets. Enfin on vient de constater que Jean-Marie de Castellan avait 55 ans lors de son mariage en 1784. A cette époque, ce n'était pas rare d'être décédé à cet âge. La mariée était, elle, deux fois plus jeune que son mari puisqu'elle était née en 1752. Si l'on pouvait précédemment s'interroger sur la raison du mariage de Louis-Jean avec une demoiselle du diocèse de Rennes, on comprend facilement la relation qui pouvait exister entre Jean-Marie de Castellan «capitaine des vaisseaux du roy» et la fille de Louis-Jean, «*capitaine des vaisseaux du roy*» et marié à Gaël. De plus les deux familles étaient alors du diocèse de Rennes.

Par ailleurs on sait que les de Castellan demeurèrent par la suite propriétaire du Chesnay puisque Jean-Marie de Castellan, fils aîné du couple hérita de la propriété. Plus tard, le Chesnay passa à Pélagie, qui était fille de Louis-Jean et non aux héritiers de sa sœur Marie-Anne-Michelle, héritière normale en tant que fille aînée de Rolland de Keremar, puisque ses sœurs nées avant elles étaient décédées. Il est vrai que Marie-Anne-Michelle mourut en 1756, son mari, Joseph-Marie du Bourne, sieur de Chef du Bois, étant déjà décédé comme en témoigne un acte de tutelle daté de 1756 concernant ses enfants. Au passage, on constate aussi que Louis-Jean était présent lors de sa signature. On peut signaler aussi que les premiers enfants des 9 enfants du couple du Bourne naquirent à Saint-Donan, en particulier Pélagie-Françoise qu'il ne faut pas confondre avec la Pélagie-Joachine, sa cousine, car elles avaient à peu près le même âge. Les autres naquirent à Lanvignec, comme si les du Bourne s'y étaient installés puisque Joseph-Marie en était originaire. Par contre, et à plusieurs reprises, on note que la cérémonie de baptême d'un de ses enfants dut être reporté du fait de l'absence du père, comme on dit de nos jours, pour raison professionnelle

Mais on peut constater aussi que les autres garçons de la famille, ses frères sont tous décédés. Le dernier des quatre mourut en 1753. Enfin, d'après l'acte de tutelle, Louis-Jean semble bien propriétaire du Chesnay puisqu'il demeure « en son château ». Ainsi s'expliquerait que ce soit sa fille aînée Pélagie qui ait hérité du manoir.

Annexe 9

(Onaax archives des Côtes d'Armor un intéressant document relatif à Claude Budes. J'en donne ici un simple résumé. On pourra en trouver

l'intégralité sur Internet)

J'ai eu l'occasion de parler de ce personnage dans l'étude sur le Rufflay. Vu par nos contemporains, Claude Budes apparaîtrait comme un "cumulard". En effet, nous avons signalé qu'en tant que fils d'Anne du Rufflay, et à la mort de son frère, il avait hérité de la propriété familiale, de loin la plus importante de la paroisse. De plus, il avait obtenu la charge d'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-James de Beuvron à la limite de la Bretagne et de la Normandie. Un abbé commendataire empochait les revenus d'une abbaye sans obligation de résidence. Ce n'était d'ailleurs pas forcément un moine, ni même un ecclésiastique. D'autre part, il avait réussi à obtenir en 1633, à 28 ans, le poste de recteur de Duault, dans le diocèse de Cornouaille, un diocèse autre que le sien. Or cette importante paroisse lui procurait aussi des revenus substantiels. Mais, comme si cela ne suffisait pas, il obtint également la commande du prieuré de Landugen qui dépendait de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé; Il est vrai que ce prieuré était situé dans la paroisse de Duault. Mais, c'est sa charge de recteur qui lui valut en 1675 quelques déboires.

Nous sommes sous Louis XIV et le "roi-soleil" a eu l'idée fort peu lumineuse d'augmenter les impôts de ses "peuples", bretons y compris. Bien sûrs ceux-ci ne l'entendent pas de cette oreille, certains qu'ils sont que cela est interdit par le traité d'union de la Bretagne à la France de 1532. Néanmoins, le recteur se propose de faire aussi payer son curé, c'est-à-dire son vicaire, en réduisant la "portion congrue" qu'il lui verse. Il est donc probable que le dit curé fut pour quelque chose dans la révolte des paroissiens de Duault, révolte qui n'est qu'une petite partie de la Révolte du Papier Timbré qui secoua la Bretagne cornouaillaise en 1675.

Toujours est-il que plusieurs centaines de personnes se rassemblèrent à l'appel du tocsin et que l'un des participants proposa d'aller «*détrousser ce grand voleur, le recteur de Duault*» proposant même de le pendre... ainsi que sa servante. Aussitôt dit, aussitôt fait. La visite effectuée plus tard par la commission d'enquête mandatée par l'intendant de justice témoigne que les dégâts sur les biens du recteur furent importants. Claude Budes affirma qu'il avait «rentré et émoullonné 22 charrettes de genêt qui furent brûlés». La seule personne que la commission put auditionner déclara qu'elle «ne savait point qui avait pu y mettre le feu.» Faut-il vraiment s'en étonner? La mention d'un si grand nombre de charretées de genêt, suppose que le recteur disposait de landes. Nous avons vu l'importance de celles-ci en Bretagne au XVII^e siècle.

L'enquête se poursuivit avec la visite du presbytère où les enquêteurs constatèrent que la porte avait été «arrachée emportée de force». Dans une dépendance «*quatre barriques de cidre ont été vidées*». Dans la cuisine «*une petite presse (armoire) a été saccagée*». (Le mot «presse» est bien connu en gallo; il était d'ailleurs parfois curieusement suivi «d'armoire»: la presse d'armouère, expression qui laisse deviner que presse est bien venu du breton, faisait bien partie du mobilier traditionnel des campagnes.) Or la presse contenait «une bonne partie des actes, jugements et obligations sur divers particuliers». Le pillage de cette armoire n'est évidemment pas

accidentel. Mais, ce n'est pas tout: « *une grande presse à quatre armoires a été entièrement brisée.*» Dans une autre pièce «*une grande presse à quatre étages brisée et rompue, un long coffre... dans lequel étaient des eaux-de-vie et une coffret de fer d'Allemagne dans lequel il y avait cent louis d'or et neuf cent cinquante livres en argent blanc.*» Les vandales ont également vidé un lit « *garni de paille et couette de plumes avec matelas de laine et couverture, entouré de rideaux de drap d'Angleterre rouge avec sa frange de soie de nidorne*». Plus loin ce sont deux armoires où «se trouvaient les papiers et actes du plaignant» qui sont vidées. Le recteur se plaint aussi de la disparition de «*paille, matelas et couvertures de laine avec deux aunes de toile fine*» et que «*le cabinet qui était sa bibliothèque a été débarrassé de tous les livres*»

La visite des enquêteurs se termina par un passage aux écuries où ils notèrent que «*les lits des valets et servantes sont également détruits et pillés*». Ce personnel ne devait pourtant avoir de couettes de plumes à sa disposition, mais il jouissait sûrement du bon air de la campagne!

Au total «*le sieur de St Jalmes estime sa perte à plus de deux mille livres tournois*» et les accusés furent condamnés à payer au recteur une somme de 14000 livres selon certains et de 25000 selon d'autres. C'était une somme énorme à répartir entre 96 couples. Mais comme Louis XIV octroya en 1676 une amnistie pour la Révolte de Papier Timbré, on ne sait s'ils furent contraints de payer. Les prix des denrées étaient très variables. A titre de comparaison, un chapon valait 15 sols (20 sols faisaient une livre-monnaie) et une corvée 10 sols dans les comptes de Crénan. Il est toujours difficile de faire des comparaisons, surtout à cent ans d'intervalle. Néanmoins je voudrais signaler que mon ancien camarade de fac, Roger Leprohon a publié l'inventaire après décès du recteur de Plabennec. Il constatait que le recteur avait en 1777 une richesse de l'ordre de 3700 livres, dont 2000 en monnaie. Il considérait que le défunt, qui était aussi propriétaire terrien, était un recteur très aisé. Que dire de Claude Budes qui vivait cent ans plus tôt?

Ce document nous permet d'entrevoir la richesse d'un recteur pas ordinaire et l'on comprend que les révoltés firent main basse sur les louis d'or, les couettes de plume, les matelas de laine et les couvertures. On comprend aussi qu'ils s'emparèrent des titres contraignants pour eux que possédait le recteur, un peu moins qu'ils s'emparèrent aussi de ses livres!

Je voudrais terminer par quelques remarques sur le recteur d'une paroisse rurale. Certes Claude Budes est sans doute logé dans un presbytère. Mais l'édit qui impose à la paroisse de loger son recteur ne date que de 1689. Rien ne dit qu'il était logé gratuitement. Le recteur d'une paroisse rurale restait avant tout un terrien qui faisait de lui quelqu'un de proche d'un laboureur. Sur ce point, la situation de Claude Budes nous en apporte la confirmation. Il avait «*émulonné 22 charrettes de genêts*». Bien sûr on devrait dire qu'il avait fait rentrer ces genêts. Rien ne dit la provenance des genêts, mais le recteur devait disposer de champs et de talus voir de landes. Le nombre de charrettes semble élevé. De même, 4 barriques de cidre, cela semble beaucoup pour un seul homme; mais notre homme n'était

pas seul puisque servantes et serviteurs dormaient dans l'écurie. Le recteur devait donc avoir des chevaux. Pour se déplacer, c'était indispensable à l'époque. Toutefois, compte tenu de ses origines, Claude Budes n'était certainement pas le plus à plaindre puisqu'il devait aussi être, en tant que recteur, décimateur: il percevait la dîme de la paroisse de Duault, dont il est vrai une faible partie devait être reversée à son curé, curé qui n'est pas mentionné dans le texte. Les paroissiens n'avaient sans doute rien à lui reprocher.

Annexe 10: Des anciens du Rufflay

J'ai expliqué au cours de mon étude que je ne pouvais savoir avec précision quels étaient les anciens du Rufflay qui étaient de Saint-Donan. J'en fait donc ici une analyse à part. Je me suis servi, pour l'essentiel, des données trouvées dans l'Histoire de Bretagne de dom Morice.

Je repars de **Guillaume**, premier du nom, mentionné en 1261. Ensuite serait venu **Jean**, mentionné en 1312: Le duc Arthur de Bretagne vient de mourir, laissant une veuve, Ioland, et des enfants. Arthur s'était marié deux fois et avait eu des enfants de ses deux épouses. C'est donc Jean, son fils aîné, né du premier lit, qui devrait lui succéder. Or Jean ne s'entend pas avec sa marâtre, d'autant moins qu'elle voudrait que ce soit son fils à elle qui devienne duc. Il s'ensuit une bataille juridique qui obligea même le roi Philippe le Bel à intervenir. Ce conflit dégénéra en une longue Guerre de Succession de Bretagne dans laquelle de nombreux nobles intervinrent. Le tableau suivant positionne les principaux protagonistes:

	Arthur II (1305-1312), duc de Bretagne	
qui se maria deux fois		
X 1: Marie de Limoges comtesse de Dreux		X 2: Ioland,
	Jean III Jean de Montfort X Jeanne de Flandre	Guy de Penthièvre
	Jeanne de Penthièvre	
(1364-1399)	X Charles de Blois + 1364	Jean IV

(NB le signe X indique un mariage; le signe+ le décès)

A la mort d'Arthur II, le partage des biens du feu duc posa de nombreux problèmes, dont celui de l'héritage de la duchesse douairière, la comtesse Ioland. Et c'est là qu'intervint Jean du Rufflay. En effet, chaque partie choisit son défenseur: « *c'est à sçavoir ly dit duc Pierre Boscher chevalier et Guillaume Rousselet, pour ly, pour sa partie et la duchesse pour le et ses enfants Jehan de Romfay chevalier et Colin Gistard lesquels dessus nommez Pierre, Guillaume, Jehan et Colin ou aux deux d'eux à sçavoir de*

*chascune partie en un traité entre le duc Jean III et la duchesse Ioland ratifié par le roi...» Le nom du Rufflay est certes mal orthographié, mais le doute n'est pas permis car un autre document précisait que « le prisage des terres exprimées dans ce traité sera fait avant le 15 d'oût par Pierre Boscher, **Jehan du Rufflay**, Guillaume Rousselet et Colin Giffart.» Je me permets de rappeler que «ly» et «lé» sont encore des mots utilisés en gallo pour lui et elle.*

Alors, qui était ce Jehan du Rufflay? On constate en tout cas qu'il est dit chevalier, donc presque au sommet de la hiérarchie nobiliaire, puisque, Le Roman des Bannerets qui est, il est vrai, plus tardif fixait ainsi l'ordre décroissant: *«L'ordre des bannerets est plus que chevalier /Comme après chevalier acconduit bachelier/Puis après bachelier, escuyer.»*

D'autre part, on peut penser qu'il était une sorte de juriste, et juriste connu à la cour ducale. Enfin, comme il ne devait pas être tout jeune, nous pouvons constater que le toponyme Le Rufflay existait bien à la fin du XIII^e siècle.

Est-ce le même **Jehan** qui figure au procès pour la canonisation de Charles de Blois? On peut en douter car le document où il est cité ne date que de 1371. Toujours est-il qu'après la mort en 1364 de Charles de Blois, Jeanne de Penthièvre, sa veuve, et les Franciscains de Guingamp pour lesquels Charles avait beaucoup fait, voulurent faire canoniser Charles au grand dam du nouveau duc. Il fallait pour cela apporter des preuves et de sa sainteté et des miracles qu'il avait opérés. Il y eut donc, dans les années 1371 et suivantes, une enquête en vue de la canonisation de Charles de Blois. Un écuyer léonard du nom d'Hervé de Kaldener y rapporta le fait suivant. Jean du Rufflay, appelé dans le texte latin «Johannes de Ruffleyo» relata un miracle à mettre au compte de Charles. Alors qu'il était hébergé en Berry avec d'autres hommes d'armes dans un château du roi de France, Johannes de Ruffleyo et ses compagnons firent une chevauchée en Aquitaine alors aux mains des Anglais. Nous sommes au temps de la Guerre de Cent ans: Le roi Jean le Bon a été fait prisonnier par les Anglais lors de la bataille de Poitiers en 1358. Il s'en suit le catastrophique traité de Brétigny-Calais. Ce traité a permis à l'Angleterre d'accroître considérablement le petit territoire qu'elle possédait déjà en France, l'Aquitaine. Celle-ci s'étend désormais jusque Poitiers. Ainsi s'explique cette incursion en territoire anglais de chevaliers bretons au service du roi de France. Le Berry se trouve désormais une province frontalière de l'Aquitaine dans ses nouvelles frontières. D'autre part, cela nous permet de situer l'événement: après le traité de Brétigny de 1360 et avant le début de l'enquête de 1371 concernant la canonisation éventuelle de Charles de Blois? En Aquitaine, nos valeureux bretons firent prisonnier un paysan qu'ils traitaient de voleur et qu'ils tenaient pieds et poings liés avec des cordes pour l'amener au château où ils étaient logés. Pourquoi un paysan? En général, c'était plutôt un chevalier noble que l'on essayait de faire prisonnier pour obtenir une rançon. Le malheureux captif implorait tous les saints de sa connaissance de voler à son secours. Alors Jean lui suggéra plutôt de prier «sanctum Carolum» car, dit-il, il a déjà fait des miracles. Jean du Rufflay suggéra donc à son prisonnier de s'adresser non pas aux saints qu'il invoquait à ce moment mais à Charles. A la question

«crois-tu que Charles soit un saint?», le prisonnier répondit par l'affirmative et il se trouva libéré de ses cordes et relâché par Jean du Rufflay. On peut douter bien sûr de la réalité du miracle. Quelle valeur accorder au témoignage de quelqu'un ? Par contre, on ne peut douter de la présence de Jean du Rufflay à cet endroit à cette période. On peut constater aussi que des écuyers ou des chevaliers bretons se mettaient alors volontiers au service du roi de France.

En 1351, à la "monstre" de Jehan de Beaumanoir, c'est «**Alain du Rufflay, escuyer**» qui était cité. On constate que celui-ci n'est qu'écuyer. Il faut savoir qu'à partir de cette date, les mentions de nobles bretons dans les campagnes militaires se sont multipliées. Les malheureuses campagnes récentes – défaite de Crécy, perte de Calais- avaient montré à Philippe VI et Jean le Bon que leur armée était loin de valoir celle du roi d'Angleterre. Jean le Bon entreprit donc de moderniser l'armée française. Il décida qu'il y aurait dorénavant des revues périodiques des troupes et pas seulement des monstres à l'occasion des osts. On devra établir une liste des gens d'armes par compagnie avec leur chef. On donnera aussi des précisions sur les montures, leur couleur, leur équipement. De plus les bêtes seront marquées au fer rouge. C'est dans ce type de revue que j'ai trouvé la mention d'un cheval «tout morel», ou plus curieusement de «morel estelé». Le qualificatif morel, selon le Dictionnaire de Godefroy caractérisait un cheval noir. Mais quid du "morel estelé"? Ainsi, plus de triche possible, plus de «montre pour et d'un seul homme d'armes en plusieurs lieux, bien que selon nature et raison il ne puisse servir qu'en un». Il faut savoir que les hommes d'armes sont maintenant «aux gages du roy». Ces gens d'armes sont donc ce que nous appelons de nos jours des sortes de mercenaires. Ainsi pour cette campagne Alain du Rufflay reçut 41 livres et son chef 90. Bien sûr, "la solde" était d'autant plus forte que le "grade" était élevé et que la campagne avait été longue. On en trouve de très nombreux exemples dans l'Histoire de Bretagne de dom Morice.

Après Alain, on trouve la mention d'**Eon** dont j'ai dit dans mon étude sur Le Rufflay qu'il semblait bien de Saint-Donan puisqu'il était dit «sieur dudit lieu» (du Rufflay). Toutefois, le doute subsiste puis qu'Anne, sa fille se maria en 1420, comme nous l'avons vu. Elle était donc d'un certain âge lorsqu'elle se maria en 1381, c'est la signature du Traité de Guérande. Ce traité devait mettre fin à la lutte entre les partisans de Jeanne de Penthièvre et ceux des Montfort. Après la mort de Charles de Blois, et du fait de la mort de Jean, comte de Montfort, fils d'Ioland en 1345, le prétendant était désormais le fils de Jean lui-même appelé Jean. C'est lui qui finit par l'emporter et qui devient duc de Bretagne sous le nom de Jean IV.

Dans les mêmes années, on trouve mention d'**Olivier** qui était cité dans une revue à Mortain en 1377. Il y était «*de la compagnie du connestable de France*», donc de du Guesclin, et «sous le commandement du duc de Bourgoigne.» La mention de ce personnage ouvre encore une page désastreuse de l'histoire de France: celle de la lutte entre deux grandes familles de nobles, les Bourguignons et les Armagnacs. Parfois Bretons et roi de France font bon ménage, parfois le duc de Bretagne est allié des Anglais

alors en guerre contre la France, -c'est la fameuse Guerre de Cent Ans-, parfois c'est le contraire. Parfois les Bourguignons sont pour le roi, parfois ce sont les Armagnacs. D'ailleurs quel roi, puisque le roi d'Angleterre est devenu roi de France, alors qu'il y a aussi Charles VI. En 1378, Olivier était signalé dans une monstre à Dinan où il était «*aux guaignes du Roy notre Sire en ces présentes guerres au pays de Bretagne*». La même année, il était dans une autre monstre en Normandie «*pour mettre en l'obéissance dudit seigneur chasteaux et forteresses que avoit le Roy de Navarre en Normandie*». Ce roi n'était pas le célèbre Henry, mais Charles, dit le Mauvais qui avait beaucoup de mal à accepter la suzeraineté du roi de France pour ses possessions normandes. Charles le Mauvais était fils de Philippe, comte d'Evreux, lui-même petit-fils du roi Philippe II le Hardi; mais comme Philippe avait épousé Jeanne, fille du roi Louis X, devenue reine de Navarre, Charles avait hérité des possessions de son père en Normandie et de sa mère, la Navarre. J'ai déjà signalé qu'au XIV^e siècle, les rois pouvaient doter leur fils ou leur fille de vastes domaines. Pour les filles, ce n'était qu'une piètre consolation puisqu'en vertu d'un principe dit Loi Salique, une fille, même aînée, ne pouvait devenir reine. En 1378, Olivier figurait dans les comptes de Jean de Flament, trésorier du roi Charles V. Jean de Flament faisait un «*prest à Ollivier de Rufflay et sa route... (et à) «25 autres escuiers... en la compagnie de mondit seigneur le Connestable*», et il a «*receue 224 L. pour le fait du siège de Chierbouc.*» 224 livres, 26 soudards, comme on disait alors, (soldats), cela donne une idée de la solde reçue par chacun.

En 1380, on trouvait la mention de **Colin du Rufflay** dans une monstre à «Joucelin» (Josselin). La même année, Olivier était à Avranches, mais «contre les Anglois» cette fois. Le même était encore signalé à Bayeux en 1381. Décidément, le terme de "route" que nous avons précédemment, est bien exact.

En 1406, revoilà Olivier, le même ou un autre, encore à Avranches. L'année suivante, voici **Alain** nommé par le duc «*capitaine et garde doudit chastel et ylle au nom de mondit seigneur le Duc.*» Cette nomination fait donc d'Alain du Rufflay le gouverneur de Bréhat. C'était évidemment un homme bien en cour. Quelques années plus tard, on mentionne **Jehan**, puis **Guillaume**, en 1415. Encore une fois, il n'est pas question pour moi d'affirmer que tous ces personnages étaient de Saint-Donan. Tout au plus tous étaient par contre plus au moins parents à la mode de Bretagne des du Rufflay de Saint-Donan.

Ce Guillaume est sans doute celui que j'ai signalé dans l'article sur Le Rufflay. Les dates semblent bien correspondre. Au début de 1415, il était signalé à Paris dans la monstre du Prévôt de Paris. Or ce prévôt n'est autre que Tanneguy ou Tanguy du Chastel qui a souvent figuré auparavant dans ou à la tête de monstres en tant que chevalier breton. J'ai constaté par ailleurs la présence en même temps et au même lieu de chevaliers ou écuyers bretons amis, voire parents, de Guillaume. En 1415, on trouvait donc à Paris de nombreux chevaliers de la région de Saint-Brieuc. On dispose par exemple de «*deux quittances de gages de Pierre Dolo, escuyer, et de IX autres escuyers de sa compagnie sous le gouvernement de messire Tanguy*

du Chastel prévost de Paris où il se trouvait avec Jean Goures, Guillaume du Rufflay et Jean le Nepvou». Était-ce avant ou après Azincourt? Ont-ils participé à cette bataille? Guillaume du Rufflay était aussi avec Jehan Budes dans la monstre de Jehan de Rocherousse. Quelques temps après, le voilà sous les ordres de Olivier du Rufflay, «sieur de la Mare», (paroisse de St Michel de Saint-Briec) en 1426. Puis, le voilà lui-même à la tête de neuf écuyers entre autre Pierre Dolo, Jehan le Nepvou, Jean Goures, chevalier, «sieur de la Croëz Chollen» en Ploufragan. Je rappelle que Jehan le Nepvou avait épousé une demoiselle du Rufflay et que sa fille (ou petite-fille) avait épousé Jean Goures. Pour ce qui concerne Guillaume du Rufflay, le problème c'est qu'en 1426, un Guillaume du Rufflay était aussi signalé parmi les nobles de La Méaugon. Alors duquel s'agit-il?

Que faisait tout ce beau monde à Paris? En effet la question que les historiens se posent est de savoir si certains n'ont pas pris part à la grande bataille de cette année-là, je veux parler de la bataille d'Azincourt qui eut lieu en octobre. Certes les troupes du duc de Bretagne n'ont pas participé en tant que tel au combat: pour certains le duc arriva trop tard, pour d'autres, il fit exprès de retarder sa marche. Mais, certains supposent que Louis Dolo et messire Sylvestre le Nepvou, chevalier, participèrent bien à la célèbre bataille. Quoiqu'il en soit, dom Morice cite un document selon lequel *«la perte de français fut de plus de 10000, parmi lesquels se trouvèrent V ou VI cent chevaliers et écuyers bretons qui étaient presque défigurés par les coups qu'ils avaient reçus»*. Contrairement à l'habitude en effet, les combattants anglais avaient reçu du roi l'ordre de ne pas faire de prisonniers afin d'exterminer leurs pires ennemis, les Armagnacs. Ils achevèrent donc le travail des archers: les français furent massacrés avec tous les moyens à la disposition des gens d'armes, la hache d'armes en étant un. Parmi les morts identifiables, on peut citer un grand de l'entourage du duc de Bretagne, Guillaume le Vayer (ou le Voyer) baron de Trégomar et connétable du Duc. (D'autres le Voyer figurèrent parmi les nobles de Plaine-Haute.) Selon certains, Guillaume Budes, seigneur du Hirel, aurait aussi été tué lors de cette bataille.

On sait que les nobles cités précédemment survécurent – s'ils participèrent à la bataille- car on les retrouve plus tard. Ainsi, on peut se demander s'ils restèrent aux ordres de Tanguy du Chastel qui réussit à organiser la fuite du Dauphin. Les Bourguignons alliés des Anglais venaient d'entrer une nouvelle fois dans Paris. Le Dauphin était en danger. Du Chastel lui permit de fuir et de se réfugier auprès des Armagnacs. Tanguy du Chastel était un fervent partisan du dauphin Charles. J'en veux pour preuve que c'est lui – ou un de ses sbires- qui assassina à coup de hache, en présence du dauphin, le chef des Bourguignons Jean sans Peur, duc de Bourgogne et grand rival du duc d'Orléans. Les règlements de compte étaient alors très fréquents, ne serait-ce que parce que Paris, d'abord aux mains des Bourguignons, passa aux Armagnacs, pour revenir un an plus tard aux Bourguignons alliés des Anglais.

Quand Charles, fils aîné de Jean le Bon devint roi, sous le nom de Charles V, l'un de ses frères, Philippe, devint duc de Bourgogne; Jean sans Peur était son fils. A la mort de Charles V, le titre passa à son fils aîné,

Charles VI. Quant à Louis d'Orléans, c'était le frère cadet de Charles VI. Il était bien en cours auprès de la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI jusqu'à sa mort en 1407. En tout bien tout honneur, sauf que, quand même, Isabeau, par le traité de Troyes déshérita son fils, le futur Charles VII, en faveur du prince Henri roi d'Angleterre. Le prince deviendrait roi de France à la mort de Charles VI dont il était le gendre. Henri L'historien Philippe Contamine dit de lui qu'«il n'était plus qu'un débris, physique et mental». C'est donc pour cela que le traité signé par lui est attribué à sa femme. Au passage, on peut remarquer que contrairement à la Loi Salique, c'est bien la fille de Charles VI que le traité de Troyes donnait le royaume de France, puisque son mari n'avait aucun droit légal à prétendre devenir roi de France. Ainsi, la France se trouvait nantie de deux rois: l'un régnait sur la France du nord, l'autre, sur la France du Sud. On sait en effet que c'est à Chinon que Jeanne d'Arc se rendit auprès du "gentil dauphin" qu'elle soutenait ardemment, le considérant comme le seul roi de France, Henri VI se disant «roi de France et d'Angleterre» du fait du traité de Troyes. On se souvient aussi que c'est à l'instigation des anglais que l'évêque Cauchon paya la rançon de Jeanne à celui qui l'avait capturée et que c'est aussi par le vouloir des anglais qu'après avoir eu un procès, disons pour motifs religieux, elle fut remise aux autorités civiles, donc anglaises, avec les conséquences que l'on sait. Mais ceci nous éloigne de notre propos, y compris dans le temps.

En effet c'est à Bourges que «le XXI Juing de l'an 1418» on retrouvait Jehan et Guillaume du Rufflay. C'est effectivement à Bourges que s'installa le gouvernement dirigé par celui que l'on surnomma «le petit roi de Bourges». Or, à cette occasion, le chroniqueur indiquait les blasons des deux gentilshommes Jehan a un écu à «1 chevron acc. (accompagné) de 3 étoiles à 6 rais et un croissant en chef» et Guillaume, un écu à «1 chevron acc. de 3 étoiles à 6 r. et 1 lambel à 3 p.(ans) en chef.» Le blason de ce Guillaume ne ressemble donc pas à celui que j'ai fait figurer à propos du Rufflay, blason pourtant donné comme étant celui d'un certain Guillaume. Il ne correspond pas non plus au blason traditionnel des du Rufflay. Mais je l'ai dit, les blasons ont pu évoluer, mais pas à ce point. Alors qui étaient-ils? Par contre Jehan et Guillaume sont bien des du Rufflay, -le chevron le prouve-, et de familles proches comme en atteste l'étoile à 6 rais. On a vu dans l'étude sur le Rufflay que Le Laboureur affirmait qu'un Guillaume figurait bien dans les du Rufflay de Saint-Donan. Dont acte. On a vu aussi qu'après Guillaume, il citait Louis. J'en reste donc là donc là, non sans ajouter que dom Lobineau, mentionnant le serment au Duc de 1437, dans son Histoire de Bretagne, cite parmi les du Rufflay: A, Alain, Eon, Guillaume, un autre Guillaume!- Guillemet, Geoffroy et Louis. Il y en avait bien un de Saint-Donan ! La famille d'origine s'est bien élargie.

J'arrête là mon énumération puisque j'ai déjà vu dans l'article sur Le Rufflay qu'après Guillaume, selon Potier de Courcy, on trouvait Louis. On a vu l'histoire de celui-ci à propos du Rufflay.

Annexe 11: Quelques remarques sur les registres

paroissiaux de Saint-Donan

L'étude des registres paroissiaux est une étude à part entière tant les sujets sont nombreux. (Plusieurs documents cités en appui de mes dires proviennent bien sûr de ces *sources*.) On peut étudier bien sûr les mouvements de population (naissances, mariages, décès). On peut analyser les épidémies et leurs éventuelles conséquences. Une autre analyse intéressante porterait sur les métiers. A Saint-Donan en particulier, on peut voir l'apparition du travail du textile avec la progression du nombre des tisserands et filandières. Une autre analyse pourrait porter sur l'endogamie paroissiale, tant les mariages se faisaient d'abord presque exclusivement à l'intérieur la paroisse. Une étude sur les signatures des différents actes montrerait que la progression dans ce domaine fut très lente, etc... Et puis, je l'ai signalé, il y a les cas d'empêchement au mariage pour cause de consanguinité, des cas de mort subite. Il est possible de faire une étude sur l'âge du mariage, sur la natalité, sur la mortalité infantile, l'espérance de vie. Tout ceci suppose une analyse très fine des registres et donc beaucoup de patience.

Le registre paroissial est un document tenu, en principe, par le recteur de la paroisse, et donc au moins signé par lui. La forme en a varié au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Il transcrit tant bien que mal, et parfois très mal, les dates des baptêmes, des mariages et des inhumations qui ont lieu dans sa paroisse. A sa décharge, il faut rappeler que le rédacteur écrit à la plume d'oie sur un registre sans lignes préalables et sur un papier de mauvaise qualité. D'autre part, il se produit des accidents : parfois l'encrier se renverse. Je suis de la génération de ceux qui ont connu ces catastrophes à l'école ! De plus, l'état de conservation de ces manuscrits n'est évidemment pas toujours très bon. L'humidité a parfois rendu la lecture d'un document difficile. A Saint-Donan, ce n'est pas pire qu'ailleurs, au contraire: l'humidité ou l'encrier renversé n'ont pas fait trop de dégâts

Avec un peu d'habitude, on arrive à lire à peu près correctement ce qui est écrit, bien que l'écriture soit parfois très différente de la nôtre, mais la rédaction est en français. C'est évidemment plus compliqué pour les documents plus anciens. On sait que les registres paroissiaux de Saint-Donan ont disparu dans l'incendie, survenu on ne sait où, en 1646. Mais il est évident que les noms de lieux remontent souvent à une époque plus ancienne que les registres. Dès 1539, les registres paroissiaux -pour les baptêmes seulement- devaient être rédigés en deux exemplaires, dont l'un devait être conservé à la sacristie. Ce n'était sans doute pas le cas à Saint-Donan, ou alors ce fut la sacristie qui brûla. Un autre registre devait être déposé au greffe de la juridiction. Je pense que ce ne n'était pas non plus le cas. Cette obligation ne fut rappelée qu'en 1667. Depuis 1549, des registres devaient aussi être tenus pour les mariages et les sépultures.

L'inconvénient, c'est que le registre ne contient que les signatures des gens qui savaient signer. Comme l'orthographe des noms était très fluctuante, il est parfois difficile de s'y reconnaître s'il n'y a pas la signature. Par exemple un du Gourlay et un du Gourlet sont-ils une seule et même personne ? Un Lostis est-il un Lestis ? Le recteur note la première

orthographe tandis que la signature est celle de la seconde forme ! Les signatures, dans le cas de la noblesse bien sûr, sont d'un grand secours, malheureusement elles ne figurent pas dans les copies des actes originaux.

Les registres paroissiaux nous donnent parfois le nom d'un lieu-dit, mais seulement à une époque donnée. Le recteur et surtout les autres prêtres sont souvent originaires de la paroisse. Ils sont donc sensés bien la connaître. Et pourtant, ils font parfois preuve de fantaisies difficilement explicables. Comment par exemple parler au XVIII^e siècle de «la Lande Gélin» au lieu de la Lande es lin terme généralement employé à l'époque ? Je signale que les Gélin qui se sont installés dans la commune ne sont arrivés qu'à la fin du XIX^e siècle. Mais est-ce une prémonition ? Des Gélin ont bien habité à la Lande ès Lin, mais beaucoup plus tard ! De même, pourquoi alors que les rédacteurs ont écrit bien «Guicry» pendant des décennies, l'un d'entre eux en vient-il à écrire «Guicriff» au XVIII^e? Les exemples sont nombreux. La formule officielle à adopter par le recteur dans la rédaction du registre paroissial est presque toujours la même. Elle lui a été dictée par son autorité, en l'occurrence l'évêque de Saint-Brieuc, "Monseigneur de St Brieuc" et donc elle se précise avec le temps. Néanmoins lors d'un contrôle, le représentant de l'évêque fait parfois procéder à des modifications. De même, il arrive que le roi rende obligatoire de nouvelles mentions. Autre inconvénient, le registre paroissial ne s'embarrasse pas forcément des âges. Un tel signalé décédé est dit « *né il y a environ 10 jours* ». Le recteur ne s'intéresse pas à la date exacte. Il ne consulte même pas son registre pour un laps de temps aussi court. On retrouve la même approximation à propos de l'âge du mariage ou de celui des décès. Ainsi lors du mariage à Plérin de Mathurine Guyto, dame de Kergaut. Le recteur se contente de noter qu'elle est « âgée de plus de 25 ans à son dire ». C'était la même chose chez nous : un tel est décédé « aagé d'environ cinquante ans ». Des études historiques ne peuvent donc porter que sur des périodes plus ou moins longues

Pour les **baptêmes**, sont notés les prénoms du nouveau-né, le jour du baptême et celui de la naissance: « il (ou elle) fut né le...». Lorsque les deux parents sont mentionnés, ils le sont chacun avec son nom propre, ainsi la mère porte toujours son nom de jeune fille. Elle est d'ailleurs le plus souvent présente à la cérémonie, sauf dans les familles "nobles", même lorsque celle-ci a lieu le lendemain de l'accouchement, ce qui est le cas le plus fréquent. Parfois, on fait figurer la mention « père présent » ou au contraire « père absent» sans donner la raison. Pourquoi cette mention? C'est d'autant plus curieux que parfois le père absent est laboureur. A une époque où il n'existait pas de registre officiel, la présence du père devait en tout cas prouver que l'enfant était bien le sien. La tradition de garder le nom de jeune fille s'est longtemps perpétuée dans nos campagnes où tout le monde connaissait la jeune fille avant son mariage. S'il s'agit d'une personne noble, le nouveau-né se voit gratifier, pour un garçon d'« escuier», si son père l'était, et la fille de «damoiselle.» Il ne faut surtout pas oublier les titres de noblesse ou de distinction comme «honorabile homme ou femme », celui de «maître» ou de «métayer.» Enfin, il est remarquable que le baptême avait toujours lieu le lendemain de la naissance, comme je l'ai dit, voire le jour même et à la maison en cas de danger de mort. Le recteur s'entoure alors de toutes les

garanties nécessaires pour s'assurer de la véracité et de la conformité du baptême. Au besoin, il fait un nouveau baptême sous condition. Les cas de mort de tout-petits sont en effet particulièrement nombreux.

Comme les parrain et marraine, - souvent appelés le copère et la commère -, étaient également présents, on peut se demander comment ils étaient prévenus, car, dans le cas des familles nobles, par exemple, parrain ou marraine sont souvent de paroisses voisines, donc lointaines avec les moyens de communication de l'époque, surtout si le baptême avait lieu le jour de la naissance comme cela arrivait parfois. Chez les nobles essentiellement, l'enfant ne recevait pas tout de suite ses prénoms, et ce d'autant plus que le père exerçait un métier hors de son lieu d'habitation. Le registre notait qu'il s'agissait « d'un enfant à ... » Il fallait alors avoir obtenu d'avance une autorisation de l'évêché, de même pour faire une cérémonie officielle de baptême après un baptême "dans l'intimité." L'enfant était d'abord "ondoyé". «L'imposition du nom», le baptême solennel, avait alors lieu plus tard. Il faut se souvenir qu'au Moyen-Age, et même au-delà, nos ancêtres avaient pour nom ce qui est devenu notre prénom. Il était donc logique que le parrain ou la marraine nomme un nouveau-né. Le nom était généralement suivi soit de la mention «fils de...», soit, pour les nobles en particulier du nom de l'endroit où ils habitaient ou qui était leur possession. On en vint ensuite à ajouter au nom devenu prénom, un surnom -du genre Morvan, Troadec, Le Fur, le Bihan-, lié à une caractéristique physique par exemple. Mais la tradition consistant à dire que quelqu'un avait "nommé" chez un tel a perduré au moins jusqu'au XX^e siècle.

Le baptême est fait le plus souvent par le recteur de la paroisse ou, par un autre appelé «prêtre de la paroisse». Il faut rappeler que depuis le concile de Latran de 1215, les baptêmes, mariages et confessions sont du seul ressort du curé de la paroisse. Bien sûr, le recteur breton comme le curé de d'autres lieux, peut déléguer ses pouvoirs en particulier à un prêtre de la paroisse; il le mentionne expressément. Le prêtre de la paroisse porte le titre de «missire» ou de «dom.» Il est souvent, comme je l'ai dit, originaire de Saint-Donan et semble habiter dans sa famille, donc hors du bourg, à Kergrois, à La Croix Cadio, au Clos de Lisle, au Four Jarnio et souvent aux Petits Madrais, Les Grands Madrais étant la métairie noble. Ce n'est qu'en 1689 qu'un édit imposa aux paroisses de loger leur recteur. Mais rien ne dit que notre paroisse se dota aussitôt d'un presbytère. J'y reviendrai. Le recteur continua sans doute longtemps à vivre là où il avait toujours vécu. Une tradition voulait qu'au moment de son décès le recteur soit souvent qualifié de «vénérable et discret missire X ». «Vénérable», on comprend, mais «discret» n'a sans doute pas le sens que nous connaissons. Il s'agit sans doute de la traduction du latin "discretum", participe du verbe "discernere". Le défunt prêtre avait donc cette qualité de discerner, de distinguer sans doute le bien du mal.

Pour terminer, il y a le cas des **naissances illégitimes**, parfois deux ou trois par an, le recteur s'enquiert alors auprès de quelque matrone sage-femme du nom géniteur. Cette pratique semble avoir disparu au XVIII^e siècle. Ainsi lors d'une naissance hors mariage chez la damoiselle Thomasse

Lemoine (ou le Moenne) de Launay, il faut rechercher le père « ainsi advoué », celui-ci s'avère être un autre noble, René du Pelineuc, « sieur de Saint Esloy » en Plaine-Haute. Des du Pelineuc étaient alors propriétaires de La Ville Chapron et l'une des grandes familles nobles de Plaine-Haute. L'enfant illégitime portera parfois le nom de son père supposé : on notera au registre paroissial « marie robert ainsi advouée », parfois celui de sa mère. Cela posait d'ailleurs par la suite des problèmes de nom pour un enfant né d'une fille-mère, comme on disait naguère. Lors du décès d'un enfant de 5 ans, le registre paroissial notait par exemple qu'il s'agissait de « pierre illégitime » alors même qu'il citait nommément sa mère présente à l'enterrement. Plus curieusement, à l'occasion du baptême d'une fillette dont la mère était célibataire, le recteur Michel Ferchat qualifie la femme de « prostituée »!

Je pense que cette obligation de rechercher et de noter le nom du géniteur est une tradition très ancienne. Ce qui me le fait penser, c'est la relation qui était faite au Moyen-Age de la naissance de Merlin célèbre personnage de la tradition celtique. C'est en 1135 que l'évêque, originaire du Pays de Galles, Geoffroy de Monmouth fit paraître son Historia Regum Britanniae, ouvrage sur L'Histoire des rois de Bretagne, comprenez, rois de Grande-Bretagne. Son "Histoire", en réalité, n'a pas grand-chose d'historique. Il y raconte la vie, soi-disant historique de Merlin, mais aussi du fameux roi Arthur. Il ne vous a pas échappé que ces deux personnages ont depuis le XII^e siècle connu une remarquable longévité. J'en veux pour preuve les nombreux écrits et les nombreux films sur le sujet, dont le Merlin l'enchanteur de Walt Disney. Plus prosaïquement, vous auriez pu apprendre dans votre jeunesse cette chansonnette: *«Le roi Arthur avait trois fils quel supplice/ mais c'était un excellent roi oui ma fois/Par lui ses fils furent chassés/oui chassé à coup de pied Pour n'avoir pas voulu danser!* Je ne garantis pas que cela figure dans L'histoire des rois de Bretagne

Pour revenir à notre sujet, le narrateur, qui empruntait sans doute la légende à des documents plus anciens, raconte donc que Merlin était le fils d'une jeune fille chrétienne violée durant son sommeil et à son insu par un incube, un diable ayant pris chair pour s'unir à une vierge. A son réveil, celle-ci fut catastrophée car, dit-elle « je me suis trouvée couverte de honte et dépuclée ». Bien sûr, sa grossesse ne put rester cachée, « les commères s'en aperçurent » mais la jeune fille ne voulait pas dévoiler ce qui s'était passé. Alors les commères d'affirmer méchamment : « Vous avez connu tant d'hommes que vous ne pouvez dire lequel ». La jeune fille se défendait car « je n'ai ni vu ni connu un homme qui eût des rapports avec moi pour en arriver là ». Et les femmes de se moquer : « c'est impossible ! Pareille chose n'est arrivée ni à vous ni à personne... ». Alors tomba la menace : « dès que les juges l'apprendront, il vous faudra aussitôt mourir ». Heureusement, la jeune fille s'était confessée et son confesseur se chargea de la défendre contre les juges. Il proposa de l'enfermer dans une tour pour qu'elle soit sous surveillance jusqu'à son accouchement. L'enfant qui naquit ne ressemblait guère à un beau bébé car il était « plus velu et poilu que tous les enfants » et, en tant que fils du diable, il disposait de pouvoirs extraordinaires, en particulier celui de connaître le passé et de prévoir l'avenir. Finalement, grâce à Dieu, à l'aveu de la mère, au prêtre qui avait baptisé l'enfant et à Merlin lui-

même, les juges se laissèrent attendrir d'autant plus que Merlin les menaçait de dire ce qu'il savait sur leur mère !

Évidemment, ceci n'est qu'une légende, mais le rapprochement m'a semblé intéressant. J'ajoute que dans certaines paroisses, les naissances d'enfants illégitimes étaient inscrites sur le registre paroissial à l'envers le jour de la naissance, voire à l'envers à la fin du registre. Ces enfants étaient donc bien des enfants à part. C'est bien ce que suggère la légende de la naissance de Merlin dans le roman écrit aux alentours du début du XIII^e siècle.

Il est bien difficile d'arriver à calculer précisément le nombre d'enfants par famille. Faire une recherche famille par famille est quasiment impossible, sauf pour les familles nobles car on les repère aux signatures qui accompagnent l'acte de baptême, encore faut-il que les enfants naissent sur la paroisse, ce qui n'est pas toujours le cas, et il n'y a pas transcription. Des généalogistes se sont parfois attelés à la tâche, en particulier pour des membres de leur famille ou des nobles de quelque importance. J'ai évoqué Rolland-Claude de Keremar qui eut 12 enfants. Son père, Alain en avait eu également 12. On ne cite que le père, mais que dire de la malheureuse Marie-Anne qui eût à supporter 12 grossesses en 14 ans ? Le registre paroissial fait en effet état de 12 naissances entre 1680 et 1695 : 1680, 1681, 1682, 1683, 1685, 1686, 1687, 1689, 1691, 1693, 1693, 1695.

Les Hamon de Kergarf eurent 8 enfants. Quelques années avant la Révolution, le recteur Jean-Baptiste Amette était l'aîné d'une fratrie de 12 enfants. Ce ne sont que des exemples. On pourra trouver quelques cas de familles donnaises anciennes modestes dans Genéanet par exemple. Certains pensent que les naissances pouvaient être plus rapprochées dans les familles nobles, du fait que les mères n'allaitaient pas leur enfant. Des recherches approfondies nous auraient sans doute amené aux mêmes résultats pour des familles plus modestes. Pour une période de dix ans, à partir de 1720, on avait 781 naissances pour 153 mariages, ce qui donnerait environ 5 naissances par ménage. Ce n'est qu'une approximation ; faute de mieux, je m'en contenterai. Cette moyenne de 5 enfants ne traduit sûrement qu'une partie de la réalité si l'on songe que certaines familles n'eurent que deux ou trois enfants, et d'autres pas du tout. De plus cette moyenne a varié dans le temps. Ainsi, toujours pour une période de 10 ans, celle qui a précédé la grave crise de 1741, on arrive à 6,4 enfants. J'ai aussi signalé qu'il pouvait y avoir deux naissances d'une même mère la même année. C'était peut-être plus vrai dans les familles aisées dont les enfants étaient élevés en nourrice. L'exemple de Rose-Jeanne de Keremar en est un. Cette petite fille, dont j'ai déjà parlé, était née au mois de novembre 1758. Ses parents lui cherchèrent une nourrice. Or il se trouve que Louise Bertot, habitant la Transonnais, avait accouché en avril. La fillette fut donc mise en nourrice chez cette dame mariée à Pierre Gicquel. Si j'en sais autant sur ce cas, c'est qu'à l'enterrement dans l'église de Rose-Jeanne, c'est Pierre Gicquel qui est mentionné, pas un membre de la famille Keremar; aucun n'étant signalé.

Les **mariages**, eux, ont lieu au cours d'une messe. Le célébrant y donne simplement aux jeunes gens la bénédiction nuptiale. Depuis 1660, la

formule consacrée est «ont contracté mariage par paroles de présent ». Il ne faut surtout pas oublier de faire figurer la mention que le mariage a bien eu lieu « *selon la formule du Saint Concile de Trente* ». On sait que le mariage «en face d'église», c'est-à-dire au vu et su de tout le monde, mais surtout devant un prêtre, ne remonte qu'au XII^e siècle; l'expression "en face d'église" étant surtout vraie pour les fiançailles lorsque celles-ci furent rendues officielles et donc notées au registre paroissial. Il est probable que l'expression traduit une réalité ancienne: au Moyen-Age, le prêtre accueillait les futurs mariés en dehors de l'église pour une sorte de pré-célébration du mariage. Ensuite il rentrait à l'église pour la messe de mariage. Il faut rappeler l'importance du signe extérieur en ces temps anciens. En témoignent les vitraux et les nombreuses statues des édifices religieux anciens. Nous l'avons vu, l'église de Saint-Donan, comme les autres, avait le chœur à l'est, donc tourné vers Jérusalem en France. Les fonts baptismaux étaient disposés à l'entrée de l'église. (On peut le constater dans de nombreux édifices.) Le nouveau baptisé pouvait ensuite être admis dans l'église et... l'Église, la communauté des catholiques. La nouvelle accouchée était soumise à la cérémonie des «relevailles». Elle devait s'agenouiller à la porte de l'église, et après une bénédiction du prêtre elle était admise à entrer dans l'église. Ce cérémonial a perduré, au moins dans les campagnes, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle.

Depuis le XII^e siècle, la hiérarchie catholique n'a cessé de mettre en place des normes. Ainsi, le concile de Latran au XIII^e siècle généralisa la pratique des bans, c'est-à-dire des annonces de mariage car dès le XI^e le mariage entre cousins au 7^e degré était interdit. Ils ont continués à être énoncés en chaire au moins jusqu'au XX^e siècle, et les personnes qui connaîtraient un empêchement à un mariage devaient le dire «sous peine de faute grave.» Il fallait donc que les fidèles dénoncent les entorses éventuelles. Certes par la suite l'interdiction fut ramenée au 4^e degré, mais la pratique des bans obligatoires perdura. A cette interdiction de consanguinité s'ajoutait la parenté spirituelle, par exemple le mariage entre un parrain et sa filleule ou entre commère et copère. On verra ce type de problème à Saint-Donan. Enfin, c'est au XIV^e siècle que l'âge minimum du mariage fut fixé par l'Eglise catholique à 14 ans pour les garçons et 12 ans pour les filles. Tout ceci reste vrai sous l'Ancien Régime. Les normes anciennes furent rappelées lors du Concile de Trente. (1545-1563). Lors de celui-ci, les évêques ont rappelé fort solennellement la doctrine catholique face au protestantisme. On est catholique, il ne faut surtout pas l'oublier ! A une époque où les gens ne savaient généralement ni lire, ni écrire, la parole et le geste ont une importance considérable. Rappelez-vous les cérémonies d'adoubement des jeunes chevaliers au Moyen-Age. Au XVII^e siècle je n'ai trouvé aucune signature de roturiers, et au XVIII^e, elles sont un peu plus fréquentes au fur et à mesure que passent les années. Le mariage par «*paroles de présent*» est l'équivalent de notre "oui" devant M. le maire, sauf qu'il s'agit d'un serment devant Dieu. Il engage solennellement et toute l'assistance en est témoin.

Au XVIII^e siècle toujours, le mariage était aussi précédé de **fiançailles** « en face de l'église» comme déjà dit. Il s'agit encore de l'aspect "visuel" du futur mariage puisqu'il s'agit d'une cérémonie à la porte de l'église. Tout un

chacun pourra donc plus tard attester de la validité des fiançailles et donc du mariage. Les fiançailles étaient tout aussi officielles que le mariage proprement dit. Elles figuraient donc en tant que telles au registre paroissial. Pas question de se dédire! Encore que le registre en donne des exemples : d'un commun accord, les fiancés décident de rompre leurs fiançailles et le recteur le note sur le registre paroissial. C'est ce que l'on appelait un résiliation qui était donc un acte officiel: les fiancés se séparent et s'en vont libres chacun de son côté. Évidemment, il ne s'agit pas là d'un divorce, celui-ci n'existant même pas à l'époque.

Le mariage était donc précédé de trois annonces du futur mariage, "les bans", à la messe de trois dimanches avant le mariage. Il n'y avait que quelques cas de dispense, toujours par l'évêché. Il n'y avait alors qu'une seule bannière. C'était plus fréquent chez les nobles, surtout que cette dispense n'était pas gratuite: un tel payait une livre et quelques sols. Nicolas, le fils de Claude Gardon, payait 4 livres et 10 sols pour se faire dispenser des deux derniers bans. On s'interroge d'ailleurs sur la raison de cette volonté de se dispenser des bans, le mariage étant par principe connu de tous dans une petite paroisse comme Saint-Donan. Les bans étaient proclamés pour que les fidèles fassent connaître les empêchements au mariage, en particulier les cas de consanguinité. Cette publication des bans avait au XVIII^e siècle en quelque sorte valeur de mariage. Les cas de renoncements après publication sont donc extrêmement rares et revêtaient aussi un caractère solennel. J'en veux pour preuve ce résiliation publié en 1792 «après les trois publications ... faites à nos messes censées paroissiales...» Les fiancés, François Lesné et Marie le Savouroux « *déclarent se remettre de gré à gré leur parole, se quitter et vouloir être libres de s'engager l'un et l'autre avec qui ils voudront en présence de quatre témoins...* » dont François le Gal et Robert Jouan, des noms alors bien connus. J'ajoute que sur les six personnes en cause, une seule sait signer. 1792, la date ne change rien à l'affaire. Les choses se passaient ainsi auparavant. Ce qui est original ici c'est la notion de « messes censées paroissiales ». Après le vote de la Constitution civile du clergé, un véritable schisme se produisit dans l'Eglise. Certains fidèles prirent le parti du clergé réfractaire hostile à la réforme, d'autres l'acceptèrent: le clergé jureur dit aussi constitutionnel. Pour Saint-Donan, on constate que le recteur, Amette, ne figure plus dans les signataires des registres paroissiaux après septembre 1791. A cette date on voit apparaître la signature de Belloeil qui se dit «curé». Ce personnage est le prêtre constitutionnel nommé pour remplacer Amette. En réalité, il ne resta sur Saint-Donan qu'à peine deux mois et il dut se contenter de signer trois publications de mariage. Il ne fut donc pas sollicité pour faire baptême, mariage ou enterrement, ce que faisait Olivier le Nôtre, ancien curé, qui ne se donne plus ce titre mais se qualifie de «prêtre requis». Les messes ne sont donc plus paroissiales d'une part parce que les paroisses n'ont plus de valeur juridique et que tous les donanais n'ont pas dû rester fidèles à l'Eglise traditionnelle.

Il semble qu'il y ait eu une certaine périodicité des mariages en cours d'années. En tout cas, le mois de février semble particulièrement propice. Nous sommes au cœur de l'hiver, les travaux des champs ne sont pas pressants. De plus l'hiver était la période où l'on tuait le cochon. La viande

fraîche se conservait bien; on avait le temps de préparer le repas de noce. En 1719, on eut ainsi 14 mariages en février; en 1757, 7 sur 15 furent célébrés ce mois-là, mais le record semble celui de 1759. Cette année-là, il y eut 19 mariages en février, et qui mieux est 13 le seul 26 février! Le pauvre recteur qui fit pratiquement tous ces mariages ne chôma pas. Pour en terminer avec le calendrier, les mois chauds, juillet et surtout août sont ceux où les mariages sont à peu près totalement absents. Ces mois sont ceux de la moisson et des battages, et pas question de faire la noce par conséquent. Tous les bras sont indispensables.

Pour ce qui est des empêchements au mariage, il fallait, je l'ai dit, une dispense à partir de l'«empêchement canonique de consanguinité au quatrième degré ». Il fallait absolument éviter le risque d'inceste, pas les dangers d'une trop grande consanguinité, même si c'était le terme retenu. On a donc de fréquentes demandes de dispense pour consanguinité au quatrième degré. Bien sûr, seules celles qui ont été jugées légitimes nous sont connues puisque qu'elles figuraient au registre paroissial. On a même un cas où le mariage a été prononcé, et sans doute consommé, alors qu'il n'aurait peut-être pas dû avoir lieu car : *« il survint le 10 d'octobre (1736) le nommé jan robin agé d'environ 75 ans qui supposait un empêchement du quart degré dont je fus obligé d'avoir recours à sa Grandeur (l'évêque) pour avoir une dispense dudit empêchement... dispense accordée»*. On a noté l'importance du témoignage d'un homme très âgé supposé bien connaître les situations familiales.

Les cas d'empêchement semblent d'ailleurs souvent poser problème au recteur de la paroisse. On en a une preuve avec le cas suivant. Guillaume Robin et Jacqueline le Méhautée, veuf et veuve, envisagent de se marier. Or Guillaume était le parrain de la fille de sa future femme et Jacqueline la marraine de la fille de Guillaume. N'y a-t-il pas là un cas de parenté rendant leur mariage impossible? Pour en avoir le cœur net, mieux vaut soumettre le cas à l'évêché. Heureusement, l'évêque répond par la négative. Guillaume et Jacqueline purent se marier. Cette fois, il ne s'agissait pas de consanguinité mais, dit le registre paroissial, de « rognation spirituelle », donc d'empêchement canonique d'affinité.

On a par exemple aussi ce cas de **réhabilitation du mariage** prononcé par l'évêque de St-Brieuc, Pierre-Guillaume de la Vieuxville,- un curieux toponyme que l'on rencontre plusieurs fois dans les actuelles Côtes d'Armor-. Deux fiancés s'étaient régulièrement mariés au début de l'année 1727 « sans nulle opposition », or quelques semaines plus tard, le recteur reproduisait la lettre suivante de l'évêque: *« savoir faisons que sur la requête à nous présentée par Guillaume le Blanc et Jeanne Joanny servante nous (a ?) plus de dispenser de l'empêchement de consanguinité de 4° degré qui se trouve entre eux après avoir contracté leur mariage dans la bonne foy attendu que leur peu de biens ne leur permet pas d'envoyer à Rome pour cette dispense...mandons au sieur recteur de réhabiliter leur mariage sans procéder à de nouvelles bannyes... ont été payés par droit ... six livres cinq sols ...leur mariage a été réitéré ce jour.»* Le registre paroissial ne précisait pas quelle était la raison de cette procédure, sauf qu'il y avait «

empêchement de consanguinité au 4° degré » et que la « bonne foy » des mariés était évidente. Est-ce un retard des services de l'évêché puisque la demande avait été formulée avant le mariage? Encore une fois, le mariage – et donc sa consommation- a bien eut lieu. J'ai souligné le fait que le couple avait «peu de biens» et que donc le recours à Rome –normal dans ce cas- était impossible.

La **réitération du mariage** était prévue par la législation catholique, le Droit Canon. On sait que L'Église catholique considère le mariage comme indissoluble: lorsque l'on s'est marié à l'église, c'est pour la vie. Sauf que des cas d'empêchements étaient prévus, en particulier en cas de frigidité ou d'impuissance avérée. C'est sans doute ce qui a permis à plusieurs grands de ce monde de se marier religieusement deux fois. Ici ce n'est pas le cas, c'est simplement qu'il y avait un empêchement de consanguinité inconnu des mariés. Il reste que normalement leur mariage tout en ayant eu lieu était illégal. Normalement, les époux devaient donc s'être séparés puisque leur mariage était illégal tout en étant légal puisqu'ils étaient mariés à l'église. C'était un casse-tête pour le brave recteur. Il lui fallut recourir à l'évêque qui en principe aurait dû lui aussi consulter le pape. Cela ne fut pas nécessaire, l'argument étant que la demanderesse était «servante», donc pauvre et que le couple avait «*peu de biens*». (C'était un argument souvent avancé dans le registre paroissial en cas de demande de dispense d'empêchement pour consanguinité). Néanmoins, il fallut au couple payer «six livres et cinq sols» : le recours à l'évêque n'était donc pas non plus gratuit. Que se serait-il passé si l'évêque avait refusé ? Rien dans le registre ne nous l'aurait appris puisque seules les demandes qui ont obtenu satisfaction sont notées. La validité du mariage ainsi reconnue, le recteur put procéder à la réitération du mariage. Cette cérémonie consistait pour les époux non pas en un nouveau mariage, mais en une sorte de confirmation de celui-ci en présence du recteur et de témoins; dans ce cas précis, il y avait trois «présents», des témoins, en quelque sorte. En 1759, c'est un cas de «*réhabilitation de mariage*» que le registre paroissial signalait. Il s'agissait sûrement de la solution d'un même problème.. Faut-il rappeler enfin que les mariages à cette époque n'étaient pas forcément des mariages d'amour. Le rôle des parents était primordial: on mariait un noble avec une noble, l'argent avec l'argent, les biens avec les biens, disait-on naguère. Comme le divorce n'était pas reconnu par l'Eglise catholique, il n'y avait évidemment pas de possibilité de remariage dans les registres paroissiaux. Nous avons cependant vu quelques cas de rupture d'engagement au mariage.

Les mariages extra-paroissiaux étaient presque toujours du même type : la future mariée était de Saint-Donan, son futur époux d'une paroisse circonvoisine, surtout au XVII° siècle. Selon la tradition, le mariage avait toujours lieu dans la paroisse de naissance ou de résidence de la fille ou de la veuve. Le risque de consanguinité était par contre peu probable pour les nobles qui se mariaient entre gens du même monde bien sûr et donc parfois de fort loin. Le mariage avait lieu à l'église paroissiale, sauf, évidemment pour des nobles, qui, s'ils disposaient d'une chapelle privée, pouvaient obtenir l'autorisation de s'y marier. Ce fut le cas en particulier au Chesnay et au Rufflay et, nous l'avons vu pour Louis-Jean de Keremar, dans la chapelle du

château des Rosais à Gaël. Pour les autres la possibilité était quasiment nulle. Au départ, il s'agissait de lutter contre les mariages clandestins relativement nombreux.

Le registre des mariages contient donc le nom des mariés, mais aussi parfois leur âge. C'était toujours devenu le cas au XVIII^e siècle. Ceci, surtout parce qu'il fallait respecter l'âge canonique du mariage fixé par l'Eglise pour les garçons, comme pour les filles. Comme de nos jours, l'âge du mariage était assez variable. Néanmoins, on peut noter que la moyenne d'âge se situait plutôt vers les trente/quarante ans. Un rapide calcul m'a permis de constater qu'en 1670, les mariés et les mariées avaient environ 31 ans. En 1672, l'âge moyen des hommes est à peu près le même, celui des femmes seulement de 24 ans. Or il faut rappeler qu'à cet âge, une fille est encore mineure. Il est d'ailleurs difficile d'établir un âge moyen des femmes car, à plusieurs reprises, on constate le mariage d'une « mineure licenciée de justice » pour laquelle l'âge n'est pas mentionné. D'autre part de fréquents décès de jeunes entraînent de fréquents remariages à un âge évidemment plus avancé. Heureusement, les généalogistes qui ont beaucoup cherché donnent parfois l'année de naissance et celle du mariage, mais c'est toujours pour des familles nobles. Ainsi, Anne de Kernevenoy se maria la première fois alors qu'elle n'avait pas 17 ans; de même Marie-Anne de Keremar. Il faut aussi rappeler que la femme, mariée ou remariée gardait toujours son nom de jeune fille.

Enfin, il n'est pas rare non plus qu'une personne se marie pour la troisième fois, tant le nombre de gens morts jeunes est élevé. Ce fut le cas de la dame de Kergaut, Mathurine Guyot. Son premier mari Nicolas Les tic étant mort à 38 ans, elle se maria avec Guillaume le Gaffai puis, 4 ans après le décès de celui-ci, elle épousa Joseph Robert. J'ai évoqué à propos de Villeneuve la personne de "messire" Étienne Rehaut. Celui-ci avait épousé Françoise Noue de Créchai. Elle était la fille de Noël et de Marie-Thérèse Rolland qui était elle-même la veuve de l'écuyer Joseph-Marie du Gourlay que j'ai mentionné à propos de Kergaut. Cette demoiselle Rolland était d'ailleurs originaire de Bothoa, en pays bretonnant au diocèse de Quimper. De même, il arrive que des barbons épousent des jeunettes, comme cet escuier Olivier Rouxel de Kergaut âgé de 59 ans qui épousa une mineure de 20 ans «licenciée de justice». Le mariage d'une jeune fille avec un homme plus ancien est évidemment intéressant pour la fille qui, certes, épouse un homme d'un âge mûr, mais surtout un homme fortuné. Ce fut le cas puisqu'elle hérita de Launay. Nous avons déjà vu le cas avec Françoise-Charlotte de Keremar épousant Allain le Moyne alors qu'elle n'était que dans sa quinzième année. Etant d'une famille de douze enfants, et pas l'aînée, Françoise-Charlotte n'avait évidemment aucune chance d'hériter des biens de ses parents alors qu'elle avait des chances d'hériter des biens de son mari beaucoup plus âgé qu'elle. Si L'Église catholique, de par le Droit Canon, avait fixé la majorité pour les filles à 12 ans et pour les garçons à 14, d'après l'ordonnance de Blois de 1579, l'âge légal était de 25 ans pour les filles et de 30 pour les garçons.

Mais on peut aussi signaler des mariages entre des personnes que

nous appelons de nos jours du troisième âge. Un donanais de 70 ans se maria avec une femme de 40 ans. Il est évident que l'âge du mariage avait une influence non négligeable sur le taux de natalité. Il explique que, somme toute, le nombre moyen d'enfants par famille restait peu élevé. Les choses auraient été différentes si les filles s'étaient mariées à 20 ans. La probabilité d'avoir plus d'enfants était plus forte à une époque où l'on ne connaissait pas les moyens de contraception.

Signalons au passage que les nobles ne payant pas le célèbre impôt de la taille, il était très important pour eux de prouver leur origine en mentionnant le titre d' «escuyer» même si le petit noble n'était guère qu'un simple paysan. Ce titre était donc soigneusement noté dès la naissance. On voit d'ailleurs l'ascension dans certaines familles nobles : le premier de Keremar que j'ai trouvé était « noble homme », puis ses descendants eurent le titre d'écuyer, le dernier étant chevalier. J'ajoute que s'il n'y avait pas vraiment de saison pour se marier, l'été était quand même une période creuse. La période des foins et de la moisson demandait trop de bras pour pouvoir en distraire

C'est aussi à l'occasion des mariages que l'on apprend, du moins à certaines époques, la profession du futur marié, rarement de la future mariée. On trouve le plus souvent la curieuse expression « laboureur de terre » : les donanais de l'Ancien Régime étaient avant tout des paysans. Cette expression se retrouve ailleurs où des gens étaient notés «laboureurs de vigne ». On peut estimer que plus de 90 % des hommes étaient laboureurs de terre. L'historien Pierre Goubert parlant des paysans sous Louis XIV précise qu'un laboureur avait une charrue, un animal pour la tirer, et bien sûr la terre à cultiver. C'était peut-être aussi le cas en Bretagne. Les autres "paysans" sans terre étaient les brassiers ou manouvriers. Mais on signale aussi quelques rares autres professions: « tessier » ou tissier; la mention apparaît vers 1670 et d'abord au Payd'en Haut. Au XVIII^e siècle, elle est de plus en plus fréquente. On trouvait aussi quelques rares métiers rares : blanditier aussi blandissier, plus tard blanchisseur, joueur de flûte, sonneur de violon, couvreur de pierre (d'ardoise), marchand blateu de blé (en français on dit blatier), tailleur d'habits, maréchal, tisseran, masson, charpentier.



**Une marque de«tisseran» de Saint- Donan, celle de Jan Courcou.
(Au-dessous, on devine en bas le nom de Jan Glo)**

Dans le registre paroissial, le nom propre prononcé Courcou est parfois écrit Courqueux, car on sait que la terminaison -eu donne -ou en gallo: un

boiteux est un *bouétou*. Il y a sans doute eu la même évolution. En réalité, c'est le gallo qui a gardé le -ou primitif qui fut en français transformé en eu. Au XIII^e siècle, on écrivait monsour et non monsieur, un bien moule et non un bien meuble, un pastour, des successours. Les exemples fourmillent. La Chandeleur, la fête religieuse, était dite la Chandelor ; elle est toujours la *Chandelour* en gallo. Le patronyme Courcoul, ou Courcoux semble donc très ancien, Courqueux n'étant qu'une francisation. Beaucoup de noms de famille bretons tirés du français gardent cette forme en -ou : Vigouroux, Le Labour, Parchantour. (,patronyme tiré de chantre, chanteur) Dans le langage ancien de certaines régions de langue d'oïl, un terrain boueux était "gadouilleux" alors qu'en gallo à Saint-Donan — et ailleurs, il était "gadouilloux".

Au XVIII^e. Le terme de valet est fréquent, tout comme celui de laboureur-journalier. Parmi les professions les plus rares, il faut signaler celle de «notaire» -pour un habitant de la Croix Cadio et un autre de La Noë Forestier-, ou celle de «maître» trouvée une fois ou deux. Parfois un enfant de 11 ans était «serviteur» dans une maison noble, ou même chez un particulier. A 8 ans, un petit garçon décédé était dit «pastoureau» lors de son décès. Si j'ai trouvé au moins un marchand de lin, je n'ai pas trouvé de négociant en toile. Cette profession était surtout le fait de quintinais. On peut encore voir leurs riches demeures.

Et puis, il y avait les **mendiants** : « pauvre mendiant cherchant sa vie » notait parfois le recteur lorsque l'un d'entre eux mourait, à La Lande (es lins) ou au Tertre Pellan par exemple. Ils n'étaient d'ailleurs pas toujours de la paroisse. J'en ai trouvé un de La Méaugon, un autre de Plouagat. Un autre, mort « dans la maison de Missire Jan morvan », était originaire de Quintin; d'autres n'avaient aucun lieu d'origine indiqué. Il faut dire que, selon Fanch Postic, « *le mendiant est un personnage important dans la société bretonne, du moins le mendiant attiré qui a ses tournées régulières.* » D'ailleurs, écrit-il encore, « *le mendiant que le collecteur François Cadic intègre à sa galerie des métiers exerce effectivement une profession que l'on se transmet parfois de génération en génération...* » Par ses déplacements, le mendiant connaît beaucoup de monde et beaucoup de choses et les transmet. Dans le pays bretonnant des mendiants sont connus pour avoir été conteurs ou chanteurs comme le célèbre Pier an Dall, l'aveugle de Corlay. Fanch Postic cite le nombre de 40 000 pour les mendiants des Côtes-du-Nord vers 1830. Il pense qu'ils représentaient 9% de la population de notre département au XVIII^e siècle. Une statistique portant sur le district de Loudéac en 1790 (25 communes) fait état de 1603 mendiants. Il est évident que le nombre pouvait beaucoup varier selon la période et les circonstances, en cas d'épidémie par exemple. La "profession" de mendiant était reconnue et aucune famille n'aurait mis un mendiant à la porte. François Cadic consacrait encore un long article sur les mendiants dans ses articles sur les traditions populaires parues dans la revue La Paroisse bretonne de Paris au début du XX^e siècle, article repris dans son ouvrage Cà et là à travers la Bretagne.

Si les registres paroissiaux d'Ancien Régime ne font pas état de mendiants à Saint-Donan, les registres d'état-civil postérieurs à la Révolution, dans les années 1820 et suivantes, mentionnaient la situation sociale des

personnes décédées. On notait donc que le défunt avait «une demi maison et du foncier », ou bien « qu'il n'avait aucun bien ». Mais le registre devait aussi donner le nom du père et de la mère de la personne décédée, et c'est là que l'on trouve mentionné que tel ou tel était fils de mendiant ou de mendiante, alors même que le défunt était noté laboureur, par exemple. Les parents mentionnés vivaient bien sûr avant la Révolution et ceci est bien dans le cadre de mon étude. Il y a plusieurs mentions de tels mendiants avec parfois une précision le mendiant était «innocent », donc incapable de travailler. Il en allait de même pour celui qui était qualifié d'«*innocent de naissance* ». Mais il n'est pas rare non plus de trouver des individus indiqués seulement comme mendiants. J'ai employé le terme générique "mendiants", mais les mendiante étaient aussi très fréquentes; de plus il y avait des mendiants de tous âges. Être mendiant n'était pas un déshonneur: ainsi l'un est indiqué comme témoin d'un décès. Des parrains ou marraines étaient indiqués mendiants.

Le rôle du tissage et des activités annexes n'a cessé de s'amplifier au cours des années. J'ai trouvé qu'un «blanditier» demeurait à Brangais. Comme il y avait un étang à proximité, mais peut-on en déduire qu'il blanchissait la toile près de chez lui? Mais le plus souvent, c'est à La Ville-Goro que sont signalés les blanditiers, surtout nombreux au XVIII^e siècle. Par contre, il n'y a aucune trace dans les registres paroissiaux de cette profession à la Blandirie. Le métier était-il ici exercé par des gens venant de la Ville Goro ou bien l'activité y a-t-elle rapidement périclité, je ne saurais le dire. Pour ce qui est des tisserands ou tissiers, l'activité de tissage a pris une ampleur considérable au XVIII^e. J'ai en effet noté une bonne quarantaine de «tisserands» lors de l'enregistrement des baptêmes en ce siècle surtout vers le milieu du siècle. Les tisserands travaillaient à domicile, on les trouvait donc dans tous les villages de la paroisse. Ce n'est que vers le début du XVIII^e que le recteur signale la profession de filandière. Jusque-là, la profession de la future mariée n'était pas indiquée; à cette période par contre, nombre d'entre elles sont qualifiées de filandières. Ainsi en 1707, j'ai noté que pour 32 mariages, 29 des jeunes mariées étaient dites filandières. C'est bien la preuve que le tissage a pris de l'importance.

Il est bien difficile de donner des indications fiables à partir du registre paroissial, car certaines années il donne la profession des futurs mariés, une autre celle des pères des nouveau-nés. Mais quelques chiffres sont néanmoins suffisants pour nous éclairer. En 1689, sur 17 mariés, 15 sont des laboureurs; 2 sont charpentiers. Mais vers le milieu du XVIII^e siècle, le nombre des «tisserands» a considérablement augmenté. En 1759, 25 pères sont dits laboureurs et 15 « téziers ». La proportion des tisserands reste toujours forte: en 1763, ils sont 20 contre 60 laboureurs et l'année suivante 21 contre 57. On est aux alentours du tiers ou plus. En 1770, le registre dénombrait 52 laboureurs et 10 tissiers et en 1790 il y avait 70 laboureurs pour 15 tisserands. Il est vrai que le registre ne distingue pas les laboureurs des laboureurs-tisserands et que ma statistique ne porte que sur la profession des pères des nouveau-nés. De toute façon, le registre paroissial ne peut être fiable à 100%, car pour une année donnée, les professions de toutes les personnes ne sont pas indiquées. Selon la statistique citée par

Jean Martin, il y aurait eu en 1825 105 tisserands sur la commune dont 95 étaient des laboureurs-tisserands. D'autre part, la profession des femmes n'étant que très rarement indiquées, on ne peut connaître le nombre des filandières. Je l'ai dit, la profession de «blanchisseur de toile» fut la première mentionnée. Au milieu du XVIII^e on voit la mention d'«écardeur» et plus curieusement, celle de «linotier.» Le linotier était chargé du transport du lin. Il devait donc disposer d'un cheval puisque celui-ci était chargé d'environ 60 kilos de «lin de bois», de lin brut. J'ai signalé que Habasque parlait, lui, du transport en charrette, preuve que Saint-Donan ne produisait pas beaucoup de lin puisqu'il fallait en importer. (Pour des statistiques plus tardives, on peut se reporter aux recensements du XIX^e siècle, en particulier celui de 1836. (Comme il est le premier fiable après la Révolution il donne des indications intéressantes sur la situation sous l'Ancien Régime)

On doit aussi remarquer que les professions se sont multipliées, chez les hommes tout au moins. Au même siècle, on voit apparaître par exemple des charpentiers, des couvreurs, -parfois dits couvreurs de pierre- des tailleurs d'habit, des maréchaux (ferrants), des tailleurs de pierre, picoteurs, sabotiers, sans oublier un matelot et des aubergistes. (À Sainte Catherine et à La Roche Longue par exemple). Il est évident que cette augmentation des métiers va de pair avec celle de la population, mais aussi avec celle de la circulation de la monnaie. Tant qu'il n'y eût que des laboureurs, ceux-ci vivaient presque en totale autonomie.

Comme je l'ai dit, on enregistrait sur le registre à certaines époques le nom et la profession d'une personne décédée, parfois celle du père du jeune enfant, parfois l'âge du marié. Mais la profession de la femme ne figure que très exceptionnellement. J'ai cependant noté lors d'obsèques les termes de «nourrice» (nourrice), « *servante chez madame de launay mordelle.* » Je note au passage que l'orthographe du toponyme fait bien allusion à une famille de Mordelle. Une fois au moins, j'ai remarqué la profession de «mettayère». Je l'ai dit aussi l'une est qualifiée de «prostituée», terme sans doute bien exagéré même si j'ai trouvé par ailleurs la mention de deux enfants nés d'une même mère célibataire. Les nourrices, quant à elles, devaient être assez nombreuses sur la paroisse en raison de la proximité de Quintin et de Saint-Brieuc. Les dames de la haute société de l'époque faisaient allaiter leurs enfants en bas-âge par des femmes pauvres de la campagne. On trouve ainsi des enfants, de familles nobles surtout, de Saint-Brieuc, Quintin et même de Saint-Donan. Les quelques cas cités au registre paroissial ne portent, bien sûr, que sur des enfants décédés et enterrés dans la paroisse. L'enfant décédé était en effet presque toujours enterré dans la paroisse où il était mort, les parents étant présents ou non. En réalité, les historiens pensent que le nombre de nourrices pouvait parfois atteindre 20 % des femmes capables d'allaiter. Mais l'enfant restait apparemment longtemps en nourrice, donc sans doute après le sevrage. J'ai signalé le cas d'une dame de La Transonnais qui allaitait deux enfants. A cela rien d'anormal car j'ai trouvé plusieurs cas de jumeaux et même un cas de triplés. J'ai même trouvé des quadruplés, mais en 1802. Il ne faut pas oublier que nombre d'enfants mouraient à la naissance ou en très bas âge. Des femmes se trouvaient ainsi malgré elles "disponibles" pour allaiter l'enfant d'une autre.

D'autre part, cela permettait une petite rentrée d'argent supplémentaire. C'était loin d'être négligeable à cette époque. D'ailleurs, on trouvait des nourrices dans de nombreux hameaux de chez nous. A l'inverse, il faut aussi signaler que de trop nombreuses femmes mourraient lors de leur accouchement. Une historienne qui s'est penchée sur le sujet estime qu'au XVIII^es. de 4 à 15% des femmes enceintes décédaient des suites de leur accouchement. 4 à 15%, la statistique est évidemment très imprécise car, j'ai eu à la signaler, les rapprochements sont difficiles à faire puisque souvent la mère continue de porter son nom de jeune fille alors que le nouveau-né porte celui de son père. Il faut aussi malheureusement signaler sur pour un nourrisson, être à la nourrice n'est pas une certitude de survie. J'ai trouvé de nombreux cas d'enfants décédés à la nourrice. Un historien a pu constater qu'au XV^e siècle «l'allaitement mercenaire paraît compromettre l'existence des nouveau-nés.» C'est sans doute encore le cas sous l'Ancien Régime.

Il y a par contre une rubrique qui n'apparaît pas dans les archives paroissiales, c'est celle des femmes mortes en couche. Or, malheureusement, elles devaient être nombreuses. Seule une étude très fouillée du registre paroissial aurait pu le montrer. Je rappelle que la femme décédée portait toujours son nom de jeune fille alors que l'enfant qui venait de naître portait lui le nom de son père. De plus, et heureusement, tous les enfants nouveau-nés ne mourraient pas au décès de leur mère. Tout cela ne rend pas aisée la tâche du chercheur. Je ne me suis donc pas lancé dans l'opération avec le bon prétexte que cela sortait de mon sujet ! Ce n'est pas parce que le registre paroissial signalait la naissance d'un «fils d'escuyer Claude Rolland de la Ville au Cerne» qu'il était évident que lorsque le même registre signalait deux jours après le décès deux jours plus tard la mort de «dame Françoise Thérèse le Gaffric», il s'agissait de sa mère, selon toute vraisemblance morte en couche. On ne trouve pas à chaque fois ce type de renseignements: «Noëlle Toqué âgée d'un jour fut enterrée dans le tombeau de sa mère.» Effectivement, sa mère âgée de 20 ans était morte le même jour. Une historienne qui s'est intéressée au problème a estimé qu'au XVIII^e siècle de 4 à 15% des femmes enceintes mourraient des suites de leur accouchement. Je n'ai pas fait de recherche spécifique sur Saint-Donan pour la raison déjà évoquée: la cause du décès d'une personne n'est jamais indiquée.

C'est à l'occasion des **enterrements** que l'on apprend le plus de choses sur le lieu d'habitation du défunt. C'est là que l'on déniche les noms de lieux encore présents de nos jours, mais aussi ceux qui ont disparu. Par contre, le registre ne nous renseigne que rarement sur l'âge de décès du défunt, en tout cas au XVII^e siècle. L'âge n'avait à l'époque qu'une importance toute relative. Au XVIII^e, c'est le cas le plus fréquent. Pour l'autorité ecclésiastique, le registre devait avant tout prouver que le défunt était en règle avec la religion catholique : il doit donc s'être confessé, - ce qui ne devait pas manquer de poser des problèmes au recteur lorsque le mourant était muet - avoir communiqué et avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction. Moyennant quoi, il peut paraître sans crainte devant Dieu. C'est à l'occasion de la cérémonie ci-dessus que le registre donne parfois une information du genre: un tel a reçu plusieurs fois la communion, du fait de sa longue maladie ou

qu'un tel a reçu les derniers sacrements alors qu'il était alité depuis six mois. Mais ces remarques sont rares. Évidemment, la chose est différente pour les enfants car ils n'ont pas "l'âge de raison"; ils ne sont donc pas tenus à la confession et à la communion. C'est comme cela que l'on constate que l'enfant est décédé avant l'âge de huit ans. Mais la mort est parfois imprévisible, le recteur écrit alors qu'un tel «est mort comme subitement » ou « subitement », ce qui est même le cas d'une gamine de 14 ans ou d'un garçon de 12 ans, ce qui ne manque pas d'étonner. On lit qu'un tel « a été trouvé mort dans son lit », ou pire encore qu'on l'a trouvé noyé «*dans l'étang de villeneuve* ». Suicide ou accident ? Le registre ne le dit pas, mais en cas de décès suspect, il y avait enquête du sénéchal. Il faut remarquer que le suicide étant interdit par l'Église catholique, le suicidé n'avait pas droit aux cérémonies religieuses. Il ne doit donc pas figurer dans les registres paroissiaux. D'où peut-être l'importance des "morts subites", vraies ou fausses. N'oublions pas que le cadavre d'un suicidé pouvait, il n'y avait pas si longtemps,- je veux dire au XVI^e siècle-, être condamné au supplice et le corps abandonné aux animaux, sauvages ou non. Curieusement, le nombre des morts subites semble régresser au cours des années. Est-ce dû aux progrès de la médecine ?

Plus curieuse, la mention du décès d'un accidenté tombé d'un arbre, un *chontonnier*, où il cueillait des *chontognes*. C'est encore à peu près ainsi qu'en gallo on nomme les châtaignes. Un autre est mort à la suite d'un accident, par exemple écrasé par un arbre au bourg. Un prêtre, -prédicateur venu d'ailleurs lors d'une "mission"-, lui donna l'absolution. (Une mission était une sorte de reprise en main des catholiques lors d'une semaine de prédication et d'exercices religieux). Tel autre est mort noyé dans « la rivière de Vilaine », un autre dans son verger à Gouéno. Le pommier, sans doute venu de Normandie, semble prendre de l'importance en Bretagne au XVI^e siècle. Parfois, le défunt n'a pu recevoir la visite du prêtre car celui-ci n'a pas été « adverti » à temps. Il faut rappeler que le prêtre se déplaçait à pied. Heureusement, des prêtres de la paroisse habitaient hors du bourg et pouvaient donc intervenir localement. Un recteur – mais c'était au XIX^e siècle- avait un cheval qu'il nourrissait en partie grâce au Champ Theffeny (sur lequel fut bâtie plus tard l'école publique de garçons.) A l'occasion des morts subites, on trouve, au moins à partir du XVIII^e siècle, une curieuse affirmation. Il est en effet écrit que le défunt est décédé «*de mort subite dont il a été prévenu faisant d'ailleurs les exercices de la religion catholique et romaine* » ! On saisit là le souci de prouver que le défunt est mort dans «la communion de l'Église.»

Il arrivait que l'on trouve le corps d'une personne décédée au bord de la route, voire dans un pré comme ce fut le cas pour un enfant inconnu. Ainsi, que le recteur signale le décès d'un enfant « mort de mort naturelle ». On peut s'interroger : comment un « *jeune garçon trouvé mort dans un pré* » pourrait-il mourir, de nos jours, d'une mort naturelle, comme le notait le recteur ? Comment pouvait-on tout ignorer de lui, même son nom ? Était-ce un mendiant venu d'une paroisse voisine? On devine au passage que tel ou tel est mort après une longue maladie car il a reçu plusieurs fois un sacrement à la maison. Bien sûr, on découvre aussi la fréquence des

épidémies. Presque toutes se sont produites au printemps ou en septembre-octobre. On trouvera plus loin une étude détaillée sur ce sujet.

Comme pour les baptêmes, l'enterrement a toujours lieu le lendemain du décès. Le registre paroissial, au XVII^e siècle, ne donne pas d'indication sur l'âge des morts contrairement à ce qui se fait pour le XVIII^e. Il est vrai que l'âge de individus, qu'il s'agisse des mariages ou des décès, est souvent approximatif: un tel « aagé d'environ...», et ceci même pour des enfants de quelques mois. L'âge n'avait que peu d'importance à l'époque. J'en veux pour preuve que le registre paroissial note les obsèques d'un enfant mort le 16 du mois « à l'âge de 12 jours» et à suivre celles de son frère jumeau décédé le 18 «à l'âge de 7 jours»! Comme je l'ai dit, le recteur ne se donnait donc pas la peine de consulter son registre. Celui-ci ne donne pas non plus la filiation de la personne décédée, sauf exception. Le père et la mère sont alors indiqués comme assistant au convoi funèbre, au moins au XVII^e. Mais jamais les nobles ne sont cités dans ce convoi funèbre, même quand il s'agit d'un proche parent. C'est à l'occasion des décès que l'on peut voir que le taux d'alphabétisation dans les campagnes était extrêmement faible; cela se voit à l'absence de signature. Selon l'historien Joël Cornette ce taux était de 16,6% chez les hommes et seulement 5 % chez les femmes dans les années 1686/1690. Pour ma part, j'ai constaté qu'en 1681/82, sur les 102 personnes invitées à signer le registre paroissial, il ne s'en trouvait encore que quelques-unes capables de signer le registre ; parmi elles les futurs maires de la commune Yves L'Hôtelier et Claude Corrouge ainsi qu'un autre "citoyen" dont le nom apparaît à l'époque révolutionnaire : Apollinaire Hillion qui devint maire de Saint-Donan, à moins que ce soit son homonyme qui devint recteur de Goudelin.

Dans les années précédentes, la situation était évidemment identique. On trouvait donc toujours la formule rituelle: « *interpellés en l'endroit par moy recteur (ils) ont dit ne savoir signer.*» Les seules signatures que l'on avait dans ces années, on les trouvait lors de baptêmes où des nobles étaient parrains ou, plus rarement, marraines et pour les baptêmes et mariages de nobles. Bien sûr les statistiques s'en trouvent de ce fait légèrement faussées. Je n'ai trouvé que quelques très rares cas de signature de parents plus ou moins éloignés, et seulement à la fin du XVIII^e siècle. Il en allait de même dans les autres paroisses.

Faut-il aussi supposer que rares étaient les personnes qui assistaient à un enterrement ? C'est peut-être pour cela qu'il fallait noter les gens « au convoi duquel étaient...» selon l'expression notée au registre paroissial. Elle peut sous-entendre que les personnes citées sont des témoins du décès. Nous avons vu que dans le cas de la réitération du mariage, les témoins sont simplement dits «présents».

Ce qui est donc plus intéressant pour l'étude des noms de lieux, c'est que ceux-ci figurent fréquemment. Mais c'est souvent là que l'on a des surprises, car l'écriture du même nom de lieu, visiblement écrit par la même personne, peut varier sur la même page du registre. On ne peut donc plus de nos jours donner le sens véritable du lieu-dit. Ceci explique que j'ai été obligé

de donner plusieurs interprétations de nombreux toponymes. On peut remarquer par ailleurs qu'il existait dans le cimetière ce que l'on peut appeler un "carré des enfants", ceci a perduré très longtemps, car la place nécessaire pour inhumer un enfant est moins grande que celle indispensable pour enterrer un adulte. C'est peut-être ce qui se cache derrière cette phrase à propos de l'enterrement d'un enfant inhumé « dans l'endroit où doivent être mis les enfants qui meurent en pareil état... ». Mais cela peut aussi faire allusion à un endroit où l'on enterre les enfants morts sans baptême, car dans le cas ci-dessus, le recteur n'était pas très sûr d'un baptême à la maison. Ceci est confirmé par cette autre mention à propos d'un autre enfant baptisé à la maison: «*enterré dans le lieu ou cont inhumez les enfants qui meurent de pareille mort.* » (Le rédacteur, qui n'était pas le recteur, était un peu fâché avec l'orthographe!) Ce peut aussi le cas d'un bébé mort-né. Je l'ai dit, en cas de naissance difficile, c'est généralement la sage-femme qui a assisté à l'accouchement qui doit procéder au baptême de l'enfant à domicile. Le recteur lui fait confiance alors que pour certains autres baptêmes à domicile l'enfant est (re) baptisé à l'église par précaution.

Pour revenir aux enterrements, on peut considérer que plus de 99 % d'entre eux se faisaient au cimetière, ce qui veut dire que les autres se faisaient ailleurs. L'évêque de Saint-Brieuc, Jean, dut interdire en 1116 d'enterrer des corps au pied des croix du bord des chemins. Cette façon de faire était fort ancienne dans les pays celtiques en tout cas. La tradition du cimetière autour de l'église, dans son enclos paroissial, ne remonte guère qu'au IX^e siècle. C'est donc une tradition chrétienne. Certains se demandent d'ailleurs si le cimetière n'a pas joué un grand rôle dans l'implantation de l'église et donc de la création d'un bourg. Les Romains avaient eux l'habitude d'installer leur cimetière en dehors des limites de la ville.

Le registre paroissial prouve aussi la possibilité de se faire enterrer dans l'église. Le chercheur Jean le Tallec costarmoricain rappelle pourtant que cela était interdit par le Parlement de Bretagne. Il faut croire que personne n'en tenait compte. La véritable interdiction interviendra par un arrêt du Parlement de Paris daté de 1765, puis par un édit de Louis XVI en 1776. Mais la règle fut encore rappelée après la Révolution : les enterrements devenaient interdits dans les églises, mais aussi dans les villes et les villages. Tous les cimetières auraient donc dû être transférés hors des bourgs. Voilà une loi bien peu respectée ! A partir de 1779, en tout cas, aucun enterrement n'eut lieu dans l'église. Néanmoins, M. de Portmartin, par exemple, fut encore inhumé dans l'église bien après cette date. Il est en effet décédé en 1790. Mais c'est l'exception qui confirme la règle. D'ailleurs, de nos jours, et très exceptionnellement, des personnes importantes peuvent encore l'être. Dans certaines paroisses, la sépulture dans l'église se faisait moyennant versement d'une certaine somme d'argent au "Conseil de Fabrique" qui gérait les biens de la paroisse. On comprend que vu le nombre des "indigents" sous l'Ancien Régime, le nombre des privilégiés capables de payer était modeste. Évidemment, plus on était près du chœur, plus la somme demandée était importante. Mais je ne peux dire que c'était le cas à Saint-Donan. En tout cas, et à titre d'exemple, j'ai constaté qu'en 1711 encore, il y eut 5 enterrements dans l'église sur un total de 21, soit donc pas loin d'un

quart. Les enterrements étaient tellement nombreux dans certaines églises que des paroisses ont dû parfois agrandir l'édifice !

Je l'ai évoqué, être enterré le chœur de l'église est un privilège dont jouissaient toutes les familles nobles – surtout que celles-ci disposaient de chapelles particulières - et les membres du clergé. D'ailleurs, les nobles s'octroyaient volontiers des privilèges pour enterrer leurs morts dans les églises. Les procès entre nobles furent nombreux dans ce domaine. Au XIV^e siècle, l'évêque de Saint-Brieuc rappela que l'usurpation de droits de sépulture dans les églises était passible de l'excommunication. C'était pour le coupable la mise au ban de l'Eglise, donc la punition la plus grave qui soit pour un chrétien. Les membres du clergé étaient aussi inhumés dans l'église. Je n'ai trouvé dans les archives paroissiales que j'ai consultées, qu'un seul prêtre enterré dans le cimetière à l'époque où les enterrements au cimetière n'y étaient pas obligatoires. On note aussi la sépulture dans l'église de nombreux non-nobles, sans doute surtout des gens de quelque importance : des métayers, des employés du château, de "riches" paysans. On enterrait même des morts dans l'église en période d'épidémie. Inutile de préciser que, même dans l'église, il dut y avoir parfois entassement de corps dans une sorte de fosse commune. Comment en effet enterrer autant de personnes dans un si petit édifice ? Celui-ci est quand même beaucoup plus petit que le cimetière.

Plus on est haut placé dans la société locale, plus on tient à être inhumé près de l'autel, car plus on est près de celui-ci, plus les prières pour le mort sont réputées efficaces. Le défunt gagnera donc le ciel plus vite. La sépulture dans le chœur était ainsi réservée aux gens de "qualité", les nobles et leur famille et les prêtres. Ainsi Anne du Rufflay fut enterrée dans « *le cœur proche la balustrade du grand autel* ». (On l'a vu, dans les églises anciennes le chœur était isolé de la nef par une balustrade ». On note au passage qu'il y avait donc plusieurs autels, le plus grand se situant dans le chœur, c'était le maître-autel. Une petite fille de dix mois « de la maison noble de la villeaurox » eut aussi droit d'être inhumée dans le chœur. On pourrait pourtant penser qu'à cet âge il n'est pas besoin des prières des vivants pour gagner le ciel ! Une autre damoiselle fut enterrée devant l'autel « saint lorant », mais l'emplacement de celui-ci ne peut être deviné. On peut toujours voir la statue de St Laurent dans l'église. Contrairement à beaucoup d'autres, elle est encore peinte, preuve de son ancienneté. St Laurent, qui n'était que diacre, est reconnaissable à son vêtement d'église différent de celui d'un prêtre. Dans d'autres églises, il est représenté avec un gril, instrument sur lequel il souffrit le martyre. Il possédait d'ailleurs naguère une palme dans la main, palme de nos jours disparue. Quand il y avait plusieurs prêtres, et c'était le cas à Saint-Donan, chacun disait la messe à un autel qui lui était réservé. Évidemment, on le devine à ce que j'ai dit plus haut, il n'y avait pas de bancs dans l'église, sauf pour les familles les plus riches qui disposaient d'un "escabeau" et l'édifice n'était même pas dallé. Les familles les plus riches avaient cependant une sépulture recouverte d'une pierre tombale. Des nobles étaient inhumés « dans leur enfeu ». Nous avons vu le cas d'inhumations de ce genre dans la chapelle de Launay et dans l'église de la Méaugon. Parfois l'enfeu était lui-même dans une labe, une sorte de niche

dans l'épaisseur du mur. Nous avons vu le cas à la chapelle de Launay.

Nombreux furent donc les prêtres enterrés dans le chœur. Ainsi « *andré le roux entien recteur demeurant à la maison noble de la croix cadio fut enterré dans le cœur de l'église paroissiale de saint donnan du côté droit proche l'arcade* » – n'y en avait-il qu'une ? On peut remarquer ici que le recteur de la paroisse n'habitait pas au bourg, dans un presbytère, et les autres prêtres non plus. Pour la petite histoire, lorsque fut démolie le presbytère de Saint-Donan, certains pensaient y trouver des traces d'incendie. Ce qui ne pouvait être puisqu'il n'y avait pas de presbytère en 1646 lorsque brûlèrent les archives paroissiales les plus anciennes. On ne sait donc où elles étaient ! On notera aussi, au passage, que le rédacteur du registre paroissial était parfois fâché avec l'orthographe, mais qu'il utilisait le français de son temps, ainsi pour l'église « paroissiale », mot resté alors très près du latin « parrochia » et dont le français moderne a fait paroissiale. L'usage du français avait été rendu obligatoire dans certains actes officiels par l'ordonnance de Villers-Cotterêt signée par François Ier en 1539. Néanmoins des registres paroissiaux étaient encore rédigés en latin au XVII^e siècle. Il est rare de trouver des mots gallos dans le registre, « le païs d'bas », le « bouays bossard » ou « l'estang Bottray » - un lieu-dit lamballais porte ainsi le nom de Le Botrai - sont des exceptions, encore qu'en gallo on dise « *le bouays bossâ* ».

Missire Sylvestre Cosson - nous avons déjà trouvé ce nom à propos de celui qui était sans doute son père - fut enterré en 1667 dans le « cœur de l'église en dessous de la chaire du prédicateur ». Encore une indication qui permet de supposer que l'église n'était pas très grande puisque le prédicateur pouvait se faire entendre par toute l'assistance depuis la chaire située dans le chœur. (Dans l'actuelle église, la chaire était située au milieu de l'église et on y accédait par un escalier. A noter que la chaire était au XVII^e siècle une « invention » récente.) On pouvait aussi demander à être enterré au pied du mur de l'église, mais à l'extérieur car l'eau de pluie tombant du toit était en quelque sorte sanctifiée. Je n'ai par contre trouvé qu'un ou deux cas de simples mortels enterrés dans le chœur, mais si mortels ils étaient, ils ne devaient pas être si simples !

Quant aux enterrements dans la nef de l'église, ils ne sont pas sans nous poser quelques problèmes. Le « droit de poullage » permettait à tout paroissien d'être enterré, à sa demande, dans l'église dans les parties non réservées aux nobles. L'emplacement de la sépulture était indiqué au registre paroissial de façon très approximative. Un enterrement du jour au lendemain supposait de creuser rapidement la tombe, or il n'est fait que très rarement mention d'une pierre tombale. Perronnelle Brangrais, nous apprend-on, fut enterrée « *dans la naiffve de ladicte église sous une tombe de leur enffeu* ». Les premiers enfeus - sortes de niches creusées dans l'épaisseur du mur - remontent au Moyen-Age. En était-il de même à Saint-Donan ? Avoir un enfeu est un privilège réservé à des familles nobles ou à des dignitaires ecclésiastiques, ainsi les évêques dans les cathédrales. Mais les enfeus n'étaient pas forcément dans le chœur de l'église. « *Jacques Rouxel sieur de villeblanche... mourut au manoir de villeneuve ... a esté enterré dans le coeur*

de cette paroisse entre les deux piliers qui soutiennent la vouste du Rosaire par permission de monsieur de Portmartin seigneur fondateur de cette paroisse ». Cela nous fait entrevoir que, comme de nos jours, les chapelles latérales n'étaient pas séparées du reste de l'église. On voit que les nobles importants de la paroisse avaient bien des emplacements réservés. On ne trouve que rarement la mention d'un enterrement «soubz une pierre tombale », comme on disait alors. On peut supposer que cette pierre ne portait aucune inscription et que d'autres membres de la famille avaient aussi été enterrés sous cette pierre qui était ainsi la preuve d'une certaine richesse et d'une sorte d'emplacement réservé à l'intérieur de l'église. La mention de la présence d'une pierre tombale montre que le plus souvent les corps étaient enterrés à même le sol.

Le sieur De Portmartin, dont j'ai parlé précédemment, était dit « seigneur fondateur de la paroisse », à ce titre, il pouvait, en tant que seigneur du Rufflay à cette époque, donner des autorisations pour être enterré dans un endroit particulier de l'église comme le choeur ou une chapelle. Les Rouxel n'avaient pas de chapelle à eux; ils devaient donc demander l'autorisation au sieur du Rufflay. Le seigneur fondateur avait soit fondé une église, soit participé financièrement à sa construction ou à son entretien, soit entretenir un chapelain. Cela lui donnait donc des droits. Les De Portmartin n'étant pas originaires de la paroisse, ils avaient donc dû financer des réparations dans l'église. Mais ils pouvaient aussi avoir acheté le titre lorsqu'ils s'installèrent à Saint-Donan; de plus, je l'ai dit, ils finançaient une "fondation" : ils entretenaient le chapelain du Rufflay. Au départ, Les seigneurs du Chesnay avaient le privilège d'enterrer leurs morts dans la chapelle St Gilles. Les du Rufflay et leurs descendants ou successeurs enterraient leurs morts ou ceux qui leur étaient proches, leur métayer, voire un serviteur par exemple, dans la chapelle du Rosaire. Ensuite, ce fut le contraire. Le registre signale que l'inhumation dans une des chapelles de l'église présupposait l'autorisation de M.M. du Chesnay ou de M.M. du Rufflay.

Mais il y est aussi écrit qu'un tel « fut enterré sous une tombe proche le tronc de saint yve », ce n'est pas pour nous très précis, pas plus que d'être inhumé « proche la porte du bénitier ». Je me permets de rappeler que le tronc était, dans une église, une sorte de coffre scellé sur un mur dans lequel le fidèle glissait une obole pour obtenir telle ou telle faveur du saint auquel il faisait son offrande. Les gens de l'époque savaient où était le tronc de St Yves - il ne devait pas y avoir plusieurs troncs pour le même saint- ou la porte du bénitier, pas nous ! Il ne devait donc pas y avoir de bénitier à chaque porte d'entrée. Je l'ai signalé il y eut dans le passé une chapelle St Yves, le tronc de St Yves devait sans doute se trouver proche de l'entrée de celle-ci. Après la disparition de la chapelle St Yves au bénéfice de la chapelle du Rosaire, le tronc ne changea sans doute pas de place.

Le fait d'être enterré «proche le portal» est déjà pour nous plus précis. Il pouvait y avoir plusieurs portes, mais un seul porta, comme on dit en gallo. Rappelons que celui-ci est la seule partie de l'ancienne église encore visible dans le cimetière actuel. Dans ma jeunesse, le porta était encore "décoré" de boîtes à crânes avec crânes comme il y en a encore à l'entrée de l'église de

La Méauçon. Chez nous on a fait table rase : on a bâti une nouvelle église et détruit l'ancienne et plus tard le presbytère attenant ! Certains étaient enterrés « proche les fonts ». Comme il s'agit des fonts baptismaux, cela veut dire qu'ils étaient inhumés à l'entrée de l'église. Le nouveau-né ne pouvait entrer à l'intérieur même de l'église qu'après son baptême. Le geste était évidemment symbolique : on ne devenait membre de l'Eglise qu'après son baptême.

Une autre personne est enterrée « *au bas d'icelle (église parochiale) devant l'image nostre damme* ». Il pourrait s'agir de cette peinture qui est toujours suspendue au mur de l'église actuelle. On y voit en effet la Vierge Marie portant dans ses bras l'enfant Jésus qui, du ciel, semble bénir deux personnages dont l'un pourrait être St Dominique. Est-ce encore une allusion à la vision du Rosaire ? La mention de cette « image » prouverait en tout cas l'ancienneté de la peinture. Malheureusement, on ne sait pas à quel événement elle fait allusion, par qui elle fut offerte ni qui en est l'auteur. De plus, il n'est pas sûr que le sens du terme image soit celui qui nous est familier. Il est plus que probable que le mot désignait en réalité la statue de la Vierge Marie. Dans un document du XV^e siècle relatif à Guingamp, on signalait que, lors d'une procession, on portait « l'image de la Vierge ». Il y a gros à parier qu'il s'agissait de sa statue, comme cela se fait encore dans certains pardons. Une statue ancienne de la Vierge – il ne s'agit pas de celle, conventionnelle de N.D. de Lourdes – se trouve toujours dans l'église. D'autres textes corroborent cette hypothèse.

Etre inhumé « dans la naiffve » est bien vague, de même qu'être enterré dans « *l'église parochiale de saint donnan du côté droit proche l'arcade* » ou encore « au bas d'icelle proche le crucifix », même si le bas est bien sûr l'opposé du haut de l'église, donc près de l'entrée principale. Même remarque que précédemment: il doit s'agir du grand Christ en croix que l'on voit actuellement derrière l'autel.

Annexe 12: Bénédiction d'une cloche en 1748

On peut lire dans le registre paroissial la relation suivante:

«Le douzième jour de novembre mil sept cent quarante huit la bénédiction d'une cloche nouvellement fondüe a été faite par moi recteur soussigné avec la permission de Monsieur l'abbé Dubois grand vicaire (on dit de nos jours vicaire général, donc adjoint direct de l'évêque) de sa grandeur(l'évêque) et a été nommée par Messire Auguste pierre chef de nom et d'armes de morin chevalier seigneur de Portmartin, Bellevue, la chatellenie du Rufflay et autres lieux seigneur et fondateur de cette Glisse et par Dame Pélagie françoise de Tremereuc dame de Boischâteau le chenay et autres lieux et lui a été imposé le nom de pierre françoise tous lesquels ont signé et an que devant ...»

Suivent les signatures du parrain et de la marraine et de quelques autres dont Angélique Marie de Keremar, Jan Charles Morin, Le Vicomte du

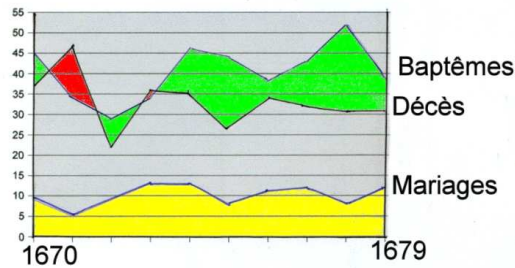
Rumain et deux Visdelou, tous de famille noble.

Ce document permet de faire quelques commentaires. Il faut d'abord rappeler l'importance des cloches à cette époque. Elles appellent trois fois par jour à la prière pour L'Angélus. Elles appellent aussi les fidèles à la messe du dimanche et des nombreux jours fériés pour cause de fête religieuse. Elles signalent aux habitants les principaux événements tant religieux que civils. Ainsi, par des sons de cloches différents les gens apprennent qu'il y a eu un événement joyeux comme un baptême ou un mariage. Mais ils savent aussi qu'il va y avoir un enterrement grâce au glas qui est sonné la veille de l'inhumation à l'heure de la cérémonie prévue. Dans certaines églises, le son de la cloche permettait même de distinguer le sexe des défunts. Le tocsin, un autre son de cloche très particulier, signalait les incendies mais aussi les "émotions" comme les soulèvements populaires, du type de ceux signalés à propos des malheurs de Claude Budes ou l'arrivée supposée de brigands lors de la Grande Peur de 1789. Beaucoup de chapelles des paroisses où la révolte des Bonnets Rouges fut violente perdirent d'ailleurs leur clocher en représailles. Pour chasser l'orage ou éloigner la grêle, puisque c'était une des fonctions des cloches, il arrivait même que l'on les fasse sonner sans interruption!

L'autre remarque porte sur l'expression souvent employée de «baptême de cloche». On vient de voir qu'il s'agissait d'une cérémonie solennelle: en témoigne la présence d'autant de nobles venus pour certains de paroisses voisines. Comment ne pas remarquer que la cloche a été «nommée» par le parrain et la marraine. Et comme le veut la tradition lors d'un baptême, la cloche porte le prénom de son parrain et de sa marraine. D'autre part, le coût de fabrication d'une cloche étant élevé, la paroisse, normalement propriétaire de l'église, n'hésite pas à faire appel à un généreux donateur qui est récompensé par exemple en devenant parrain de la cloche. J'ai déjà signalé à propos de Lorchant qu'il y eut à l'église une autre bénédiction de cloches en 1728. Deux bénédiction de cloches en 20 ans. C'est sans doute la preuve qu'elles devaient être assez fragiles... ou qu'elles sonnaient souvent! Ceci renvoie au problème précédent. Enfin, je l'ai dit, le nombre de cloches dans une église est réglementé. C'est peut-être ce qui explique ici l'autorisation nécessaire de l'évêque. Dans une petite église paroissial, leur nombre ne pouvait pas dépasser deux ou trois. C'est peut-être pour cela qu'il y eut un nouveau baptême de cloche en 1752, seulement 4 ans après la bénédiction précédente. A la fin de l'Ancien Régime il semble toutefois y avoir eu relâchement dans l'application de la loi. Néanmoins, on a bien vu sur la photographie de l'église de Saint-Donan qu'il n'y avait normalement de place que pour deux cloches. (Fig. 10)

Annexe 13: L'évolution de la population

Période 1670-1679



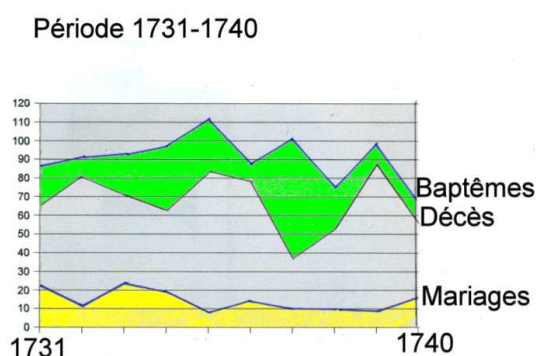
J'ai déjà dit que la population de Saint-Donan avait beaucoup augmenté durant l'Ancien Régime. A défaut de statistique précise pour cette période, je donne le nombre précis de donanais en 1836: 2640, sensiblement le même qu'en 1793 déjà mentionné. J'ajoute que selon ce recensement il y avait 1275 hommes et 1365 femmes. Cette même année il y avait 828 hommes non mariés pour 910 filles. On peut donc en conclure qu'à Saint-Donan il naissait plus de filles que de garçons, ce qui est contraire à la "norme". (De nos jours, on constate qu'il naît 104 garçons pour 100 filles). Mais, les ratios varient d'une année à l'autre : ainsi en 1790 il naquit 67 filles (dont il est vrai trois fois des jumelles) pour 48 garçons, mais en 1775 il n'y eut que 43 filles pour 42 garçons. Un simple coup d'œil sur le registre paroissial permet de le constater: naissances et décès sont moins nombreux au XVII^e siècle qu'au XVIII^e. Toutefois, l'accroissement ne fut pas régulier, loin s'en faut. Si on reprend les statistiques données par l'historien nantais Alain Croix, il est probable qu'il y avait sur la paroisse de Saint-Donan environ 25 habitants par Kilomètre carré; en 1696 le même historien table sur un nombre d'environ 50 à 75 H/Km². Pour 1770 il avance un nombre de 75 à 100. On peut ainsi distinguer plusieurs types d'évolution. A la fin du XVII^e siècle, la progression est lente, car les années où les décès l'emportent sur les naissances sont assez nombreuses. C'est ce qui ressort du diagramme ci-dessous établi sur une période de dix ans.

13.1 : Période 1670-1679

La courbe des baptêmes, c'est-à-dire des naissances, -puisque tous les enfants étaient baptisés,- montre bien que ceux-ci sont en augmentation, mais une augmentation irrégulière. On voit bien l'accident de 1671, année où les décès sont beaucoup plus nombreux que les naissances. Un autre petit excédent des décès sur les naissances est encore visible en 1673 et en 1679, on constate une nouvelle rechute. Néanmoins, dans l'ensemble, les naissances l'emportent. La petite diminution des naissances en 1672, est-elle imputable à l'accroissement du nombre des décès l'année précédente? Je ne saurais l'affirmer, mais elle existe. Pourtant, il y en eut moins en 1671, année où les décès furent plus nombreux. Ce phénomène serait-il donc à rapprocher de l'augmentation du nombre des morts cette même année ? Il semble bien y avoir une corrélation : plus de décès, moins de naissances l'année suivante. Le nombre des mariages, quant à lui, est à peu près constant.

Or, à nombre de mariages constant, Il y eut bien une augmentation du

nombre d'enfants par femme entre 1672 et 1678 et donc un accroissement de la population d'environ 100 personnes durant cette courte période. Mais j'ai déjà signalé que le nombre de décès d'enfants en bas âge était très fort. Cela freinait beaucoup l'accroissement de la population. Pour revenir au nombre des morts, on voit qu'il chute considérablement en 1672, comme s'il y avait eu cette année-là une sorte de rectification, comme si les gens décédés en surnombre en 1671 étaient des morts possibles en moins en 1672. Ainsi, si l'on dresse un bilan approximatif mariages/naissances, on obtient un chiffre d'environ 45 naissances pour 100 mariages. Même si les données ne sont qu'approximatives, on aurait donc plus de 4 naissances par famille durant cette période.



13.2: Période 1731-1740

Pour la seconde décennie considérée, 1731-1740, le nombre des naissances est toujours supérieur à celui des décès, mais, encore une fois, les deux courbes sont très irrégulières. Il ne semble d'ailleurs pas qu'il y ait de logique, en particulier dans un cas comme celui de 1737 où nombre de naissances et celui des décès sont élevés. Toutefois, je rappelle que le nombre de décès d'enfants en bas âge était considérable; cela pourrait expliquer certains parallélismes. Pourtant, la relation mariages/naissances n'est pas évidente: entre 1732 et 1735, le nombre des mariages diminue alors que celui des naissances augmente. L'accroissement brusque des naissances de 1739 ne s'explique pas non plus par une augmentation du nombre des mariages. Dans cette décennie, la paroisse aurait donc gagné 283 habitants. Pas étonnant, d'ailleurs puisque selon un calcul approximatif le nombre de naissances par famille s'élevait à plus de 7; il serait donc presque le double de la période précédemment analysée. J'ai parlé de calcul approximatif, car il n'est pas rare que l'on signale un nouveau-né dans une famille dans laquelle les premiers enfants ont déjà plus de 20 ans. Il ne faut pas oublier que les remariages sont fréquents à cette époque où l'un des parents pouvait mourir jeune et que, bien sûr, il n'existait aucun moyen de contraception.

Je voudrais citer à ce propos l'exemple d'une famille que j'ai mentionnée à Kergaut, celle des du Gourlay. Elle illustre par ailleurs la difficulté du chercheur. En effet, lorsque Marie-Thérèse Rolland, l'héritière de Kergaut, se maria, le registre écrit qu'elle épousa écuyer Jan Joseph du Gourlay de la Ville Galais, mineur, originaire de Hénon. Mais lors de la naissance de

certaines de leurs enfants, Jan-Joseph devient seulement Joseph. Il signe d'ailleurs parfois José, -prononciation gallo du prénom-, parfois «ioss». Le problème, c'est que la confusion avec Joseph-Marie du Gourlay devient possible puisqu'ils sont contemporains. Si l'on fait un rapide bilan des baptêmes/enterrements des enfants du couple Rolland/du Gourlay marié en 1736, on arrive à 11 enfants nés entre 1737 et 1744, au rythme d'environ une naissance chaque année. Mais il y a un premier problème. En effet, deux enfants portent le même prénom. On le comprend vite car Pierre étant mort en 1742 à l'âge de 4 ans, les parents donnèrent le même prénom à leur autre fils né en 1742. Ce même Pierre mourut d'ailleurs 4 mois après. On remarque aussi que 2 de leurs garçons vivants portaient le prénom de Joseph. Il fallait donc par la suite bien distinguer Joseph-Cyprien de Joseph-Marie-Claude.

Autre difficulté, cette fois insurmontable : le registre paroissial signalait le décès à l'âge de 9 mois de Marie Jeanne. Or le même registre n'a pas signalé sa naissance l'année précédente, mais celle de Marie Anne. Il y a donc probablement eu confusion. Finalement, le bilan doit s'établir à 5 décès d'enfants de moins de 5 ans pour 11 naissances : une fille mourut à la naissance, une à 9 mois, un garçon à 13 jours, un à 4 mois, un autre à 4 ans. C'est donc une famille "normale" aux yeux des statistiques!

On peut constater aussi que le nombre des mariages est relativement faible, comparé par exemple à la décennie précédente où il y eut 148 mariages contre 120 pour cette décennie. Il faut donc se garder de tirer des conclusions trop hâtives. J'ai choisi d'étudier particulièrement cette période car elle précède directement la catastrophe de 1741. Par contre, j'aurais pu remonter dans le temps car l'accroissement de la population a commencé bien avant. En 1724, par exemple, il y eut 79 naissances pour seulement 40 décès et en 1725, l'écart est encore plus grand: 86 naissances, 37 décès. Il est vrai qu'en 1724 il y eut 21 mariages, nombre très élevé; 12 seulement en 1725.

Annexe 14 : Les principales épidémies

Les épidémies faisaient malheureusement partie du quotidien de nos ancêtres. Parfois, elles étaient générales, touchant toute la Bretagne ou même toute la France, parfois elles étaient plus localisées. C'est ainsi que les manuels scolaires d'histoire renaient la grande catastrophe nationale des années 1693-1694. Or il ne s'est rien passé d'anormal chez nous ces années-là. De la même façon, le grand hiver de 1808-1809 eût certainement des répercussions que je n'ai pas constatées chez nous.

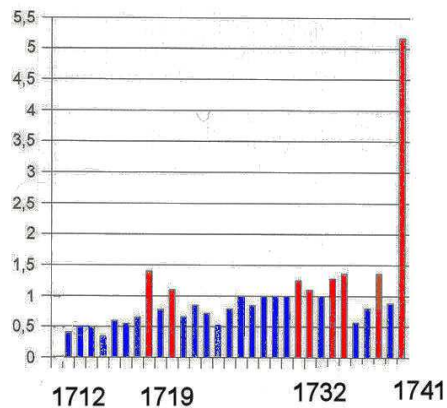
Faute de témoignage local, je voudrais signaler celui du recteur de Pluméliau au diocèse de Vannes. Il notait en effet dans le registre paroissial : *« l'hyver fut si rude par la froidure que le monde en mourait; les oiseaux, pies et corbeaux et autres se tuoient l'une et l'autre de la même espèce et s'entremangeoient; le seigle fut presque emporté tout et les autres bleds mais surtout du côté de Paris et pays haut. Plusieurs mouroient de faim. Quand un côté de la marmite bouilloit, l'autre gelloit. »* Sans doute y a-t-il quelque exagération dans la dernière phrase, mais puisque la froidure fut générale en

France, elle dut l'être aussi à Saint-Donan. Pourtant le nombre des décès n'en subit pas de graves conséquences. Il est vrai aussi que l'on devait moins mourir de faim et de froid dans les campagnes. Sur la conjugaison des verbes à l'imparfait et au pluriel, il faut dire que c'est aussi celle que l'on a chez nous en gallo. On disait «i mouraient; i se tuoient» dont la prononciation était approximativement: i mourint de faim, i se tuint.

Les renseignements fournis pour le XVII^e siècle par le registre paroissial sont très fragmentaires: en général, les âges des défunts n'y figurent pas. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eut pas d'épidémie. Mais je n'avais pas suffisamment d'éléments pour les étudier. En 1654, il y eut 48 décès, or entre mai et novembre, il mourut 22 enfants. C'est un nombre tout à fait inhabituel et anormal: les enfants de moins de 12 ans représentent plus de 45% du total! Pour n'évoquer que le XVIII^e siècle, les années de surmortalité furent nombreuses, par exemple 1719 et plusieurs années autour de 1730. Je l'ai dit, la rédaction des registres paroissiaux a évolué dans le temps. Au XVII^e s, le recteur se contentait de donner l'âge des jeunes décédés avant de pouvoir recevoir les sacrements de fin de vie, soit en général 7 ans. Pour les adultes, il ne donnait donc pas l'âge de la personne. Il se contentait de dire qu'elle était en règle avec L'Église. Il est donc difficile de faire des comparaisons entre le XVII^e et le XVIII^e.

14.1 : Mortalité sur 30 ans

En reprenant une méthode utilisée par l'Emmanuel Le Roy Ladurie, lui-même s'étant inspiré de John Post, j'ai calculé la mortalité moyenne sur une période de trente ans, de 1712 à 1741, l'année 1741 comprise. Rapportée au nombre 100, cela permet de voir les années où la mortalité a été inférieure à la moyenne et celles où elle a été supérieure. On a donc une vingtaine d'années où le nombre des décès est inférieur à la moyenne 100. (Donnée ramenée à 1 sur mon diagramme). Et puis il y a les années où le nombre est supérieur : pas moins de 8 avec surtout la catastrophique année 1741 durant laquelle le nombre des décès est plus de cinq fois supérieur à la moyenne trentenaire. Si pour les autres années en rouge, on ne peut pas parler d'épidémie, pour 1741, le doute n'est pas permis. Ce clocher est bien le signe d'une épidémie.



Mortalité sur 30 ans

(Moyenne 100 ramenée à 1)

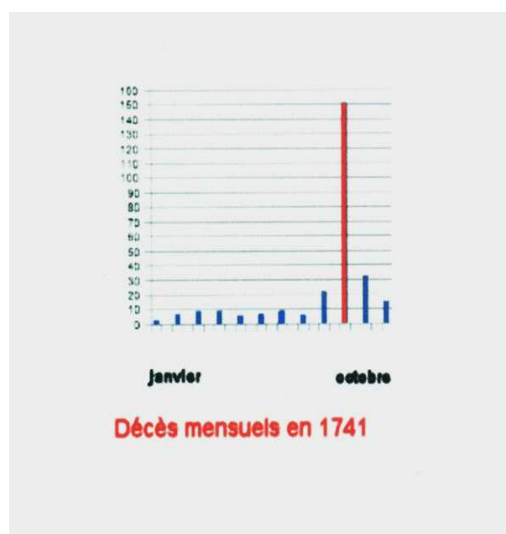
Durant la période maintenant considérée, les surmortalités les plus terribles furent celles de 1741 et auparavant, et à un degré bien moindre, celle de 1719. Cette dernière fut très inférieure à la première citée, mais elle a la particularité d'être la première et presque la seule d'une période 1712-1732. Les causes réelles ne sont pas connues. Il s'agissait surtout d'épidémies de dysenterie, liées à la mauvaise qualité de l'eau consommée, de diphtérie – plus connue sous le nom de croup-, de choléra, de variole (la petite vérole) ou de typhus. Les causes en sont donc toujours les mêmes et parfois multiples. Le recteur n'était pas docteur, il ne parlait pas de la cause. Le terme épidémie n'était même pas utilisé: ces morts paraissaient normales. Inutile de préciser que ces épidémies n'avaient rien de local. De nombreuses paroisses étaient touchées. Les historiens bretons avancent en effet le nombre de 140 000 en 1741 et celui de 130 000, à peine moins, en 1779 et ils affirment qu'il s'agissait bien d'épidémies de dysenterie.

On peut ajouter que, si certaines causes de maladie semblent endémiques, d'autres épidémies avaient des causes extérieures. L'épidémie de typhus de 1741, par exemple, serait due à l'escale à Brest de l'escadre du marquis d'Antin. On sait que le typhus exanthématique est transmis par les poux. La maladie se transmet donc d'autant plus facilement que la concentration humaine est forte, ce qui est bien le cas sur un navire de guerre. Mais un autre historien localise le point de départ de l'épidémie à Vitré ! On trouvera des analyses plus fouillées de ces causes dans les ouvrages généraux traitant de l'histoire de la Bretagne ou plus précisément des Côtes-du-Nord ou de l'histoire des épidémies bretonnes. De plus, il est évident que, s'il y avait une cause principale, d'autres sont aussi à rechercher car les effets se cumulent. Les crises démographiques à Saint-Donan n'avaient sans doute rien d'original: les raisons sont celles que l'on donne pour des villes ou des régions plus vastes, par exemple Saint-Brieuc ou Guingamp où les épidémies ont été mieux étudiées.

Il est d'une part d'abord possible de constater sur le graphique la

variabilité interannuelle des décès. Mais d'autre part, on peut constater aussi une augmentation assez régulière du nombre des décès. Elle est sensible surtout entre 1712 et 1732. Il faut mettre ce phénomène en relation avec l'augmentation que j'ai signalée du nombre des naissances, la durée moyenne de vie restant sensiblement identique. Quant à l'année 1741, son extraordinaire clocher traduit évidemment l'extraordinaire pourcentage des morts comparés à la moyenne trentenaire : il est mort cette année-là cinq fois plus de gens qu'en année moyenne. C'est du jamais vu, comparé par exemple à la surmortalité de 1719. C'est du jamais vu aussi en comparaison de la statistique française.

14.2 : Les décès mensuels en 1741



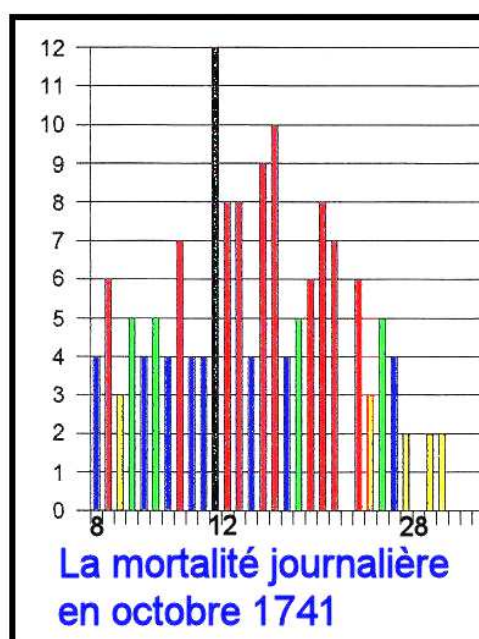
Dans son Histoire humaine et comparée du climat, Le Roy Ladurie consacre un chapitre entier d'une quarantaine de pages aux années 1740/1741. Comme dans le reste de son livre, il cherche à trouver la relation entre les dérèglements climatiques et la surmortalité, ici celle de 1741. Or il constate que pour l'ensemble de la France, on est passé de l'indice des décès 100 en 1740 à l'indice 113 en 1741. Qu'il me suffise de signaler qu'il y eut à Saint-Donan durant le seul mois d'octobre 1741 deux fois plus de morts que durant toute l'année 1740. L'indice français 113 est donc loin de l'indice trentenaire de 500 du graphique précédent. Il est vrai qu'ici il s'agit bien d'une grave épidémie, ce qui n'était pas le cas pour l'ensemble de la France. Néanmoins, Saint-Donan participa bien du nombre record de 803 000 décès français en 1741. Dans ces tentatives d'explications, des relations entre le climat et les aléas démographiques, Le Roy Ladurie fait remarquer que l'année 1740 fut catastrophique dans l'ensemble de l'Europe. Certes, il ne cite pas la Bretagne, mais on ne voit pas pourquoi elle aurait fait exception puisqu'il parle de l'Irlande, de l'Angleterre comme de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il n'exclut pas d'ailleurs que le proverbe « on s'en fout comme de l'an 40 » ait son origine dans la situation dramatique de cette année dont finalement les gens de l'époque se sortirent.

Le Roy Ladurie signale par exemple en Angleterre «*le Great Winter de 1740: une chute de température au-dessous de 0°Fahrenheit d'autant plus*

remarquable qu'on avait gradué ce zéro en 1714 en Hollande dans une position telle qu'il ne put jamais être franchi vers le bas par les températures.»

Le premier signe visible sur le diagramme c'est la répartition mensuelle des décès au cours de cette année 1741. L'alerte débute en septembre avec trois fois plus de morts qu'en août, mois il est vrai très calme. En novembre, la mortalité retombe à 30 ; en décembre elle est redevenue pratiquement normale. Bien sûr, il est difficile de connaître la part exacte des décès due à l'épidémie mais en soustrayant 10 – des décès "normaux"- on ne doit pas être loin du compte. De nos jours, on nous explique tous les ans que l'épidémie de grippe ne cesse de prendre de l'ampleur, puis qu'elle diminue. Les médias ont fait la même chose avec une épidémie de choléra en Haïti: ils en ont beaucoup parlé, puis c'est le silence, signe sans doute que les choses se sont améliorées. Il en allait de même autrefois, le phénomène se traduisant sur un graphique par un "clocher". Mais ce qui frappe ici, c'est à la fois la soudaineté et la brièveté de l'épidémie. Tout se passe en à peu près trois mois, dont un de grave crise.

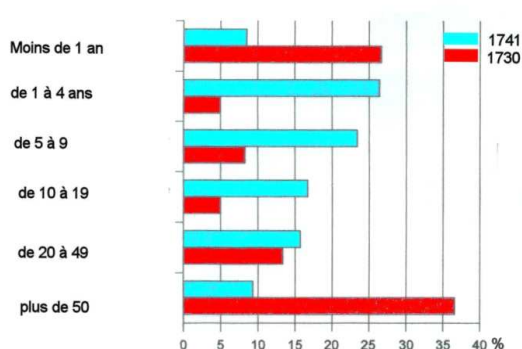
14.3 : La mortalité journalière en octobre 1741



Le diagramme 14.3 permet de se faire une idée plus exacte de ce qui se passa. Il donne la répartition journalière des décès en octobre. Comme on le voit, et alors que l'épidémie se propageait depuis septembre, on n'était encore qu'à 4 morts au début octobre. Ce chiffre reste à peu près constant pendant une dizaine de jours, puis le pic est atteint avec 12 décès en une seule journée, soit trois fois plus que durant les mois de mars ou d'avril. Ce pic, avec toutefois moins de violence, va durer pratiquement une semaine. Plus de 45 décès en 6 jours: on imagine la catastrophe humaine. Une étude au cas par cas permet de constater qu'il n'était pas rare qu'il y eut 2, voire 3

morts, dans une famille en quelques jours. Or, comme on le verra sur le graphique des décès par classe d'âges, toutes les générations furent touchées.

Il est évident que ce sont des chiffres auxquels ne sommes pas habitués. Comment imaginer de nos jours voir mourir à Saint-Donan en une seule journée 12 personnes. Comment imaginer une commune de 2500 habitants dans laquelle mourraient chaque jour 7 ou 8 habitants pendant trois semaines ? Si l'on consulte les avis de décès dans un journal quotidien, on voit qu'à Saint-Brieuc, de nos jours, on signale rarement plus de deux ou trois décès alors que la population totale est supérieure à 45 000 habitants et que la ville a un hôpital et plusieurs maisons de retraite pour personnes âgées.



La mortalité par catégorie d'âges en 1730 et 1741

14.4: La mortalité en pourcentage par groupes d'âges en 1730 et 1741, (1730 étant une année de référence parmi d'autres)

Et, précisément, qu'en est-il de l'âge des décès durant ces périodes d'épidémie? Encore une fois, on peut le voir sur le graphique où figurent les pourcentages de décès par catégories d'âges en 1741 et en 1730. Donc, en octobre 1741, la catégorie des moins de 1 an est relativement peu touchée: environ 7.5 % du total. Cela permet d'exclure à priori la raison d'une maladie infantile comme le croup. Ensuite, le maximum étant atteint chez les 1 à 4 ans, on assiste à une diminution régulière du pourcentage des décès. Le résultat, c'est que les plus âgés ne représentent pas le pourcentage le plus élevé. Il en va différemment pour l'année 1730. J'ai choisi cette année car elle se situe exactement à l'indice 100 dans le diagramme trentenaire des décès.

Il y a bien sûr une différence de taille, c'est que la statistique porte sur l'année entière et non sur un seul mois. On a donc une situation plus normale avec deux périodes cruciales, celle qui concerne les moins de 1 an, et celle qui concerne les plus de 50 ans, Ces deux catégories d'âges étant naturellement plus fragiles.

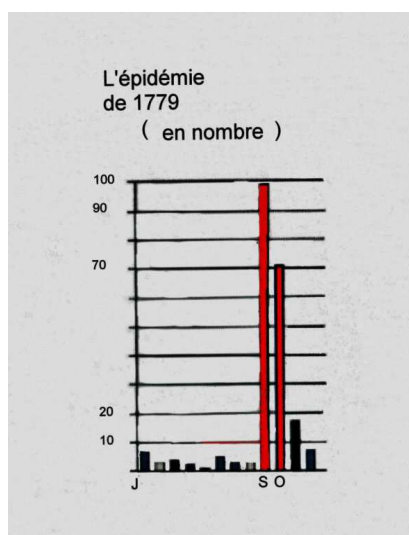
Evidemment, les données pour les moins de 1 an sont approximatives car cela va du bébé mort à 1 jour – il n'y eut pas de mort-né en 1730 - à celui qui est mort à plus de 12 mois. Cela rend d'autant plus difficile le calcul de la durée moyenne de vie. Néanmoins, pour cette année 1730, elle se situe à 30

ans et 3 mois. Nous sommes loin d'une espérance de vie de plus de 70 ans pour la catégorie de nos jours la plus défavorisée, celle des hommes. De plus, il faut se souvenir que le graphique est réalisé en pourcentage; cela ne veut donc pas dire qu' en nombre il y eut par exemple moins de morts de nourrissons en 1741 qu'en 1730: il y a eu plus de morts dans les autres classes d'âge.

14.5: Les décès mensuels en 1779

L'année 1779 fut donc une autre année d'épidémie. Cette année-là, il y eut 211 décès alors qu'en année "normale", si cela existait, il y en avait aux alentours de 80 (73 en 1775). J'ajoute que l'épidémie de 1779 fut suivie de celle de 1782, année où il y eut encore 194 décès. Cela fait au moins 200 décès supplémentaires pour deux années. On peut donc penser que ces décès sont à l'origine de la disparition de certains lieux-dits.

Le diagramme permet de voir la progression de l'épidémie au cours de l'année. Bien sûr, l'épidémie ne s'arrêtait pas toujours au premier janvier de la nouvelle année, mais en 1779, elle s'arrêta avant.



Concernant l'origine de cette épidémie, Jules Lamarre dans son Histoire de Saint-Brieuc, affirme « *qu'en 1779, les habitants de Saint-Brieuc eurent à souffrir de la dysenterie.* » Il y eut cette année-là 498 décès dans cette ville contre 207 l'année précédente, et s'il y eut 280 naissances en 1778, il n'y en eut que 227 en 1780. Il y a donc bien relation de cause à effet. Etant donné la relative proximité de Saint-Donan, on peut penser que la cause de la surmortalité fut la même chez nous. Toutefois, en 1778, l'escadre du Comte d'Estaing, en attente à Brest d'un départ vers l'Amérique fut touchée par une épidémie de typhus. Environ 7000 marins ou soldats en furent atteints. Il serait bien étonnant que l'épidémie se soit arrêtée au 31 décembre et que seuls les équipages de la flotte en aient été victimes. De plus, on sait que certaines maladies étaient plus ou moins endémiques. La crise de 1778 à Brest a pu avoir des répercussions en 1779.

On constate le même phénomène qu'en 1741: les premiers mois de

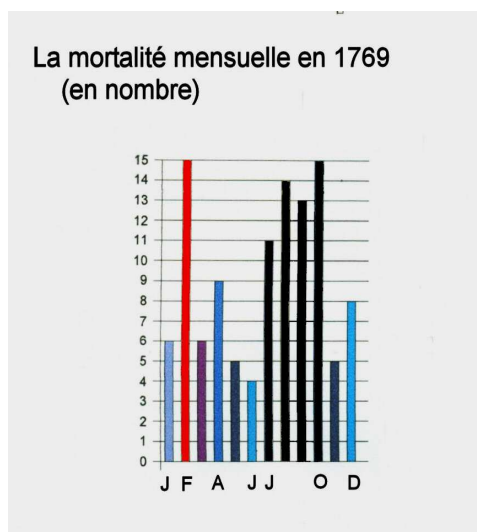
l'année sont "normaux", et encore une fois la crise se déclenche en automne. Comme celle de 1741, elle fut à la fois violente et brève pour des gens qui regardent l'événement avec le recul du temps : dans les deux cas, une quinzaine de jours. En deux mois, c'est tout de même environ 170 personnes qui disparaissent. D'ailleurs, les contemporains de ces périodes signalaient tous la difficulté qu'il y avait à trouver la place pour enterrer les morts. Certains parlaient des odeurs près des cimetières, d'autres signalaient qu'il fallut les surhausser. Curieusement, mais je n'affirme pas qu'il y a relation de cause à effet, le cimetière de Saint-Donan se trouve bien au-dessus du niveau du sol de l'ancienne église et de la petite place à l'entrée du cimetière. Il en va de même à Plerneuf pour ne citer qu'une autre église ancienne: il faut descendre pour arriver dans l'église.

Si l'on se réfère à la première moitié de l'année, le nombre des décès aurait dû nous amener à un total annuel compris entre 60 à 80. C'est ce que l'on constatait durant les années précédentes : le minimum étant de 59 en 1778 et le maximum de 83 en 1776. Mais il n'en a rien été, comme le prouve le diagramme de la fin de l'année. De moins de 8 décès par mois, on passe brusquement à environ 100 en septembre, compte tenu du fait que quelques étrangers à la paroisse furent enterrés au cimetière local. C'est bien la caractéristique d'une épidémie. Elle se traduit par un nombre de morts élevés en une période de quelques mois généralement. Le cas de Saint-Donan n'en est qu'un exemple car les épidémies atteignaient de nombreuses collectivités.

Le Dr Bagot, qui fut maire de Saint-Brieuc au XIX^e siècle, et «médecin des épidémies», a publié les statistiques des décès de la ville de Saint-Brieuc entre 1776 et 1815. Il constatait qu'en 1778 il y eut 207 décès, soit moins qu'il y en eut chez nous en 1782. Il faut rappeler que la ville de Saint-Brieuc avait à peu près 5 000 habitants vers 1770; Saint-Donan entre 2000 et 2500, donc sûrement la moitié moins. Mais on peut y voir aussi les conséquences des épidémies de 1779 et de 1782. En 1779, le nombre de morts briochins fut de 498, soit plus du double de l'année précédente. On constate aussi dans les données du Dr Bagot qu'il y eut bien une diminution du nombre des naissances après l'épidémie: 272 en 1779, 227 seulement l'année suivante. En 1782, nouvelle année d'épidémie: le nombre des décès briochins était de 376 contre 251 en 1781. La crise, selon Lamarre, fut cette fois causée par la variole et la rougeole. Il signale d'ailleurs que dès 1773, le Dr Bagot avait vacciné ses proches contre la variole, sans convaincre le public. (La vaccination contre la variole par le Dr Jenner était à cette date récente.) Les statistiques briochines corroborent donc bien les données donanaises. Pour la paroisse, je me suis arrêté en 1789, puisque mon étude portait sur l'Ancien Régime, mais bien sûr il y eut après d'autres épidémies. A Saint Brieuc, celle de l'An IX (1791) fit 473 morts et celle de l'An XII 504. Après cette date, le nombre de décès ne dépassa jamais 380.

Les manuels scolaires anciens utilisaient volontiers un graphique pour montrer qu'après la grave crise de 1693-94 naissances et mariages diminuèrent. C'était sans doute vrai dans le cas étudié, mais cela ne semble pas toujours se confirmer. C'est difficile à prouver chez nous, ce l'est un peu plus à St Brieuc : 280 naissances en 1778, seulement 220 en 1780 mais 294

en 1781. Pour la crise de 1782, c'est moins probant surtout que le nombre de décès resta élevé en 1783.



14. 6: La mortalité en 1769

En comparaison, le graphique ci-dessus montre les décès en année "normale", l'année 1769, durant laquelle il y eut 106 morts, ce qui faisait tout de même presque 9 obsèques par mois. Cinq mois dépassent cette moyenne. Cela n'était pas exceptionnel puisqu'en 1771 il y eut 137morts, en 1772, 158 et en 1773, 183.

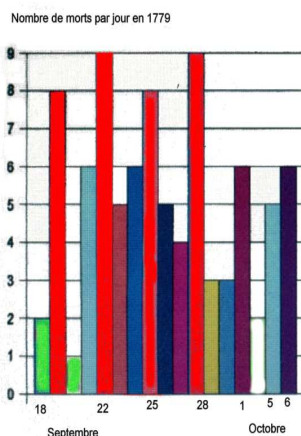
Comme on le constate, les écarts sont beaucoup moins importants qu'en année d'épidémie, même si le graphique donne l'illusion du contraire. Sept mois sont proches ou en dessous de moyenne mensuelle. L'écart est de 1 à 3 ou 4. Cela ne veut pas dire que le risque d'épidémie n'existait pas. J'en veux pour preuve que dans une famille trois enfants ou adolescents moururent en quelques jours. Il y avait donc bien risque de contagion. De plus, deux enfants ou adolescents moururent dans trois autres familles dans la même période. On remarque aussi que, comme dans les cas précédents, les mois d'hiver ne sont pas ceux où la mortalité est la plus forte.

La fin de l'été et l'automne semblent donc être des périodes difficiles. On voit nettement les quatre mois noirs de cette année-là. Comme en 1741 et en 1779, à une exception près, ce sont les six premiers mois de l'année qui tirent la moyenne vers le bas. On peut donc considérer que l'automne est la saison où se déclenchent le plus fréquemment les épidémies.

La comparaison avec une année "normale" étant faite, je reviens à l'épidémie de 1779. On le constate, l'épidémie se développa à partir de la mi-septembre. Il y eut certes des alertes avant le 16 : à plusieurs reprises le nombre de décès fut déjà de quatre par jour. Par contre, à partir du 19, le nombre de morts resta généralement élevé avec deux pics à 9 inhumations journalières. Au total, on arrive donc à environ 60 morts pour ces derniers jours de septembre.

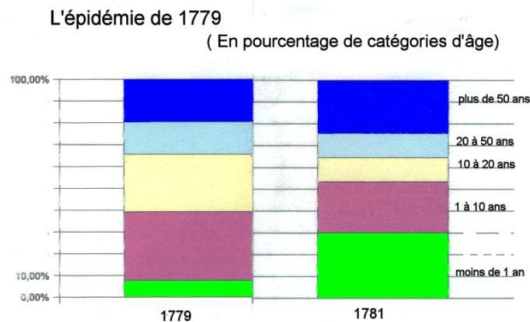
Il est donc mort en une douzaine de jours autant de personnes que durant l'année 1776. Et l'épidémie n'est pas terminée puisqu'elle se poursuit durant la première semaine d'octobre. Si le graphique est arrêté au 4 octobre, c'est qu'à partir de cette date les choses commencèrent à se calmer. On a vu sur le diagramme précédent qu'il y eut encore environ 70 décès en octobre. Après, les choses redeviennent "normales".

14.7: L'épidémie en septembre-octobre 1779 au jour le jour



Maintenant, que peut-on dire de l'origine de l'épidémie? Comme certaines autres, elle se situe en automne. et d'autres au contraire, comme celle de 1782, ont eu lieu au printemps on peut penser que les origines sont diverses. Mais comme je n'ai pas de renseignements précis pour Saint-Donan je pense que les causes sont identiques à celles des villes voisines comme Saint-Brieuc, Quintin ou même Guingamp.

Pour Saint-Brieuc, Mr de Calan écrit à sa fille en novembre 1742 que *«les nouvelles de la ville sont tristes. Beaucoup de morts et continuation de maladie et de dysenterie qui fait aussi un grand ravage à Plérin et communes voisines. On fait des processions tous les jours et cela ne diminue pas la colère de Dieu quoiqu'il n'y ait plus d'assemblée ni festin»* (cité par Hervé le Goff : Les riches heures de Guingamp). J'ai donc réalisé ci-dessous un double diagramme en pourcentage cette fois. Il permet de comparer les décès par classes d'âge pour deux années dont une "normale". Je m'en suis tenu toutefois à minimum avec seulement cinq catégories. Or, il est certain par exemple que les décès la première année ont souvent lieu dans les premiers huit jours, soit même le jour de la naissance. Cette mort, on le constatait, entraînait d'ailleurs parfois celle de la mère. En 1781, plus 43% des enfants n'ont pas dépassé leur cinquième année.



.14.8: Comparaison entre une année d'épidémie, 1779, et une autre "normale", ici celle de 1781

On voit donc sur le diagramme en pourcentage de 1779 ci-dessus, qu'environ 8 % des enfants de moins de un an sont morts durant leur première année. Or, en année "normale", c'était environ 30 % des enfants qui ne dépassaient pas cet âge. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eut pas le même nombre élevé de décès d'enfants en bas-âge. Cela montre surtout que ce sont d'autres catégories d'âge qui furent touchées. On peut alors supposer que la maladie qui frappait habituellement les tout jeunes enfants lors d'une épidémie n'est pas ici en cause. Il est donc probable qu'il faut exclure la diphtérie avec sa forme particulièrement dramatique pour les enfants, le croup, qui pouvait aboutir à la mort par asphyxie. La fréquence des décès dans les catégories d'âge plus avancée, en particulier chez les jeunes de 10 à 20 ans, en générale en pleine force de l'âge à cette époque, et même la catégorie des 20 à 50 ans, plaide donc plutôt pour la dysenterie, le typhus ou le choléra. Les historiens comme Joël Cornette ou Jean Quéniart évoquent d'ailleurs plusieurs maladies concomitantes. Aux trois précédemment citées, on peut en effet ajouter la coqueluche évoquée par le Dr Bagot, la variole ou petite vérole, ou la typhoïde par exemple. Il y avait donc souvent plusieurs causes. Il est évident aussi que les conditions climatiques défavorables ont pu créer des conditions de vie difficiles en raison de la rareté des denrées alimentaires et de leur coût. Emmanuel Leroy Ladurie a ainsi consacré un chapitre de son livre à « 1740, froide et humide, l'épreuve européenne ». Il n'est donc pas interdit de penser que la malnutrition a favorisé la survenue d'épidémies. Mais de cela, le registre paroissial de Saint-Donan ne souffle mot. D'autres registres l'ont parfois fait.

Entre la comparaison précédente et celle-ci, on voit bien les constantes. En année normale, ici, 1781, les deux classes d'âges les plus touchées sont les très jeunes et les très âgés. L'archéo-anthropologue Lola Bonnabel note, dans son ouvrage sur l'Archéologie de la mort en France, qu'avant la vaccination contre la variole en 1796 « environ un quart des enfants décède avant un an, la moitié d'entre eux atteignent les 5 ans. » Ceci n'est bien sûr qu'une moyenne. Ainsi en 1758, plus de 50% des enfants nés cette année-là sont morts dans leur première année et sur un total de 52 morts, seulement 36% avaient plus de 10 ans alors que cinq des décès concernaient des personnes de plus de 72 ans. Il est bien difficile dans ses conditions de faire des moyennes. L'espérance de vie cette année-là s'établissait à moins de 19 ans!

En année d'épidémie, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui sont proportionnellement les plus touchés. En année normale on a ainsi le paradoxe que l'espérance de vie est plus forte à 1 an qu'à la naissance. Ainsi, je cite encore Lola Bonnabel: «*A cause de cette forte mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance est d'une trentaine d'années, mais elle augmente une fois qu'il y a survivance à la petite enfance, et dépassé vingt ans, l'individu a une chance sur deux d'atteindre les 60 ans.*» On peut dire aussi qu'un individu de 20 ans est la moitié de son existence. C'est bien à la même conclusion que je suis arrivé.

Après la saison chaude, l'eau était plus rare, les fontaines, les puits, les sources et les rivières étaient donc éventuellement plus pollués. Et bien sûr les conditions d'hygiène que nous connaissons étaient à l'époque rudimentaires. Faut-il rappeler, par exemple, que, de nos jours, on conseille aux gens des pays ruraux en voie de développement de ne pas omettre de faire bouillir l'eau? Cela, les gens du XVIII^e siècle ne le savaient pas. Récemment les médias ont fortement conseillé de se laver les mains pour éviter d'attraper le virus H1N1. Bien sûr à l'époque, on ne le faisait pas. Et on pourrait multiplier les exemples. On peut supposer aussi que la vaisselle de toute la famille était faite avec la même eau et que cette eau grasse était ensuite donnée aux cochons. Or le choléra est une maladie très contagieuse, la contamination se faisant par contact ou l'ingestion d'eau ou d'aliments souillés. De même, l'eau sale et les aliments souillés sont responsables de la dysenterie. Enfin n'oublions pas la contamination par les matières fécales. A une époque où les toilettes n'existaient pas, les gens faisaient leurs besoins n'importe où. De même les déjections des malades pouvaient contaminer les soignants, surtout en cas de dysenterie.

Bien sûr, et quel que soit la maladie, il n'y avait pas de traitement, ni même de médecin pour appliquer une quelconque thérapie. On a le témoignage de ce médecin finistérien, cité par Joël Cornette, dans son Histoire de Bretagne et des bretons qui faisait en 1769 ce constat : «*les gens qui se portent bien ne prennent aucune précaution pour se garantir de la maladie: ils mangent au même plat et souvent les restes dont les malades ont usé; ils se couchent dans les mêmes lits... occupent les lits de ceux qui sont morts de maladie, dès le jour qu'on a tiré le cadavre...*» Ce qui était vrai pour des paroisses du Finistère devait l'être aussi chez nous. Les contemporains mentionnaient aussi fréquemment l'importance de l'alcoolisme. Mais le rôle de celui-ci ne devait pas être plus grand lors des épidémies et n'aurait pas dû avoir une influence sur la mortalité infantile.

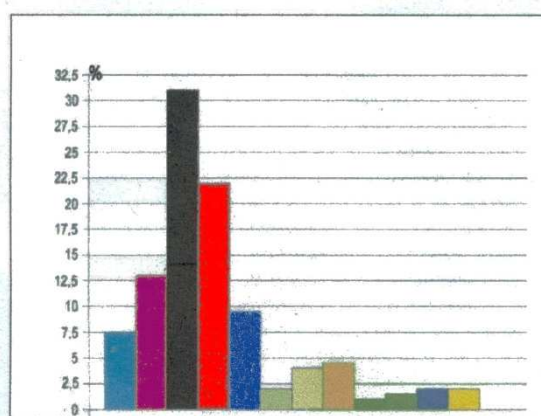
On constate par ailleurs que l'espérance de vie de nos concitoyens restait sensiblement toujours la même et très faible. En 1781, l'âge moyen fut d'un peu plus de trente ans surtout parce que le nombre de décès des jeunes enfants étaient très fort. Le nombre de décès des enfants de moins de un an dans le total est de 30 %. Ce nombre, comme tous les autres est très variable. En 1782, ce furent moins de 15% des enfants qui décédèrent durant leur première année. En général, près de la moitié des enfants étaient morts avant leur dixième année. En 1779, l'âge moyen atteint par les personnes décédées était inférieur à 25 ans. Mais il faut dire que j'ai intégré les enfants

morts dans les premiers jours de vie comme s'ils avaient vécu un an.

Cette statistique permet de penser que peu de progrès ont été réalisés en un siècle dans le domaine de la médecine et de l'hygiène. Le nombre d'enfants décédés avant l'âge de 1 an est toujours aussi fort. Je l'ai calculé pour 1661, il était de 31,%; pour 1662, il était de 26,4. Ceci corrobore les données de Lola Bonnabel indiquées plus haut. On tourne donc autour de 30 % de décès d'enfants en très bas âge. Ce pourcentage est donc à peu près celui de 1781, plus de 100 ans après.

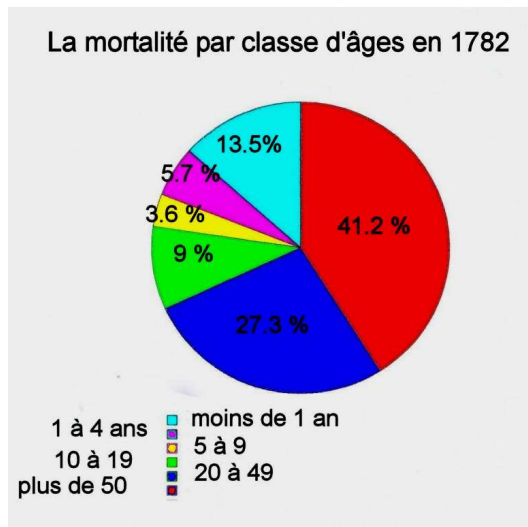
14.9. La mortalité mensuelle en pourcentage du total annuel en 1782

Je l'ai dit, l'épidémie de 1779 fut suivie en 1782 par une autre. Mais la différence est grande en ce sens que la maladie se propagea cette fois au printemps. On le voit sur le graphique, le mois noir est mars. Plus de 30% des décès de l'année sont enregistrés ce mois. Si on ajoute le mois d'avril, on dépasse la moitié du total, soit environ 100 décès sur un total de 192.



En réalité, le nombre est légèrement supérieur en raison du fait que je n'ai pu utiliser au moins une donnée, faute de renseignement sur l'âge de la personne, et que je n'ai pas tenu compte des décès d'enfants en nourrice originaires de d'autres paroisses mais enterrés dans la paroisse comme cela se faisait souvent. Il paraît évident qu'il y eut une surmortalité dès le mois de janvier puisqu'il y eut ce mois-là 14 décès. Or, à partir de juin, aucun mois ne dépassera 9. D'autre part, si le pic de l'épidémie est atteint en mars avec 59 morts, on peut considérer que la surmortalité fut bien réelle pendant deux mois.

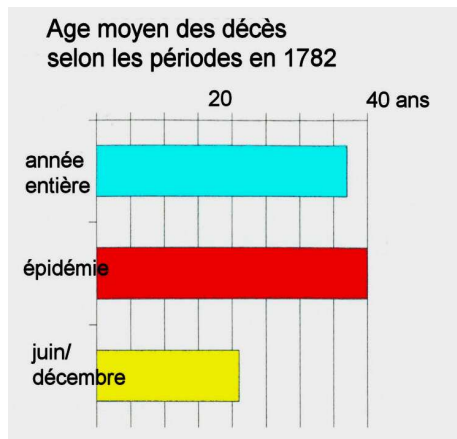
14.10: La mortalité par classes d'âge en 1782



Le diagramme ci-dessous montre

qu'en 1782, cette fois, ce sont les adultes et les personnes âgées qui eurent le plus à souffrir. Je le répète, ce ne sont donc pas les maladies infantiles qui sont responsables de la surmortalité de cette année. On le voit, les deux tiers des décès concernent des personnes qui avaient plus de 20 ans et dans ce total plus de 41 % sont des personnes de plus de 50 ans alors que les moins de 1 an ne représentent que 13 %. Pour ceux-ci, la situation rappelle celle de 1779. En comparant le diagramme ci-dessous et celui de 1779, on voit bien aussi la différence. En 1779, les morts de plus de 20 ans étaient presque deux fois moins représentés qu'en 1782. Alors, les mêmes causes produisent-elles les mêmes effets?

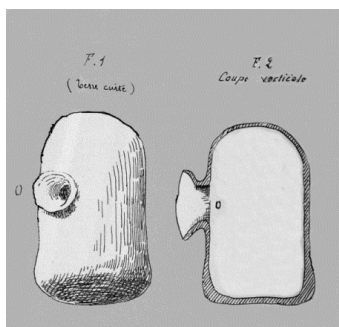
Il est encore une constatation que l'on peut faire à propos de la catastrophe de 1782: elle apparaît dans le diagramme ci-dessous et concerne l'âge moyen des décès en cours d'année. Pour l'année entière la durée de vie moyenne des personnes décédées est d'un peu plus de 37 ans. Or, pour la période de crise de mars-avril, l'âge moyen des décédés est de plus de 40 ans. Cela confirme ce que l'on voyait sur le diagramme précédent. La différence est énorme avec la période d'après crise où la moyenne d'âge des décédés ne dépasse guère 21 ans. Ceci n'est pas étonnant : pendant la crise seulement 11 enfants de moins de 1 an sont morts sur 101 décès comme je l'ai dit. Or, de juin à décembre, 14 enfants de moins de 1 an sont morts, mais sur un total de 42 décès, soit 33 %, nombre à rapprocher de celui que l'on a vu sur le diagramme de 1781, année de référence.



14.11: Age moyen des décès en 1782

Ainsi, si l'on établit le bilan de ces trois années presque consécutives d'épidémie, et des années intermédiaires, c'est donc un total de plus de 500 corps qu'en quatre ans il fallut enterrer. Il faut rappeler que tous furent alors inhumés dans le cimetière dont les murs extérieurs sont encore en partie visibles et dont une partie était alors occupée par l'église. On peut se douter des problèmes que cela posa. D'autre part, pour comparer à la situation actuelle, comment imaginer voir disparaître en quatre ans plus de 35 % des 1 400 habitants que compte actuellement la commune ? Cela donne une idée de l'ampleur de la catastrophe. L'exemple de Saint-Donan peut au moins donner une idée de ce qu'était une épidémie ne serait-ce que régionale.

Annexe 15: l'objet mystérieux



Quel est donc ce mystérieux objet en terre cuite dont on voit la représentation à gauche et la coupe à droite et dont un modèle fut trouvé à Saint-Donan ?

Comme on le voit, il disposait d'une ouverture circulaire de 2 cm sur le côté. Cela vous donnera une idée de la taille dudit objet.

Pour les rares personnes qui n'auraient pas trouvé la solution je donne la réponse plus loin.



Annexe 16: Un autre St Donan: celui de l'île d'Eigg en Ecosse

Enfin, en conclusion définitive de mon propos, je vous renvoie au portrait de l'autre St Donan, celui de l'île d'Eigg en Ecosse. Je me suis fait l'écho de son existence. Ce personnage est probablement celui qui a donné son nom au «*Chemin de Saint-Donant*» au Canada. Je ne sais si le portrait est plus réaliste, mais la tonsure, au moins, est plus proche de la tonsure celtique que celle de notre supposé St Donan.

Le saint a le visage émacié des ermites. Il semble évident que si le devant de son crâne est dégarni ce n'est pas en raison d'une calvitie naissante, quand on voit l'importance de sa chevelure à l'arrière et sur les côtés. Il doit donc bien s'agir de la tonsure celtique, tonsure qui, je l'ai dit, ne devait pas être uniforme : l'essentiel, c'est que le devant du crâne soit dégarni. D'autre part, comme les moines celtiques, il porte un vêtement blanc. Je rappelle que ce saint étant légèrement postérieur à St Donan, celui-ci devait avoir une tonsure et un vêtement du même type. On sait aussi que ce saint fut très populaire en Ecosse. Le célèbre château Eilan Donan porte sans doute son nom. Je ne doute pas que quelqu'un se lancera un jour dans la biographie de personnage. Je lui souhaite par avance bon courage!

Annexe 17: Des traces énigmatiques

J'ai essayé de résoudre le problème des traces trouvées près de la Ville au Roux et près des Briquières, du Cloître d'en Bas ou de la Motte. En voici d'autres exemples. Dans les deux premiers cas, on voit que les tracés visibles sur les photographies satellitaires – au moins au moment où j'ai consulté Géoportail - sont très irréguliers : ils font donc penser à des fossés comblés d'enclos à animaux, peut-être de fermes gauloises.



Près de la Fontaine Marion...



L'ancienne ferme de la Fontaine Marion dont j'ai parlé à propos du maire Corrouge se trouvait à gauche de la photographie et la fontaine se voit toujours en contrebas en haut et à gauche de l'image. Comme je l'ai dit les fossés comblés sont plus verts que le reste de la couverture végétale. La ligne qui traverse l'image de gauche à droite a une longueur d'environ 100mètres. A gauche, les doubles traces sont des traces de surface, celles d'un tracteur.

Près de La Lande Suzanne

Au contraire, près de La Lande Suzanne, le tracé est presque géométrique. Il n'est pas sans rappeler ceux que nous avons vus près de la Ville au Roux ou près des anciennes Briquières. Visiblement, leur fonction devait être tout autre. Il pourrait donc s'agir aussi d'une semelle destinée à supporter une structure, non maçonnée si elle remonte encore fort loin dans le temps.

La route que l'on distingue est celle qui vient du Guicry et passe près de la Lande Suzanne qui se trouve à gauche. On voit qu'elle coupe sans problème la structure enterrée, preuve que celle-ci n'était plus visible depuis longtemps. Dans le cas présent la ligne verte du bas de la photographie atteint au moins un soixantaine de mètres.

Ces traces n'ont pas encore trouvé de solution, surtout qu'elles

n'avaient pas encore été repérées ! Il reste du travail pour tout connaître sur la commune.



des Madrais

Au nord

Dans le coin droit en bas, on voit la route du Rufflay, l'antique voie romaine. Dans l'enclos (?) on devine la trace d'une structure régulière qui n'est pas sans rappeler celle que nous avons vue près de La Ville au Roux par exemple. Ici le trait vert dans la diagonale du champ est de plus de 120 mètres. Dans cet exemple l'emplacement est sans doute à mettre en relation avec la voie romaine.

On voit que toutes les dimensions des formes qui se dégagent de la couleur des champs sont toujours très grandes; ce que nous avons vu aussi près du Gourgou et près des Briquières. Comme en ces endroits, les lignes sont parallèles et droites. Trois sont bien visibles. On peut les suivre de part et d'autre de la route qui est donc plus récente qu'elles.

L'objet mystérieux présenté plus haut fut trouvé en 1889 à Saint-Gilles-Vieux-Marché. Il ne manqua pas de déconcerter les archéologues jusqu'à ce qu'un certain abbé Le Gal, originaire de Saint-Donan leur montre un objet parfaitement identique que son oncle paternel, cultivateur à Saint-Donan, avait trouvé près du bourg. (Des le Gal habitaient en particulier aux Clos Briens, d'autres à la Porte Gilles Le Gal.) Or il contenait des pièces d'or, en l'occurrence datant de Charles VII (1423-1460). Il s'agissait donc d'une tirelire du XV^e siècle. Le document ne précise pas ce qu'elle est devenue. Cet objet n'est pas sans rappeler celui qui fut trouvé au Rufflay, sans doute en partie cassé, et qui contenait aussi quelques pièces d'or.

En conclusion, même si mon étude est incomplète, puisque je me suis limité à l'Ancien Régime, elle ne demande donc qu'à être complétée ! Ce n'est donc pas une histoire de Saint-Donan. Par contre, je pense qu'elle apporte quelques éléments nouveaux sur la démographie et même l'histoire d'une paroisse rurale en ces temps pour nous très anciens... et pourtant si proches car c'est bien ce que l'on ressent quand on consulte les registres paroissiaux. Tous les noms qui y sont mentionnés finissent par être familiers au chercheur. Pour peu qu'il affine sa recherche, il voit naître ces gens, se marier, avoir des enfants et mourir. De plus, les rares signatures des registres

de ces personnes nous les rendent encore plus vivants.

Annexe 18: L'affaire du vote de la commune de Saint-Donan à l'assemblée primaire de Plouvara.

J'ai évoqué dans l'article consacré à Kergrois l'épisode du vote des "grands électeurs" du canton de Plouvara dans cette commune. Dans son ouvrage sur les *«Côtes du Nord»* publié en 1854, Jollivet écrivait: *«En 1793, le conseil municipal, réuni pour voter la constitution, formule un refus péremptoire et demande le rétablissement de la monarchie et de la religion. A la suite de cet acte d'une rare énergie, le maire Yves l'Hôtelier et quelques notables, sont incarcérés dans la prison de Saint-Brieuc. Les royalistes les délivrent lors de la prise de cette ville. De son côté, De Garaby donne quelques indications sur la biographie d'Yves L'Hôtelier: « Né au lieu nommé le Château, (il) était un cultivateur aisé et plein de bon sens; il avait une certaine instruction. Il était souvent employé comme expert-priseur et amiable compositeur entre les fermiers et leurs maîtres. Il réglait les conditions d'entrée et de sortie des fermiers, et faisait les affaires de plusieurs riches habitants de Quintin, dont il avait mérité la confiance.»*

Concernant l'affaire qui nous occupe, comme on, va le voir, les choses ne sont pas simples. De Garaby, précise dans *L'Annuaire des Côtes-du-Nord de 1849* :*«En 1827, un commis, fouillant à Paris dans les archives, trouva la réclamation des gens de St Donan. On écrivit à la préfecture de St Brieuc pour savoir si le maire qui avait assuré sur sa tête la responsabilité d'une démarche si périlleuse vivait encore. Le ministre de l'intérieur lui envoya l'étoile des braves.»* Mais, selon une autre source, c'est bien Yves l'Hôtelier lui-même qui aurait demandé à recevoir la prestigieuse décoration, car selon Hervé Pommeret, il *«fera état du procès-verbal (du 23 juillet 1793 cité plus loin) pour demander sous la Restauration la Légion d'Honneur. La pétition sera appuyée, le 10 avril 1824, par les notables de la commune...»*

En tout cas, vous avez bien lu: Il s'écoule une trentaine d'années entre le "haut fait" de l'Hôtelier et sa "découverte" par un commis des archives. Autrement dit, si quelqu'un a signalé cet acte «d'une rare énergie» du maire de Saint-Donan, on n'en connaît pas précisément l'auteur. Quant à moi, le fait étant actuellement vieux d'au moins deux cent ans, je me garderai bien de trancher. Par contre, je sou mets donc à votre sagacité les renseignements suivants. Dans son ouvrage sur *L'esprit public à la veille de la Révolution*, Hervé Pommeret cite un autre historien, Habasque. Selon lui, l'Hôtelier se serait réjoui de la destitution de Louis XVI le 10 août 1792 car *ce jour qui a vu le bannissement du royalisme devrait être le jour le plus chéri des français.»* Après son incarcération à la prison de Saint-Brieuc et sa libération lors du coup de main royaliste, la période révolutionnaire touchant à sa fin, l'Hôtelier devint président de l'administration du canton de Plouvara. En 1812, sous Napoléon donc, *« le sieur Yves l'Hôtelier, propriétaire est nommé maire de la commune de St Donan.»* et *«jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur.»* En 1814 après la

restauration de la royauté, «*les membres du corps municipal de Saint-Donan... se réunissent pour vouer, au nom de tous à votre personne sacrée (en l'occurrence, celle de Louis XVIII) et à votre auguste famille amour, obéissance et fidélité...*» C'est comme un copier-coller de la lettre précédente! La lettre de rappeler que «*notre digne maire qui est encore à notre tête, après avoir échappé heureusement à la persécution, Yves l'Hôtelier demanda hautement aux factieux étonnés notre Religion et nos princes.*» L'Hôtelier restera ensuite maire de Saint-Donan jusqu'à sa mort. Les revirements du maire de Saint-Donan sont-ils un cas d'espèce? Je ne le pense pas. On en a sans doute beaucoup d'autres de ce genre dans beaucoup de communes. Quel sens pouvait avoir pour un citoyen lambda les mots Girondins ou Montagnards? On a vu pire dans des temps beaucoup moins anciens. Sur l'octroi tardif de la Légion d'honneur, les avis des historiographes anciens divergent, je l'ai signalé ailleurs puisque pour l'un il y a bien eu demande de L'Hôtelier, pour l'autre ce serait un commis qui aurait retrouvé trace du rôle d'Yves L'Hôtelier. Pour conclure sur L'Hôtelier, il est amusant de constater que "l'étoile des braves" qu'il reçut sous la Restauration est une création de Napoléon et qu'il l'obtint pour le récompenser de son action contre la république durant la Révolution.

Ce qui suit est donc une suite d'articles parus dans le Journal des débats et des décrets de la Convention. Ce journal reproduisait mot pour mot les débats et décisions des élus de cette assemblée depuis 1789. Concernant Saint-Donan, on a donc plusieurs articles que je reproduis, dans leur ordre chronologique et avec quelques commentaires.

« Procès verbal de l'assemblée primaire du canton de Plouvara, district de Saint-Brieux, département des Côtes-du-Nord. »

Ce premier texte de juillet 1793 mentionne le déroulement de la séance du vote des seuls "grands électeurs" – puisque tel était le système adopté- à la séance électorale au chef-lieu du canton, Plouvara. Il y a déjà là un motif de désaccord. Saint-Donan avait alors 2429 habitants et Plouvara seulement 1747. Saint-Donan avait donc apparemment 114 représentants contre 215 pour les quatre autres communes, soit la moitié. (Le texte ne précise pas pourquoi les représentants de Saint-Donan refusèrent le recensement. De même la cause de la fronde des représentants de Saint-Donan n'est pas clairement énoncée.)

« Aujourd'hui 23 juillet 1793, l'an deux de la république française, les citoyens du canton de Plouvara, composé des communes de Plerneuf, la Méaugon, Saint-Donan et Cohiniac, district de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, réunis en assemblée primaire, en suite de la convocation faite en exécution des décrets de la convention nationale, les 27 juin dernier et 19 juillet du présent mois et an. Le citoyen Jean Robin, le plus âgé, a fait provisoirement les fonctions de président, Christophe Liard, citoyen le plus jeune, a fait les fonctions de secrétaire.

« L'assemblée a procédé à la nomination d'un président, d'un secrétaire, et de trois citoyens appelés au bureau pour inscrire les noms des citoyens

présens et tenir note des suffrages.

«Le citoyen P. Hervé, curé de Plouvara, a été élu président; Ch.Liard a été élu secrétaire. Yves Lottelier, maire de Saint-Donan; François Urvoy, maire de la Méaugon; Jean Garel, maire de Cohiniac pour siéger au bureau.

«Le président a annoncé l'objet de la réunion des citoyens en assemblée primaire: le même chargé de porter à l'assemblée, avec les lettres de convocation, l'acte constitutionnel présenté au peuple français par la Convention nationale et les décrets des 27 juin dernier et 19 juillet présent mois et an, en a fait remise au bureau.

« A la prière de l'assemblée, le même a fait lecture de l'acte constitutionnel: cette lecture faite, il a mis aux voix l'acceptation et a fait la liste des citoyens présents.

«L'appel fini et le recensement des votans des communes de Plouvara, Plerneuf, La Méaugon et Cohiniac, avec quatre citoyens de Saint-Donan, -le document ne donne pas leur nom bien que le vote ne soit pas secret- le nombre s'est trouvé être de deux cent neuf, qui tous ont voté l'acceptation, sous les amendements notés sur la constitution s'y jointe, auxquels on prie la convention nationale d'avoir égard.

*«La commune de Saint-Donan, composée d'environ cent dix, suivant le rapport commun, (car elle a refusé l'appel et le recensement de ses citoyens) a voté contre, excepté les quatre susdits, et **a demandé le dauphin pour roi, et la rentrée du Clergé de France.** Elle s'est retirée, son maire à la tête, et **a rédigé à part son procès-verbal, après de troubles et des menaces faits par elle, cause pour lequel ledit Lottelier ne signe le présent.***

«Le présent procès-verbal a été rédigé en trois doubles pour être envoyé sur-le-champ à la convention nationale; l'autre pour être déposé au secrétariat de cette municipalité, et un troisième, pour être remis à Jean-Marie Boquého, citoyen de cette commune, nommé pour le porter à la convention nationale, conformément aux décrets du 27 juin dernier et 19 juillet du présent mois, et ont signé, les président, secrétaire et scrutateurs, P.Hervé, curé de Plouvara, président; Ch.Liard secrétaire; François Urvoy et Jean Garel scrutateurs.

Selon la délibération reçue à la Convention, les représentants de Saint-Donan auraient bien, comme le rapporte Gossuin, demandé le retour du roi et du clergé catholique. L'église catholique refusait en effet la nouvelle organisation de l'Église de France prévue par la Constitution Civile du Clergé. Des ecclésiastiques se trouvaient ainsi hors la loi et plusieurs avaient déjà émigré.

Rapport de Gossuin

« du 8 août 1793, l'an II de l'Égalité.

«Gossuin, au nom de la commission chargée de recueillir les procès-

verbaux des assemblées primaires, annonce à la convention que les quarante mille communes ont accepté l'Acte Constitutionnel; **la seule commune de Saint-Tonent (du département des Côtes-du-Nord) a demandé pour roi le fils de Louis Capet.»**

On trouvera plus loin le communiqué officiel du 29 août cette fois.

Malheureusement pour Gossuin, son affirmation triomphale semble devoir être mise en doute. En effet des historiens des Côtes-du-Nord ne sont pas arrivés au même résultat. Ainsi François Cadic qui affirme dans Histoire populaire de la Chouannerie que « dans les Côtes- du-Nord, lorsque l'on demanda aux électeurs de voter la constitution de 1793, ceux de Saint-Caradec et de Trémoré se déclarèrent contre elle.» De son côté, Hervé Pommeret ajoute à cette liste la commune de Trégomeur. Mais il est vrai que les raisons de leur refus de la constitution ne sont sans doute pas les mêmes. Néanmoins, si l'on dénombre quatre refus de la constitution pour les seules Côtes-du-Nord, il y en eut sans doute bien quelques autres parmi les quarante mille communes françaises. Par contre Saint-Donan fut peut-être la seule à demander comme roi le fils de Louis XVI. Je fais remarquer au passage que le texte de Gossuin ne mentionne pas l'autre souhait des électeurs de Saint-Donan: «*la rentrée du clergé de France.*» Cette demande prouve bien en tout cas la réalité de l'émigration du clergé au moins dès le mois de juillet 1793.

Lettre de la municipalité de Saint-Donan

Ce type de courrier ne doit pas nous étonner, tant la Convention pratiquait – en principe au moins- la démocratie directe: un simple citoyen pouvait s'adresser directement à la Convention, et donc à Robespierre, pour une revendication personnelle. C'est sans doute ainsi que Robespierre entendit parler de Saint-Donan!

«Saint-Donan le 18 août 1793, l'an deuxième de la République française, district de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord.»

Citoyen Président.

*«Organes de notre commune, nous avons été calomniés avec elle. Vous verrez, par la présente délibération ci-jointe, que loin de se séparer de la république et de rejeter la constitution, **la commune de Saint-Donan l'avoit acceptée lors de l'assemblée au canton**, et persiste dans son acceptation; elle espère que, d'après son attachement à la république et sa soumission aux lois, la convention lui rendra la justice qui lui est due et à nous en particulier, qui, depuis quatre ans, consacrons nos soins et notre temps au service du public, et à faire exécuter les décrets.*

«Nous sommes avec respect, citoyen-Président,

Signé, Lotellier, maire.

François Boché, Jean Quintin, JM Gilo, secrétaires.

Délibération de la commune de Saint-Donan.

«Ce jour de dimanche 18 août 1793, l'an 2 de la république française, assemblée extraordinaire de la commune de Saint-Donan, canton de Plouvara, district de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, tenue au lieu ordinaire de ces séances, où se sont trouvés le maire et les officiers municipaux de la prédite commune, et autres citoyens qui, en nombre requis par la constitution, ont demandé ladite assemblée.

«**Un desdits citoyens** a dit que la commune de Saint-Donan avait été calomniée jusqu'à la convention nationale; elle a été accusée de se diviser du reste de la France, en rejetant seule la constitution que toutes les autres ont acceptée: quoique présent à l'assemblée du canton, il **n'avait ni voté, ni entendu la commune de Saint-Donan voter contre l'acceptation de la constitution**; au contraire, on avoit voté pour, en demandant en vérité une **amnistie pour les prêtres**, attendu la liberté des cultes autorisée par la constitution même.

«Cependant votre **vœu, loin d'être entendu tel qu'il étoit, a été travesti et présenté tout autre**: pour faire cesser la calomnie, il est nécessaire de l'émettre précisément et de la faire connoître. Je demande donc que la commune de Saint-Donan, affectée des calomnies répandues contre elle jusque dans le sein de la convention, délibère de suite. Désirant prouver à la France entière qu'elle est aussi attachée à sa patrie qu'aucune autre, et qu'elle n'a jamais pensé à se détacher de l'unité de la république, en persistant dans son vœu émis de l'acceptation de la constitution, lors même de l'assemblée du canton persiste unanimement, en déclarant la soumission tout entière aux lois et aux décrets de ses augustes représentans.

«Arrête au surplus que copie de la présente sera envoyée au président de la convention, pour détromper l'assemblée nationale et la France entière sur les rapports mensongers qu'on lui a faits.

«Fait et arrêté en la maison commune de Saint-Donan, en conseil général et sous les seings du maire, officiers-municipaux et notables et de tous les votans qui savent signer ainsi signé sur le registre Y.Lotellier, maire, Jean Quintin, Pierre Bertrand, François Boché, Henri Cosson, Fs Gaultier, tous officiers municipaux et Pierre Méheux procureur de la commune, Jacques Taur, Pierre Robin, Pierre Ferchal, Gui Michel, Z.Simon, Charles Cosson, Pierre Ferchal Villeruelle, (pour éviter la confusion avec un homonyme) Yves Cosson, Yves le Cordière, notables, Et.Hautchamp, Frs Josse, Y.Auffroy, Jean Boui, Jean Boujard, Jean Lesné, Jean le Coq, Roland Lotellier, J. Boisard, G. Belin, J.Cosson, Y. Lecoq, **le reste des votans déclarans ne savoir signer**, mais accepter comme dit est.

«Pour copie conforme l'original. J.M.Gilo, secrétaire-greffier.

Quelques remarques s'imposent. D'abord, la protestation n'émane pas

du maire, mais d'un citoyen-électeur inconnu de nous. Qui donc a travesti la réalité et pourquoi? Si Saint-Donan a bien accepté de voter la constitution à Plouvara, pourquoi le procès-verbal dit-il le contraire. En clair qui ment? Intelligemment, la délibération de la commune passe totalement sous silence le très épineux problème du retour du roi alors que Gossuin, lui, omet le retour du clergé. Enfin, si la délibération donne le nom de ceux qui ont signé, on ne sait pas le nombre total des électeurs puisque le texte nous apprend que «*le reste des votans déclarans ne savoir signer*» ont accepté ce qui est dit. Sans doute ne savent-ils donc ni lire, ni écrire. En tous cas, le texte mentionne bien la signature d'Y.Lotellier qui est donc d'accord, lui aussi, avec «*le voeu émis de l'acceptation de la constitution.*»

“Article communiqué.”

“Journal des débats et des décrets”

Présidence de Robespierre

Séance du jeudi 29 août 1793, dix heures du matin

L'an deuxième de la République.»

«Gossuin, rapporteur de la commission chargée de réunir les procès-verbaux d'acceptation de la constitution, observe que le procès-verbal de l'assemblée primaire du canton de Plouvara, département des Côtes-du-Nord, contredit la délibération que la commune de Saint-Donan, qui faisoit partie de cette assemblée primaire, vient d'adresser à la Convention nationale. Il ajoute qu'il importe que ces pièces soient imprimées, autant pour donner connoissance du véritable voeu des citoyens de ce canton, que pour justifier l'exactitude des faits articulés dans le rapport de la commission: il demande en conséquence l'insertion au bulletin; cette proposition est décrétée.»

Effectivement, les textes que j'ai cités, et qui sont reproduits avec l'orthographe originale, figurent donc bien dans le Journal des Débats et des Décrets de l'époque de la Convention.

Le débat est toujours ouvert !

1/0/8/2019